

Histoire des Celtes, et particulièrement des Gaulois et des Germains, depuis les tems fabuleux, jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois. [Livres I-II] / [Simon Pelloutier].

Contributors

Pelloutier, Simon, 1694-1757

Publication/Creation

The Hague : I. Beauregard, 1740.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/fda3h85w>

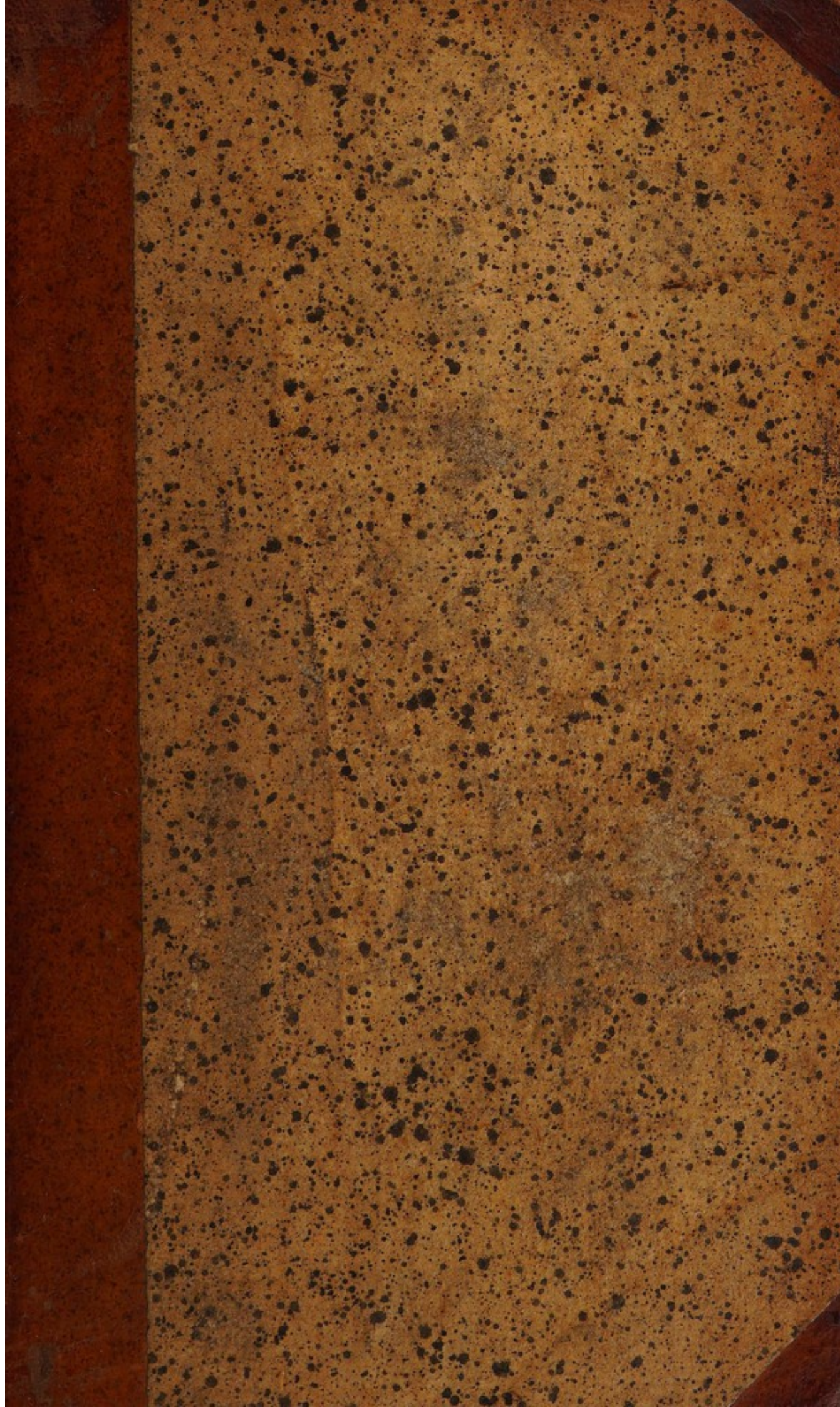
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



L1

40293 | A

O. X m

18/

S.
24/1/99
168

4. B. 635.

7

635
HISTOIRE

D E S

A. J. Pherman
1836.

CELTE S,

ET PARTICULIEREMENT

D E S

GAULOIS ET DES GERMAINS,

D E P U I S

Les Tems fabuleux, jusqu'à la Prise de
Rome par les Gaulois :

P A R

SIMON PELLOUTIER.



A L A H A T E,

Chez ISAAC BEAUREGARD,

M. D C C. X L.

1115 T O L R E

C E L T E S

G A U L O I S E T D E S G E R M A N I S

S I M O N D E L L O U T I E R



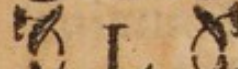
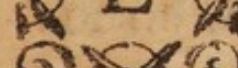
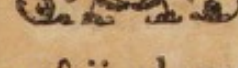
A T A N A

C O L L E C T I O N

M D C X I



P R E F A C E.

 Ouvrage que l'on donne au
 Public, n'a été entrepris
 d'abord que comme un pur
 amusement. On n'avoit en
vûë dans le commencement que de
se délasser l'esprit en se promenant de
tems en tems dans le vaste champ
des Antiquitez Celtiques : peu-à-peu
cet amusement est devenu une étude
sérieuse. Ayant eu occasion de me
convaincre, que la plupart des Auteurs
modernes qui ont parlé des Celtes, ne
les ont connus que très-imparfaite-
ment ; j'ai cru que le Public verroit
avec plaisir, qu'on lui fît connoître à
fond les anciens habitans des Gaules,
de l'Allemagne & de toutes les autres
contrées que les Celtes occupoient ;
qu'on lui donnât une juste idée des
Mœurs & des Coûtumes de ces Peu-
ples, de leur manière de vivre, & sur-

tout de leur Religion, qui a été représentée d'une manière, qui n'est ni exacte, ni même fidèle, dans un Ouvrage Anonyme qui a pour titre (1), *La Religion des Anciens Gaulois*. Pour bien connoître les Celtes à tous ces différens égards, il ne faut pas les considérer tels qu'ils étoient lorsque les Phéniciens, les Grecs & les Romains furent entrez dans leur païs, & en eurent soumis une partie. Le Commerce & la Domination des étrangers produisirent, comme je le montrerai, de grands changemens dans leurs Loix, dans leur Religion, & en général dans toute leur manière de vivre. Il faut prendre ces Peuples dans le brut, si j'ose me servir de ce terme, & découvrir, s'il est possible, ce qu'ils étoient avant que d'avoir adopté des idées & des coutumes étrangères. C'est ce qui m'a déterminé à prendre l'*Histoire des Celtes* aussi haut, que le peu de Monumens qui nous restent m'ont permis de remonter. Mais comme
la

(1) J'en ai dit en peu de mots mon sentiment dans la *Bibliothèque Germanique*, Tome XXXVII. pag. 140. & suiv.

la première Epoque de cette Histoire, qui commence aux Tems Fabuleux & qui finit à l'année de la Prise de Rome par les Gaulois, n'étoit pas susceptible d'un ordre Chronologique, j'ai pris le parti de suivre l'ordre des Matières, & de représenter au naturel l'ancienne Simplicité, ou si l'on veut l'ancienne Barbarie des Peuples Celtes, dont on les verra sortir successivement, les uns plutôt, les autres plus tard, selon qu'ils étoient plus ou moins voisins de quelque Nation policée.

La matière est curieuse & intéressante. Les Ouvrages qui traitent des Antiquitez piquent la curiosité du Public, & sont généralement recherchés, lors même que les Médailles & les Inscriptions qu'ils expliquent, ne roulent que sur des faits particuliers, dont personne ne s'informerait s'ils étoient arrivez de notre tems. Il s'agit ici de connoître nos Peres & nos Ancêtres; de savoir ce que nous avons hérité de leurs Défauts & de leurs bonnes Qualitez; en quoi nous les surpassons, & en quoi ils valoient mieux que nous. On verra avec étonnement, que

les Peuples même qui passent pour les plus civilisez de toute l'Europe, n'ont pû se mettre jusqu'à présent au-dessus d'une infinité de Préjugés & d'Abus, qui, pour être anciens, n'en sont pas moins déraisonnables. Le sujet est d'ailleurs nouveau. Nous connoissons assez bien l'Histoire & les anciennes Coûtumes des Egyptiens, des Juifs, des Chaldéens, des Grecs. Ce que nous savons des Peuples dont nous descendons, se réduit pour la plus grande partie à des Fables, que les Auteurs ont copiées très-fidèlement depuis plusieurs siècles, pendant qu'ils n'ont fait aucun usage d'un bon nombre d'excellens matériaux que j'ai recueillis, autant qu'il m'a été possible, dans cet Ouvrage. J'espère qu'il satisfera pleinement les Curieux, qui ne se contentent pas d'une connoissance générale & superficielle de l'Antiquité. J'ose même me flatter qu'il pourra être de quelque Utilité à ceux qui veulent lire avec fruit l'Histoire de France & d'Allemagne, dans laquelle on rencontre souvent des choses capables d'arrêter un Lecteur, ou de lui donner

ner le change, s'il n'est pas au fait des usages auxquels l'Historien fait allusion. On y trouvera des Faits intéressans, des Remarques nouvelles qui ont échappé aux autres Auteurs, ou dont ils n'ont pas fait au moins tout l'usage qu'ils pouvoient. Les Celtes y sont représentez au naturel; barbares & féroces à certains égards, sages & raisonnables à d'autres: Suivant une bonne forme de Gouvernement, & la corrompant en même tems par l'abus que les particuliers font de la Liberté pour se rendre indépendans, & pour former des brigues & des factions qui sont la ruine d'un Etat: Ayant une juste idée de Dieu & de ses perfections; mais autorisant en même tems un Culte barbare, avec des Superstitions, les unes folles & les autres pernicieuses: Faisant une guerre continue à toutes les Nations étrangères, & recevant pourtant les Etrangers avec une Hospitalité dont on ne trouve plus d'exemple. Je rends aux Auteurs, tant anciens que modernes, la justice qui leur est dûë. Je les éclaircis, je les concilie, autant qu'il est possible.

Je me donne aussi la liberté de les relever, quand il est évident qu'ils se sont mépris pour s'être fiez à de mauvaises Relations, ou abandonnez à de fausses Conjectures. Mais la Critique est toujours honnête & modeste, comme elle doit l'être, quand on ne cherche que la vérité.

Le Lecteur jugera facilement qu'il m'a falu beaucoup de tems, de soins & d'attention, non seulement pour rassembler de tant d'endroits différens les matériaux qui composent cet Ouvrage; mais encore pour discerner le vrai du faux, dans les Auteurs que j'ai été obligé de suivre. On sait d'un côté, que les Celtes n'ont eu aucun Historien qui ait entrepris de faire connoître sa Nation à la posterité. Il n'étoit pas même possible qu'ils en eussent, soit parce que l'usage des Lettres & de l'Ecriture leur étoit entièrement inconnu, ou parce qu'ils se firent ensuite un scrupule & une affaire de conscience, de confier au papier leurs Loix, leur Religion, leur Histoire, par les raisons que l'on trouvera exposées au long dans cet Ouvrage. D'un
autre

P R E F A C E.

autre côté , la plupart des Historiens étrangers qui ont parlé des Celtes , ne l'ont fait qu'en passant , & ne les ont d'ailleurs connus que très-imparfaitement. Strabon s'en apperçut , il y a bien long-tems , lorsqu'il voulut enrichir sa Géographie d'une exacte description de tous les Pais qui étoient occupez par des peuples Celtes (2). *Il faut avouer , dit-il , que Timosthene , Erastothene , & les Auteurs plus anciens , n'ont connu absolument , ni l'Espagne , ni les Gaules , encore moins les Germains , les (3) Bretons , les Gêtes & les Bastarnes. Ils n'ont pas mieux connu l'Italie , les contrées voisines de la mer Adriatique & du Pont Euxin , ni les Pais Septentrionaux. Ailleurs (4) , en parlant de Pytheas de Marseille , qui se vantoit d'avoir parcouru (5) toute la Celtique , depuis Gades jusqu'au Tanaïs , il juge qu'il n'y a gueres d'apparence qu'un homme*

me

(2) Strabo Lib. II. p. 93.

(3) Ce sont les Habitans de la Grande-Bretagne.

(4) Strabo L. I. p. 63.

(5) Idem L. II. p. 104.

P R E F A C E.

me qui a menti si souvent dans des choses connues de tout le monde , ait dit la vérité lorsqu'il s'est agi d'autres choses que tout le monde ignore parfaitement. Le même Géographe reconnoît (6) que toutes les contrées qui sont au-delà de l'Elbe jusqu'à la mer Océane , étoient entièrement inconnues de son tems. Ce qu'il ajoute immédiatement après , en fournit une preuve convaincante : *Nous n'avons pas appris qu'aucun de ceux qui ont été avant nous , ait navigé vers l'Orient , le long de cette côte , jusqu'à l'embouchure de la Mer Caspienne.* On voit dans ces paroles une erreur commune à la plupart des anciens Géographes, qui croyoient que la Mer Caspienne étoit un Golfe de l'Océan Septentrional. Plin l'Ancien, bien qu'il soit postérieur à Strabon , avoue aussi (7), qu'une bonne partie de la Germanie étoit encore inconnue dans le tems qu'il écrivoit. Quand on ne trouveroit pas de semblables aveus dans les anciens Auteurs , il suffit d'ailleurs de

(6) Strabo L. VII. p. 294.

(7) *Germania. . . nec tota percognita.* Plin. Hist. Nat. Lib. IV. Cap. 13. 14. pag. 477.

de les lire avec quelque attention, pour se convaincre qu'ils ont souvent parlé des Celtes sur de très-mauvais Mémoires, & qu'ils ont pris plaisir à charger leurs Relations d'un faux merveilleux. Comme j'ai donné ailleurs un échantillon (8) des bévuës qu'ils ont faites, & des fables qu'ils ont débitées en décrivant les Coûtumes des Celtes, ou la situation de leur Pais, il n'est pas nécessaire d'y revenir, d'autant plus que j'aurai assez souvent occasion de les relever dans tout le cours de cet Ouvrage.

Malgré ces difficultez, il n'est pas absolument impossible de percer les ténèbres où l'Histoire des Celtes est ensevelie. Ces Peuples commencerent d'être mieux connus par les guerres que l'on porta dans le cœur de l'Espagne, des Gaules, de la Germanie, de la Thrace, & des autres contrées qu'ils habitoient. C'est encore la remarque de Strabon, dans l'endroit que j'ai déjà cité (9) : *On peut dire de nos jours*

(8) Biblioth. Germanique, Tom. XXVIII, p. 37-44.

(9) Strabo L. II. p. 117. 118.

jours quelque chose de plus certain des Bretons , des Germains , des Peuples qui demeurent sur les deux rives du Danube , des Gètes , des Tyrigetes , des Bastarnes &c. Les expéditions d'Alexandre le Grand , dit-il ailleurs (10) , nous ont ouvert une grande partie de l'Asie , avec toutes les Provinces Septentrionales de l'Europe , qui s'étendent jusqu'au Danube. Les Romains nous ont fait connoître les contrées Occidentales de l'Europe jusqu'au fleuve de l'Elbe , qui partage la Germanie en deux parties ; & les Païs qui sont au-delà du Danube jusqu'au fleuve de Tyras. Mithridate , surnommé Eupator , & ses Généraux , ont découvert toutes les terres qui sont au-delà , jusqu'au Palus Méotide & à la Colchide. C'est enfin par le moyen des Parthes que nous avons commencé à connoître l'Hyrkanie , la Baëtriane , & les Scythes qui demeurent au-delà. Diodore de Sicile fait une remarque semblable. Il dit (11) que les Illyriens , les Peuples qui habitent le long de la mer Adriatique , les Thraces , & les Gaulois
leurs

(10) Strabon L. I. p. 14.

(11) Diod. Sicul. L. XVII. p. 623.

P R E F A C E.

leurs voisins, commencerent d'être connus par les Grecs, du tems d'Alexandre le Grand, à qui ils envoyèrent des Ambassadeurs. On peut donc faire en général assez de fond sur les Historiens qui ont écrit depuis les expéditions dont je viens de parler. Le País des Celtes étoit ouvert de leur tems; on y voyageoit librement; on étoit à portée d'en recevoir de bons Mémoires; au lieu qu'il faut se défier extrêmement des Auteurs qui ont précédé ces expéditions. Jules-César, par exemple, mérite beaucoup de foi quand il parle des Gaules, où il avoit demeuré près de dix ans: Mais il ne dit presque rien des Germains qui ne prouve qu'il étoit mal informé. Plin l'Ancien, au contraire, & Tacite, sont ceux qui ont le mieux connu la Germanie. Ils y avoient fait (12) l'un & l'autre un séjour assez long. Je ne puis que regretter ici la perte que nous avons faite de plusieurs Ouvrages où l'on par-
loir

(12) Plin. Hist. Nat. L. VII. Cap. 16. Plinii Junior. Epist. L. III. Ep. 5. Gronovii Præfatio ad Tacitum.

loit des Celtes d'une manière fort étendue. De ce nombre font, l'Histoire de (13) *Posidonius d'Apamée*, qui ayant voyagé dans les Gaules, étoit en état d'en donner une exacte description. Le Traité de *Pytheas de Marseille* qui avoit pour titre *De Ambitu Terræ*. Quoique ce Géographe (14) soit fort décrié parmi les Anciens, il n'avoit pas laissé de bien rencontrer en plusieurs endroits, & il devoit connoître au moins les Gaulois, voisins de sa patrie. Nous avons perdu encore les Oeuvres d'*Agrippa*, qui avoit fait une Description de la Germanie, citée par (15) Pline l'Ancien. Les vingt Livres de *la Guerre de Germanie* (16), composez par le même Pline. Le Livre CIV. de Tite-Live (17), dont la première Partie contenoit une Description de la Germanie, avec le caractère de ses ha-

(13) Strabo L. IV. p. 198.

(14) Idem I. 63. IV. 201.

(15) Plin. H. N. L. IV. Cap. 13. p. 477.

(16) Tacit. Ann. L. I. Cap. 69. Plin. Jun. Ep. L. III. Ep. 5.

(17) Suetonius Caligula Cap. 8. Tit Liv. Epit. CIV.

habitans. *L'Histoire Romaine d'Asinius Quadratus*, qui, au rapport (18) d'Agathias, avoit décrit avec beaucoup d'exactitude les affaires de Germanie. *L'Histoire des Goths d'Ablavius*, dont celle de Jornandès est un abrégé. J'aurai occasion d'indiquer encore dans cet Ouvrage plusieurs autres Auteurs, dont il ne reste plus que des fragmens ou des Extraits, que j'airassembler avec tout le soin dont j'ai été capable.

On verra par cette Histoire, que, malgré toutes les pertes dont je viens de parler, nous avons encore aujourd'hui assez de Mémoires & de secours pour connoître les Celtes, pourvû qu'on sache en faire usage. Ce sera au Lecteur à juger si cet Ouvrage a été composé avec ce goût critique qui a été porté si loin dans notre siècle, & sans lequel il n'est pas possible, ni de discerner les bons Auteurs, ni de découvrir la vérité dans les Auteurs les plus mauvais & les plus décriez. J'espère que l'on trouvera de l'exactitude dans mes Remarques, & de la vraisemblance

ce

(18) Agathias Lib. I. p. 17.

ce dans les Conjectures auxquelles je suis obligé de recourir quelquefois. Je ne doute point cependant qu'il ne me soit échappé plusieurs fautes, les unes par inadvertence, & les autres parce qu'il est difficile de ne pas broncher quelquefois, quand on marche dans un chemin negligé & rempli de broussailles. Je verrai avec un très-grand plaisir, qu'on me relève de la même manière que je relève les autres. Bien loin de craindre la Critique, je la souhaite; parce qu'elle fera une preuve de l'attention avec laquelle on aura lû mon Ouvrage; & je ne la regarderai jamais comme sévère, pourvû qu'elle puisse servir à me ramener à la vérité.

A l'égard du Plan de cet Ouvrage, j'ai tâché d'éviter les redites, & de placer les matières dans un ordre naturel. Je parle d'abord de l'Origine des Celtes, des Contrées qu'ils occupoient anciennement, des différens Noms qu'ils ont porté, de la Langue ancienne de ces Peuples. Ce premier Livre ne sera peut-être pas le moins curieux. Je crois y avoir prouvé, que la plus grande partie de l'Europe n'étoit autrefois

habitée que par un seul & même Peuple. Dans les Livres suivans je traite des Mœurs & des Coutumes des Celtes. Je les confidere comme Hommes, comme Membres d'une Famille, d'une Religion, d'un Etat, & je rapporte à chacun de ces chefs, tout ce qui peut y avoir quelque rapport direct ou indirect. Je passe ensuite aux Migrations & aux Guerres des Celtes qui ont précédé la Prise de Rome par les Gaulois, & je m'affujettis dans ce dernier Livre à l'ordre Chronologique, autant que l'éloignement & l'obscurité des siècles renfermés dans cet intervalle ont pû le permettre. S'il plaît à Dieu de me conserver la vie, je continuerai cette Histoire générale des Celtes, jusqu'au tems où elle commence à se partager en plusieurs branches, pour me renfermer ensuite uniquement dans l'Histoire de l'Allemagne.

Au reste, afin qu'on puisse vérifier les Citations qui se trouvent dans cet Ouvrage, je joins ici une Table des Auteurs que j'ai consultez, & des Editions dont je me suis servi. Les passages

P R E F A C E.

sages des Auteurs Grecs sont citez en Latin pour la commodité du Lecteur. Mais j'ai eu soin d'en revoir & d'en rectifier la version, & je cite les propres paroles des Auteurs, lorsqu'elles sont sujettes à recevoir différentes interprétations.



T A-

T A B L E

D E S A U T E U R S

Citez dans cet Ouvrage, & des Editions dont on s'est servi.

A.

Claudii *Æliani*. Varia Historia, Editio Tanaq. Fabr. Salmurii 1668.

Ejusdem de Animalium Naturâ Libri XVII. Genev. 1611.

Æthici Cosmographia. Editio Jacob. Gronovii, Lugd. Batav. 1696.

Agathias Scholasticus. De Imperio Justiniani, cum notis Bonaventuræ Vulcanii, Paris. 1660.

A. Gellii Noctes Atticæ, cum notis Jacob. Proust, in usum Delphini, Paris 1681.

Alamannorum Leges, in Codice Antiquarum Legum Lindenbrogii.

Ammianus Marcellinus, cum notis Henrici & Hadriani Valefii, Paris. 1681.

Anonymi Chronicon, ab Henrico Valefio editum, ad calcem Ammiani Marcellini.

Anglorum Leges, in Codice Antiquarum Legum Lindenbrogii.

Antonini Itinerarium, in Theatro Bertii.

Apollodori Bibliothecæ, sive de Deorum Origine Libri III. Heydelb. 1699.

Apollonii Rhodii Argonauticorum Libri IV.
cum

T A B L E

- cum Scholiaste Græco & versione Jerem. Hoelzlini, Lugd. Batav. 1641.
- Appiani* Historia Romana, Editio Tollii Græco-Latina. Amstel. 1670.
- Excerpta ex Appiano, vide Valesium.
- L. Apuleji* Opera, cum Commentario Phil. Beroaldi & Godeschal. Stewechii. Basil. 1560.
- Aristophanis* Comœdiæ IX. Græcè cum Scholiaste Græco, Florentiæ per Hæredes Philippi Juntæ 1525.
- Aristotelis* Opp. curante Is. Casaubono, Edit. Gr. Lat. Lugd. 1590.
- Arriani* Tactica, Periplus Ponti Euxini & Cynegeticus, Editio Nicolai Blancardi. Amsteld. 1683.
- Ejusdem Expeditiones Alexandri Magni & Indica, Editio Blancardi. Amst. 1668.
- Athenæi* Dipnosophistarum Libri XV. Edit. Græca. Basil 1535.
- Versio Latina Dalechampii. Lugduni 1583. Les pages sont citées suivant cette Edition.
- Is. Casauboni Animadversiones in Athenæum Lugduni 1621.
- Andradi* Modici Revelationes, apud Duchesne in Scriptoribus Rerum Francicarum.
- Augustini* de Civit. Dei Libri XXII. cum Commentario L. Vivis. Lugduni apud Hæredes Jacobi Juntæ, 1562.
- Aurelii* Victoris Historiæ Romanæ Breviarium,

DES AUTEURS.

rium, & Cæsares. Edidit Anna Faber.
Parif. 1681.

Ausonii Burdigalensis Opp. Amstelod. 1631.

B.

Bajuvanorum Leges, vide Lindenbrog.

Bertii Theatrum. Amstelod. 1619.

Sam. *Bocharti* Geographia Sacra. Francof.
1674.

Mr. le Comte de *Boulainvilliers*, Etat de la
France Tom. I. & II. Londres 1727.

Burgundionum Leges, vide Lindenbrog.

Byzantine Historiæ Scriptores, Tom. I.
Paris 1648. Tom. II. 1649.

C.

Julii Cæsaris Commentarii, Editio Chr.
Cellarii. Lips. 1731.

Calpurnius Flaccus, vide Quintilian.

Calvisii (Sethi) Opus Chronologicum.
Francof. 1630.

Julius Capitolinus, cum notis Variorum,
Lugd. Bat. 1671.

Magni Aurelii Cassiodori Opera, Studio Joh.
Garetii. Rotomag. 1679.

Cato, vide R. Rust. Aut.

Christoph. *Cellarii* Dissertationes Academi-
cæ, de Initiis cultioris Germaniæ, de
Gimbris & Teutonis, de Bello Jul.
Cæsaris contra Ariovistum. Lips.
1712.

Chronicon Paschale, aliter Fasti Siculi, vel
Chro-

T A B L E

- Chronicon Alexandrinum. Editio Caroli du Fresne. Paris. 1688.
- M. T. *Ciceronis* Opera, Edit. Gronovii 1692.
- Claudianus*. Amstel. 1628.
- Clementis* Alexandrini Opera, curâ Joh. Potteri Episc. Oxoniens. Oxonii 1715.
- Philippi *Cluverii* Germania Antiqua. Lugd. Batav. 1631.
- Ej. Italia Antiqua. Guelferbiti 1653.
- Ej. Sicilia Antiqua, Sardinia, Corsica. Guelferb. 1659.
- Ej. Introductio in Universam Geographiam, studio Joh. Bunonis. Guelferb. 1667.
- L. *Columella*, inter Rei Rusticæ Auctores Latinos apud Hier. Commelinum, 1595.
- Cornelius* Nepos. Editio Cellarii. Lips. 1694
- Q. *Curcius* Rufus, Genev. 1645.
- Cyrilli* Alexandrini, Libri adversus Julianum, in Operibus Juliani.

D.

- Excerpta ex *Dexippo*, inter Excerpta Legationum.
- Dio* Cassius, cum Epitomatoribus Xiphilino & Theodosio. Hanoviæ 1606.
- Excerpta ex *Dione*, vide Valesium.
- Diodorus* Siculus. Editio Græca Henrici Stephani 1559.
- Excerpta ex *Diodoro*, vide Valesium, & Hoefschelium.

Dio-

DES AUTEURS.

Diogenis Laertii Vitæ Philosophorum. Editio Menagii, Amstel. 1692.

Dionis Chrysostomi Orationes LXXX. curante Fr. Morello. Paris. 1604.

Dionysius Halicarnassæus. Editio Græco-Lat. Lips. 1691.

Excerpta ex *Dionysio*, vide Valesium.

Dionysii Periegetis Orbis Descriptio. Editio Guill. Hill. Londin. 1679.

Dissertations Historiques sur divers sujets d'Antiquité, & autres Matières qui la concernent, à Paris chez Pierre Cot. 1706.

And. *Duchefne*, *Scriptores Rerum Francicarum* Tom. I. & II. Paris. 1636.

E.

Eginhardi Vita Caroli Magni, *Duchefne* Tom. II. Alia Editio Helmstadt. 1667.

Eumenius, vide *Panegyricos Veteres*.

Excerpta ex *Eunapio*, vide *Excerpta Legationum*.

Eusebii Chronicon Græcum, cum versione Latina Hieronymi, in *Thesauro Temporum* Jos. Scaligeri.

Ejusdem *Præparatio Evangelica*, Editio Francisci Vigeri. Paris. 1628.

Eutropius. Editio Cellarii. Cizæ 1678. vide Paulum Diaconum.

Excerpta de Legationibus. Editio Græca Hoeschelii. Aug. Vindelic. 1603.

Versio Latina Cantocleri. Paris. 1609.

Editio Græco-Latina apud *Scriptores Hist.*

T A B L E

Hist. Byzantinæ Tom. I. Les pages
sont citées suivant cette Edition.

F.

- Sextus Pompejus *Festus* de Verborum Significatione, ex Bibliotheca Fulvii Ursini, apud Petrum Santandream 1583.
Festus Pauli Diaconi, inter Latinæ Linguae Auctores.
L. Annæus *Florus*, Hafniæ 1700.
Catalogue des Ouvrages de Mr. *Fourmont*, Amsterd. 1731.
Fredegarii Epitome Histor. Francor. Duchesne Tom. I.
Frontinus, vide Vegetium.
Annales *Fuldenses*, Duchesne Tom. II.

G.

- Vulcatius *Gallicanus*, cum notis Variorum. Lugd. Batav. 1671.
La Religion des *Gaulois*, tirée des plus pures sources de l'Antiquité par le R. P. Dom..., Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. 1727.
Joh. Werner *Gerike* Schottelius illustratus & continuatus. Lips. 1718.
Gesta Francorum, Duchesne Tom. I.
Glossarium Lindenbrogii, ad calcem Codicis Antiquarum Legum.
Boxhornii, in Collectaneis Leibnitzii.
Isidori, in Latinæ Linguae Auctoribus.

DES AUTEURS.

Michael Glycas. Editio Philippi Labbe;
Parif. 1660.

Gregorii Turonensis Historia Francorum;
Duchefne Tom. I.

Hugon. Grotii Historia Gothorum, Van-
dalorum & Longobardorum, Amst.
1655.

H.

Pauli Hachenberg Germania Media, recen-
sente Guil. Turckio, Halæ 1735.

Helmoldi Chronicon Slavorum, Francof.
1556.

Herodianus, cum versione Angeli Politiani,
Bafil. 1549.

Herodotus. Editio Henrici Stephan. Genev.
1618.

Hesiodi Opera, Lipsiæ 1591.

Hieronymi Chronicon, vide Eusebium.

D. Hieronymi Opera, Francof. & Lipsiæ,
1684.

Iter Hierosolymitanum; in Theatro Bertii.

Hoefschelius, vide Excerpta Legationum.

Homerus. Editio Spondani, Basileæ 1606.

Horatius. Editio Joh. Bond. Lugd. Batav.
1606.

Francisci Hotomanni Franco-Gallia, Fran-
cof. 1665.

I.

Idatii Chronicon; apud Duchefne Tom. I.
Ej. Fasti Consulares; in Thesauro Tem-
porum Scaligeri.

T A B L E

Johannis Biclariensis Chronicon; in Thesau-
ro Temporum Scaligeri.

Jornandis Historia Gothorum; apud Gro-
tium.

Flavii Josephi Opera. La version de Mr.
d'Andilly. Amst. 1715.

Isidori Hispalensis Originum Libri XX; in-
ter Latinæ linguæ Auctores.

Ej. Chronicon; apud Grotium.

Juliani Imperatoris Opera. Editio Ezech.
Spanhemii, Lips. 1696.

Julii Honorii Oratoris Excerpta quæ ad
Cosmographiam pertinent. Editio Gro-
novii, Lugd. Bat. 1696.

D. Junii Juvenalis, & A. Persii Flacci Sa-
tyræ, Amstel. 1648.

Justinus cum notis Variorum, Amstelod.
1659.

K.

Joh. Georg. Keyseri Antiquitates selectæ
Septentrionales & Celticæ, Hanoveræ
1720.

L.

Ælius Lampridius cum notis Variorum,
Lugd. Batav. 1671.

Latinæ linguæ Auctores in unum redacti
corpus, curâ Dionysii Gothofredi,
Genev. 1602.

Godofr. Guil. Leibnitzii Dissertatio de O-
origin. Gentium; in *Miscellaneis Beroli-*
nenfibus Tom. I.

Ejus-

DES AUTEURS.

Ejusdem Collectanea Etymologica, Ha-
noveræ 1717.

Joh. *Limnæi* Jus Publicum Romani Impe-
rii, Argentorati 1645.

Friderici *Lindenbrogii* Codex Legum Anti-
quarum, Francof. 1613.

Lipsii Epistolæ, Lugd. Bat. 1618.

Titus *Livius*. Editio J. Frid. Gronovii,
Lugd. Batav. 1654.

Longobardorum Leges, vide *Lindenbrogium*.

Lucanus. Editio Hug. Grotii 1614.

Luciani Opera. Editio Bourdelotii, Paris.
1615.

M.

Aurel. Theodosii *Macrobiani* Opera, cum no-
tis Pontani, Meursii, & Jac. Grono-
vii, Londin. 1694.

Excerpta ex *Malcho*; in Excerptis Legatio-
num.

Claudius *Mamertinus*; inter Panegyricos Ve-
teres.

Marcellini Comitum Chronicon; apud Du-
chesne Tom. I. & in Thesauro Tem-
porum Scaligeri.

Marciani Heracleotæ Carmen Jambic. de
situ Orbis, Paris 1606.

Marculphi Formulæ; apud *Lindenbrogium*.

Marii Aventicensis Chronicon; apud Du-
chesne Tom. I.

Martialis Epigrammata, Paris. 1533.

Bruzen la *Martiniere* Dictionnaire Géogra-
phique, 1726.

T A B L E

Joh. Jac. *Mascan* Geschichte der Teutschen
biss zu Anfang der Fränckischen Mo-
narchie; c'est-à-dire : *Histoire d'Allema-
gne jusqu'au commencement de la Monar-
chie des Franks*, Lipsf. 1726.

Ej. Geschichte &c. Tom. II. Lipsf. 1737.

Anton. *Matarelli* Responso ad Francisci
Hotomanni Franco-Galliam, Fran-
cof. 1665.

Maximi Tyrii Dissertationes, Oxon. 1677.

Pomponius *Mela*. Editio Gronovii, Lugd.
Bat. 1696.

Mezeray Abregé Chronologique de l'His-
toire de France, Brux. 1700.

Histoire de France avant Clovis, Amst.
1701.

N.

Nazarius; inter Panegyricos Veteres.

Nonni Dionysiaca. Editio Græca, Antv. 1569.

Notitia Vetus; apud Duchesne.

O.

Excerpta ex *Olympiodoro*; inter Scriptores Hi-
storiarum Byzantinæ.

Paulus *Orosius*, Coloniae 1542.

Ortelii Tabulae Geographicae; in Theatro
Bertii.

Ovidii Nasonis Opera. Editio Heinssii, Lipsf.
1697.

P.

Latinus *Pacatus*; inter Panegyricos Veteres.

Pane-

DES AUTEURS.

Panegyrici Veteres in usum Delphini. Editio Jacobi de la Baune, Paris. 1676.

Pauli Diaconi de Gestis Longobardorum Libri VI; apud Grotium.

Ej. Eutropius, sive Historia Miscellanea, Basileæ 1532.

Pausaniæ Græciæ Descriptio, cum notis Joach. Kuhnii, Lips. 1696.

D. *Petavii* Rationarium Temporum, Francoeq. 1689.

Petronii Satiricon. Editio Jani Doussæ 1585. Excerpta ex *Petro* Patricio; in Excerptis Legationum.

Pezron Lettre sur l'Origine des Celtes; in Collectaneis Leibnitzii.

Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes, par le R. P. Dom *P. Pezron*, Paris 1703. NB. Je n'ai vu ce Livre, plein de chimères & de visions, qu'après avoir achevé le premier Livre de mon Ouvrage.

Persius, vide *Juvenalem*.

Pindari Editio Græca, Romæ, per Zachariam Calergi Cretensem, permissu Leonis X. cum Scholiis Græcis, 1515.

Pindarus. Editio Henrici Stephani, 1612.

Platonis Opera, cum Versione Marfilii Ficini, Francof. 1602.

Plinii Historia Naturalis. Editio Joh. Harduini, Paris. 1685.

Plinii Secundi Epistolæ & Panegyricus. Editio Cellarii, Lips. 1700.

Plutarchi Opera. Editio Græco-Latina, Paris. 1624.

T A B L E

Julii Pollucis Onomasticon. Gr. Lat. Francof. 1608.

Polybius. Editio Casauboni, Francof. 1609.

Prideaux Humphrey, Histoire des Juifs, Amst. 1722.

Excerpta ex *Prisco* Rhetore; in Excerptis Legationum.

Procopii Opera. Editio Cl. Maltrete, Paris. 1662.

Prosperi Aquitani Chronicon; apud Duchesne Tom. I. & in Thesauro Temporum Scaligeri.

Prudentii Opera, Colon. 1701.

Ptolemaeus Geographus; in Theatro Bertii.

Q.

M. Fabii *Quinctiliani*, ut ferunt, & *Calpurnii Flacci* Declamationes, curante Pet. Burmanno, Lugd. Bat. 1720.

R.

Ravennas Geographus. Editio Gronovii, Lugd. Batav. 1696.

Rosini Antiquitates Romanæ, Colon. 1619.

Dictionnaire François-Celtique, par le R. P. Gregoire de *Rostrenen*, Rennes 1732.

Rei Rusticæ Auctores Latini Veteres, M. Cato, M. Varro, L. Columella, Palladius. Typ. Hieron. Commelini 1595.

Sexti Rufi Breviarium. Editio Cellarii, Cizæ 1679.

Ru-

DES AUTEURS.

Rutilii Itinerarium. Editio Simleri, Basileæ 1575.

S.

Salustius, Francof. & Lips. 1706.

Josephi Scaligeri Thesaurus Temporum,
Amstelod. 1658.

Ejusd. Epistolæ, Francof. 1628.

Elias Schedius de Diis Germanorum, Amstelod. 1648.

Just. Georg. Schottelius, de quibusdam singularibus & antiquis in Germania Juribus & Observatis, Francof. & Lips. 1718.

Senecæ Tragœdiæ, Amstel. 1676.

Ej. Opera. Editio Andreæ Schotti 1603.

Servii Commentarius in Virgil. Gen. 1610.

Sidonii Apollinaris Opera. Edit. Sirmond. Paris. 1652.

C. Silii Italici Punica. Editio Dausqueji, Paris. 1618.

Socratis Historia Ecclesiastica; in *Histor. Ecclef. Scriptoribus Græcis*, Genev. 1612.

Solini Polyhistor. Editio Urstisii, Basil. 1576.

Sozomeni Historia Ecclesiastica; in *Hist. Ecclef. Script. Græcis*, Genev. 1612.

Ælius Spartianus, Lugd. Bat. 1671.

Pub. Pap. Statius. Editio J. Frid. Gronovii, Amstelod. 1653.

Stephanus Byzantinus de Urbibus, cum notis Berkelii, Lugd. Bat. 1688.

Caroli Stephani Dictionarium Historic. Geograph. Poëticum &c. curâ Nicolai Loydii, Oxon. 1671.

T A B L E

Joan. Stobæi Locī communes Sacri & Profani, Francof. 1581.

Strabonis Opera. Editio Casauboni, Paris. 1620.

Philip Johann von *Strahlenberg* das Nord-und Ostliche Theil von Europa und Asia; c'est-à-dire: *Description des Parties Septentrionales & Orientales de l'Europe & de l'Asie*, Stokholm 1730.

Suetonius Vartorum. Editio Schildii, Lugd. Bat. 1656.

Suida Lexicon. Edit Küsteri, Cantabrig. 1705.

T.

Cornelii Taciti Opera. Editio Ryckii, Lugd. Bat. 1687.

Tertullianus. Editio Rigaltii, Paris. 1641.

Theophylactus Simocatta; inter Scriptores Historiæ Byzantinæ.

Thucydidis Opera, Oxoniæ 1696.

Trebellius Pollio, Lugd. Bat. 1671.

V.

Valerii Flacci Argonautica, Lips. 1630.

Valerius Maximus. Editio Vorstii, Berolin. 1672.

Henrici *Valesii* Excerpta ex Nicolao Damasceno, Dionysio Halicarn., Appiano, Dione &c. Paris. 1634.

Varro de Lingua Latina; inter Lat. Ling. Auctores.

Ej. Opera quæ extant. Edit. Pöpmæ, Lugd. Bat. 1650.

Idem

DES AUTEURS.

Idem, vide Rei Rust. Auctores.

Jul. Fl. *Vegetius* de Re Militari, accedunt
Frontini Stratagemata &c. ex Officina
Plantiniana Raphelengii 1607.

Vellejus Paterculus. Editio Vossii, Francof.
1647.

Vibius Sequester de fluviis, fontibus, mon-
tibus. Editio Simleri, Basil. 1576.

Victoris Tununensis Chronicon; in Thesau-
ro Temporum Scaligeri.

Chronologie de l'Histoire Sainte, par *Alph.*
Des-Vignoles, Berlin 1738.

Virgilius cum notis selectissimis Servii,
Donati &c. Lugd. Batav. 1661.

M. *Vitruvii* Pollionis de Architectura Lib.
X. Amstelod. 1649.

Vopiscus, Lugd. Bat. 1671.

X.

Xenophontis Opera, Versio Latina Henrici
Stephani.

Z.

Zosimus, curante Cellario, Cizæ 1679.

T A B L E
D E S
C H A P I T R E S,
& des principales Matières
Contenues
DANS CE VOLUME.

L I V R E P R E M I E R.

C H A P I T R E P R E M I E R.

L Es Celtes faisoient partie des anciens Scythes. 1. Les Auteurs de la première Antiquité distinguent les Scythes Européens en Hyperboréens, Sauromates & Arimaspes. 2. Les Sauromates conservent encore aujourd'hui ce Nom. *ibid.* Les Hyperboréens sont les Celtes. *ibid.* Les Arimaspes sont peut-être un peuple fabuleux. 9.

C H A P I T R E I I.

Les plus anciens Auteurs qui ont parlé des Hyperboréens ne remontent pas au-delà de la L. Olympiade. 11. Les Celtes & les Sarmates sont les deux peuples qui occupoient autrefois toute l'Europe. 12. Caractère des Sarmates. 14. Caractère des Celtes. 15. Depuis que les Celtes & les Sarmates ont été connus, plusieurs Auteurs n'ont pas laissé de
les

TABLE DES CHAPITRES.

les confondre sous le Nom général de Scythes. 17. Difficulté qui naît de cette inexactitude. *ibid.* Selon les apparences, les Celtes & les Sarmates étoient les mêmes peuples que l'on appelloit en Asie Medes & Perses. 18.

CHAPITRE III.

Les Celtes occupoient anciennement la plus grande partie de l'Europe. 19. Cluvier l'a entrevû. 20. Le P. Pezron s'étoit proposé de le prouver. 21. Preuve générale: Les Anciens n'assignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe. 22.

CHAPITRE IV.

Preuves particulieres. 25. Les anciens habitans de l'Espagne & du Portugal étoient Celtes. 26.

CHAPITRE V.

Les anciens Gaulois étoient Celtes. 29.

CHAPITRE VI.

Les anciens Germains étoient Celtes. 34. Les habitans de la Scandinavie étoient Celtes. 37. Il y avoit des Celtes en Pologne. 39. Et en Moscovie. *ibid.*

CHAPITRE VII.

Les peuples de l'Angleterre étoient Celtes. 40. Les Pictes ou Ecoissois étoient Celtes. 42. Et les Irlandois. *ibid.*

T A B L E

C H A P I T R E VIII.

Les peuples établis au Midi & au Nord du Danube, depuis Carnuntum jusqu'au Pont-Euxin, étoient Celtes. 45. Au-delà du fleuve étoient les Getes & les Daces, qui étoient Celtes. *ibid.* En deçà du fleuve étoient plusieurs peuples reconnus pour Celtes. 48. C'est-là qu'étoient établis les Gaulois qui rechercherent l'alliance d'Alexandre le Grand. *ibid.* Et ceux qui, après avoir pillé la Grèce & le Temple de Delphes, allèrent s'établir dans l'Asie Mineure. 51. Les Scordisces étoient Celtes ou Gaulois. 54. Les Bastarnes. 56. Les Boïens. 59. Les Taurisces. 60. Les Japodes. 62. Origine du nom de Pannoniens. *ibid.* Cluvier relevé. 63. Scaliger relevé. 64.

C H A P I T R E IX.

Les anciens habitans de la Grèce étoient Scythes, & le même peuple qui reçut ensuite le nom de Celtes. 66. Première preuve, tirée de l'ancienne Histoire des Grecs. 68. Seconde preuve, tirée de la Religion des Pelasges ou anciens Grecs. 76. Troisième preuve, prise de la Langue Grécque. 80. Quatrième preuve, tirée des Fables & de la Mythologie des Grecs. 84.

C H A P I T R E X.

Des anciens habitans de l'Italie. 87. Les Ligures étoient Celtes. 89. Les peuples qui demeuroient depuis les Alpes jusqu'à l'Appennin, étoient Celtes. 91. Les Peuples que les Gaulois dépouillèrent lorsqu'ils firent irruption
tion

DES CHAPITRES.

tion en Italie, étoient les Umbres & les Tusces. 92. Les Umbres étoient Gaulois. 93. Il y a apparence que les Tusces l'étoient aussi. *ibid.* Histoire abrégée des peuples qui demouroient depuis l'Appennin jusqu'au Détroit de Sicile. 95. Sentiment de l'Auteur là-dessus. 99. Er fur les Sicules, les Aborigines, les Pelasges. 100. Sur les Tusces. 101. Sur les Troyens. 103. Réflexion sur l'Origine des Romains. 105.

CHAPITRE XI.

Des anciens habitans de la Sicile. 111.

CHAPITRE XII.

Le climat des Gaules, de la Germanie & de la Thrace doit avoir été autrefois beaucoup plus froid qu'il ne l'est aujourd'hui. 120.

CHAPITRE XIII.

De l'Origine des peuples Celtes. 124.

CHAPITRE XIV.

Des divers noms que les peuples Celtes portoient anciennement. 137. Du nom de Scythes. 143. Du nom d'Iberes. 147. Du nom de Gaulois. 149. Du nom de Teutons. 152.

CHAPITRE XV.

De la langue des anciens Celtes. 155. Les Celtes avoient anciennement la même langue. 156. Première preuve. *ibid.* Seconde preuve.

158. Troisième preuve. 160. Quatrième preuve. 161. La langue Allemande est un reste de l'ancienne langue des Celtes. 165. Première preuve. *ibid.* Seconde preuve. 169. Objections. 176. Réfutées. 178.

L I V R E S E C O N D.

C H A P I T R E P R E M I E R.

DEssin de ce Livre & des suivans. 193. Réflexion préliminaire: Les véritables coutumes des Celtes doivent être cherchées parmi les peuples qui n'entretenoient aucun commerce avec les Nations étrangères. 194. 195. Les Celtes avoient reçu de la Nature 196. Une grande taille. 199. Beaucoup d'embonpoint. 202. Des chairs blanches, des couleurs vives. *ibid.* Des yeux bleus. 203. Ils avoient le regard farouche & menaçant. 204. Des cheveux blonds. *ibid.* Un tempérament robuste & vigoureux. 205. 206. Mais qui supportoit mieux le froid que la chaleur. 206. 207. Et qui ne duroit point à la fatigue. 207.

C H A P I T R E I I.

Manière de vivre des peuples Celtes. 208. Les Scythes vivoient des fruits que la terre produit naturellement, de la chasse, du lait & de la chair de leurs troupeaux. 209. Les peuples Celtes se nourrissoient anciennement de la même manière. 210. Les Gaulois. 211. Les Germains. 213. La Biere étoit la boisson commune des peuples Celtes. 216. Les peuples Celtes n'ont commencé que fort tard à boire du Vin & à planter des vignes. 219. 220. Les
Celtes

DES CHAPITRES.

Celtes prenoient leurs repas assis devant une table. 223. 224. Leur vaisselle étoit de bois ou de terre. 225. Ils bûvoient dans des Cru-ches de terre, de bois ou d'argent. 226. Dans les Festins on présentoit à boire dans des Cornes. 226. 227. Ou dans des Cranes humains. 228.

CHAPITRE III.

On a accusé les peuples Scythes & Celtes d'être Antropophages. 234. Il y a apparence que cette imputation est fausse. 240. Les Sarmates avoient une manière de vivre différente de celle des Celtes. 247. Usage que l'on peut faire de cette remarque. 250. Manière dont les peuples Celtes faisoient leur sel. 253.

CHAPITRE IV.

Les Celtes étoient de grands Dormeurs. 254. Ils couchoient à terre, & tout habillez. 255. Ils aimoient la propreté. 256.

CHAPITRE V.

Les peuples Celtes n'avoient anciennement point de demeure fixe. 259. Ils demeuroient sur des chariots. 260. Lors même que ces peuples eurent commencé de s'appliquer à l'Agriculture, ils ne renoncèrent pas d'abord à la vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoutumés. 266. Tous les ans ils changeoient de demeure & cultivoient de nouvelles terres. 266. 267. Aussi long-tems qu'ils n'eurent point de demeure fixe, ils cachèrent leur moisson dans des cavernes souterraines. 270. Lorsque les peuples Celtes pri-

T A B L E

priront le parti de se fixer dans un païs & de se loger dans des maisons, ils ne bâtirent cependant ni Ville ni Village. 272. 273. Chaque particulier occupoit un certain terrain, & bâtissoit au milieu de sa possession. 274. C'est l'origine de ce qu'on appelloit un Canton. 275. Tous les peuples de l'Europe étoient anciennement partagez en Cantons. 275. 276. Les peuples Celtes fuyoient le séjour des villes. 278. Au lieu d'en bâtir, ils ruinoient celles qui tomboient entre leurs mains. 280. Les Espagnols, les Gaulois & les Thraces ont eu des Villes de bonne-heure, en comparaison des autres peuples Celtes. 282. 283. Changement remarquable arrivé dans les Gaules vers le IV. & V. Siècle. 284. 285.

C H A P I T R E VI.

Manière dont les peuples Celtes étoient habillez. 286. Il est assez vraisemblable que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoissoient point l'usage des habits. 287. La plupart des peuples Celtes traçoient sur leur corps des figures de toute sorte d'animaux. 289. 291. Ces figures servoient à distinguer les conditions & les familles. 292. 293. Il faut par conséquent que ces peuples fussent nuds. 293. Les premiers habits des Celtes étoient de peau. 298. Ensuite ils en eurent de toile. 299. Et enfin d'étoffes de laine. 300. L'habillement des peuples Celtes consistoit 1 dans le Saye. 301. 2 Les Brayes. 307. 3 La Tunique. 309. Les Celtes ne paroissoient point en public sans leurs armes. 315.

DES CHAPITRES.

CHAPITRE VII.

On reconnoissoit les Celtes à leurs longs cheveux. 323. 324. Qu'ils teignoient en rouge. 325. On distinguoit les peuples par la manière différente dont ils accommodoient leurs cheveux. 328. 329.

CHAPITRE VIII.

Les biens des peuples Celtes ne consistoient anciennement ni en maisons & en terres. 340. Ni en or & en argent. 341. Le bétail & les esclaves étoient leurs seules richesses. 342. Ils ne s'appliquoient ni à l'Agriculture. 344. Ni aux Arts mécaniques. 346. Ni aux Sciences. 348.

CHAPITRE IX.

Toutes les études des Celtes se reduisoient à apprendre par cœur des Hymnes. 349. 350. Que les Bardes composoient. 351. Sujet de ces Poèmes. 355. Forme de ces Poèmes. 360. On les chantoit au son d'un instrument. 361. Et en dansant. 362.

CHAPITRE X.

Les peuples Celtes tenoient à déshonneur de savoir lire ou écrire. 379. L'ignorance des lettres est la véritable origine de la Poësie. 384. Les Grecs ont reçu leurs lettres des Phéniciens. 385. Ils les ont reçues beaucoup plus tard que le commun des Auteurs ne le prétend. 390. Les Latins ont reçu leurs lettres des Grecs. 393. Mais long-tems après la fondation

dition de Rome. *ibid.* Les Gaulois ont reçu leurs lettres des Grecs. 397. Les Germains les ont reçues, les uns des Latins, & les autres des Grecs. 399.

C H A P I T R E XI.

La Guerre étoit la seule profession de tous les peuples Celtes. 406. Ils y attachoient la gloire. 409. La justice. 414. Le salut. 419. Ces principes avoient une influence générale sur la manière de vivre des peuples Celtes. 420. Ils étoient toujours en guerre avec quelqu'un de leurs voisins. 420. 421. Le grand but de l'Assemblée que les peuples Celtes tenoient au commencement de chaque printems, étoit de résoudre où l'on porteroit la guerre pendant cette année. 422. Au défaut d'une guerre générale, on autorisoit dans l'Assemblée des guerres particulières. 424. Les Celtes fournissoient des Troupes à tous ceux qui leur en demandoient. 427. Quand le soldat Celte n'étoit pas employé au dehors, les peuples se déchiroient au dedans par des guerres civiles. 431. Les particuliers vuidoient ordinairement leurs différens à la pointe de l'épée. 434. Le Magistrat étoit obligé d'y consentir. *ibid.* On se battoit en duel pour les Charges. 436. Pour les Dignitez Ecclésiastiques. *ibid.* Et souvent de gayeté de cœur, pour faire parade de sa bravoure. 437. 438. Les braves se tuoient eux-mêmes, quand ils n'étoient plus propres pour la guerre. 441. Les anciens habitans de la Grèce & de l'Italie n'avoient aussi point d'autre profession que celle des armes. 442.

DES CHAPITRES.

CHAPITRE XII.

Leurs exercices étoient tous militaires. 444. Ils avoient pour but d'endurcir le corps. *ibid.* 445. De le rendre léger. 445. On les exerçoit à passer à la nage les fleuves les plus larges & les plus rapides. 447. La Chasse étoit aussi l'un de leurs exercices favoris. 449. Ils s'exerçoient sur-tout à la chasse de l'Elan. 451. Et de l'Urus. 452. Les Festins étoient la grande récréation des peuples Celtes. 463. Les peuples Scythes & Celtes cultivoient la Musique. 485.

CHAPITRE XIII.

Caractère des peuples Celtes. 489. Ils étoient d'un tempérament vif & bouillant. 491. Ils avoient l'esprit ouvert. 493. Le cœur bon. 494. Ils étoient aussi légers. *ibid.* 495. Curieux. 495. Fiers. 496. Insupportables dans la prospérité. 497. Abattus dans l'adversité. *ibid.* Et outre cela coleres & emportez. *ibid.*

CHAPITRE XIV.

Les vertus communes à tous les peuples Celtes étoient l'amour de la Liberté. 499. Idée qu'ils avoient de la Liberté. *ibid.* Ils prenoient de sages précautions pour l'assurer au dedans. 501. Ils la défendoient avec vigueur contre les ennemis de dehors. 503. Ils la préféroient à la vie. 505. Et se tuoient eux-mêmes pour éviter la servitude. *ibid.* Les femmes des Celtes témoignaient le même attachement pour la Liberté. 509.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE XV.

La Valeur étoit la grande vertu des peuples Celtes. 519. Ils s'y engageoient par des vœux solennels. 520. Vaincre ou mourir étoit leur devise. 521. Les Romains ont rendu justice à leur valeur. *ibid.* 522. Les Grecs aussi les ont redouté. 523.

CHAPITRE XVI.

De l'Hospitalité des peuples Celtes. 530.

CHAPITRE XVII.

Les autres vertus des Celtes étoient : la Frugalité. 537. L'amour de la Justice. 540. L'Union & la Concorde. 543. La Sincérité & la Fidélité. 546.

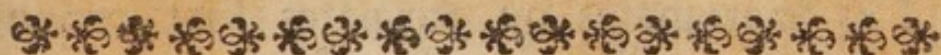
CHAPITRE XVIII.

Les Vices capitaux des Celtes étoient : la Férociété. 556. La Paresse. 559. L'Yvrognerie. 562.

Fin de la Table.



HISTOIRE DES CELTES.



LIVRE PREMIER,

*Qui traite de l'Origine des Celtes, des
Païs qu'ils occupoient anciennement,
des differens Noms qu'ils ont porté,
& de la Langue ancienne de ces
Peuples.*

CHAPITRE PREMIER.

LES Celtes ont été compris ancien-
nement sous le nom général de
Scythes, que les Grecs donnoient
à tous les peuples qui habitoient
le long du Danube, & au delà de
ce fleuve, jusques dans le fond du Nord (a).
Stra-

Les Celtes
faisoient
partie des
anciens
Scythes.

(a) De præcorum Græcorum sententia hoc dico, quod nota
A versus

CHAP. I.

Les Auteurs de la première Antiquité distinguent les Scythes Européens en Hyperboréens, Sauromates, & Arimaspes.

Les Sauromates conservent encore aujourd'hui ce nom.

Les Hyperboréens sont les Celtes.

Strabon nous apprend „ que les Auteurs (b) „ de la première Antiquité distinguoient les „ Scythes établis au dessus du Pont Euxin, „ du Danube, & de la Mer Adriatique, en „ Hyperboréens, Sauromates, & Arimaspes; „ & ceux qui sont au delà de la Mer Caspienne, en Saces & Massagètes. „ Les premiers étoient donc établis en Europe, & les seconds avoient leurs demeures en Asie. Comme mon Plan ne m'appelle à présent qu'à parler des Scythes Européens, je ne dirai rien ici des Saces & des Massagètes.

Les Sauromates ou Sarmates sont connus encore aujourd'hui sous le même nom, qui sert à désigner en commun tous les peuples qui parlent la langue Esclavonne; les Moscovites, les Polonois, les Bohémiens, les Venedes, & plusieurs autres. Les Hyperboréens sont les Celtes établis autour des Alpes, & du Danube, comme je le prouverai après quelques Réflexions préliminaires, que je dois faire

re

versus Septentrionem gentes uno prius nomine, omnes vel Scythæ, vel Nomades ut ab Hemero appellabantur; ac postea temporis, cognitis regionibus occulis, Celtæ, Iberi, aut mixto nomine Celtiberi ac Celsoscythæ; cum prius ob ignorationem, singula gentes, uno omnes nomine afficerentur. Strabo, Lib. I. p. 33. Veteres Græcorum Scriptores universas gentes Septentrionales Scytharum & Celsoscytharum nomine affecerunt. Strabo Lib. XI. p. 507.

(b) *Iis autem antiquiores ita diviserunt eas, ut qui supra Euxinum, Istrum, & Adriam, eos omnes Hyperboreos, Sauromatas, & Arimaspos appellarent, qui trans mare Caspium Sacas alios, alios Massagetas vocarunt. Strabo Lib. XI. p. 507. Ces Auteurs plus anciens sont, selon les apparences, Aristéas de Proconnesse, Hégionus de Nicée, Ctésias, Onesicritus, Polystephanus, Hégesias, qui, au rapport d'Aulu-Gelle, étoient remplis de fables & de choses incroyables. A. Gell. Noct. Attic. Lib. IX. Cap. IV. p. 246.*

re sur leur sujet. On les plaçoit au delà des CHAP. I.
 monts (c) Riphéens; cela est bien jusques là ,
 les monts Riphéens des plus anciens Auteurs
 sont les Alpes; mais on vouloit encore, qu'ils
 fussent situez sous le Pole Arctique, & par
 consequent dans un climat extrêmement froid,
 où l'air étoit toujours emplumé (d), c'est à
 dire plein de neige, & où le Soleil ne paroif-
 soit point, pendant six mois entiers de l'année.
 Comme l'opinion commune étoit, que le
 Vent du Nord (*Boreas*) sortoit des monts
 Riphéens, on conclut delà, qu'il ne souffloit
 point chés les peuples qui avoient leurs de-
 meures au delà de cette chaine de monta-
 gnes: & c'est delà qu'il reçurent le nom
 d'*Hyperboréens*, ou de gens qui demeurent au
 delà du vent du Nord (e). Cette fausse po-
 sition, que l'on avoit donnée dans le commen-
 cement au pais des Hyperboréens, fut une
 source d'erreur, pour les Géographes & pour
 les Historiens, qui écrivirent dans les siècles sui-
 vants. Comme on s'apperçut, lorsque les
 Gaules & la Germanie eurent été découver-
 tes, que le vent du Nord y souffloit comme
 par

(c) Solin. cap. XXVI. Plin. Hist. Nat. L. IV. c. XII. p. 471. Strabo L. I. p. 62. Pomp. Mela L. III. cap. V. p. 77. Clemens Alexandr. Strom. L. I. c. XV. p. 359. Stephanus de Urb. in Riphæis & Hyberboreis, p. 654. 727.

(d) Πτεροφόρος. Solin, sub. sup.

(e) Apollonius *Argonautic.* L. IV. vs. 285. dit que les sources du Danube sont ὑπὲρ πνοῆς Βορέας, Πιπταίοις ἐν ὄρεσιν, c'est à dire, au delà des haleines du vent Boreas, dans les monts Riphæens. *Hyperborei supra Aquilonis flatum habitantes.* P. Festus Pauli Diaconi p. 297. Virgil. Georg III. vs. 196. & Notas Servii.

CHAP. I.

par-tout ailleurs ; comme on n'y trouva, ni cette terre voisine du Pole, & toujours couverte de neige, ni ce jour & cette nuit de six mois, dont les anciens avoient parlé, on fut obligé de reculer toujours vers le Nord, tant les monts Riphéens, que les peuples qui étoient assis au pied de ces montagnes, ou de les placer au moins dans quelque pais inconnu, où personne n'avoit encore pénétré. Au lieu donc que les plus anciens Auteurs (f) s'étoient accordez à dire que les Hyperboreens étoient établis autour des sources du Danube, ceux qui vinrent dans la suite jugèrent plus à propos de les transporter aux (g) extrémités Septentrionales de l'Europe, & de mettre, en la place du Danube, le Tanaïs, qu'ils faisoient descendre de certains monts Riphéens qui ne subsistèrent jamais, que dans leur imagination. D'autres placèrent les Hyper-

(f) On remarque cette différence & ce changement des Auteurs, dans l'Ouvrage d'Etienne de Byfance, qui, après avoir cité les Anciens, cite ensuite les Modernes. Voici ses paroles. *Hyperborei, gens. Protarchus autem sc. asserit, Alpes Rhipaas montes sic appellatos esse, & omnes sub Alpini montibus habitantes Hyperboreos nominari.* C'est le sentiment des plus anciens Auteurs. Celui des Géographes postérieurs est exprimé dans les paroles qui suivent. *Antimachus verò eisdem cum Arimaspiis esse inquit. At Damastes in Libro de gentibus, supra Scythas habitare Issedones, superius verò Arimaspos. Supra Arimaspos autem Rhipaas montes, ex quibus Boream flare, nivem vero nunquam eos discedere, supra hos autem montes Hyperboreos pertinere usque ad alterum mare.* Steph. de Urb. p. 727.

(g) Plin. H. N. L. IV. cap. XII. p. 464.-471. Lib. VI. cap. XIII. pag. 667. Virgil. Georg. L. III. vs. 381. Lib. IV. vs. 517. Pomp. Mela. Solin. ub. sup. Lucan. L. III. vs. 272. Oros. Lib. I. p. 8. Strabo I. 62. Paul. Diac. L. XIV. p. 182.

perboréens dans une Isle de l'Océan, à (b) l'opposite de la Celtique, & d'autres enfin au Nord de (i) la Thrace, le long de l'Hebre, ou autour du Pont Euxin. Toutes ces différentes opinions peuvent être excusées, & même conciliées, par cette considération: C'est que les Celtes, que les Grecs appellèrent dans le commencement Hyperboréens, occupoient effectivement toutes les différentes contrées qu'on leur assigne. Mais, au reste, il est certain que les monts Riphéens des plus anciens Auteurs Grecs sont les Alpes, toujours couvertes de neige; & que les Hyperboréens sont les Celtes, qui demeuroient au delà de ces montagnes. C'est ce que Cluvier (k) reconnoit, & qu'il prouve d'une manière incontestable; bien qu'il établisse, en même tems, une vérité, dont il ne s'agissoit point du tout dans cette occasion: c'est que les véritables Hyperboréens, les peuples qui ne voyent point le Soleil, pendant six mois de l'année, doivent être placés du côté de la Groenlande, & de la nouvelle Zemble, c'est-à-dire dans un pays que les Anciens n'ont assurément point connu. Quoiqu'il en soit, ce Géographe produit des Auteurs qui ont dit formellement, „ que les monts Riphéens sont les Alpes, & „ que tous les peuples qui demeurent au pied „ de ces montagnes sont appelez en commun „ Hyperboréens. „ De ce nombre sont Pro-
tarchus

(b) Hecatæus apud Diod. Sicul. L. II. p. 91.

(i) Valer. Flaccus Argon. L. II. vs. 515. Martialis. L. VII. p. 91. IX. p. 127, 136. Lucanus Lib. II. vs. 640. Vibius in Catalogo Montium. p. 343. Dionys. Perieg. vs. 314. Apollonius Argonaut. L. II. p. 211.

(k) Cluverii Germania Antiqua p. 6.-9.

CHAP. I.

* Hyperborei,
gens. Pro-
tarchus
verò Alpes
Rhipæos
montes sic
appellatos
esse, & om-
nes sub
Alpinis
montibus
habitantes
Hyperboreos
nominari.
Stephanus
de Urb. p.
727.

tarchus * & Posidonius (l). Le passage de Posidonius mérite d'autant plus d'attention, que cet Auteur avoit voyagé dans les Gaules, & qu'il y avoit appris, que l'on appelloit autrefois, *monts Riphéens*, cette chaîne de montagnes qui avoit reçu depuis le nom d'*Olbes* (m), & qui portoit de son tems celui d'*Alpes*. Cluvier prouve encore, „ qu'un bon nombre d'Au- „ teurs Grecs, que je cite en marge (n), se „ sont accordez à mettre les sources du Da- „ nube dans le País des Hyperboréens & à „ faire descendre ce fleuve des monts Ri- „ phéens (o). „ A ces autorités nous pou-
vons

(l) Apud Athenæum L. VI. c. 4. p. m. 174.

(m) Nous verrons en son lieu, que les Celtes donnoient le nom d'*Olbes*, ou d'*Alpes* à toute sorte de montagnes. Voyez ci-dessous chap. XV. vers le milieu.

(n) Voyez le passage des Argonautiques d'Apollonius, cité ci dessus pag. 3. not. (e). Le Scholiaste d'Apollonius remarque, que son Auteur fait sortir le Danube du país des Hyperboréens & des monts Riphéens, à l'exemple d'Eschyle qui disoit la même chose dans une de ses Tragédies, intitulée *Prométhée delié*, p. 413. Le même Scholiaste dit ailleurs, que selon Posidonius les Hyperboréens sont établis autour des Alpes d'Italie; que selon Mnaseas les Hyperboréens étoient appelez de son tems *Delphes*. pag. 211. Cluvier prétend qu'il faut lire *Celtes*. Voyez aussi Pindare Olymp. III. & son Scholiaste. Au reste, Casaubon dans son Commentaire sur Athenée dit que St. Basile fait sortir le Po des monts Riphéens. p. 406.

(o) A proprement parler, le Danube ne descend pas des Alpes, mais d'une hauteur de la forêt Hercynie en Suabe. Tacite Germ. I. & Pline H. N. L. IV. c. 12. appellent cette hauteur le mont *Abnoba*. Mais les Anciens comprenoient, sous le nom d'*Alpes*, les montagnes de la Noricie, qui est la Bavière, & de la Vindelicie, qui est la Suabe d'aujourd'hui. Florus L. III. ch. XX. p. 376. De là vient que Strabon met expressement la source du Danube dans les Alpes. Strabo L. IV. p. 207.

vons ajouter encore un passage d'*Heraclide de Pont*, que Plutarque (p) nous a conservé : il porte, que la nouvelle arriva d'Occident qu'une armée, venue du pays des Hyperboréens, avoit pris une ville Grecque nommée Rome, située près de la grande Mer. Ceux, ajoute Plutarque, qu'*Heraclide* appelle Hyperboréens, *Aristote* les nomme Celtes. Il faut bien que les Hyperboréens demeuraient autour du Danube, ou qu'au moins ils ne fussent pas aussi éloignés de la Grece, que le prétendent ceux qui les placent au fond de la Moscovie. D'un côté, on leur attribuoit la fondation de l'Oracle (q) de Delphes, où l'image d'Apollon n'étoit anciennement, suivant la coutume des Scythes & des Celtes, qu'une simple colonne (r) : d'un autre côté, il y avoit eu un tems (s), où ils envoyoient en Grèce, & particulièrement dans l'Isle de Delos, les prémices de leurs fruits pour y être offertes à Apollon. On publioit au reste, sur le sujet des Hyperboréens, bien des choses, qui sentent à la vérité la fable, mais qui ne laissent pas pourtant d'avoir un fondement. N'ayant d'autre retraite (t) que les bois & les forêts,

se

(p) *Herac'ides Ponticus Libro de Anima*, apud Plutarch. Camill, T. I. p. 140.

(q) Pausanias Phocic. V. p. 809.

(r) Clem. Alexand. Strom. L. I. p. 419.

(s) Pindar. ub. sup. Herodot. L. IV. cap. 33. Solin. c. XXVI. Pausan. Eliac. primo cap. VII. p. 392. Attic. cap. XXXI. p. 77. Delos est l'une des Cyclades, & comme on le prétendoit le lieu de la naissance d'Apollon, qui y avoit un Temple. Scholiastes ad Apoll. Argon. p. 34. Strabo L. X. p. 485.

(t) Pomp. Mela L. III. cap. 5. Solin. ub. sup. Plin. H. N. L. IV. c. XII. p. 471. Pindar. Pyth. Od. X.

CHAP. I.

se contentant pour leur nourriture des fruits que la terre produisoit, ils passaient leur vie sans chagrin, sans inquiétude, & ne connoissoient entre eux, ni discorde, ni division. Également attachés aux loix de la justice & de l'équité, offrant chaque jour aux Dieux, & sur-tout au Soleil (v), un culte public & particulier, toutes les instructions qu'ils donnoient à leurs enfans avoient aussi pour but de les former à la vertu à la piété. Une maniere de vivre si sage, & si réglée, servoit à prolonger leurs jours, & les garantissoit de toute sorte de maladies & d'incommoditez: desorte que leurs Sociétés comparées avec celles des Grecs, étoient de véritables images du Paradis (x). Lorsqu'ils étoient parvenus à l'âge d'une vieillesse avancée, & rassasiés de jours, ils quittoient, par une mort volontaire, une vie qui leur étoit à charge. Après s'être régalés avec leurs parens & leurs amis, ils se rendoient, chargés de lauriers, & même en chantant & en dansant, à un rocher, d'où ils se précipitoient. C'étoit là, selon eux, la plus glorieuse de toutes les sépultures. Clement d'Alexandrie dit simplement (y), que, quand ils avoient atteint l'âge de soixante ans, on les menoit hors des portes, & qu'on leur ôtoit

(v) Nous verrons en son lieu, qu'on leur imputoit d'offrir des Anes à Apollon. Clem. Alex. Cohort. ad gentes, T. I. p. 25. Pindar. ub. sup. C'étoient leurs petits chevaux, qu'ils offroient au Soleil.

(x) *Hujus coelestis civitatis imagines Porta condunt, in suis Scriptis; Hyperboreorum enim & Arimaspium civitates, & campi Elysi, justorum Respublica sunt.* Clem. Alexandr. Strom. L. IV. p. 642.

(y) Stromat. L. I. cap. XV. p. 360. Voyez ci-dessous chap. x. à la fin.

étoit la vie. Nous verrons en son lieu, que tout cela convenoit aux Celtes, qui conserverent longtems les différentes coutumes dont on vient de parler.

CHAP. I.

A l'égard des Arimaspes, que quelques-uns mettent en Asie, je ne sai presque qu'en faire, tant on a débité de fables sur leur sujet. Ils (z) n'avoient qu'un œil au milieu du front, & c'est delà qu'ils avoient reçu le nom d'Arimaspes, qui, dans (a) l'ancienne langue des Scythes, signifioit un borgne. Voisins des Hyperboréens, ils confinoient, par quelque autre endroit, aux Griffons, & leur faisoient une guerre continuelle. Les Griffons étoient certaines bêtes sauvages, qui, tirant de la terre une grande quantité d'or, & de pierres précieuses, les gardoient avec la même vigilance, & les defendoient avec la même fureur, que pourroit le faire un de ces avares, à qui l'on arracheroit plutôt la vie que son

Les Arimaspes sont peut-être un peuple fabuleux.

(z) Plinius H. N. L. VII. cap. II. p. 6. Lib. X. cap. XLIX. p. 441. Strabo Lib. I. pag. 21. Pomp. Mela Lib. II. cap. I. pag. 37. Solin. cap. XXV. Ammian. Marcell. Lib. XXIII. cap. VI. pag. 368. Pausan. Attic. cap. XXIV. pag. 57. 58. Arcad. cap. II. pag. 601. Apulej. Miles. Lib. XI. pag. 748. Servius in Eclog. Virgil. VIII. vs. 27. Agell. Lib. IX. cap. IV. pag. 247.

(a) Selon Hérodote Lib. IV. ch. 27. *Arima* designe en Scythe l'unité, & *Spa* l'œil. Mr. de Leibnits dérive le nom d'Arimaspes de deux mots de l'ancien Tudesque *Arm* pauvre & *Spehen* épier. Miscellan. Borolinens. T. I. p. 5. Non seulement la Conjecture n'est pas heureuse; elle tombe même tout à fait, supposé que les Arimaspes fussent, comme je le soupçonne, un peuple Sarmate. Eustathe cite ce passage d'Hérodote d'une manière un peu différente. *Ari unitatem Scythicè designat, Maspes autem oculus est. Vid Berkelium in notis ad Stephanum, voce Evergetæ. pag. 360.*

CHAP. I.

son trésor. Toutes ces fables, que l'on a fort longtems rebatuës, étoient tirées, originairement, du Poëme (b) d'Aristée de Proconnese, qui mérite bien le nom de *Charlatan* (c) & d'*Impositeur* qu'on lui a donné, puisqu'il vouloit faire passer son Ouvrage pour une Histoire véritable, & qu'il se vantoit (d) d'avoir parcouru le pais des Arimaspes d'un bout à l'autre. Je ne fai s'il y avoit quelque vérité cachée sous des contes si ridicules. Tout ce que j'y entrevois, c'est que les Arimaspes, supposé qu'ils ayent jamais existé, étoient des Sarmates. J'en juge de cette maniere, premièrement par la situation de leur pais. Ils confinoient aux Hyperboréens, qui passaient chés eux (e) pour porter les prémices de leurs fruits en Grece; & nous verrons bientôt, que les Celtes & les Sarmates étoient voisins, & même mêlez du côté de l'Orient. Ce qui confirme encore ma conjecture, c'est, en second lieu, que cet œil au milieu du front, marque, selon toutes les apparences, que les Arimaspes étoient des Archers, qui fermoient un œil (f), pour viser plus sûrement, & pour mieux adresser leur coup. Il est certain que les Sarmates se servoient ordinairement de l'arc & de la flèche, au-lieu que ces armes étoient presque inconnuës aux Celtes, qui

(b) Herodot. L. IV. ch. 13.--27.

(c) ἀνὴρ γόης ἐὶ τις ἄλλος. Strabo, Lib. XIII. pag. 589.

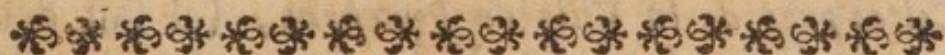
(d) Athenæ. L. XIII. p. 451.

(e) Herod. ub. sup. Pausan. Attic. c. XXXI. p. 77. Plin. L. IV. cap. XII. p. 464. 471.

(f) C'est la conjecture d'Eustathe in Dionys. Perieg. vi. 31.

qui dans les commencemens n'étoient armez que du bouclier & de la lance. J'avoüe pourtant, que je serois fort porté à regarder les Arimaspes, comme un être de raison, si Diodore de Sicile ne m'apprenoit (g) que les Arimaspes, surnommez Evergetes, subsistoient encore du tems d'Alexandre le Grand, qui les soumit à sa domination.

CHAP. I.



CHAPITRE SECOND.

VOILA' en abrégé ce que les Auteurs de la première antiquité avoient remarqué par rapport aux peuples du Nord. Cette antiquité même ne remonte pas fort haut. Aristée de Proconnesse qui, autant que je puis en juger, étoit le premier, qui eût parlé des Hyperboréens, vivoit vers la L. (h) Olympiade, c'est

Les plus anciens Auteurs, qui ont parlé des Hyperboréens, ne remontent pas au delà de la L. Olympiade.

(g) Diod. Sic. Lib. XVII. p. 605. Il semble qu'un ancien Auteur cité par Etienne de Byssance les place autour de la forêt Hercynie. *Tarçynta urbs Tyrrenia Ταρχυνίται & Ταρχυνᾶϊοι sunt gens Hyperboreorum, apud quos Grypes aurum custodiunt.* Vid. Hierocles in *Φιγίσοποι*. Stephan. de Urb. p. 694. 359. Pline fait aussi mention de certains Arimaspes qui portoient anciennement le nom de Cacidares. Lib. VI. cap. XVII. p. 678. Voyez encore Steph. de Urb. in *Evergetes* p. 360. Cyrus Roi de Perse avoit donné aux Arimaspes le nom d'Evergetes, c'est-à-dire de bienfaiteurs, parce qu'ils lui amenèrent 3000. chariots, chargés de bled, dans un tems où la famine étoit si grande dans son armée, que les Soldats étoient réduits à se manger les uns les autres. Diod. Sic. ub. sup. Lucain parle aussi des Arimaspes III. vs. 281. VII. vs. 756.

(h) Histor. Synag. apud Scalig. Thes. Temp. p. 316.

CHAP. II.

c'est-à-dire 580. ans avant la venuë de notre Seigneur J. C. Selon les apparences, les Grecs ne commencèrent à connoître les Celtes, que fort longtems après. Hérodote, qui écrivoit vers la LXXXVII. Olympiade, 432. ans avant J. C., en parle à la vérité dans son Histoire; mais, on voit clairement par ce qu'il en rapporte, qu'il ne les a connus que de nom (i). *Le Danube*, dit il, *a sa source dans le país des Celtes près de la Ville de Pyrrhene*, (il fait des monts Pyrenées une Ville de ce nom, & confond ces montagnes avec celles des Alpes.) *Les Celtes*, ajoute-t-il, *demeurent au delà des colonnes d'Hercules; ils sont voisins des Cynefiens, & le dernier des peuples qui sont établis en Europe, du côté de l'Occident*. Ailleurs, il avoue de bonne-foi, que tout le país, qui est au delà du Danube, étoit entierement inconnu de son tems (k).

Les Celtes
& les Sarmates sont
les deux
peuples
qui occupoient
autrefois
toute
l'Europe.

Quoiqu'il en soit, lorsque les Grecs & les Romains eurent ensuite passé le Danube, & pénétré dans la Scythie, on reconnut que ce vaste país étoit habité par deux peuples entierement différens. On commença, par conséquent, à les distinguer, en appelant les uns Sauromates ou Sarmates (l), & en donnant aux

(i) Herodot. Lib. II. cap. 33. Lib. IV. cap. 49.

(k) *Thracæ dicunt apes loca quæ sunt trans Istrum obtinere, nec ulterius pergi posse.* Herod. L. V. cap. 10.

(l) On prétend que ce nom leur fut donné par les Grecs, parce qu'ils avoient des yeux ronds, & ressemblans à ceux du lézard. *Sauromata* à *Σαῦρος* Lacerta, & *ὀφθαλμὸς* Oculus. Car. Stephani Dict. La conjecture du savant Bochart, qui derive ce mot de l'Hebreu, est fort ingénieuse. Sarmate vient selon lui de *שָׂרְמַת* ce qui signifie *Medorum reliquia*: effectivement, les Sarmates & les Medes étoient un même peuple, comme je le remarque ci-après. Je parlerai dans la suite des noms de Scythes,

autres le nom de Celtes, de Celtoscythes (*m*), d'Iberes, de Celtiberes, de Gaulois, de Germains, &c (*n*); & le nom de Scythes ne demeura propre, qu'aux peuples inconnus, qui demeuroient, soit dans le fond du Nord, soit dans quelque autre contrée où les Voyageurs n'avoient pas encore pénétré. Généralement parlant, les Celtes occupoient les parties occidentales de l'Europe; l'Espagne, les Gaules, les trois Roiaumes de la Grande-Bretagne, la Germanie, les Roiaumes du Nord, avec une partie de l'Italie. Les Sarmates, au contraire, étoient établis du côté de l'Orient, & à peu près dans les mêmes contrées qu'ils occupent encore aujourd'hui. Dans de certains

thes, Celtes, Iberes, &c. Voyez Bochart. Géogr. Sacr. Lib. III. cap. 14. in fine.

(*m*) Voyez le passage de Strabon cité ci-dessus page 1. not (*a*). Plutarque appelle les Cimbres & les autres peuples, qui furent défaits par Marius, *Celtoscythes*. Plutarch. in Mario T. I. p. 411.

(*n*) *Scytharum nomen usque quaque transit in Sarmatas atque Germanos; neque aliis prisca illa duravit appellatio, quam qui extremi gentium harum ignoti prope ceteris mortalibus degunt.* Plin. H. N. L. IV. cap. XII. p. 465. Il faut prendre ces paroles de Pline dans un sens général. Le nom de Scythes ne se perdit que fort tard. Il y a des Auteurs qui le donnent encore à des peuples connus. Horace le donne aux Illyriens, *Zuid-Scythes*, *Hirpinie Zimri*, *cagireti Adria*, *Divisus objecto*, *remittas querere.* Horatius Od. L. II. Od. 11. Dion le donne aux Bastarnes L. XXXVIII. 64. & aux Daces L. LI. p. 460. Radagaïse, qui passa en Italie avec une nombreuse armée de Goths, du tems de l'Empereur Honorius, est appelé un Prince Scythe. Cronol. Regum Gothor. apud Duchesne Rer. Francic. Tom. I. p. 808. Isidori Chronic. pag. 713. Marcellini Chron. p. 37. Dans le IX. siècle *Andradus Modicus* appelloit encore Scythes, les Normans, qui désoloient la France de son tems. *Andrad. Modici Revelationes* apud Duchesne Tom. II. p. 391. Voyez ci-dessous p. 17.

CHAP. II.

Caractere
des Sarma-
tes.

tains endroits, ces deux peuples étoient mêlez (o), & ce mélange produisit un troisieme peuple qui tenoit quelque chose des Celtes & des Sarmates. Tels étoient les Bastarnes (p), les Peucins, les Venedes, les Fennes, & plusieurs autres. Mais au reste les Celtes & les Sarmates étoient deux peuples entièrement différens (q). Dès la première antiquité, on voit une différence sensible, & une espece d'opposition, entre les coutûmes & toute la maniere de vivre des uns & des autres. Les Sarmates, à l'exemple des autres Scythes, alloient tous à la guerre; mais, ils n'avoient point d'autres troupes que de la Cavalerie; ou (r) plutôt ils étoient toujours à cheval, jusques là qu'on les voyoit, vendre, acheter, tenir leurs Assemblées, expédier leurs affaires, faire leurs visites, prendre leur repas & leur sommeil, sur leurs chevaux. On trouve dans (s) Ammien Marcellin, & dans Zosime, que les Huns (qui étoient un peuple Sarmate) s'accoutûmoient tellement à passer le jour & la nuit sur leurs chevaux, qu'ils en perdoient en quelque maniere l'usage des jambes. Comme il y avoit plusieurs peuples Sarmates le long du Danube & dans le voisinage de la Grece, je ne doute point du tout que ce ne soit ici la véritable origine de la fable des Centaures. La nourriture

(o) Strabo L. VII. p. 296. Arrian. Exp. Alex. p. 8.

(p) Tacit. Germ. cap. XLVI.

(q) Procope se trompe assurément, quand il dit que les Gots, les Vandales, les Visigots, les Gepides (qui étoient tous des peuples Celtes) sont les Sauromates & les Melanchlones des Anciens. Procop. Vandal. L. I. cap. II. p. 178.

(r) Tacit. Germ. cap. XLVI.

(s) Ammian. Marcell. L. XXXI. cap. III. pag. 615. Zosim. L. IV. cap. XX. p. 388.

ture des Sarmates étoit de la chair cruë (t) qu'ils faisoient mortifier en la mettant sous leurs cuisses, sur le dos du cheval. Un de leurs mets, les plus délicieux, étoit le lait & le sang de cavale (v), détrempez ensemble. A l'égard de leur maniere de s'habiller, ils portoient, comme les Medes, une longue robe qui leur decendoit jusqu'au talon. Leurs armes étoient, comme je l'ai déjà remarqué, l'arc & la flèche (x), ou une longue (y) lance qu'ils appuioient contre le genou, pour pousser & pour renverser leur ennemi avec plus de force. Ils épousoient plusieurs femmes, qu'ils menoient (z), non seulement à la guerre, mais encore au combat; & les filles ne pouvoient se marier parmi eux, qu'elles n'eussent premièrement tué un ennemi. Nous prouverons au long dans la suite, que les Celtes avoient une maniere de vivre toute différente. Quoiqu'ils eussent de la Cavalerie, leur principale force consistoit dans l'Infanterie, qu'ils exerçoient à la course & à faire de longues traites (a). Ils entretenoient une grande quantité de bétail, & se nourrissoient de leur chasse, du lait & de la chair de leurs troupeaux. Leurs habits étoient (b) justes

Caractere
des Celtes.

(t) Amm. Marcel. ub. sup.

(v) Plin. H. N. L. XVIII. cap. XI. p. 466. Virgil. Georg. L. III. vs. 461. Martial. Epigr. L. I. p. 3. Silius Italic. L. III. p. 129. Clemens Alexand. Pædag. L. III. cap. 3.

(x) Pausanias Attic. cap. XXI. p. 50.

(y) Tacit. Histor. L. I. cap. 79. Valer. Flac. Argon. VI. v. 236.

(z) Pomp. Mela, L. III. c. 4. Herod. L. IV. c. 116. Valesii Excerpta ex Nic. Damasceno, p. 516.

(a) Tacit. Germ. cap. 46.

(b) Tacit. Germ. cap. 17.

CHAP. II.

justes au corps, à la reserve du *Sagum*, qui étoit une espece de manteau court, qu'ils ar-rétoient par devant avec une boucle, & qui decendoit à peine jusqu'aux hanches. Au lieu de l'arc & de la flèche, ils portoient d'enormes boucliers, avec des lances (c), dont ils se servoient pour combattre de loin & de près. La Polygamie étoit inconnue parmi eux; &, quoique leurs femmes les suivissent à la guerre, & leur portassent même des rafraichissements, jusques sur le champ de Bataille, elles n'avoient pas accoutumé ordinairement de se battre contre l'ennemi. Enfin, la langue des Celtes (d) & celle des Sarmates différoient anciennement comme elles différent encore aujourd'hui. On en trouve une preuve dans Ovide, qui, ayant été envoyé en exil dans la Ville de Tomos, située sur le Pont Euxin, écrivoit à Cotta (e), qu'il avoit déjà appris la langue des Getes & des Sarmates, qui étoient établis autour de cette Ville.

11

(c) Tacit. Germ. cap. 6.

(d) On prouvera dans la suite, que l'ancien Tudesque étoit un dialecte de la langue des Celtes.

(e) *Jam didici Geticè Sarmaticèque loqui.* Ovidius Epist. ex Ponto Lib. III. Ep. II. vs. 40. Tristium L. V. Eleg. XII. p. 58. Les Getes étoient Celtes. Il suffira d'en produire ici une seule Preuve. Les dix mille Barbares, dont Persée Roi de Macedoine refusa le secours, sont appelés *Getes*, par Appien, Maced. p. 1223; *Thraces*, par Dion in Excerpt. Valesii p. 611; *Gaulois & Celtes*, par Diodore de Sicile, apud Vales. in Excerpt. L. XXVI. p. 313; *Bastarnes* par Trogus Pompejus Prolog. XXXII; *Bastarnes & Gaulois* par Tite Live, Lib. XL. cap. 57. Lib. XLIV. cap. 26. & par Polybe, in Excerpt. Legat. LXII. p. 883. Il n'y a point d'autre différence entre ces Auteurs, si ce n'est que les uns se servent d'un nom commun à plusieurs peuples, comme l'étoient ceux de *Getes*, *Thraces*, *Gaulois*, *Celtes*; & les autres du nom
pro-

Il est vrai, que la langue Allemande qui descend de celle des Celtes, & la langue Esclavonne ou Sarmate, ont plusieurs mots communs, soit qu'il y ait eu anciennement une langue originelle dont il reste des traces dans toutes les autres, ou que le voisinage & le mélange de ces deux peuples ait fait passer plusieurs mots d'une langue dans l'autre. Mais, au reste, tous ceux qui entendent les deux langues, savent qu'elles diffèrent essentiellement, à l'égard du génie, de la construction, du tour, & sur-tout par rapport aux suffixes, que les Sarmates joignent aux Noms & aux Verbes, à peu près de la même manière que les Hébreux.

Les Celtes & les Sarmates sont donc les deux peuples qui occupoient anciennement la Scythie Européenne (é). Les bons Historiens ne manquent presque jamais de les distinguer, ou de désigner au moins chacun de ces peuples par quelque caractère particulier, auquel on peut le reconnoître. Mais, il se trouve aussi des Auteurs moins exacts, qui confondent les Celtes & les Sarmates sous le nom général de Scythes (f). Zosime, par exemple, appelle Scythes tous les peuples barbares qui ravageoient l'Empire Romain de son tems. Cette inexactitude des Historiens, est aujourd'hui l'une des plus grandes difficultés

Depuis que les Celtes & les Sarmates ont été connus, plusieurs Auteurs n'ont pas laissé de les confondre sous le nom général de Scythes.

Difficulté qui naît de cette inexactitude.

propre & particulier de la nation, c'est à dire de Bastarnes. Au reste, les Getes reçurent ensuite le nom de Goths. Voyez ci-dessous, chap. VIII.

(é) Il s'agit de la grande Scythie, & non de la petite, qui étoit l'une des six Provinces de la Thrace. Festi Ruffi Breviar. cap. IX. p. 13.

(f) Voyez ci-dessus pag. 13. note (n).

CHAP. II.

que l'on rencontre, lorsqu'il s'agit d'expliquer les monumens qui nous restent de l'Histoire des anciens Scythes. On ne fait si les événemens ou les coutûmes dont ils parlent régardent le premier ou le second des peuples dont je viens de faire mention. On dit, par exemple, que les Amazones, qui passèrent de l'Europe en Asie, étoient Scythes. Mais, étoient-elles Celtes, ou Sarmates? C'est ce que la plupart des Auteurs laissent à deviner; & il faut être extrêmement au fait de ces matières, pour ne s'y point tromper.

Selon les apparences les Celtes & les Sarmates étoient les mêmes peuples que l'on appelloit en Asie Medes & Perses.

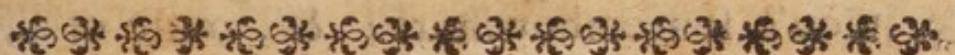
Je finirai ce Chapitre par une Remarque qui peut-être ne fera pas indigne de la curiosité du Lecteur. Ce n'est à la vérité qu'une Conjecture; mais, autant que je puis en juger, elle n'est pas sans vraisemblance. Je soupçonne que les peuples, que l'on appelloit Celtes & Sarmates en Europe, étoient les mêmes qui portoient en Asie le nom de Medes & de Perses. Les Medes étoient descendus des Sarmates, s'il faut en croire Solin (g), ou les Sarmates des Médes, au rapport de Diodore de Sicile & de Pline (h). On trouve aussi dans Herodote (i), qu'il y avoit le long du Danube des peuples qui étoient habillez de la même manière que les Medes, & qui se glorifioient d'en tirer leur origine. Tout cela semble indiquer, qu'il y avoit une grande conformité entre les Medes & les Sarmates, jusques-là qu'on les regardoit comme une même

(g) *Sauromata in Asia siti originem Medis dedere.* Solin. cap. XXV. p. 235.

(h) Diodor. Sic. L. II. p. 90. *Sarmata Medorum (ut ferunt) soboles.* Plin. VI. c. 7.

(i) Herodot. L. V. cap. 9.

me nation. A l'égard des Perses, je ne doute point du tout, qu'ils ne fussent le même peuple que les Celtes. Pour le prouver, je ne me prévaudrai point du témoignage d'Ammien Marcellin (*k*) & de Tertullien (*l*) qui font sortir les Perses de la Scythie. Le célèbre Henri de Valois (*m*), dont je respecte beaucoup l'autorité, prétend que ces Auteurs ont confondu les Perses, avec les Parthes, qui, de l'aveu de tous les Historiens, étoient Scythes d'origine (*n*). J'ai en main des preuves plus convaincantes. On verra dans tout cet ouvrage, que, ni la langue des Perses, ni leurs coutûmes, ni leur Religion, ne différoient pas anciennement de celle des Celtes.



CHAPITRE TROISIEME.

JE vais parler présentement de l'étenduë & des bornes de l'ancienne Celtique, & parcourir les différentes Contrées qui étoient habitées autrefois par des peuples Celtes. Je

Les Celtes occupoient anciennement la plus grande partie de l'Europe.

(*k*) *Persæ sunt originiturs Scythæ.* Amm. Marcell. Lib. XXXI. cap. III. p. 620.

(*l*) *Scythæ exuberant Persas.* Tertullian. de Pallio, cap. II. p. 133.

(*m*) Notis ad Ammian. Marcellin. ub. sup.

(*n*) Arrian. Parthic. p. 615. Q. Curtius L. VI. p. m. 232. Plin. L. VI. cap. XVII. p. 678. Les Parthes étoient Sarmates d'origine; delà vient que leur langue approchoit de celle des Medes, qui, comme nous venons de le dire, décendoient aussi des Sarmates. *Sermo his inter Scythicum Medicumque medius & utrisque mixtus.* Justin. Lib. XLI. c. 2. *Sarmata Medorum (ut ferunt) soboles, gens habitu, armisque Parthici proxima.* Plin. L. VI. c. 7. Etien-

CHAP. III.

Cluvier
l'a entre-
vu.

serai obligé de marcher quelquefois dans un pays presqu'inconnu. J'espère pourtant d'en dire assez, pour convaincre le Lecteur, que ces peuples étoient Maîtres de la plus grande partie de l'Europe. S'ils ne portoient pas partout le nom de Celtes, on ne laissera pas de reconnoître par-tout le même peuple, & de le distinguer par des caractères qui ne sont point équivoques. Cluvier a prouvé démonstrativement (o), que les Celtes occupoient anciennement l'Illyrie, la Germanie, les Gaules, l'Espagne, & les Royaumes de la Grande-Bretagne. S'il avoit poussé plus loin ses Recherches, il auroit pu y ajouter encore, une partie de la Pologne & de la Moscovie, avec les Provinces qui sont le long du Danube jusqu'à son embouchure; &, outre cela, la Thrace, la Macedoine, la Grece, l'Italie & la Sicile. Il auroit pu remarquer encore, que l'Asie mineure étoit remplie de peuples Celtes. Tels étoient, non seulement les Galates ou Gallo-Grecs, partagez en plusieurs nations,

Etienne de Byfance dit Parthyaî gèns o'im Scythica qua deinde fugit vel emigravit duce Medo. Sic vero à Medis vocata fuit, ex natura terre qua eos excepit, palustris nempe & cava; vel a fuga, quoniam Scythæ Parthos vocant exules, dicuntur etiam Parthi, Parthii, & Parthyaî. Steph. de U. 623. Saumaïse lit μετοικήσαν ἐπὶ Μηδῶς, ils allerent s'établir en Medie.

(o) Cluver. Germ. Antiq. p. 16. Il a été copié par Mezerai, Histoire de France avant Clovis p. 4. Scaliger avoit dit avant Cluvier: Quis ignorat Κέλτας, Ἰβήρας pro totâ Occidentali ac Septentrionali Europa plagâ, à veteribus illis usurpari? Certè Aristoteles, Eratosthenes, alii, Κελτῶν nomine Sarmatiam, totam Germaniam, Italiam, Iberiam, seu Hispaniam ipsam, comprehendunt. Josephi Scaligeri Epist. L. III. Ep. 276.

tions, mais encore les (p) Bithyniens, les Thraces, les Phrygiens, les Troïens, les Lydiens, les Thyniens, les Medo-Bithyniens, les Mariandyns, les Sintiens, les Mysés ou Moësiens, les Mygdons, les Matiens, les Paphlagoniens, les Bebryces, & les Lygiens. Comme tous ces peuples sortoient originairement de l'Europe, & en particulier de la Thrace, d'où ils avoient passé en Asie, je me réserve d'en parler lorsque je serai parvenu aux Migrations des Celtes ; & je ne ferai mention ici que des Celtes qui étoient établis en Europe. Il est certainement fâcheux, que le Pere Pezron n'ait pas eu le tems d'exécuter le Plan qu'il avoit formé (q). Le Public auroit profité de son travail, & peut-être qu'il m'auroit appris bien des choses, que je ne fais pas. Ce savant homme se proposoit de débrouiller les Origines Celtiques, & de prouver ce que je dois démontrer ici. J'ai trouvé, à la vérité, dans son Plan, un peu trop de credulité pour les anciennes fables, avec quelques fautes & quelques inexactitudes, qu'il auroit, selon les apparences, corrigées. Il fait descendre les Celtes de Gomer & d'Ascenez, l'un fils, & l'autre petit-fils, de Japheth. Cela peut être ; au moins l'opinion est fort ancienne. Mais, il est constant, que l'Histoire & la Généalogie des Celtes ne remontent

Le Pere
Pezron
s'étoit
proposé de
le prouver.

(p) Strabo L. VII. 295. XII. 541. Herodot. Lib. VII. 72. &c.

(q) Voyez les Collectanea de Mr. de Leibniz T. II. p. 59. Mr. Bruzen de la Martinière dans son Dictionnaire Géographique, Tome II. part. 2. p. 441. dit que le Pere Pezron n'a pas exécuté son Projet. Monsieur Marchand m'a averti, que ce Pere avoit publié quelque-chose sur le sujet des Celtes ; mais, je n'ai point vu son Ouvrage.

CHAP. III.

tent pas si haut. Il dit que les Parthes appellerent les Celtes, ou les Gomerites, Saces. Ce sont (r) les Perses, qui donnoient aux Scythes le nom de Saces. Comme il ne distingue pas les Perses des Parthes, il confond aussi les Daces établis autour du Danube avec les Dahes ou Daës qui étoient en Asie. Il dit que les Celtes, qui s'étoient fixés dans l'Arménie, dans la Cappadoce, dans la Phrygie, sortoient originairement de l'Hyrkanie, & de la Bactriane; au lieu qu'il est constant, qu'ils étoient venus d'Europe. Il fait d'Acmon (s), d'Ophion, de Saturne, de Jaou, qui selon lui est le Jupiter des Latins, des Princes Celtes, sans considérer, que les deux premiers de ces noms sont manifestement Grecs, & les deux autres Pheniciens. Il dit que les Teutons se mêlerent avec les Umbres; ce qui est aussi peu exact, que si je disois, que les Francs sont mêlez avec Suedois, pour exprimer qu'ils sont originairement un même peuple. Mais, au reste, je suis convaincu, que le Pere Pezron a frappé au but: & je vais montrer, que son Systême n'est point une Vision, ni un Roman, ni même une simple Conjecture, dénuée de preuves, ou au moins de preuves suffisantes.

Preuve générale: Les Anciens n'assignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe.

Je commence par une preuve générale. Les Anciens n'assignent point d'autres limites à la Celtique, que les bornes même de l'Europe. Selon les Géographes Grecs & Latins, l'Europe commençoit aux colonnes d'Hercules

(r) Plin. H. N. L. VI. cap. 17. pag. 678.

(s) Ces noms sont pris des Argonautiques d'Apollonius & de son Scholiaste L. I. p. 50.

les (t), & s'étendoit delà jusqu'aux prétendus monts (v) Riphéens, dont j'ai parlé plus haut, & que l'on plaçoit aux extrémités du Nord. J'ai averti en même tems, que l'on faisoit descendre le fleuve de Tanais, de ces prétendues montagnes, au lieu qu'il sort d'un Lac, comme Hérodote l'a remarqué, beaucoup mieux instruit que ceux qui ont écrit après lui. Il sort (w) dit il, d'un grand Lac, & va se décharger dans un autre Lac encore plus grand, que l'on appelle Mœotis. Quoiqu'il en soit, il est constant que les Anciens donnoient à l'Europe les bornes suivantes, du côté de l'Orient (x). Premièrement, l'Océan Septentrional, qui rentroit dans les terres, & y formoit de vastes Golfes; ensuite, une chaîne de montagnes qu'ils apelloient les monts Ri-

(t) *Exeundum deinde est, ut externa Europæ dicantur, transgressisque Rhiphaeos montes, litus Oceani Septentrionalis in leua, donec perveniatur Gades, legendum. Plinii H. N. L. IV. cap. XIII. p. 474.*

(v) Voyez ci-dessus, p. 4. not. (f)

(w) Herodot. L. IV. 57. Voyez aussi Cluver. G. A. p. 6. & 12.

(x) *Europa incipit initium sub plaga Septentrionali à fluvio Tanai, qua Riphæi montis ardua Sarmatico adversa Oceano Tanaim fluvium fundunt. Æthicus, Cosmogr. p. 51.... qua vertice lapsus, Rhiphaei Tanais, diversa nomina mundi, Imposuit ripis, Asiaque & terminus idem, Europa media divimens confinia terra. Lucan. L. III. vs. 272. Tanais ex Riphæis montibus defluit, quem lacus Mœotis accipit novissimus inter Europam Asiamque finis. Plin. Hist. Nat. L. IV. cap. XII. p. 464. Alii ajunt fines (Europæ) esse Tanaim & Mœotidem fretumque Cimmerium, Herodot. L. IV. 45. Europa terminos habet ab Oriente Tanaim & Mœotida & Pontum, ab Occidente Atlanticum Oceanum. Pomp. Mela L. I. cap. 3. p. 7. cap. XIX. p. 36. Voyez aussi Orose, Liv. I. p. 15. Ammien Marcellin, Liv. XXXI. ch. 3. p. 618. Dionys. Periegr. vs. 14. 48. 632. 661. 722.*

CHAP. III. Riphéens; & enfin, le fleuve de Tanaïs, qui, après être sorti de ces montagnes, & avoir parcouru une grande étendue de pais, alloit se décharger dans le Palus Mæotide. Il n'est pas nécessaire que je montre ici l'ignorance des anciens Géographes, qui n'ont donné à l'Europe que des bornes imaginaires, du côté qu'elle n'est pas environnée par la Mer; & qui ont d'ailleurs confondu, à certains égards, le Tanaïs (y) avec le Danube, qui sort effectivement de ce que l'on apelloit anciennement les monts Riphéens. Il me suffit de remarquer, que les bornes de l'Europe étoient aussi celles de la Celtique. On en trouve une preuve dans Pline (z), qui, copiant des Auteurs plus anciens, place le premier Promontoire de la Celtique après les monts Riphéens. „ Au delà, dit il, des Hyperboréens, on „ trouve d'abord un Promontoire de la Cel- „ tique, nommé Lytarmis, & le fleuve de „ Carambucis, qui traverse un pais où les „ monts Riphéens s'abaissent & se perdent in- „ sensiblement., Il m'importe peu d'examiner, encore moins de décider, si ce fleuve de Carambucis est l'Obi ou le Dwina, qui passe à Archangel. Je laisse cette controverse aux Géographes modernes (a). Le passage de Pline, que je viens de citer, est tiré d'Hécatee (b), qui, selon toutes les apparences, ne connoissoit pas un pais si reculé. Strabon avouë

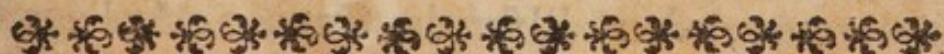
(y) Voyez ci-dessus, p. 4.

(z) Plin. H. N. L. VI. cap. XIII. p. 667.

(a) Voyez Hardouin ad Plin. ub. sup. Cluver. G. A. p. 8. Stralenberg p. 412.

(b) Stephanus de Urb. in Carambyce & Elixoin, pag. 341. 447.

avoué dans un passage, que j'ai aussi cité (c), qu'il étoit encore inconnu de son tems. Je me contente d'avoir prouvé par Pline & par Hecatée, que, selon l'opinion commune, la Celtique s'étendoit alors aussi loin que l'Europe. Plutarque dit à peu près la même chose, dans la Vie de Marius (d). „ Quelques-uns „ soutiennent (e), que la Germanie est un „ país extrêmement vaste, qui, s'étendant „ vers la Mer extérieure & vers le Septen- „ trion, se replie ensuite du côté de l'Orient „ jusqu'au Palus Mœotide, & touche la Scy- „ thie, que l'on appelle Pontique... Delà „ vient, ajoûte-t'il (f), que tous les peuples „ qui parcourent ces vastes contrées, bien „ qu'ils aient des noms particuliers, sont ap- „ pelés en commun du nom de *Celtoscythes*.



CHAPITRE QUATRIEME.

SI nous passons de cette preuve générale à des preuves particulières, il sera facile de démontrer, que toutes les contrées de l'Europe étoient autrefois habitées par des peuples Celtes,

Preuves
particulie-
res.

(c) Préface, cit. (6).

(d) Plutarch. Op. Tom. I. p. 411.

(e) Dionysius Periegetes est de ce nombre. Il dit qu'au Nord du Danube, jusqu'à l'embouchure du Palus Mœotide, demeurent des Germains, des Sarmates, des Gètes, & des Bastarnes. Voyez ci-dessous Chap. VIII.

(f) Il parle des Cimbres & des autres peuples qui furent défaites par Marius. Au reste, Strabon cite un passage d'Ephorus, qui porte, que si l'on partage la terre en quatre parties, on trouvera que le país, qui est du côté de l'Orient, est occupé par les Indiens: celui, qui est vers le

CHAP. IV. Celtes, avec cette restriction pourtant, qu'ils étoient mêlez, du côté de l'Orient, avec une infinité de nations Sarmates.

Les anciens habitans de l'Espagne & du Portugal étoient Celtes.

L'Espagne & le Portugal sont les premières Provinces de l'Europe, en commençant du côté de l'Occident. Lorsque les Romains portèrent, pour la première fois, leurs armes dans ces Provinces, ils les trouvèrent occupées par des peuples différens. Varron en nomme cinq (g). *Les Espagnes*, dit il, *ont été peuplées par des Iberes, des Perses, des Phéniciens, des Celtes, & des Carthaginois.* Les Carthaginois sont connus: voisins de l'Espagne, ils en soumirent une grande partie, avant leur seconde (h) guerre avec les Romains. Les Phéniciens, distinguez des Carthaginois, sont les Tyriens (i), qui avoient envoyé une Colonie, & fondé un célèbre Temple à l'honneur d'Hercule, dans l'Isle de Gades. A l'égard des Perses, je ne sai d'où ils pouvoient être venus; & je ne me souviens pas d'avoir vu dans aucun des anciens Auteurs, qu'ils eussent envoyé des Colonies en Espagne. Peut-être que ces prétendus Perses étoient les habitans naturels du pais, qui ne différoient guères des Perses, avant que ceux-ci eussent soumis les Medes, & adopté la plûpart de leurs coutumes. Ce n'est pourtant qu'une simple conjecture, que je ne peux justifier, jusqu'à présent, que par la parfaite conformité que je trou-

visé par les Ethiopiens: celui, qui est vers l'Occident, par les Celtes: & les pais Septentrionaux, par les Scythes. Strabo Lib. I. p. 34.

(g) Varro apud Plin. H. N. L. III. c. I. p. 290.

(h) Diod. Sic. Lib. XXV. in Excerpt. Legat. apud Hoetichelium, p. 169.

(i) Pomp. Mela L. III. c. VI. p. 80. Strabo L. I. pag. 2.

trouve entre les Celtes & les anciens Perfes, ce que j'aurai souvent occasion de toucher dans ce Traité. Enfin, pour ce qui est des Iberes & des Celtes, on prétend que les Iberes étoient les plus anciens habitans de l'Espagne, & que s'étant confondus, par la fuite du tems, avec des Celtes, qui étoient venus des Gaules, le mélange de ces deux peuples produisit le nom de Celtiberes (k). C'est une erreur, que j'aurai occasion de refuter, lorsque je ferai voir que le nom d'Iberes (l) étoit un nom purement appellatif, que les Celtes donnoient à tous les peuples qui demeuroient au delà d'un fleuve ou d'une montagne. Quoiqu'il en soit de l'origine de ces peuples dont je parlerai ailleurs, les anciens Auteurs ne disconviennent pas, que les Celtes, les Iberes, & les Celtiberes d'Espagne, ne fussent une même nation, désignée sous des noms différens (m). Il me suffira donc de remarquer ici deux choses: la première est, que, depuis l'invasion des Carthaginois & des Romains, les Celtes occupoient encore la plus grande partie de l'Espagne. Par-tout on en trou-

(k) *Cum pridem de regione invicem decertassent Iberes & Celta, postea, pace facta, communiter eam inhabitaverunt, & connubiis mixti, ob eam commixtionem dicuntur hoc nomen accepisse.* Diod. Sicul. L. V. p. 214. *Profugique à gente vultu, Gallorum Celta miscentes nomen Iberis.* Lucan. L. VI. vl. 9. *Venere & Celta sociati nomen Iberis.* Silius Ital. L. III. p. 124. Voyez aussi Appian. Hisp. p. 424.

(l) Voyez ci-dessous Chap. XI. XIII. XIV.

(m) *Celticos in Batica, à Celtiberis in Lusitania advenisse, manifestum est sacris, lingua, oppidorum vocabulis, Neotobriga, Turobriga.* Plin. ub. sup. p. 295. Martial, parlant à Lucius de l'Espagne leur patrie commune, dit, *Nos Celtis genitos, & ex Iberis.* Epigr. Lib. I. p. 26.

CHAP. IV. trouve, le long (n) de l'Ebre qui est l'ancien Iberus, de l'Anas (o), du Bætis (p), dans la Tarraconoïse (q), dans la Bétique, dans la Lusitanie, qui, du tems des Romains, étoient les trois Provinces, ou les trois Gouvernemens, sous lesquels toute l'Espagne étoit comprise. Ma seconde remarque est, que les autres peuples barbares, qui étoient établis en Espagne (r), & auxquels les Historiens & les Géographes ne donnent pas expressement le nom de Celtes, étoient pourtant la même nation. La chose se prouve, non seulement par les noms de leurs Villes & de leurs Cantons, (par-tout on voit revenir les terminaisons Celtiques de *Brig* & de *Dur* (s),) mais aussi par les coutumes de ces peuples, qui étoient entièrement conformes à celles des Celtes, comme on le verra dans la suite de cet Ouvrage. Je crois donc être en droit de conclure, que les Celtes étoient anciennement Maîtres de toute l'Espagne. Herodote (t) & Ephorus (v) l'affûrent

(n) Plin. ub. sup. Ptolom. L. II. c. IV. & seq.

(o) Guadiana.

(p) Guadalquivir.

(q) Pomp. Mela L. II. c. VI. Lib. III. c. I. Berke-lius, qui a fait un excellent Commentaire sur Etienne de Byssance, relève dont mal à propos son Auteur, pour avoir dit que la Ville d'*Emporium*, qui étoit en Espagne, étoit une Ville de la Celtique: *Emporium urbs Celtica à Massiliensibus condita*. Steph. de Urb. p. 344.

(r) Tels sont les peuples appelez *Cantabri*, *Turdetani*, *Lusitani*, *Veltones*, *Autrigoni*, *Tiburi*, *Callaici*, *Coelerini*, *Vaccæi*, *Murboci*, *Pelendones*, *Oretani*, & plusieurs autres dont on peut voir les noms dans les Ouvrages de Strabon, de Pline, & de Ptolemée.

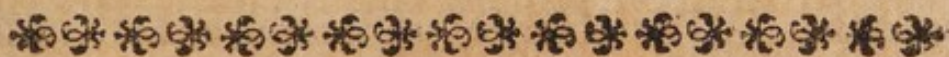
(s) *Arabriga* *Talabriga* *Lusitanorum*, *Cottaobriga*, *Deobriga* *Veltonum*, *Nemetobriga* *Tiburorum*, *Lacobriga*, *Octodurum* *apud Vaccæos*. Ptolem. ub. sup.

(t) Voyez ci-dessus p. 12.

(v) Ephorus *ingenti magnitudine facit Celticam, quod illi plura*

rent positivement. La plupart des anciens Auteurs étoient si bien persuadés, que les habitans naturels de ce país ne différoient pas des autres peuples Septentrionaux, qu'ils ne font pas difficulté de leur donner, avec le nom de Celtes, celui de Gaulois (x), & même de Cimbres (y).

CHAP. IV.



CHAPITRE CINQUIEME.

DE l'Espagne il faut passer dans les Gaules. Jules Cesar remarque (x), que les Celtes n'en occupoient de son tems que la troisieme partie. Toutes les Gaules, dit il, sont divisées en trois parties. La première est occupée par les Belges; la seconde, par les Aquitains; & la troisieme, par le peuple que nous appellons Gaulois, & qui dans leur langue portent le nom de Celtes. Tous ces peuples ont une langue & des coutumes différentes. On fait que ce passage de Jules Cesar doit s'entendre des Gaules qui n'obéissoient pas encore aux Romains, & que ce Prince subjuga dans les différentes expéditions, que l'on peut voir dans ses Commentaires: c'est le

Les anciens Gaulois étoient Celtes.

pleraque ejus terra quam nunc Iberiam vocamus loca usque ad Gades tenuerint. Strabo L. IV. pag. 199.

(x) *Galli occidua usque ad Gades incolunt secundum Erastothenum. Strabo Lib. II. p. 107.*

(y) Diodore de Sicile dit que les Lusitains sont les plus braves des Cimbres. Lib. V. 215.

(z) Cæsar. Lib. I. c. I. Voyez aussi Am. Marcell. L. XV. cap. II. p. 102.

CHAP. V.

le païs qu'on appelloit (a) *Gallia Comata*, à cause de la longue chevelure de ses habitans. Il y avoit déjà du tems, que les Romains étoient Maîtres, au delà des monts, de la Province Narbonnoise (b), qui s'étendoit depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes. Les braves ou culottes, qu'on y portoit, lui firent donner le nom de *Gallia Braccata*. En deçà des monts, la République possédoit la Province appelée *Gallia Cis-Alpina* ou *Togata*, parce que les habitans y étoient vêtus à la Romaine. Elle commençoit aux Alpes (c), s'étendoit le long du Po, jusqu'à la Mer Adriatique, & avoit pour bornes les Villes d'Ancone, de Ravenne, avec le fleuve de Rubicon. Strabon & Diodore de Sicile, qui ont écrit depuis Jules Cesar, ne semblent pas être parfaitement d'accord avec cet Auteur. Strabon, quoiqu'il cite les Commentaires de Cesar, prétend que ce sont les peuples de la (d) Province Narbonnoise, qui portoient anciennement le nom de Celtes, & qui l'ont communiqué aux autres nations des Gaules. C'est à ces peuples qu'il donne lui-même le nom de Celtes (e). *Les Celtes*, dit il, *habitent le long de la Mer qui est du côté de Marseille & de Narbonne, & leur païs s'étend jusqu'à une partie des Alpes.* Diodore de Sicile dit,

(a) Pomp. Mela L. III. c. II. Plin. H. N. Lib. IV. c. XVII. p. 482.

(b) Strabo L. II. p. 178. Plin. L. III. c. IV. p. 308.

(c) Ptolem. L. III. c. I. p. 71. Plin. L. III. c. XIV. p. 363. Sext. Ruf. Breviar. p. 8.

(d) *Galli qui Narbonensem Provinciam incolunt, quondam Celta appellabantur, & arbitror ab iis omnes in unum versum Galatas, Celtas à Græcis vocatos.* Strabo Lib. IV. p. 189.

(e) Strabo Lib. IV. p. 176. 177.

dit à peu près la même chose (f). Il sera bon d'avertir ici d'une chose que plusieurs ignorent. Les peuples qui sont établis au-dessus de Marseille au milieu du país, autour des Alpes, & dans les monts Pyrenées, sont appellez Celtes. Ceux, qui sont au midi de la Celtique, du côté de l'Océan & du mont Hercynien, & les autres nations, qui s'étendent delà jusques dans la Scythie, sont appellez Galates. Cependant, les Romains donnent en commun à tous ces peuples le nom de Galates. Il y a dans ces paroles de Diodore trois fautes. I. Il met le Midi pour le Septentrion, à moins que ce ne soit, comme je le soupçonne, une faute de Copiste. II. Il fait, de la forêt Hercynie, une montagne de ce nom (g). III. Il prétend que les peuples, qui demeuroient autour de cette montagne, & jusques dans la Scythie, portoient le nom de Gaulois, ou, comme le disent les Grecs, de Galates. Il se trompe. Les Gaulois étoient en deçà du Rhin; les peuples, qui étoient au-delà de ce fleuve, furent d'abord appellez Scythes, ensuite Celtes, & enfin Germains, au lieu que le nom de Gaulois leur est donné très-rarement. Mais, au reste, Strabon & Diodore de Sicile s'accordent à placer les Celtes dans la Gaule Narbonnoise (h). Quoiqu'il en soit, pour revenir au passage de Jules Cesar, on verra par la suite de cet Ouvrage

(f) Diod. Sic. Lib. V. p. 214.

(g) Il fait la même faute plus haut pag. 208 où il dit que le mont Hercynien est la plus haute montagne de l'Europe.

(h) Voyez aussi *Ælien de Animalibus*. Lib. XIII. c. XVI. p. 776.

CHAP. V.

vrage de quelle maniere il faut l'expliquer. La différence, qu'il y avoit de son tems entre les coutûmes des Belges, des Aquitains, & des Celtes, venoit uniquement de ce que les uns conservoient encore leur ancienne barbarie, au lieu qu'elle étoit adoucie dans les autres, par le commerce qu'ils avoient avec des nations policées. Mais, il y avoit encore assez de conformité entre ces trois peuples, pour pouvoir en conclure qu'ils étoient originairement la même nation. Il faut dire la même chose de leur langue. Dès le tems de Jules Cesar, la langue Celtique s'étoit partagée en tant de dialectes, que les Celtes ne s'entendoient plus, pour peu qu'ils fussent éloignez les uns des autres. Mais, on peut démontrer, par des preuves incontestables, qu'il y avoit une mere langue, de laquelle tous ces différens dialectes décendoient. Ce qu'il y a encore ici de certain, c'est que tous les habitans des Gaules portoient anciennement le nom de Celtes. C'est, comme le remarque (i) Pausanias, le nom qu'ils se donnoient eux mêmes, & sous lequel les étrangers les designoient. Celui de Gaulois, ou de Galates, est beaucoup plus nouveau; quoiqu'en usage parmi les Grecs & les Romains, il a été longtems inconnu aux peuples auxquels on le donnoit. Mais au reste ce nom, aussi bien que celui de Celtes, designoit en commun tous les peuples des Gaules, qui sont appelez, tantôt (k) Cel-

(i) *Ut Galli appellarentur nonnisi serò usus obtinuit. Celvas enim cum ipsi se antiquitus, tam alii eos nominarunt.* Pausan. Attic. c. III. p. 10.

(k) *Celto-Gallia in quatuor divisa est Provincias, Aquitanica*
curm.

Celtes, tantôt Gaulois, & tantôt Celto-Galates. A l'égard des noms de Belges & d'Aquitains, c'étoient certainement des dénominations particulieres, qui étoient prises, ou du naturel de ces peuples ou de la contrée qu'ils habitoient. Les Celtes, qui étoient au-delà de la Seine & de la Marne (l), étant nouvellement arrivez de Germanie, & ayant apporté toute la ferocité du país d'où ils sortoient, furent appelez *Belges*, c'est à dire feroces, querelleux (m). Ceux, qui demeuroient le long de la Mer Oceane, furent appelez *Armoriques* (n), d'un mot Celte & Tudisque, qui signifie maritime. Nous apprenons de Pline (o), que cette partie de l'Armorique, qui étoit au-delà de la Garonne du côté des Pyrenées, fut appelée par les Romains Aquitaine, soit à cause du grand nombre de sources d'eaux vives qu'ils y trouverent, ou, comme d'autres le prétendent, pour exprimer de cette maniere en Latin le mot Celte d'Armorique. En voilà assez sur les peuples des Gaules, auxquels j'aurai occasion de revenir souvent dans cet Ouvrage.

CHA-

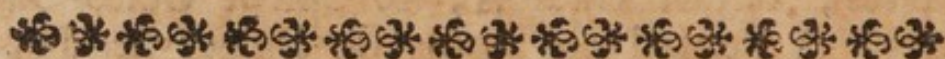
cam, Lugdunensem, Belgicam, & Narbonensem. Ptolem. Lib. II. c. VII. p. 49. Celto-Galatia Narbonensis. L. II. c. XX. pag. 54. Celta Galati vocati ad Orientem Pyrenai. Appian. Hisp. p. 424. Celtica que nunc Gallia vocatur. Idem de Bello Annib. 546.

(l) Cæsar. I. 1. II. 4.

(m) Du mot Tudisque *Belgen*, se disputer, se quereller.

(n) *Civitates quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armorica apellantur. Cæsar VII. 75. Civitates Oceano conjunctæ quæ Armorica apellantur. Hertius Lib. VIII. c. XXXI.*

(o) *Aquitania, Armorica antea dicta. Plin. H. N. Lib. IV. c. XVII. p. 482. Ar-mor-rich Province ou Royaume maritime.*



CHAPITRE SIXIEME.

Les anciens
Germain
étoient
Celts,

A l'égard de la Germanie, les anciens Auteurs conviennent assez généralement, qu'elle étoit remplie de peuples Celtes, & qu'elle faisoit l'une des parties les plus considérables de la Celtique. Nous avons dit qu'Herodote (p) plaçoit les sources du Danube dans le pais des Celtes. Arrien (q) dit la même chose, & met au nombre des Celtes tous les peuples qui demeuroient le long de ce fleuve, jusqu'aux Quades & aux Marcomans inclusivement. Le nom de Celtes demeura même propre aux Germains, (r) depuis que les habitans des Gaules & de l'Espagne l'eurent perdu ou quitté. Ainsi quand Dion, qui a poussé son Histoire jusques vers l'an 229. de N. S. J. C. parle des Celtes, il entend toujours par-là les Germains. Il dit par exemple (s), *Que quelques Celtes passerent le Rhin, pour venir au secours d'Arioviste; que (t) quelques Celtes, que l'on appelle Germains, s'étant emparez du pais qui est le long du Rhin, ont fait donner à ce pais le nom de Germanie (v).* Il s'explique clairement là-

(p) Voyez ci-dessus p. 12.

(q) Arrian. Exped. Alex. p. 8.

(r) *Burchanis insula Celtica*, dit Etienne de Byssance en parlant d'une Isle qui étoit sur les côtes de la Germanie. Steph. de U. p. 240.

(s) Dio. L. XXXVIII. p. 31.

(t) Idem Lib. LIII. p. 503.

(v) Il s'agit de la Germanie qui obéissoit aux Romains, & que l'on distinguoit en Supérieure & en Inférieure.

là-dessus, dans un autre endroit (x). Les peuples, dit il, qui demeurent des deux côtez du Rhin, portoient autrefois en commun le nom de Celtes ; mais, depuis que les Gaulois ont été distinguez des Celtes, jusqu'à mon tems, le Rhin a toujours été regardé comme la borne des deux pais. Il n'est pas moins constant, que les Celtes, qui étoient en Germanie, ne différoient pas anciennement de ceux des Gaules, & qu'on ne les désignoit sous un même nom, que parce qu'on étoit persuadé qu'ils étoient originairement la même nation. (y) Les deux peuples, dit Strabon, sont non seulement voisins, n'étant séparés que par le Rhin, ils ont encore le même temperament, la même maniere de vivre, & se ressembtent presque en toutes choses. C'est-là, selon cet Auteur, la véritable origine du nom de Germains (z). Les Germains diffèrent un peu des Gaulois ; ils sont plus féroces, d'une plus grande taille, & plus blonds ; quant au reste, les deux peuples se ressembtent parfaitement ; ils ont les mêmes traits, les mêmes coutumes, & se nourrissent des mêmes alimens. J'estime par conséquent, que les Romains

ferieure. La Superieure s'étendoit, depuis les sources du Rhin, jusqu'à Mayence, qui en étoit la Metropole, & à la riviere d'Obringa, que quelques-uns prennent pour la Mosele, & d'autres pour l'Are près de Bonne. L'Inférieure, depuis Cologne, qui en étoit la Metropole, jusqu'aux embouchures du Rhin, & à la Mer Océane. Ptolem. Lib. II. c. 1X. pag. 53. Duchelne Rer. Francic. Tom. I. p. 1. 5. 15. 39. Cluver. G. Ant. p. 510.

(x) Dio. L. XXXIX. p. 114.

(y) Strabo L. IV. p. 196. Il avoit dit plus haut, que ce qu'il y avoit encore de féroce, dans les mœurs des Gaulois, venoit des coutumes & du naturel des Germains, qu'ils conservoient en partie.

(z) Strabo L. VII. p. 290.

CHAP. VI. *mains ont eu raison de les nommer Germains, comme pour marquer qu'ils étoient les freres Germains des Gaulois.* Cette étymologie de Strabon est, certainement, fautive; mais, elle prouve au moins, qu'il y avoit une si grande conformité, une si parfaite ressemblance, entre les Germains & les Gaulois, qu'on les auroit pris pour des *Germains*. C'est ainsi que les Romains distinguoient les Freres, qui l'étoient de Pere & de Mere, de ceux qu'ils appelloient *consanguins* ou *uterins*.

J'ai encore quelques remarques à faire sur l'ancienne Germanie. Quoique les Romains (a) lui donnaient pour bornes, du côté du midi, le Danube depuis sa source jusqu'à la forteresse Carnuntum (b); cependant, les peuples, qui étoient au-delà de ce fleuve jusqu'aux Alpes, étoient tous Celtes. Tels étoient les Helvetiens, qui faisoient partie des Celtes Gaulois, les Rhetiens, les Noriciens, & les Pannoniens, dont les troupes portoient le nom de Legions Celtiques du tems d'Aurelien (c). Il faut dire la même chose des peuples qui étoient établis dans les Alpes mêmes, & qui n'avoient été pleinement soumis que par l'Empereur Auguste. Ils sont appelez tantôt (d), Celtes, tantôt Gaulois. Tite Live, parlant du passage d'An-

(a) Tacit. Germ. c. I. Ptolem. L. VIII. c. IV. p. 225.

(b) Plin. Hist. Nat. L. IV. c. XII. p. 465. On prétend que c'est Haimbourg, vis à vis du Conflant du Danube & du March. Harduin. ad Plin. Cluver. G. A. p. 735. Bruzen de la Martiniere Diction. Géogr. Tom. II. part. 2. p. 291.

(c) Zosim. L. I. c. II. p. 83.

(d) Tit. Liv. L. XXI. c. XXX. & seq. Polyb. L. III. p. 139. On peut voir les noms particuliers de ces peuples. Plin. H. N. L. III. c. XX. p. 376.

d'Annibal par les Alpes, les appelle même *de-mi-Germains* ((e) *semi Germani*): non que le nom de Germains fut déjà connu du tems d'Annibal, mais à cause de la conformité que cet Historien trouvoit entre la langue & les coutumes de ces peuples, & des Germains de son tems.

Si les bornes de la Germanie sont aujourd'hui avancées du côté du midi, puisqu'elle s'étend jusqu'aux Alpes, elles ont été extrêmement resserrées du côté du Nord & de l'Orient. L'ancienne Germanie comprenoit, au Nord, les trois Royaumes que l'on designe sous le nom général de Scandinavie. Plin & Solin l'assurent positivement. Le premier (f), après avoir parlé des monts Riphéens, qui, selon lui, étoient les bornes de l'Asie de ce côté-là (g), passe aux Provinces de l'Europe qui sont situées le long de la Mer, sur la gauche de ces monts. Il fait mention, sur la foi de quelques Auteurs Grecs, du pays des *Hippopodes*, qui avoient des pieds de Cheval, de celui des *Phanésiens*, qui s'enveloppoient de leurs oreilles (h), & ensuite il ajoute: *Les pays qui suivent sont mieux connus. On trouve d'abord les Ingévens, qui sont de ce côté-là le premier peuple de la Germanie. Ils sont établis au pied du mont Sevo, qui égale les monts Riphéens par sa hauteur; & qui s'étendant jusqu'au Promontoire des Cimbres for-*

Les habitants de la Scandinavie étoient Celtes.

((e) Tit. Liv. L. XXI. c. XXXVIII.

((f) Plin. L. IV. c. XIII. p. 474. & seq.

((g) Voyez ci dessus p. 23. not. (t), & 24. not. (z).

((h) Voyez Biblioth. Germanique, Tom. XXVIII.

CHAP. VI. *me un vaste Golfe que l'on appelle Codanus (i).* Solin, qui copie Pline dans cet endroit comme par-tout ailleurs, dit la même chose, &, à peu près, dans les mêmes termes (k). Le mont Sevo est, selon la remarque de Cluver (l) & du Pere Hardouin, cette chaîne de montagnes qui commence à la Mer Blanche, & qui traverse la Lapponie avec la plus grande partie de la Norvegue. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire avec quelque attention la description de Pline, qui suit les côtes de la Mer Oceane jusqu'à Gades; & qui assure (m), que toute la côte de la Mer Septentrionale étoit habitée par des peuples Germains, depuis l'Escaut jusqu'à une distance que l'on ne sauroit fixer; parce que les Auteurs different à l'infini sur cet Article. Tacite aussi, dans son *Traité de la Germanie* (n), met au nombre des Germains les Sujons, les Sitons, & plusieurs autres peuples, qui demeuroient le long de l'Océan jusqu'à la Mer Glaciale. Enfin, Pomponius Mela (o) dit expressément, que la Scandinavie, dont il fait une Isle, étoit occupée par les Teutons. La Celti-

(i) C'est la Mer Baltique.

(k) *Mons Sevo ipse ingens, nec Riphæis minor collibus, initium Germania facit. Hunc Ingvæones tenent à quibus primis post Scythas nomen Germanicum consurgit.* Solin. c. XXXII.

(l) Cluver. G. A. p. 650. Harduin. ad Plin. ub. sup.

(m) Plin ub. sup. p. 477.

(n) Tacit. Germ. c. XLIII. - XLVI.

(o) *Scandinavia quam adhuc Teutoni tenent.* Pomp. Mel. L. III. c. VI. Il y a des éditions de P. Mela, qui portent *Scandia* ou *Codanomia*. Pline fait aussi de la Scandinavie une Isle de la Mer Baltique. Il dit que les Hillevisions, partagez en 500. Cantons, n'en occupent pourtant qu'une partie. Plin. ub. sup. p. 476.

Celtique ou la Germanie n'avoit donc alors point d'autres bornes du côté du Nord, que la Mer Septentrionale. CHAP. VI.

A l'Orient, elle comprenoit la plus grande partie de la Pologne. Pline (*p*), Solin, & Ptolémée, content également la Vistule parmi les fleuves de la Germanie. C'est de ce côté-là que demeuroient, au milieu d'une infinité de peuples Sarmates, les (*q*) Estions, qui sont indubitablement les Prussiens, puisque l'ambre se ramassoit sur leurs côtes, & les Gothins. L'un & l'autre de ces peuples, je parle de Estions & des Gothins, étoient Celtes, comme j'aurai occasion de le montrer dans l'un des chapitres suivans. Il y avoit même des Géographes qui étendoient la Germanie jusqu'au Palus Méotide, comme nous l'avons vu ci-dessus, dans un passage de Plutarque (*r*). En ce cas, elle auroit renfermé, non seulement la Pologne, mais encore la Moscovie, de laquelle il faut dire un mot. J'ai déjà insinué, qu'elle étoit peu connue des Anciens, qui étoient dans l'opinion, que la Mer Océane (*s*) rentroit dans les terres du côté du Septentrion, & y formoit trois grands Golfes, du nombre desquels étoit la Mer Caspienne. Cependant, puisqu'ils s'accordent à placer des peuples Celtes le long du Tanaïs, & autour du Palus Méotide; puisque c'est delà que sortirent les Ostrogots & les Alains, étant

(p). Plin. ub. sup. p. 477. Solin. c. XXXII. Ptolem. L.
II. c. XI. p. 56.

(9). Tacit. G. c. XLIV. XLV.

(r) Voyez ci-dessus p. 25.

(3) Voyez la Préface après la cit. [6], & ci-dessus p. 24.
Pomp. Mela L. III. c. V. p. 78. Solin c. XXVII.

CHAP. VI. poussez par les Huns ; enfin, puisque la plupart des anciennes Traditions des Celtes les faisoient venir de ces contrées ; on ne peut guères douter, que la Moscovie ne fût anciennement habitée par le même peuple, qui occupoit les autres païs de l'Europe, & qui, étant pressé par les Sarmates, se retira toujours de plus en plus du côté de l'Occident. Il faut retourner présentement sur nos pas, pour parler des Royaumes de la Grande-Bretagne, des païs situëz le long du Danube depuis Carnuntum jusqu'à son embouchure, & enfin de l'Italie & de la Sicile.



CHAPITRE SEPTIEME.

Les peuples de l'Angleterre étoient Celtes.

L'ISLE, qui comprend les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, portoit anciennement le nom d'Albion. Elle reçut ensuite celui de Bretagne ; & c'est sous ce nom, que les Romains la designoient ordinairement. Les Gaulois *(t)* se vantoient d'avoir peuplé la Grande-Bretagne, & la chose est certainement très-vraisemblable. J'ai vû cependant quelquepart, que les Bretons se glorifioient *(v)* aussi d'avoir envoyé des Colonies dans les Gaules. Quoiqu'il en soit de cette contestation, elle prou-

(t) Cæsar. L. V. c. XII. Tacit. Agricol. c. II.

(v) Britones Armorici, cum venerint in Regno isto, suscipi debent & protegi: sunt probi cives de corpore regni hujus. Exierunt enim quondam de sanguine Britonum regni hujus. Lex Eduardi I. Anglorum Regis, apud Holoman. Franco-Gall. c. II. p. 21.

prouve que les Gaulois & les Bretons étoient originairement la même nation. Du tems de Jules Cefar, & même long-tems après, les deux peuples avoient encore les mêmes coutumes (x), les mêmes armes (y), & la même langue; comme cela se prouve, non seulement par les anciens noms de leurs Princes, & de leurs Cantons, qui font tous Celtes, mais aussi par le témoignage formel de Tacite (z). La Mer qui les séparoit n'empêchoit pas qu'il n'y eût une grande liaison & un commerce ouvert entre les deux peuples, jusques-là qu'ils se prêtoient un secours mutuel, dans (a) les guerres qu'ils avoient à soutenir de part ou d'autre. C'étoit dans la Grande-Bretagne, que la Religion des Celtes s'étoit conservée dans toute sa pureté, au lieu qu'elle étoit altérée en Espagne & dans les Gaules, par les Superstitions des Pheniciens, des Grecs, & des Romains. Delà vient que les Druïdes (b), qui vouloient la connoître à fond, alloient ordinairement étudier en Angleterre. On prétend que le nom de *Britten* (c) ou de *Bretons*, dérive d'une coutume, dont je parlerai en son lieu, & qui étoit commune à ces peuples avec les autres Celtes : c'étoit de se (d) peindre & de s'enluminer le corps de différentes cou-

(x) Cæsar. V. 12. Tacit. An. XIV. 30. Agricola c. II.

(y) Pomp. Mel. L. III. c. VI. p. 32.

(z) Tacit. Agric. c. II.

(a) Cæsar. IV. 20.

(b) Idem VI. 13.

(c) Leibnitz Glossar. in Collectaneis T. II. p. 98.

(d) *Omnes Britanni vitro (al. luteo) se inficiunt, quod caruleum efficit colorem.* Cæsar. V. 14. *Incertum ob decorum, an quid aliud, ultro corpora infecti.* Pomp. Mela Lib. III. c. VI. *Simile plantagini glastum quo Britannorum conjuges nuras-*
que

CHAP. VII.

Les Pictes
ou Ecoſſois
étoient
Celtés.

couleurs, & d'y graver avec du *glaſtum* des figures de toute ſorte d'animaux. Selon les apparences, le nom de *Pictes*, que les Romains donnerent aux Ecoſſois, exprimoit la même choſe en Latin. Tacite, parlant des Ecoſſois, dit que leur chevelure (e) blonde, & leur ſtature énorme, prouvent qu'ils ſont Germains d'origine. Il conjecture au contraire, par pluſieurs raiſons, que les *Silures*, autre peuple de l'Iſle, étoient des Iberes venus d'Eſpagne. Cela peut être; &, au reſte, que les Bretons fuſſent ſortis, ou de l'Iberie, ou des Gaules, ou de la Germanie, c'eſt la même choſe pour moi, parce qu'il en reſultera toujours qu'ils étoient Celtés d'origine.

Et les Ir-
landois.

A l'égard de l'Irlande (f) nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Bretons (g), qui
de-

que toto corpore oblita. Plin. H. N. Lib. XXII. c. I. p. 177. Per artifices plagarum figuras, jam inde à pueris, varia animalium effigies incorporantur, inſcriptisque viſceribus hominis, incremento pigmenti nota creſcunt. Nec quicquam magis patientia loco, nationes fera ducunt, quam ut per memores civitates plurimum ſuci artus bibant. Solin. c. XXXV. p. 254. Stigmata Britonum. Tertullian. de veland. Virg. c. 10. Corpora notant variis picturis animalium omnis generis. Herodian. L. III. p. 301. 302.

(e) Tacit. Agric. caput II.

(f) Les anciens l'appellent *Iris*, *Juernia*, *Ouernia*, *Bernia*. Αἱ Βρετανίδες εἰσὶ δύο νῆσοι, Ουερνία καὶ Ἀλγῖον, ἥτοι Βερνία καὶ Ἀλβίων. C'eſt à-dire, Les Iſles Britanniques ſont au nombre de deux; on les appelle *Ouernia* & *Alouïon*, ou ſelon d'autres *Bernia* & *Albion*. Eufſath. ad Dionyſ. Perieg. vl. 284. 565. Ἰσερνία ἢ Πρετανικὴ νῆσος τῶν δύο ἐλάττων. C'eſt à dire, *Journia*, l'une des Iſles Britanniques, la plus petite des deux. Stephan. de U. p. 420. & 412. Le Commentateur remarque qu'Ariſtote en avoit fait mention.

(g) *Ferociffimi Gallorum ſunt, qui ſub Septentrionibus habitant*

demeuroient dans cette Ifle, étoient les plus ferores de tous les Gaulois. Cet Auteur fup-
 pofe donc comme une chofe reconnuë, que
 les habitans de l'Irlande étoient Bretons, &
 que les Bretons auffi étoient un peuple Celte
 ou Gaulois. On publioit fur le fujet des an-
 ciens Irlandois bien des chofes qui fentent
 beaucoup la Fable. Solin (*h*), par exemple,
 leur attribué, de boire le fang des ennemis
 qu'ils tuöient à la guerre, & de s'en bar-
 bouiller le vifage. Il ajoûte, que quand une
 femme accouchoit d'un enfant mâle, elle lui
 préfentoit les premiers alimens fur la pointe
 de l'épée de fon mari. La Cérémonie étoit
 accompagnée d'une priere, dont le précis
 étoit, que Dieu fît la grace à cet enfant de
 mourir à la guerre & au milieu du tumulte
 des armes. Diodore de Sicile, dans le paffa-
 ge que je viens d'alleguer, en fait même des
 Antropophages, qui vivoient de chair humai-
 ne. Nous verrons en fon lieu ce qu'il faut
 penser de toutes ces Fables. Contentons-nous
 de remarquer ici, que les Ifles de la Grande-
 Bretagne font, felon les apparences, les mê-
 mes, qu'Herodote (*i*) appelle Caffiterides,
 fans pouvoir rien dire de certain de leur situa-
 tion. *Je ne connois point*, dit il, *les Ifles Caffi-*
terides (*k*), *d'où on nous apporte l'étain. Mal-*
gré toutes mes recherches, je n'ai trouvé perfonne
qui pût me décrire la Mer qui baigne cette par-
tie

bitant, & Scythia vicini funt; dicunt ex iis nonnullos Antro-
pophagos effe ficut Britannos qui Irin inhabitant. Diod. Sic.
L. V. p. 214.

(*h*) Solin. c. XXXV. p. 251.

(*i*) Herodot. L. III. c. 115.

(*k*) Κασσίτερος fignifie en Grec de l'Etain.

CHAP. VII. *tie de l'Europe pour l'avoir vuë lui-même.* Comme les Auteurs, qui écrivirent après Herodote, ne trouverent point dans l'Océan des Isles qui portassent le nom de Cassiterides, ils les placèrent où ils le jugèrent à propos. Solin les met (l) vis à vis de la Celtiberie. D'autres, plus avisez, ont avoué de bonne-foi, qu'ils ne savoient où elles étoient. Ainsi Pomponius Mela (m) les appelle des Isles Celtiques, sans en déterminer précisément la situation. Il paroît cependant par un passage de Strabon (n), que la position que l'on donnoit à ces Isles convenoit à peu près au Climat de la Grande-Bretagne; & je ne doute point du tout de la solidité de la remarque du même Géographe, qui dit ailleurs (o), que la raison pour laquelle ces Isles étoient presque inconnues aux Anciens, c'est que les Phéniciens qui étoient Maîtres de la navigation, & qui tiroient un grand profit du commerce de l'étain, prirent toutes les précautions imaginables pour empêcher que les autres peuples ne découvrirent le pais où ils alloient chercher ce métal.

(l) Solin c. XXXVI. p. 256.

(m) Pomp. Mela L. III. c. VI. p. 80.

(n) *Cassiterides in pelago & Britannico propemodum sita climate.* Strabo L. II. p. 120. 129.

(o) *Olim soli Phœnices hoc commercium fecerunt ex Gadibus, celantes omnibus navigationem.* Strabo III. 175. Un certain Dionysius les place dans les Indes. Steph. de U. p. 458.





CHAPITRE HUITIEME.

JE passe aux Celtes qui étoient établis le long du Danube, depuis la Forteresse de Carnuntum jusqu'au Pont Euxin. Il y en avoit des deux côtés du fleuve (p). Ceux, qui demeuroient sur la rive gauche du Danube, ne nous arrêteront pas long-tems. Ils n'ont été guères connus; ni par les Grecs, qui, ayant établi quelques Colonies sur les côtes du Pont Euxin, ne se soucierent pas de pénétrer dans le cœur du païs; ni par les Romains, qui n'ont guères porté leurs armes, ou au moins, fait des établissemens, de ce côté là, au-delà du Danube, avant le tems de Trajan. Outre le nom de Scythes (q), que l'on donnoit en général à tous les peuples du Nord, ceux dont nous parlons étoient encore désignez sous le nom particulier de Getes & de Daces. Strabon remarque, que quelques Anciens (r) appelloient Getes, les peuples qui demeuroient,

Les peuples établis au Midi & au Nord du Danube depuis Carnuntum jusqu'au Pont Euxin étoient Celtes.

Au-delà du fleuve étoient les Getes & les Daces qui étoient Celtes.

(p) *Ab Istro Septentrionem respiciunt, qua sita sunt ultra Rhenum & Celticam habitata à Galaticis gentibus & Germanicis, usque ad Bastarnas & Tyregetas, ac Borysthenem, &c. &c. Meridiem versus sunt Illyricum, Thracia, & qui his permiscetur Celtici aliive populi ad Graciam usque.* Strabo L. VI. p. 289.

(q) *Σκύθαι τρόπον τινα.* Dio de Dacis Lib. LI. p. 460.

(r) *Est & alia regionis distributio qua ab antiquo perduravit, ut alii Getæ apellantur. Getæ qui versus Pontum & Orientem inclinant, Daci qui in diversum ad Germaniam & Istri fentes vergunt.* Strabo L. VII. p. 304.

CHAP.
VIII.

vers l'Orient & le Pont Euxin, & Daces ceux qui étoient établis du côté de la Germanie & des Sources du Danube. Cependant, il ne paroît pas qu'il ait approuvé & suivi cette distinction, puisqu'il appelle tantôt Getes (s), & tantôt Daces, le peuple, qui, du tems de Sylla & de Jules César, se rendit célèbre par ses conquêtes, & soumit la plupart des nations voisines, sous la conduite de Bœrebistas. Le même Strabon (t) reconnoit que les Daces & les Getes avoient la même langue. Justin ajoute (v) que les Daces étoient issus des Getes; & je ne crois pas me tromper, en assurant que les Daces & les Getes étoient un seul & même peuple, que les Grecs appelloient communément Getes, & les Romains Daces (x). Delà vient que Pausanias, écrivant en Grec (y), appelle Getes le peuple, qui obéissoit à Decebalus, & que l'Empereur Trajan soumit après une longue guerre; au lieu que les Romains l'appellent constamment Daces. On peut voir là-dessus les passages d'Appien & de Dion, que je cite en marge (z). Il est constant que c'est des

(s) Strabo L. IV. p. 298 VII. 303. 313.

(t) Strabo L. VII. p. 305.

(v) Justin. L. XXXII. c. III.

(x) *Geta Daci Romanis dicti*. Plin. L. IV. c. XII.

(y) Ὁὗτος προσεκτέσαστο ὁ βασιλεὺς Γέτας τοὺς ὑπὲρ Θράκης. Pausan. Eliac. I. c. XII. p. 406.

(z) *Geta ultra Danubium à Romanis Daci appellati*. Appian. in Præfat. Dacos illos nomine, nam hoc nomine seipsos nominant, & à Romanis appellantur, non ignorans à quibusdam Grecis eos Getas vocari, sive recte, sive perperam. Dio L. LXVII. p. 761. Qui trans fluvium habitant Daci vocantur, sive sint quidam Getarum, sive Traces Dacici generis, quod olim Rhodopem inhabitavit. Dio. L. LI. p. 470.

des contrées que les Getes & les Daces occupoient anciennement, que sortirent, surtout dans le tems de la décadence de l'Empire Romain, les Bastarnes (a) les Visigoths (b), les Gepides, les Vandales, les Hérules, & plusieurs autres peuples qui étoient indubitablement Celtes. Il me paroît même évident, quoi que la chose ait été contestée par quelques Auteurs modernes, que les Goths sont le même peuple que les anciens appelloient Getes. Isidore de Seville, Orose, & Procope (c) l'assurent. Claudien & Spartien le supposent aussi. Le premier appelle toujours (d) Getes, les Goths qui ravageoient l'Empire de son tems. Le second (e) rapporte une raillerie de Pertinax, qui disoit que Caracalla pouvoit ajoûter légitimement, à tous ses autres titres, celui de *Geticus Maximus*; insinuant qu'il le méritoit moins, par quelques petits avantages qu'il avoit remportez sur les

(a) On parle ci après, Paragr. *Bastarnes*, de ce Peuple, qui avoit aussi des établissemens au-delà du Danube.

(b) *Gothica quam Daciam appellavere majores nunc Gepidia dicitur.* Jornand. *Getic.* p. 628. Capitolin nomme plusieurs autres peuples Celtes qui sortirent de ces contrées. Capitolin. M. Aurel. c. XXII. p. 370.

(c) *Gothos veteres magis Getas quam Gothos vocaverunt.* Isidor. Orig. L. IX. c. II. p. 1041. *Getæ qui nunc Gothi.* Orosius L. I. c. XVI. p. 48. *Geticam gentem ajunt Gothos esse.* Procop. *Gothic.* L. I. c. XXIV. p. 372.

(d) Claudianus de Bello Getico & passim.

(e) *Cum Germanici, & Parthici, & Alemannici nomen ascriberet, nam Alemannorum gentem devicerat, Helvius Pertinax, filius Pertinacis, dicitur joco dixisse, Adde si placeat etiam Geticus Maximus, quod Getam occiderat fratrem, & Gothi, Getæ dicerentur, quos ille dum ad Orientem transire, tumultuariis præliis devicerat.* Spartianus Caracalla p. 731. & Pertinax p. 743.

CHAP.
VIII.

En deça du
fleuve
étoient
plusieurs
peuples
reconnus
pour Cel-
tes.

C'est-là
qu'étoient
établis les
Gaulois
qui recher-
chent
l'Alliance
d'Alexan-
dre le
Grand.

les Goths, qui étoient appelez Getes, que parce qu'il avoit massacré son Frere Geta. Quoiqu'il en soit, il paroît clairement, par les noms des Villes & des cantons des Daces, que leur langue étoit l'ancien Celte ou Tudesque (f).

A l'égard des Provinces situées sur la rive droite du Danube, depuis la Mer Adriatique jusqu'au Pont Euxin, il est certain qu'elles étoient remplies d'une infinité de peuples Celtes (g). C'est dans ces contrées qu'étoient établis les Gaulois, qui rechercherent l'alliance d'Alexandre le Grand. La plûpart des Auteurs modernes assûrent avec quelques anciens, que les rapides conquêtes de ce Prince, ayant porté son nom & la terreur de ses armes jusques dans le fond de l'Occident, les Gaulois, proprement ainsi nommez, s'empresferent de lui envoyer des Ambassadeurs, pour lui demander son amitié. C'est, autant que je puis en juger, une erreur, qui vient uniquement de ce que l'on a confondu la (h) Gaule inferieure, qui appartenoit à l'Illyrie, avec celle qui étoit au-delà du Rhin. Effectivement, je trouve dans les Anciens, que les Gaulois envoyèrent deux différentes Ambassa-
des

(f) *Sandava* Canton sablonneux, *Marcodava* Canton de frontiere, *Singidava*, Canton victorieux, *Argidava*, mauvais Canton, *Zarmi gethusa* maison ou habitation commune des Sarmates & des Getes. Ptolem. L. III. c. VIII. p. 85.

(g) *Celta Thracibus & Illyriis permixti*. Strabo L. VII. p. 304. *Scordisci Galli permixti Illyriis ac Thracibus habitabant*. Idem p. 313. Voyez ci-dessus p. 45. not. (p).

(h) *Fama erat barbaros a Perseo mercede conductos per Galatiam inferiorem secundum Adriaticum mare in Italiam expeditionem suscipere*. Plutarch. P. *Æmil.* Tom. I. p. 259.

des à Alexandre le Grand. Il reçût la première sur le bord du Danube, lorsqu'il revenoit de l'expédition qu'il entreprit la première année de son regne contre les Getes & les Triballes. Ces Gaulois étoient établis le long (i) de la Mer Adriatique. Ils avoient par conséquent de justes sujets d'apprehender, qu'Alexandre ne portât bientôt ses armes victorieuses dans le cœur de leur país. Cependant, leurs Ambassadeurs firent à ce Prince la plus romanesque de toutes les reponses. On l'a tirée des Mémoires de Ptolemée fils de Lagus, qui étoit l'un des favoris d'Alexandre, & qui fut présent à l'audience que son Maître donna aux Ambassadeurs Gaulois. Alexandre, les ayant invitez, leur demanda, le verre à la main, ce qu'ils redoutoient le plus dans le monde. Il s'imaginait, que la renommée de ses exploits, ayant déjà volé jusques dans le país des Celtes & même au delà, les Ambassadeurs lui répondroient, qu'ils ne redoutoient rien tant que ses armes. Au lieu de cela, ils lui répondirent, qu'ils ne craignoient autre chose, si ce n'est que le ciel tombât sur eux; ajoutant pourtant, qu'ils mettoient son amitié à fort haut prix. Une réponse si peu attendue, & même si choquante pour un Prince fier & ambitieux, n'empêcha pas qu'Alexandre ne caressât les Ambassadeurs, & ne reçût les Gaulois au nombre de ses alliés; se contentant de dire à ceux qui étoient autour de lui, que les Gaulois étoient

(i) *In Istri ripa legati ad Alexandrum venere à Celtis, qui Ionium sinum incolunt. Attrib. Expedit. Alexandri, p. 11. Celta, qui ad Adriam incolebant, amicitia & hospitii jugendi causa Alexandrum convenerunt, Strabo L. VII. p. 301. 302.*

étoient des gens à bravades (l). Ce Prince reçût une seconde Ambassade des Gaulois, peu de tems avant sa mort, lorsqu'après avoir subjugué l'Orient, il menaçoit de tourner ses armes du côté de l'Occident. C'est celle dont Justin fait mention (m). Comme il retournoit à Babylone des extremités de l'Océan, il fut informé que des Ambassadeurs, envoyez par les Carthaginois, & par les autres peuples de l'Afrique, l'attendoient dans cette Ville; qu'il y en avoit même qui étoient venus d'un país encore plus éloigné, d'Espagne, de Sicile, des Gaulois, de Sardaigne, & d'Italie. De la maniere dont Justin place ici les Gaules, il est indubitable qu'il entend celles qui étoient voisines de l'Espagne & de la Sardaigne. Cependant, il paroît clairement, par un passage de Diodore de Sicile, que les Gaulois, qui envoyerent une Ambassade à Babylone, étoient voisins des Thraces, & que c'étoient même les seuls Gaulois que les Grecs connussent dans ce tems-là (n). Arrivé, dit-il, à Babylone, Alexandre y trouva un grand nombre d'Ambassades, envoyées par les Carthaginois, par les Grecs, par les Illyriens, & par les peuples qui habitent le long de la Mer Adriatique, par les Thraces, & par les Gaulois leurs voisins, qui commencerent alors à être connus par les Grecs. J'avoue que j'ai beaucoup de penchant à croire, que Trogue Pompée, dont Justin est l'Abbréviateur, a copié dans cet endroit Diodore de Sicile, & qu'il a même enchéri sur son Auteur, en faisant paroître à la cour d'Alexandre des Ambassadeurs

ve-

(l) Ἀλάζονες. Arrian. ub. sup.

(m) Justin. L. XII. c. XIII.

(n) Diod. Sic. L. XVII. p. 623.

venus d'Espagne, des Gaules, & d'Italie. Comme Tite Live (o) assure formellement, que le nom d'Alexandre le Grand ne parvint pas jusqu'aux Romains, il est assez naturel de croire, qu'il parvint encore moins à des peuples beaucoup plus éloignés de l'Asie & de la Grece, & qui n'entretenoient aucun commerce avec les étrangers.

CHAP.
VIII.

Les Gaulois, qui ravagerent la Macedoine & la Grece, environ 45. ans (p) après la mort d'Alexandre, & qui passerent ensuite dans l'Asie Mineure, où ils occuperent les contrées de la Phrygie, qui ont été connues depuis sous le nom de Galatie ou de Gallo-Grece; ces Gaulois sortirent aussi des Provinces qui sont au Midi du Danube: & j'ose bien assurer, qu'ils y avoient été établis de toute ancienneté. Il ne sera pas inutile de faire ici une courte Digression, qui me ramenera bientôt à mon sujet. On ne peut presque faire aucun fonds sur ce que les Anciens rapportent de cette Expedition que les Gaulois entreprirent contre la Grece, & en particulier contre la Ville & le Temple de Delphes. Comme ils ont copié imprudemment les Relations des Prêtres de Delphes, qui étoient chargées d'un faux merveilleux, il leur est arrivé de tomber dans une infinité de contradictions palpables. Ils disent, par exemple, que les Gaulois (q), ayant été repoussés avec vigueur, & chassés de la Grece, passerent les uns en Thrace, les autres en Asie, & qu'il y en eut même qui retournerent

Et ceux, qui, après avoir pillé la Grece & le Temple de Delphes, allerent s'établir dans l'Asie mineure.

(o) Tit. Liv. L. IX. c. XVIII.

(p) L'an de Rome 474. avant J. C. 278.

(q) Justin. L. XXXII. c. III. Polyb. Lib. IV. p. 313. Pausanias Attic. c. III. p. 11. Achaic. c. VI. p. 537.

CHAP.
VIII.

rent dans les Gaules leur ancienne patrie. Mais, en même tems, ils assûrent, que (r) les Gaulois perirent tous dans cette expedition, jusques-là qu'il n'en échappa pas un seul homme. Ils disent aussi que les Gaulois (s) ne purent prendre le Temple de Delphes, pour la défense duquel les Dieux mêmes combattirent. Ailleurs, néanmoins, ils avouent (t) de bonne foi, que le temple fut pillé; ils attribuent les malheurs de Brennus, & de son armée, à l'indignation d'Apollon, dont on avoit violé la Majesté; ils assûrent, que la malédiction, dont les Gaulois s'étoient chargez par ce Sacrilege, s'étendit sur toute leur postérité, qui fut errante & vagabonde sur la terre, jusqu'à ce qu'elle fut entièrement consumée; ils ajoutent même, que Cepion (v), Consul Romain, (il falloit dire Proconsul,) ne fut battu par les Cimbres plus de 175. ans (x) après, que parce qu'il avoit pillé le trésor sacré de Toulouse, qui renfermoit une partie du butin que les Gaulois avoient apporté de Delphes. Quelque penchant que l'on ait à juger favorablement des Anciens, on ne peut les excuser, ni de s'être fiez trop légèrement à de mauvaises Relations, ni d'avoir été assez peu exacts pour ne

(r) Justin XXIV. 8. Diod. Sic. L. XXII. c. XIII. in Excerpt. Legat. apud Hoefchelium, p. 157. Pausan. Phocic. c. XXIII. p. 856.

(s) Justin. XXIV. 8. Pausan. Attic. c. III. p. 11. Arcad. c. X. p. 620 Phocic. c. XXIII. p. 853. Cicero de Divinat. L. I. p. 3772.

(t) Diod. Sic. L. V. p. 214. Valer. Max. L. I. c. I. p. 8. Appian. Illyr. p. 1196. Justin. L. XXXII. c. II. Athenzus. L. VI. 174.

(v) Justin. XXXII. 3. Strabo L. IV. p. 188. Dio in Excerpt. Valesii, p. 630.

(x) L'an de Rome 649.

ne pas s'appercevoir des contradictions où ils tomboient. Je conclus delà, que, sans donner dans le Pyrrhonisme Historique, on peut se défier des mêmes Auteurs, lorsqu'ils disent que les Gaulois (y), qui pillèrent le Temple de Delphes, & qui passerent ensuite en Asie, sortoient originairement des Gaules proprement ainsi nommées, & qu'ils y retournerent en partie. C'est, selon les apparences, une pure fable, comme je le montrerai plus au long, en parlant des migrations des Celtes. Les Gaulois de l'Illyrie étoient à la vérité le même peuple que ceux qui demeuroient au-delà du Rhin; mais, au reste, ils avoient toujours été voisins de la Grece; ils en avoient même possédé la plus grande partie, sous le nom de Pelasges. Il est vrai, qu'une partie des Gaulois, qui passerent en Asie, prenoit le nom de Tectosages, & que Strabon en tire cette consequence (z), qu'il est assez probable qu'ils étoient venus du côté de Toulouse, où il y avoit un peuple qui portoit le même nom. Mais, la preuve n'est d'aucun poids, parce que le nom de Tectosages étoit commun à une infinité de peuples Celtes, pour ne pas dire à tous. Comme ils se croyoient issus du Dieu *Teut*, que Jules Cesar appelle *Dis* (a), & Tacite *Tuiston* (b), ils prenoient le nom de *Teutonnes*, *Teutonarii*, *Teutobodiaci*, Tectosages (c),
Taw-

(y) Justin. XXIV. 4. XXXII. 3.

(z) Strabo, L. IV. p. 187.

(a) Cesar, L. VI. c. XVIII. Il confond au reste mal à propos le *Dis* des Celtes avec le *Dis* ou Pluton des Romains. Je le prouverai en parlant de la Religion des Gaulois.

(b) Tacit. Germ. c. II.

(c) *Volca Tectosages* (c'est le nom des Celtes qui de-
meu-

CHAP.
VIII.

Taurisci, Taulantii, ou quelque autre nom semblable, en considération de leur origine. C'est, pour le remarquer en passant, la raison pour laquelle on trouve, dans toute la Celtique, une infinité de noms propres d'hommes, de femmes, de peuples, de villes, de cantons, dans la composition desquels celui de *Teut* entre pour quelque-chose. C'est une preuve bien foible, que celle que l'on tire du nom de Tolistoboïens, que portoit une tribu des Gaulois en Asie, pour montrer qu'ils venoient originairement de Toulouse; puisque Strabon a remarqué (*d*), que, des trois Nations qui s'établirent dans la Galatie, les Tectosages étoient les seuls qui portassent le nom d'une Nation Celtique, au lieu que les Tolistoboïens (*e*), & les Trocmes, portoient celui de leur chef. On pourroit dire avec autant de vraisemblance, mais en même tems avec aussi peu de fondement, que les Celtes, qui passèrent en Asie, étoient Germains ou Teutons, parce qu'il y avoit dans la Galatie une de leurs tribus qui portoit le nom de Teutobodiaci (*f*).

Les Scordisces
étoient
Celtes ou
Gaulois.

Quoiqu'il en soit, il est constant qu'il y avoit

meuroient autour de Toulouse) signifie en Tudesque un peuple (*Vo'ck*) qui parle la langue de *Teut* (*Teutsagen*), ou qui est issu de *Teut* (*Teutsahne*). Les noms de *Teutones*, & de *Teutonarii*, designent la même chose. *Teutboden*, *Taulant*, país de *Teut*. *Taurich*, Royaume de *Teut*.

(*d*) *Tres Galatarum gentes sunt, quarum duæ à Ducibus nomen habent, Trocmi ac Tolistobogi, tertia à Celtica gente Tectosages.* Strabo L. XII. p. 166.

(*e*) Selon les apparences, les Tolistoboïens, sont les Boïes, ou Boïens, que le Général Tolisto commandoit. Les Trocmes étoient aussi appelez Trocmeni. Steph. de V. 719.

(*f*) Plin. H. N. Lib. V. c. XXXII. p. 626.

avoit au midi du Danube plusieurs peuples Celtes ou Gaulois, qui ont été reconnus pour tels, par tous les anciens Auteurs. Tels étoient les Scordisces, les Bastarnes, les Boiens, les Taurisces, & les Japydes. Les Scordisces étoient l'un des peuples les plus belliqueux de toute l'Illyrie. Une partie de cette nation étoit établie sur les bords du *Noarus* (g), du côté de la Ville de Segeste, qui porte aujourd'hui le nom de Sissech. L'autre partie demeuroient plus bas, au confluent du Danube & de la Save (h), & c'étoit-là l'ancienne habitation des Scordisces (i). Ils occupoient, de ce côté-là, une grande étendue de pais; leurs limites s'étendant jusqu'aux montagnes (k) de Thrace & de Macedoine, & au pais des Triballes, des Mœsiens, & des Dardaniens. Comme ils avoient accoutumé de parcourir, les armes à la main, toutes les Provinces qui leur étoient voisines, on les voit

(g) Strabo, L. VII. p. 313. 314. 318. Ce sont ceux qu'Appien & Pline placent dans la Pannonie. Appian. Illyr. p. 1195. Plin. H. N. Lib. III. c. XXV. p. 384. Au reste, Strabon se trompe, lorsqu'il dit dans cet endroit, que le *Noarus* se jette dans le Danube. Il confond, même d'une manière tout à fait pitoiable, le cours des autres fleuves de cette contrée. Voici ses paroles. *Corcoras... in Savum influit, Savus in Dravum, hic in Noarum apud Segest'cam; inde Noarus augetur, hausto Colapi amne, (qui ex Albio monte per Japodas delabitur) inque Danubium apud Scordiscos exit*, p. 314. Strabon se contredit outre cela lui-même, puisqu'il assure ailleurs, que le *Colapis* se jette dans la Save. Strabo IV. 207. La vérité est, que le *Corcoras*, le *Noarus*, & le *Colapis*, se jettent dans la Save, le Drave & la Save dans le Danube.

(h) Justin. XXXII. 3. Athenæ. L. VI. p. 174.

(i) Appian. ub. sup.

(k) Strabo L. VII. 317. 318. Sext. Ruf. c. IX. p. 120. T. Liv. L. XLI. c. XIX.

voit paroître encore (l), dans toutes les autres contrées de l'Illyrie & de la Thrace. Personne ne conteste, qu'ils ne fussent Celtes ou Gaulois; car, on leur donne indifféremment l'un & l'autre de ces noms (m). Il y a même des Historiens, qui prétendent qu'ils sortoient (n) originairement des Gaules. Ce qu'il y a de certain, c'est, qu'étant voisins de la Grece, ils furent les promoteurs & les chefs (o) de l'Expédition que les Gaulois entreprirent contre ce país; & qu'après avoir été extrêmement puissans dans l'Illyrie, ils furent enfin soumis par les Romains (p), Tibere les ayant entièrement subjugués, lorsqu'il commandoit les armées d'Auguste en Pannonie, & s'étant ensuite servi utilement de leur secours contre les autres Pannoniens (q).

Les Bastarnes.

Les Bastarnes étoient une autre nation Celte ou (r) Gauloise de la même contrée. Ils ne différoient anciennement des Scordiscs (s), ni pour la langue, ni pour les coutumes: mais, le voisinage des Sarmates (t) leur fit adopter insensiblement plusieurs coutûmes de

(l) Strabo ub. sup. T. Liv. L. LVI. & LXIII. Am. Marcell. L. XXVII. c. IV. p. 482.

(m) Strabo VII. 296. 315.

(n) Justin XXIV. 4. Liv. Epit. LXIII.

(o) Justin. XXXII. 3. Athenæ. ub. sup.

(p) Strabo VII. 317. Vellei Paterc. L. II. c. XXXIX. p. 182.

(q) Dio. I. LIV. p. 543.

(r) Diod. Sicul. in Excerpt. Vales. L. XXVI. p. 313. Polyb. ibid. Legat. LXII. p. 883. Tit. Liv. L. XLIV. c. XXVI. Plutarch. Æmil. T. I. p. 259. Appian. Mithrid. p. 410. Voyez ci-dessus p. 16. not. [e].

(s) Liv. XL. 57. XLI. 19.

(t) Voyez ci-dessus p. 14. not. [p].

de ces peuples; desorte qu'à la fin, ils passèrent pour de véritables Sarmates (v). La plus grande partie des Bastarnes demouroit (x) au delà du Danube, du côté de la Pologne. De là vient, qu'ils sont appellez tantôt (y) Scythes, tantôt (z) Getes, tantôt Germains: ces dénominations étoient communes à tous les peuples établis au delà du Danube. Plin les met (a) expressement au nombre des Germains, il en fait même l'un des cinq (b) peuples qui de son tems étoient Maîtres de toute l'ancienne Germanie. Strabon, qui les place sur les frontieres de la Germanie (c), avouë aussi, qu'ils ne diffèrent pas des autres peuples de ce vaste païs. Comme Ovide trouva encore des Bastarnes (d) le long du Pont Euxin, il en résulte, qu'ils occupoient les mêmes contrées que les Getes & les Daces, ou plutôt, qu'ils étoient le même peuple, auquel les chariots, qui leur tenoient (e)

lieu

(v) Ptolem. L. III. c. V. p. 81.

(x) Strabo II. 128. 129. VI. 289.

(y) Dio. L. XXXVIII. p. 64.

(z) Appian. Maced. p. 1223.

(a) *Adversa Bastarnæ tenent aliquæ inde Germani.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XII. p. 465

(b) *Germanorum quinta pars Peucini, Bastarnæ, supradictis contermini Dacis.* Plin. H. N. Lib. IV. c. XIV. p. 477.

(c) *In mediterraneis Bastarnæ sunt, Tyrigetis ac Germanis confines, ac fere ipsi quoque Germanici generis.* Strabo VII. 306. Voyez aussi Tacite Germ. c. XLVI.

(d) *Hæcenus Euxini pars est Romana sinistri, Proxima Bastarnæ, Sauromataque tenent.* Ovid. Trist. L. II. vl. 197. Denys le Géographe en met au Nord du Danube jusqu'à l'embouchure du Palus Mæotides... Μαϊώτιδος ἐς ὄμα λίμνης, Γερμανοί, Σαρμάται, τε, Γέτοαι ὁ ἄμα Βασάρναιτε. Dionys. Perieg. vl. 304.

(e) Dio. L. LI. p. 461. 463.

lieu de maisons, & sur lesquels ils tranoient par-tout leurs femmes, leurs enfans, & leur bagage, firent donner le nom de *Bastarnes* (*f*), qui signifie un chariot, une voiture. Outre les Bastarnes, qui étoient au delà du Danube, il y en avoit encore plusieurs tribus dans la Province de Thrace (*g*), & d'autres dans les Isles du Danube, particulièrement dans celle de Peuce à l'embouchure du fleuve, d'où ils reçurent le nom de Peucins (*h*). Il ne se passoit au reste gueres d'année, où les Bastarnes ne passassent le Danube, pour piller les contrées de la Thrace (*i*) & de l'Illyrie. Persée, Roi de Macedoine (*k*), les appella à son secours, avec leur Roi Clondicus ou Clovis, pour les opposer aux Romains; mais, il perdit, par son avarice, les grands avantages qu'il auroit pû tirer de l'alliance d'une nation si belliqueuse. Comme les plus grandes forces des Bastarnes (*l*) étoient au delà du Danube, ils ne furent jamais pleinement soumis par les Romains, qui fortifierent du tems d'Auguste (*m*) la Ville de Segeste, pour leur servir de magasin & de boulevard contre ce peuple. Cela n'empêcha pas qu'il ne fit de frequentes courses sur les terres de l'Empire jusqu'au tems de Diocletien.

Les

(*f*) On le trouve en ce sens dans Gregoire de Tours III. 26.

(*g*) Strabo VII. 296.

(*h*) Strabo L. VII. 305. 306. Tacit. ub. sup.

(*i*) Dio, Strabo, ub. sup.

(*k*) Polyb. ub. sup. T. Liv. XLIV. 26. ci-dessus p. 16.

not. [*e*].

(*l*) *Bastarna gens trans Istrum habitans*. Steph. de Urb. p. 212. Liv. XL. 57. Oros. IV. c. XX. p. 231.

(*m*) Appian. Illyr. p. 1205.

Les Boiens étoient auffi un peuple (*n*) Celte ou Gaulois de la Thrace & de l'Illyrie. Il y avoit des Boiens au delà du Danube, dans la forest Hercynie (*o*). Ce font ceux, qui étoient établis en Bohème, d'où ils furent chaffez par les Marcomans. Il y en avoit d'autres, qui étoient mezlez parmi les habitans de la Thrace (*p*); & d'autres enfin, qui demeuroient dans l'Illyrie, entre le Danube & le Drave (*q*): c'est de ceux-là qu'il s'agit principalement ici. On prétend, que les Boiens étoient tous venus des Gaules (*r*), ou d'Italie (*s*). Ce n'est pas le lieu d'examiner ici cette question, que j'aurai occasion de toucher, lorsque je parlerai des migrations des Celtes: & dans le fonds, la question est fort indifférente, s'il est certain, comme je le crois, que les Gaules, l'Allemagne, l'Italie, & en un mot la plus grande partie de l'Europe, étoit anciennement habitée par un seul & même peuple. Ce qu'il y a ici de constant, c'est que les Boiens, qui étoient établis entre le Danube & le Drave (*t*), autour de la riviere d'Arabon & du Lac de Peiso, furent battus & chaffez de leur païs par Boerebistas (*v*), Roi des Getes, dont j'ai déjà fait mention,

CHAP.
VIII.

Les Boiens.

(*n*) Strabon les appelle Gaulois L. VII. p. 315. & Celtes ibid p. 296.

(*o*) Tacit. Germ. c. XXVIII. & XLII. Strabo ex Posidonio L. VII. p. 293. & 290.

(*p*) Strabo L. VII. 296.

(*q*) Voyez la note [*z*] & la note [*e*] de la page suivante.

(*r*) Tit. Liv. L. V. c. XXXIV. & V. Tacit. Germ. c. XXVIII.

(*s*) Strabo V. 213.

(*t*) Plin. H. N. Lib. III. c. XXIV. p. 384.

(*v*) Strabo VII. 304. 313. 315.

CHAP.
VIII.

mention; & que ce pais, étant demeuré desert & inculte (x), fut appelé le *Desert des Boiens* (y), du nom de ses anciens habitans. Les Romains y bâtirent depuis les Villes de *Scarabantia* (z), & de *Sabaria*, dans la dernière desquelles l'Empereur Claude établit une Colonie Romaine. Comme Boerebistas (a) étoit contemporain de Sylla & de Jules Cesar, il y a apparence, que Jules Cesar parle des Boiens depossédez par ce Roi des Getes (b), lorsqu'il dit que les Boiens, qui avoient demeuré au delà du Rhin (c), & qui étoient descendus dans la Noricie, où ils avoient assiégué la Ville de Noreia (d), furent appelez par les Helvetiens pour faire irruption avec eux dans les Gaules. Après la défaite des Helvetiens, Jules Cesar assigna à ces Boiens une contrée du pais (e) des Eduëns, où ils subsistoient encore du tems de Pline (f).

Les Tauris-
ques.

Les Taurisques (g) ou Tauristes, que quelques-uns appelloient Ligurisches, étoient aussi un

(x) Strabo V. 213.

(y) *Deserta Bojorum*. Plin. ub. sup. *Bojorum Solitudo*. Strabo VII. p. 292.

(z) *Deserta Bojorum jam tamen Colonia Divi Claudii Sabaria, & oppido Scarabantia Julia habitantur*. Plin. ub. sup.

(a) Strabo IV. p. 298.

(b) Cesar. *Comm.* Lib. I. c. V.

(c) On voit-là le peu d'exaétitude de Jules Cesar, lorsqu'il parle de la Germanie. Il dit qu'un peuple établi dans la Pannonie, c'est-à-dire en Hongrie, demouroit au delà du Rhin.

(d) Elle étoit située sur une riviere qui se jette dans la Mer Adriatique près d'Aquilée. Strabo V. 214.

(e) Cæf. I. 28.

(f) Plin. H. N. Lib. IV. c. XVIII. p. 485.

(g) Strabo Lib. VII. p. 296. Dans cet endroit Strabon les appelle Celtes, & à la p. 313. du même Livre. Ailleurs, il les appelle Gaulois. Voyez L. VII. p. 293.

un peuple Celte, établi autour du Danube. Ils n'étoient séparés des Scordisces, (je parle de ceux qui demeuroient le long du *Noarus*,) que par une montagne. Plin (*h*), qui l'appelle le mont Claude, place les Scordisces au midi, & les Tauristes au Nord de cette montagne. Comme les Tauristes étoient voisins (*i*) des Boiens, & soumis avec eux au Roi Critafirus (*k*) ou Cretosirus, qui fut défait par Boerebistas, ils se virent aussi contraints de quitter leurs anciennes habitations, & de chercher un nouvel établissement dans les Provinces voisines. Ils le trouverent dans la Noricie (*l*), du côté d'Aquilée & de Nauportum, où leur ancien nom se perdit insensiblement, & fut changé en celui de Noriciens (*m*); mais, ils n'y demeurèrent pas longtems en repos. Etant aux portes de l'Italie, ils furent l'une des premières conquêtes d'Auguste (*n*), lorsqu'il porta ses armes dans l'Illyrie l'an 719. de la fondation de Rome. Il y avoit, au reste, dans les Alpes (*o*), plusieurs peuples qui portoient en commun le nom de Tauristes. Strabon en place d'autres dans la Thrace (*p*), & Ptolémée au (*q*) delà du Danube dans la Dace.

En-

(*h*) *Mons Claudius, cujus in fronte Scordisci in tergo Taurisci.* Plin. L. III. c. XXV. p. 384.

(*i*) Strabo V. 213.

(*k*) Strabo VII. 304. 313.

(*l*) Strabo VII. 313.

(*m*) *Juxta Carnos quondam Taurisci appellati nunc Norici.* Plin. Lib. III. c. XX. p. 376. Strabo Lib. IV. p. 206. 208.

(*n*) Appian. Illyr. p. 1203.

(*o*) Plin. ub. sup. Polyb. L. II. p. 103. 116.

(*p*) Strabo VII. 296.

(*q*) Ptolem. L. III. c. VIII. p. 85.

CHAP.
VIII.Les Japo-
des.

Enfin, les Japydes ou Japodes (r) étoient encore un peuple Celte de l'Illyrie. Ils demeuroient entre les Istriens (s) & les Liburniens, le long de la Mer Adriatique, d'où leur pais s'étendoit fort avant dans les terres (t). Ils avoient été vaincus dès l'an 625. de Rome par Sempronius Tuditanus & Tiberius Pandufius (v): mais, comme ils étoient mal soumis; qu'ils exerçoient des brigandages continuels contre les sujets de la République (x); & qu'ils refuserent même de payer aucun tribut aux Romains pendant les guerres civiles entre César & Pompée: l'Empereur Auguste se vit obligé de les attaquer avec les autres Illyriens l'an 719. de Rome; & ce ne fut qu'alors, dit Appien, (y) qu'ils furent pleinement soumis au joug des Romains.

Origine du
Nom de
Panno-
niens.

Il ne faut pas oublier ici, que les Scordifces, les Taurifces (z), avec tous les autres peuples qui demeuroient entre la Save (a), le Drave, & le Danube, étoient compris sous le nom général de Pannoniens. On leur donnoit ce nom, à cause des habits qu'ils portoient. Ils coupoient (b) l'étoffe en plusieurs bandes,

(r) *Japodes permixta nunc Illyriis & Celtis gens.* Strabo IV. 207. *Armatura iis Celtica.* Idem VII. 314. *Ἰάποδες ἔθνος Κελτικόν.* Steph. de Urb. p. 407.

(s) Plin. H. N. Lib. III. c. IV. p. 314.

(t) Strabo VII. 313. Appian. ub. sup. p. 1205.

(v) T. Liv. Epit. LIX. Plin. Lib. III. c. XIX. p. 374. & not. Harduini, Appian. Illyr. p. 1200.

(x) Strabo IV. 207. Dio. Lib. XLIX. p. 403.

(y) *Tunc primum Romanorum tulere jugum.* Appian. Illyr. 1205. Dio. ub. sup. Strabo VII. 314.

(z) Plin. Lib. III. cap. XXV. p. 384. *Scordisci populus Pannonie.* Stephanus de Urb. p. 674.

(a) Solin. c. XXXIV. p. 250. Florus Lib. IV. c. XII. Ptolem. Lib. II. c. XV. & XVI. p. 62. 63.

(b) *Pannonii vocantur, quod tunicas manicatas e vestimentis qui-*

bandes, ou petits morceaux, qu'ils appelloient *Pannen*, & qu'ils cousoient ensemble à la maniere du païs. Il suffit de lire ce que Dion (c) & Appien disent des coutumes & de la maniere de vivre des Pannoniens en général, pour se convaincre qu'ils étoient Celtes : aussi Zosime les appelle-t-il de ce nom, comme je l'ai déjà remarqué (d).

Puisqu'il paroît clairement par ce que je viens de dire, qu'il y avoit plusieurs peuples Celtes ou Gaulois sur la rive droite du Danube, il en résulte que Cluvier (e) n'avoit aucun sujet de relever Zosime (f) pour avoir dit que *Maximien Hercule vint trouver Diocletien à Carnuntum qui est une Ville de la Celtique*. On prétend que l'Auteur (g), ou au moins les Copistes, ont fait dans cette occasion une lourde bevuë, qu'il faut corriger par Ammien (h) Marcellin, qui fait de Carnuntum une Ville de l'Illyrie ; ou par Pline (i) & par Aurelius Victor, qui la placent dans la Pannonie. Toutes ces corrections sont parfaitement inutiles. Carnuntum étoit dans l'Illyrie, qui, du tems de Zosime, comprenoit dixsept Provinces (k). Elle étoit située en particulier dans

Cluvier
relevé.

quibusdam in Pannos more indigenarum patrio scindant & consuunt, atque inde sibi nomen assumunt. Dio. Lib. XLIX. p. 413.

(c) Dio. ub. sup. Appian. Illyr. p. 1205.

(d) Voyez ci-dessus p. 36. note [c].

(e) Cluver. Germ. Ant. p. 735. Le P. Petau a fait la même Faute, Rat. Temp. Lib. VI. p. 286.

(f) Zosim. Lib. II. c. X. p. 139.

(g) Vid. Cellar. notis ad Zosim.

(h) Ammian. Marcell. Lib. XXX. c. V. p. 598.

(i) Plin. Lib. IV. c. XII. p. 465. Lib. XXXVII. c. III. p. 370. Aurel. Victor. Cæsar. p. 133.

(k) *Habet Illyricus septem & decem Provincias, Noricorum suas,*

CHAP.
VIII.Scaliger
relevé.

dans la Pannonie (*l*) première ou supérieure, qui appartenait au gouvernement de l'Illyrie; mais, elle étoit aussi une Ville de la Celtique, parce que les Germains & les Pannoniens (*m*), dont Carnuntum séparait les frontières, étoient des peuples Celtes.

Par la même raison (*n*), Scaliger s'est un peu précipité, lors qu'il accuse Socrate (*o*), & ceux qui l'ont suivi, d'avoir commis une faute, en faisant de la Ville de Murfa une forteresse des Gaules; au lieu, dit-il, qu'il paroît par une Inscription, que Murfa étoit dans la Pannonie inférieure. Il n'y a point de contradiction entre Socrate & l'Inscription. Murfa (*p*), Ville, que l'Empereur Adrien avoit construite, ou fortifiée, étoit dans la Pannonie inférieure (*q*) du côté de Sirmium; & les Pannoniens, établis de ce côté-là, étoient les Gaulois appelez Scordisces. Non seulement il y avoit plusieurs peuples Celtes au midi du Danube; j'ose assurer encore, qu'à la réserve des Sarmates (*r*), qu'il faut toujours excepter,

tou-

duas, Pannoniarum duas, Valeriam, Saviam, Dalmatiam, Moesiam, Daciarum duas, & in Dioecesi Macedonia septem sunt. Sexti Rufi Breviar. p. 11. Voyez aussi Appian. Illyr. p. 1198.

(*l*) Antonini Itin. pag. 15. Ptolem. Lib. II. cap. XV. p. 62.

(*m*) Plin. L. IV. c. XII. p. 465.

(*n*) Scalig. notis ad Eusebii vel Hieronymi Chron. in Thesauro Temp. p. 253. 254.

(*o*) Socrat. Lib. II. c. XXXII. Sozom. Lib. IV. c. VI. Histor. Tripart. Lib. V. c. IV. p. 263.

(*p*) Steph. de Urb. p. 566.

(*q*) Itiner. Antonini p. 8. 14.-17.

(*r*) Il y avoit plusieurs peuples Sarmates dans ces contrées. Plin. Lib. IV. c. II. Strabo Lib. VII. 296. Ovid. Epist. ex Ponto Lib. III, Ep. II, v. 40. Trist. Lib. V, Eleg. XII. v. 58.

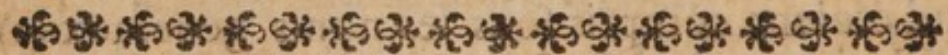
toutes les autres nations de ces contrées, bien qu'elles ne portassent pas le nom de Celtes ou de Gaulois, étoient pourtant le même peuple. Je suis obligé de le supposer ici, pour éviter la longueur excessive où je tomberois, si je voulois parler en détail de tous les peuples qui étoient compris sous les noms généraux (s) d'Illyriens, de Mœsiens, & de Thraces. J'espère que le Lecteur en sera convaincu, parce que j'aurai occasion de remarquer dans ce Livre, & dans les suivans, de leur langue & de leurs coutumes. On trouve, au reste, dans Appien (t), une tradition sur l'origine de ces peuples, qui est à la vérité fabuleuse; mais, elle prou-

(s) L'Illyrie, proprement ainsi nommée, comprenoit les Provinces qui s'étendoient le long de la Mer Adriatique, depuis les Alpes jusqu'à la Macedoine, Solin. c. XIV. p. 209. Florus Lib. II. c. V. La Mœsie commençoit au conflant du Danube & de la Save, d'où elle s'étendoit jusqu'au mont Hæmus. Dio. Lib. LI. p. 463. Solin. c. XV. p. 215. & selon Pline jusqu'au Pont Euxin. Plin. Lib. III. c. XXVI. p. 386. La Province de Thrace étoit située entre le mont Hæmus, la Grece, le Pont Euxin, & la Mœsie. Pomp. Mela Lib. II. c. II. Amm. Marcell. Lib. XXVII. c. IV. p. 482. Appian. Mithrid. p. 365. Solin. c. XIV. p. 209. Mais, outre cela, le nom de Thraces est donné dans un sens plus étendu à la plupart des autres peuples qui étoient au midi du Danube. Aux Scordilces par Florus Lib. III. c. IV. & par Sextus Rufus c. IX. p. 12; aux Bastarnes par Appien. Mithrid. p. 365. & par Dion Cassius in Excerpt. Valesii p. 611; aux Gètes par Herodote Lib. IV. c. XCIII. par Pomponius Mela Lib. II. c. II. par Strabon L. VII. p. 295. & par Estienne de Byfance de Urbibus p. 271.

(t) *Romani asserunt ejus Provincia cognomen ab Illyrio Polyphemo ortum habuisse. Polyphemo quippe Cyclopi ac Galatæ, Celtum & Illyrium & Gallum filios extitisse, eosque ex Sicilia progressos, Celtis & Illyriis & Galatis ab ipsis cognomen assummentibus imperitasse. Et hac mihi inter pleraque à multis memorata placuere. Illyrio deinde filios Achillem (Εγχέλεα) Autarium, Dardanum, Madum, Taulanta, Perhabemque*
refe-

CHAP.
VIII.

prouve au moins, qu'on les regardoit tous comme décendus, avec les Celtes, d'une même tige. C'est dans cette vuë que je la rapporte ici; car, je serai obligé d'y revenir encore dans la suite.



CHAPITRE NEUVIEME.

Les anciens habitans de la Grece étoient Scythes, & le même peuple qui reçût ensuite le nom de Celtes.

JE ne dois pas quitter le voisinage de la Grece, sans dire ma pensée sur les anciens habitans d'un pais, qui a été, pour ainsi dire, le berceau des sciences, & des beaux Arts, au moins par rapport à l'Europe. Je suis dans l'opinion, que les premiers habitans de la Grece étoient le même peuple, qui occupoit, comme je l'ai montré, les autres Provinces de l'Europe, & que l'on désigna dans la suite sous le nom de Scythes & de Celtes. On fait que les Egyptiens, & les Phéniciens, commencerent de bonne heure à équip-

referunt; filias quoque Partho & Daorto & Dassaro & alias à quibus Taulantii, Perhæbi, Achillai, (Εγχελλες) Autarici, Dardani, Partheni, Daseretii, Darsique prodicere. Ipsi vero Autario, Pannonium vel Paonem (Πάιονα) existimant filium fuisse, & Scordiscum, Paonum (Πάιονον) & Tribalum, à quibus pariter nationum cognomina traducta sunt; & hæc quidem ab antiquitate repetuntur. Appian. Illyr. 1194, 1195. Je remarquerai en passant, que les Anciens, quand ils étoient en peine sur l'origine d'une nation, ou du nom qu'elle portoit, se tiroient ordinairement d'affaire, en supposant un Roi, qui avoit porté ce nom, & qui l'avoit transmis à ses sujets. Ils disent, que les Pannoniens ont reçu ce nom de Pannonius, les Dardaniens de Dardanus, les Celtes de Celtus, les Gaulois de Gallus.

équiper des flottes, & à faire des établissemens le long des côtes de la Mer Méditerranée, jusqu'aux colonnes d'Hercules. Il est même à présumer, qu'ils commencèrent ces établissemens par la Grèce, qui, étant à portée de leur pays, étoit d'ailleurs fort à leur bienfaisance; parce qu'elle leur ouvroit plusieurs autres Provinces de l'Europe. Quoiqu'il en soit du tems, où les Phéniciens & les Egyptiens passèrent pour la première fois en Grèce (v), il est constant & reconnu, qu'ils y envoyèrent des Colonies (x); & que, s'y étant fortifiés, ils chassèrent une partie des anciens habitans, & soumirent les autres à leur domination. Il est facile de juger de ce qui dût arriver dans cette occasion. Le vainqueur, qui donnoit la Loi, voulut la donner à toute sorte d'égards: il voulut contraindre le vaincu à recevoir tous ses usages, & à se former sur son modèle; mais, il lui falut du tems pour venir à bout de son dessein: il ne put empêcher d'ailleurs, que les habitans naturels du pays ne conservassent toujours des restes de l'ancienne barbarie, & qu'ils ne communiquassent même à leurs Maîtres, quelques-unes de leurs coutûmes. Les nouveaux habitans de la Grèce, ayant donc été après cela un mélange de Phéniciens, d'Egyptiens, & de Scythes, on dut remarquer pendant longtems des traces de ce mélange dans leur langue & dans toutes leurs coutûmes.

(v) Denys d'Halicarnasse dit que les Pélasges, qui étoient les anciens habitans de la Grèce, commencèrent d'être inquiétés, deux générations, c'est-à-dire environ 60. ans; avant la guerre de Troie. L. I. p. 20.

(x) Strabo VII. 321. IX. 401. X. 447.

CHAP. IX.

mes. C'est par là aussi, que je justifierai ma Conjecture. Comme elle est nouvelle, & qu'elle pourroit paroître hasardée, je serai obligé de le faire avec quelque étendue. L'Histoire des anciens Grecs, leurs Coutumes, leur Religion, leur Langue, & même leurs Fables, ont servi à me déterminer, & à me confirmer dans ma Conjecture, parce que j'ai trouvé par-tout des caracteres auxquels on pourra reconnoître avec moi les anciens Celtes.

Premiere
Preuve
tirée de
l'ancienne
Histoire
des Grecs.

Les premiers habitans de la Grece étoient un peuple barbare & nomade (y), qui portoit le nom de Pelasges (z). La chose est reconnue par les plus célèbres Historiens, qui assurent que les Pelasges occupoient anciennement; non seulement le Peloponnese (a), le territoire d'Athenes (b), avec les Isles voisines, particulièrement celles de Lemnos (c), de Scyrus (d), & d'Eubée (e) qui portoit autrefois le nom de Pelasgia; mais, en général, tou-

(y) Les Grecs appelloient nomades les peuples qui n'avoient point de demeure fixe; qui n'avoient point d'autres biens que leurs troupeaux, ni d'autre occupation que de les conduire d'un paturage à l'autre.

(z) Οἱ δὲ Πελασγοὶ τῶν περὶ τὴν ἑλλάδα δυναστευσάντων ἀρχαιότατοι λέγονται. Strabo Lib. VII. 327.

(a) Herodot. L. VII. c. XCIII. & seq. Dionys. Halicar. p. 9. 14. Steph. de Urb. in Arcas p. 166. in Parthasia p. 630. in Peloponnese p. 635.

(b) Herodot. Lib. I. 57. II. 51. VIII. 44. Thucyd. L. IV. c. CIX. Strabo XI. 397.

(c) Herodot. VI. c. CXXXVII. Thucyd. ub. sub. Elle porte présentement le nom de Stalimene.

(d) Scyrum olim habitabant Pelasgi & Cares. Nicol. Damasc. apud Steph. de Urb. p. 676.

(e) Schol. Appol. Argon. p. 105. On l'appelle aujourd'hui Negreponi.

toute la Grece. (f) *Avant le tems d'Hellen fils de Deucalion*, dit Thucydide, la nation des Pelasges étoit repandue par toute la Grece. Strabon (g) dit la même chose en plusieurs endroits. C'est la raison pour laquelle les Poëtes designent souvent les Grecs en général sous le nom de Pelasges (h). Chassez du Peloponnese par les Cadméens (i), c'est-à-dire par les Orientaux, les Pelasges se retirèrent dans la Theffalie (k), où ils se maintinrent, selon les apparences, pendant un assez long espace de tems (l); puisque cette Province reçût d'eux le nom de *Pelasgia* (m). Inquietez ensuite dans leurs nouvelles habitations (n) par les mêmes Cadméens (o), ou plutôt par le nouveau peuple qui s'étoit formé en Grece,

(f) *Ante statem Hellenis Deucalionis filii, gens Pelasgica latissime diffusa.* Thucyd. Lib. I. c. III.

(g) Voyez le passage cité à la page précédente note [z], & les Livres V. p. 221 VIII. 345. 371. IX. 410.

(h) - - - *conjurataque sequuntur, Mille rates gentisque simul commune Pelasga.* Ovid. Metam. Lib. XII. vs. 6.

(i) קדם *Kedem* est un mot Hebreu ou Phénicien, qui signifie l'Orient. קדמין *Cadmim* sont les Orientaux: c'étoient, selon Herodote, des Phéniciens & des Egyptiens. Herodot. Lib. II. cap. L. 91. V. 57. VII. 93. & seq. Dionys. Halic. p. 14. Voyez ci-dessus p. 67. note [v].

(k) Son premier nom étoit *Amonia*. Ensuite elle fut appelée *Pelasgia*, & enfin Theffalie. Dionys. Halic. ub. sup.

(l) Denys d'Halicarnasse dit qu'ils s'y maintinrent pendant cinq générations, c'est-à-dire environ 150. ans ub. sup.

(m) *Theffalia prius Pelasgia.* Steph. de Urb. p. 393. *Pelasgi gens barbara, qua Theffaliam & Argos inhabitavit.* Scholion. Apollon. Lib. I. p. 2. 58. Hesychius dit aussi, que les Pelasges sont les Theffaliens: & c'est dans la Theffalie, qu'Homere place les Pelasges. Homerus in Catalog. vs. 347. Strabo Lib. IX. p. 441. 443.

(n) Scholiast. Apollon. p. 102. Dionys. Halic. p. 14.

(o) Herodot. Lib. I. cap. LVI.

CHAP. IX.

ce (p). On prétend que les Pelasges se dispersèrent de tous côtez. Les uns se retirèrent encore plus vers le Nord, du côté des monts Olympe & Ossa (q); les autres passerent en Italie (r): & d'autres enfin tirèrent du côté de la Thrace & de l'Hellespont; &, ayant passé la Mer ils occuperent; non seulement une grande partie de l'Asie mineure (s), la Carie (t), l'Æolie, le país de Troie (v), une partie de l'Ionie (x), mais encore la plûpart des Isles voisines, les Cyclades (y), les Isles de Crete (z), de Lesbos (a), & de Cyzique (b). Denys d'Halicarnasse prétend, que ce fut alors (c), qu'ils s'emparerent aussi de l'Isle d'Eubée, dont j'ai déjà parlé. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces différentes migrations des Pelasges. Il me suffira de remarquer présentement, que les Auteurs, qui avancent ces faits, étoient dans l'opinion, que les Pelasges,

(p) *Thessalia eos expulerunt Curetes & Leleges, qui nunc Ætoli & Locri.* Dion. Halic. ub. sup.

(q) Dion. Halic. ub. sup.

(r) Herodot. L. I. c. LVII. Dionys. Halic. p. 10. 14. 15. 22. Dionys. Perieg. vs. 347. Diod. Sic. Lib. XIV. 453.

(s) Dionys. Hal. p. 14.

(t) Pomp. Mela Lib. I. c. XVI. XVIII.

(v) Schol. Apollonii p. 5. Strabo V. 221.

(x) Herodot. VII. 93. 94. Strabo XIII. p. 621.

(y) Dionys. Halic. ub. sup.

(z) Dionys. Halic. ub. sup. Homer. Odyss. L. XIX. vs. 177. Diod. Sic. IV. 183. V. 238. Strabo V. 221. X. 475.

(a) Dion. Halic. ub. sup. Diodor. Sicul. V. 239. Steph. de Urb. in *Issa* p. 426. Plin. H. N. V. 31. Eustath. ad Dion. Perieg. vs. 537. L'Isle de Lesbos porte aujourd'hui le nom de Metellino.

(b) Steph. de Urb. in *Besbycus* p. 219.

(c) Dionys. Halic. ub. sup.

ges, qui demeuroient en Grece, en Italie, dans la Thrace, & dans l'Asie mineure, étoient tous le même peuple. Comme il est constant que les Pelasges des autres Provinces de l'Europe étoient les anciens Scythes, qui vecûrent dans la suite sous le nom de Celtes, la consequence est facile à tirer; c'est qu'il faut dire la même chose de ceux qui étoient en Grece.

Cependant, si, poussant plus loin nos Recherches, nous souhaitons de savoir encore plus particulièrement, quel peuple étoient à proprement parler ces Pelasges, les Poëtes nous diront dans leur stile figuré, que c'étoient des (d) géants. C'est le nom qu'on donnoit aux Scythes, & aux Celtes, parce qu'ils étoient d'une grandeur énorme, en comparaison des peuples meridionaux. Ils nous diront encore, que c'étoient des Titans (e), c'est-à-dire des adorateurs du Dieu *Teut* ou *Tis*, dont ils prétendoient être descendus. Mais, les Historiens nous apprendront en même

(d) Je parle à la fin de ce Chapitre de la Fable des Géants & des Titans. Je me contente de remarquer ici, que les Anciens placent les géants dans des païs, que les Pelasges occupoient; par exemple, dans l'Arcadie, que l'on appelloit également Πελασγινή & Γιγάντις; dans l'Isle de Besbicus, dans la Thrace, &c. Steph. de Urb. p. 166. 291.

(e) Eretria urbs Eubææ sic dicta ab Eretrieo, quem perhibent unum e Titanibus fuisse. Steph. de Urb. pag. 349. Le même Auteur, parlant des Thraces, remarque que la Fable les faisoit descendre de Saturne & d'une Nymphé qui étoit fille des Titans. ibid. p. 400. Homere dit que les deux Généraux Hippothoüs & Pylæus, qui conduisirent les Pelasges au secours de Troye, étoient fils du Pelasge *Lithus Teutamides*. Iliad. II. in Catalogo vs. 350. *Teutamides* est le même mot que *Titan*, avec cette différence, qu'Homere lui donne une terminaison Grecque.

CHAP. IX.

me tems, que c'étoient des Thraces. Herodote, par exemple, dit (f), que les Pelasges occupoient anciennement l'Isle de Samothrace (g), & que c'est d'eux que les Thraces ont pris les mysteres des Cabires. Thucydide assure, que dans les tems fabuleux, la Ville de Daulia (h) située dans la Phocide, étoit occupée par des Thraces. Les Thraces étoient donc établis en Grece de toute ancienneté, & depuis un tems immémorable. Ailleurs, Thucydide (i) dit, qu'autour du mont Athos, demeuroient des Bisaltes, des Crestones, des Edones, & sur-tout des Pelasges, qui étoient du nombre de ces Tyrrheniens, qui avoient autrefois leur demeure dans l'Isle de Lemnos & dans le territoire d'Athenes. Comme les trois premiers de ces peuples étoient Thraces, il y a toute apparence, que les Pelasges ne s'étoient retirez chez eux, que pour être en sureté auprès de leurs compatriotes. Voici un passage, qui me paroît encore plus décisif. Nous avons vû que l'Isle de Lemnos étoit anciennement occupée par les Pelasges (k). Cependant, Strabon remarque, que les (l) premiers

(f) Herodot. II. 51.

(g) Cette Isle portoit le nom de *Samothrace*, parce qu'elle étoit occupée par des Thraces qui en étoient les habitans naturels, & par des Grecs qui y avoient passé de l'Isle de Samos. Steph. de Urb. p. 659.

(h) Thucyd. Lib. II. c. XXIX. p. 100. Il parle du tems où Itys fut tué par sa Mere, servi à son Pere dans un repas, & changé en faisan.

(i) Thucyd. Lib. IV. c. CIX. p. 276. Voyez aussi Pomp. Mela Lib. II. c. II. p. 46.

(k) Voyez ci-dessus p. 68. note [c].

(l) Strabo VII. 331. XII. 549. Steph. de Urb. p. 512. Homere place les Sintiens dans l'Isle de Lemnos. Iliad. I. 594. Odyss. VIII. 294.

miers habitans de cette Isle, étoient des Thraces appelez Sintiens, qui y avoient passé du continent. S'il est reconnu que les Pelasges ne différoient point des Thraces, ma conjecture devient en quelque sorte une démonstration. Outre ce que j'ai déjà dit des Thraces (m), j'espère de montrer si clairement dans la suite, qu'ils étoient Celtes, qu'il ne restera plus aucun doute sur ce sujet.

Il semble que les Pelasges, après avoir été chassés de la Grece, y rentrèrent dans la fuite, & regagnerent une partie des pais qu'ils avoient occupé anciennement. Herodote au moins (n) assure fort positivement, qu'étant retournés dans le Peloponnese, ils y reçurent le nom de Doriens. Il dit au même endroit, que les plus célèbres des Doriens étoient les Lacedemoniens. Remarquons en passant, que c'est-là, selon les apparences, ce qui a déterminé le Pere Pezron à parler des Lacedemoniens, comme d'un peuple Celte. Il a raison dans le fond; mais, ce qu'il dit n'est pas exact, & a besoin d'être rectifié (o). Il falloit
dire

(m) Voyez ci dessus p. 65. note [s].

(n) Herodot. I. 56.

(o) Ajoutons à toutes ces choses, qui paroissent assez étonnantes, que les Lacons ou Lacedemoniens, ces peuples si renommés dans la Grece, ont presque tout tiré des Celtes. Ce n'est point une Hyperbole; vous en verrez les preuves; après quoi, je ne suis plus surpris, si les mêmes Lacedemoniens, ont eu tant de liaisons avec les Sabins & les Ombriens. De-là vient, que dans les anciens Glossaires Λάκων & Umber c'est la même chose. Pezron in Collectan. Leibnitz. Tom. II. p. 59. & seq. Denys d'Halicarnasse rapporte à la vérité une tradition qui fait descendre les Sabins, qui étoient Ombriens, des Lacedemoniens. Mais, il ne s'en prévaut point, & ce n'est selon les apparences qu'une pure fable. Dion. Halic. Lib. II. p. 113.

CHAP. IX.

dire, que les Lacedemoniens descendoient des anciens Pelasges ; qu'ils étoient ceux de tous les Grecs qui se ressentoient le plus de l'ancienne barbarie, & au milieu desquels on trouvoit des traces plus sensibles de certaines coutûmes, qui étoient communes aux Pelasges avec les autres Scythes ou Celtes : c'est ce que je prouverai en son lieu. Pour revenir à mon sujet (p), Denys d'Halicarnasse reconnoit aussi, que les Pelasges rentrèrent en possession de la Béotie & de la Phocide. Strabon dit quelque-chose de semblable, quoiqu'il ne nomme pas les Pelasges (q). *Une grande partie de la Grece, dit il, entre autres la Macedoine & la Thessalie, ont été occupées par des peuples barbares, & en particulier par des Thracés, des illyriens, & des Epirotes.* Effectivement, du tems d'Herodote (r), on refusoit encore d'admettre les Macedoniens aux jeux Olympiques, parce qu'ils étoient barbares. Dans un autre endroit, Strabon remarque (s), *que les Doriens, les Achéens, les Eoliens, les Enejanés, qui de son tems étoient voisins des Etoliens, avoient demeuré autrefois du côté de Datium & du mont Ossa, au milieu des Perhabiens (t), qui étoient eux-mêmes un peuple étranger, c'est-à-dire Illyrien.* Peut-être que tous ces barbares, dont parle Strabon, étoient les anciens Pelasges, qui s'étoient maintenus dans quel-

(p) Dionys. Halic. I. p. 14. Voyez aussi Thucyd. Lib. I. c. XII. p. 8.

(q) Strabo VII. p. 321.

(r) Herodot. V. 22.

(s) Strabo I. 61.

(t) Homere place les Perhabiens autour de Dodone, dont on parlera à la page 76. Homer. Iliad. II. Catalogo vs. 256. Voyez Strabon Lib. IX. 440. 443.

quelques contrées de la Grece, & sur-tout sur les frontieres, où ils étoient soutenus par les autres Scythes. On ne peut rien dire de positif sur ce sujet, à cause des ténèbres qui couvrent cette partie de l'ancienne Histoire. Quoiqu'il en soit, je crois en avoir dit assez, soit pour justifier le sentiment d'Herodote (v), qui prétend que les Grecs étoient un peuple qui s'étoit pour ainsi dire provigné & détaché de celui des Pelasges; soit pour faire voir, que ces Pelasges n'étoient pas une nation différente de celles qui occupoient anciennement les autres Provinces de l'Europe.

Au reste, ceux qui liront avec quelque attention ce que l'on appelle le Catalogue d'Homere, c'est-à-dire l'Enumeration qu'il fait des peuples qui attaquèrent, ou qui défendirent, la Ville de Troye, y verront la distinction des nouveaux habitans de la Grece, & des anciens Pelasges, qui, selon Denys (x) d'Halicarnasse, commencerent d'être inquiétez en Grece, deux générations, c'est-à-dire environ soixante ans, avant la guerre de Troye (y). Les Pelasges, tels qu'étoient les Dardaniens, les Theffaliens, les Thraces, les Péoniens, les Paphlagon, les Enetes, les Mysiens, les Phrygiens, les Méoniens, les Cariens, combattent pour les Troyens leurs com-

(v) Τὸ Ἑλληνικόν (scil. ἔθνος) ἀποσχισθὲν ἀπὸ τῶν Πελασγικῶν. Herodot. I. 57.

(x) Dionys. Halic. L. I. p. 20.

(y) Iliad. Lib. II. in Catalogo. vs. 325. & Lib. X. vs. 417. Je ferai voir, en parlant des migrations des Celtes, que tous les différens peuples, qui vinrent au secours de Troie, sortoient de Thrace, & qu'ils étoient du nombre des Scythes qui reçurent, ensuite, le nom de Celtes.

CHAP. IX.

compatriotes. Leurs ennemis sont les nouveaux habitans de la Grece, qui, après avoir chassé les Pelasges de leur pais, les poursuivoient encore dans celui où ils s'étoient retirez, & cherchoient sur-tout de les déloger de la Ville & du territoire du Troye; soit (z) pour leur ôter l'Empire de la Mer & pour empêcher que leurs flottes ne pussent sortir du Pont Euxin; soit pour leur couper le passage d'Europe en Asie; soit enfin pour quelque mécontentement particulier qu'ils avoient reçu des Troyens.

Seconde
Preuve, tirée de la
Religion
des Pelasges ou
anciens
Grecs.

On verra clairement par ce que je dirai, en son lieu, de la Religion & des Coutûmes des Scythes & des Celtes, que les Grecs ont conservé pendant longtems une infinité d'usages qu'ils tenoient des Pelasges, & qui étoient communs à ceux-ci avec les Scythes. Sans anticiper sur mon sujet, je peux cependant dire un mot de la Religion des Pelasges. On reconnoitra d'abord, qu'elle étoit parfaitement conforme à celle des Celtes.

Les Pelasges (a) avoient établi l'Oracle de Dodone, le plus ancien de toute la Grece, comme les Hyperboréens avoient fondé celui de Delphes (b). C'étoit, si j'ose me servir de ce terme, la manie des Scythes & des Celtes, d'avoir des Oracles; de déferer beaucoup aux présages; & d'inventer tous les jours mille nouveaux moyens, aussi vains que superstitieux, pour s'éclaircir & pour s'as-

(z) C'est le sentiment du célèbre Monsieur de Vignoles.

(a) Herodot. II. 52. Homer. Iliad. Lib. XVI. vs. 233. Strabo Lib. VII. 327. & IX. 402. Stephan. de Urb. in Dodona, p. 319.

(b) Voyez ci-dessus p. 7. note [q].

s'affûrer de ce qui les attendoit dans l'avenir. Cet Oracle, qui étoit fort accrédité, & à l'abri (c) duquel, les Pelasges se maintinrent longtems dans le territoire de Dodone, pendant qu'on les chassoit des autres contrées de la Grece, n'étoit anciennement qu'un simple chene (d) ou un (e) hetre. On trouve ici deux points essentiels de la Religion des Celtes. Premièrement, ils n'avoient point de Temples. Estimant (f), qu'il ne convient point à la grandeur des Dieux celestes de les renfermer dans des murailles, ils tenoient leurs assemblées religieuses dans un lieu, ouvert, c'est-à-dire en rase campagne, ou au milieu de quelque forêt. En second lieu, ils condamnoient encore l'usage des Idoles (g). Accusant d'extravagance & d'impiété ceux qui représentoient la divinité sous une forme corporelle, ils offroient leurs Sacrifices, & faisoient leurs dévotions, autour d'une colomne, d'une Pierre, ou de quelque grand arbre, particulièrement d'un chêne, pour lequel ils avoient une vénération toute particuliere. J'indiquerai, en son lieu, l'origine de cette superstition, que quelques-uns (h) rapportent au chêne de Mamre, avec autant de vraisemblance, que lorsqu'ils prétendent que les Gaulois

(c) Dionys. Halic. p. 15.

(d) -- 'Εν ἣ τὸ μαντεῖον ἐκ τῆς δρυός. Steph. de Urb. p. 320. 'Ες Δωδώνην φάτο ἔρχεσθαι, ὅφρα θεοῖο, ἐκ δρυὸς υψικόμοιο Διὸς βελὴν ἱπακῶσῃ. Homer. Odyss. XIV. 328. XIX. 297. Dionys. Halic. p. 12.

(e) Φηγὸς, Fagus. Steph. de Urb. ub. sup.

(f) Tacit. Germ. c. IX.

(g) Tacit. ub. sup.

(h) Religion des Gaulois, Tom. I. p. 287. & suivant.

CHAP. IX.

lois offroient des chevaux (i) à leurs Dieux, pour honorer la mémoire du cheval de Troye. Les sacrifices (k) s'offroient à Dodone, & parmi les Pelasges en général, par la seule invocation du nom de Dieu. C'étoit aussi un usage des Perses, des Scythes, & des Celtes. Ils n'érigeoient point d'autels (l): ils ne connoissoient point les libations, ni les autres cérémonies que les Grecs pratiquoient dans leurs sacrifices. Au lieu de bruler la victime, ils la mangeoient toute entière; parce qu'ils prétendoient, que l'essence du sacrifice consistoit dans l'effusion du sang, dans la mort de la victime, & dans les prières dont le sacrifice étoit accompagné. Enfin, Herodote remarque, que les Pelasges (m) ne donnoient, ni nom, ni surnom, aux Divinités, qu'ils adoroient; ils les appelloient simplement *les Dieux*: *les noms*, dit-il, *dont on s'est servi depuis, ont été apportés d'Egypte*. On entrevoit, dans ces paroles, une chose que j'aurai occasion d'expliquer plus au long dans la suite; c'est que les Pelasges, ayant de la divinité des idées toutes différentes de celles des Egyptiens & des Phéniciens, refuserent pendant long-

(i) Là-même p. 494. dans les notes.

(k) Ἐθρον δὲ καὶ πάντα πρότερον οἱ Πελασγοὶ θεοῖσι ἐπευχόμενοι. Herod. II. 52.

(l) Herod. I. 131. IV. 60. Strabo XV. 732:

(m) Herod. II. 52. Il dit dans le même endroit, que les Pelasges appelloient les Dieux θεοὺς, parce qu'ils avoient disposé & qu'ils conduisoient toutes choses avec ordre: ὅτι κόσμῳ θέντες τὰ πάντα πρήγματα καὶ πάσας νομὰς εἶχον. Il reconnoît, que le mot θεός est Pelasge; mais, il lui donne une Etymologie Grecque. C'est selon les apparences le mot de *Tis*, *Teut*, *Tuiston*, dont les Grecs ont fait ceux de Ζεὺς & de Θεός.

longtems de se servir des noms de Jupiter, de Junon, de Neptune, &c. Cependant, les Prêtres (n) de Dodone consentirent à la fin qu'on les adoptât, par où l'ancienne Religion s'altera insensiblement, & se perdit bientôt tout-à-fait. Il semble qu'on peut expliquer assez naturellement, par ce que je viens de dire, le passage d'un ancien Poëte, qui remarque (o), *que les Dieux immortels appelloient Abantis l'Isle à laquelle Jupiter donna ensuite le nom d'Eubée.* Les Dieux immortels sont les Dieux des Pelasges. Jupiter est celui dont les Phéniciens, ou les Egyptiens, avoient introduit le culte. Ainsi, le Poëte veut dire, que, du tems de l'ancienne Religion, cette Isle portoit le nom d'Abantis, ((p) c'est effectivement le nom que les Pelasges lui donnoient;) & que, sous la nouvelle Religion, elle a perdu ce nom, pour prendre celui d'Eubée. Au reste, les anciens Auteurs reconnoissent généralement, que les mystères, les fêtes, & les solennitez les plus célèbres des Grecs venoient originairement de Thrace. Outre les mystères (q) des Cabires, dont j'ai déjà parlé, & qui selon Herodote (r) avoient été apportez de Samo-Thrace, Plutarque (s) & Lucien remarquent, que les Atheniens avoient reçu d'un Thra-

(n) Herodot. ub. sup.

(o) Hesiodus in *Ægimio* apud Steph. de Urb. in Abantis. p. 4. Ce Poëme étoit attribué par les uns à Hesiode, & par d'autres à Cercops Milesien son contemporain. Berkelius in notis ad Steph. ub. sup.

(p) Voyez Homér. *Iliad.* II. v. 536. Strabo X. 445.

(q) Voyez ci-dessus p. 72. note [g].

(r) Herodot. II. 51.

(s) Plutarch. de Exulib. T. II. 607. Lucianus in *Demonact.* p. 522. Voyez aussi Schedius de Diis Germ. p. 337.

CHAP. IX.

Thrace, nommé Eumolpus, les mystères qui se célébroient dans la Ville d'Eleusis. Strabon aussi assure, que les fêtes qu'on appelloit *Cotytica* (t), & *Bendidia*, avoient une origine Thrace. Effectivement, les Thraces designoient le Dieu supreme sous le nom de *Tis*; & leurs Princes, qui prétendoient en être descendus (v), prenoient pour cette raison le nom de *Cotis* ou de *Cotison*, c'est-à-dire fils du Dieu *Tis*. *Bendis* étoit aussi une divinité des Thraces (x), que les Grecs prenoient pour Diane. Strabon ajoute dans l'endroit que je viens de citer, que la Musique, dont les Grecs se servoient dans leurs Fêtes & dans leurs Sacrifices, venoit aussi des Thraces. En voilà assez sur l'article de la Religion: passons à celui de la Langue.

Troisième
Preuve,
prise de la
langue
Grecque.

La langue Grecque est, selon ma Conjecture, un Mélange de Scythe, de Phénicien, & d'Egyptien. Je suis charmé que mon sentiment se trouve appuié du suffrage de Monsieur Fourmont l'aîné, qui est l'homme du monde le plus capable de juger de ces matieres. Voici ce qu'il dit, en parlant d'un Dictionnaire Grec qu'il a composé (y). *Je recherche dans cet Ouvrage les premières origines de la langue Grecque, c'est-à-dire les mots Grecs, véritablement primitifs . . . Par-là, je réduis cette langue à moins de 300. Vocables, que je prouve être tirez, les uns des Thraces & autres peuples voisins, les autres des Phéniciens ou en général des langues Orientales, le tout par une dériva-*
son.

(t) Strabo X. 470. 471.

(v) Herodot. V. 7.

(x) Herodot. IV. 33.

(y) Catalogue de ses Ouvrages p. 17.

son aisée & à la portée de tout le monde. Mr. Menage l'avoit promis, & n'a rien laissé là dessus; je l'ai exécuté. En attendant que Mr. Fourmont ait publié son Dictionnaire, auquel je voudrois bien pouvoir renvoyer mon Lecteur, je remarquerai ici, ce que le peu de connoissance que j'ai de la langue Grecque me fournit. Mon plan ne m'appelle pas à rapporter les mots Phéniciens & Egyptiens qui ont été introduits dans cette langue; je ne pourrois d'ailleurs rien ajouter à ce que le célèbre Mr. Bochart & d'autres ont écrit sur cette matiere. Il me suffit de remarquer, que la langue Grecque conserve un très-grand nombre de mots, qui viennent originairement de l'ancien Scythe, dont le Gaulois, le Tudesque, & le Thrace, étoient des Dialectes (x). La plûpart des termes qui reviennent à tout moment dans la conversation, & dont un peuple barbare a besoin pour exprimer ses idées, qui ne sont, ni abstraites, ni en grand nombre, sont les mêmes en Grec & en Allemand. Voici une courte Liste des principaux. Je donne premièrement le mot Grec, ensuite le mot Allemand qui y répond, & enfin la signification qu'ils ont en François.

Πατήρ, Vater, Pere; μήτηρ, Mutter, Mere;
 θυγάτηρ, Tochter, Fille; κεφαλὴ, Kopff, la
 Tête; γένυς, Kinn, le Menton; τιτθός, Titte,
 la Mamelle; γόνυ, autrefois κονυ (a), Knie,
 le

(x) Diodore de Sicile dit que les Hyperboréens avoient une langue particuliere qui approchoit fort de celle d'Athenes & de Delos, à cause des liaisons & de l'amitié qu'il y avoit autrefois entre ces peuples. Diodor. Sicul. Lib. II. p. 92.

(a) Scholion. Apollon. Lib. II. p. 226.

CHAP. IX.

le Genou; *πῆς*, *Fus*, le Pied; *ἥτορ*, *Hertz*, le Cœur; *ἔρα*, *Erde*, la Terre; *θύρα*, *Thüre*, la Porte; *θρήνος*, *Thränen*, les Larmes; *πῦρ*, *Für* ou *Feuer*, le Feu; *ὄχλος*, par transposition *ὄλχος*, *Volck*, le Peuple; *ῥυθμός*, *Reimen*, une Rime, un Poëme; *σῦς*, *Sau*, une Truie; *γραῖα*, *Graie*, une Vielle; *ἔργον*, *Ouerx*, l'Oeuvre; *ἅς*, *Salz*, du Sel; *μῦς*, *Maus*, une Souris; *νύξ*, *Nacht*, la Nuit; *ὄνομα*, *Nahmen*, le Nom; *ἄελλα*, *Ouelle*, un Flot; *ἄξινη*, *Axt*, une Hache; *ἄσῆρ*, *Stern*, une Etoile; *κόβαλος*, *Kobalt*, un Lutin; *φαῦλος*, *Faul*, Paresseux, Pourri; *ἀγαθός*, *Guth*, Bon; *ῑρευθος*, *Roth*, Rouge; *ἡδύς*, *Süss*, Doux; *λοίσθος*, *Letzte*, le Dernier; *νέος*, *Neu*, Nouveau; *στάω* (b), *Stehen*, se tenir debout; *σπεύδω*, *Sputen*, se hâter; *σέγω*, *Dexen*, Couvrir; *σίχω*, marcher, le primitif n'est plus en usage dans le Tudesque, mais il conserve encore le mot derivé *Steg*, Chemin; *σίζω*, *Stechen*, Piquer, Percer; *σίγμα*, *Stich*, une Piquure, une Cicatrice; *σπρίω*, *Streuen*, étendre par Terre; *σφάλλω*, *Fallen*, Tomber, se Tromper; *κορέω*, *Xehren*, Balayer, *κύπτω*, *Xüppen*, Courber, Incliner; *ἔδω ἔσθω*, *Essen*, Manger; *ῑέω*, *Reden*, Parler; *ἵζω*, *Sitzen*, s'asseoir, être assis; *ἀμέλγω*, *Melxen*, traire le Lait; *λύω λύσω*, *Lösen*, Dêlier; *νέω*, *Nehen*, Coudre; *μιγνύω*, *Mischen*, Mêler, &c. (c) Ceux, qui veulent en favoir d'avan-

(b) Les Verbes Allemands sont à l'Infinitif qui est la racine.

(c) On peut ajouter encore *κῦσόν με*, Baisez moi, *Arioph. Nub. pag. 48.* en Allemand *Küsse mich*: *ληρεῖς*, vous dites des bagatelles, *Suidas II. 442*, en Allemand *leer*, vuide, destitué de sens; *σιππῶι*, des gens serrez, pressez,

d'avantage sur cet article, peuvent recourir aux Glossaires, que je n'ai point consultez. J'ajouterai seulement ici, que s'il faut en croire Platon, le mot de $\pi\tilde{\upsilon}\rho$ est un terme étranger (d), que les Grecs avoient pris des Phrygiens (e) avec plusieurs autres. Clement d'Alexandrie (f) remarque aussi, qu'en Phrygien *bedy* signifioit de l'eau. Il reste encore dans le Tudesque quelques mots dérivez de ce primitif, comme *badt*, un bain, *baden*, se baigner.

On m'avouëra, que la conformité des langues, dont je viens de parler, est trop sensible, pour qu'on puisse la regarder comme l'effet d'un pur hazard. Quand on considere d'ailleurs, que cette conformité est particuliere au Grec & au Tudesque, on ne sauroit guères goûter la pensée de ceux qui l'attribuent à une langue commune, qui étoit en usage avant la dispersion des peuples, & dont il reste des vestiges dans toutes les autres langues. On ne peut pas dire aussi que les Scythes ont emprunté tous ces mots de la langue Grecque. Les Grecs étoient un peuple nouveau, en comparaison des Scythes qui dispu-

pressez, Suidas III. 376, en Allemand *Stippen*, ferrer, presser: $\sigma\kappa\iota\nu\delta\alpha\lambda\mu\acute{o}\iota$, des planchettes dont on couvre les toits. Schol. ad Aristoph. Nubes p. 50. en Allemand *Schindel*.

(d) Vide itaque num nomen hoc $\pi\tilde{\upsilon}\rho$ barbaricum sit, neque enim facile est, istud Græca lingua accomodare, constatque ita hoc Phryges nominare, parum quid declinantes; ut & $\tilde{\upsilon}\delta\tilde{\omega}\rho$ & $\kappa\acute{\upsilon}\nu\alpha\varsigma$, & alia multa. Plato in Cratilo p. 281.

(e) Je montrerai en son lieu, que les Phrygiens étoient des Scythes venus de Thrace.

(f) Clem. Alexandr. Strom. L. V. p. 673.

CHAP. IX. disputoient l'ancienneté (g) même aux Egyptiens. Je n'ignore pas, qu'on pourroit m'objecter ici, qu'entre les mots que je viens de rapporter, il y en a plusieurs, qui sont, non seulement Grecs & Tudesques, mais encore Latins. J'en conviens. Mais, l'objection ne seroit d'aucun poids. Je prouverai dans le Chapitre suivant, que la langue Latine tire son origine de la Grecque & de celle de Celtes.

Quatrième
Preuve, tirée des
Fables &
de la Mythologie
des Grecs.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux Fables & à la Mythologie des Grecs, qui ne servent à montrer, que les anciens habitans de la Grece étoient le même peuple que les Celtes. Je m'arrête, par exemple, à la Fable des Géants. Les Poètes les appellent quelquefois Géants, & d'autrefois Titans. Ils disent, que ces Hommes, qui étoient d'une grandeur monstrueuse, entreprirent de faire la guerre aux Dieux, & qu'ayant entassé montagne sur montagne, le mont Pelion sur l'Ossa (b), ils auroient escaladé le Ciel, & détroné Jupiter, si, au milieu de leur entreprise impie, ils n'avoient été, ou foudroiez par Jupiter, ou assommés & percés de flèches par les autres Dieux. Macrobe (i) prétend, que ces Géants étoient une troupe de gens impies, qui nioient l'existence d'une divinité, & que l'on accusa, pour cette raison, de vouloir détronner les Dieux.

D'au-

(g) Voyez Justin. II. 1. Il y a apparence, que les Scythes, qui disputèrent avec les Egyptiens sur l'antiquité de leur nation, étoient les Phrygiens, peu éloignés de la Colchide, dont les habitans étoient Egyptiens. Conferrez le passage de Justin avec Herodot. II. 2. Claudien in Eutrop. Lib. II. p. 73. sur les habitans de la Colchide. Voyez Herodote II. 104.

(b) Ovid. Metam. I. 150. Virgil. Æneid. VI. 580.

(i) Macrob. Saturnal. I. XX. p. 206. Excerpta ex Strabone Lib. VII. p. 380.

D'autres ont crû, qu'il valoit mieux donner à cette Fable un sens allegorique. Pour moi, je ne doute point, que ces prétendus Géants ne fussent les Pelasges, les premiers habitans de la Grece, que les Anciens nous représentent (k) comme des hommes d'une taille gigantesque. On les appelloit Titans, comme je l'ai remarqué (l), parce qu'ils se disoient descendus du Dieu *Tis* ou *Tent*. Ils entreprirent de détroner les Dieux: cela est vrai à la lettre, pourvû qu'on l'entende des Dieux étrangers, dont on voulut leur imposer le culte. La Religion, que les Phéniciens & les Egyptiens introduisirent en Grece, différoit essentiellement de celle qu'ils y trouverent établie. Les Pelasges adorant, avec les Scythes & les Celtes, des Dieux spirituels; regardant l'Univers comme le Temple de Dieu; accusoient d'impieté, & d'extravagance, ceux qui se figuroient des Dieux corporels; qui les représentoient sous la forme humaine; qui leur consacroient des Temples & des Autels. Etant dans ces idées, ils s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'introduction de la Religion que les Orientaux avoient apportée en Grece. Par-tout où ils étoient les Maîtres, ils brisoient les Idoles, détruisoient les Temples, & les reduisoient en un monceau de pierres. C'est la raison pour laquelle on les accusoit de vouloir détroner Jupiter, & les autres Dieux; d'entasser montagne sur montagne, pour les arracher du Ciel. Une autre chose contribua, selon les apparences, à confirmer cette accusation. C'est que les Pelasges tenoient ordinairement

(k) Voyez ci-dessus p. 71. note [d].

(l) Voyez ci-dessus p. 80. note [u].

CHAP. IX.

nairement leurs assemblées religieuses sur les plus hautes montagnes. Quoiqu'il en soit, l'Histoire nous apprend, que les choses en vinrent enfin à une guerre ouverte, entre les partisans de l'ancienne & de la nouvelle Religion. Les Pelasges, qui, après avoir été chassés de la Grece, s'étoient retirez en Thrace, hasarderent une bataille, qui se donna dans la plaine de (m) Phlegra; mais, ils furent batrus & défaits à platte courure, par la valeur d'Hercules (n), qui commandoit l'armée ennemie, & qui est appelé fils de Jupiter, parce qu'il combattoit pour son culte & pour ses autels. Cette bataille fut donc véritablement le tombeau des Géants & de leur prétendue impiété, &, en même tems, le triomphe des Dieux étrangers, dont le culte ne rencontra plus les mêmes oppositions. Comme il tomba (o) pendant la bataille, on ne manqua pas de publier, que les Cieux même avoient combattu contre les Géants. Il y a ici une autre circonstance très-remarquable, & qui sert beauconp à confirmer ma conjecture. Justin (p) assure, que c'est en Espagne, que les Titans furent défaits. D'autres (q) prétendent, que la bataille, qu'ils perdirent, se donna en Italie, près du mont Vesuve. D'autres enfin disent (r), que ce fut dans les Gaules, entre

(m) Apollon. Argonaut. Schol. Lib. II. p. 289. Solin. c. XIV.

(n) Steph. de Urb. in Pallene p. 620. in Myconus p. 569. Diod. Sicul. Lib. IV. p. 155.

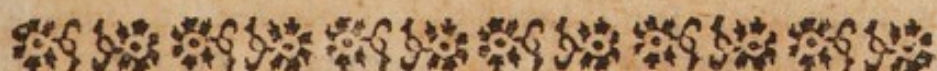
(o) Steph. de Urb. p. 620.

(p) Justin. Lib. XLIV. c. IV.

(q) Diod. Sicul. Lib. IV. 159. V. 226. 234. Strabo Lib. V. 243. 245. 281.

(r) Pomp. Mel. Lib. II. c. V. Solin. c. VIII.

tre Marseille & les embouchures du Rhône, CHAP. IX.
 qu'Hercules terrassa les Géants. D'où vient
 cette différence, entre les Auteurs qui rap-
 portent la défaite des Géants ? Il est facile
 d'en deviner la raison. C'est que la nouvelle
 Religion rencontra les mêmes oppositions, &
 fut attaquée avec la même vigueur, par-tout
 où il y avoit des Celtes; en Thrace, en Es-
 pagne, dans les Gaules, & en Italie. Je suis
 fort porté à croire, qu'il y a de même quelque
 vérité cachée sous ce que la Fable raconte de
 Promothée, de Deucalion, & en général
 dans toute la Mythologie des Grecs. Mais, je
 croirois perdre mon tems, & abuser du loisir
 de mon Lecteur, si je courois après ces ba-
 gatelles.



CHAPITRE DIXIEME.

J'AI encore à parler des anciens habitans de
 l'Italie, & de la Sicile; après quoi, j'aurai
 achevé l'Enumeration des peuples Celtes
 qui étoient établis en Europe. Il est recon-
 nu (s), que tous les peuples qui demeuroient
 dans la partie supérieure de l'Italie, depuis les
 Alpes, jusqu'au mont Appennin, étoient Gau-
 lois. Au midi, du côté de l'Etat de Genes,
 étoient les Ligures. Ils occupoient le territoi-
 re qui s'étend le long de la Mer Méditerranée
 (t), depuis les Alpes jusqu'à l'Appennin.
 Etien-

Des an-
ciens habi-
tans de
l'Italie.

(s) Voyez ci-dessus p. 30. note [c].

(t) Dionys. Halic. Lib. I. p. 33. Ptolem. Lib. III. c. I.
 p. 71.

CHAP. X.

Etienne de Bysance (v) dit après Artemidore, qu'ils avoient reçu le nom de Ligures d'un fleuve de même nom, qui traverse leur pais. Mais, comme on trouve des Ligures par-tout où il y avoit des Celtes, en Espagne (x), dans les (y) Gaules, en (z) Germanie, dans la (a) Thrace ou dans la Pannonie, & jusques dans (b) l'Asie Mineure, il y a plus d'apparence, que les noms de *Ligures*, ou de *Ligyès*, (car les Auteurs employent indifféremment l'un & l'autre,) designent les peuples qui quittoient l'ancienne maniere de vivre des Scythes & des Celtes. Quand les nations Celtiques, au lieu de changer continuellement de demeure, & de passer leur vie sur des chariots, choisissoient une demeure fixe, & s'établissoient par Cantons dans un pais, on ne les appelloit plus *Scythes*, c'est-à-dire nomades, vagabonds: mais, *Ligures*, comme qui diroit sédentaires. C'est au moins ce que le mot de *Ligen*, *Liger*, signifie en Tudesque. Quoiqu'il en soit, (car je fais peu de cas des Etymologies, qui sont une étude aussi stérile qu'incertaine,) il y a des Auteurs qui semblent regarder les Ligures comme un peuple entièrement différent des Celtes. Etienne de Bysance

(v) *Ligures gens Tyrrenis vicina. Artemidorus in Epitome XL., à Ligyro fluvio. Steph. de Urb. p. 514.*

(x) *Ligystine urbs Lygyorum occidentali Iberia vicina, prope Tartessum. Inco & Ligyès vocabantur. Steph. de Urb. p. 514.*

(y) Je parle plus bas des Ligures qui étoient établis dans les Gaules.

(z) *Latissime patet Lygierum nomen in plures civitates diffusum. Tacit. Germ. c. XLIII.*

(a) *Taurisci, quibus Liguriscorum nomen tribuunt. Strabo VII. 296.*

(b) *Herodot. VII. 72.*

fance par exemple, dit (c) qu'*Agde est une Ville des Ligures ou des Celtes*. Mais, on voit bien qu'il ne veut dire autre chose, si ce n'est qu'il y a des Géographes qui placent cette Ville dans la Ligurie, & d'autres qui la mettent dans la Celtique, c'est-à-dire dans la Gaule Narbonnoise. Il y a plus de difficulté dans un passage de Strabon, qui dit (d) que *les Ligures sont une autre Nation que les Gaulois; mais, qu'ils ont pourtant la même maniere de vivre*. Strabon a raison, s'il veut dire, que les Gaulois & les Ligures étoient deux peuples separez, & independans l'un de l'autre, de la même maniere, par exemple, que les Celtiberes, les Gaulois, & les Germains, étoient des nations différentes. Mais, il se trompe évidemment, s'il prétend que les Ligures n'étoient pas originairement le même peuple que les Gaulois. Premièrement, il est certain, que le nom de Ligures est donné à plusieurs peuples qui étoient indubitablement Gaulois. Tels étoient les *Vocontii* (e), établis en Dauphiné autour de (f) Die: les *Salyi* ou (g) *Salluvii*, qui demeuroient autour de Marseille, & au de-

Les Ligures
étoient
Celts.

(c) *Agatha*. Steph. de Urb. p. 15.

(d) Strabo II. 128.

(e) Caton les appelloit Ligures, selon la remarque de Pline Lib. III. c. XVII. p. 371. Le Pere Hardouin cite une Inscription qui porte que *Fulvius Flaccus* triompha des Ligures appelez *Vocontici*, & *Salluvici*. Hard. ad Plin. III. c. IV. note 27. p. 392.

(f) *Dea Vocontiorum*. Itin. Antonini p. 22.

(g) Ils sont presque toujours appelez Ligures. Voyez Strabon IV. 203. Florus II. 3. Tit. Liv. Epit. LX. C'est au reste des Saliens, qu'il faut entendre le passage d'Herodote *Ligyæ qui supra Massiliam incolunt*. Herodot. V. 9 & celui de Denys d'Halicarnasse qui fait mention des Ligures des Gaules. *Ligures multas Italia partes habitant, Gallie etiam*.

CHAP. X.

delà jusqu'au Rhône: les *Euganei* (h), nom commun à plusieurs peuples, dont les *Stoni*, établis autour de Trente, étoient les chefs: les (i) *Vagienni*, les (k) *Taurini*, & plusieurs autres Nations peu considérables, qui demeuroient autour des sources du (l) Po, & le long du (m) Tésin. En second lieu, les Ligures proprement ainsi nommez, qui demeuroient dans l'Etat de Genes, se glorifioient d'être descendus des (n) Ambrons, peuple Celte, que Marius défit près d'Aix en Provence. Enfin, les Ligures étoient reconnus pour Celtes, par leur (o) chevelure, par leur cri (p) de guerre, par leur (q) manière de vivre, & sur-tout par leur langue (r), les noms de leurs Villes, de leurs Cantons, de leurs Rois, étant purement Celtes.

II

etiam quasdam incolunt. Utra autem sit eorum patria incertum est, nihil enim certi de iis praterea dicitur. Dion. Halic. L. I. p. 9. On voit par ce passage, que les Ligures d'Italie & ceux des Gaules étoient originairement le même peuple.

(h) Plin. III. c. XX. p. 376. *De Liguribus Stœneis*: & Gruterus ex Fastis p. 298. *Στῆνοι πόλις λιγύρων*. Stephan. de Urb. p. 681. Hard. ad Plin. ub. sup. p. 377.

(i) *Caturiges & ex Caturigibus oti Vagienni Ligures*. Plin. ub. sup. p. 376.

(k) *Taurini Ligustica gens*. Strabo IV. 204. Ils demeuroient autour de Turin.

(l) Strabo ub. sup. Solin. c. VIII.

(m) T. Liv. Lib. V. 35.

(n) Plutarch. in Mario T. I. p. 416.

(o) *Ligures capillati*. Plin. III. c. IV. p. 317. *Capillatorum plura genera ad confinium Ligustici maris*. Idem III. c. XX. p. 376. *Lygi comati*. Dio. Cass. Lib. LIV. p. 538. Lucan. L. I. vl. 443.

(p) Plutarch. ub. sup.

(q) Strabo II. 128.

(r) *Ingauni, Albingaunum, Bodincomagus, Teutomal, &c.* Ces mots sont composez de ceux de *Gaw, Mag, Albe, Teut,*

Les peuples
qui de
meuroient
depuis les
Alpes jus-
qu'à l'Ap-
pennin
étoient
Celts.

Il n'y a point de difficulté par rapport aux autres peuples qui demeuroient depuis les Alpes jusqu'à la Mer Adriatique & au mont Appennin. Ils étoient tous Celtes. Les plus considérables étoient les Boiens, & les Insubres (s). Les Boiens, qui demeuroient du côté de Parme & de Bologne, devoient occuper une grande étendue de pais, puisqu'ils étoient partagez (t) en cent-douze Tribus ou Cantons. A l'égard des Insubres, comme le territoire de Milan, étoit situé au milieu du pais qu'ils occuperent, lorsqu'ils firent irruption en Italie, ils lui donnerent le nom de *Meyland* (v), & le choisirent pour y tenir les Assemblées générales de leur Nation. Strabon (x) remarque, que Milan n'étoit alors qu'un simple village, c'est-à-dire un Canton composé de plusieurs maisons éloignées les unes des autres: il ajoute, que tous les Gaulois habitoient alors de cette maniere. Polybe assure la même chose, en parlant des Boiens & de Insubres (y). *Ils demeuroient, dit-il, dans des bourgs qui n'étoient point fermés de murailles.*

Teut, Mal, que j'expliquerai en parlant de la langue des Celtes. Je remarquerai seulement ici, que les Ligures appelloient le Po *Bodencos*, Polyb. II. 105. ou *Bodincus*; ce qui signifie, selon Pline III. c. XVI. p. 370., sans fond, *fundo carens*. *Boden* signifie encore en Tudesque le fond d'une riviere, d'un vaisseau.

(s) Polyb. II. 109. Strabo V. 213.

(t) Plin. III. c. XV. p. 367.

(v) *Meyland* signifie en Tudesque une Ville, un territoire, situé au milieu d'une Province.

(x) Strabo V. 213. Strabo remarque ailleurs, que Vienne en Dauphiné n'étoit aussi anciennement qu'un village, où les Allobroges tenoient leurs Assemblées générales, & dont ils firent ensuite une Ville. Strabo IV. 186.

(y) Polyb. II. 106.

CHAP. X. *murailles.* Ce ne fut effectivement que longtemps après, qu'ils apprirent des (z) Marseillois, & peut être des Romains, à bâtir & à fortifier des Villes, que leurs Ancêtres avoient regardées comme l'écueil de la liberté. Il y a par conséquent toute apparence, que (a) Justin & Tite Live se trompent, lorsqu'ils disent que les Gaulois, étant venus s'établir en Italie, y bâtirent Milan avec plusieurs autres Villes.

Les peuples, que les Gaulois dépouillèrent lorsqu'ils firent irruption en Italie, étoient les Umbres & les Tusces.

Ce n'est pas assez d'avoir montré, qu'il y avoit des Celtes en Italie. Comme il est constant, que les peuples, dont je viens de parler, étoient (b) sortis de la Germanie & des Gaules, il est naturel de rechercher, qui étoient les anciens habitans de l'Italie, qui furent dépouillés par les Gaulois. Les (c) Historiens nous apprennent, que c'étoient (d) des Umbres & des Tusces. Les (e) Umbres étoient l'un des plus anciens (f) peuples de l'Italie. On pré-

(z) Justin. XLIII. 4.

(a) Justin. XX. 5. T. Liv. V. 34.

(b) T. Liv. Justin. ub. sup. Le plus grand nombre de ces peuples étoient venus des Gaules, & conservoient encore les noms des nations dont ils s'étoient détachés. *Veneti, Senones, Cenomani, &c.* Polyb. II. 105. Tit. Liv. ub. sup.

(c) *Umbri & Tyrrheni antequam Romanorum potentia augetur, diu de principatu inter se contenderent, & fluvio Tiberi divisi, facile utroque bellum inferebant.* Strabo V. 216. *Ariminum, Ravenna, Umbrosum Colonia.* ibid. p. 217.

(d) T. Liv. V. 33. 35. Justin. XX. 5. Diod. Sicul. L. XIV. p. 453.

(e) Solin dit qu'ils reçurent ce nom d'une inondation à laquelle ils avoient échappé; *quod tempore agnosce cladis imbribus superfuerint.* Solin. c. VIII. C'est une Etymologie Grecque dérivée d'*Ὠμβρος*, qui signifie une pluie abondante. Plin. Lib. III. c. XIV.

(f) Dionys. Halic. Lib. I. p. 15. Plin. ub. sup. Flor. I. c. XVII.

prétend même qu'ils étoient (g) *Indigetes*, c'est-à-dire nez dans le païs qu'ils occupoient, parcequ'il ne paroiffoit par aucune Hiftoire, qu'ils fuflent venus d'ailleurs. On ne peut pas douter, qu'ils n'occupaffent anciennement une grande étendue de païs, puifque les Auteurs placent des Umbres, non feulement dans la Province qui a confervé longtems le nom d'Ombrie, mais encore du côté de la (h) Ligurie, le long du Po (i), dans le païs (k) de Venife, & dans la Tofcane (l), d'où ils furent chaffez par les Pelafges. Les Romains, qui devoient connoître les Umbres, affûrent pofitivement, qu'ils décendoient des Gaulois (m). On en trouvera de nouvelles preuves dans ce que je dirai ci-après des premiers habitans de la Ville de Rome. La chofe n'eft pas fi claire par rapport aux Tufces, qui font auffi appelez Etrufces & Tyrrheniens. La plûpart des anciens Auteurs les font venir de Lydie ou de Grece. Cependant, Denis d'Halicarnaffe, qui avoit recherché, avec beaucoup de foin, l'origine des peuples de l'Italie, croit (n) les Tufces *Indigetes*. Il a raifon felon les apparences; & j'ai beaucoup de penchant à croire, que les Tufces ne différoient anciennement des Umbres & des Gaulois, que de nom. Voici mes raifons. I. Tite Li-

Les Umbres
étoient
Gaulois.

Il y a appa-
rence que
les Tufces
l'étoient
auffi.

ve

(g) Dionyf. Halic. Lib. II. p. 112.

(h) Dionyf. Halic. Lib. I. p. 9.

(i) Steph. de Urb. p. 613. T. Liv. ub. fup.

(k) Plin. III. c. XIV. p. 363.

(l) Plin. III. 5.

(m) *Gallorum veterum propaginem Umbros effe, Marcus Antonius affeverat.* Solin c. VIII. Servius ad *Æneid.* XII. 753. Ifidorus Orig. Lib. IX. c. II. p. 1041.

(n) Dionyf. Halic. Lib. I. p. 21. 24.

CHAP. X.

ve & Justin (o) remarquent, que les Tusces ayant été battus & chassés de leurs demeures par les Gaulois, une partie de cette nation se retira dans les Alpes, & y prit le nom de Rhétiens, à l'honneur du Général Rhétus, sous la conduite duquel ils avoient formé ce nouvel établissement. Tite Live (p) ajoute, que ces Tusces, éloignés du commerce des nations policées, tomberent dans la barbarie, & devinrent de véritables sauvages, desorte qu'il ne leur resta à la fin que l'ancienne langue des Tusces, qu'ils avoient même altérée & corrompue (q). Pline rapporte aussi cette migration des Tusces, sans l'affûrer positivement: si le fait est certain, il sera constant, que les Tusces étoient Celtes; car, personne ne disconvient que les Rhétiens ne fussent une nation Celtique. Peut-être même que le nom de Rhétiens étoit l'ancien nom de la nation. Au moins Denis (r) d'Halicarnasse assure positivement, qu'au lieu que les autres peuples les appelloient Tusces, Etrusques, Tyrrhéniens, ils prenoient eux-mêmes un nom dérivé de *Rasena*, l'un de leurs anciens chefs. II. Il est certain, qu'il y avoit une conformité presque parfaite, entre la Religion des Tusces, & celle des Gaulois. C'est des Tusces, que les Romains

(o) *Tusci duce Rhato, avitis sedibus amissis, Alpes occupaverunt & ex nomine ducis gentis Rhatorum condiderunt.* Justin. XX. 5.

(p) *Alpinis quoque ea gentibus, haud dubie origo est, (scil. Tusca) maxime Rhetis, quos loca ipsa efferarunt, ne quid ex antiquo præter sonum linguae, nec eum incorruptum, retinerent.* T. Liv. V. 33.

(q) *Rhato Tuscorum prolem arbitrantur, à Gallis pulsos duce Rhato.* Pline III. XX. p. 376.

(r) *Dionys. Halic. Lib. I. p. 24.*

maines avoient pris ce qu'ils appelloient *Auguria*, c'est-à-dire les présages qui se tiroient, de l'éclair, de la foudre, du vol des oiseaux, des entrailles des victimes; avec plusieurs autres superstitions, qui étoient communes à tous les peuples Celtes, comme je le montrerai en son lieu. Je ne crois donc pas me tromper, en assurant, que les Tusces étoient Celtes ou Gaulois: & je dirai, avant de finir ce Chapitre, ce qui a trompé les Auteurs qui les font venir de Grece ou de Lydie.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que de la partie Supérieure & Septentrionale de l'Italie, que les Romains appelloient *Gallia Togata*. Je passe aux peuples qui demeuroient depuis l'Appennin jusqu'au détroit de Sicile. Avant de dire ce que je pense de ces peuples, dont l'ancienne Histoire est fort obscure, je vais rapporter succinctement ce que les Auteurs les plus dignes de foi ont écrit de l'origine des Romains, & des autres nations qui occupoient la partie inférieure de l'Italie. Je suivrai sur-tout Denis d'Halicarnasse, qui avoit (s) employé vingt-deux ans à ramasser & à digérer ce que les Grecs & les Latins avoient observé sur cette matière.

Histoire
abregée
des peuples
qui de-
meuroient
depuis
l'Appennin
jusqu'au
détroit
de Sicile.

„ I. Les plus anciens habitans de ces con-
„ trées étoient un peuple barbare, qui portoit
„ le nom de *Sicules* (t). Ils étoient Indigetes:
„ au moins personne ne peut dire avec cer-
„ titude, si le pais où ils étoient établis avoit
„ eu d'autres habitans, ou s'il étoit inculte
„ avant que les Sicules en eussent pris posses-
„ sion. II. Après les Sicules, qui occupoient
„ une

(s) Dionys. Halic. Lib. I. p. 6.

(t) Dionys. Halic. Lib. I. p. 7. II. 77. Solin. c. VIII.

CAP. X.

„ une grande partie de l'Italie (v), vinrent
 „ les peuples que l'on designe sous le nom
 „ général (x) d'*Aborigines*. Ils chasserent
 „ après une longue guerre (y) les Sicules, &
 „ une partie des (z) Umbres, des contrées
 „ qui sont entre le (a) Tibre & le (b) *Liris*,
 „ & s'y établirent eux-mêmes. On n'est pas
 „ d'accord sur l'origine de ce second peuple.
 „ Il y a des Historiens qui assûrent, que les
 „ *Aborigines* étoient (c) *Indigetes*. Il y en a qui
 „ disent (d) que cette nation n'étoit dans le
 „ commencement qu'une troupe de vaga-
 „ bonds & de brigands, qui se rassemblèrent
 „ des contrées voisines. D'autres prétendent
 „ que les (e) *Aborigines* étoient des Ligures,
 „ qui avoient passé du voisinage des Gaules,
 „ dans le cœur de l'Italie. D'autres en font
 „ des (f) Umbres, & d'autres enfin (g) les
 „ font venir de Grèce., (En ce cas, les *Abor-*
rigines seroient les mêmes que les Pelasges
 dont je parlerai tout à l'heure.) „ Ce qu'il y
 „ a de certain, c'est que les *Aborigines* (h),
 „ com-

(v) Dionys. Halic. Lib. II. p. 77.

(x) Dionys. Halic. I. 7. II. 77. Solin. c. VIII. Selon les apparences, les peuples appellez *Aurunci*, *Opici*, étoient du nombre des *Aborigines*. Solin. ub. sup. Dionys. Halic. L. I. p. 17. 18. Thucyd. L. VI. c. II. p. 349.

(y) Dionys. Halic. L. I. p. 7. 13. 14. 16. 49. II. 103.

(z) Dionys. Halic. Lib. I. p. 11. 13.

(a) Dionys. Halic. Lib. I. p. 7.

(b) On l'appelle aujourd'hui *Garigliano*. Cluveri *Introductio* p. 323.

(c) Dionys. Halic. Lib. I. p. 8. Justin. XLIII. 1.

(d) Dionys. Halic. ub. sup.

(e) Dionys. Halic. Lib. I. p. 9. 11.

(f) Ibid. p. 11.

(g) C'est le sentiment de Denis d'Halicarnasse, Lib. I. p. 9. 49. II. 77.

(h) Dionys. Halic. Lib. I. p. 7. 8. 11.

„ comme les Celtes, étoient anciennement
 „ des bergers, qui vivoient en partie de leurs
 „ troupeaux, & en partie de pillage. Etablis
 „ par Cantons, dispersez dans les campagnes,
 „ dans les forêts, & dans les montagnes, ne
 „ bâtiſſant que de méchans villages, ils ne
 „ purent ſe réſoudre que fort tard à ſe ren-
 „ fermer dans des Villes. III. Aux *Aborigi-*
 „ *nes*, ſuccéderent les (j) Pelafges. C'étoient
 „ des Grecs, qui paſſerent en Italie, en divers
 „ tems, & de divers lieux de la Grece. Les
 „ premiers, qui arriverent en Italie, dixſept (i)
 „ générations avant le ſiege de Troie,
 „ étoient ſortis de l'Arcadie. Comme ils
 „ étoient conduits par un Prince nommé *Ita-*
 „ *lus* (k), ils donnerent ſon nom au païs ou
 „ ils s'étoient établis. Ils furent ſuivis par
 „ d'autres Pelafges (l), venus de Theſſalie.
 „ Les Arcades (m) envoyèrent une nouvelle
 „ Colonie en Italie, ſoixante ans avant la
 „ guerre de Troie. Elle étoit conduite par
 „ Evander, & compoſée d'habitans de la
 „ Ville de Palantium. Quelques années après,
 „ Hercules (n) y en établit une autre. Il la
 „ forma de Péloponneſiens qu'il tira de ſon
 „ armée, & de quelques priſonniers qu'il
 „ avoit emmenez de Troie. Tous ces Pelaf-
 „ ges,

(j) Idem, Lib. I. 9. II. 77.

(i) Denis d'Halicarnaffe compte 27. à 30. ans pour une génération.

(k) Thucyd. Lib. VI. c. II. p. 349.

(l) Herodot. L. I. c. LVII. Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 14. 15. 49. II. 77.

(m) Dionyſ. Halic. Lib. I. p. 24. 29. II. 77. Dionyſ. Perieg. vſ. 347. Juſtin. XLIII. I. Flor. I. I. Strabo V. 230.

(n) Dionyſ. Halic. I. 27. 49. II. 77.

CHAP. X.

ges (o), ayant fait Alliance avec les Aborigines, leur aiderent à depofféder les (p) Sicules, les (q) Umbres, & les (r) Ligures, qui demeuroient dans ces contrées. IV. Bientôt après, arriverent les Tufces. Herodote (s), & ceux qui l'ont fuivi, en font des Lydiens, qui, étant chaffez de leur país par la famine, allerent chercher un établiffement en Italie, & y prirent le nom du chef qui les commandoit: c'étoit Tyrrhenus, fils d'Atis, Roi de Lydie. D'autres prétendent que les Tufces (t) étoient des Grecs, & en particulier des Pirates de l'Ifle de (v) Lemnos & des contrées voisines, qui, étant accoutumez de courir toute la Mer Méditerranée, eurent occafion de fonder des Colonies fur les côtes de la Tofcane. Les Tufces (x) fe répandirent au long & au large par toute l'Italie. Ils s'emparèrent d'une partie du país de Florence, „ que

(o) Dionyf. Halic. Lib. I. p. 7. 8.

(p) Idem. Lib. I. p. 7. 14. 16.

(q) Idem. Lib. I. p. 16. II. 112.

(r) Idem. Lib. I. p. 18. 32. 34.

(s) Herodot. Lib. I. cap. XCIV. Dionyf. Halic. Lib. I. pag. 21. Vellej. Paterc. Lib. I. c. I. Virgil. Æneid. VIII. v. 478. Juftin. XX. 1. Plin. Lib. III. c. I. & V. Solin cap. VIII. Pomp. Feflus pag. 132. 161. Strabo V. 219.

(t) Dionyf. Hal. Lib. I. p. 19. 20. 22. Diodorus Sicul. XIV. 453.

(v) Voyez le paffage de Thucydide cité ci-deffus pag. 72. note [1]. Steph. de Urb. in Æane p. 47. in Cizyco p. 486. Scholion. ad Apollon. Argon. p. 58. 61. Strabo V. 221.

(x) *Thufci ab Alpibus ad inferum & fuperum mare pertinebant.* Plutarch. in Camillo T. I. pag. 136. Tit. Liv. V. 33.

„ que les (y) Umbres tenoient encore, & dé-
 „ posséderent (z) les Pelasges de l'autre partie,
 „ que ceux-ci avoient enlevée aux Umbres.
 „ V. Enfin, il passa encore des Troiens (a) en
 „ Italie sous la conduite d'Enée. Ils firent Al-
 „ liance avec les Aborigines, qui leur cédé-
 „ rent une partie de leurs terres, à condition
 „ qu'ils leur aidassent à repousser les Rutules.
 „ Dans le même tems qu'Enée débarqua avec
 „ ses troupes sur les bords du Tibre, d'au-
 „ tres Troiens, ou plutôt des Henetes (b), qui
 „ avoient servi contre les Grecs pendant le
 „ siège de Troie, allèrent s'établir, sous la
 „ conduite d'Antenor, aux embouchures du
 „ Po, où ils furent appelez *Venetes* au lieu
 „ d'*Henetes*.,

Pour dire présentement ma pensée sur ce que je viens de rapporter, j'avouerai d'abord, que tout cela me paroît incertain, & en partie fabuleux. Les peuples de l'Italie suivirent pendant longtems le mauvais goût des autres Celtes. Ignorant dans le commencement l'usage des Lettres, ils s'opposèrent ensuite à leur introduction, parce qu'ils étoient dans l'idée, que cette étude ne convenoit pas à un peuple martial, né pour les armes, & qu'ils regardoient comme une marque de noblesse, de ne savoir ni lire ni écrire. C'est la raison pour laquelle il ne nous reste aucun ancien monument de l'Histoire de ces peuples, sur le-

Sentiment
de l'Au-
teur sur
ce qui
vient d'être
rapporté.

(y) Herodot. L. I. c. XCIV. Dionys. Halic. L. I. p. 21.

(z) Dionys. Halic. Lib. I. p. 21. 22. *Umbros exegere antiquitus Pelasgi, hos Lydi à quorum Rege Tyrrheni, mox à sacrificio ritu lingua Græcorum Tusci sunt cognominati.* Plin. III. 5.

(a) Dionys. Halic. I. 35. 36. 48. 49. II. 78. Solin. c. II. & VIII. Justin. XLIII. 1. Flor. I. 1.

(b) C'étoit un peuple de Paphlagonie. Voyez Tit. Liv.

CHAP. X.

Sur les
Sicules.

Sur les
Arbori-
gines.

Sur les
Pelasges.

lequel on puisse compter sûrement. Tout ce qui remonte, je ne dis pas au-delà de la fondation de Rome (c), mais seulement au-delà de l'établissement des Consuls, est obscur, & plein de difficultez. Autant que je peux en juger, les Sicules étoient un peuple Scythe ou Celte, qui occupoit anciennement le Royaume de Naples avec une partie de l'Etat Ecclésiastique. Je dis la même chose des Aborigines (d). C'étoit selon les apparences une nation Celtique, qui, étant poussée par d'autres peuples plus Septentrionaux, passa l'Appennin, poussa à son tour les Sicules, & les obligea à se retirer en Sicile, comme je le dirai dans le Chapitre suivant. A l'égard des Pelasges, c'étoient véritablement des Grecs, qui avoient passé de leur pays dans le Royaume de Naples, auquel ils donnerent le nom de Grande-Grece. Denis d'Halicarnasse (e) avouë, qu'il n'est pas possible de déterminer précisément le tems, où ces Pelasges passèrent en Italie. Il n'en dit pas assez. Il est évident, que ces Pelasges n'étoient pas les anciens habitans de la Grece, dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent, mais le nouveau peuple qui leur succéda. Effectivement, les Grecs, qui allerent s'établir en Italie, y introduisirent une (f) Religion, des Cérémonies, & des Cou-

I. I. Justin. XX. I. Solin. c. LVI. Plin. Lib. III. cap. XIX. p. 374. VI. II. p. 650. Strabo Lib. I. p. 61. V. p. 212. XII. p. 543. 544. Virgil. Eneid. Lib. I. v. 246. Ælian. de Animal. Lib. XIV. c. VIII. p. 809.

(c) Voyez Cluver. Ital. Antiq. Lib. III. c. II. p. 492.

(d) Voyez ce que Strabon remarque sur les Osces, les Opiciens, & les Ausons, V. 242.

(e) Dionys. Halic. L. I. p. 9.

(f) Idem, Lib. I. p. 17. 19. 25. 26. 31.

Coutûmes qu'ils avoient eux-mêmes reçues des Orientaux. Les Temples, par exemple, les Idoles, le Culte de Jupiter, de Junon, d'Appollon, de Neptune, de Minerve, de Cérès, de Pan; l'usage des lettres, de certaines armes, avec plusieurs autres choses qui étoient inconnuës aux Pelasges & aux Celtes. Leur langue aussi étoit manifestement la Grecque, & non pas celle des anciens Pelasges. Je me contente d'en alleguer ici une seule preuve. Des (g) Romains, ou des Tusces, passant devant une Ville des Pelasges, demanderent à l'un des habitans le nom de la Ville. Celui-ci, qui ne les entendoit pas, leur ayant dit en Grec, *χαιρε Chare*, c'est-à-dire *bon-jour*, ils crurent bonnement, que c'étoit-là le nom de la Ville, qui garda, depuis ce tems-là, le nom de *Cheere*, ou de *Ceere*; au lieu qu'elle s'appelloit auparavant *Agylla*. Je crois donc être en droit de conclure, que ces prétendus Pelasges étoient de véritables Grecs, qui passerent en Italie beaucoup plus tard que le commun des Auteurs ne le prétend.

J'ai déjà fait mention des Tusces, en parlant des peuples qui occupoient anciennement la Lombardie. Il me paroît fort vraisemblable, qu'ils étoient un peuple Celte, qui demouroit autrefois le long du Po. Lorsque les Gaulois firent irruption en Italie, une partie des Tusces se retira en Rhétie, pendant que l'autre partie alla s'établir dans le pais de Florence, après avoir chassé les Grecs & les autres peuples qui étoient Maîtres de cette Province. En effet, Denis d'Halicarnasse, qui croit
les

Sur les
Tusces.

(g) Stephan. de Urb. p. 30. Servius ad *Æneid.* VIII. v. 479. & 597. X. v. 183. Strabo Lib. V. p. 220.

CHAP. X.

les Tusces *Indigetes* de l'Italie, comme je l'ai déjà remarqué, ajoute plusieurs choses, qui servent à fortifier ma Conjecture. Il dit par exemple (h), que les Grecs donnoient anciennement le nom de *Tyrrheniens* à tous les peuples de l'Italie; &, en particulier, aux *Latins*, aux *Ausones*, & aux *Umbres*. Il parle d'une Tradition, qui portoit, que les Tusces (i), ayant commencé à bâtir des tours, & à y mettre des garnisons, pour résister aux incursions des peuples voisins, reçurent le nom de (k) *Tyrrhenes*, qui signifioit en leur langue des gens qui demeurent dans des tours. Peut-être aussi que le nom de *Tusces* (l), auquel on donne une Etymologie Grecque, dérive de celui de *Tis*, *Tuisto*, (m) *Tuisco*, qui est le Dieu auquel les Celtes rapportoient l'origine du genre humain, ou au moins de leur nation. Au reste, comme il est constant, que les Celtes donnoient à leurs gens de guerre le nom de *Lydi* ou de *Latî*, je ne doute pas que les Grecs, entendant dire aux Tusces, qu'ils étoient des *Lydi*, n'aient pris le change, & que ce ne soit ici la principale source de la Fable, qui les fait venir de Lydie, contre le sentiment du plus célèbre (n) Historien des Lydiens, qui ne

(h) Dionys. Halic. Lib. I. p. 23.

(i) Ibid. p. 21.

(k) *Turn* signifie en Tudesque une tour; *Türner*, des tours; *Türnwöhner* ceux qui demeurent dans des tours; comme *Burgwöhner*, Burgundiones, ceux qui demeurent dans des Villes.

(l) *A sacrificio ritu lingua Græcorum Tusci*, dit Plin dans le passage cité ci-dessus p. 99. note [z]. Voyez aussi Dionys. Halic. Lib. I. p. 24. *Θυσιαρχός Aruspex*. P. Festus p. 162.

(m) Tacit. Germ. c. II.

(n) Xanthus Lydius, apud Dionys. Halic. L. I. p. 22.

ne faisoit aucune mention de cette prétendue migration de ses compatriotes. CHAP. X.

Enfin, pour ce qui est du passage des Troiens en Italie, ce n'est certainement qu'une pure Fable. Il est vrai, que la plupart des anciens Auteurs, au lieu de combattre cette vision, la confirment de tout leur pouvoir, pour faire leur cour aux Romains, & sur-tout aux Empereurs, qui étoient extrêmement jaloux de cette prétendue origine Troienne. Cependant, Denis d'Halicarnasse (a), après avoir établi l'opinion reçue, insinue assez ce qu'il en pense lui-même, en répétant plusieurs fois, qu'il laisse au Lecteur la liberté d'en croire tout ce qu'il voudra. Ce que je dis des Troiens, il faut le dire aussi des *Henetes*, que l'on fait passer de la Paphlagonie dans le territoire de Venise. La conformité du nom de *Venetes*, avec celui d'*Henetes*, en a sans doute imposé. Du tems d'Herodote les (p) *Venetes* étoient des Illyriens qui se disoient descendus des Medes. Il y a apparence, que dans la suite ils adopterent avec plaisir une tradition qui les rendoit compatriotes des Romains. Mais (q), Strabon croit avec raison, que les *Venetes* d'Italie étoient issus de ceux qui demeuroient dans les Gaules, autour de Vannes en Bretagne; & sa Conjecture est d'autant plus vraisemblable, que les *Venetes* d'Italie (r), quoique leur langue differât de celle des Gaulois, avoient pourtant les mêmes Coutûmes, & la même maniere de vivre.

(a) Dionys. Halic. Lib. I. p. 38. 39.

(p) Herodot. L. I. c. CXCVII. Lib. V. c. IX.

(q) Strabon L. IV. p. 195.

(r) Polyb. II. 105.

CHAP. X.

vre. Julien l'Apostat, pour le remarquer en passant, est du sentiment de Strabon (s). Il dit que les Romains soumirent tout le país qui étoit occupé par les Henetes, par les Ligures, & par un nombre considerable d'autres Gaulois. Cette maniere de s'exprimer marque clairement, qu'il regardoit les Ligures & les Henetes comme des peuples Gaulois.

Je crois entrevoir, au reste, une autre raison pour laquelle on a fait venir les Latins, les Venetes, & les Tusces, des país de Troie, de Paphlagonie, & de Lydie. Les Troiens, les Lydiens, les Paphlagoniens, étoient des peuples, qui avoient passé de Thrace dans l'Asie Mineure. Comme on remarqua que la langue & les coutumes de ces peuples avoient une grande conformité avec celles des anciens peuples de l'Italie, on ne balança pas de les faire descendre les uns des autres; sans considérer, que cette conformité venoit uniquement de ce que l'Europe n'étoit autrefois habitée que par un seul & même peuple, Scythe ou Celte, comme on voudra l'appeller. Pour tirer présentement ma conclusion, je suis dans la pensée, que l'Italie étoit habitée dans le commencement par des nations Celtiques. Il y passa dans la suite (t) plusieurs peuples Grecs, qui s'allierent & se confondirent insensiblement avec les habitans naturels du país. C'est ce que signifie la Fable, qui dit (u) qu'Hercules épousa une fille Hyperboréenne. Hercules est un chef des Grecs, & la Princesse Hyperboréenne une Dame Celte, que l'on don-

(s) Julian. Orat. II. p. 72.

(t) Justin. XX. 1. Solin. c. VIII.

(u) Solin. cap. II. Dionys. Halic. I. 34. Justin. XLIII. 1.

donna au Prince Grec, pour cimenter, par ce mariage, l'Alliance que les deux peuples avoient contractée. CHAP. X.

Comme ce que je viens de dire fournit des ouvertures pour découvrir l'Origine des Romains, le Lecteur ne sera pas fâché que je m'y arrête un moment. On sait que les premiers habitans de la Ville de Rome (x) étoient une troupe de gens ramassés, que Romulus y attira de toutes les Provinces voisines. L'Italie inferieure étoit alors occupée, comme je l'ai montré, par des Grecs & par des Celtes. Du nombre des derniers étoient les Umbres, les Tusces, les Sabins (y) qui descendoient des Umbres, & plusieurs autres. Cette nouvelle Colonie ayant donc été formée de Grecs & de Celtes, chacun de ces peuples dut y apporter nécessairement sa langue & ses coutûmes, & les conserver pendant quelque tems, jusqu'à ce que le mélange des deux nations eut formé un nouveau peuple, qui, n'étant ni Celte ni Grec, tenoit pourtant quelque chose des uns & des autres. Denis d'Halicarnasse (z) infinuë que Romulus, qui avoit été élevé par des Grecs, tacha d'introduire leur maniere de vivre dans son petit Etat. On entrevoit au contraire, que Numa Pompilius, qui étoit (a) Sabin d'origine, favorisa les Usages & la Religion des Celtes. Les choses changerent encore de face du tems des Tarquins. Comme ils étoient (b) Corinthiens d'ex-

Réflexion
sur l'Origine
des
Romains.

(x) Dionys. Halic. Lib. II. p. 78. Florus I. 1.

(y) Dionys. Halic. Lib. II. p. 112.

(z) Dionys. Halic. Lib. I. p. 71. Pomp. Fest. p. 72.

(a) Idem. Lib. II. p. 120.

(b) Idem. Lib. III. pag. 184. Strabo Lib. VIII. pag.

CHAP. X.

d'extraction, les Coutûmes des Grecs prévalurent tellement sous le Regne de ces Princes, qu'à la fin les Romains furent regardez comme un peuple (c) purement Grec. Cela n'empêcha pourtant pas, que, plusieurs siècles après, on ne trouvât encore parmi les Romains quelques traces de la Langue & des coutûmes des anciens habitans du pais.

Pour commencer par la Langue Latine, il est évident, (d) que la plupart de ses racines & de ses mots primitifs dérivent de la Grecque. Elle conserve cependant plusieurs mots, que je crois tirez de la Langue Celtique. En voici quelques-uns (e). Ager, *Axer*, un Champ; Angor, *Angst*, Angoisse; Cella, *Keller*, une Cave; Corona, *Krone*, une Couronne; Fax, *Faxel*, un Flambeau; Flamma, *Flamm*, la Flame; Fructus, *Frucht*, du Fruit; Gramen, *Grass*, de l'Herbe; Herus, *Herr*, le Maître; Hora, *Uhr*, l'Heure; Linum, *Leinen*, du Lin; Mare, *Meer*, la Mer; Mola, *Mühle*, une Meule, un Moulin; Nebula, *Nebel*, un Brouillard; Pellis, *Fell*, une Peau; Piscis, *Fisch*, un Poisson; Rota, *Radt*, une Rouë; Vallum, *Wall*, un Rempart; Copula, *Koppel*, un Lien; Pannus, *Pannen*, du Drap; Ambages, *Umweg*, un Detour; Auris, *Ohr*, l'Oreille; Barba, *Bart*, la Barbe; Caseus, *Käse*, du Fromage; Catena, *Kette*, une Chaîne; Corbis, *Korb*, une Corbeille; Verus, *Wahr*, Vrai; Longus, *Lang*, Long; Castus, *Keusch*,

(c) Voyez le passage d'*Heraclides Ponticus* ci-dessus p. 7. cit. [p].

(d) *Olim lingua Græca gentis fuit eadem cum Latina, paucum prolatione mutata.* P. Festus p. 95.

(e) Le premier mot est Latin, le second Tudesque, & le troisieme François.

Keusch, Chaste; *Angustus*, Eng, Etroit; *Guste*, *Kosten*, Gouter; *Rapio*, *Rauben*, Piller, Dérober; *Scindo*, *Schneiden*, *Abscindo*, *Ab-schneiden*, Couper (f). Je trouve encore dans la Langue Latine des Synonymes, dont l'un est Grec, & l'autre Celtique. *Brachium*, par exemple, le Bras, vient du Grec *ἄραχτιον*. *Armus*, au contraire, l'Epaule, est le mot Celtique *Arm* (g), qui signifie aussi le Bras.

Pour passer aux Coutumes des Romains (h), Caton avoit remarqué, dans ses *Origines*, que dans tous les festins que l'on célébroit anciennement à Rome, chaque convié avoit accoutumé de chanter, au son d'un instrument, des Hymnes, ou des Odes, par lesquelles on célébroit les exploits & les vertus des grands hommes. C'étoit un usage purement Celte, aussi bien que la fête des Saliens (i). Les Saliens étoient de jeunes gens, qui, dans un certain tems de (k) l'année, couroient par la Ville armez d'une épée, d'un bouclier (l), & d'une lance, chantant des Hymnes à l'honneur des Dieux qui président à la guerre

(f) On peut consulter sur cette matiere Hagenberg *Germania Media*, Diss. VII. §. 3. p. 166. Lipsii *Epist. Centur.* III. *Epist.* 44.

(g) *Antiqui humeros cum brachiis armos vocabant.* P. Festus Pauli Diaconi, apud Auctores Linguae Latinae p. 255.

(h) *Gravissimus Autor in Originibus dixit Cato, morem apud majores hunc epularum fuisse, ut deinceps qui accubarent, canerent ad tibiam virorum laudes atque virtutes.* Cicero *Tuscul. Quæst.* Lib. IV. p. 3535. & Lib. I. p. 3424. Bruto pag. 455.

(i) Dionys. Halic. II. 129.

(k) Au mois de Mars. D. Halic. ub. sup. C'est dans ce mois, que les Celtes tenoient anciennement ce qu'ils appelloient l'Assemblée générale, après laquelle ils entroient ordinairement en campagne.

(l) Le bouclier des Saliens ressembloit à celui des Thraces.

CHAP. X.

re. La Cérémonie étoit accompagnée de sauts, de dances, & de gambades, que les Saliens faisoient avec beaucoup d'adresse, & en cadence. La mesure étoit marquée, tant par la voix, que par le son des flutes, & outre cela par un certain cliquetis, qu'ils faisoient en frappant de l'épée ou de la lance contre le bouclier. J'aurai occasion d'expliquer tout cela dans les Livres suivans, & d'indiquer plusieurs autres Usages, que les Romains tenoient des Celtes.

A l'égard de la Religion des Romains, Denis d'Halicarnasse (m) assure, que Romulus introduisit l'usage des Temples, des Autels, & des Simulacres, mais qu'il rejetta les Fables profanes & ridicules de la Mythologie des Grecs. Peut-être que cet Auteur se trompe. Au moins (n) Plutarque & Varron soutiennent, que ce n'étoit pas la coutume des anciens Romains de représenter la Divinité, ni dans des images, ni dans des statues. Quoiqu'il en soit, il est constant, comme je l'ai déjà remarqué, que, pour conserver parmi ses sujets la Religion des Celtes, il (o) défendit expressement de représenter la Divinité sous la

Dionys. Halic. ub. sup. c'est-à-dire qu'il étoit plus long que large. Tous les boucliers des Celtes avoient cette forme. Au reste, le bouclier, l'épée, & la lance étoient anciennement les seules armes des Celtes.

(m) Dionys. Halic. Lib. II. p. 90. Cécilius Historien Romain conjecturoit aussi que la Ville de Rome devoit avoir été fondée par des Grecs, parce qu'on y offroit anciennement des sacrifices à Hercule à la manière des Grecs. Strabo V. 230.

(n) Plutarch. Numa. ——— Varro docet Romanos per annos 170. Deos adorasse absque ulla imagine. Augustinus de Civ. Dei Lib. IV. c. XXXI.

(o) Clem. Alexand. Strom. L. I. c. XV. p. 358.

la forme de l'homme ou de quelque animal. Clement d'Alexandrie prétend qu'il suivit en cela les idées de Pythagore. C'est un Anachronisme. Numa Pompilius commença à regner (p) dans le cours de la XVI. Olympiade; au lieu que Pythagore ne vint en Italie, qu'après la (q) cinquantième Olympiade, & peut-être (r) plus tard. Mais, d'ailleurs, il est bien plus vraisemblable, que Pythagore lui-même avoit pris ces idées des Celtes, qu'il avoit eu occasion de fréquenter, tant en Thrace, qu'en Italie, où il passa les dernières années de sa vie. Les Historiens remarquent, qu'avant que d'avoir des simulacres (s), les Romains adoroient des halebardes. C'étoit encore un usage des Scythes & des Celtes. Quand ils alloient à la guerre, & que l'armée avoit pris possession d'un camp, ils avoient accoutumé de planter, en terre, dans quelque lieu commode, une épée ou une halebarde, pour être la marque du *Mallus*. C'étoit-là, que se tenoit le Conseil de guerre, avec les

Assem-

(p) Dionys. Halic. II. 127.

(q) Idem. ub. sup.

(r) Cicéron dit que Pythagore vint en Italie sous le regne de Tarquin le Superbe. Tusc. quæst. L. I. p. 3438. Ce Prince commença à regner pendant la LXI. Olympiade. Ailleurs, Cicéron dit que Pythagore étoit en Italie, dans le tems que Brutus la delivra. Ibid. p. 3534. Brutus fut Consul pendant la XLVII. Olympiade. Voyez sur le tems où Pythagore a fleuri Cyrill. adv. Julian. L. I. p. 13. Excerpta ex Diod. Siculo apud Vales. pag. 240. Chronic. Pascale p. 143. 144.

(s) *Ab origine rerum pro Diis veteres hastas colebant.* Justin. XLIII. 2. *Ex Varrone discimus Roma antiquitus Martis simulacrum (ἑνώριον) hastam fuisse.* Clem. Alexand. Coh. ad gentes p. 41. *Pro Marte Romani hastas colebant.* Amonius contra gentes Lib. VI.

CHAP. X.

Assemblées religieuses & civiles (t), aussi longtemps que le camp subsistoit. Plin (v) & Solin parlent aussi d'une fête que l'on célébroit tous les ans sur le mont Soracte à l'honneur d'Appollon, c'est-à-dire du Soleil. Pendant cette Solemnité, les Prêtres, qui étoient de la famille des Hirpiens, dançoient pieds nuds sur des charbons brulans, sans en être endommagés. C'est manifestement l'épreuve du feu, qui étoit l'une des plus anciennes superstitions des Scythes & des Celtes. On sait enfin, que les Celtes avoient accoutumé d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines, qu'ils sacrifioient en différentes manieres. Les Historiens (x) rapportent, qu'Hercules abolit cet usage en Italie; & que dans la suite, lorsque le tems marqué pour ce barbare sacrifice revenoit, les Romains se contentoient de précipiter dans le Tibre des hommes de paille. Cela signifie, que les Grecs trouverent le moyen de faire abolir la coutûme d'offrir des victimes humaines, & de mettre en sa place une Comédie qui divertissoit les Grecs, pendant qu'elle contentoit en quelque maniere les Celtes, parce qu'elle conservoit la mémoire de leurs usages. Effectivement, quand il arrivoit quelque mal-

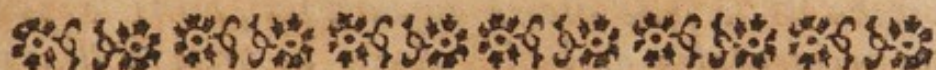
(t) On fait que les nations entieres alloient alors à la guerre avec femmes & enfans.

(v) Plin. H. N. Lib. VII. 2. Solin. c. VIII. p. 184. Strabo. V. 226.

(x) Dionys. Halic. Lib. I. c. XXX. *Sexagenarios de ponte olim deiciebant, cujus causam Manilius hanc refert, quod Romam qui incoluerint primi Aborigines, hominem sexaginta annorum qui esset, immolare Diti patri quotannis soliti fuerint, quod facere eos destitisse, adventu Herculis; sed religione postea veteris moris, scirpeas hominum effigies, de ponte in Tiberim vetere modo mittere instituisse.* P. Fest. p. 143. On dit la même chose des Hyperboréens, Voyez ci-dessus p. 8. après cit. [x].

malheur à l'Etat, ceux, qui étoient attachez à ces superstitions, ne manquoient jamais de l'imputer au mépris des anciennes Cérémonies, & de demander qu'on les fit revivre; ce qu'ils obtinrent en plusieurs occasions.

CHAP. X.



CHAPITRE ONZIEME.

IL faut dire présentement un mot des anciens habitans de la Sicile. Je commencerai par rapporter ce que Thucydide a écrit sur ce sujet, & j'ajouterai ensuite quelques Remarques, qui serviront à éclaircir & à rectifier le Récit de cet Historien (y). On prétend, dit-il, que les plus anciens habitans de la Sicile étoient les Cyclopes & les Lestrigons, qui n'occupoient cependant qu'une partie de l'Isle. Je ne saurois dire (z), ni quel peuple étoient ces gens-là, ni d'où ils étoient venus, ni où ils se retirèrent. Je renvoye mon Lecteur à ce que les Poëtes en ont dit, & je lui laisse la liberté d'en croire tout ce qu'il voudra. Il est assez vraisemblable, que les Sicanes furent le premier peuple, qui s'établit en Sicile, après ceux dont je viens de parler. S'il faut les croire, ils étoient même dans l'Isle avant les Cyclopes & les Lestrigons, puisqu'ils se disent Indigetes.

Des anciens habitans de la Sicile.

(y) Thucyd. Lib. VI. c. II. p. 348. & seq.

(z) Il y a apparence que les Cyclopes & les Lestrigons étoient les anciens Scythes. Voyez une tradition rapportée par Appien qui fait descendre les Celtes & les Gaulois des Cyclopes. Voyez ci-dessus p. 65. note [1] Homere en fait des géans. Homer. Odyss. IX. v. 106. X. 82. Strabon croit que c'étoient des barbares qui occupoient anciennement la Sicile. Strabo I. 20.

CHAP. XI.

digetes (a). La vérité est (b) que les Sicanes étoient des Iberes, qui, étant établis en Espagne, autour du fleuve de Sicanus, en furent chassés par les Ligures. C'est d'eux que l'Isle reçut le nom de Sicanie, au lieu qu'auparavant elle portoit celui de Trinacrie. Les Sicans étoient établis, comme ils le sont encore aujourd'hui, dans les parties occidentales de l'Isle. Après la prise d'Ilium, quelques Troiens, qui avoient échappé aux Grecs, vinrent débarquer en Sicile, & s'étant établis dans la même contrée que les Sicanes, les deux peuples reçurent en commun le nom d'Elymiens. Il se joignit à eux quelques Phocéens venus de Troie, qu'une tempête avoit jettez en Afrique, d'où ils passèrent en Sicile. Dans la suite, les Sicules, qui demeuroient en Italie, passèrent aussi en Sicile, étant chassés par les Opicins Il y a encore des Sicules en Italie, qui a reçu son nom d'un certain Italus (c) Roi des Arcades. Les Sicules, ayant passé dans l'Isle en très-grand nombre, & ayant vaincu les Sicanes, les envoyèrent dans les parties meridionales & occidentales de l'Isle (d), qui perdit alors le nom de Sicanie, pour prendre celui de Sicile. Les Sicules
gar-

(a) Diodore de Sicile les croit Indigetes. Il assure que les meilleurs Historiens sont en cela de son sentiment. Lib. V. p. 199.

(b) Voyez ci dessous p. 117. note [2].

(c) Servius avoit lu négligemment ce passage, car il fait dire à Thucydide une chose à laquelle cet Auteur n'a point pensé. *Thucydides dicit de Sicilia Italiam regem venisse, & ab eo esse Italiam appellatam.* Servius ad *Æneid.* VIII. v. 328.

(d) Diodore de Sicile dit que les Sicans quitterent volontairement les parties Orientales de l'Isle, à cause des embrasemens continuels du mont Etna, & que les Sicules vinrent occuper ensuite le país que les premiers avoient abandonné, Lib. V. p. 201.

garderent pour eux le meilleur du païs, qu'ils occupoient depuis près de 300. ans lorsque les Grecs passèrent en Sicile. Ils occupent, encore aujourd'hui, le milieu & les contrées Septentrionales de l'Isle. Thucydide ajoute, que les Sicules furent suivis par des Phéniciens, qui, pour la commodité du commerce, s'emparèrent de quelques Promontoires, & de plusieurs petites Isles voisines de la Sicile; & qu'enfin l'Isle fut peuplée par une infinité de Colonies Grecques, qui y arriverent en divers tems.

Si les Sicanes sortoient originairement d'Espagne, & les Sicules d'Italie, je serai en droit d'en conclure, par les raisons que j'ai déduites au long dans les Chapitres précédens, que ces peuples étoient Celtes. Mais, le passage de Thucydide, que je viens de rapporter, a besoin de quelques Remarques. Premièrement, il prétend, que les Sicanes étoient des Iberes venus d'Espagne. Il est suivi en cela par Servius (e), par Silius (f), & par une foule (g) d'Auteurs, qui, pour confirmer le Récit de Thucydide, assûrent que les Sicanes passèrent d'Espagne en

(e) *Sicani secundum nonnullos populi Hispania à fluvio Sicori dicti. Lucanus, Hesperios inter Sicatoris non ultimus amnes. Hi Duce Siculo venerunt ad Italiam, & eam tenuerunt exclusis Aboriginibus. Mox ipsi pusi ab illis quos ante populerant, Insulam vicinam Italia occupaverunt, & eam Sicaniam à gentis nomine, Siciliam vero à Ducis nomine dixerunt. Servius ad Æneid. VIII. vs. 328.*

(f) ——— post Cyclopea regna,

Vomere verterunt primum nova regna Sicano,

Pyrene misit populos qui nomen ab amni

Ascitum patrio terræ imposuere vacanti.

Silius Ital. Lib. XIV. vs. 581.

(g) *Sicania diu ante Trojana bella Sicannus Rex nomen dedit cum amplissima Iberorum manu. Solin. cap. II. Sicana, urbs Iberia &c. Hecateus. Steph. de Urb. p. 668.*

CHAP. XI.

en Italie, & delà en Sicile; & que le fleuve, que cet Historien appelle Sicanus, est le Sico-ris (b) dont Lucain fait mention. Il y a cependant toute apparence, que Thucydide se trompe. I. Déjà il est certain, qu'anciennement le nom d'Iberes n'étoit pas particulier aux Espagnols, mais qu'il désignoit en général un peuple établi au delà d'une montagne, d'un fleuve, d'une mer. Ainsi, les habitans de l'Espagne étoient appelez Iberes par les Gaulois, parce qu'ils demeuroient au delà des Pyrenées (i); &, par la même raison, les Espagnols aussi donnoient aux Gaules le nom d'Iberie. Les Gaulois d'Italie (k) sont encore appelez Iberes, parce qu'ils demeuroient au delà des Alpes. Les Sicanes étoient donc Iberes, parce qu'ils avoient passé la Mer pour aller s'établir en Sicile. Mais, ce que Thucydide ajoute, qu'ils avoient été chassés du pais qu'ils occupoient, par les Ligures, prouve clairement, qu'ils demeuroient, non en Espagne, mais en Italie. C'est aussi ce qu'assurent plusieurs Auteurs, que je citerai ci-après, & dont le témoignage me paroît préférable à celui de Thucydide. II. Cet Auteur prétend encore, que les Sicanes & les Sicules étoient deux peuples différens. Il est contredit en cela par Servius, qui dit (l) que l'Isle fut appelée Sicanie,

(b) Lucanus Lib. IV. vs. 14. 130. 141. 335.

(i) *Iberiam Antiqui vocabant omnem regionem qua est extra Rhodanum, & Isthmum quem Gallici sinus efficiunt. Hodierni fines ejus Pyrenam constituent.* Strabo III. 166. Steph. de Urb. p. 408.

(k) *Iberes qui regionem Galliae subalpinam incolabant, accesserunt Galatas mercenarios qui Gesata vocantur.* Plutarch. in Marcello, Tom. I. p. 299. *Eschylus in Iberia Eridanum esse dicit.* Plin. Lib. XXXVII. c. II. p. 367.

(l) Voyez la page 113. note [e].

canie, du nom du peuple qui vint s'y établir, & Sicile, du nom du chef des Sicanes. Servius ne fait que suivre en cela le sentiment de Virgile, qui appelle constamment Sicanes (m), les peuples qui passerent d'Italie en Sicile. Autant que je puis en juger, le nom de Sicanes & de Sicules étoit un furnom, que plusieurs peuples belliqueux de l'Italie prenoient, en considération des (n) victoires qu'ils avoient remportées. III. Thucydide assure, que les Sicanes s'étant mêlez avec des fuyards qui venoient de Troie, il se forma de ce mélange un troisième peuple qui reçut le nom d'Elymiens. J'ai déjà remarqué, qu'il n'y a aucune apparence que les Troiens soient jamais sortis de leur país, pour passer, ni en Italie, ni en Sicile, (o) & j'aurai occasion d'examiner la chose plus au long, quand je parlerai de la fondation & de la ruine de l'Empire des Troiens, qui étoient des Scythes venus de Thrace. Homere, qui prétend que la Ville de Troie fut prise par les Grecs, ne laisse pas d'insinuer (p), que le Royaume subsista; & qu'Enée, après avoir
suc-

(m) Æneid. VII. vs. 795. VIII. 328. XI. 317.

(n) Sieg signifie en Celte la victoire. Sieghansen, les victorieux. Siegheel, Siegman, ont la même origine, & la même signification. Une Inscription trouvée dans les Gaules porte Marti Segomoni, c'est-à-dire à Mars le Victorieux.

(o) On peut voir en attendant ce que Dion Chrysostome a écrit sur cette matiere, dans sa Dissertation sur le siege de Troie. Voyez aussi la savante Dissertation de Mr. Bochart, Num Æneas unquam fuerit in Italia. Ad calcem Geogr. Sacrae.

(p) Νῦν δὲ Αἰνείας Ἰν Τρώεσσι ἀνάξει, καὶ παῖδες παίδων, &c. C'est-à-dire, le vaillant Enée sera Roi des Troiens, lui, ses enfans, & les enfans de ses enfans. Iliad. XX, vs. 307.

CHAP. XI. succédé à Priam, transmet la dignité Royale à sa postérité. Mais, il paroît d'ailleurs par un passage d'Hellanicus (q) de Lesbos, que le nom d'Elymiens étoit beaucoup plus ancien que Thucydide ne le prétend, puisque le peuple dont il s'agit portoit déjà ce nom en Italie. IV. Les Critiques relevent encore Thucydide sur deux autres articles. Il dit premièrement, *que de son tems il y avoit encore des Sicules en Italie.* On soutient, que (r) c'est une bévue; d'un côté, parce que ces Sicules, qui doivent être restez en Italie, ne paroissent plus dans l'Histoire; & de l'autre, parce que Diodore de Sicile (s), & Denis d'Halicarnasse (t), assûrent formellement, que toute la nation des Sicules quitta l'Italie, avec femmes, enfans, armes, & bagage. V. On croit d'ailleurs, que Thucydide place trop tard le passage des Sicules (v) en Sicile. Selon son calcul, les Grecs envoyèrent leur première Colonie en Sicile 448. ans après la guerre de Troie. Les Sicules y avoient passé 300. ans plutôt, & par conséquent 148. ans après la prise de Troie. D'autres Auteurs, dont je rapporterai dans le moment les passages, assûrent cependant, que les Sicules étoient dans l'Isle 80. à 100. ans avant le siege de Troie. Voilà une différence de 228. à 248. ans. Je ne déciderai pas ici cette Controverse Chronologique. Tout ce que je puis assûrer, c'est que
les

(q) Voyez ci-dessous note [x].

(r) Voyez les notes sur cet endroit de Thucydide. Et Bochart Géogr. Sacr. Part. II. Livre I. Chap. XXX.

(s) Diod. Sic. Lib. V. 199. 201.

(t) Dionys. Halic. Lib. I. p. 18.

(v) Voyez Cluverii Sicil. Antiq. p. 9. 17. 19.

les migrations des peuples Celtes me paroissent postérieures pour la plupart au tems ou le commun des Auteurs les placent.

Après avoir entendu Thucydide, il ne sera pas inutile d'écouter aussi les Auteurs qui ont écrit sur cette matière. Hellanicus de Lesbos (x), rapportoit dans son Histoire: „ Qu'il „ passa deux flottes d'Italie en Sicile. Sur la „ première étoient des Elymiens, qui avoient „ été chassés de leur pais par les Oenotriens. „ Ils firent le trajet trois générations avant la „ prise de Troie. Sur la seconde, qui passa en „ Sicile cinq ans après, étoient des Ausons, „ qui avoient été dépouillés par les Japyges. „ Comme le chef de ces Ausons s'appelloit „ Siculus, il donna son nom, tant à la nation qu'il commandoit, qu'à l'Isle où ils „ vinrent s'établir. Philiste de Siracuse (y) „ avoit aussi remarqué (z) que ces peuples „ passerent en Sicile 80. ans avant la guerre „ de Troie. Ce n'étoit, selon lui, ni des Sicules,

(x) Apud Dionys. Halic. Lib. I. p. 18. Selon Diodore de Sicile, les Sicanes étoient dans l'Isle du tems d'Hercules qui les battit. Lib. IV. 161. Hercules vivoit environ une génération avant le siège de Troie.

(y) Dionys. Halic. ub. sup.

(z) Diodore de Sicile attribue un autre sentiment à cet Historien. *Philiste dit qu'ils venoient d'Iberie, & qu'ils avoient reçu le nom de Sicans, d'un fleuve de même nom, qui coule en Iberie. Timée, qui relève l'ignorance de cet Historien, prouve clairement qu'ils étoient indigetes.* Diod. Sic. Lib. V. 201. Peut-être, cependant, que Philiste distinguoit les Sicans venus d'Espagne, des Sicules venus d'Italie. Au reste, Philiste vivoit du tems de Denys le Tyran. Diodore de Sicile en fait mention en rapportant les événemens de la troisième année de la 93. Olympiade. Mais, il remarque en même tems, que Philiste n'écrivit son Histoire que quelques années après. Diod. Sic. XIII. 2. 380. 387. XV. 504.

CHAP. XI.

„ cules, ni des Ausons, ni des Elymiens,
 „ mais des Ligures conduits par Siculus, fils
 „ d'Italus, qui, ayant été chassés de leur pays
 „ par les Ombriens & par les Pelasges, furent
 „ obligés d'aller chercher un nouvel établisse-
 „ ment au de-là de la Mer. Antiochus (a)
 „ de Siracuse ne faisoit aucune mention du
 „ tems où ces peuples passèrent en Sicile. Il
 „ remarquoit seulement, que c'étoient des
 „ Sicules, qui, ne pouvant plus résister aux
 „ Oenotriens & aux Opiciens, prirent le par-
 „ ti de s'embarquer & de passer en Sicile.,
 Outre ces trois Auteurs, dont Denis d'Hali-
 carnasse nous a conservé les passages, Platon
 dans une de ses Lettres (b) remarque, que, de
 son tems, il y avoit en Sicile trois sortes de
 peuples: des Grecs, des Phéniciens, & des
 Opiciens. Enfin, Silius (c), quoiqu'il fasse ve-
 nir les Sicanes d'Espagne, reconnoit cependant
 que les Sicules étoient des Ligures venus d'I-
 talie.

Que les anciens habitans de la Sicile fussent
 sortis d'Espagne ou d'Italie, qu'ils fussent Ibe-
 res, Ligures, Elymiens, Opiciens, Ausons,
 la chose m'est fort indifférente, puisque j'ai
 prouvé que l'Espagne, & l'Italie, étoient oc-
 cupées par des nations Celtiques, avant que
 les

(a) Dionys. Halic. Lib. I. p. 18. Diodore de Sicile fait
 mention de l'ouvrage d'Antiochus, Lib. XII. p. 322.

(b) Plato Epist. VIII. ad Dionis propinquos p. 1296.

(c) *Mox Ligurum pubes Siculo ductore novavit,
 Possessis bello mutata vocabula regnis,
 Nec res dedecori fuit, aut mutasse pudebat,
 Sicanum Siculo nomen.*

Silius Ital. ub. sup. Pompeius Festus parle aussi d'une
 Colonie de Samnites, qui passa en Sicile. *In Mamertinis,*
 pag. 8.

les Phéniciens, & les Grecs, y eussent envoyé des Colonies. J'en reviens cependant à ce que j'ai déjà dit dans le Chapitre précédent, que les Sicules étoient, selon les apparences, des peuples Scythes ou Celtes d'Italie, qui, étant poussés par d'autres peuples plus septentrionaux, se retirèrent insensiblement de l'Appennin (d), au pied duquel ils étoient établis, dans le Royaume de Naples, & delà en Sicile. Il est assez vraisemblable, que (e) les Galeotes, dont plusieurs Auteurs font mention, étoient les Prêtres de ces Sicules. C'étoient, dit-on, des gens qui se vantoient d'être fort experts dans l'art de prédire l'avenir, & qui donnerent à Denis le Tyran des preuves de leur savoir, en l'avertissant qu'un essain d'abeilles, qui s'étoit posé sur sa main, lui promettoit la dignité Royale (f). Ils se disoient descendus de Galeus fils d'Appollon, & de Themistus fille de Zabius Roi des Hyperboréens. On entrevoit assez clairement, au travers de cette Fable, que les Galeotes, étoient Gaulois ou Hyperboréens d'origine.

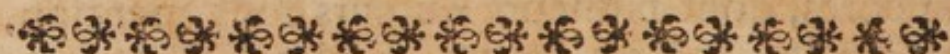
Je ne parle pas au reste des Isles de Sardaigne, & de Corse, parce que je n'en puis rien

(d) *Notum est constitutam Anconam à Siculis; Gabios à Galatio & Béo Siculis fratribus. Solin. cap. VIII. Aricia ab Archilacho Siculo. Plin. III. 13. Sacrani appellati sunt Reate orti, qui ex Septimontio Ligures Siculosque exegerunt. P. Festus p. 129.*

(e) Cicero de Divinat. Lib. I. Ælian. Var. Hist. Lib. XII. c. 46.

(f) *Galeotagens in Sicilia vel Attica, à Galeo, filio Apollinis, & Themistus, quæ Zabii Hyperboreorum Regis, filia fuit, nomen habens. Steph. de Urb. p. 259. On sait que Sabus étoit le Heros ou le Dieu duquel les Sabins, ancien peuple d'Italie, prétendoient être descendus. Silius Ital. Lib. VIII. p. 351.*

CHAP. XI. rien dire de certain. Il y a apparence, qu'avant que les Carthaginois & les Grecs y eussent fait des établissemens (g), elles étoient occupées par des peuples venus des contrées les plus voisines. C'est le sentiment de Solin (h), qui dit que l'Isle de Corse fut peuplée dans le commencement par des Ligures, & la Sardaigne par des Espagnols venus du côté de Tartessus (i).



CHAPITRE DOUZIEME.

Le Climat
des Gaules,
de la Ger-
manie, &
de la Thra-
ce, doit
avoir été
autrefois
beaucoup
plus froid,
qu'il ne
l'est au-
jourd'hui.

J F crois avoir montré clairement dans les Chapitres précédens, que les Celtes sont les plus anciens habitans de l'Europe. Avant que de passer à d'autres matieres, je remarquerai, que la plupart des contrées qu'ils occupoient nous sont représentées par les anciens Auteurs comme un très-mauvais país. Le climat en étoit froid & rude, le terroir ingrat & sterile, jusques-là, qu'il ne pouvoit produire aucun fruit, à la reserve du bled. Je trouve, par exemple, que, du tems (k) des premiers Empereurs Romains, on ne recueilloit encore dans les Gaules, ni vin, ni huile, ni d'au-

(g) Voyez Cluverii Sardiniam & Corsicam antiquam.

(h) Solin. c. IX. & X. Voyez aussi Diod. Sic. V. 205. XI. 287. Strabo V. 225.

(i) Ville d'Espagne située vers le détroit de Gibraltar. Pomp. Mel. Lib. II. c. VI. Strabo III. 148. 151.

(k) Excerpta ex Celticis Appiani p. 1220. Varro de re rust. Lib. I. p. 321. Diod. Sic. Lib. V. p. 211. Strabo Lib. IV. p. 178. *Quid istis locis asperius* Cicero de Provinciâ, Cons. Gallica hyeme frigidior. Petron. Satyr. p. 10.

d'autres fruits, & cela à cause de la rigueur du climat, & du froid excessif qui y regnoit. On voyoit à la vérité en (l) Germanie, & en (m) Pannonie, quelques campagnes labourées, mais pas un seul arbre fruitier; ils ne pouvoient résister au froid excessif qui se faisoit sentir dans ces contrées. La description, que Virgile (n) fait dans ses Géorgiques du climat de la Thrace, convient à peine aujourd'hui à la Lapponie, & à la Groenlande. Il dit, qu'il y tombe des neiges jusqu'à la hauteur de sept aunes, que le vin s'y gele dans les vaisseaux, que les fosses y gèlent jusqu'au fond. Il y a là certainement de l'Hyperbole. Cependant, d'autres (o) Auteurs remarquent, qu'il ne croissoit presque aucun fruit en Thrace, & que les habitans étoient obligés d'enterrer & de couvrir de fumier, pendant l'hiver, tous les arbres fruitiers qu'ils vouloient conserver. Ovide (p), qui étoit sur les lieux, confirme non seulement ces faits, il assure encore, que tout le pays, qui est au delà du Danube, est inhabité & inhabitable, à cause du froid. Herodote (q) & Strabon disent la même chose des pays situés autour du Borysthène & du Bosphore Cimmerien.

II

(l) Tacit. Germ. cap. II. IV. V. Seneca *civ. bonis mala fiant* c. IV. p. 386. Statius Sylvar. L. V. Carm. I. p. 83.

(m) Dio. Cass. Lib. XLIX. p. 413.

(n) Virgil. Georg. Lib. III. vs. 355. 360.

(o) Plin. Lib. XV. c. XVIII. p. 196. Lib. XVIII. c. VII. p. 456. Herodian. Lib. I. p. 26. Strabo II. p. 73. VII. 307. Ovid. Trist. L. III. Eleg. XII. vs. 15. Pomp. Mela Lib. II. c. II.

(p) Ovid. Trist. Lib. III. Eleg. IV. vs. 51. Eleg. X. vs. 20. 70.

(q) Herodot. Lib. IV. cap. XXVIII. Strabo Lib. II. p. 114.

CHAP. XII.

Il est certain, que le climat des Gaules, de la Germanie, & de la Thrace, étoit froid en comparaison de l'Italie, & de la Grece. Mais, il parut assez dans la suite, que, si le terroir étoit ingrat & stérile, il ne falloit en attribuer la cause, qu'à l'ignorance & à la paresse des habitans. Méprisant l'agriculture, qu'ils regardoient comme une occupation basse, servile, & tout-à-fait indigne d'un homme d'épée, s'imaginant qu'il y avoit plus de grandeur & de noblesse à vivre de pillage, que du travail de ses mains, ils ne se soucioient point de cultiver leurs terres, ni d'examiner à quoi elles pouvoient être propres. D'abord que les Celtes, revenus de ces étranges préjugés, commencerent à s'appliquer à l'agriculture, ils recueillirent abondamment le fruit de leur industrie & de leur travail. Le país changea de face, il devint plus riant & plus fertile, à mesure que les habitans se dépouilloient de leur ferocité & de leur paresse. Il y a pourtant ici deux choses, qui me paroissent mériter l'attention des curieux. Premièrement, les forêts (r) de Thrace étoient autrefois remplies d'Ours & de Sangliers blancs, au lieu qu'on n'en voit plus aujourd'hui que dans le fond du Nord. En second lieu, les fleuves (s) des Gaules se geloient regulierement toutes les années, & faisoient, comme le dit Diodore de Sicile, une espece de pont naturel, sur lequel des armées entieres, passoient avec leurs chariots

(r) Pausanias dit que de son tems plusieurs particuliers possédoient des Ours & des Sangliers blancs, qu'ils faisoient venir de Thrace. Pausan. Arcad. c. XVII. p. 634.

(s) Diodor. Sic. Lib. V. p. 210. 211.

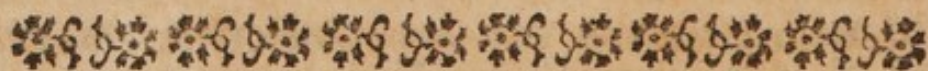
riots & leur bagage. Les barbares qui demeu-
roient au delà du Rhin (t), & du Danube,
ne manquoient jamais de profiter de la saison
de l'hyver, pour passer ces fleuves sur les gla-
ces, & pour faire des incursions dans les Pro-
vinces qui obéissoient aux Romains. Ajour-
d'hui, au contraire, c'est une espece de miracle,
de voir les fleuves des Gaules fermez par les
glaces. Il est même extraordinaire de voir le
Rhin, le Danube, & des fleuves plus Septen-
trionaux, comme l'Elbe, le Weser, l'Oder,
glacés d'une maniere qu'une armée puisse y
passer sans danger. La chose arrivera à peine
une fois dans dix ans. Il est donc incontestable (v), que le climat des Gaules, de la Ger-
manie, & de la Thrace, a changé, & qu'il est
considérablement adouci en comparaison de ce
qu'il étoit autrefois. C'est aux Naturalistes à
en rechercher la véritable raison. Peut-être
qu'il

(t) Herodianus Lib. V. p. 496. Ovid. Trist. Lib. III. Eleg. X. vl. 8. Florus IV. 12. Plinii Junior. Panegy. c. XII. p. 360. Xiphilin. Epit. Dionis Lib. LXVIII. p. 776. Lib. LXXI. p. 804. Ammian. Marcellin. Lib. XIX. cap. II. p. 224. 225. Lib. XXXI. c. IX. p. 636. Jornandes Getic. c. LIV. p. 693.

(v) Les Romains avoient déjà commencé à s'apperce-
voir de ce changement de Climat. Voici ce qu'en dit Co-
lumella Rei Rust. Lib. I. c. I. p. 163. *Multos jam memora-
biles auctores comperi persuasum habere longo ævi situ qualitatem
cœli, statumque mutari, eorumque consultissimum Astrologia
professorem Hipparchum prodidisse, tempus fore quo cardines mun-
di loco moverentur, idque etiam non spernendus autor rei rusti-
cæ Salserna videtur adcredidisse. Nam eo libro quem de agricul-
tura scriptum reliquit mutatum cœli statum sic colligit, quod quæ
regiones antea propter hiemis assiduam violentiam, nullam stir-
pem vitis aut oleæ depositam custodire potuerint, nunc mitigato
jam & intepescente pristino frigore, largissimis olivitatibus, Li-
berique vindemiis exuberent. Sed hac sive falsa seu vera ratio
est, literis Astrologia concedatur.*

CHAP. XII.

qu'il s'exhale des terres cultivées des vapeurs qui rendent l'air moins vif & moins piquant, & qui ne peuvent transpirer au travers d'une terre dure & inculte. On fait aussi, que la Celtique étoit autrefois couverte d'immenses forêts, qui absorboient pour ainsi dire les rayons du soleil, & en empêchoient la reverberation. Depuis que ces forêts ont été abbatuës & arrachées, les rayons du Soleil, qui portent sur la terre d'une manière plus directe, doivent naturellement la mieux pénétrer, se réfléchir aussi en plus grand nombre & avec plus de force, & nous procurer par conséquent un plus grand degré de chaleur. Ce ne sont-là cependant que de simples conjectures, que je soumets de bon cœur au jugement des Philosophes, qui voudront se donner la peine d'examiner plus à fond un Probleme qui ne me paroît pas indigne de leur curiosité.



CHAPITRE TREIZIEME.

De l'origine
des
Peuples
Celts.

JE parlerai dans ce Chapitre de l'Origine des Celtes. Ce seul Article pourroit fournir la matière d'un gros livre, si on vouloit ramasser tout ce que les Anciens & les Modernes ont écrit sur ce Sujet. Mais, mon intention n'est point du tout de rapporter des Fables, ou des Conjectures destituées de fondement; encore moins de m'arrêter à réfuter sérieusement un Bodin, un Becan, & une infinité d'autres Auteurs, qui, pour relever la gloire de leur nation, en font descendre toutes

tes les autres, sans en donner pour preuve que des visions, forgées dans leur propre imagination, ou tirées de quelque ouvrage manifestement supposé. Il vaut mieux entendre les Celtes même, & voir s'il n'est pas possible de faire quelque usage de certaines traditions, qui étoient fort anciennes parmi eux.

La question de l'Origine des Celtes a deux parties. On peut demander premièrement ce qu'ils pensoient de l'origine du genre humain. En second lieu, de quelle contrée ils prétendoient être sortis anciennement. La première de ces questions regarde, à proprement parler, la Religion, la Théologie, des Celtes. C'est-là qu'il faudra la traiter à fond. Je ne la toucherai ici, qu'autant qu'il sera nécessaire, pour faire voir, que tous les divers peuples, dont j'ai parlé dans les Chapitres précédens, avoient sur cet article la même tradition.

On trouve dans Jules César (x), que les Gaulois se disoient issus du Dieu Dis, & qu'ils prétendoient l'avoir appris de leurs Druides. Il est constant & reconnu, que Jules César a confondu le Dis des Gaulois, avec celui des Romains, qui étoit Pluton. C'est, selon les apparences, la seule conformité des deux noms qui lui en a imposé; car, les Anciens assûrent presque généralement, que le Dis des Celtes étoit le Mercure des Grecs & des Romains. J'en dirai la raison en son lieu, & je remarquerai ici en passant, que ce qu'Asinius Polion (y) avoit dit des Commentaires de César, qu'ils n'étoient, ni exacts, ni fideles, convient parti-

(x) Galli se omnes à Dite patre progeneri prædicant, idque à Druidibus proditum dicunt. Cæsar. Vi. 18.

(y) Suetonius in Julio Cæsare c. LVI.

CHAP.
XIII.

particulièrement à ce que César a écrit de la Religion des Gaulois & des Germains. Comme ce Prince (z), qui méditoit déjà les vastes projets qu'il exécuta dans la suite, demanda le gouvernement des Gaules, soit pour se ménager une retraite, soit pour avoir à sa disposition une belle & nombreuse armée, ou pour amasser ces immenses sommes d'argent dont il se servit utilement pour mettre dans ses intérêts une partie de la noblesse Romaine, il ne faut pas être surpris qu'un homme, qui rouloit de si grands desseins dans son esprit, n'ait pas été entièrement au fait de la Religion des Gaulois, & qu'il en ait parlé plutôt en Général, qu'en Savant & en Philosophe. Il est même à présumer, que les Mémoires, que l'on fournit à Jules César sur ces matieres, avoient été dressés par quelque Romain établi dans les Gaules, puisqu'il étoit défendu aux Gaulois de s'ouvrir à des étrangers sur le sujet de la Religion, & de (a) répandre dans le public les instructions qu'ils avoient reçues de leurs Druïdes. Quoiqu'il en soit, le Dis des Gaulois est le Tuiston des Germains. *Ils célèbrent* dit Tacite (b), *par d'anciens vers, le Dieu Tuiston issu de la terre, & son fils Mannus, aux-quels ils rapportent l'origine & l'établissement de leur nation.* Un Dieu, issu de la terre, me paroît un paradoxe difficile à expliquer, dans la Théologie des Germains (c) & des autres Celtes, qui ado-

roient

(z) Dio. Cass. L. XXVIII. p. 79. Plutarch. in Pomp. T. I. p. 646. in Cæsar T. I. p. 721.

(a) Cæsar. VI. 14.

(b) Tacit. Germ. c. II.

(c) Tacit. Germ. c. VIII.

roient des Dieux spirituels, & qui se mo-
quoient des fêtes dans lesquelles les Grecs cé-
lébroient la naissance de leurs Dieux. Tacite
parle ailleurs (d) d'une forêt qui étoit en gran-
de vénération parmi les Semnons, parce que la
commune opinion étoit, que c'étoit-là, que la na-
tion avoit pris son origine, & que résidoit le
Maître de l'Univers. Il semble que l'on entre-
voit là-dedans l'idée d'un Dieu suprême,
qui a tiré l'homme de la terre. Mais, ce
n'est pas ici le lieu d'approfondir cette matie-
re. Il me suffit de remarquer, que, selon les
Germains, *Mannus*, c'est-à-dire l'Homme (e),
étoit issu du Dieu Tis, ou Tuiston. Les
Thraces disoient la même chose (f). Les
Rois & les Peuples de Thrace, dit Herodote,
servent principalement Mercure. Ils ne jurent
jamais que par son nom, & ils croient même en
être issus. Je prouverai en son lieu, que le
prétendu Mercure des Celtes est certainement
le Dieu qu'ils appelloient Tis : & j'ai déjà re-
marqué (g), que les Rois de Thrace prenoient
pour la plupart le nom de Cotis ou de Coti-
son (h), c'est-à-dire de fils du Dieu Tis, par-
ce qu'ils prétendoient en être descendus. La
même tradition subsistoit encore, du tems
d'Herodote, parmi les Lydiens, qui sortoient
originairement de (i) Thrace. Ils disoient (k)
que

(d) Tacit. Germ. c. XXXIX.

(e) *Mann* en Tudesque signifie l'Homme.

(f) Herodot. Lib. V. c. VII.

(g) Voyez ci-dessus p. 80.

(h) Florus IV. 12. Horatius Carm. Lib. III. Od. VIII.

(i) Strabo VII. p. 295.

(k) Herodot. I. 94. IV. 45. VII. 74. Dionys. Halicar.
I. p. 21. 22. Steph. de Urb. p. 177.

CHAP.
XIII.

que leur premier Roi, qui s'appelloit Masnes, étoit fils de Jupiter & de la Terre. Masnes eut un fils nommé Cotis. Cotis en eut deux, savoir Atis & Adies, duquel l'Asie reçût son nom. Atis eut aussi deux fils, Lydus & Tyrrhenus, ou, selon d'autres (*l*), Lydus & Torybus, desquels la nation, qui portoit autrefois le nom de Méoniens, reçût celui de Lydiens & de Torybes. On voit ici, pour le dire en passant, l'origine des divers noms de ce peuple. Quand on demandoit aux Thraces qui passèrent en Asie, qui ils étoient, d'où ils venoient, ils répondoient, qu'ils étoient des Méones, (*Männer*), c'est-à-dire des hommes, des Lydiens, (*Lyti*), c'est-à-dire des gens de guerre, des Torybes, (*Dorüber Thorüber*) c'est-à-dire des Iberes, des gens venus d'au delà de la mer; & c'est delà qu'on forma dans la suite les Rois imaginaires de Lydus, & de Torybus. Pour révenir à mon sujet, Herodote remarque aussi, que les (*m*) Scythes regardoient la terre comme la femme de Jupiter. On ne peut gueres douter, que des peuples, dont les traditions étoient si conformes, ne fussent originairement la même nation. Il est même très-vraisemblable, que la Fable qui porte, que les Géans, les Titans, étoient fils du Ciel & de la Terre, est un reste de la tradition que je viens de rapporter. Les Grecs l'avoient reçûe des Pelasges; mais, ils l'avoient défigurée, d'une manière qui la rend presque méconnoissable.

A

(*l*) Xanthus Lydius apud Dionys. Halic. ubi. sup.

(*m*) Herodot. IV. 59. Il s'agit des Scythes qui demeuroient au delà du Danube, & que Darius Hystaspes attaqua.

A l'égard de la seconde question, il est difficile de déterminer de quelles contrées les Celtes sortoient originairement. Ni l'Histoire, ni les anciennes Traditions de ces peuples, ne fournissent rien de clair & de certain sur cet Article. Je n'en suis pas surpris. Ils avoient passé en Europe dans un tems auquel l'Histoire ne remonte point. Cela n'a pas empêché, comme je l'ai dit au commencement de ce Chapitre, qu'on n'ait beaucoup écrit sur cette matiere. Mais, la plupart de ceux qui l'ont traitée n'ont pris pour guide, que leur imagination, leur intérêt, ou certains préjugés dont on se dépouille rarement. Tacite, parlant (n) de l'origine des Germains, a du penchant à croire, qu'ils étoient *Indigetes*, c'est-à-dire, nez dans le país où ils étoient établis de son tems. Il en donne pour raison, qu'il ne paroît pas qu'ils puissent être venus d'ailleurs. *Les peuples*, dit-il, *qui quittoient autrefois leur demeure pour en chercher une autre, entreprennent le voyage par Mer & non par Terre.* Cet immense Océan (o) qui est au delà de nous, & qui nous est en quelque maniere opposé, est rarement visité par des vaisseaux de notre Hemisphere. Il est d'ailleurs difficile de comprendre que quelcun ait pu se résoudre à quitter l'Asie, l'Afrique, ou l'Italie, ni qu'il ait voulu s'exposer aux dangers d'une Mer orageuse & inconnue, pour aller s'établir en Germanie, c'est-à-dire dans un país, où le climat est rude, & où le terroir ingrat & mauvais ne présente rien que de désagréable à celui qui le regarde, ou qui le

cult-

(n) Tacit. Germ. c. II.

(o) Il entend la Mer qui est au delà des Colonnes d'Hercule.

cultive, à moins qu'il n'y ait pris naissance. Ces raisons ne me paroissent pas fort convaincantes. Déjà il est certain, que ces peuples que l'on appelloit autrefois *Indigetes*, *Aborigines*, *Ἀυτόχθονες*, sont une pure vision : les hommes ne naissent pas de la terre comme des champignons. Si les Celtes n'étoient pas arrivez dans leur país par Mer, il est fort probable qu'ils y étoient venus par terre. Les Scythes convenoient en quelque maniere eux-mêmes, que leurs Ancêtres avoient passé en Scythie d'un autre país. Ils disoient, que (p) Targitaus fut le premier homme qui vint s'établir dans leur país, qu'il trouva desert. Ils ajoutoient, qu'il s'étoit écoulé mille ans depuis Targitaus jusqu'au tems où Darius Hystaïpes passa le Danube pour leur faire la guerre. Suivant ce calcul, Targitaus auroit été à peu près contemporain de Moyse. Independamment de cette preuve, sur laquelle je n'insiste pas, il suffit de réfléchir sur les migrations des Celtes, pour être en état de juger de quel país ils sortoient orginairement. On les voit s'avancer insensiblement de l'Orient vers l'Occident & le Midi, attirez, selon les apparences, par la douceur du climat, & poussez en même tems par d'autres peuples qui les suivoient. Les Gaulois d'Italie, par exemple, étoient venus d'au-delà des Alpes. Les Belges (q) avoient passé de la Germanie dans les Gaules. Les Helvetiens, avant que de se mettre en possession de la Suisse, avoient eu leurs demeures (r) entre le Rhin, le Mayn, & la forêt

(p) Herodot. IV. c. V. VI.

(q) Cæsar. II. 4.

(r) Tacit. Germ. c. XXVIII. Dio. Cass. L. XXXVIII. p. 80.

forêt Hercynie. Les Vandales & les Lombards étoient autrefois au-delà de l'Elbe. Les Goths s'étendoient jusqu'au Palus Méotide. Quelques siècles après, ces peuples paroissent sur le bord du Danube, & vont enfin s'établir dans le cœur de l'Italie, des Gaules, & de l'Espagne. Je ne doute donc point, que les Celtes ne fussent venus d'Asie, par la Moscovie & la Pologne. Mon sentiment est appuyé en cela du suffrage des Ecrivains sacrez. Ils assûrent, que les hommes, qui échapperent au Deluge, firent leurs premiers établissemens en Asie. Mais, je crois aussi, qu'il faut en demeurer dans ces généralitez, & que c'est deviner, comme on le dit, en l'air, de vouloir déterminer, ou le Patriarche duquel les Celtes décendent, ou le peuple dont ils sont issus, ou la Province d'Asie, de laquelle ils sortent originairement.

(s) Un bon nombre d'Auteurs modernes prétendent, par exemple, que les Celtes décendent de Gomer fils de Japheth. Ils donnent pour une vérité incontestable, que les trois fils de Gomer (t), Asxenas, Riphath, & Togarma, allèrent s'établir dans la Celtique. Cependant l'Ecriture Sainte, c'est-à-dire, la seule Histoire, qui remonte jusqu'au tems de ces Patriarches, n'en fait aucune mention. Elle dit (v) simplement, que la posterité de Japheth,

(s) Voyez ci dessus p. 21. Claver. Germ. Ant. Lib. I. c. IV. p. 32. Limnæi Jus Publicum Lib. I. c. VI. §. I. & VI. Religion des Gaulois Lib. I. pag. 47. & passim. Voyez aussi les Auteurs citez par Christoph. Cellarius dans la Dissertation de *Intus cultioris Germaniæ* p. 577.

(t) Clavier croit qu'Asxenas reçut le nom de Celtes, ub. sup. p. 61.

(v) Genes. X. 5.

CHAP.
XIII.

pheth, se dispersa dans les Isles des nations, c'est-à-dire dans les Isles voisines de l'Asie. Ou, plutôt, elle combat formellement cette opinion, puisqu'elle ne place (x) la dispersion des peuples, qu'après l'entreprise de la tour de Babel; &, dans le fond, il n'y a aucune apparence, que les petits-fils de Noë ou de Japheth, se soient éloignez, de si bonne heure, d'un pais fertile, & en même tems assez vaste, pour les contenir avec toute leur posterité quelque nombreuse qu'elle pût être. Il est vrai que (y) Joseph, & ceux qui l'ont suivi, assûrent, que Gomer établit la Colonie des Gomers, que les Grecs appellent présentement Galates. Mais, Joseph est un Auteur trop moderne, pour que l'on puisse se prévaloir de son témoignage sur cet Article. Sa conjecture me paroît d'ailleurs appuyée sur un fondement tout à fait ruineux: c'est la conformité du nom de Gomer avec celui de Germain, que quelques peuples Celtes, établis dans les Gaules, ou en Allemagne, ne reçurent qu'environ un siècle avant la naissance du Sauveur.

(2) Le célèbre Mr. Bochart, & plusieurs autres Ecrivains, qui, sans le nommer, n'ont pas laissé de profiter de sa vaste érudition, ont crû qu'il valoit mieux faire venir les Celtes d'Egypte. „ Hercules l'Egyptien, dit on, „ mena une Colonie en Germanie, où l'on „ trou-

(x) Genes. XI. 8.

(y) Joseph Hist. des Juifs Liv I. Chap. VI. Gomer à quo Galata, id est Galli. Isid. Orig. Lib. I. c. II. pag. 1037.

(z) Bochart. Géogr. Sacr. Part. II. Lib. I. c. XXIII. & XLII. Cellarius ub. sup. Kriegsmann Conjectanea de Germanicæ gentis origine, ac conditore Hermete Trismegisto.

„ trouvoit anciennement des traces de la Re-
 „ ligion des Egyptiens. Tacite, parlant de
 „ quelques Sueves, dit expressement, qu'ils
 „ offroient des Sacrifices à Isis. Le Dieu
 „ Tuiston aussi, & son fils Mannus, célèbres
 „ parmi les Germains, sont le Mercure des
 „ Egyptiens, nomme Thot, & Mena, leur
 „ premier Roi. Les Germains eux-mêmes
 „ convenoient qu'Hercules, le premier de
 „ tous les guerriers, avoit passé chez eux.,
 Cette seconde conjecture ne me paroît gueres
 plus probable que la première. Une Colonie,
 transportée d'Egypte dans le fond de la Ger-
 manie, est pour moi un Paradoxe incroya-
 ble. Tacite remarque à la vérité, que les Ger-
 mains disoient (a) *qu'Hercules avoit passé chez*
eux, ou, comme on peut traduire, *qu'il y*
avoit aussi eu un Hercule parmi eux. Quand
ils vont à la bataille, ils le célèbrent comme
le premier de tous les vaillans hommes. Mais,
 sans alleguer que tout ce que l'on publie
 d'Hercules, & de ses voyages, n'est selon les
 apparences qu'une pure Fable, il n'est d'ail-
 leurs pas difficile de deviner ce qui en a im-
 posé dans cette occasion aux Grecs & aux
 Romains, qui ont parlé d'Hercules comme
 d'un Heros, dont le nom & les exploits n'a-
 voient pas été inconnus aux Gaulois & aux
 Germains. Les Celtes donnoient le nom de
Carl ou de *Kerl* à tous leurs braves (b).
 Quand

(a) *Fuisse apud eos & Herculem memorant, primumque omnium virorum fortium in prælium ituri canunt.* Tacit. Germ. cap. II.

(b) C'est ce que signifie le nom de Charles si commun parmi les Francs. *Karl*, brave, *Karloman* homme brave.

CHAP.
XIII.

Quand ils étoient sur le point de donner bataille, ils s'encourageoient au combat, en chantant les loüanges des anciens braves, qui s'étoient distinguez au milieu de chaque nation. Mais, ces braves n'étoient certainement pas des Heros Grecs ou Egyptiens. Des peuples qui étoient dans la pensée, que la véritable bravoure ne se trouvoit que parmi eux, n'avoient garde de prodiguer leurs loüanges à des étrangers. Ces prétendus Hercules étoient leurs propres Carles, leurs vaillans Ancêtres, comme je le montrerai en son lieu. On peut voir en attendant le passage de (c) Jornandes que je cite en marge. Aussi Tacite lui-même n'ose-t-il affûrer positivement, qu'Hercules ait passé en Germanie. On publie (d), dit-il, qu'il y a dans l'Océan Germanique des colonnes d'Hercules, soit que ce Heros soit venu jusques-là, ou que l'on ait accoutumé d'attribuer à un homme aussi célèbre tous les grands & magnifiques ouvrages, que l'on trouve quelque part que ce soit. Pour passer au service d'Isis, il est vrai que Tacite rapporte, qu'il étoit établi chez une partie des Sueves. Mais, il suffit de lire le passage entier, pour comprendre ce qu'il en faut croire. (e) Une partie des Sueves offre des sacrifices à Isis. Je n'ai pu rien découvrir sur la cause & l'origine de ce culte étranger, si ce n'est que l'image même, qui res-

(c) Majorum facta modulationibus citharisque canebant, Ethespamara, Hanala, Fridigerni, Widicula, & aliorum quorum in hac gente magna opinio est, quales vix Heroas fuisse, miranda jactat antiquitas. Jornandes de Getis c. IV. & V. p. 617.

(d) Tacit. Germ. c. XXXIV.

(e) Tacit. Germ. c. IX.

ressemble à un vaisseau que l'on appelle Liburnien, montre que ce culte a été apporté d'ailleurs. Mais, puisque Tacite reconnoit ailleurs, que les Germains n'avoient ni images ni représentations de leurs Divinitez, il est naturel de juger que ce petit (f) vaisseau étoit une prise que les Sueves avoient faite sur quelque ennemi, & qu'ils avoient transporté suivant leur coutûme dans un de leurs bois sacrez, pour y être un monument perpétuel de leur victoire. A l'égard de la prétendue conformité du Tuiston & du Mannus des Germains, avec le Thot & le Mena des Egyptiens, elle n'est certainement que dans le nom. Le Thot des Egyptiens (g) est un homme célèbre, qui passoit pour l'inventeur des lettres, des sciences, & des loix, & que l'on mit pour cette raison au nombre des Dieux après sa mort. Tuiston, au contraire, étoit la principale Divinité des Germains, qui ne connoissoient point le culte des morts. Mena (h) étoit l'un des anciens Rois de l'Egypte; au lieu que Mannus étoit, selon les Germains, le premier homme, duquel les autres sont descendus.

Je n'en dirai pas davantage sur cette matiere.
C'est

(f) Les vaisseaux, que l'on appelloit Liburniens, étoient de petits bâtimens fort légers, qui portoient 30. à 40. hommes. Tacit. Hist. V. 23. *Liburnica Scapha*. Stephanus de Urb. p. 514. Ils étoient de l'invention des Liburniens peuple Celte établi le long de la Mer Adriatique. Les Romains en construisirent ensuite à leur imitation. Je montrerai, en parlant de la navigation des Celtes, que leurs vaisseaux, & surtout ceux des Germains, avoient la forme des Liburniens.

(g) Diod. Sic. Lib. I. p. 10.

(h) Diod. Sic. Lib. I. p. 28. 29.

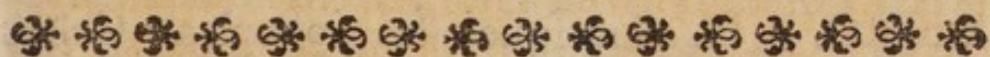
re. C'est perdre fort inutilement son tems que de vouloir découvrir ce qui s'est passé dans des Siecles, dont il ne reste absolument aucun mémoire. Je ferai seulement deux Réflexions avant que de finir ce Chapitre. La première, que les Perles, les Iberes d'Orient, les Albaniens, les Bactriens, me paroissent avoir été le même peuple que les Celtes. On en trouvera les preuves dans la suite de cet Ouvrage. En le supposant ici, j'en infere que les Celtes demeuroident peut-être anciennement dans les contrées où ces peuples étoient établis, & qu'ils passèrent en Europe par les Provinces qui sont entre la Mer Caspienne & le Pont Euxin. Ma seconde réflexion, dont le Lecteur fera tel usage qu'il jugera à propos, c'est que les Anciens qui ont parlé de l'origine des Scythes & des Celtes s'accordent à les faire descendre d'un homme qui avoit trois fils. Les Scythes disoient, au rapport (i) d'Herodote, que Targitaus, qu'ils regardoient comme le Fondateur de leur nation, avoit eu trois fils, Leipoxain (k) Arpoxain, & Kolaxain. Les Grecs, établis dans le Pont, faisoient descendre les Scythes d'Hercules & d'une Sirene, qui lui donna trois fils, Agathyrsus, Gelonus & Scytha. J'ai parlé plus haut d'une ancienne (l) Tradition, qui couroit parmi les Romains. Elle portoit, que Polypheme, le Cyclope, avoit eu de Galatée sa femme trois fils, qui peuplerent la Celtique.

(i) Hérodoteus Lib. IV. cap. VI. & X.

(k) Cette terminaison de *xain*, semble être le *salin*, *sohn*, des Tudesques & des Anglois. *Andersohn*, fils d'André, *Johnsohn* fils de Jean.

(l) Voyez ci-dessus. p. 65. note [t].

que, Celtus, Illyrius, & Gallus. Les Germains aussi disoient que Mannus (*m*) avoit eu trois fils, desquels décendoient les trois principaux peuples de la Germanie, les Ingævons, les Herminons, & les Istævons. Cluvier (*n*) prétend, que ce sont-là manifestement les trois fils de Noë, Sem, Cam, & Japheth; ou au moins les fils de Gomer, Asxenas, Riphath, & Togarma. C'est ce que je n'oserois assurer aussi positivement. Mais, je ne doute point que les Grecs n'aient formé sur ce modele la Fable des trois fils de Saturne, & celle qui portoit, que, du mariage du Ciel avec la Terre (*o*), il naquit trois fils d'une grandeur & d'une force extraordinaire, Coltus, Briareus, & Gyges.



CHAPITRE QUATORZIEME.

JE ne m'engagerois pas à examiner les divers noms que les peuples Celtes portoient autrefois, si cette recherche, quelque peu intéressante qu'elle soit en elle-même, ne pouvoit être de quelque utilité, pour decouvrir certaines coutumes des nations Celtiques par les noms mêmes qui leur étoit affectez. Il faudra, à la vérité, entrer ici dans des discussions étymologiques, dont je fais très-peu de cas, parce qu'elles sont ordinairement une

Des divers
noms que
les peuples
Celtes
portoient
ancienne-
ment.

(*m*) Tacit. Germ. c. II.

(*n*) Cluver. Germ. Antiq. p. 67.

(*o*) Hesiod. Theogon.

CHAP.
XIV.

étude aussi incertaine que stérile. Mais, ce Chapitre sera le seul, où je parlerai d'Étymologie. Je n'envisagerai même la matière que d'une manière générale, & autant qu'il sera nécessaire pour faire sentir le peu de fondement, ou le ridicule, de la plupart des Étymologies que les Anciens & les Modernes proposent avec une si grande confiance.

Je dois poser d'abord quelques Vérités qui serviront de fondement à mes Remarques. I. Il est certain, que la plupart des peuples Celtes étoient anciennement *Nomades*, c'est-à-dire qu'ils n'avoient point de demeure fixe. Ne bâtissant, ni maisons, ni cabanes, ils passaient toute leur vie sur des chariots, & ne s'arretoient dans une contrée qu'aussi longtemps que leurs troupeaux y trouvoient de quoi subsister. II. Lorsque les peuples Celtes commencèrent à se fixer dans un pays, ils ne jugèrent cependant pas à propos de bâtir des Villes ni de s'y renfermer. Chaque particulier s'établissoit dans une forêt, au pied d'une colline, le long d'un ruisseau, au milieu d'une campagne, selon qu'il aimoit, ou la chasse, ou la pêche, ou l'agriculture. III. Les peuples Celtes, qui avoient une demeure fixe, étoient ordinairement partagez, en Cantons, en Peuples, & en Nations. Le (p) Canton étoit un district occupé par un certain nombre de familles, qui avoient leur juge particulier, & un *Mallus*, c'est-à-dire un tribunal où la justice s'administroit pour tout le Canton. Un peuple étoit un (q) état indépendant,

(p) Pagus.

(q) Civitas, Populus.

dant, souverain, formé de l'union de plusieurs Cantons. Le peuple des Helvetiens, par exemple, étoit composé de (r) quatre Cantons. Ces peuples tenoient au commencement de chaque Printems une assemblée générale, où tout homme libre & capable de porter les armes étoit obligé de se rendre, & où l'on décidoit, à la plûralité des voix, toutes les affaires qui pouvoient interesser le bien de l'état. Ces états souverains étoient en très-grand nombre dans toute la Celtique, comme ils le sont encore aujourd'hui en Allemagne. Du tems de Jules Cesar, on comptoit dans les Gaules (s) trois à quatre cent peuples differens, dont la plûpart devoient être selon les apparences très-peu considerables. Enfin, les peuples, qui entretenoient ensemble quelque liaison, & qui se réunissoient en tems de guerre pour mieux resister à un ennemi commun, formoient ce que j'appelle une nation. C'est dans ce sens, que Jules Cesar dit (t) que les Gaulois étoient divisées de son tems en trois parties, dont la première étoit occupée par les Belges; la seconde, par les Aquitains; & la troisième par les Celtes. Il est vrai, que les Auteurs ne s'assujettissent pas toujours à cette distinction des peuples & des nations. Mais, personne ne me contestera que la distinction même ne soit fondée; & que les Belges, par exemple, les Celtes, & les Aquitains, ne fussent partagez en une infinité de peuples, dont on peut voir les noms dans Jules Cesar & dans Pline.

Pour

(r) Cesar. I. 12.

(s) Plutarque en compte 300. in *Cesare* T. I. pag. 715. Appien 400. *De Bello Civili*. Lib. II. p. 848. 850.

(t) Cesar. I. 1.

CHAP.
XIV.

Pour faire présentement usage de ces Remarques, il est presque impossible de découvrir l'origine des noms que les Cantons Celtiques portoient autrefois. Ces noms sont pris ordinairement d'une forêt abbatuë depuis longtems, d'un ruisseau dont les Géographes ne font aucune mention, qui a changé de nom, ou de quelque autre objet encore moins confiderable. C'est perdre par conséquent son tems, que de rechercher, par exemple, pourquoi un Canton des Helvetiens s'appelloit Tigurinus (v), & l'autre Verbigenus. On ne peut rien dire là-dessus de certain, ni seulement de vraisemblable. A l'égard des noms des peuples, & sur-tout des nations Celtiques, il est plus facile d'en découvrir l'origine. Ces noms sont pris pour la plupart, 1. ou de la situation du país qu'un peuple occupoit; 2. ou de quelque usage, de quelque prérogative, par laquelle un peuple se distinguoit. Voici quelques exemples du premier ordre. Les Armoriques étoient ainsi appeliez, parce qu'ils demeuroient sur les côtes de l'Océan. *Ar-Mor-Rich* signifie un Royaume, une Province maritime (x). Les Aduaticiens ou Avaticiens, parce qu'ils demeuroient le long d'un fleuve. Il y avoit deux peuples de ce nom dans les Gaules. L'un sur le (y) Rhin, & l'autre vers les embouchures du Rhone (z). *An* signifie près, & *Water* de l'eau. Le nom de Noricie, *Nord-Rych*, signifie une Province un Royaume Septentrional; c'est ainsi

(v) Cæsar I. 12. 27.

(x) Voyez ci-dessus p. 33. note [o].

(y) Cæsar. II. 29.

(z) Pomp. Mel. Lib. II. cap. V. p. 57.

ainsi que les Celtes d'Italie appelloient la Baviere. Les Marcomans, *Marxmänner* sont les peuples établis dans les marches, sur les frontieres d'un païs. Les Estions, *Est-Wohner*, les peuples établis à l'Est de la Germanie, c'est-à-dire en Prusse. Voici des exemples du second ordre. Les Bretons, *Britten*, sont les peuples qui avoient accoutumé de s'enluminer le corps de differentes couleurs, & que les Latins appelloient pour cette raison (a) *Pictes*. Les Pannoniens sont les peuples qui portoient des habits d'un drap, qu'ils coupoient par bandes, *Pannen* (b), & qu'ils cousoient ensemble à la maniere du païs. Les Ligures, *Liger*, sont (c) les peuples qui avoient une demeure fixe. Les Wandalles, au contraire, *Wandeler*, sont des peuples ambulans qui couroient d'un païs à l'autre. Les Méones, *Männer*, les Lydiens, (d) *Liti*, sont des gens qui suivoient la profession des armes. Les Tyrrheniens (e), *Turnwohner*, sont ceux qui demeurent dans des tours. Les Bourguignons, *Burgwohner* ceux qui demeurent dans des Villes closes. Les Buri, *Bauren*, sont des laboureurs, des peuples qui s'appliquent à l'agriculture. Les Langobardi, *Langebarten*, des peuples qui portoient de longues barbes, ou de longues halebardes. Les Sicans (f), *Sieghausen*, sont des peuples victorieux. Les Francs, *Franxen*, & les Frisons, *Fryen*, sont des

(a) Voyez ci-dessus p. 41.

(b) Voyez ci-dessus p. 62. 63.

(c) Voyez ci-dessus p. 88.

(d) Voyez ci-dessus p. 102. 128.

(e) Voyez ci-dessus p. 102. note [k].

(f) Voyez ci-dessus p. 115. note [n].

CHAP.
XIV.

des peuples libres, qui se glorifioient de n'avoir pas été assujettis par les Romains, & de ne leur payer aucun tribut. Ces exemples fussent, pour nous mettre en état de découvrir l'origine de la plupart des noms que les peuples Celtes portoient anciennement. Ce sont des noms purement appellatifs, des dénominations particulieres, prises, ou du pais que ces peuples occupoient, ou de certaines qualitez par lesquelles ils se faisoient remarquer. Il y en a même, qui, pour me servir d'un terme vulgaire, sont de véritables sobriquets, comme par exemple celui de Belges (g), *Balgen*, qui signifie des gens ferores, hargneux. Les anciens Auteurs, ignorant ce que je viens de dire, ont prétendu que les noms des peuples Celtes viennent tous originaiement de quelque Prince célèbre, qui, ayant relevé la gloire de sa nation, a mérité par-là, qu'elle adoptât son nom pour le rendre immortel. On dit, par exemple, que les Scythes ont reçu ce nom du Roi Scythus, les Celtes de Celtus, les Gaulois de Gallus, les Belges de Belgus, & ainsi des autres. J'ose bien assurer, que ces Etymologies sont toutes fausses. Les Rois des Celtes étoient les chefs des partis qui s'élevoient au milieu d'un état. Il y avoit souvent dans un peuple autant de Rois, que de différentes factions. Le peuple, jaloux de la souveraineté, les élevoit & les déposoit selon son bon plaisir, & ne les considéroit jamais assez pour prendre le nom d'un Prince qui étoit rarement reconnu par tous ses compatriotes. Au moins n'ai-je trouvé
jus-

(g) Voyez ci-dessus p. 33. note [m].

jusqu'à présent qu'un seul exemple d'un peuple
 qui portât le nom de son chef. Ce sont les
 Caturiges, peuple Celte établi autour d'Em-
 brun (h). Ils étoient ainsi appelez, parce
 qu'ils obéissoient à des Princes qui portoient
 le nom de Cottius. Ce petit état s'appelloit
 en Latin *Cottii* (i) *Regnum*, & en Celte *Cott-*
Rich, ou *Catt-Rich*, le Royaume des Cot-
 tiens. On prétend aussi, que le nom de Bitu-
 riges, signifie le Royaume de Bitus, *Bitt-*
Rich, ou de Bituitus, qui étoit un nom com-
 mun parmi les Gaulois. Au moins cette Ety-
 mologie est-elle plus vraisemblable, que celle
 qui fait derivier le nom de Bituriges, de
 deux mots Tudesques, *Bent-Rich* qui signi-
 fient riche en butin. La difficulté est qu'il
 faut supposer ici un Prince inconnu dans l'Hi-
 stoire, puisqu'il ne paroît pas que les Bituri-
 ges aient jamais eu un Roi du nom de Bitus.
 Quoiqu'il en soit, un ou deux exemples ne
 fussent pas pour faire une regle, encore
 moins pour contrebalancer une infinité
 d'exemples contraires, qui montrent claire-
 ment que les noms des peuples Celtes ont
 une origine toute differente de celle que les
 Anciens leur donnent ordinairement.

CHAP.
 XIV.

Après ces Réflexions générales, il faut entrer
 dans quelque détail, & dire un mot des
 noms les plus connus sous lesquels on desi-
 gnoit anciennement les peuples Celtes. J'ai
 montré au commencement (k) de cet Ouvra-
 ge, que les plus ancien nom de ces peuples
 est

Du nom
 de Scythes.

(h) *Caturigidum in Graiis Alpibus Eberodunum*. Ptol. Lib.
 III. c. I. p. 71.

(i) Strabo IV. p. 179.

(k) Voyez ci-dessus p. 1.

CHAP.
XIV.

est celui de Scythes. C'est aussi le plus général, puisqu'on le donnoit à toutes les nations qui demeuroient au dessus du Pont-Euxin, du Danube, & de la Mer Adriatique. Quelques-uns le dérivent d'un ancien Roi nommé (l) Scythus. J'ai déjà averti, que cette Etymologie est indubitablement fautive. D'autres ont crû que ce nom étoit Grec d'origine. Ces barbares, dit-on, étant d'un naturel violent, emporté, on les appella Scythes ἀπὸ τῆς (m) σνύζεσθαι *irasci*, comme qui diroit des furieux. Cette Etymologie est ridicule, puisque les Scythes même se servoient de ce (n) nom en parlant de leur nation. Mr. de Leibnitz, avec la plupart des Modernes (o), prétendent que les Scythes avoient pris ce nom, pour marquer qu'ils étoient de bons chasseurs, d'habiles tireurs de l'arc. *Schieffen* autrefois *Sxiotan* signifie en Tudesque, Tirer; & *Schütze* un Archer. Je soucrirois à cette conjecture, s'il étoit constant que les Scythes, qui reçurent ensuite le nom de Celtes, se servissent effectivement de l'arc & de la fleche. Mais, j'ai déjà averti (p), que ces armes étoient particulieres aux Scythes, que l'on appella dans la suite Sarmates. Il est plus vraisemblable, que le nom de Scythes vient de *Zihen*, courir, voyager, & qu'il répond à celui de Nomades ou de Leleges (q), c'est-à-dire de vagabonds. Ils prenoient ce nom pour

(l) Herodot. IV. 10. Steph. de Urb. p. 675.

(m) Steph. ub. sup.

(n) Herod. Lib. IV. c. CXXVIII.

(o) Stralenberg p. 33.

(p) Voyez ci-dessus p. 10. 15.

(q) Dionys. Halic. Lib. I. p. 8. 9.

pour marquer qu'ils étoient des (r) voyageurs, qu'ils n'avoient ni patrie ni demeure fixe. C'est ce qu'assûre l'Auteur du *Chronicon Paschale* (s). Il dit que le nom de Scythe a la même signification que celui de Parthe, qui, selon la remarque de Justin (t), désigne un voyageur, un exilé.

Le nom de Celte peut être regardé comme le nom propre & distinctif des peuples dont on parle dans cet Ouvrage; au lieu que celui de Scythes leur étoit commun avec les Sarmates, & même avec plusieurs autres nations barbares, qui demeuroient au Nord de l'Asie. J'ai montré dans les Chapitres précédens, que le nom de Celtes est (v) fort ancien, qu'il étoit connu du tems (x) d'Herodote, & commun à la plupart des peuples de l'Europe; que c'étoit le nom que ces (y) peuples prenoient eux-mêmes, & sous lequel les étrangers les désignoient aussi le plus communément. Il ne me reste donc plus que de dire un mot de l'origine de ce nom. Quelques-uns en font un nom Arabe ou (z) Caldaïque. C'est une vision. Comment les Caldéens pouvoient-ils donner un nom pris de leur langue à des peuples qu'ils ne connoissoient point; ou comment ces peuples auroient-ils pu s'approprier un nom Arabe?

D'au-

(r) Voyez ci-dessus p. 89.

(s) *Cronic. Paschale* p. 47.

(t) *Scythico Sermone Parthi exules dicantur*. Justin. Lib. XLI. 1.

(v) Voyez ci-dessus p. 1.

(x) Voyez ci-dessus p. 12.

(y) Voyez ci-dessus p. 32.

(z) אֶרֶץ כַּלְדָּיָה, חֵלֶה Hose. XI. 6. *mansit, perennavit*. Strahlenberg p. 132. & seq.

CHAP.
XIV.

D'autres le font venir comme je l'ai déjà dit du Roi (a) Celtus. Cette Etymologie n'est pas non plus de bon alloi, par les raisons que j'ai alleguées au commencement de ce Chapitre. Voici ce que Mr. de Leibnitz pense sur ce nom. „ (b) *Celta*, ou *Kelta*, ou *Galata*, „ c'est le même mot; car, les Anciens pronon- „ çoient le *Ce* comme *Ke*. Strabon a remar- „ qué, qu'ils furent ainsi nommez par hon- „ neur, *διὰ τὴν ἐπιφάνειαν*. Le mot *Gelt* veut „ dire valeur, & le mot *Gelten* veut dire va- „ loir. Je ne fai si l'on a rendu un grand service à la mémoire de ce Savant, en publiant ses Collections Etymologiques. Elles ne répondent certainement pas à la réputation que ses autres Ouvrages lui ont justement acquise, & je doute beaucoup qu'il eut fait ce Recueil, dans la vûe qu'on le rendît public après sa mort. Quoiqu'il en soit, pour dire mon sentiment sur la conjecture que je viens de rapporter, on ne me persuadera jamais, que les mots de Celta & de Galata soient le même nom, prononcé différemment. Le nom de Galata est une inflexion Grecque de celui de Gaulois, comme je le montrerai dans l'un des articles suivans. A l'égard du passage de Strabon, je n'y trouve point ce qu'on attribué à ce Géographe. Il ne parle point de l'origine du nom de Celtes. Il dit seulement (c), qu'autrefois ce nom étoit propre aux habitans de la Gau-

(a) Ammian. Marcellin. Lib. XV. c. IX. p. 97.

(b) Leibnitz Collectan. T. II. p. 104.

(c) Ἀπὸ τούτων δ' οἶμαι καὶ τὰς σύμπαντας Γαλάτας Κελτὰς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων προσαγορευθῆναι, διὰ τὴν ἐπιφάνειαν. Strabo Lib. IV. pag. 189.

Gau'e Narbonnoise; qu'ensuite, les Grecs ont donné, à tous les Gaulois en général, le nom du peuple le plus connu & le plus célèbre de ces contrées. Je suis surpris, que le mot de *Gelt*, qui signifie à la vérité une valeur, mais sur-tout des especes, de l'argent comptant, n'ait pas fait venir à Mr. de Leibnitz une autre pensée. Les Celtes étoient des mercenaires, qui fournissoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient, pourvu qu'on n'oubliât pas de les payer d'avance. Ne pourroit-on pas dire, qu'on les appella Celtes, parce que *Gelt*, de l'argent, étoit toujours la première chose qu'ils demandoient, le premier mot qu'on leur entendoit prononcer. Cependant, comme il y a de la différence entre les mots de *Gelt*, & celui de *Celte* ou *Kelte*, j'aime mieux renoncer à cette conjecture, qui d'ailleurs ne feroit pas honneur à nos Peres, & avouer de bonne foi, que je ne sai d'où vient le nom de *Celte*, à moins qu'on ne veuille le derivier de *Zelt*, qui signifie une tente; au moins est-il certain, que les Celtes n'avoient anciennement pour demeures que des tentes, des hutes, ou des chariots couverts.

Pour passer au nom d'Iberes, j'ai déjà remarqué, qu'il designe en général un peuple établi au-delà d'une Mer, d'un fleuve, d'une montagne. Delà vient, comme je l'ai montré plus haut, qu'on trouve des (*d*) Iberes par-tout où il y avoit des Celtes; en Espagne, dans les Gaules, en Italie, & en Lydie. Il y a apparence, que c'est dans le même sens, que l'Irlande étoit appelée par les Gaulois, & par

Du nom
d'Iberes,

(d) Voyez ci-dessus p. 27. 113. 114. 128.

CHAP.
XIV.

par les Bretons (e) *Ivernia*, c'est-à-dire un païs qui est au-delà de la Mer. Je ne doute pas non plus, que les Ubiens, *Uber*, qui étoient un peuple Germain, n'eussent reçu ce nom, parce qu'ils demeuroient au-delà du Rhin (f), vis à vis de Cologne. Il y avoit au reste des Iberes en Asie (g), entre le Pont-Euxin, & la Mer Caspienne. Quelques-uns prétendent qu'ils venoient originairement d'Espagne. C'est le sentiment d'Abydenus (h), qui rapportoit dans un de ses ouvrages cité par Eusebe, que Nabuchodonosor, ayant soumis l'Afrique & l'Espagne, transporta des Iberes d'Espagne sur les côtes du Pont-Euxin. D'autres croient, que les Iberes d'Asie envoyèrent des Colonies en Espagne. Ce sont de pures suppositions, comme Appien (i) l'a reconnu. Les Iberes d'Espagne étoient ainsi appelez, parce qu'ils demeuroient au-delà des monts Pyrenées; & les Asiatiques, parce qu'ils étoient au-delà du Caucase. Cependant, je crois qu'Appien s'avance trop, quand il dit que c'est par un pur hasard que les Iberes d'Asie, & ceux d'Espagne, portoient le même nom; ni leur langue, ni leurs coutûmes, n'ayant aucun rapport. J'espère de prouver le contraire, au moins à l'égard des coutûmes de ces peuples. Je m'imaginais, que Théophylacte Simocatta a voulu imiter le langage des Celtes, lorsqu'il
dit

(e) Voyez ci-dessus p. 48.

(f) Cæsar. I. 54. IV. 3. 16. VI. 9. 29. Tacit. Germ. c. XXVIII.

(g) Dionys. Perieg. vs. 696.

(h) Euseb. Præp. Evang. Lib. IX. cap. XLI. Dionys. Perieg. ubi sup. Strabo Lib. I. p. 61. XV. 687.

(i) Appian. Iberic. initio.

dit (k) qu'il arriva une Ambassade de l'Iberie Celtique: c'étoient, ajoute-t-il, des Francs envoyez par le Roi Théodorich. A moins qu'on ne veuille traiter Theophylacte d'ignorant, l'Iberie ne doit pas signifier l'Espagne que les Grecs appelloient communément Iberie, mais le pais qui est au-delà du Danube. C'est peut-être dans le même sens que Nonnus (l) donne au Rhin le nom d'Iber. Quoiqu'il en soit, il paroît par ce que je viens de dire, que la signification du nom d'Ibere est précisément la même que celle du nom d'Hebreu עברי, que les LXX. (m) ont traduit par celui de περσῆς, un homme venu d'au delà du fleuve, c'est-à-dire l'Euphrate. Je ne sai si cette conformité est accidentelle, ou si elle vient de la langue qu'on appelle originelle. Mais, la chose est de trop petite importance, pour meriter qu'on s'y arrête.

A l'égard du nom de Gaulois, j'ai rapporté dans l'un des Chapitres précédens un passage de (n) Pausanias, qui assure, qu'il est beaucoup plus moderne, que celui de Celte. Cet Auteur semble même insinuer, que l'origine du nom de Gaulois est étrangere. L'usage, dit-il, d'appeller ces peuples Gaulois ne s'est introduit que fort tard. Leur ancien nom est celui de Celtes; c'est le nom qu'ils prenoient eux mêmes, & que les étrangers aussi leur donnoient. Jules César dit quelque chose de semblable au commencement

Du nom
de Gaulois.

(k) Theophyl. Simocat. apud Scriptores Hist. Byzant. Lib. VI. c. III. p. 147.

(l) Πρὶν δὲ ἰ' ἔτη Γρεφέσσει κορύσσεται, &c. Nonnus Dionys. Lib. XXIII. 397. XLIII. 747.

(m) Genes. XIV. 13.

(n) Voyez ci-dessus p. 32. note [i].

CHAP.
XIV.

commencement de ses Commentaires. *La troisième partie des Gaules est occupée par les Celtes : c'est ainsi qu'ils se nomment dans leur langue, au lieu que nous les appelons Gaulois.* Ces Auteurs ont raison dans un sens. Le nom de Gaulois fut particulier dans le commencement à quelques peuples Celtes, qui avoient passé les Alpes & le Danube, pour s'établir les uns en Italie, & les autres en Pannonie. Comme les Grecs, & sur-tout les Romains, s'accoutumèrent insensiblement à appeler toutes les nations Celtiques en général du nom des peuples qui demeuroient dans leur voisinage, il arriva delà, que le titre de Gaulois devint enfin une denomination générale. Mais, au reste, ni Jules César, ni Pausanias, ne décident pas si ce nom est en lui-même Grec, Latin, ou Celte. Je ne crois pas me tromper en assurant qu'il vient originairement des Celtes. *Waller* signifie en Tudesque courir, voyager. *Waller* ou *Galler*, (car le changement de l'*v* consone, en *g*, est fort (o) commun) marque un (p) étranger, un voyageur. Selon toutes les apparences, les Celtes, qui se détachèrent du gros de leur nation, pour passer les Alpes du côté de l'Italie, & le Danube du côté de la Pannonie

(o) *Vascones*, Gascons, *Wodan*, Godan, Dieu. Les Celtes des Gaules mettoient ordinairement le *g*, en la place de l'*v*, ou du *w*, des Tudesques. *Weise*, guise, *Wehr*, guerre, *Wald*, gal, gault, *Wilhelm*, Guillaume, *Walther*, Gaultier, &c.

(p) *Wallo*, peregrinus. Otfrid ap. Leibnitz in Glossar. Collectan. T. I. 182. *Βαλαρῆς* exules vocant Cynii id est Corsicæ incolæ. Pausan. Phoc. cap. XVII. p. 838. Cluver. Germ. Ant. p. 62. Introductio. p. 113. *Waller* est le même mot que celui de Walon, de Vaudois, país de Gales, de Valais.

nonie, prirent le nom de *Waller* ou de *Galler*, pour marquer qu'ils avoient été chassés de leurs anciennes demeures, ou qu'ils s'en étoient exilés volontairement. Les Romains conservèrent ce mot sans l'alterer. Les Grecs, pour lui donner une terminaison conforme au génie de leur langue, le changèrent en celui de *Galates*; & comme γάλα signifie en Grec du lait, les Etymologistes ne manquèrent pas de dire dans la suite, que le nom de Galate étoit purement Grec, & qu'il avoit été donné à certains peuples Celtes, soit à cause de la blancheur de leur teint, qui approchoit (q) de celle du lait, soit parce qu'ils étoient galactophages, c'est ainsi que l'on nommoit anciennement les Nomades, qui vivoient du lait de leurs troupeaux. Voilà ce que les Auteurs les plus célèbres ont pensé de l'origine du nom de Gaulois. Le Lecteur pourra choisir celui des deux sentimens qui lui paroitra le plus vraisemblable. Dans le fond, il importe fort peu de savoir si ce mot est originairement Celte ou Grec. A l'égard des autres Etymologies, qui le derivent, ou d'un mot (r) Hébreu, ou de (s) Gallus fils de Polyphème le Cyclope, ou de Galates (t) fils d'Hercules & d'une Princesse Celte, ou de (v) *Waldt*, Gal,

(q) Voyez les Auteurs citez par Duchesne, *Rer. Francic. T. I. p. 17. 19. 22.* & par Elias Schedius de *Diis German. p. 17. 267.*

(r) A מִגְרָוִיט migravit, חָלַוִיט volvit, חָלַוִיט fluctus, flavus.

(s) Voyez ci-dessus p. 65. note [1].

(t) Diod. Sic. V. 210. Silius Italic. Lib. III. p. 136.

(v) *Waldt*, gal, gault, signifie en Celte une forêt. Mais, pour en former le nom d'un peuple, il faudroit y ajouter celui de *Mann*, *Waldmann*, *Wildmann*; c'est ainsi

CHAP.
XIV.

Gal, Gault, qui signifie une forêt, elles ne méritent pas qu'on les refute sérieusement. La plus risible est certainement celle de Bodin (x), qui prétend que des gens, qui ne faisoient où on les menoit, ayant crié par aventure, *Où allons nous?* ce Sobriquet leur demeura, & devint le nom propre de la nation.

Du nom
de Teu-
tons.

Je ne dirai rien ici des noms de Germain, de Sueve, d'Allemand, parce que j'aurai occasion d'en parler, lorsque j'aurai conduit mon Histoire jusqu'au tems où ces noms commencerent à s'introduire. Il ne me reste donc plus que de dire un mot de celui de Teutons, que je crois d'une très-grande antiquité. J'ai déjà indiqué plusieurs fois l'origine de ce nom. Les Celtes, se croyant (y) issus du Dieu qu'ils appelloient Dis, Tuiston, Tuiscon, Teut, Teutates, prenoient pour cette raison le nom de Teutons, de Titans, ou quelque autre nom approchant, qui exprimât la noblesse de leur extraction. Ces noms se sont perdus insensiblement avec la tradition sur laquelle ils étoient fondez, & les peuples de l'Allemagne sont aujourd'hui les seuls qui conservent le nom de *Teutschen*. Mais, si l'on remonte aux tems les plus anciens, on trouvera qu'il étoit commun à tous les peuples Celtes, quoiqu'ils le prononçassent différemment, à cause des divers Dialectes de leur langue. Servius (z), par exemple, après

que les Tudesques appellent des sauvages qui vivent dans les forêts.

(x) Cluver. Germ. Ant. p. 27.

(y) Voyez ci-dessus p. 53. 71. 80. 85. 125. & suiv.

(z) Servius ad *Aeneid.* X. Cluver. Ital. Antiq. I. cap. VII. p. 37.

après avoir remarqué, „ que la Ville de Pise
 „ avoit reçu son nom d'un certain Pifus,
 „ Roi des Celtes, rapporte ensuite, sur le té-
 „ moignage de Caton, que les Teutons de-
 „ meuroient dans cette contrée, avant que
 „ les Etrusques s'en fussent rendus Maîtres.
 „ On appelloit, dit-il, alors les habitans de la
 „ Ville *Teutas*, & la Ville même *Teuta*., Il
 y avoit aussi anciennement dans les Gaules un
 peuple qui portoit le nom de *Volces Tectosa-*
ges (a); & j'ai déjà remarqué, que ces termes
 designent un peuple (b) décendu de Teut.
 Jules Cesar assure, qu'il y avoit d'autres Tecto-
 sages (c) en Germanie, autour de la forêt
 Hercynie. Sans examiner s'ils descendoient
 de ceux des Gaules, comme Jules Cesar le
 croit, on voit ici que ces peuples, qui ne
 connoissoient point encore le nom de Ger-
 mains, n'en prenoient alors point d'autre que
 celui de fils de Teut. Il y avoit outre cela
 des Teutons (d), & des Teutonaires, le long
 de la Mer Baltique, où ils occupoient de vastes
 contrées. La (e) Scandinavie toute entie-
 re n'étoit habitée que par des Teutons. J'ai
 eu occasion de montrer aussi dans les Chapi-
 tres précédens, qu'il y avoit parmi les Gallo-
 grecs deux tribus dont l'une portoit le nom
 de

(a) Ils demeuroient autour de Carcassonne, & s'étendoient jusqu'à Toulouse. Plin. H. N. Lib. III. cap. IV. p. 309. 313. *Tectosages ad Pyrenam accedunt*. Strabo III. p. 187.

(b) Voyez ci-dessus p. 54. note [d].

(c) Cesar. VI. 24.

(d) Plin. Lib. IV. c. XIV. p. 477. Pomp. Mel. Lib. III. c. III. p. 76. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 58.

(e) *Scandinavia quam adhuc Theutoni tenent*. Pomp. Mel. Lib. III. c. VI. p. 82. Voyez ci-dessus p. 38. note [o].

de (f) Tectosages, & l'autre celui de *Teutobodiaci*. J'ai prouvé, enfin, que l'on plaçoit les (g) Titans dans tous les pais que les Pelasges occupoient anciennement. En voilà assez, pour faire voir, que la plûpart des nations Celtiques affectoient de prendre des noms derivez de celui du Dieu auquel ils rapportoient l'origine du genre humain. J'ose même assûrer, qu'il n'y a aucune contrée de l'ancienne Celtique, dans laquelle on ne trouve une infinité de noms propres, ou de (h) peuples, ou de (i) villes, ou de (k) forets, ou de (l) Princes, qui sont manifestement formez de celui de Teut. Ceux, qui sont curieux de ces matieres, peuvent voir les exemples que je cite dans les notes.

CHA-

(f) Voyez ci-dessus p. 53. 54.

(g) Voyez ci-dessus p. 71.

(h) Taurisci, *Tau-Rich* Royaume de Teut. Voyez ci-dessus p. 53. 60. Taulantii, *Tau-landt* pais de Teut. Voyez ci-dessus p. 53. C'étoit une Province de l'Illyrie située du côté de Dyrrhachium, (*Durazzo.*) Ptolem. Lib. III. c. XIII. p. 91. Thucyd. Lib. I. c. XXIV. pag. 14. Silius Ital. Lib. X. pag. 434. XV. pag. 657. Ælian. de Animal. Lib. XIV. c. I. p. 798.

(i) *Teutoburgium* forteresse de la Pannonie Inferieure. Ptol. II. c. XVI. p. 63. Antonin. Itinerar. p. 15. *Teudesum* forteresse de la Germanie Inferieure. Antonin. Itin. p. 23. *Teuderium*. Ville de Germanie. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 59.

(k) *Teutoburgiensis saltus*. C'est la forêt où Varus fut défait. Tacit. An. I. 60.

(l) *Teutamides*, Roi des Pelasges. Homer. Iliad. II. Catalog. vi. 350. Dionys. Halic. I. 22. *Teutamus*, Roi des Pelasges. Diod. Sic. IV. 189. V. 238. *Teutagones*, Chef des Bastarnes. Valer. Flaccus Argon. Lib. VI. vs. 96. *Teuthras*, Roi de Mœsie. Plutar. de flux. T. II. 1161. Diod. Sic. IV. 167. *Teuta*, Reine des Sardiens en Illyrie. Dio. Cas. Fragment. Lib. XII. p. 923. Polyb. III. 93. Florus II. 5. *Teutomarus*, Roi des Nitiobriges dans



CHAPITRE QUINZIEME.

JE finirai ce premier Livre par quelques Remarques sur la Langue que les peuples Celtes parloient anciennement. On prétend (*m*), qu'elle s'est conservée jusqu'à notre Siècle dans la Bretagne, Province de France; au pays de Galles, en Angleterre; & enfin, dans la Biscaye, en Espagne. C'est une question que je ne suis pas en état de décider, parce que je n'entens aucune de ces trois Langues. Autant que je puis en juger par le petit nombre de (*n*) Glossaires que j'ai vus, & sur-tout par les conversations que j'ai eues avec l'illustre Mr. la Crose, que je ne consulte jamais sans fruit, dans les matieres même qu'il ne regarde que comme une partie accessoire de la vraie erudition, le bas Breton, & la langue vulgaire du pays de Gales, conservent plusieurs mots qui viennent effectivement de l'ancienne Langue des Celtes. Quoiqu'il en soit, je puis as-
sûrer

De la
Langue des
anciens
Celtes.

dans les Gaules. Cæf. VII. 31. *Teutomal*, Roi des Ligures Saliens. Livius Epit. Lib. 61. *Teutobodus*, ou *Teutomodus*, ou *Theutobochus*, Roi des Teutons qui furent défait par Marius. Orosius Lib. V. c. XVI. pag. 280. Euseb. Chron. p. 39. 149. Florus III. 33. Eutrop. Lib. V. c. I. p. 110. *Tautamus* Chef des Espagnols. Excerpta ex Lib. XXXII. Diod. Sic. p. 795. in Editione Henrici Stephani. *Thutheas* Elidis fluvius. Strabo VIII. 342.

(*m*) Bruzen la Martiniere Diction. Geogr. T. II. part. II. p. 440. Hotoman. Franco-Gallia cap. II. p. 20. Bochart, Geogr. Sacr. P. II. Lib. I. c. XLI. fine.

(*n*) Leibnitz Collect. T. II. p. 81. & seq.

CHAP. XV. sûrer ici deux choses. La première, que tous les peuples Celtes, dont j'ai fait mention dans ce Livre, avoient originairement la même Langue, mais qui se partagea par la suite du tems en une infinité de Dialectes différens. La seconde, que la Langue Allemande est un reste de l'ancienne Langue des Celtes. Comme ces preuves sont décisives pour faire voir que l'Europe étoit anciennement habitée par un seul & même peuple, il faudra les mettre dans tout leur jour, & entrer pour cet effet dans quelque détail.

Les Celtes
avoient
ancienne-
ment la
même
Langue.
Première
Preuve.

La première vérité, que je dois établir, c'est que les peuples Celtes avoient anciennement la même Langue. Je le prouve premièrement par le témoignage des Auteurs qui l'assurent positivement. J'ai montré plus haut (o) que la Langue des habitans de la Grande-Bretagne étoit (p) peu différente de celle des Gaulois. Tacite, parlant des (q) Estions, remarque, que, bien qu'ils eussent les mêmes coutûmes que les autres Sueves, cependant leur Langue approchoit plus de celle des peuples de la Grande-Bretagne. J'ai déjà averti, que les Estions sont indubitablement les anciens habitans de la Prusse, puisque l'ambre (r) se ramassoit sur leurs côtes.
Le

(o) Voyez ci-dessus p. 41.

(p) *Sermo haud multum diversus*. Tacit. Agric. c. II.

(q) Tacit. Germ. c. XLV.

(r) Cassiodore, dans une Lettre qu'il leur écrit en qualité de Secrétaire de Theodoric Roi des Gots, pour les remercier de l'ambre qu'ils ont envoyé à ce Prince, les appelle *Hasti*. Cassiod. Var. Lib. IV. Ep. II. p. 78. J'ai remarqué plus haut, que les Estions, *Estwolsner*, étoient ainsi appelez, parce qu'ils demeuroient à l'Est de la Germanie. Voyez ci-dessus p. 39. 141.

Le même Historien, parlant des Gothins, qui, selon sa description (s), devoient demeurer sur les frontieres de Pologne & de Silesie, assure qu'ils se servoient de la Langue Gauloise. Voilà donc des peuples établis aux extrémités de la Germanie, qui ont la même Langue que les Gaulois & les habitans de la Grande-Bretagne. Il est important de remarquer ici, que les Estions, & les Gothins, étoient des peuples connus du tems de Tacite : & il ne sera pas inutile de rapporter comment, & à quelle occasion, les Romains avoient reconnu les contrées où ils étoient établis. On sait, qu'après les tems d'Auguste & de Tibere, les Romains, soit qu'ils ne se souciaient plus de faire de nouvelles conquêtes, soit qu'ils trouvaient trop de difficulté à soumettre les peuples de la Germanie, prirent le parti d'abandonner les établissemens (t) qu'ils avoient au-delà du Rhin & du Danube, & de bâtir des fortresses le long de ces fleuves, qui furent regardez comme les bornes de l'Empire de ce côté-là. Ayant une fois renoncé au projet de conquérir la Germanie, les Romains ne s'informerent plus, ni des Germains (v), ni du pays qu'ils occupoient. Ils eurent cependant occasion de connoître les Estions, & les Gothins, sous le regne de Neron. Comme l'ambre étoit extrêmement recherché dans ce tems-là, un favori de

(s) *A tergo Quadorum & Marcomannorum.* Tacit. Germ. c. XLIII. Les Marcomans demeuroient alors en Bohême, & les Quades en Moravie.

(t) Trajan fit des établissemens au-delà du Danube, mais ses Successeurs ne se soucierent pas de les maintenir.

(v) *Albis flumen inclitum, & notum olim; nunc tantum auditur.* Tacit. Germ. c. XLI.

CHAP. XV.

de l'Empereur, nommé Julien (x), obtint de ce Prince, qu'il envoyât une Ambassade, pour acheter l'ambre de la première main, & sur les lieux mêmes où on le ramassoit. Cette Ambassade, qui avoit à sa tête un Chevalier Romain (y), étant partie de Carnuntum, forteresse assise sur le Danube du côté de Vienne (z), dût passer dans le pays des Gothins pour arriver en Prusse. L'Envoyé fut très-bien reçu par les Estions. Il apporta 13000. Livres (a) d'ambre, qu'un Roi des Germains, envoyoit en présent à l'Empereur, & sur-tout un morceau, qui devoit être d'un prix inestimable, s'il est vrai, comme Plin le (b) rapporte, qu'il pesât seul treize Livres. Comme cet Envoyé, ou les gens de sa suite, entendoient, selon les apparences, la Langue des Gaulles, & de la Grande-Bretagne, qui étoient des Provinces Romaines, ils eurent occasion de se convaincre, qu'elle ne différoit pas de celle des Estions, & des Gothins. Je suis persuadé, que les Romains auroient fait la même Remarque par rapport aux autres peuples de la Germanie, s'ils avoient pris la peine d'examiner leur Langue, & de la comparer avec celle des Celtes qui leur étoient soumis. II. On n'en doutera pas, si l'on veut peser une seconde Preuve que je vais proposer. En parlant des peuples qui demeuroient le long du Danube, j'ai remarqué, que, vers l'an 474. (c) de Rome, il

Seconde
Preuve.

(x) Plin. H. N. Lib. XXXVII. c. III. p. 371. 372.

(y) Plin. ubi sup.

(z) Voyez ci-dessus p. 63.

(a) Solin. c. XXXIII. p. 249.

(b) Plin. ubi sup.

(c) Voyez ci-dessus p. 51.

il sortit de la Pannonie une nombreuse armée de Gaulois, qui, après avoir ravagé la Macedoine, & la Grece, allerent ensuite s'établir dans l'Asie Mineure. J'ai dit ailleurs (*d*), que les Scordisces furent les chefs de cette expedition. On fait que la posterité de ces Gaulois subsistoit encore en Asie du tems de St. Paul, qui leur adressa son Epitre aux Galates. Saint Jerome, dans la Préface du second Livre de son Commentaire sur cette Epitre, assure, qu'à quelque différence près, la Langue des Galates, étoit celle des peuples qui habitoient le pais de Treves. On voit aisément pourquoi St. Jerome n'étend cette conformité qu'au seul pais de Treves. Ayant fait quelque séjour dans cette Ville, (*e*) qui étoit de son tems la Métropole des Gaules, il avoit eu occasion de connoître la Langue du pais, au lieu qu'il n'étoit pas aussi bien informé de celle des autres peuples. Je ne crains point au reste, que l'on m'objecte, qu'il n'est pas surprenant que les Gallogrecs eussent la même Langue qu'un peuple des Gaules, puisqu'ils en sortoient originellement (*f*). En supposant ici que les Scordisces, & les autres peuples Celtes de la Pannonie, fussent effectivement venus des Gaules, ma preuve demeurera cependant dans toute sa force. On en conviendra, si l'on veut faire attention à ces deux choses. D'un côté, les Treviriens étoient (*g*) Germains d'origine. Si leur Langue ne différoit pas de celle

(*d*) Voyez ci-dessus p. 56. note [*o*].

(*e*) Hieronym. Epist. ad Florent. Operum Tom. I. p. 34. Edit. Francof. 1684. Cluver. G. A. p. 42.

(*f*) Voyez ci-dessus p. 53. note [*y*]. p. 56. note [*n*].

(*g*) Tacit. Germ. c. XXVIII.

CHAP. XV.

Troisième
Preuve.

le d'un peuple forti des Gaules, il faut donc que les Gaulois, & les Germains, eussent une même Langue. D'un autre côté, il est constant, que la Langue des Scordisces étoit aussi celle des (h) Bastarnes. Et quelle étoit la Langue des Bastarnes? La même que celle de tous les autres peuples (i) Germains. *Les Peucins*, dit Tacite (k), *que quelques-uns appellent (l) Bastarnes, ont la Langue des Germains.* Je crois donc avoir prouvé, que les habitans de la Grande-Bretagne, les Gaulois, les Germains, les Pannoniens, les Bastarnes, ne différoient pas anciennement par rapport à la Langue. III. Il sera facile de découvrir, par une semblable induction, quelle étoit la Langue des anciens habitans de la Thrace. Strabon assure, qu'elle n'étoit (m) point différente de celle des Getes. Il ne s'agit donc uniquement que de savoir quelle étoit la Langue des Getes. J'ai déjà montré par quelques (n) exemples, que c'étoit celle des Celtes, ou, ce qui est la même chose, l'ancien Tudesque. La chose est au dessus de toute contestation, s'il est vrai, comme je le crois (o), que les Getes fussent le même peuple qui reçût dans la suite le nom de Goths. Personne ne disconvient que les Goths ne parlassent le Tudesque: & s'il y avoit quelcun à qui il restât quelque dou-

(h) *Bastarna Scordiscis lingua & moribus aequales.* Livius Lib. XL. c. LVII. Lib. XLI. c. XIX.

(i) Voyez ci-dessus p. 56. 57.

(k) Tacit. Germ. c. XLVI.

(l) Les Peucins étoient effectivement un peuple Bastarne. Strabo VII. 306.

(m) Strabo VII. 303. Voyez ci-dessus p. 46. note [t].

(n) Voyez ci-dessus p. 48. note [f].

(o) Voyez ci-dessus p. 48.

doute sur ce sujet, il suffiroit de le renvoyer à la Version Gothique de l'Ecriture Sainte (p) qu'Ulphilas Evêque des Goths fit dans le quatrième siècle pour l'usage de sa nation.

IV. Enfin, une quatrième Preuve, qui me persuade que les Celtes parloient anciennement la même Langue, c'est que l'on trouve, dans toute la Celtique, les mêmes noms propres, & les mêmes terminaisons. Je ne repeterai point ici ce que j'ai remarqué sur le nom de *Ligures* (q), & sur tant d'autres noms qui sont manifestement dérivez de celui de (r) Teut. Je n'alleguerai point non plus tout ce que l'on a (s) dit, ou que l'on pourroit ajouter encore, sur cette matière. Ce détail seroit aussi fatigant pour moi, qu'ennuyant pour mon Lecteur. Je me contente d'indiquer cinq ou six des terminaisons les plus ordinaires, comme, par exemple, 1. Mag, 2. Brieg,

Quatrième
Preuve.

(p) Isidori Chronic. pag. 710. On conserve, dans la Bibliothèque d'Upsal, un beau Manuscrit de cette version. Il contient les IV. Evangiles. Les Savans le désignent ordinairement sous le nom de *Codex Argenteus*, parce que la reliure est d'argent massif. Mascau *geschichte der Teutschen*, Lib. VII. c. XL. p. 323.

(q) Voyez ci-dessus p. 87.

(r) Voyez ci-dessus p. 53. 112. &c.

(s) On peut consulter Leibnitz de Orig. gentium in Miscell. Berol. T. I. p. 10. Cluverii Germ. Antiq. & sur-tout l'excellent Glossaire de Mr. Wachter, qui vient d'être publié à Leipzig.

1. Mag. On trouve dans les Gaules, *Noviomagus Biturigum Vibiscorum*. Ptolem. Lib. II. c. VII. p. 50. *Noviomagus*, entre Soissons & Amiens. Antonini Itinerarium p. 23. *Noeomagus Tricastinorum*. Ptolem. Lib. II. c. X. p. 55. *Noeomagus Lexubiorum*. Ptolem. Lib. II. c. VIII. p. 50. *Noeomagus Viducassium*. Ptolem. ub. sup. p. 52. *Ratomagus Suhancetium*. Ptolem. Lib. II. cap. IX pag. 53. *Rotomagus Venetiocassium*. Ptolem. Lib. II. c. VIII. p. 51. *Juliomagus Andicavorum*. Ptolem. ibid. *Argentomagus*, dans le voisinage de l'Aquitaine & de la Gaule
Lion-

CHAP. XV. 2. Brieg, 3. Dur, 4. Dun, 5. Au & Gau,
6. Rich,

noise. Anton. It. p. 28. *Vindomagus Volcanum Arecomitorum*. Ptol. Lib. II. c. X. p. 55. *Casaromagus Bellovacum*. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Ant. It. p. 24. *Augustomagus*, près de Soissons. Ant. Itin. ubi sup. *Eatomagus Gallia Lugdunensis*. Ant. It. p. 24. *Salomagus*, près de Bourdeaux. Ibid. p. 28. *Sostomagus*, *Hebromagus*, entre Toulouse & Carcassonne. Iter Hierosolymitanum apud Berton p. 39. *Cobisemachus* entre Toulouse & Narbonne. Cicero pro Fontejo. p. 1146. En Germanie, *Noeomagus Nemetum* entre Strasbourg & Mayence. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Ant. It. p. 15. 22. *Noviomagus* entre Cologne & Treves. Ant. It. p. 23. *Borbetomagus Vangionum* entre Strasbourg & Mayence. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. Ant. It. p. 22. *Brocomagus* & *Brotomagus* dans la même contrée. Ant. It. p. 15. 23. *Breucumagus Triboccorum*. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Drusomagus Rhetia*. Ptol. Lib. II. c. XII. p. 61. *Durnomagus*, près de Cologne. Ant. It. p. 15. *Gabromagus Noricia*. Ant. It. p. 17. *Marcomagus* entre Treves & Cologne. Ant. It. p. 23. En Italie *Bodincomagus*. Plin. Lib. III. c. XVI. p. 370. *Rigomagus*. Ant. It. p. 22. *Oromagus Maesia*. It. Hierosol. p. 41.

2. Brig, Bria, ou Briva. On trouve en Espagne, *Ara-briga*, *Talabriga*, *Cottoeobriga*, *Deobriga*, *Nemetobriga*, *Lacoebriga*. Voyez ci-dessus p. 28. *Nertobriga*, *Mirobriga*, *Lancobriga*, *Arcobriga*, *Meribriga*, *Augustobriga*, *Flavio-briga*, *Tuntobriga*, *Cæliobriga*, *Iulio-briga*, *Deobrigula*, *Sego-briga*. Ptol. Lib. II. c. IV. & seq. *Brutobria*. Steph. de Urb. p. 245. Dans les Gaules, *Bebryces Narbonnesii*, Nom d'un peuple. Dio. Cass. fragmt. ap. Vales. pag. 773. Sil. Italic Lib. III. pag. 136. Lib. XV. pag. 670. *Samarobriua Ambianorum*. Cæsar. V. 24. Cicero Epist. ad fam. Lib. VIII. Ep. 11. & 16. Ptolem. Lib. II. c. IX. p. 53. *Litanobriga* du côté de Soissons. Ant. It. p. 24. *Nitiobriges ad Garumniam*, Nom d'un peuple. Cæsar. VII. 7. Strabo IV. 190. *Amagetobria*. Cæsar. I. 31. *Allobryges vel Allobroges*, nom d'un peuple. Steph. de Urb. pag. 102. Strabo IV. 193. En Germanie, *Baudobrica* près de Cologne. Ant. It. p. 15. 23. Duchesne Rer. Francic. T. I. p. 3. *Artebriga Vindelicia*. Ptol. Lib. II. c. XIII. p. 61. 62. En Italie & dans les Alpes, *Arebrigium*. Ant. It. p. 22. *Latobrigi*, nom d'un peuple. Cæsar. I. 5. En Thrace, *Bryges*, voisins des Macedoniens, qui, après qu'ils eurent passé en Asie, furent appelez *Phryges*. Herod. Lib. VII. c. LXXIII. Steph. de Urb. p. 245. 246. *Menebria*, *qua & Mesembria*, *Selybria*, *Poligobria*. Strabo VII. 319. Steph. de Urb. p. 552. Nicol. Damasc. apud Vales. in Excerpt. Lib. V. pag. 494.

Sals-

6. Rich, 7. Landt. Je pose en fait, & je le CHAP. XV.
prou- ———

Salamembra Iter Hierosol. p. 41. *Brigia* ager *Trojanus*.
Steph. de Urb. ub. sup.

3. *Dur*. En Espagne, *Ostodurum*. Voyez ci-dessus p. 28.
note-[s]. Dans les Gaules, *Velatudurum* & *Epamantudus*
rum Maxima Sequanorum. Ant. Itin. pag. 22. *Ernodurum*
Aquitania. Anton. It. pag. 24. *Divodurum Mediomatricum*.
Ptol. Lib. II. c. IX. p. 53. Anton. Itin. p. 15. 23. Tacit.
Hist. I. 63. *Diodurum* près de Paris. Anton. It. p. 24. *Ga-*
nodurum Helvetia. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 54. *Vitodurum*
Max. Sequanorum. Ant. Itin. p. 15. *Salodurum Max. Seq.*
Ant. Itin. p. 22. *Antissiodorum Gallia Lugdun.* Ant. Itin.
p. 22. *Ibliodurum Gallia Belg.* Ant. It. p. 23. *Breviodurum*,
Epamanduodurum Gallia Belg. Ant. It. pag. 24. *Brivodurum*
Gall. Lugd. Ant. It. p. 23. En Germanie, *Ebodurum*, *Ectodis-*
rum, *Bragodurum Rhetia*. Ptol. Lib. II. cap. XII. pag. 61.
Bojodurum Noricia vel Vindelicia. Ant. Itin. pag. 15. Ptol.
Lib. II. c. XIII. pag. 61. 62. *Gavanodurum Noricia*. Ptol.
Lib. II. cap. XIV. *Marcodurum Ubiorum*. Tacit. Hist. IV.
28. *Hermunduri*, nom d'un peuple. Tacit. Germ. XLI.
Batavodurum Inferioris Germania. Ptol. Lib. II. c. IX. p.
53. Dans les Alpes, *Ostodurus Veragrorum*. Cæsar III. 1.
Anton. Itin. p. 22.

4. *Dun*. Dans les Gaules *Segodunum Rutenorum*. Ptol.
Lib. II. c. VII. p. 50. *Andomatumum Lingonum*. Ptol. Lib.
II. c. IX. p. 54. *Mirmidunum Max. Sequan.* Ant. Itin. p.
22. *Eburodunum*, Embrun. Ant. It. p. 22. Ptol. Lib. III.
c. I. p. 71. *Vitodunum*, Verdun. Ant. It. p. 23. *Casarodu-*
num Turonum. Ptol. Lib. II. cap. VIII. p. 51. *Nojodunum*
Max. Seq. Nion en Suisse. Notit. Vet. ap. Duchesne T. I.
pag. 3. *Ebredunum*, Iverdun. ibid. *Necodunum Aulercorum*
Diablintum. Ptol. L. II. c. VIII. p. 51. *Noviodunum Bituri-*
gum. Cæsar VI. 12. *Noviodunum Elnorum*. Cæsar VII.
55. *Noviodunum Sueffonum*. Cæsar. II. 12. *Crodunum* du
côté de Toulouse. Cicero pro Fontejo p. 1146. *Vellauno-*
dunum Senonum. Cæsar. VII. 11. *Melodunum Senonum*.
Cæsar. VII. 58. *Augustodunum Eduorum*, Autun. *Lugdun-*
um, Lion. Ptol. Lib. II. c. VIII. p. 52. *Lugdunum Con-*
venarum. Anton. Itin. p. 28. Ptol. Lib. II. c. VII. p. 50.
Uxellodunum Cadurcorum. Cæsar. VIII. 32. En Angleterre,
Camalodunum. Tacit. An. XIV. 32. En Germanie, *Campo-*
dunum Rhetia. Ant. Itin. p. 15. vel *Noricia* ibid. vel *Vin-*
delicia. ibid. p. 16. Ptol. II. c. XIII. p. 61. 62. *Carrodu-*
num Vindelicia. ibid. *Gesodunum*, *Idunum*, *Noricia*. Ptol.
Lib.

CHAP. XV. prouve dans les notes, qu'on ne trouvera aucune contrée de la Celtique, où ces terminaisons

Lib. II. c. XIV. *Lugodinum Batavorum*. Ptol. Lib. II. c. IX. p. 52. *Lugidunum Germ. magna*. Ptol. Lib. II. cap. II. p. 60. *Segodunum*, *Meliodunum*, *Carrodunum*, *Tarodunum*, *Rhobodunum*. ibid. En Thrace, en Pannonie, & en Illyrie, *Avenden Liburnia*. Ant. Itin. p. 17. *Scardon Liburnia*. Strabo VII. 315. *Ragaudon* vel *Rugindon Pannonia*. Ant. It. p. 8. *Singidun Pannonia*. ibid. Ptol. Lib. III. cap. IX. p. 86. *Iter Hierosol.* p. 40. *Capedunum Scordiscorum*. Strabo VII. 318. *Noviodunum Pannonia*. Ant. It. p. 16. Ptolem. Lib. II. cap. XV. pag. 62. *Nojodunum Thracia*. Procop. de ædific. Lib. IV. cap. II. pag. 90. 91. *Noviodunum Scythia*. Ant. It. p. 14. Ammian. Marcell. Lib. XXVII. pag. 485. *Carrodunum ad Borysthenem*. Ptol. Lib. III. c. V. p. 83.

5. *Au*, & *Gau*. En Italie, *Ingauni Ligures*. Flor. II. 3. *Genua*, *Albingaunum*. Ptol. Lib. II. cap. I. pag. 68. Ant. Itin. p. 18. Dans les Gaules, *Alaunium* en Dauphiné. Ant. Itin. p. 22. *Gergovia Bojorum*. Cæsar. VII. 9. *Geneva*. Cæsar. I. 6. *Genabum Carnutum*. Cæsar. VII. 3. & 11. En Germanie, *Setidava Germ. Magna*. Ptol. Lib. II. c. II. p. 60. *Rausava* ibid. *Chamavi*, nom d'un peuple. Tacit. Germ. c. XXX. *Nemavia Noricia*. Ant. It. p. 15. 16. *Ausava Trevirorum*. Ant. It. p. 23. En Pannonie, & dans les Provinces voisines, *Petovio Noricorum*. *Iter Hierosol.* p. 40. *Thermidava Dalmatia*. Ptol. Lib. II. c. XVII. pag. 66. *Docirava*, *Patridava*, *Carfidava*, *Petrodava*, *Sandava*, *Utidava*, *Marcodava*, *Ziridava*, *Singidava*, *Comidava*, *Ramidava*, *Zusidava*, *Argidava*, *Nentidava Dacia*. Ptol. Lib. III. c. VIII. p. 85. *Clepidava ad Borysthenem*. Ptol. Lib. III. c. V. p. 83. *Sucidava Moesia*. Ptol. Lib. III. c. X. p. 88. *Dausdava*, *Zargidava*, *Tamasidava*, *Pireboridava*, *Capidava*, *Scaidava*. Ant. Itin. pag. 14. Quelques-uns rapportent ici les noms de *Mosgau*, *Moscovic*; *Küau*, *Kiovie*; *Lithau*, *Lithuanie*; *Plesxau*, &c. Ils prétendent, que ces contrées, ayant été occupées autrefois par des peuples Celtes, ont conservé les noms qu'elles portoient de leur tems. *Limnæi Jus Public.* Lib. I. c. VI. §. 50.

6. *Rich.* Dans les Gaules, *Dariorigum Venetorum*, *Autricum Carnutum*. Ptol. Lib. II. c. VIII. pag. 51. *Ariorica* Max. Sequan. Ant. Itin. p. 22. *Avaricum Biturigum*. Cæsar. VII. 13. Ant. It. pag. 28. En Germanie, *Budorigum Germ. Magna*. Ptol. Lib. II. c. II. p. 60.

7. *Land.*

sons, qui ont chacune sa signification particulière, ne fussent en usage. CHAP. XV.

La seconde vérité, que je dois établir, c'est que la Langue Allemande est un reste de l'ancienne Langue des Celtes. Je me contente d'en donner deux preuves qui me paroissent convaincantes. La première est que les différentes terminaisons dont je viens de parler subsistent encore dans la Langue Allemande, & y ont chacune une signification particulière. La Langue Allemande est un reste de l'ancienne Langue des Celtes. Première Preuve.

1. *Mag*, signifie une habitation, (*t*) une Ville. Ainsi *Rigomagus*, *Rich-mag*, est une Ville riche opulente. *Bodincomagus*, une Ville située sur le bord du Po (*v*). *Vindomagus*, *Vin-mag* (*x*), une Ville auprès de laquelle le peuple du pays avoit gagné une bataille. *Salomacus*, *Saltz-mag*, une Ville où l'on faisoit le sel. *Marcomagus*, *Marx-mag*, une Ville assise sur les frontières d'un pays.

2. *Brig*, qui, selon les divers Dialectes, se prononçoit aussi *Briga*, *Bria*, *Briva*, signifie en Allemand, un pont, le passage d'une rivière.

7. *Landt*. Dans les Gaules, *Mediolanum Aulercorum Eburacum*. Ptol. Lib. II. c. VIII. pag. 51. Ant. It. pag. 24. *Mediolanum Xantonum*. Ant. It. p. 28. Ptol. Lib. II. cap. VII. p. 49. 50. En Germanie, *Mediolanium*, & *Medoslanium Germ. Magna*. Ptol. Lib. II. c. II. p. 60. *Mediolanum Germania secunda*. Ant. It. p. 23. En Italie, *Mediolanum*. Voyez ci-dessus p. 91.

(*t*) Clavier prétend, que la terminaison de *Mag*, désigne une Ville située le long d'un fleuve. Germ. Ant. p. 51. Italia Antiq. p. 56. Il se trompe. C'est la signification du mot de *Brig*, comme il le reconnoit lui-même, Germ. Ant. p. 49.

(*v*) Voyez ci-dessus p. 90. note [*r*].

(*x*) Les Germains appelloient de même *Winfelt* la plaine où Varus fut défait. Lipsius ad Tacit. An. I. 60.

CHAP. XV. viere. Strabon & (y) Nicolas de Damas, parlant des Villes de Thrace, dont les noms se terminoient en *Bria*, remarquent, que, dans la Langue du païs, *Bria* designe une Ville; qu'ainsi *Poltyobria*, est la Ville construite par Poltys. *Menebria*, la Ville de Menes, *Mesembria*, la Ville de Melfus. Etienne de Byfance (z) fait la même Remarque, en parlant d'une Ville d'Espagne, qui portoit le nom de *Brutobria*. Ces Auteurs ont raison dans un sens. La terminaison de *Bria* marque effectivement une Ville. Mais, ils devoient ajouter cette restriction (a), qu'elle indique une Ville située au passage d'une riviere, dans un endroit où il y avoit un pont, ou un bac, & le plus souvent un péage. *Samarobriva*, Pont sur Sambre. *Briva* (b) *Ifara*, Pont sur Isere. *Lancobriga*, *Lange-brig*, la Ville au long pont. *Talabriga*, *Th'-ale-brig*, la Ville au vieux pont, où étoit l'ancien passage de la riviere. Par la même raison, on donnoit le nom de *Briges*, ou de *Bebryges*, aux peuples dans le païs desquels on avoit accoutumé de passer un fleuve, ou un bras de Mer. Ainsi les *Briges* de Macedoine, & les *Bebryges* de la Gaule Narbonnoise, sont les peuples établis dans les lieux où l'on s'embarquoit anciennement pour passer, soit en Asie, soit en Espagne.

(y) Strabo VII. 319. Excerpta ex Nicol. Damasc. apud Vales. Lib. V. pag. 494. Voyez aussi Steph. de Urb. in *Mesembria* p. 552.

(z) Steph. de Urb. p. 245.

(a) Cluvier pose en fait, que toutes les Villes dont le nom se termine en *Brig*, ou *Bria*, étoient situées sur le bord d'un fleuve, d'un lac, &c. German. Ant. Lib. I. c. VII. p. 49.

(b) Antonin. Itin. p. 24.

gne. Les Allobryges, ou Allobroges, sont le peuple qui étoit Maître de tous les passages du Rhone, & du Lac de Geneve. 3. *Dur*, est en Allemand une porte, une entrée, une ouverture. Ainsi *Divodurum Divi-dur*, est ce que l'on appelloit en Latin *Confluentes*, la Ville auprès de laquelle la Seille entre dans la Moselle. *Bojodurum*, la Ville que les Boiens avoient bâtie ou occupée pour s'ouvrir l'entrée de la Noricie. *Marcodurum*, la clé des frontieres. *Batavodurum*, la clé de l'Isle des Bataves. 4. *Dun* marque en Allemand (c) une colline. Les Hollandois, & les Anglois, appellent encore *Dünes*, ces coteaux de sable, qui bordent la Mer, & qui empêchent qu'elle ne se répande dans les terres voisines. Ainsi *Segodunum*, *Sieg-dun*, est la colline de la victoire. *Campodunum*, *Camp-dun*, la hauteur auprès de laquelle il s'étoit donné une bataille. *Carrodunum*, *Carre-dun*, la hauteur des chariots, c'est-à-dire l'endroit où une armée avoit campé. *Rugindunum*, *Rugen-dun* la hauteur où la Justice s'administroit. Je parle de *Lugdunum*, (*Lion*), dans la note (d) qui est au bas de cette page. 5. *Gau*, signifie en Alle-

(c) *Dun*, une colline. *Berg*, une montagne. *Albe*, une haute montagne.

(d) Plutarque dit que *Lugdunum* signifie la hauteur du corbeau. Chorier Hist. du Dauphiné Lib. II. pag. 96. se moque de cette Etymologie, & prétend que *Lugdunum* est la colline du peuple. *Lut-dun*. Ce pourroit bien être *Lox-dun*, la colline des auspices. *Loxen* se dit d'un oïseleur: *Lox-vogel*, oiseau qui sert à en prendre d'autres. Cette Etymologie ne s'éloigne gueres de celle qui est rapportée par Plutarque. Voici le passage. *Cum Momorus & Atepomarus à Seseoneo regno dejecti, in eo colle ex oraculi praecepto urbem aedificare vellent, jactis jam fundamentis, corvi subito apparentes, expansis alis*
arbo-

CHAP. XV. Allemand un Canton, & *Au*, *Auë*, une prairie, & souvent aussi un Canton. Ainsi *Ingaunum*, *In-gau*, est le Canton des Ligures qui demeuroient dans une des vallées des Alpes. *Albingaunum*, *Alben-gau*, au contraire est le Canton des Ligures qui étoient établis au haut des Alpes. *Gergovia* (e), *Ger-gau*, ou *Wehr-gau*, est le Canton des gens de guerre, c'est-à-dire des troupes des Boiens, que les Eduens avoient établis dans leur pays. *Sigidava*, *Sieg-au* est la prairie de la victoire, ou le Canton victorieux (f). 6. *Rich*, ou *Reich*, dans la Langue Allemande, est un nom, tantôt substantif, & tantôt adjectif. Le Substantif signifie un Royaume, une Province. *Ost-Rich*, *Austrasie*, Royaume Oriental. *West-Rich*, *Neustrie*, Royaume Occidental. *Nord-Rich*, *Noricie*, Royaume Septentrional. L'Adjectif à la même signification que le mot de riche en François. Ainsi *Avaricum*, *Au-rich*, est une Ville riche en prairies. *Budorigum*, *Bent-rich*, une Ville riche en butin. De même, *Chilperic*, *Hilpe-rich*, (du mot *Hülff* secours, que les anciens prononçoient *Hilp*) est un Prince secourable (g). *Fride-rich*, un Prince pacifique. *Ehr-rich*, un Prince qui aime l'honneur. 7. A l'égard du mot de *Landt*, j'ai

*arbores quæ circa erant replevere. Momorus autem augurii cal-
lentissimus civitatem Lugdunum vocavit. Lugum enim dia-
lecto sua corvum vocant, Dunum vero montem aut locum
eduum, ut refert Clitophon XIII. de Urbium adificationibus.
Plutarch. de fluv. T. II. p. 1151.*

(e) Cæsar. I. 28. VII. 9.

(f) On peut voir d'autres exemples p. 48. note [f].

(g) *Hilperich*, adjutor fortis. Venantius Fortunatus
apud Leibnitz in Miscellan. Berolin. T. I. p. 2.

j'ai déjà remarqué (b), qu'il designe un país, une contrée; & *Mey-landt*, Mediolanum, une Ville, un Canton situé dans le cœur d'un país. Il ne sera pas inutile de faire ici une Remarque générale sur les différentes terminaisons dont je viens de parler. Si l'on consulte les anciens Géographes de la Grande-Germanie, qui n'obéissoit pas aux Romains, on n'y trouvera que peu de noms qui se terminent en *mag*, & en *brig*, au lieu qu'il y en a une infinité qui finissent par *dun*, *au*, & *gau*. La raison en est sensible. Les terminaisons de *brig*, & de *mag*, servent à designer des Villes, au lieu que les anciens Germains n'en avoient point. Celles de *gau*, *au*, & *dun*, au contraire, marquent, la première, un Canton; & les deux autres, une prairie, une campagne, une colline, de laquelle le Canton avoit reçu son nom, & non pas une Ville, comme Ptolémée se l'est imaginé mal-à-propos. Il place une infinité de Villes, dans le cœur de la Germanie (i), quoiqu'il soit certain que les Germains ne commencerent à en bâtir que dans le IX. & X. siècle.

Une autre Preuve, que la Langue Allemande, descend de celle des Celtes, c'est que la plupart des mots que les Auteurs nous ont conservés, & qu'ils reconnoissent pour être tirez de la Langue Celtique, sont encore en usage dans le Tudesque, ou y trouvent au moins leur explication. Il faut en alleguer quelques exemples. Commençons par l'Espagne. Un ancien Géographe (k) remarque, que les Phé-

Seconde
Preuve.

niciens

(b) Voyez ci-dessus. p. 91.

(i) Ptolem. Lib. II. c. II. p. 56. & seq.

(k) Dionys. Perieget. v. 450.

CHAP. XV. niciens appellerent *Gadeira* (l) l'Isle que les premiers habitans du país appelloient *Cotinusa*. *Gott-tis-hus*, est la maison, l'habitation du Dieu Tis. La capitale des Cunéens s'appelloit (m) *Conistorfis*. *Conigs-Tor-sitz*, est la résidence du Roi Torus. Le mot d'*Olbe* (n), ou d'*Albe*, d'où l'on a formé celui d'*Alpes*, signifioit parmi les Celtes une haute montagne. C'est le nom que les Espagnols donnoient à l'une des Colonnes d'Hercule. Ils l'appelloient (o) *Alyba*, & les peuples qui demeuroient autour de cette montagne portoient le nom (p) d'*Olbisi*. Le mot de Lance, en Allemand *Lantze*, designoit aussi parmi les Espagnols, comme chez les autres Celtes, une arme offensive, qui conserve encore aujourd'hui le même nom. C'est d'eux que les Latins (q) avoient pris ce mot, de l'aveu de Varron. Voici quelques mots de l'ancien Gau-

(l) Gades. Cadix.

(m) Strabo Lib. III. p. 141.

(n) *Omnes a'titudines montium à Gallis Alpes vocantur.* Servius ad *Æneid* X. initio & Georg. III. vi. 474. apud Cluver. G. A. pag. 57. *Gallorum lingua Alpes, montes alti vocantur.* Isidorus Orig. Lib. XIV. cap. VIII. pag. 1181. Voyez aussi Strabon Lib. IV. p. 201. VII. 313. Ptolem. Lib. II. c. II. p. 57. Cluver. G. A. ub. sup. *Alp mons Britannis.* Boxhorn. Glossar. in Collectan. Leibnitz T. II. p. 88. Voyez encore ci-dessus p. 6. note [m]. Thucydide parle d'un chateau, situé sur un montagne dans le país des Argiens, qui s'appelloit encore de son tems *Olpe*. Thucyd. Lib. III. c. 105. p. 208.

(o) 'Εν δ' οἱ ἄκρη σηλαίων, Ἀλύβη μία. Dionys. Perieg. ub. sup.

(p) *Olbisi gens ad columnas Herculeas.* Steph. de Urb. p. 610.

(q) *Varro dicit lanceam non Latinum sed Hispanicum verbum esse.* A. Gell. Lib. XV. c. XXX. *Galli lanceas jactantur quas λαγχίαις vocant.* Diod. Sic. V. 213.

Gaulois. Suetone, parlant d'Antonius Primus, l'un des Généraux de Vespasien, dit qu'il (r) étoit né à Toulouse, où on lui avoit donné dans sa jeunesse le nom de Beccus, qui signifie (Gal-
linacei rostrum) le bec d'un coq. Ce mot a encore la même signification dans le Hollandois. Les Allemands l'ont perdu, mais ils conservent le verbe *bicxen*, becqueter. On appelloit dans les Gaules (s) *Ambactos*, les clients que les Grands-Seigneurs Gaulois avoient à leur suite, & dont le nombre faisoit la grandeur & la force de la Noblesse Gauloise. *Ambacht* (t) est aussi un mot de l'ancien Tudesque, qui signifie un Domestique. Les Gaulois avoient une espèce de Javelot qu'ils appelloient *Matara* ou (v) *Mataris*. Les Allemands disent *Meter*, *Messer*, un couteau. Arrien, parlant de la chasse des Gaulois, dit qu'ils avoient des chiens courans (x) extrêmement vifs, qu'ils appelloient (y) *Vetragi*, ou *Vertragi*, comme le porte la Version Latine. *Vertrager* signifie en Allemand, endurant, bon à la fatigue. *Petorritum* est, selon Festus, & (z) Aulu-Gelle, un mot Gaulois, qui désigne un chariot à 4. roues. *Radt*, que les Gau-

(r) Sueton. Vitell. p. 18.

(s) Cæsar. VI. 15.

(t) *Ambacht*, Minister, opifex. Keronis Glossar. Ott-
frid in Versione Evangel. apud Cluver. G. A. Lib. I. c.
VIII. p. 54.

(v) Cæsar. I. 26. T. Liv. Lib. VII. 24. Vide etiam
Strabon. IV. 196. & notas Casauboni.

(x) Arrian. de Venatione p. 194.

(y) Dans les anciennes Loix des Bourguignons, ils
sont appelez *Veltrai*, ce qui signifieroit des chiens bar-
bus, à long poil. *Felt rager*. Leg. Burgund. apud Lin-
denbrog. pag. 304. *Canis Vertagus*. Martial. Epigr. Lib.
XIV. fin.

(z) A. Gell. Lib. XV. c. XXX. Festus p. 183.

CHAP. XV. Gaulois prononçoient *Rit*, & les Latins *Ror*, est en Allemand une rouë. La dernière de ces Langues exprime le nombre de quatre par *Vier*. Mais les (a) Gaulois & les (b) Osces, c'est-à-dire les anciens habitans de l'Italie, disoient *Petor*, de la même manière, que, parmi les Grecs, les uns disoient *τέσσαρες*, & les autres *πίσυρες*, *πέτορες*, *τέτορες*. Les trois mots, *Isarnador*, *Vernemetis*, & *Liebrosum*, citez par l'Auteur (c) de la Religion des Gaulois, comme appartenant à l'ancienne Langue de ces peuples, trouvent aussi leur explication dans l'Allemand. *Eisern-dor*, porte de fer. *Vernemeth-hys*, maison illustre, *Lieb-rose*, Rose aimable. Pour passer à la Langue des Gaulois d'Italie, on trouve dans les Alpes deux stations (d), dont l'une étoit appelée *Bergintrum*, & l'autre *Bergusium*. *Berg-in* est en Allemand l'entrée, & *Berg-us* la sortie, de la montagne (e). Pline, parlant des Bergomates, remarque que le nom même, qu'ils portent, avertit qu'ils demeuroient sur des montagnes. *Berg* signifie en Allemand une montagne, & *Berg-Mag*, une Ville assise sur une montagne. Les Celtes d'Italie appelloient le Po *Bodincus*, ce qui signifie selon Pline (f) sans fond. *Boden* en Allemand est le fond d'une rivière, d'un

(a) Pezron dans le Diction. de la Martiniere Tom. II. p. 2. p. 441.

(b) Festus ub. sup.

(c) Relig. des Gaulois Tom. I. pag. 452. T. II. pag. 376.

(d) Anton. Itin. p. 22.

(e) *In hoc situ interit oppidum Orobiorum Barra unde Bergomates Cato dixit ortos, etiam nomine prodente, esse altius quam fortunatius sitos.* Plin. H. N. L. III. c. XVII.

(f) Voyez ci-dessus p. 90. note [r].

d'un vaisseau. Ils appelloient (g) *Pinne*, ou *Penne*, la plus haute pointe du mont St. Bernard. Le même mot designe en Allemand la cime d'une montagne, les crenaux d'une muraille. Ils appelloient *Sparus* (h) une sorte de lance, que les Allemands nomment encore aujourd'hui *Sper*. Ils nommoient *Ocra* (i) une montagne escarpée. *Hoxer*, en Allemand, signifie une bosse, & *Hoxericht*, raboteux. Les noms propres de *Brennus* (k), & d'*Arioviste* (l), signifient en Allemand, le premier, un bruleur, *Brenner*, & le second un homme qui est ferme sur l'honneur, *Ehren-vest*. De même, les prétendus géants (m) *Albion*, & *Bergion*, qu'Hercules assomma dans le voisinage de Marseille, sont manifestement des montagnards, des habitans des Alpes, *Alb-wohner*, *Berg-wohner*, que des Grecs sortis de Marseille avoient défaits. Il nous reste peu de mots de l'ancienne Langue des peuples de la Grande-Bretagne. Je trouve seulement qu'ils appelloient (n) *glastum*, tant le verre, que l'herbe qui entre dans sa composition, & dont ils se servoient aussi pour imprimer sur leur corps différentes figures d'animaux. Les Allemands appellent le verre *glas*, & c'est le nom que les

(g) Neque Hercule montibus his, ab transitu Pœnorum ullo, Veragri incola jugi ejus norunt nomen inditum, sed ab eo quem in summo sacratum vertice Penninum montani appellant. T. Liv. Lib. XXI. c. XXXVIII.

(h) P. Festus. p. 79.

(i) Ocræ antiqui montem confragosum vocabant. Festus p. 29. Ocræ pars Alpium apud Carnos. Strabo IV. 207. VII. 313.

(k) Livius V. 48.

(l) Florus II. 4.

(m) P. Mela II. c. V. p. 57.

(n) Voyez ci-dessus p. 41. note [d].

CHAP. XV. les (o) Estions donnoient à l'ambre, parce qu'il ressemble au verre. Il ne me reste plus que de rapporter aussi quelques mots de l'ancienne Langue des Pannoniens, des Illyriens, & des Thraces. Les Gaulois établis en Pannonie appelloient (p) *Trimarcisia*, un corps de Cavalerie, dans lequel chaque Cavalier avoit, à la queue de l'escadron, deux chevaux destinez à le remonter en cas de besoin, & deux domestiques, soit pour prendre sa place s'il étoit tué dans le choc, ou pour l'emporter lorsqu'il étoit blessé. *Tri*, *Drey*, marque en Allemand le nombre de trois. *March* (q) signifioit dans l'ancien Tudesque un Cheval de bataille. De-là les mots Mariscalcus, *Mar-schalx*, ou *Mar-thale*, un Ecuier (r), *qui super caballis est*. *March-fall*, un Cavalier démonté, qui a perdu son Cheval à la bataille (s), *Equo dejectus*. On trouve parmi les Illyriens un Roi qui s'appelloit (t) *Langarus*, c'est-à-dire le Prince aux longs cheveux, *Lang-haar*. Un autre portoit le nom de *Gentius* (v), c'est-à-dire de petite oye, *Gäntzjen* (x). Thucydide fait mention d'un Roi de Thrace (y) nommé *Sithalces*.

(o) *Glessum a Germanis appellatur succinum*. Plin. H. N. L. XXXVII. c. III. p. 369. *Germani gentilititer vocant glessum*. Solin. c. XXXIII. *Succinum quod ipsi Glessum vocant*. Tacit. Germ. c. XLIII.

(p) Pausanias Phocic. c. XIX. p. 844.

(q) *Leges Bajuvarior. apud Lindenbrog. pag. 427. Leg. Aleman. ibid. p. 381.*

(r) *Leg. Aleman. p. 384.*

(s) *Leg. Bajuvar. p. 410.*

(t) Arrian. Exped. Alexand. p. 12.

(v) T. Liv. Lib. XLIII. c. IX.

(x) *Candidi anseres in Germania Gantz vocantur*. Plin. H. N. L. X. c. XXII. p. 409.

(y) Thucyd. Lib. II. c. XXIX. p. 100.

thalces. *Seut-thale* est, en Allemand, l'Ecuier, le domestique de Seuthes, nom fort commun parmi les Rois de Thrace. Les mêmes Thraces appelloient (z) *Sire*, les chambres souter-raines où ils ferroient leurs blés. *Schür*, *Schir*, est en Allemand une grange. Ils don-noient par dérision à une de leurs Reines le nom de (a) *Sanape*, parce qu'elle étoit sujette au vin. *Sau-nap*, *Sauff-nap*, signifie en Alle-mand un yvrogne. Enfin, les Cattes, peuples sortis de Thrace, appelloient *Hyllvallon* (ὕλαλλον) l'endroit où Hyllus (b) avoit péri. *Hyll-fall*, est la chute d'Hyllus, comme *March-fall* est un homme qui est tombé de Cheval (c).

Je ne doute pas qu'un homme, qui étudieroit à fond l'ancien Tudesque, dont il nous reste des monumens assez considérables dans les différentes Versions de la Ste. Ecriture qui ont été faites à l'usage des Goths, des Sa-xons, &c. n'y trouvât l'explication de plu-sieurs

(z) Plin. H. N. Lib. XVIII. c. XXX. pag. 533. *Cire spelunca*. Dio. Cass. Lib. LI. pag. 461. 463. Steph. de Urb. in Syassus p. 683.

(a) Scholion ad Apollon. Argon. Lib. II. 236.

(b) Steph. de Urb. p. 726.

(c) Servius remarque sur le X. 72. de la VI. Eclogue de Virgile qu'il y avoit près de la Ville de Grina en Mœsie une forêt consacrée à Apollon où la terre étoit toujours couverte de fleurs. *Gryna Mœsiæ civitas ubi est locus arboribus multis jucundus, gramine floribusque variis omni tempore vestitus*. Grün en Allemand verd, Grün-au une contrée verte, fleurie. On trouve dans Suidas T. I. 407. le mot de Βαβακατρεῦ. *Barbara vox qua Deus barbarus assensum suum declarat*. La note de Küster sur ce mot porte ex Scholiaste Aristophanis ad Aves p. 615. sed ibi legitur βαβαισατρεῦ. Na-bai-sa-treu sont des mots purement Tudesques, qui signifient : Hé bien par sa foi.

CHAP. XV. fleurs autres mots Celtiques, que je n'ai point rapportez, parce que j'en ignore jusqu'à présent l'Etymologie. Je crois cependant en avoir dit assez, pour faire voir d'un côté, que les Celtes avoient anciennement une Langue commune, qui se partagea par la suite du tems en plusieurs Dialectes; &, d'un autre côté, que la Langue Allemande descend de l'ancienne Langue des Celtes, & conserve encore la plupart de ses racines. Je n'ignore pas, que l'on peut faire plusieurs Objections contre le sentiment que je viens d'établir. Il est juste de rapporter celles qui me sont connues, afin que le Lecteur puisse juger, si elles sont assez fortes pour contrebalancer les preuves que j'ai produites.

Objections.

On objecte I. „ Que Jules Cesar (*d*), qui „ avoit passé près de dix ans dans les Gaules, „ assure formellement (*e*), que les trois nations, entre lesquelles les Gaules étoient partagées de son tems, savoir les Belges, les Celtes, & les Aquitains, avoient une Langue, des coutûmes, & des loix, différentes. II. Strabon assure la même chose, au moins par „ rap-

(*d*) On peut voir ces Objections dans Matarrell, qui a écrit sur la matiere, sans avoir la moindre idée du sujet qu'il traite. Il prétend, que l'ancienne Langue des Gaulles étoit à peu près la même, que celle qu'on y parle aujourd'hui, & qu'elle n'avoit aucune conformité avec la Langue des Germains; &, cependant, la plupart des anciens mots Gaulois qu'il produit sont aussi Allemands. Scramafaxa, Schram-Sasse, une épée à dents. Bachinus, Becken, un plat, un bassin. Purprisia, Bur-frie, une métairie de païsän. Soldurii, Soldner, des mercenaires, des gens à gages. Anton. Matarelli Responsio ad Francisci Hotomanni Franco-Galliam p. 7. 8. & seq.

(*e*) Cæsar. l. i. & ex illo Ammian. Marcellin. Lib. XV. c. II. p. 102.

„ rapport aux Aquitains (f). Ils different, CHAP. XV.
 „ dit-il, des autres peuples des Gaules, non seu-
 „ lement par rapport à la Langue, mais aussi à
 „ l'égard de la (g) Physionomie; ils tiennent
 „ beaucoup plus des Iberes, que des Gaulois. Le
 „ témoignage de ces deux Auteurs suffit pour
 „ prouver, que les peuples des Gaules n'a-
 „ voient pas la même Langue. III. Il n'est
 „ pas moins certain, que la Langue des Gau-
 „ lois différerait aussi de celle des Germains,
 „ puisque Jules César (h) remarque qu'Ario-
 „ viste, Prince Germain, ayant fait un long
 „ séjour dans les Gaules, parloit passablement
 „ la Langue du pays. Une semblable Remarque
 „ feroit ridicule, & ne pourroit être pardon-
 „ née à un Auteur aussi grave que Jules Cé-
 „ sar, si la Langue des Gaulois, & celle des
 „ Germains, eussent été parfaitement les mê-
 „ mes. IV. A l'autorité de Jules César on
 „ ajoute celle de Suetone, & de Tacite. Le
 „ premier dit (i), que Caligula, revenant de
 „ l'expédition qu'il avoit entreprise contre les
 „ Germains, se décerna à lui même les hon-
 „ neurs d'un triomphe aussi vain, que ses
 „ victoires, & ses conquêtes, étoient imagi-
 „ naires. Comme il n'emmenoit avec lui
 „ qu'un très-petit nombre de prisonniers &
 „ de transfuges Germains, il prit le parti de
 „ choisir dans les Gaules tout ce qui s'y
 „ trou-

(f) Strabo IV. p. 176.

(g) Grec, à l'égard du corps.

(h) *Qua multa jam Ariovistus longinqua consuetudine ute-
batur.* Cæsar. I. 47. Hotoman, qui étoit dans l'idée, que
la Langue des Gaulois n'avoit aucun rapport avec celle
des Germains, insiste aussi sur cette Objection. Franco-
Gall. c. II.

(i) Sueton. Caligula c. XLVII.

CHAP. XV.

„ trouva de gens d'une taille gigantesque. Il
 „ les obligea de laisser croître & de rougir
 „ leurs cheveux, d'apprendre le Germain, &
 „ d'adopter des noms barbares, dans la vue
 „ de les faire passer pour des Germains. V.
 „ Tacite enfin (k), qui prétend que les Oses,
 „ & les Gothins, bien qu'ils fussent établis en
 „ Germanie, n'étoient cependant pas des peu-
 „ ples Germains, le prouve par cette Réflé-
 „ xion, que les premiers se servoient de la
 „ Langue Gauloise, & les seconds de celle de
 „ Pannonie. Il remarque dans le même en-
 „ droit, que les Marignes & les Buriens,
 „ voisins des Oses & des Gothins, étoient re-
 „ connus pour Sueves, tant à la Langue, qu'à
 „ leur maniere de s'habiller. C'est donc une
 „ preuve, que les peuples même de la Ger-
 „ manie n'avoient pas tous la même Lan-
 „ gue.,,

Réfutées.

Ces Objections paroissent d'abord spécieu-
 ses, & éblouissantes: mais, elles portent tou-
 tes à faux. Je n'ai jamais prétendu, que les
 peuples Celtes s'entendissent tous, quoiqu'ils
 eussent originairement la même Langue. Les
 Langues vivantes sont sujettes à se perfection-
 ner, & à se corrompre. Elles se polissent
 avec l'esprit, le naturel, & les mœurs, des
 peuples. Elles s'abatardissent, lorsque les peu-
 ples, au lieu de cultiver les Arts, & les Scien-
 ces, retombent dans la Barbarie. La Langue
 Latine, & la Grecque, en fournissent de bon-
 nes preuves. Le Latin des XII. Tables, celui
 que l'on parloit du tems de Cicéron, & ce
 qu'on appelle la basse Latinité, sont des Lan-
 gues

(k) Tacit. Germ. c. XLIII.

gues différentes, qui demandent chacune une étude particulière. Il y a la même différence entre l'ancien Grec, & le moderne. Il est certain d'ailleurs, que le voisinage & le commerce d'une nation étrangère peut causer de grands changemens dans une Langue. On le voit dans la Langue Allemande, où il s'est introduit pendant le siècle passé une infinité de mots purement François. Il n'est donc pas surprenant, que, dans le cours d'un grand nombre de siècles, la Langue des Celtes, se soit partagée en plusieurs Dialectes & que ces Dialectes aient tellement varié, par la suite du tems, que les Peuples Celtes ne s'entendissent plus, pour peu qu'ils fussent éloignés les uns des autres. Selon les apparences la Langue des Iberes s'altera par le commerce des Phéniciens, & des Carthaginois. Celle des Gaulois, au contraire, dut se polir, tant par le commerce des Grecs, & des Romains, que par le goût qu'ils prirent aux Sciences, & aux Arts liberaux, que l'on enseignoit à Marseille. Il est aussi très-vraisemblable, que la Langue des Pannoniens souffrit quelque alteration, par le voisinage des Sarmates, & des Grecs. Les Germains, au contraire, & les peuples plus septentrionaux, n'ayant aucun commerce avec les nations étrangères, & n'ayant dépouillé que fort tard la barbarie des peuples Celtes, il est assez naturel de juger, que ce fut de ce côté-là que l'ancienne Langue des Celtes se conserva aussi le plus longtemps. Après ces Eclaircissemens, il sera facile de répondre aux Objections que je viens de rapporter.

Les deux passages de Jules César, quelque formels qu'ils paroissent, ne me font au-

CHAP. XV. cune peine. Cet Auteur parle de la matiere en homme de guerre. Il dit que les Aquitains, les Belges, les Celtes, & les Germains ont des Langues differentes. C'est un fait, que je ne conteste pas. Je conviens que ces peuples ne s'entendoient pas les uns les autres sans interprete. Mais, il n'examine pas, en Homme de Lettres, s'il n'y avoit pas, entre ces quatre differentes Langues, quelque affinité, quelque ressemblance, qui pût faire juger, qu'elles decendoient originairement d'une Langue commune. Les Hollandois, les Danois, les Suédois, les Allemands, ne s'entendent pas : il est pourtant certain, que toutes ces Langues sont des Dialectes de l'ancien Tudesque. Il en est de même des Bohémiens, des Polonois, des Moscovites, des Dalmatiens. Ces peuples ne s'entendent pas, quoique leurs Langues soient toutes des Dialectes de l'ancien Esclavon. On fait aussi, que le François, l'Italien, l'Espagnol, decendent du Latin. On peut cependant sçavoir parfaitement le Latin, & ignorer aussi parfaitement les Langues qui en sont derivées. Il y a même des Allemands, qui n'entendent pas les Suisses, bien que les deux Langues ne different que par rapport à l'accent, & à la maniere de prononcer des mots, qui sont absolument les mêmes.

A l'égard du passage de Strabon, il suffit de rapporter les propres paroles de ce Géographe, pour être convaincu qu'elles favorisent beaucoup mon sentiment (1). *Il y a, dit-il, des Auteurs, qui divisent la Celtique en trois parties,*

(1) Strabo IV. p. 176.

ties, qui sont occupées par les Aquitains, CHAP. XV.
 les Belges, & les Celtes. Les Aquitains diffé-
 rent tout-à-fait des autres, non seulement par
 rapport à la Langue, mais encore à l'égard
 de la Physionomie. Ils tiennent beaucoup plus
 des Iberes que des Gaulois. Les autres ont tous
 l'Air Gaulois (m). Cependant, ils ne parlent
 pas tout-à-fait la même Langue; les Dialectes
 sont un peu différens. On voit clairement dans
 ces paroles, que, du tems de Strabon, il y avoit
 encore beaucoup d'affinité, entre la Langue
 des Belges, & celle des Celtes, au lieu que
 les Aquitains avoient adopté le Dialecte des
 Iberes dont ils étoient voisins.

Les Réflexions, que j'ai faites sur les deux
 passages de Jules César, regardent aussi celui
 de Suetone. Il faut répondre encore à l'Ob-
 jection tirée d'un passage de Tacite. Rap-
 portons avant toutes choses les propres paro-
 les de cet Historien (n). Les Marsignes, les
 Gothins, les Oses, les Buriens, touchent au país
 des Quades, & des Marcomans, & ne sont pas
 moins puissants. On reconnoit à la Langue des
 Marsignes, & des Buriens, & à leur maniere
 de s'habiller, qu'ils sont Sueves. Les Gothins se
 servent de la Langue Gauloise, & les Oses de cel-
 le de Pannonie, ce qui prouve qu'ils ne sont pas
 Germains. Tacite assure, que les Gothins se
 servent de la Langue Gauloise. C'est encore
 un fait dont je conviens, & dont j'ai fait usa-
 ge, au commencement de ce Chapitre. Il
 conclut de-là, que les Gothins ne sont pas
 Ger-

(m) Ὁμογλώττης δ' ἔσ' πάντας, ἀλλ' ἐνίχης μι-
 κρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις. Strabo ub. sup.

(n) Tacit. Germ. 43.

CHAP. XV. Germains. C'est une consequence que je ne faurois lui passer absolument, & sans restriction (o). Les Bastarnes avoient la même Langue que les Scordisces, que toute l'Antiquité reconnoit pour un peuple Gaulois. S'ensuit-il de-là, que les Bastarnes ne fussent point Germains? Point du tout. Tacite lui même (p) les reconnoit pour tels. Il reconnoit aussi, que la Langue des Estions (q) approchoit beaucoup de celle des habitans de la Grande-Bretagne. Cependant, il ne disconvient pas, qu'ils ne fussent un peuple Germain, qui appartenoit à la nation des Sueves. Pour le comprendre, & pour éclaircir en même tems le passage de Tacite que je viens de rapporter, il faut remarquer, que, comme les Gaules étoient partagées entre trois nations Celtiques, les Aquitains, les Belges, & les Celtes proprement ainsi nommez (r), la Germanie aussi étoit occupée par cinq nations différentes, les Vindiles, les Ingevons, les Istevons, les Hermions, & enfin les Peucins, ou Bastarnes. Il ne faut pas douter que ces cinq peuples, bien qu'ils fussent tous Germains, n'eussent des Dialectes, & des Coutumes différentes, selon qu'ils ténoient plus ou moins de l'ancienne barbarie; & les Historiens conviennent au reste, que les Sueves, qui faisoient
par-

(o) Voyez ci-dessus p. 56. 57. & sur-tout p. 160.

(p) Tacit. Germ. c. 46.

(q) Voyez ci-dessus p. 156.

(r) Plin. Hist. Nat. Lib. IV. c. XIV. p. 477. Plin parle dans cet endroit d'un peuple qu'il appelle Guttons, & qui faisoit partie des Vindiles, ou Vandales. Il ne faut pas confondre ce peuple avec celui dont il s'agit ici, Tacite distinguant expressement les Gothins, des Gothons. Tacit. Germ. c. XLIII.

partie des Hermions, étoient les plus féroces de tous les Germains. Cette diversité d'accent, & de dialecte, étant supposée dans l'ancienne Germanie, comme dans les Gaules, il sera facile de ramener les paroles de Tacite à mon sentiment. Il veut dire, qu'au lieu que les Marignes, & les Buriens, ont le dialecte & les coutûmes des Sueves, qui leur étoient voisins du côté du Nord, les (s) Gothins au contraire avoient la Langue des Peucins, & des Bastarnes, qui touchoient à leur país du côté de l'Orient. Comme le Dialecte des Bastarnes, qui, selon cette Remarque étoit aussi celui des Gothins approchoit fort de celui de quelques peuples des Gaules (r), Tacite a crû être en droit de regarder les Gothins comme un peuple Gaulois. C'est surquoi je ne formerai aucune contestation, puisque les Bastarnes, qui leur étoient voisins, sont appelez par les Historiens, tantôt (v) Germains, & tantôt Gaulois. Pour passer présentement aux Oses, le seul nom qu'ils portoient insinue qu'ils étoient un peuple Germain.

(s) Les Gothins demeuroient derrière, c'est-à-dire à l'Orient des Marcomans, & des Quades, le long du Danube. Tacite, qui, dans l'énumération qu'il fait des peuples de la Germanie, suit le cours du Rhin & du Danube, place, le long du dernier de ces fleuves, premièrement les Hermundures, ensuite les Marcomans, & les Quades, & enfin, les Marignes, les Gothins, les Oses, & les Buriens. Tacit. Germ. c. XLIII. & XXVIII. Les Gothins étoient donc voisins de la Dace, & des Bastarnes, qui étoient en grand nombre dans ces contrées. Plin. Lib. IV. c. XIV pag. 477. Lib. IV. c. XII. p. 465. Peut-être même que les Gothins étoient un peuple Bastarne.

(r) Voyez ci-dessus p. 160.

(v) Ibid. p. 55.

CHAP. XV. main. *Osen Hofen*, en Allemand, signifie la même chose que *Braccati*, en Latin. Comme les Pannoniens (x) étoient distinguez par une sorte de justaucorps qu'ils portoient, les Oses se faisoient remarquer par leurs larges culottes. Aussi Tacite les appelle-t-il (y) un peuple Germain dans un autre endroit de son Traité. Ces Oses, au lieu d'avoir l'accent & le dialecte des Celtes qui demeuroient avec eux au-delà du Danube, c'est-à-dire des Germains, avoient celui des Celtes qui demeuroient en deçà du fleuve, c'est-à-dire des Pannoniens. Voilà tout le mystere qu'il faut chercher dans les paroles de Tacite. Si l'on ajoute, à ces Eclaircissemens, ce que j'ai remarqué sur les mots, & sur les terminaisons communes dans toute la Celtique, j'espère que l'on conviendra, que mes Preuves demeurent dans toute leur force.

Je suis non seulement persuadé, qu'il y avoit anciennement en Europe une Langue commune, de laquelle les différentes Langues, des Iberes, des Gaulois, des Germains, des Bretons, des Thraces, & de tous les autres peuples Celtes décendoient originairement: j'ai encore de fortes Raisons de croire, que plusieurs peuples de l'Asie se servoient autrefois de la même Langue. Je trouve, par exemple, dans la Langue des Scythes Asiaticques, plusieurs mots qui ont un rapport manifeste avec l'Allemand. Ils donnoient à la plupart de leurs fleuves, au (z) Tanaïs par exem-

(x) Ibid. p. 62. note [b].

(y) *Germanorum natio*. Tacit. Germ. c. XXVIII.

(z) Plin. H. N. L. VI. cap. VII. pag. 661. Eustath. in Dionys. Perieg. vs. 17.

exemple, & au Jaxartes (a), le nom de *Silis*. On trouve aussi en (b) Espagne, & en (c) Allemagne, plusieurs rivières du nom de *Salia*, ou de *Sala*; & il n'est pas hors d'apparence, qu'on appelloit de ce nom les fleuves dont on tiroit du sel. Le mont Caucase portoit, parmi les Scythes, le nom de (d) *Graucasus*, qui signifioit en leur Langue une montagne couverte de neige. *Grau-cop*, *Grau-cap*, en Allemand, est une tête grise. Le nom Scythe du Palus Méotide étoit *Temerinda* (e), c'est-à-dire, selon Pline, la mere, la source, de la Mer. *Th'-meer-ende* marque en Allemand le bout, la dernière extrémité, de la Mer; & c'est-là vraisemblablement, comme d'autres (f) l'ont remarqué, la véritable signification du mot de *Temerinda*. Il y avoit aussi un Promontoire de la Chersonese Taurique, que les Scythes appelloient (g) *Tamyrace*, *Ταμυράκη*. *Th'-meer-exe* est en Allemand un coin que fait la Mer. Les Scythes appelloient leurs Magistrats (h), *Scolatas*, comme les Germains donnoient à leurs Juges le nom de *Scolten*, d'où sont venus les mots Allemands de *Schultheis*, *Schultze*, & ceux de la basse Latinité *Scultesius*, *Scultetus*. Enfin, le mot de *March*, dont j'ai parlé plus haut, designe encore chez tous les Tartares un Cheval (i).

Cet-

(a) Plin. Lib. VI. c. XVII. p. 678. Solin. c. LXII.

(b) Pomp. Mela Lib. III. c. I. p. 71.

(c) Strabo Lib. VII. p. 291.

(d) *Graucasus hoc est nive candidus*. Plin. Solin. ub. sup.(e) *Temerinda, mater maris*. Plin. Lib. VI. c. VII. p. 661.

(f) Harduin. ad Plin.

(g) Strabo VII. 308.

(h) Herodot. Lib. IV. c. VI.

(i) Leibnitz in Miscellan. Berolin. Tom. I. p. 3. Mr. de

CHAP. XV.

Cette conformité de l'ancien Scythe, avec l'Allemand, ne me surprend point. Les peuples Celtes décendent originairement des Scythes. Par la même raison, il ne faut pas s'étonner que les Turcs, qui sont aussi sortis de la Scythie, conservent encore plusieurs mots, qui se trouvent aussi dans l'Allemand. Theophilacte *Simocatta* (k) remarque, que le Roi de Taugas s'appelloit *Taisan*, ce qui signifie, dit-il, en Grec, Fils de Dieu. *Tausan* en Allemand est le Fils du Dieu Tis. Voici quelques autres mots Turcs, avec le mot Allemand qui y répond (l). *Scær*, en Allemand *Schar*, une brigade, une armée. C'est le mot *Scara*, de la basse Latinité. *Oxus*, *Ochse*, un bœuf. *Scerp*, *Scharff*, rude, tranchant. *Kanta*, *Kanne*, une cruche. *Geitzi*, *Geiss*, une chèvre. *Gemengein*, *Gemeinde*, une communauté, une troupe. Mais, j'avoue que j'ai vu avec une véritable surprise, qu'il y eut même, dans l'ancienne Langue des Perses, tant de mots, qui lui sont communs avec la Langue Allemande. Je sai que Mr. de Leibnitz assure (m), qu'il ne trouvoit pas dans la Langue des Perses beaucoup de mots qui en-

de Leibnitz explique dans cet endroit plusieurs autres mots de l'ancien Scythe. Mais, il ne me paroît pas heureux dans ses conjectures, & dans ses étymologies, qui sont pour la plupart forcées, & amenées de loin.

(k) Theophylact. Simocatt. Lib. VII. c. IX. p. 176.

(l) Stralenberg p. 129. On peut consulter aussi l'*Onomasticon*, qui se trouve à la fin de l'Histoire Musulmane de Leunclavius.

(m) *Non potui tantum invenire in Persico, quantum Elichmannus Salmasio dixit, & unico pene God excepto, cetera fere Germanis assonantia, his cum Græcis Latinisque communia sunt.* Leibnitz de Orig. gentium in Miscell. Berol. T. I. p. 4.

eussent du rapport avec celle des Germains. *A* la reserve, dit-il, du seul nom de God, (Dieu), les autres mots, qui ont quelque conformité avec la Langue des Germains, sont communs à ceux-ci avec les Grecs & les Latins. Mais, d'un côté, Mr. de Leibnitz n'avoit pas assez examiné la chose : je rapporterai dans le moment plusieurs mots Persans, qui sont aussi Allemands, sans avoir aucun rapport, ni avec le Grec, ni avec le Latin ; & , d'un autre côté, n'étoit-ce pas une chose digne de la curiosité d'un Savant, qui recherchoit l'Origine des Peuples & des Langues de l'Europe, d'examiner pourquoi les Grecs, les Latins, les Germains, & les Perses, avoient autrefois tant de mots communs. Je crois en avoir indiqué suffisamment la Raison dans tout ce Volume. C'est que tous ces peuples descendant des anciens Scythes, on trouve aussi dans la Langue de ces differens peuples des traces sensibles de leur Origine. Quoiqu'il en soit, je vais donner une courte liste, premièrement des mots Persans, qui sont aussi Grecs, Latins, Allemands ; & , ensuite, de ceux qui n'ont du rapport qu'avec l'Allemand. Du premier ordre sont (n) Fadar, en Allemand *Vater*, Pere ; Dochtar, *Dochter*, Fille ; Beradar, *Bruder*, Frere ; Daudant, *Zahn*, une Dent ; Nam, *Nahmen*, un Nom ; Stâr, *Stern*, une Etoile ; Câl, *Cahl*, Chauve ; (o) Mithri, Mithir, Mether, *Maister*, Maître. Les mots Persans du second ordre sont Gaza (p), en Allemand, *Schatz*

(n) Lipsii Epist. Centur. III. ad Belg. Ep. 44. Hagenberg Germ. Med. p. 166.

(o) Scalig. Emend. Tempor. VI. p. 551. Edit. Lugd. Batav. 1598. Relig. des Gaulois Tom. II. p. 420.

(p) P. Mela Lib. I. cap. II. pag. 20. Steph. de Urb. pag.

CHAP. XV. *Schatz*, un Tresor; Chod (*q*), *Gott*, Dieu (*r*). Anatozadus, nom d'un fils du Roi Chosroës qui signifie immortel; en Allemand, *Ohne-todt*; (*s*) *Gerra*, *Gewher*, une Arme, un Bouclier; (*t*) *Zendavesta*, nom d'un Livre de Zoroastre qui signifie Allume-feu, *Zünden* en Allemand signifie allumer; *Avalle* (*v*), *Anfall*, une attaque (*x*); *Band*, *Band*, un Lien, un Etendard, une Compagnie réunie sous un Drapeau. C'est le mot *Bandum*, de la basse Latinité. Le nom propre d'Hyftaspe, que les Perses prononçoient (*y*) *Gusthtasph*, & celui de (*z*) *Rhodogune*, sont aussi des noms Allemands, *Gustaff*, *Rodegune*.

Je n'ai plus qu'une Remarque à faire, qui regarde en général la Langue des différens peuples Celtes. Les Auteurs Grecs & Latins s'accordent à nous dire, qu'il suffisoit d'entendre parler les Celtes, pour juger de leur ferocité, & de leur barbarie. La plupart de leurs mots, & les noms propres en particulier, étoient si rudes, que l'on pouvoit à peine les prononcer dans les autres Langues. Il (*a*) n'étoit

pag. 256. Servius ad Eneid. I. vs. 123. II. vs. 763.

(*q*) Cluver. G. A. p. 184.

(*r*) Procopius Goth. Lib. IV. c. X. p. 590.

(*s*) Pausan. Arcad. c. L. p. 700. Phocic. c. XIX. p. 843.

(*t*) Prideaux Hist. des Juifs T. I. p. 405. 406.

(*v*) Lipsius, Hagenberg, ub. sup.

(*x*) Ibidem.

(*y*) Prideaux ub. sup. p. 327.

(*z*) Excerpta ex Ctesiae Histor. ad Calcem Herodoti c. XX. p. 644.

(*a*) *Nonnullus & in illo labor, ut barbara nomina imprimis regis ipsius, Græcis versibus non resultent.* Plin. Junior. Epist. Lib. VIII. Ep. IV. Le Roi dont il s'agit est *Dietzbalg*, *Decebalus*, Roi des Daces.

n'étoit pas possible de les faire entrer dans un vers sans l'estropier. La prononciation aussi étoit si rude, qu'elle écorchoit les oreilles des étrangers, & qu'elle ressembloit moins (b) à une voix articulée, qu'au croassement du corbeau, & au rugissement des bêtes féroces. Tout cela ne doit pas être pris au pied de la Lettre. Une Langue inconnue nous paroît presque toujours barbare. Il est vrai que la Langue Allemande, qui descend de celle des Celtes, a encore aujourd'hui sa rudesse. D'un côté, les Allemands prononcent assez durement certaines Lettres, le *t*, le *z*, l'*u* consonne, le *ch*, l'*sch*; & de l'autre, ils lient quelquefois cinq ou six consonnes à une seule voyelle. Cependant, il est certain, que la plupart des mots de la Langue Celtique avoient autrefois plus de (c) voyelles qu'ils n'en ont aujourd'hui; ce qui devoit en rendre la prononciation plus douce, & plus coulante. A l'égard du stile des Celtes, Diodore de Sicile (d), parlant des Gaulois, dit qu'ils s'exprimoient d'une manière concise, obscure, pleine d'énigmes, de synecdoches, & d'hyperboles; que leurs discours étoient si enflés, qu'ils paroissent

(b) *Omnia barbarica loca sunt vocisque ferina,*

Omnia sunt Getici plena timore soni Ovidius Trist. Lib. V. Eleg. XII. vs. 55. *Galli voce gravi, & aspera.* Diodor. Sic. V. 213. *Vidi barbaros qui trans Rhenum sunt, canentes agrestia carmina, verbis facta, qua avium asperae clamantium stridorem vel crocitantem reserebant.* Julianus Misopog. p. 337.

(c) On peut s'en convaincre, en lisant les anciennes Versions de l'Ecriture Sainte faites à l'usage des Gots, & des Saxons, &c. & les divers Morceaux qui nous restent de l'ancien Tudesque.

(d) Diodor. Sicul. ub. sup.

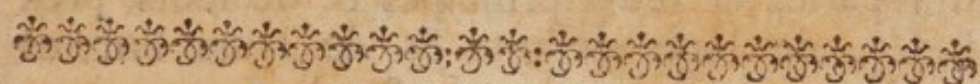
CHAP. XV. soient toujours montez sur des échasses. Les Espagnols étoient à peu près dans le même gout. Je montrerai dans le Livre suivant pourquoi ce stile ampoullé étoit si fort à la mode dans les Gaules, & en général dans toute la Celtique. L'Histoire, les Loix, la Religion, des Celtes étoient toutes renfermées dans des Vers, que les Bardes composoient. Comme toutes les Etudes de la Jeunesse se réduisoient à apprendre des pieces de Poésie, il ne faut pas s'étonner, que les discours, & même les conversations familières, des Celtes se ressentissent du stile Poétique, dans lequel ils avoient été nourris & élevez. Si les Grecs n'avoient fait lire à leur Jeunesse, que les ouvrages d'un Pindare, d'un Licophron, je doute que leur stile eut été exempt des défauts qu'ils reprochent aux Gaulois.

Fin du premier Livre.





HISTOIRE DES CELTES.



LIVRE SECON D,

*Qui traite de leur Maniere de se nour-
rir, de se loger, & de se vêtir. De
leurs Occupations, du Mépris qu'ils
témoignoient pour l'Agriculture, &
en général pour les Sciences & pour
les Arts. Des Hymnes qui conte-
noient leurs Loix, leur Religion, &
leur Histoire. Et enfin de leurs Ver-
tus & de leurs Vices.*

CHAPITRE PREMIER.

JAY montré dans le Livre précé-
dent, que les Celtes sont les an-
ciens habitans de l'Europe. Je par-
lerai dans celui-ci, & dans les
suivans, des Coûtumes & de la
Maniere de vivre de ces Peuples. Ce qui
I con-

Dessein de
ce Livre
& des sui-
vans.

CHAP. II. constitue l'Homme, ce sont, à proprement parler, ses idées, ses sentimens, ses inclinations, avec les actions extérieures, qui résultent de ces principes. Pour bien connoître les Celtes, il faudra les considérer à tous ces différens égards, rechercher ce qu'ils pensoient sur la Religion, sur le gouvernement d'un Etat, sur la conduite d'une Famille, sur les Sciences & les Arts qu'ils connoissoient, & sur les qualités qui peuvent rendre l'Homme véritablement grand & heureux. Il faudra parler de leurs principes & de leurs préjugés, de leurs défauts & de leurs bonnes qualités, de leurs vertus & de leurs vices. La connoissance des anciens peuples ne nous est véritablement utile, que lorsqu'elle sert à nous préserver des vices qu'on leur a justement reprochez, & qu'elle nous met en état de les surpasser dans ce qu'ils avoient de bon & de louable. Cependant, je ne dois pas négliger certaines choses extérieures, bien qu'elles ne soient en quelque maniere que l'écorce de l'Homme. Quoiqu'il nous importe peu de savoir, quels étoient les alimens dont les Celtes se nourrissoient, de quelle maniere ils étoient habillés, quelle étoit la forme de leur Bouclier, de leur Lance, & de plusieurs autres armes, qui ne sont plus d'aucun usage; toutes ces choses ne laissent pas d'être des marques, qui servent à distinguer les Celtes, des autres peuples qui vinrent s'établir successivement en Europe. C'est dans cette vûë que je les toucherais.

Réflexion
prélimi-
naire. Les
véritables
coutumes

Il n'est pas nécessaire d'avertir ici, que les véritables coutumes des Celtes doivent être cherchées parmi les peuples, qui, n'entretenant aucun commerce avec les Nations étran-

étrangeres , n'avoient pas eu occasion d'en adopter les idées , & les usages. La chose parle d'elle même : & ce n'est qu'en suivant cette Regle , que l'on peut distinguer ce qui appartient en propre aux anciens habitans de l'Europe , de ce qui leur étoit venu d'ailleurs. Les usages communs à tous les peuples Celtes sont des restes de l'ancienne manière de vivre des Scythes. Jules César remarque , par exemple , que (a) *les enterremens des Gaulois sont magnifiques & somptueux à leur manière. On jette , dit-il , dans le feu , tout ce qui faisoit plaisir au défunt , même les animaux. Il n'y a pas fort longtems , que l'on brûloit même , avec le Maître , les esclaves & les clients qu'il avoit affectionnez.* On voit dans ces paroles , que , du tems de Jules César , les Gaulois conservoient encore , au moins en partie , l'ancienne coutume des Scythes , qui , dans les Obseques des Personnes de considération , brûloient , avec le corps des Grands Seigneurs , leurs femmes , les clients (2) qui s'étoient dévoués à vivre & à mourir avec eux , & , outre cela , leurs Domestiques , leurs chevaux , leurs chiens , & leurs armes. Au contraire , les usages qui sont particuliers à quelcun des peuples Celtes , ont ordinairement une origine étrangere. La Polygamie , par

CHAP. I.

des Celtes doivent être cherchées parmi les peuples qui n'entretenoient aucun commerce avec les Nations étrangères.

cx-

(1) *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica & sumptuosa , omniaque quæ vivis cordi fuisset arbitrantur , in ignem inferunt , etiam animalia. At paulo supra hanc Memoriam servi & clientes , quos ab iis dilectos esse constabat , justis funeribus confectis , unda cremabantur.* Cæsar , L. VI. Cap. 19.

(2) Ce sont les *Solderii* dont je parlerai en son lieu.

CHAP. I.

exemple, inconnuë à la plûpart des Nations Celtiques, étoit permise (3) & commune parmi les Thraces. Ils l'avoient reçue des Grecs, & des peuples de l'Asie mineure. Je dis la même chose des Temples, des Idoles, & d'une infinité de Ceremonies, que les Celtes ne reçurent que fort tard, les uns des Carthaginois, les autres des Romains, & les autres des Grecs qui les avoient eux mêmes reçues des Phéniciens & des Egyptiens. Quand on lit, avec quelque attention, l'ancienne Histoire de l'Europe, on voit la barbarie se retirer par degrés des Provinces Méridionales, & se concentrer enfin dans le fond du Nord. La raison en est facile à découvrir. Les peuples Scythes, ou Celtes, se civiliserent insensiblement, à mesure que les Nations policées, qui avoient établi les premières Colonies, le long des côtes de l'Espagne, des Gaules, de l'Italie, & de la Grece, pénétrèrent plus avant dans le païs. Après ces réflexions préliminaires, j'entre en matière.

Les Celtes
avoient
reçu de la
Nature,

Quoique les peuples Celtes, Maîtres de la plus grande partie de l'Europe, demeurassent les uns sous un Climat temperé, ou même chaud, & les autres dans des païs extrêmement froids, ils ne laissoient pas de se ressembler tous. Généralement parlant, ils avoient une (4) grande

(3) *Uxorū numero se viri jactitant, & honoris loco ducunt multiplex conjugium.* Solin. Cap. XV. p. 214.

(4) *Flava proceritas Hispaniæ.* Calpurnii Flacci Declam. 2. *Gallorum corpora proceræ.* Strabo IV. p. 195. *Sunt etiam Celtae præ ceteris hominibus eximia corporum proceritate.* Pausanias Phocic: XX. p. 847. *Galli celsioris stature.* Ammian. Marcellin. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Galli corpore proceræ.*

de taille , (5) beaucoup d'embonpoint , CHAP. I.
les ———

Appian. Celtic. p. 1220. Galli corpore procero. Diod. Sic. V. 212. Sunt Celtæ procerae staturæ. Arrian. Exped. Alexandri p. 11. Senones gens corporum mole, perinde armis ingentibus. Flor. I. 13. Procerae stabant, Celtarum signa cohortes. Silius Ital. XV. vs. 715. Gens cui natura corpora animasque magna magis quam firma dederit. Camillus apud Liv. V. 44. Procera corpora. Manlius apud Liv. XXXVIII. 17. Britanni Gallos proceritate superant. Strabo IV. 200. Caledoniam habitantium magni artus Germanicam originem asseverant. Tacit. Agric. Cap. II. Germani Gallos superant, feritate, proceritate, & fulvo colore. Strabo VII. 290. Ingenti magnitudine corpora Germanos. Cæsar I. 39. Suevi immani corporum magnitudinæ. Idem IV. 1. Germani immanes corporibus. Pomp. Mela. L. III. Cap. 3. p. 75. Germaniam rerum naturæ decoravit altissimorum hominum exercitibus. Columella de re Rustic. L. III. Cap. 8. p. 225. Quid adversus Germanorum proceritatem nostra brevitæ potuisset audere. Vegetius de Re Militari Lib. I. Cap. I. Sub Septentrionibus nutriuntur gentes immanibus corporibus. Vitruv. L. VI. Cap. I. p. 104. Magna corpora. Tacit. Germ. Cap. 4. Germani magnitudine corporum & contentu mortis ceteris validiores. Hegeſippus Lib. II. p. 448. Flava per ingentes surgit Germania partus. Manilius Astronomic. Lib. IV. p. 102. Germanicæ gentes dictæ, quod sint immania corpora. Isidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006. Thraces proceri corporibus Plutarch. Paul. Æmil. T. I. 264. Gothi, Bandili, Visigothi, Gepedes, procera statura. Procop. Vandal. Lib. I. Cap. II. p. 178. Corpora in agreſtem magnitudinem surgentia. Eunapius Sardenſ. de Gothis in Except. Legat. p. 18. Gothi staturæ proceritate ardui. Isidori Cronic. p. 731. Proceri autem Alani pæne omnes sunt. Ammian. Marcellin. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 620. Scytharum & Baſtrianorum eximiam vaſtorum magnitudinem corporum. Q. Curtius L. IV. Cap. 13. Voyez auſſi Pline L. V. Cap. 22. p. 695.

(5) Voyez la Note ſuivante.

CHAP. I.

les (6) chairs blanches & molles, les couleurs vives, les (7) yeux bleus, le regard farouche & menaçant, (8) les cheveux blonds & épais, un

(6) *Fulgore nivali corporis Hispanus*. Silius Ital. L. XVI. p. 471. *Galli pene omnes sunt candidi*. Ammian. Marcell. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Galli corpore albo & humoris pleno*. Diod. Sic. V. 212. *Corpora Gallorum, carnibus porosis, humoris plena*. Appian. Celtic. p. 1220. *Mollia ac fluida corpora Gallorum*. Livius, XXXIV. 47. *Fusa & candida corpora*. Idem XXXVIII. 21. *Lactea colla*. Virgilius *Eneid*. VIII. vs. 660. *Colla viri fulvo radiabant lactea torque*. Silius L. IV. vs. 154. *Gallos candida cutis distinguit*. Isidor. Orig. Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. *Adversa plaga mundi atque glaciali candida cute sunt gentes*. Plin. H. N. Lib. II. Cap. 78. p. 230. *Candore corporis indicans Provinciam*. Hieronymus in vita Hilarionis. Tom. I. p. 159. *Candidis coloribus, Sanguine multo*. Vitruv. VI. I. p. 104. *Gothi Bandili corpore albo*. Procop. Vandal. L. I. Cap. 2. p. 178. *Qui Aquilonem versus inhabitant, ut ipsi albo corpore sunt, sic oculos quoque caesios habent*. Aristoteles Problem. Sect. XIV. n. 14.

(7) *Galli truces*. Claudian. in Rufin. L. II. vs. 110. Lucanus VII. vs. 231. *Galli aspectu terribiles*. Diod. Sic. V. 213. *Galli Luminum torvitate terribiles*. Amm. Marcel. XV. 12. p. 106. *Germanis truces, & cærulei oculi*. Tacit. Germ. 4. *Nec fera cærulea domuit Germania pube*. Horatius Epod. XVI. vs. 7. *Cærulea quis stupuit Germani Lumina*. Juvenal. Satyr. XIII. vs. 164. *Germana maneret, ut facies, oculos cærulea*. Aufon. Edyll. VII. *Sæpenumero se cum Germanis congressos, ne vultum quidem atque aciem oculorum, dicebant ferre potuisse*. Cæsar I. 39. *Cattorum minax vultus*. Tac. Germ. 30. *Cæsiis oculis*. Vitruv. ub. sup. *Saxona cæruleum*. Sid. Apoll. Lib. VIII. ep. 9. *Thraces ut ait Nasica terribiles aspectu*. Plut. Paul. Æmil. T. I. 264. *Budini natio vehementer cæsiis oculis*. Herodot. IV. 108.

(8) *Galli albis capillis*. Diod. Sic. V. 214. *Inde truces flavo comitantur vertice Galli*. Claudian in Rufin. II. vs. 110. *Tum flava repexo Gallia crine ferox*. Idem de Laud. Stilic. L. II. vs. 240. *Flavi*

un (9) temperament robuste, qui résistoit également à la faim, au froid, au travail, & à la fatigue. CHAP. I.

La Taille des Scythes & des Celtes paroissoit si monstrueuse aux Grecs, que leurs (*) Une grande
de Taille.

Poë-

*Rutheni. Lucan. L. 402. Gens habitat cana, pendent
tes rupe Gebennas. Ib dem p. 435. Aurea cæsaries
ollis, &c. Virgil. Aeneid. VIII. 659. Britanni minus
flavos crines habent Gallis. Strabo IV. 200. Flava
per ingentes surgit Germania partus. Manil. Astron.
L. IV. ub. sup. Flavam cæsariem Germani. Juvenal.
Satyr. XIII. vs. 164. Flavis promissis crinibus. Plin.
II. 78. p. 230. Arctoa de gente comam tibi Lesbica
misi, ut scires quanto sit tua flava magis. Martialis
Epig. V. 69. Flava comas. Auson Edyll. VII. Et
flavis signabat jura Suevis. Claudian. in Eutrop I.
vs. 380. Flavam sparsere Sicambri Cæsariem. Idem
de IV. Conf. Honorii vs. 446. Flavis objecta Sicam-
bris de Bello Getico vs. 437. Gothi flava cæsarie.
Procop. Vandal. L. I. C. 2. p. 178. Alani pulcris
crinibus, mediocriter flavis. Amm. Marcell. L.
XXXI. Cap. 3. p. 620. Auchus, Cimmerias ostentat
opes cui candidus olim, Crinis inest, natale decus. Va-
ler. Flac. Argon. L. VI. vs. 60.*

(9) *Cantaber ante omnes hiemisque, æstusque famif-
que, Invictus, palmamque ex omni ferre labore. Si-
lius L. III. vs. 326. Corpora Hispanorum ad ine-
diam laboremque parata. Justin. XLIV. 2. Galli gelu
duratis artubus, & labore assiduo. Am. Marc. XV.
Cap. 12. p. 106. Germani frigora atque inedia cæ-
lo, solove, adsueverunt. Tacit. Germ. IV. Quid est
quod Barbaros, tanto robustiores corporibus, tanto patien-
tiores laborum comminuat, nisi ira infestissima sibi.
Seneca de Ira, Lib. I. Cap. II. p. 398. Germanicæ
Nationes, sævissimis duratæ frigoribus, qui mores ex
ipso cæli vigore traxerunt. Isidor. Orig. L. IX. Cap.
2. p. 1006. Gothi conscientia viribus freti, robore
corporis validi. Idem Cronic. p. 730. Scythæ gens
laboribus & bellis aspera: vires corporum immensæ.
Justin. Lib. II. Cap. 3.*

(*) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. IX. p. 70.
& 84. Chap. XV. p. 172.

CHAP. I.

Poètes en font ordinairement des Géants. Les Poètes, & même les Historiens Latins, en parlent à peu près dans les mêmes termes. Les plus grands des Romains paroïssent petits, auprès des Germains, des Bretons, & des autres (10) Celtes. Aussi Sidonius Apollinaris appelle t-il les Bourguignons (11) des hommes de sept pieds. Jules César parlant des Germains (12), attribué leur grande stature aux viandes grossières dont ils se nourrissoient, à l'exercice continuél auquel ils étoient élevez. Les esprits animaux n'étant épuisés dans la jeunesse, ni par l'étude, ni par le travail, ni par aucune occupation gênante, étoient tous employés à l'accroissement du corps. Plin (13) l'attribué au Climat. Les chaleurs étant fort tempérées en Ger-

(10) *Germani, qui cum Ariovisto erant, proceritate procerissimos superabant.* Appian. Celtic. p. 1192. *Adolescentes Britannos Romæ vidimus, qui altissimos loci ejus, superarent pedis semisse.* Strabo IV. 200. *Gallis Insubribus corpora plus quam humana erant.* Florus II. 4.

(11) *Burgundio septipes.* Sidon. Apollin. L. VIII. Ep. 9.

(12) *Suevi non multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus, quæ res & cibi genere, & quotidiana exercitatione, & libertate vitæ (quod a pueris, nullo officio aut disciplina assuefacti, nihil omnino contra voluntatem faciant,) & vires alit, & immani corporum magnitudine homines efficit.* Cæsar IV. 1.

(13) *Adversa plaga mundi atque glaciali, candida eute sunt gentes, flavis promissis crinibus, truces ex coeli rigore. Ipso crurum argumento illis (Æthiopibus) in supera succum revocari, natura vaporis; his (Germanis) in inferas partes depelli, humore deciduo. Corporum proceritas utrobique; illic ignis, hic humoris alimento.* Plin. L. II. Cap. 28. p. 230.

Germanie, il ne s'y faisoit pas une si forte transpiration, ni une consomtion d'humeurs aussi grande que dans les Pais plus chauds. Tout cela pouvoit y contribuer quelque chose. Mais, il faut avouer après cela, qu'il y a sur la Terre des hommes de differentes especes. On trouve, dans le fond du Nord, de véritables Pygmées, je parle des Lapons. Il y avoit, au contraire, en Afrique, une race d'Ethiopiens, qui ne le cédoient point aux Germains (14) pour la Taille. Je doute beaucoup que les Lapons parvinssent jamais à la Hauteur de six pieds, dans quelque Pais qu'on les transplantât. A Dieu ne plaise, cependant, que je revoque en doute ce que l'Ecriture Sainte nous dit de l'Origine du genre humain d'un seul homme. Mais, comme la Création de l'Homme, la longue vie des Patriarches, la conservation de l'Homme, des Plantes, & des animaux, au milieu d'un Déluge universel, sont des miracles de la puissance divine, il n'est pas hors de vraisemblance, que Dieu ait mis, par un semblable miracle, une difference si sensible, entre les divers descendans d'Adam ou de Noé, que l'on pourra distinguer, jusqu'à la fin du monde, les Germains des Lapons, les peuples blancs des noirs, ceux qui ont les cheveux crépez, de ceux qui les ont longs & flottans. C'est mon sentiment, que je soumets de bon cœur aux lumieres des Philosophes, & des Theologiens, qui auront examiné ces matietes plus à fond.

A l'égard de l'embonpoint des Celtes, quoi-
qu'en

(14) Voyez les paroles de Pline dans la Note précédente.

CHAP. I.

Beaucoup
d'embon-
point.

qu'en ayent pensé les Anciens, je suis persuadé, qu'il venoit de la maniere dont ils se nourrissoient, & sur-tout de la biere, qui étoit la boisson commune (15) de tous les peuples de l'Europe, avant qu'ils eussent appris des Orientaux, à planter la vigne, & à faire du vin. Au moins est-il certain, qu'on ne trouve plus en Espagne, dans les Gaules, & parmi les autres peuples qui ont quitté la biere, autant de gens d'une vaste corpulence, qu'en Allemagne, & dans les autres Provinces du Nord, où l'on use encore de cette boisson.

Des
chairs
blanches,
des cou-
leurs vi-
ves.

Pline, parlant des peuples Septentrionaux, (16) attribué la beauté de leur teint & de leur chevelure à la rigueur du Climat. On sent bien effectivement, qu'ils n'étoient pas aussi exposez à être halés & grillés par les ardeurs du Soleil, que les habitans de l'Italie ou de l'Afrique. Cependant, si on lui avoit objecté que les (17) Celtes d'Espagne & d'Italie, les Galates de l'Asie mineure, étoient blancs & blonds, comme les peuples Septentrionaux, je ne sai ce qu'il auroit pû alleguer pour soutenir son sentiment. S'il avoit répondu, que ces peuples tenoient encore quelque chose de la constitution du País d'où ils sortoient, il auroit été facile de repliquer, que les Celtes d'Espagne y étoient établis depuis des tems immémorables, & que les Gaulois de l'Asie mineure, outre qu'ils étoient encore blancs plus de cent ans après y être passez, avoient d'ailleurs toujours été voisins de la Grece. Quoi-

(15) Voyez ci-dessous Chap. II. p. 216. &c.

(16) Voyez ci-dessus p. 198. Note (13).

(17) Voyez ci-dessus p. 194. Note (6) & (8).

Quoique les hommes tiennent tous quelque chose de la position des Pais où ils sont établis, je ne crois pas cependant, que la diversité du terroir & du climat suffise, pour rendre raison de la difference qu'on trouve entre les hommes, par rapport aux qualités du corps & de l'esprit.

Je m'imagine que le Lecteur gouterà encore moins la remarque (18) d'Aristote, qui prétend, que les peuples Septentrionaux ont les yeux bleus (19), parce que le froid excessifs qui regne dans ces contrées, empêche la chaleur naturelle de transpirer & de s'évaporer aussi facilement que dans des Pais chauds. Il auroit peut-être mieux valû laisser le Probleme indécis, que de le décider d'une manière si peu satisfaisante. Solin (20) fait sur cet Article une réflexion qui n'est pas plus solide, que celle d'Aristote. Il dit que les Albaniens, qui étoient un peuple Scythe de l'Asie, voyent mieux de nuit que de jour, parce qu'ils ont les yeux bleus.

Des yeux
bleus.

Le

(18) Τῶν πρὸς Ἀρκτον οἰκοντων γλαυκὰ ὄμματα ἐστὶ, τῷ το θερμὸν κωλυεσθαι διεκπιπτεῖν, διὰ τὸ ἐκτὸς ψυχρὸν. Aristoteles Problem. Sect. XIV. n. 14. Pline dit aussi *truces ex cæli rigore*. ci-dessus p. 198. Note (13).

(19) Je ne sai où Mr. Mezerai avoit pris, que les anciens Germains avoient les yeux verds. Histoire de France avant Clovis p. 24. γλαυκός, *Cæsius*, c'est bleu.

(20) *Glaucia oculis inest pupilla, ideo nocte plus quam die cernunt*. Solin. Cap. 25. p. 235. Pline avoit dit simplement. *Idem* (Isigonus Nicæensis ait) *in Albania gigni quosdam glauca oculorum acie, a pueritia statim canos, qui noctu plus quam interdum cernant*. Plin. Hist. Nat. VII. 2. Voyez la Note suivante.

CHAP. I.

Ils avoi-
ent le re-
gard ba-
rouche &
mena-
çant.

Le regard farouche & menaçant, qu'on at-
tribué assez généralement aux anciens Celtes,
venoit, selon les apparences, de la ferocité
de ces peuples, dont je parlerai en son lieu,
& qu'ils ne dépouillèrent que fort tard. En-
nemis des nations étrangères, se défiant sur-
tout des Grecs & des Romains qui en vou-
loient à leur liberté, ils les regardoient rare-
ment de bon œil. Depuis qu'ils sont sortis
de la barbarie, ils ont perdu ce regard fier
& terrible, auquel on les reconnoissoit autre-
fois.

Des che-
veux
blonds.

On se tromperoit certainement, si l'on s'i-
maginoit que les Historiens, qui donnent
quelquefois aux Scythes, & aux Celtes, une
chevelure blonde, & d'autrefois des cheveux
roux, se sont contredits, ou qu'au moins ils
ont confondu des couleurs si différentes. Ces
peuples avoient les cheveux naturellement
blonds. Mais, on verra dans l'un des Chapi-
tres suivans, qu'ils n'épargnoient rien, pour
les rendre rouges & ardents, cette couleur
leur paroissant infiniment plus belle. Il faut
au reste que les cheveux blonds fussent extre-
mement rares parmi les Grecs & les Ro-
mains, puisqu'Aulu-Gelle (21) met au nom-
bre des choses incroyables, qu'Aristée de Pré-
connese, & plusieurs Auteurs Grecs du même
ordre, avoient rapportées, ce qu'ils ont dit de
certains peuples Scythes, *que leurs enfans ap-
portoient au monde des cheveux qui étoient pré-
ci-*

(21) *Præterea traditum esse memoratumque, in ul-
tima quadam terra quæ Albania dicitur, gigni homi-
nes qui in pueritia canescant, & plus cernant oculis,
per noctem quam inter diem. A. Gell. L. IX. Cap.
4. P. 247.*

blissement de la même couleur que ceux de nos Vieillards. Solin (22), à la vérité, ne conteste pas le fait, mais il assure que la chose a paru si extraordinaire, que l'on a crû devoir donner à la nation un nom qui exprimât cette grande merveille. On les appelle, dit-il, *Albaniens*, parce qu'ils naissent avec des cheveux blancs. De semblables remarques prouvent, non seulement que les Grecs n'ont connu que très imparfaitement les peuples Septentrionaux, mais encore que bien souvent les Romains, qui étoient à portée de les mieux connoître, se sont contentez de copier les Auteurs Grecs, sans faire eux-mêmes la moindre recherche sur les choses qu'il étoit le plus facile de savoir.

Enfin, pour ce qui est du temperament robuste

Un temperament

(22) *At Albani in ora gentes, qui posteros se Jasonis credi volunt, albo crine nascuntur; caniciem habent auspicium capillorum. Ergo capillorum color genti nomen dedit.* Solin. Cap. 25. p. 232. Ici Solin a encore enchéri sur Pline, dont on peut voir le passage à la page 201. Note (20). Au reste, comme les Albaniens portoient déjà ce nom, avant que les Romains eussent passé en Asie, on ne sauroit lui donner raisonnablement une Etymologie Latine. J'ay remarqué dans le Livre précédent, Chap. XV. p. 170. & 173. qu'*Albe* signifioit, dans la langue des Celtes, une montagne, *Albion* un montagnard. Les *Albanois* sont donc les Scythes qui demeuroient sur le mont Caucase, & les *Iberes* leurs voisins ceux qui étoient établis au delà de cette chaîne de montagnes. Voyez ci-dessus Livre I. Ch. XIV. p. 147. & 148. Justin dit Livre XVII. Ch. 3. *Albani Herculem ex Italia ab Albano monte secuti dicuntur.* On entrevoit dans cette Fable la véritable signification du nom d'*Albani*.

CHAP. I.
robuste &
vigou-
reux.

buſte & vigoureux des Celtes, on doit moins le regarder comme un préſent de la nature, que comme le fruit de l'Education qu'ils recevoient, & de leur maniere de vivre. Des peuples, qui n'avoient point d'autre métier que la guerre, qui étoient dans l'Opinion, que la véritable gloire ne ſe moisſonne que dans un Champ de Bataille, devoient ſ'étudier naturellement à augmenter autant qu'il étoit poſſible les forces du corps, & ſ'accoûter de bonne heure aux fatigues & aux incommoditez qui ſont inſéparables de la profeſſion des armes. C'étoit-là effectivement l'unique étude des Celtes, depuis la tendre jeunefſe, juſqu'à l'âge décrepit, comme on le verra en ſon lieu. Auſſi vit-on ces corps de fer ſ'amollir inſenſiblement, à meſure qu'ils commencèrent à connoître & à goûter les douceurs de la paix. Dans le fond, ce ne fût pas un grand mal. S'il ne faut pas négliger abſolument les forces du Corps, qui ſont très neceſſaires & très utiles à l'Homme; ſ'il eſt à propos de former les jeunes gens aux travaux de la guerre, qui eſt inévitable en mille occaſions, il eſt infiniment plus neceſſaire, & plus utile encore, de cultiver les facultés de l'Ame, & de régler ſes idées & ſes deſirs d'une maniere qui retranche, ſ'il eſt poſſible, tout ce qui donne occaſion aux injuſtices & aux guerres.

Mais qui
ſuppor-
toit mieux

Les Auteurs remarquent aſſez générale-
ment, que les (23) Gaulois & les Germains ré-

(23) *Minimè patientia æſtus corpora Gallorum. Li-
vius, XXXV. 5. & XXXVIII. 17. Germani mini-
me ſitim æſtumque tolerare adſueverunt. Tacit.
Germ. Cap. 4. Voyez auſſi Tacit, Hiſtor. Lib. II,
Cap. 32, 93.*

résistoient beaucoup mieux au froid qu'à la CHAP. I.
chaleur, qui leur étoit en quelque maniere le froid
insupportable. Il ne faudroit pas être surpris que la
que des armées, sorties d'un Pais froid (24), chaleur.

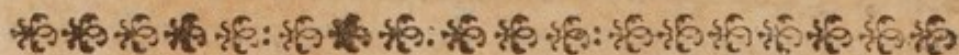
ayent été incommodées dans le commencement par des chaleurs, auxquelles le Soldat n'étoit pas encore accoutumé. On peut ajouter aussi, qu'un corps chargé d'humeurs & d'embonpoint, doit naturellement souffrir beaucoup plus de la chaleur, qu'un corps sec & nerveux. Mais, du reste, il est constant, que les Gaulois qui allerent s'établir dans l'Asie mineure, & les Germains, qui, dans la décadence de l'Empire Romain, envahirent une partie de l'Italie, de l'Espagne, & de l'Afrique, s'accoutumerent parfaitement au Climat de ces contrées, & y conserverent long-tems toute leur vigueur. S'ils la perdirent dans la suite, ce ne furent pas certainement les chaleurs excessives, que l'on ressent dans ces contrées, qui les énerverent. Ce qui contribua le plus à les affoiblir, c'est qu'ils changerent insensiblement leur ancienne maniere de vivre, en celle des peuples au milieu desquels ils s'étoient établis.

On a remarqué aussi, que la vigueur des peuples Celtes ressembloit, en quelque maniere, à un feu de paille. *Les Germains*, disoit Tacite (25), *ont des corps extrêmement grands, mais qui n'ont de la vigueur que pour le premier choc. Ils ne soutiennent pas aussi bien* Et qui ne duroit point à la fatigue.
la

(24) J'ay montré dans le Livre précédent, Chap. XII. que le Climat des Gaules étoit autrefois beaucoup plus froid qu'il ne l'est aujourd'hui.

(25) *Magna corpora & tantum ad impetum valida. Laboris atque operum non eadem patientia.* Tacit. Germ. Cap. IV. Appien dit la même chose, Voyez ci-dessous Chap. XV. Note dernière.

la fatigue & les travaux. Tite Live (26) & Florus disent la même chose des Gaulois. Dans le premier choc, ils font des efforts qu'aucun homme ne sauroit égaler. Quand il faut revenir à la charge, ils sont plus foibles que des femmes. Ce n'étoit donc pas la foiblesse de leur temperamment, qui les rendoit incapables de soutenir un long travail. Ils avoient une vigueur & des forces extraordinaires. Mais, ils ne savoient pas les ménager, comme nous le verrons en parlant du Caractere de ces peuples (27). C'étoient de ces Esprits violens & féroces, qui veulent tout emporter de vive force. Se livrant aveuglément à l'impetuositè de leur temperament, ils alloient aux coups avec une ardeur qui étoit trop vive pour se soutenir longtems; & ils se rebutoient ensuite avec la dernière facilité, quand ils rencontroient dans leur chemin des obstacles & des difficultez auxquelles ils n'étoient pas préparez.



CHAPITRE SECOND.

Maniere
de vivre
des peup-
les Cel-
tes.

IL faut passer présentement à l'ancienne maniere de vivre des peuples Celtes. On reconnoitra facilement ici, que l'Europe étoit autrefois habitée par la même Nation, & que

(26) *Gallorum corpora intolerantissima laboris atque aestus fluere, primaque eorum praelia plusquam virorum, postrema minus quam faeminarum esse.* Livius X. 28. Voyez aussi XXXVIII. 17. *Sicut primus impetus iis major quam virorum est, ita sequens minor quam faeminarum.* Florus II. 4.

(27) Voyez ci-dessous Chap. XIII, & XV.

que les Celtes , au lieu de tirer leur origine , ou des Egyptiens , ou des Phéniciens , qui étoient déjà policés , lorsqu'ils envoyèrent des Colonies dans les pais étrangers , descendent véritablement des Scythes , c'est à dire d'un peuple sauvage & barbare , qui n'avoit encore aucune connoissance des avantages que l'Homme peut tirer de sa propre industrie ou du pais qu'il habite.

Les Scythes menotent une vie simple & frugale. Soit qu'ils ne connussent pas encore l'Agriculture , & les douceurs qu'elle procure au genre humain ; soit qu'ils la regardassent comme une occupation basse & servile , qui ne convenoit point à des guerriers ; soit qu'ils fussent dans l'Opinion , que le Climat , & les terres de la Scythie , n'étoient point propres pour produire les blés , & les fruits que l'on recueilloit dans les autres pais ; soit enfin , qu'ils ne crussent pas devoir se donner beaucoup de soins , pour multiplier le nombre & la diversité des alimens , & pour se procurer des délicatesses , qui ne servoient , selon eux , qu'à affoiblir le corps & à amollir le courage : toujours est-il certain , que la plupart des Scythes (1) négligent presque entièrement l'Agriculture. Les fruits que la terre (2) produit naturellement ,

Les Scythes vivoient des fruits , que la terre produit naturellement , de la chasse , du lait & de la chair de leurs troupeaux.

(1) *Scythæ Nomades, neque serunt neque arant quicquam, nuda arboribus est omnis hæc plaga. Herodot. IV. 19. Nomadibus pecora, lacte, caseo, & carnibus victum suppeditant. Strabo VII. p. 307. Scythæ terram non colunt. Dio Chrysost. Or. LXIV. p. 596.*

(2) *Scythæ agrum non exercent: lacte & melle vescuntur Justin. II. 2. Scythæ non pane victitant, sed pecoribus*

CHAP. II. la chaffe (3), le lait & la chair (4) de leurs troupeaux, leur fournissant abondamment les choses nécessaires à la vie, ils ne se soucioient point des alimens, que l'Homme n'obtient qu'à force de travail, & à la sueur de son visage. Herodote remarque (5), que ceux des Scythes, qui semoient quelque peu de bled, ne s'en servoient pas pour faire du pain, mais uniquement pour le rôtir, c'est-à-dire, comme je le montreray tout à l'heure, pour en faire de la biere & de la bouillie.

Les peuples Celtiques se nourrissoient anciennement de la même manière.

Les nations Celtiques retinrent longtems cette manière de vivre des Scythes. Je trouve, par exemple, que les peuples établis dans les montagnes du (6) Portugal, où les Car-

coribus. Herodot. IV. 46. *Lacte, caseo, carne vescor.* Anacharsis Scytha, Epistolâ ad Hannonem apud Ciceron. Tuscul. Quæst. L. V. p. 3600. *Gentes Scytharum innumerae quarum pars exigua frugibus alitur.* Ammian. Marcell. L. XXII. Cap. 8. p. 317. *Alanis non versandi vomeris cura, sed carne & copia vitant lactis.* Idem. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619.

(3) Voyez ci-dessous Chap. XII.

(4) Voyez les Notes précédentes. On sait que le nom de *Galatophages*, que les Grecs donnoient aux Scythes, signifie des Hommes qui se nourrissoient de lait. Homer. Iliad. XIII. vs. 6. Strabo L. I. p. 4.

(5) *Scythæ artatores, serunt triticum, non ad panem conficiendum, sed ad torrendum.* Herodot. IV. 17.

(6) *Omnes (Hispani) qui montes inhabitant victu tenui utuntur. Montani Lusitani duobus anni temporibus glande vescuntur querna, siccata indeque contusam molentes, atque è farina panes conficientes, eos ad tempus reponunt. Butyrum iis olei usum implet.* Strabo L. III. p. 155. Voyez aussi Justin. XLII. Chap. 2. & 4. Plin. XVI. Cap. 5. L'Histoire fabuleuse d'Espagne portoit, qu'un Prince nommé

Carthaginois & les Romains n'avoient pû les forcer, se nourrissoient des alimens les plus simples; & qu'au défaut de l'Huile qui leur étoit inconnue, ils faisoient tous leurs apprêts avec du beurre. Pour du pain, ils n'en mangeoient, que dans deux Saisons de l'Année; encore le faisoient-ils de gland, comme les Pelasges (7) de l'Arcadie. A l'é-
 gard des anciens habitans des Gaules, (8) Justin remarque, que ce furent les Grecs établis à Marseille, qui leur enseignèrent à cultiver les terres, à tailler la vigne, & à planter des Oliviers. La Colonie de Marseille fut fondée par les Phocéens, sous le règne de Tarquin l'Ancien, (9) vers l'An 153.
 de

Les Gau-
lois.

Habis avoit appris aux Tartesiens à cultiver la terre, & à ne plus manger des fruits sauvages. *Barbarum populum legibus junxit, & boves primus aratro domari, frumenta quoque sulco quaerere docuit; & ex agresti cibo mitiora vesci, odio eorum quæ ipse passus fuerat, homines coegit.* Justin. XLIV. 2.

(7) *Ælianus*, Var. Hist. L. III. Cap. 39.

(8) *Ab his Galli & usum vitæ cultioris, deposita & mansuefacta barbaria, & agrorum cultus, & urbes moenibus cingere didicerunt. Tunc & legibus non armis vivere, tunc & vitem putare, tunc olivam sere- re consueverunt.* Justin. XLIII. 4. *Galli vitem, vel cultum oleæ, Roma jam adolescente, didicerunt.* Macrobian. in Somn. Scipion. L. II. Cap. 10. p. 108.

(9) *Temporibus Tarquinii regis ex Asia Phocensium juvenus ostio Tiberis inuenta, amicitiam cum Romanis junxit; inde in ultimos Galliarum sinus, navibus profecta, Massiliam inter Ligures & feras gentes Gallorum condidit.* Justin. XLIII. 3. *Martianus* Hera- cleotes vi. 210. dit qu'elle fut fondée 120. ans avant la Bataille de Salamine, *Μασσαλία δ' ἔς ἑχομένη Πό- λης μεγίστη Φωκίων ἀποικία. Ἐν τῇ Λιγυσιῇ δὲ ταύτην ἔκτισαν, πρὸ τῆς μάχης τῆς ἐν Σαλαμῖνι*

CHAP. II. de Rome 600. ans avant J. C. Ce n'est donc que depuis ce tems-là, que les Gaulois ont commencé à connoître l'Agriculture, avec les différentes sortes de fruits & d'alimens qu'elle procure à l'Homme. On comprend même, qu'il dût se passer du tems, avant que les peuples, qui demeuroient dans le Cœur du pays, eussent appris de ceux qui étoient voisins de Marseille, à faire valoir leurs Terres. Aussi Strabon remarque-t-il (10), que les Gaulois apprirent l'Agriculture, les uns des Marseillois, & les autres des Romains, qui n'ont rien possédé dans les Gaules, au delà des Alpes, avant l'An 600. de Rome. Le même Géographe (11) insinue ailleurs, que

γενόμενης Ἐτεσιν πρότερον, ὥς φασίν, ἑκατον ἔτη. Cette Bataille se donna, selon Diodore de Sicile, l'An. I. de la LXXV. Olympiade Diod. Sic. Lib. XI. p. 242. & seq. La fondation de Marseille tombe donc sur l'An. I. de la XLV. Olympiade qui est l'An 153. de Rome. Au reste, Fenestella avoit remarqué, que ce fut vers le même tems, que l'on vit pour la première fois des Oliviers en Italie. *Fenestella dicit, omnino non fuisse oleam in Italia, Hispania, atque Africa, Tarquinio Prisco regnante, ab annis Pop. Rom. 173. quæ nunc pervenit trans Alpes quoque, & in Gallias Hispaniasque medias.* Plin. Histor. Natur. Lib. XV. Cap. i. p. 167. Il y a apparence, que ce furent les Phocéens, qui porterent la vigne, & les Oliviers, non seulement dans les Gaules, mais aussi en Espagne & en Italie. Au moins Herodote remarque, qu'ils negotioient avant le tems de Cyrus dans tous ces differens païs. Herodot. I. 163. D'autres renvoient la fondation de Marseille à la LX. Olympiade: voyez Petav. Rat. Tp. L. II. p. 95. & les Notes sur le passage de Justin. XLIII. 3.

(10) Strabo L. IV. p. 181.

(11) *Galli pugnatores potius quam agricolæ; nuna*
ue.

que les Gaulois ne s'appliquèrent même à l'Agriculture que par force. Ces peuples guerriers, aimant beaucoup mieux manier l'épée & lance, que la charruë & le soc, ne pûrent se résoudre à faire le métier de Laboureur, que lorsqu'on les obligea malgré eux à quitter celui des armes. CHAP. II.

Les Germains ne furent gueres connus avant le tems de Jules César, qui passa le premier le Rhin à la tête d'une armée Romaine (12) l'An de Rome 699, sous le Consulat de Pompée & de Crassus. Ce qu'il rapporte, dans les Commentaires, de la maniere de vivre de ces peuples, montre clairement, qu'elle ne differoit en rien de celle des Scythes. Les Sueves (13), qui étoient de son tems l'une de plus puissantes nations de la Germanie, consumoient peu de bled. Ils vivoient (14) en partie du lait & de la chair de leurs troupeaux, & en partie de la chasse, à laquelle ils prenoient beaucoup de plaisir. Les (15) peuples Germains

Les Ger-
mains.

en

vero, armis depositis, coguntur terram colere. Strabo IV. p. 178.

(12) Cæsar IV. 16.

(13) Cæsar IV. 1. ci-dessus p. 198. Note (13).

(14) Strabon dit la même chose. *Suevis tenuis victus & cibus à pecore plurimus.* Strabo VII. 291.

(15) *Germani agriculturæ non student, majorque pars victus eorum, in lacte & caseo & carne consistit.* Cæsar IV. 22. Jules César remarque aussi, qu'il y avoit dans les Isles, que le Rhin forme à son embouchure, des Sauvages, qui ne vivoient que de poisson, & des Oeufs de certains oiseaux. Cæsar. IV. 10. Xenophon de Lampsaque appelloit ces Isles *Oonas*, les Isles des Oeufs, mais il les plaçoit dans la Mer Baltique. Plin. IV. Cap. 13. p. 474. Solin. Cap. XXX. p. 244. Pomp. Mela L. III. Cap. VI.

CHAP. II. en général, faisoient peu de cas de l'Agriculture. Leurs alimens ordinaires étoient du lait, du fromage, & de la chair. Ils vivoient avec la même simplicité du tems de Tacite & de Pline, c'est à-dire, plus de cent ans après. Le premier remarque (16), que les alimens dont les Germains se nourrissoient étoient fort simples. Des pommes sauvages, (17) de la venaison fraîche, du beurre (18), & du fromage. Le second ajoute (29), que le beurre n'étoit même que

VI. p. 82. Pline assure avoir vû sur les bords de l'Océan des peuples qui ne vivoient que de poisson. Plin. H. N. L. XVI. Cap. I. p. 224.

(16) *Cibi simplices; agrestia poma, recens fera, aut lac concretum.* Tac. Germ. 23.

(17) Plusieurs autres Auteurs disent la même chose. *In alimentum feras captant.* Seneca de Provid. Cap. IV. p. 386. *Franci ferina carne distenti.* Panegyricus Constantino dictus inter Panegy. veteres. Cap. XXIV. p. 248. On assure même que les Germains mangeoient de la chair crue. *Germani victu ita asperi atque inculti, ut cruda etiam carne vescantur, aut recenti, aut cum rigentem, in ipsis pecudum ferarumque coriis, manibus pedibusque subigendo renovarunt.* Pomp. Mel. L. III. Cap. 3. p. 75. *Cimbri crudas carnes comedebant.* Excerpta Dionis apud Valesium p. 634. *Alani ferarum more crudis carnibus vescuntur.* Bardefanes apud Euseb. Præp. Ev. L. VI. Cap. 10. p. 274.

(18) Je suis la version d'Ablancourt. Le Latin Note (16) porte simplement *Lac concretum.*

(19) *Elasæ fit & butyrum barbararum gentium lattissimus cibus, & qui divites à plebe discernat.* Plin. XXVIII. Cap. 9. p. 603. Casaubon prouve par un passage d'Aristote, que les Grecs avoient appris des Scythes à faire le beurre, & que le nom même de βετυρον étoit Scythe. *Græci ut ex Aristotele constat, nomen & conficiendi rationem, à vicinis nationibus didicerunt, Thracibus, Poeoniis, Scythis.* Ca-

que pour les riches, & qu'on le servoit comme une délicatesse, sur les tables des grands. Ce n'est pas pourtant que les Germains ne semassent déjà quelque bled, du tems de Pline & de Tacite, & même de Jules César. Mais, ils n'avoient pas encore appris à en faire du pain, & ils ne l'emploioient, à l'exemple des Scythes, qu'à cuire de la bouillie & (20) de la biere. Je n'entreray pas dans un plus grand détail sur cette matiere, parce que mon dessein n'est certainement pas de donner ici un Traité de la Cuisine des Anciens. Ceux, qui voudront jetter les yeux sur les Notes qui se trouvent au bas de cette page, & consulter les Auteurs qui y sont citez, pourront se convaincre, que tous les autres peuples (21) Celtes, & même les (22) Grecs, & les

Casaub. Comment. ad Athenæum Lib. X. Cap. 14. p. 745. On dit en Allemand *Butter*.

(20) *Avenam Germaniæ populi serunt, neque alia pulte vivunt.* Plin. XVIII. 17. p. 414. *Pannonii bordeum & milium similiter edunt & bibunt.* Dio Cass. L. XLIX. p. 413.

(21) *Quidam Britannorum adeo barbari ac simplices, ut ob imperitiam caseos nullos conficiant, quamvis lacte abundant. Hortos colendi & aliarum partium agriculturæ prorsus ignari sunt.* Strabo IV. 200. *Pytheas ait in locis quæ frigida appropinquant plagæ, (il s'agit de la Grande-Bretagne & de l'Isle de Thulé) fructuum mitiorum nihil, animaliumque mansuetorum parum ibi nasci. Milio & aliis oleribus, fructibus & radicibus homines vesci, ubi frumentum & mel proveniunt; ibi inde etiam potum fieri.* Strabo IV. 201. *Ligures vitam re pecuaria fere sustentant, ac lacte.* Strabo IV. 202. *Gothorum gens nihil abundans nisi armento diversi generis pecudum, & pascuis Sylvaque lignorum, parum habens tritici.* Jordan. Cap. XXI. p. 688.

(22) *Dicæarchus doctissimus homo, qui Græciæ vi-*

CHAP. II.

les (23) Perses, ne connoissoient anciennement point d'autres alimens, que ceux dont les Scythes se nourrissoient.

La biere étoit la boisson commune des peuples Celtes.

Pour dire aussi un mot de la boisson dont les Celtes usoient anciennement, je remarqueray, que les peuples Nomades, qui n'avoient aucune connoissance de l'Agriculture, buvoient, comme les Scythes, (24) du lait, & de l'eau pure, ou détrempée avec du miel. Ceux, au contraire, qui semoient du froment, de l'orge, ou du millet, s'en servoient pour faire de la biere (25), qui étoit la boisson la plus commune des Cel-

ta qualis fuerit ab initio nobis ita ostendit, ut superioribus fuisse temporibus doceat, cum homines pastoritiam vitam agerent, neque scirent etiam arare terram aut serere arbores, aut putare, ab his inferiore gradu ætatis susceptam agriculturam. Varro. R. R. L. I. Cap. 2. p. 314. Athenienses primi lanificii & olei & vini usum docuere. Arare quoque & serere frumenta, glandem vestentibus monstrarunt. Justin. II. 6. Voyez aussi Justin. XIII. 7. fine.

(23) Voyez Herodote I. 71.

(24) *Massagetæ lac potitant. Herodot. I. 216. Gothi minores vinum non cognoscunt, nam lacte aluntur. Jornandes Cap. LI. p. 688. Iberi aquam potant. Athenæus L. II. 6. Stephanus de Urb. p. 410. Celtiberi aquam melle dilutam. Diod. Sic. V. 215. Galli Zythum, vel aquam melle dilutam. Idem. p. 211. Germani, ut Autor est Posidonius Libro XXX. In prandium afferunt carnem membratim assam, & lac superbibunt, vinumque merum. Athen. L. IV. Cap. 13, p. 114.*

(25) Voyez la p. 215. Note (20) & (21). *Lusitani Zytho utuntur. Strabo III. 155. Polibius refert regi cuidam Hispano, in atrii medio aurea argenteaque pocula stetisse, plena vino ex ordeo confecto. Athen. L. I. Cap. 14. Ligures utuntur potu hordeaceo. Strabo IV. p. 202. Germanis porui humor, ex or-*
deo.

Celtes. Elle portoit divers noms dans les CHAP. IX.
différentes Provinces de l'Europe. Les Es-
pagno's l'appelloient *Celia* (26), ou *Ceria*.
Les Gaulois (27), *Cervisia*. Les Pannoniens,
les Dalmatiens, & les autres peuples de Illy-
rie, la nommoient (28) *Sabaja*. Les Thra-
ces,

deo, vel frumento, in quandam similitudinem vini corruptus. Tacit. Germ. Cap. 23. *Gallis ad vini similitudinem multiplices potus.* Am. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(26) *Celia Cerevisiæ genus, indigena ex frumento potio.* Florus II. 18. *Utebantur Numantini succo tritici per artem confecto, quem succum à calefaciendâ Celiâ vocant.* Oros. L. V. Cap. 7. p. 259.

(27) *Ex frugibus fiunt & potus. Zythum in Ægypto, Celia & Ceria in Hispania, Cervisia & plura genera, in Gallia aliisque Provinciis.* Plin. L. XXII. Cap. 25. p. 234. *Cum vinum non habeant Galli, potum ex hordeo conficiunt, qui Zythus vocatur.* Diod. Sic. V. 211. Si le nom de *Zythus* étoit en usage dans les Gaules, il faut qu'il y eût été apporté d'Egypte, où la Biere portoit ce nom. Diodor. Sic. I. 21. Herodot. II. 77. Athen. I. p. 26. X. Cap. 5. Il y avoit effectivement dans les Gaules des Colonies venues d'Egypte, comme celle de Nîmes. Peut-être cependant que Diodore de Sicile, qui avoit été en Egypte, se sert du nom de *Zythus* qui lui étoit connu, & qui étoit d'ailleurs en usage parmi les Grecs & les Romains, sans prétendre qu'il fût reçu dans les Gaules. On peut voir dans l'Anthologie une Epigramme que Julien l'Apostat fit sur la Biere qu'il avoit goûtée dans les Gaules. Il y dit qu'elle sent le bouc. Antholog. Lib. I. Cap. 59. Voyez Joseph. Scalig. Epist. L. III. Ep. 208. p. 422.

(28) *Est autem Sabaja ex hordeo vel frumento in liquorem conversis paupertinus in Illyrico potus.* Am. Marc. L. XXVI. Cap. 8. p. 465. *Ζύθον, quod genus est potionis ex frugibus aquaque confectum, & vulgò in Dalmatiæ Pannoniæque Provinciis, gentili barbaro-*

CHAP. II. ces, les Phrygiens, & les Péoniens (29), peuple voisin de la Macedoine, lui donnoient le nom de *Britum*, qui approche beaucoup de l'Allemand *Bier* (30). Elle étoit connue parmi les Scythes qui demeuroient au-delà du Danube, sous le nom de *Meth* (31) ou de *Carnus*. D'autres peuples enfin l'appelloient (32) *Carnus*. Mais au reste elle se faisoit partout de la même manière (33), & comme on la fait encore aujourd'hui. On (34) mouil-

loit

que sermone appellatur Sabajum. Hieronym. ad Esaiam. L. VI. Cap. 19. p. 78. St. Jérôme étoit originaire de ces contrées.

(29) *Vinum ex hordeo confectum Brytum vocant, ut Sophocles in Triptolemo, Brytum terrestre in alium non demittere. Archilochus, velut Thrax quidam, aut Phryx, ad tibiā prono corpore bibens, Brytum exugebat. Hellanicus in prædiis. . . Thraces Brytum bibunt ex frugibus. Hecataeus in Europæ lustratione, Pæonas inquit, Brytum ex hordeo bibere, ac parabiā, ex millio & oryza.* Athen. L. X. Cap. 13.

(30) Les Bretons disent *Byer, Ber, Bir.* Dictionnaire du Pere de Rostrenen p. 95.

(31) *Μέδος, Κάμος.* Priscus Rhetor in Excerptis Legat. p. 55.

(32) Ulpianus Leg. 9. ff. de Tritico, vino vel oleo Leg. *Zythum quod in quibusdam Provinciis, ex tritico, vel ex hordeo, vel ex pane conficitur, non continetur. Simili modo nec Carnum, nec Cervisia continetur.* Les Tartares & les Russes ont encore leur *Braga*, qu'ils font avec de l'avoine, de la farine & du houblon. Strahlenberg p. 334.

(33) *Est & Occidentis populis sua ebrietas, fruge madida: pluribus modis per Gallias Hispaniasque, nominibus aliis, sed ratione eadem. Hispaniæ jam & ferre vetustatem ea genera docuerunt.* Plin. Lib. XIV. Cap. ult. p. 161.

(34) *Suscitatur enim illa ignea vis germinis made-*
fa-

loit le grain pour le faire germer, après quoi on le sechoit au feu. Ensuite on le faisoit moudre ou piler, on le détrempoit avec de l'eau, & quand la liqueur avoit fermenté, on en cuisoit de la Biere. C'est certainement ce qu'Herodote a voulu insinuer, lorsqu'il dit dans un passage que j'ai déjà cité (35), que quelques peuples Scythes feroient du froment pour le griller. Pline, qui est entré dans un grand détail sur cet article, ajoute (36), que les Espagnols & les Gaulois se servoient des lies, ou de la levure de la Biere en place de levain, ce qui rendoit leur pain plus léger. Cet usage subsiste encore en Allemagne, & dans les Provinces du Nord. Je ne parlerois pas de ces minuties, si elles ne servoient à confirmer ce que j'ai déjà souvent remarqué, que tous les peuples de l'Europe avoient anciennement la même maniere de vivre, qui s'est conservée le plus long-tems parmi les peuples Septentrionaux, par les raisons que j'en ai alléguées.

A l'égard du Vin, il a été long-tems inconnu aux Celtes aussi-bien qu'aux Scythes. Les peuples Celtes n'ont

factæ frugis, ac deinde siccatur, & post in farinam redacta, molli succo admiscetur, quo fermento (Isidore dit fermentato) sapor austeritatis, & calor ebrietatis, adjicitur. Oros. L. V. Cap. 7. p. 259. Isidor. Orig. Lib. XX. Cap. 3. p. 1317.

(35) Voyez ci-dessus p. 210. Note (5).

(36) *Galliæ & Hispaniæ frumento in potum resoluto, quibus diximus generibus, spumâ ita concretâ, pro fermento utuntur, qua de causâ levior illis quàm ceteris panis est. Plin. XVIII. 7. p. 456.*

CHAP. II.

commen-
cé que
fort tard
à boire
du Vin, &
à planter
des vi-
gnes.

Du tems de Diodore de Sicile (37), les Celtibères l'achetoient encore des étrangers. Les (38) Lusitains, établis dans les montagnes du Portugal, en recueilloient à la vérité du tems de Strabon, mais en si petite quantité, qu'ils le consommoient tout dans une fête qu'ils avoient accoutumé de célébrer après la vendange. J'ai remarqué, que les (39) Phocéens portèrent les premiers la vigne dans les Gaules, environ 600. ans avant J. C. Mais il se passa, selon les apparences, encore quelques Siècles, avant que les Gaulois pensassent à avoir des vignes.

Au moins Posidonius, contemporain du grand Pompée (40), à la suite duquel il fit la plupart de ses Voyages, avoit remarqué, que le Vin (41) qui se buvoit de son tems dans les Gaules, y étoit apporté d'Italie, ou du voisinage de Marseille. Nous apprenons aussi de (42) Diodore & de (43) Varron, qui ont écrit après les expéditions de Jules-César, qu'on ne recueilloit alors point de Vin dans

(37) Diod. Sic. V. 215. *Celtiberi vinum à mercatoribus qui ad illos profisciscuntur emunt.*

(38) *Vini parùm habent, & quod provenit statim consumunt in convivio cum cognatis.* Strabo III. 155.

(39) Voyez ci-dessus p. 211. Note (8).

(40) Strabo XI. p. 491.

(41) *Locupletes vinum bibunt ex Italia petitem, vel Massiliensium regione.* Apud Athen. L. IV. Cap. 12.

(42) Voyez le passage de Diodore de Sicile ci-dessus p. 217. Note (27).

(43) *In Gallia Transalpina intus ad Rhenum, sum exercitum ducerem, aliquot regiones accessi, ubi nec vitis, nec olea, nec poma nascerentur.* Varro R. Rust. L. I. Cap. 7. p. 321.

dans la plupart des Provinces des Gaules. Les Germains qui demeuroient le long du Rhin, achetoient à la vérité du Vin des marchands étrangers (44) dans le tems de Tacite, & même long-tems (45) avant. Mais il faut qu'ils n'aient commencé d'avoir des vignes qu'après le neuvième Siècle; puisque dans le partage que les Enfans de Louis le Debonnaire firent des Etats de leur Pere, on reserva à (46) Louis le Germanique, quelques villes au-delà du Rhin, du côté des Gaules, comme Mayence, Worms, Spire, par la raison qu'il y croissoit du Vin. Les Pannoniens (47) aussi, dont le païs fournit aujourd'hui à une grande partie de l'Europe le Vin d'Hongrie, n'en avoient que très-peu du tems de Dion Cassius, qui écrivit son Histoire sous le regne de l'Empereur Severe. Il ne sera pas necessaire que j'entre dans le même détail par rapport aux autres peuples de la Celtique. Si la chose en valoit la peine, il seroit facile de déterminer, au moins (48)

a

(44) *Proximi ripæ & vinum mercantur.* Tacit. G. Cap. XXIII.

(45) Voyez le passage d'Athenée ci-dessus p. 216. Note (24).

(46) Duchesne Autor. Rer. Francic. T. II. 388. & seq. Chron. Belgic. apud Pistorium p. 58. Mezeray Abregé Chron. T. I. p. 317.

(47) *Nec oleum, nec vinum, nisi in minima parte colunt.* Dio. Cass. L. XLIX. p. 413. Herodien remarque, que la ville d'Aquilée faisoit de son tems un grand commerce de vin avec les peuples qui demeuroient plus avant dans le païs, & qui n'avoient point de vignes, à cause du froid. Herodian. VIII. 599.

(48) Le vin, par exemple, étoit encore inconnu

CHAP. II. à peu près, le tems où ils ont commencé à connoître le Vin, qui fut une espece de poison pour eux, parce qu'il servit à nourrir le penchant que ces peuples, naturellement ferores & paresseux, avoient à l'yvrognerie. Il y eut des Scythes & des Celtes assez sages pour le prévoir. Les Nerviens (49) & les Belges en général défendoient l'entrée du Vin dans leur pais. Boerebistes Roi des Getes, dont j'ai parlé dans le Livre précédent (50) fit même arracher, sur les représentations de Diceneus, qui étoit le Souverain Pontife de la Nation, toutes les vi-

à quelques peuples Thraces, du tems de Pomponius Mela. *Vini usus quibusdam ignotus est.* Pomp. Mela L. II. Ch. 2. p. 43. Aux Getes, du tems d'Ovide. *Non hic pampineâ dulcis latet uva sub umbrâ, nec cumulant altos fervida musta lacus.* Tristium L. III. Eleg. 10. vs. 71. *Nam procul à Getico littore vitis abest.* Eleg. XII. vs. 13. Et à quelques peuples Goths du tems de Jornandes. Ci-dessus p. 216. Note (24). Aux Scythes, du tems d'Anacharsis. *Ar dalus Anacharsin allocutus, interrogavit, an apud Scythas tibicinæ essent? ex tempore respondit, ne vires quidem apud Scythas esse.* Plutarch. Sept. Sapient. Conviv. T. II. p. 150. Aux Perses, du tems de Crésus. *Potu vini non utuntur, sed aquæ.* Herodot. L. I. Cap. 71.

(49) *Fortissimi Belgæ, propterea quod à cultu atque humanitate Provinciæ longissimè absunt, minimèque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea, quæ ad effæminandos animos pertinent, important.* Cæsar I. 1. *Nullum aditum esse ad eos (Nervios) mercatoribus, nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri; quòd his rebus relanguescere animos, eorumque remitti virtutem existimarent.* Idem. II. 15.

(50) *Indicio est quàm fuerint dicto ejus audientes, quòd suadenti ut vites exscinderent, viverentque sine vino, paruerunt.* Strabo L. VII. p. 304.

vignes que l'on avoit plantées dans ses Etats. On fait aussi le bon mot du célèbre Anacharsis (51), qui ayant exposé au Roi des Scythes les étranges effets du Vin, & lui montrant un sarment, ajouta, que cette plante auroit déjà poussé ses jets jusques dans la Scythie, si les Grecs ne prenoient soin de la tailler tous les ans. Toutes ces précautions furent cependant inutiles. La plupart des peuples Scythes & Celtes, lorsqu'ils eurent une fois commencé à connoître le Vin, le rechercherent avec une telle fureur, qu'il y en avoit qui étoient capables de donner (52) un esclave pour un pot de Vin. Aussi a-t-on imputé aux Thraces d'être fort attachés au culte de Bacchus (53), parce qu'il n'y avoit point de pais où l'yvrognerie & les Bacchanales fussent plus communes. Peut-être aussi que les Thraces, après avoir appris des Grecs à cultiver la vigne, adopterent avec plaisir le culte d'une Divinité qui autorisoit en quelque maniere tous les excès auxquels ils s'abandonnoient.

Les Celtes (54) prenoient leurs repas assis

Les Cel-
à tes pre-

(51) *Anacharsis ille sapiens, vitis potestatem regi Scytharum cum exposuisset, ostendens ejus sarmenta, jam, inquit, ad Scythas hæc pervenisset, nisi flagella Græci quotannis amputarent.* Athen. L. X. p. 320.

(52) Diod. Sic. L. V. p. 211.

(53) Voyez ci-dessous Chapitre dernier, vers le milieu. *Sacra Liberi patris, apud Thraces.* Pomp. M. II. 2. p. 42. *Hedera Liberi patris adornat thyrsos, galeasque etiam, & scuta, in Thraciæ populis, in solennibus sacris.* Plin. H. N. L. XVI. C. 35. p. 275. & 276.

(54) *Lusitani cœnant sedentes, habentque ad parietes*

CHAP. II. à terre, ou sur des bancs devant une table ;
 noient au lieu que les Orientaux rangeoient des lits
 leurs re- autour de la Table, sur lesquels ils se couchoient
 pas assis pour se mieux délasser. Varron a remarqué
 devant (55), que les anciens Romains mangeoient assis,
 une Table. comme les Lacédémoniens & les Crétois, de qui
 ils avoient reçu cet usage. Il n'étoit assurément
 pas nécessaire de chercher si loin l'origine
 d'une coutume qui étoit commune à tous
 les peuples de l'Europe, avant que les Phé-
 niciens & les Egyptiens eussent envoyé des Co-
 lonies dans cette partie du monde. Les La-
 cedémoniens l'avoient reçue (56) des Pelas-
 ges, de qui ils descendoient ; & ces Pelasges
 l'a-

rietes constructa in hunc usum sedilia. Strabo III. 155.
Galli sedentes in stramentis cibum capiunt. Strabo
 IV. 197. *Galli cibum capiunt omnes, sedentes
 non in thronis, sed in terra, stramentis utentes, coriis
 luporum aut canum.* Diod. Sic. V. 212. *Celtæ fœno
 substrato cibos proponunt, super ligneis mensis, à ter-
 ra parùm exstantibus.* Athenæus ex Posidonio L.
 IV. C. 12. *Illyrici cœnant & bibunt sedentes.* Idem
 ex Theopompo L. X. Cap. 12. Voyez la page sui-
 vante Note (58) & (59).

(55) *Apud veteres Romanos non erat usus accum-
 bendi : postea viri discumbere cœperunt, mulieres se-
 dere, quia turpis visus est in muliere accubitus.* Var-
 ron's Opera Edit. Popmæ p. 217. *Majores nostri
 sedentes epulabantur, quem morem habuerunt à La-
 conibus & Cretenfisibus,* Ibidem p. 204. *Majores no-
 stri sedentes epulabantur, quem morem habuerunt à
 Laconibus & Cretenfisibus, ut Varro docet in Libris
 de gente Populi Romani, in quibus dicit, quid à qua-
 que gente traxerint per imitationem.* Servius ad
 Æneid. VII. vs. 176. p. 474. *Apud veteres omnes seden-
 tes vescebantur.* Idem ad Æneid. VIII. vs. 176.

(56) J'ai montré dans le Livre précédent Chap.
 IX. p. 68. & suiv. que les Pelasges étoient les an-
 ciens habitans de la Grèce. Ils prenoient leurs re-
 pas assis. *Nec antiquis mos fuit accumbere, sed se-
 dentes*

l'avoient aussi portée dans l'Isle de (57) Crete. Pour revenir aux Celtes, chacun (58) étoit assis séparément, & avoit sa table à part, qui n'étoit ni couverte d'une (59) nappe, ni chargée de beaucoup de délicatesses.

CHAP. II.

Leur (60) Vaisselle étoit anciennement de bois ou de terre. Ils apprirent ensuite des Grecs & des Romains à en avoir aussi de cuivre, & même d'argent, dont ils ne faisoient cependant pas (61) un grand cas. Ils

Leur Vaisselle étoit de bois ou de terre.

bû-

dentés epulabantur. Athen. VIII. Cap. 16. Apud Homerum sedentes epulantur. Idem Lib. I. Cap. 9.

(57) J'ai aussi montré que les Pelasges avoient passé dans l'Isle de Crete. Ci-dessus Liv. I. Chap. 9. p. 70. Note (2).

(58) *Iberes soli cibum capiunt, ob parsimoniam. Athenæ: L. II. Cap. 6. Steph. de Urb. p. 410. Apud Germanos separatæ singulis sedes, & sua cuique mensa. Tac. G. 22. Voyez ci-dessous Chap. XII.*

(59) *Dromichætes Thracibus apposuit olera & carnes modicè præparatas, in ligneis tabulis nudæ mensæ superpositis. Vinum poculis corneis, ac ligneis, Germanorum more. Fragmt. ex Diod. Sic. in Excerptis Valesianis L. XXI. p. 258. Germani sine apparatu, sine blandimentis expellunt famem. Tacit. Germ. Cap. XXIII.*

(60) Voyez la Note précédente. *Ex eadem materia (fistili,) sunt patinæ, quibus Galli cibos advehunt. Æneæ tamen sunt aliquibus. Nonnullis, patinarum loco, canistra lignea vitilibus contexta. Athenæus L. IV. Cap. 12. Diodore de Sicile Livre V. p. 212. & après lui Strabon III. 155. disent que les Lusitains & les Celtes mangent sur de la vaisselle de cire. (Κηρίοις.) C'est visiblement une faute de Copiste. Cluvier. Germ. Ant. p. 127. croit qu'il faut lire Κεραμίδιοις ou Κεραμείοις, de la vaisselle de terre.*

(61) *Est videre apud Germanos argentea vasa,*

CHAP. II.

Ils bu-
voient
dans des
Cruches
de terre,
de bois,
ou d'ar-
gent.

Dans les
festins on
présentoit

bûvoient ordinairement (62) dans des Cru-
ches, qui étoient aussi de terre, ou de bois, ou
d'argent. C'est ce qu'Athénée appelle des
vases qui ressembloient à des pots. Mais dans
les festins on présentoit encore à boire dans
des (63) Cornes de bœuf sauvage, ou dans
des Cranes (64) humains. Pour rendre ces
deux sortes de gobelets moins dégoutans &
plus magnifiques, les grands Seigneurs avoient
accoutumé de les faire couvrir (65) d'or ou
d'ar-

*legatis & principibus eorum muneri data, non in alia
vilitate, quàm quæ humo finguntur. Tacit. Germ.
Cap. V.*

(62) *Apud Celtas, qui à poculis sunt, potum circumferunt
in vasis ollæ similibus, aut fistilibus aut argenteis.
Athenæ: Lib. IV. Cap. 12. Voyez la page préce-
dente Note (59).*

(63) *Germani Urorum cornua studiosè conquesta
ab labris argento circumcludunt, atque in amplissimis
epulis pro poculis utuntur. Cæsar VI. 28. Voyez
la page précédente Note (59) & la suivante
Note (66).*

(64) *Anthropophagos supra Borysthenem amnem, of-
sibus humanorum capitum bibere Isigonus Nicæensis
prodit. Plin. H. N. Lib. VII. Cap. 2. p. 7. Scy-
thas hospites immolare, & carnibus eorum vesci, ac
calvariis loco poculorum uti, tradit Apollodorus. Stra-
bo VII. 298. Thraces in captivos sævientes, libabant
Diis sanguinem humanum, bibebant in ossibus capitum.
Florus Lib. III. Cap. 4. Oros. Lib. V. Cap. 23.
p. 310. At Celtae vacui capitis circumdare gaudent
ossa (nefas) auro, & mensis ea pocula servant. Si-
lius Ital. L. XIII. v. 482. C'est l'origine du mot de
la basse Latinité, *Scala. Scala poculi genus. Isidor.
Orig. Lib. XX. Cap. 5. p. 1319. Hoc poculi genus
apud eos (Longobardos) Scala dicitur, linguâ vero
Latina patera vocitatur. Paul. Diac. Histor. Longob.
L. I. Cap. 18. p. 365. Les Allemands appellent le
Crane *Hirn-Schale; Hirn, Cerebrum, Schale, Testa.***

(65) Voyez le passage de Jules César ci-dessus
Note

d'argent. Il est constant que la coutume de boire dans des cornes (66) est fort ancienne. On peut la regarder comme un reste de l'ancienne simplicité des peuples Nomades, à qui leurs troupeaux fournissoient dans le commencement, non seulement les alimens dont ils se nourrissoient, mais encore des peaux dont ils se couvroient, des cornes qui leur tenoient lieu de gobelets, & même des armes offensives & défensives; je parle de leurs boucliers, qui étoient de cuir, & de leurs traits (67), qui étoient

CHAP. II.

à boire
dans des
Cornes.

Note (63). Celui de Silius Note (64). Celui d'Athenée pag. 216. Note (25). *Scythæ de inimicissimorum capitibus hoc faciunt, ut quisque illud quod est infra supercilia recisum prorsus excutiat, & crudo tantum bovis corio, si pauper sit, sin dives, non modò exterius inducat bovis corio, verùm etiam interius incauret, & sic uterque pro poculo utatur. Idem agunt de familiaribus, si inter eos extiterint discordiæ, & apud regem victoriâ sint potiti.* Herodot. IV. 65. *Scythæ Effedones parentum capita ubi fabrè expolivère, auro cincta pro poculis gerunt.* Pomp. Mela Lib. II. Cap. I. p. 40. *Effedonum mos est, capitum ossa, auro incincta, in poculorum tradere ministerium.* Solin. Cap. XXV. p. 234. *Scythæ interiores pocula, ut Effedones parentum ita inimicissimorum capitibus expoliunt.* Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 40. Voyez ci-dessous p. 230. Note (78).

(66) Athenée remarque, que le mot de *Κεράσαι* verser à boire, qui signifie proprement verser dans une corne, vient de ce que les anciens Grecs buvoient dans des cornes. *Prisci in boum cornibus bibebant, inde Κεράσαι, vinum miscere.* Athenæ. XI. 354. *Paphlagonæ poculis corneis utuntur.* Xenophon Exped. Cyr. L. VI. p. 162. & *Thraces.* Lib. VII. p. 175. Athenæus Lib. IV. C. 12. Voyez pag. 225. Note (59).

(67) *Fenni sagittas inopiâ ferri ossibus asperant.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Urorum cornibus barbari Septentrionales præfixa hastilia cuspidant.* Plin. H. N. Lib. XI, Cap. 37. p. 539.

CHAP. II. étoient garnis, en place de fer, d'un os pointu, ou d'une corne qu'ils aiguisoient pour la rendre tranchante. Mais les Celtes préféreroient sur-tout les cornes du bœuf sauvage dont leurs forêts étoient remplies; soit parce qu'elles avoient une plus grande (68) capacité, ou parce que la chasse de cet animal (69) étoit fort dangereuse. Plus les cornes (70) étoient grandes, plus elles recommandoient l'adresse & le courage du chasseur qui avoit tué une bête pourvue de semblables défenses.

Ou dans
des Cra-
nes hu-
mains.

Il faut dire la même chose de la barbare coutume de boire dans des Cranes humains. Les nations Celtiques étoient dans l'idée, que la valeur est la seule vertu capable d'annoblir véritablement l'homme. En conséquence de cet étrange préjugé, les cranes des ennemis qu'un (71) brave avoit tuez, étoient pour lui

(68) *Isisporro, quos Uros dicimus, taurina cornua in tantum modum protenduntur, ut dempta ob insignem capacitatem, inter regias mensas potuum gerula fiant.* Solin. Cap. XXXII. p. 247. & ex illo Isidorus Orig. Lib. XII. Cap. I. p. III3. Voyez ci-dessous Note (70).

(69) Cæsar VI. 28. Voyez ci-dessous Chap. XII.

(70) Theopompus avoit remarqué que les Rois des Péoniens possédoient de ces cornes, qui tenoient jusqu'à trois ou quatre pintes. *Theopompus scribit in secunda Philippica, reges Pæonum ex boum, qui apud illos nascuntur cornibus, tam amplis, ut tres ac quatuor congios capiant, pocula facere, labris auro atque argento circumtectis.* Athenæ. L. XI. p. 355. *Urorum cornibus barbari Septentrionales potant, urnisque bina capitis unius cornua implent.* Plin. H. N. L. XI. Cap. 37. p. 539. D'autres lisent *urnasque binas.*

(71) *Ut quisque (Scytharum) plures interemerit, ita*

lui & pour sa famille , des titres de noblesse. Quand un Scythe ou un Celte (72) avoit abattu son ennemi particulier dans un duel, ou un ennemi de l'Etat en bataille rangée, il commençoit (73) par lui couper la tête, qu'il promenoit en triomphe par toute l'armée, à la pointe d'une lance , ou à l'arçon de sa selle, afin que (74) chacun le félicitât, & bénît Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter. Il alloit ensuite la présenter à son

ita apud eos habetur eximius. Ceterum, expertem esse cædis, inter opprobria vel maximum est. Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 41. *Numero cædium honor crescit, quarum expertem esse, apud eos probrum est.* Solin. Cap. XXV. p. 235.

(72) Voyez la p. 226. Note (65).

(73) *Galli adversariorum, qui ceciderunt, capita amputant, & cervicibus equorum appendunt.* Diod. Sicul. V. 212. *Gallorum equites pectoribus equorum suspensa gestantes capita, (Romanorum) & lanceis infixæ, ovantesque moris sui carmine.* Livius X. 26. *Habent Gallorum ingenia barbaricum quippiam & inusitatum, quod plerasque Septentrionales gentes comitatur, quod cum à pugna redeunt capita hostium de collis equorum suspendunt.* Strabo IV. 197. *Chlotarius interfecto Berthoaldo, sustulit caput ejus in conto.* *Gesta Francor. ap. Duchesne T. I. p. 716.* *Vita Dagoberti p. 576.* *Ptolomæi caput amputatum & lanceâ fixum, totâ acie ad terrorem hostium circumfertur.* Justin. XXIV. 5. *Diodore de Sicile remarque, que les Gaulois, après avoir défait les Romains près de la rivière d'Allia, employèrent le jour suivant à couper les têtes des ennemis qui étoient demeurez sur le champ de Bataille.* Lib. XIV. p. 455.

(74) *Demetit averſi Veſagus tum colla, jubâque ſuſpenſam portans galeam, atque incluſa peremti ora viri, patrio Divos clamore ſalutat.* Silius L. IV. vſ. 213. *Cumque Alahis caput ejus amputari præce-*

CHAP. II.

son Général (75), pour en obtenir une récompense digne de sa valeur, & du service qu'il avoit rendu à l'Etat. Ces têtes étoient après cela, ou fichées (76) sur des troncs d'arbres dans le champ de bataille, ou clouées (77), aux portes des villes, ou déposées (78), dans quel-

pisset, ut levato eo in contum, Deo gratias acclamerent. Paul. Diac. Hist. Long. Lib. V. Cap. 17. p. 425.

(75) *Quoscunque (Scytha) in prælio interemerit, eorum capita regi offert, nam capite allato, fit prædæ quamcunque ceperint particeps, alioquin expers.* Herodot. IV. 64. *Pæonum dux Aristo, cum inimicum interfecisset, & ejus caput Alexandro monstraret, Hoc inquit, o Rex; apud nos poculo aureo pensatur donum. Cui arridens Alexander, nempe vacuo, inquit, ego verò plenum auro tibi propino.* Plutarch. Alex. T. I. p. 687. *Ibi tum contigit Cajum Consulem, dum inconsultius pugnat, in ipsa dimicatione mortem oppetere, ejusque caput trunco præcisum regibus (Gallorum) afferri.* Polyb. L. II. p. 116. Strabon dit que la même coutume étoit établie parmi les Carmanes, qui étoient un peuple Perse. Ils portoient les têtes des ennemis qu'ils avoient tuez au Roi, qui les faisoit déposer dans son trésor. Celui qui en portoit le plus, étoit le plus estimé. Strabo Lib. XV. p. 727. *Ἀποσπυθίσαι* proprement signifie *cutem capitis, cum ipsis pilis, Scytharum more, refecare.* Suidas T. I. p. 256.

(76) *Truncis arborum antefixa ora.* Tacit. An. I. 61.

(77) *Galli capita hostium, spectaculi gratiâ, ante portas oppidorum affigunt. Id se multis in Galliæ locis vidisse ait Posidonius.* Strabo IV. 197.

(78) *Boji caput Posthumii præcisum, ovantes templo quod sanctissimum apud eos est intulere, purgato inde capite, ut mos iis est, calvæ auro cælavere, idque sacrum vas iis erat, quo solennibus libarent, poculumque idem sacerdotibus esse, ac templi antistitibus.* Livius Lib. XXIII. Cap. 24.

quelque lieu sacré, ou enfin gardées (79) dans les maisons des guerriers, comme un monument perpétuel de leur valeur. On les conservoit même si précieusement parmi les Gaulois, qu'ils se feroient fait un scrupule, je ne dis pas de les vendre au poids de l'or, mais encore de les changer contre les plus grands trésors. Les têtes des (80) Chefs de l'armée ennemie, ou des personnes que l'on avoit tuées en duel, avoient ce privilege, qu'on en faisoit les coupes dont nous parlons. On les reservoit (81) à la vérité pour les grands fes-

(79) *Scythæ hæc capita hospitibus qui ad eos veniunt, viri alicujus existimationis, exhibent, referuntque, illos, cum essent domestici, & ad pugnam laceffissent illos, ab ipsis esse superatos, id strenuitatis loco ponentes.* Herodot. IV. 65. *Galli capita illustrium virorum cedrino inungentes, peregrinis ostentabant, neque reddere dignabantur, si quis tantundem auri pondus pro iis redimendis offerret.* Strabo IV. 197. *Illustrium ex inimicis virorum capita Galli cedro inungunt, magnoque studio in oculis asservant, peregrinis ea monstrantes, & indicantes, quomodo aut majorum aliquis, aut pater, vel ipsi, multas pro capite isto oblatas divitias repudiârunt. Dicunt etiam nonnullos illorum, barbaram magnanimitatem prædicantes, gloriari, se pondus auri capiti æquipendens non accepisse, gloriosum enim existimant, nullo pretio vendere monumenta virtutis, ferinum verò, bellum gerere cum consanguineis suis qui vitâ fundi sunt.* Diod. Sic. V. 212. 213.

(80) Voyez p. 230. la Note (78). *In eo prælio Alboinus Cunimundum occidit, caputque illius auferens, ad bibendum ex eo poculum fecit.* Paul. Diac. Hist. Long. L. I. Cap. 18. p. 365. *Caput Nicephori Crunus accipiens, ac denudans, argentoque forinsecus induens, bibere in illo Sclavinorum principes fecit gloriatus.* Paul. Diac. Hist. Miscell. L. XXIV. p. 344. Voyez aussi ci-dessus p. 226. Note (65).

(81) Voyez ci-dessus la Note (78). *Semel quotannis*
singuli

CHAP. II.

festins; mais il falloit aussi que tous les conviez y bûssent. Ils s'en faisoient même un honneur, parce qu'on ne les présentoit pas aux roturiers, c'est-à-dire à ceux qui n'avoient encore tué personne. On comptoit même (82) parmi les plaisirs d'une autre vie, celui de boire dans le crane de ses ennemis. Il y avoit des Scythes (83) qui conservoient de la même manière, & qui employoient au même usage, les têtes de leurs Peres. C'étoit parmi eux (84) le dernier devoir de l'estime & de l'amitié, de boire dans le crane de ses parens, & d'y faire boire tous leurs amis. Voilà certainement bien de la barbarie. Elle subsistoit cependant parmi les Gaulois du tems

singuli regionum principes miscent vinum crateri, de quo Scythæ omnes hostium homicidæ bibunt, at non gustant qui nihil præclari operis ediderint, sed sine honore seorsim sedent, quæ res apud eos maximæ est ignominia. Qui verò complures cædes fecerunt, hi duobus pariter quos habent calicibus potant. Herodot. IV. 65. Voyez Pomp. Mela L. II. Chap. i. p. 40. & ci-dessous Chap. XII.

(82) Mr. Mascou rapporte une ancienne Chanson Danoise, où le Roi Regnerus Lodbrock parle des plaisirs d'une autre vie, en des termes dont voici la traduction. *Bibemus cerevisiam brevi, ex concavis craniorum poculis, in præstantis Odini domicilio.* Mascou Geschichte der Teutschen T. II. p. 176. ex Bartholino *de causis contemptæ à Danis mortis* Lib. II. Cap. 12. p. 557.

(83) Voyez la page 226. Note (65). *Caput defuncti parentis Issedones denudatum purgatumque inaurant, eoque pro simulacro utuntur, agentes illi quotannis majores hostias, ceremoniasque.* Herodot. IV. 26.

(84) *Hæc filius patri facit, quemadmodum Græci natalitia.* Herodot. *ibid.* *Hæc sunt apud ipsos pietatis ultima officia.* Pomp. Mel. L. II. Cap. i. p. 40.

tems de Posidonius (85) & de Diodore de Sicile. Et ce qui est encore plus surprenant, (86) la Religion Chrétienne ne l'avoit pas bannie du milieu des Lombards dans le sixième Siècle, quoiqu'ils eussent déjà reçu l'Evangile depuis quelque tems. (87) Au reste, comme on se servoit sur-tout de ces coupes dans les (88) festins sacrez, Herodote (89) s'est imaginé, mais sans aucun fondement, qu'elles étoient des Idoles, & qu'on leur offroit des sacrifices. J'aurai occasion de montrer, en parlant de la Religion des Scy-

(85) Voyez les Notes de la page 230. & suiv.

(86) *Alboinus cum poculo, quod de capite Cunimundi Regis, socii sui, fecerat, Reginae ad bibendum vinum dari præcepit, atque eam, ut cum patre suo lætanter biberet invitavit. . . . ego hoc poculum vidi.* Paul. Diac. Histor. Long. L. II. Cap. 14. p. 375. Il paroît par une lettre de St. Nisier (Nicetius) à Chlodovinde première femme d'Alboin, que ce Prince étoit Chrétien, mais Arrien. Duchesne Rer. Francic : T. I. p. 853. Alboin fut assassiné vers l'An 572. de J. C. Marcellini Cronic. p. 215. Johān. Biclār. Cron. p. 13. Procope remarque, que les Lombards étoient déjà Chrétiens avant le tems de l'Empereur Anastase, qui parvint à l'Empire l'An 491. de J. C. Procop. Gotth. L. II. Cap. 14. p. 420.

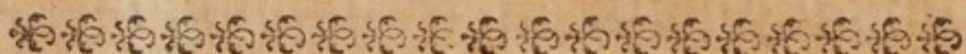
(87) Cette coutume subsiste encore parmi les Indiens du Chily. *Malheur à ceux qui donnent dans leurs pieges, car ils les déchirent, leur arrachent le cœur, qu'ils mettent en morceaux, & se jettent sur leur sang comme des bêtes féroces, si c'est quelqu'un de considération, ils mettent sa tête au bout d'une pique, boivent ensuite dans le crâne, dont ils font enfin une tasse, qu'ils gardent comme une marque de triomphe.* Frezier Relation du Voyage de la Mer du Sud, fait en 1712. 1713. & 1714. à Amsterdam chez P. Humbert 1717. Tom. I. p. 110.

(88) Voyez la page 230. Note (78).

(89) Voyez la page précédente Note (83).

CHAP. II. Scythes, qu'au lieu d'avoir des simulacres, ils en condamnoient l'usage dans les autres peuples, comme une véritable impiété.

Il n'est pas nécessaire que j'avertisse ici, que les peuples Celtes ne traitoient aucune affaire, ni publique, ni particulière, dont le festin ne fût pour ainsi dire le sceau & la ratification. On en trouvera les preuves dans tout cet Ouvrage. Comme je me réserve aussi de donner quelque part une courte description de ces festins, qui étoient en quelque manière la seule recreation des Celtes, je finirai ici ce Chapitre, pour passer dans le suivant à quelques réflexions qui appartiennent au sujet que je viens de traiter.



CHAPITRE TROISIEME.

On a accusé les peuples Scythes & Celtes d'être Anthropophages.

CE qu'il y avoit de feroce dans la manière de vivre des anciens habitans de l'Europe, m'engage naturellement à examiner, s'ils ont jamais été Anthropophages, comme on en a accusé la plupart des (1) peuples du Nord. S'il faut en croire les Auteurs que je cite en marge, il y avoit de ces

(1) *Sanè Anthropophagiam Scythicum quid esse perhibent. Strabo IV. 200. Anthropophagi Scythæ, humanis corporibus vescentes. Plin. H. N. L. VI. Cap. 17. p. 678. Esse Scytharum genera quæ corporibus humanis vescerentur, indicavimus. Plin. L. VII. Cap. 2. p. 6. Apud Anthropophagos ipsæ etiam epulæ humanis visceribus apparantur. Pomp. Mel. Lib. II. Cap. 1. p. 41.*

ces peuples (2) qui mangeoient les prison- CHAP. III.
niers qu'ils faisoient à la guerre, & en gé-
néral tous les (3) étrangers qui tomboient
entre leurs mains.

Il y en avoit d'autres où les Enfans tu-
oient & mangeoient leurs propres Peres, quand
ils étoient parvenus à un certain âge. C'est
ce qu'Herodote attribue aux Massagetes. (4)
Quand un Massagete est accablé de vieillesse,
ses parens s'assemblent, & l'immolent avec quel-
ques animaux; on apprête toutes ces viandes,
& on les mange. Cette sorte de mort passe
parmi eux pour la plus heureuse de toutes. Au
lieu de manger ceux qui meurent de maladie,
on les enterre. Un Massagete s'estime malheu-
reux, quand il ne parvient pas à être immo-
lé. Selon le même Historien, les Issedons
n'égorgeoient pas à la vérité leurs parens.
Ils

(2) Voyez la page 226. Note (64). & 537. Note (10).
Scythæ dicuntur hospites mactare, & humanâ carne vesci.
Lucianus Dialog. Junonis & Latonæ p. 81.

(3) Si le fait étoit constant, il faudroit enten-
dre ceci des étrangers qu'une tempête ou quelque au-
tre accident jettoit malgré eux dans le païs des
Scythes. Car il est certain qu'ils recevoient avec
beaucoup d'humanité les étrangers qui alloient les
trouver volontairement. Voyez ci-dessous Chapi-
tre XVI.

(4) *Apud Massagetas ubi quis admodum senuit, con-*
venientes propinqui eum immolant, & cum eo aliquot
pecudes, quarum carnibus, pro epulo ubi coxerunt,
vescuntur, quod genus obitûs apud eos beatissimum
habetur. Languore extinctos non edunt, sed terrâ ope-
riunt, loco damni putantes, quod ad immolationem
non pervenerint. Herodot. I. Cap. 216. Masagetae
mortis genus optimum censent, si senio confecti, cum
carnibus ovillis in frustra concidantur, unâque devo-
rentur. Qui morbo decedunt, eos abjiciunt, tanquam
impios, & dignos qui à feris vorentur. Strabo XI.
513. Lucian. in Toxari de Amicit. p. 615.

CHAP. III. Ils les laissoient mourir de mort naturelle. Mais au moins ils les mangeoient de la même manière que les Massagetes. (5) Quand le Pere, dit-il, d'un Issedon vient à mourir, tous les Parens du défunt se rendent auprès de son fils, qui leur donne un festin. Chacun amene quelque bête, que l'on tue, & que l'on met en pieces. On coupe aussi par morceaux le corps mort, & après avoir mêlé toutes ces viandes, on les sert dans le festin. Strabon dit la même chose des (6) Derbices. Il remarque ailleurs (7), que l'on imputoit aussi aux Irlandois, de tenir pour une chose honnête, de manger leurs Peres quand ils venoient à mourir. Un bon nombre d'Auteurs assurent en-

(5) Quoties pater alicui decessit, omnes ejus propinqui pecora adducunt, quæ ubi mactaverunt, concideruntque, concidunt & mortuum patrem illius, à quo in convivium accipiuntur, commixtisque omnibus carnibus convivium exhibent. Herodot. IV. 26. Effedones funera parentum læti, & victimis, ac festo coitu familiarium celebrant. Corpora ipsa laniata, & cæsis pecorum visceribus commixta, epulando consumunt. Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 40. Effedones nefandis funestantur inter se cibis. Mos est parentum funera cantibus prosequi, & proximorum congregatis cœtibus, cadavera ipsa dentibus laniare, pecudumque carnibus mixtas dapas facere. Solin. Cap. XXV. p. 234.

(6) Derbices eos qui septuagesimum annum excesserunt, jugulant, carnes eorum proximi genere absument. . . . Qui intra septuagesimum annum moritur, non editur, sed humatur. Strabo L. XI. p. 520.

(7) Defunctos parentes comedere in eximia honestatis parte ponunt. Strabo IV. 200. Diodore de Sicile avoit dit la même chose. Galatæ qui ad Septentrionem vergunt, & Scythiæ vicini sunt, ferocissimi sunt. Eorum nonnullos dicunt hominibus vesci, ut Britannos qui Irim inhabitant. Diod. Siculus L. V. p. 214.

encore , qu'il y avoit dans la Scythie des peuples (8) qui se nourrissoient ordinairement de chair humaine , & qui la regardoient comme le plus (9) salutaire de tous les alimens. Le fait est même rapporté avec des circonstances qui semblent le rendre indubitable. On dit , par exemple , (10) que les Antropophages faisant des courses continuelles sur leurs voisins , pour chercher de la chair fraîche , & que personne ne s'accommodant d'un si mauvais voisinage , tous les païs qui confinoient au leur , étoient deserts & abandonnez. On marque aussi le tems où les peuples Scythes commencèrent à se corriger de ces barbares coutumes. *Les Sogdiens*, dit

(8) *Erant igitur in illis libris , (Aristæ Preconnesii , Ifigoni Nicæensis , Ctesiae , Onesicriti , Poly , Stephani , Hegesiae ,) scripta hujusmodi. Scythas illos penitissimos , qui sub ipsis Septentrionibus ætatem degunt , corporibus hominum vesci , ejusque victus alimento vitam ducere , & Ἀνθρωποφάγας vocari. A. Gell. Lib. IX. Cap. 4. p. 246. Græcus mortuos exurit , Persa defodit , Indus adipe suilla oblinat , Scythia devorat , muria condit Ægyptius. Lucian. de Luctu p. 812.*

(9) Voyez la Note (12) de la page suivante.

(10) *Supra Anthropophagos deserta omnia , nec ulla gens quantum nos scimus. Herodot. IV. 18. Anthropophagi quibus execrandi sunt cibi humana viscera. Quem morem impiæ gentis , adjacentium terrarum prodit tristissima solitudo ; quas ob nefarium ritum , finitimæ nationes metu profugæ reliquerunt. Solin. Cap. XXV. p. 232. Post Agathyrsos , Melanchlænas , & Anthropophagos palari accepimus per diversa , humanis corporibus visitantes , quibus ob hæc alimenta nefanda desertis , finitimi omnes longa petivère terrarum ; ideoque plaga omnis Orienti æstivo objecta , usque dum venit ad Seras , inhabitabilis mansit. Ammian. Marcell. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619.*

CHAP. III. dit (11) Plutarque, *avoient leurs Peres & leurs Meres. Les Scythes mangeoient leurs morts. Alexandre le Grand, apprit aux Sogdiens à nourrir leurs Parens, & aux Scythes à enterrer leurs morts.* Selon Pline, ce furent les Romains qui abolirent dans les Provinces de la Celtique, ou de la Scythie, qui leur étoient soumises, (12) le detestable usage d'immoler des hommes, & d'en manger la chair. Eusebe soutient au contraire, que ce fut la Religion Chrétienne qui reforma la manière de vivre de ces peuples, dans tout ce qu'elle avoit d'opposé aux loix de l'humanité, de la justice & de la charité. (13) *Les Scythes ne mangent plus de chair humaine, parce que la parole de Christ est parvenue jusqu'à eux. Les Barbares n'étranglent plus leurs vieillards; ils ont renoncé à l'ancienne coutume de manger la chair de leurs meilleurs amis. On voit bien que tous ces Auteurs supposent, comme une chose constante & reconnue, que les Scythes & les Celtes mangeoient de*
la

(11) Plutarch. de Fortitud. Alexand. T. II. p. 328. *Sogdianis persuasit ut alerent, non interficerent patres fecit ut Scythæ mortuos humarent, non ut ante comederent.*

(12) Après avoir parlé des victimes humaines que les Gaulois immoloient à leurs Dieux, des Druïdes qui étoient les Ministres de ces sacrifices, des Arts Magiques auxquels les habitans de la Grande-Bretagne, aussi bien que les Perses étoient fort attachez, Pline ajoute: *Nec satis æstimari debet, quantum Romanis debeatur, qui sustulere monstra, in quibus hominem occidere, religiosissimum erat, mandî verò etiam saluberrimum.* Plin. Hist. Nat. Lib. XXX. Cap. I. p. 728. & seqq.

(13) Euseb. Præp. Evang. Lib. I. p. II.

la chair humaine. Il faut que les anciens habitans de la Sicile eussent la même réputation. C'est-là qu'on plaçoit les Lestrigons (14) & les Cyclopes qui dévorèrent les compagnons d'Ulysse, & qui l'auroient mangé lui-même, s'il ne leur avoit échapé par une de ces ruses qui lui étoient ordinaires. Mais les Auteurs que je viens de citer, sont-ils dignes de foi dans ce qu'ils rapportent sur cet Article? C'est une question que je vais examiner en deux mots.

J'avouerais d'abord, qu'il ne faudroit pas s'étonner que les anciens habitans de l'Europe eussent été Antropophages. Plusieurs peuples de l'Amerique le sont encore aujourd'hui. Ils (15) ressemblerent aux Scythes & aux Celtes par tant d'autres endroits, qu'il ne seroit pas surprenant que l'on trouvât encore ce trait de conformité entre les anciens & les nouveaux Barbares. Dans le fond, c'est une barbarie mille fois plus grande de tuer injustement un homme, que de le manger. A proprement parler, un corps mort n'est susceptible d'aucun outrage. Il n'a ni connoissance, ni sentiment; il ne souffre rien. Au lieu que c'est un outrage très-réel d'ôter à un homme la vie, sans laquelle il ne peut jouir d'aucun des autres biens temporels. Je fais que bien des gens jugeront de la chose tout autrement. Un homme d'épée frémiroit à la seule proposition de manger de la chair humaine; & cependant il ne se fera aucun scrupule de tuer un homme

con-

(14) Homer. Odyss. L. IX. & X. Plin. L. VII. C. 2. p. 6.

(15) Voyez ci-dessus p. 233. Note (87).

CHAP. III. contre toutes les loix de la justice & de l'humanité, lorsqu'il y est appelé par les maximes d'un faux honneur. Mais tout ce que cela prouve, c'est que les peuples même qui passent pour les plus éclairés, conservent encore différentes idées, qui ne sont autre chose qu'un renversement de la raison. Les Pharisiens ne sont certainement pas les seuls qui aient coulé le mouche-ron & englouti le chameau.

Il y a apparence que cette imputation est fautive.

Quoi qu'il en soit, comme je ne dois pas chercher ici la vraisemblance, mais la vérité, je me crois obligé de décharger les peuples Scythes & Celtes de l'imputation d'avoir été Antropophages. Je ne disconviens pas, que dans des tems de famine, & dans d'autres cas de nécessité, ils ne puissent avoir été réduits à manger de la chair humaine. Jules-César (16) remarque, par exemple, que lorsque les Gaules furent ravagées par les Cimbres & les Teutons, les habitans du pays se retirèrent dans les villes fortes, & que les vivres leur ayant manqué, ils se nourrirent de la chair des personnes qui n'étoient point propres pour la guerre. Strabon ajoute (17), que les Celtes & les Iberes ont souvent

(16) *Mei consilii est, facere quod nostri majores, nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque fecerunt, qui in oppida compulsi, & simili inopia subacti, eorum corporibus, qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam toleraverunt, neque se hostibus transdiderunt. Cæsar. VII. 77.*

(17) *Sanè Anthropophagiam Scythicum quid esse perhibent, & necessitate in obsidionibus coactos Celtas, Iberos, & plures alios id fecisse perhibent. Strabo IV. p. 200. Tacite parle aussi d'une Cohorte Romaine, dont les Soldats, qui étoient tous Ger-*
mains,

vent été réduits à cette extrémité dans de longs sièges. Mais on trouvera de semblables exemples chez tous les autres peuples. Peut-être aussi qu'au milieu des emportemens & des excès, où une guerre, une bataille jettent quelquefois les hommes, il a pu se trouver parmi les Celtes, comme par tout ailleurs, des furieux, capables de porter la rage aussi loin que des bêtes féroces, qui ne tuent les hommes que pour en faire leur proie. Par cette raison, je ne contesterai point ce que dit Pausanias (18), que Brennus ayant envoyé une partie de ses troupes pour faire une diversion en Etolie, il se trouva dans ce détachement des soldats, qui après avoir égorgé des Enfans, en buvoient le sang, & en mangeoient la chair. Je veux bien accorder aussi ce que dit Florus (19), que les Myfiens étant sur le point de donner bataille

le
mains, se voyant réduits à la dernière extrémité sur un vaisseau, prirent le parti de manger d'abord les plus foibles de la troupe, après quoi ils choisirent par le sort, ceux qui devoient servir de nourriture aux autres. Tacit. Agric. Cap. XXVIII. *Vascones, ut fama est, alimentis talibus usi, Produxere animas. Sed res diversa, sed illic, Fortanæ invidia est, bellorumque ultima, casus, Extremi, longæ dira obsidionis egestas.* Juvenal. Satyr. XV. vs. 93.

(18) *Parvulorum si qui erant lactis alimoniâ melius curati, sanguinem bibebant & carnes edebant.* Pausan. Phocic. XXII. p. 851.

(19) *Ante aciem immolato equo, concepere votum, ut caesorum extis Ducum & libarent & vescerentur.* Florus IV. 12. Cette Bataille se donna l'an de Rome 724. Il est constant au reste, que les peuples Thraces detestoient l'Antropophagie. *Clearchus Lacedæmonius exploratum habens, Thracas omnia victui necessaria in montes comportasse, unâ quoque ope sustentari,*

CHAP. III. le à Crassus, immolèrent un cheval à la tête de leur armée, & firent vœu d'offrir à leurs Dieux, & de manger tous les Chefs de l'armée ennemie qui tomberoient entre leurs mains. Mais si l'on en excepte ces cas extraordinaires, qui ne prouvent rien, je crois que l'on a accusé mal à propos, & sans aucun fondement, les Scythes & les Celtes de manger des hommes. Voici ma raison. Les Voyageurs qui nous ont donné des Relations de l'Amerique, sont dignes de foi dans ce qu'ils rapportent des peuples Antropophages que l'on trouve en différentes parties de ce vaste continent. Ils ont vû les Barbares, égorger, rôtir, manger leurs prisonniers. L's en produisent une infinité d'exemples. Ici au contraire je ne trouve personne qui ait vû. St. Jérôme nous apprend à la vérité (20), qu'ayant eu occasion dans sa jeunesse, de faire un voyage dans les Gaules, il y avoit vû des Ecossois qui mangeoient de la chair humaine.

Ils

*tentari, quod crederent eum commeatûs inopiâ reces-
surum, per id tempus, quo legatos eorum venturos
opinabatur, aliquem ex captivis in conspectu jussit oc-
cidi, & membratim, tanquam alimenti causâ, in con-
tubernia distribuit. Thracæ nihil non facturum per-
severantiæ causâ eum credentes, qui tam de-
testabiles epulas sustinuisset experiri, in deditio-
nem venerunt. Frontinus Stratag. L. III. Cap. 5.
n. 1.*

(20) *Quid loquar de ceteris nationibus, cum ipse
adolescens, in Gallia viderim Scotos, gentem Bri-
tannicam, humanis vesci carnibus, & cum per sylvas,
porcorum greges & armentorum pecudumque repe-
riant, pastorum nates, & fœminarum papillas
solere abscindere, & has solas ciborum de-
licias arbitrari. Hieronym. adv. Jovin. L. II. p.
33.*

Ils trouvent , dit-il , dans les forêts , des Troupeaux entiers de pourceaux & d'autre bétail ; & cependant ils préfèrent de couper les fesses des bergers , & les mammelles des femmes. Ce sont-là pour eux , les plus délicieux de tous les mets. Mais comme on ne trouve rien de semblable dans Jules-César , dans Tacite , ni dans aucun des autres Historiens qui ont parlé des Bretons & des Ecoffois , il faut , ou que l'on en ait imposé à St. Jérôme , qui n'étoit alors qu'un enfant , (*adolescens* ,) ou que ces Ecoffois fussent des furieux , qui étant au désespoir qu'on les eût arrachés à leur patrie , commirent les violences que St. Jérôme rapporte ; afin que les Romains , qui les avoient enrôlés , perdant espérance de les humaniser , les renvoyassent dans leur pays. A l'égard des autres Auteurs dont j'ai cité les passages , ils assurent à la vérité , que les Scythes & les Celtes étoient Antropophages ; mais ils ne parlent de la chose que sur un ouï-dire , sans en produire aucun exemple , ni aucun témoin digne de foi. Hérodote est le premier qui en ait fait mention. Il a été copié par Plin , par Solin , & par Pomponius Mela. Mais ce qu'il en dit est tiré (21) d'Aristée de Préconne , & de quelques Auteurs de la même trempe , qui ont débité trop de fables sur le sujet des Scythes , pour que l'on puisse se prévaloir de leur témoignage. (22) Ils plaçoient les Antropophages

(21) Herodot. IV. 13. 16. Voyez un passage de Plin ci-dessus p. 226. Note (64) & Aul. Gell. L. XI. 4. p. 246.

(22) *Erant autem isti omnes libri Græci, miraculorum*
L. 2

CHAP. III.

ges sous le Pole Arctique, dans le voisinage des Arimaspes, qui (23) n'avoient qu'un œil au milieu du front; & d'un autre peuple qui avoit les pieds tournez au rebours des nôtres. Aussi Hérodote ne donne-t-il pas pour certain (24) ce qu'il dit des Issedons. Il ne faut pas omettre une réflexion qu'il fait ailleurs à la décharge des Scythes. Après avoir parlé d'un vaste désert que l'on trouve au dessus du Borysthène, il ajoute: (25) *Au delà de cette solitude habitent les Antropophages. Ils ne sont pas Scythes, mais une Nation différente. Les (26) Grecs se trompent, dit-il ailleurs, en attribuant aux Scythes, ce qui convient aux Massagètes. Il s'agit de la communauté des femmes, & de la coutume d'immoler & de manger les* vieill-

lorum fabularumque pleni; res inauditæ, incredulæ; Scriptores veteres non parvæ auctoritatis, Aristæas Preconnesius, & Ifigonus Nicæensis, & Ctesias, & Onesicritus, & Polystephanus, & Hegesias.... Erant igitur in illis libris scripta hujuscemodi. Scythas illos penitissimos qui sub ipsis septentrionibus ætatem agunt, corporibus hominum vesci, ejusque vitæ alimentum vitam ducere & ἀνθρωποφάγας nominari. Item esse homines sub eadem regione cæli, unum oculum in frontis medio habentes, qui appellantur Arimaspi, quâ fuisse facie Cyclopes Poetæ ferunt. Alios item esse homines, apud eandem cæli plagam, singularis velocitatis, vestigia pedum habentes retrò porrecta, non ut ceterorum hominum prospectantia. Agellius L. IX. Cap. 4. p. 246.

(23) Ci-dessus Livre I. Chap. I. p. 9.

(24) *Issedones talibus moribus uti feruntur. Herodot. IV. 26.*

(25) *Ultra eam solitudinem habitant Androphagi, separata natio, ac nequaquam Scythica. Idem IV. 18.*

(26) *Nam quod Græci memorant facere Scythas, id non Scythæ faciunt, sed Massagætæ. Idem I. Cap. 216.*

vieillards. Comment Hérodote pouvoit-il soutenir que les Antropophages & les Mafagetes n'étoient point Scythes, puisque l'on désignoit sous ce nom, tous les peuples qui demeuroient au-delà du Danube, jusques dans le fond du Nord? Il vouloit insinuer, selon les apparences, qu'aucun des peuples Scythes qui étoient connus de son tems ne mangeant de la chair humaine, les peuples plus éloignez, à qui l'on attribuoit cette barbare coutume, devoient être regardez comme une Nation toute différente. (27) Il est vrai que les Auteurs qui décrivirent dans la suite les expéditions d'Alexandre le Grand, faisoient encore mention de quelques peuples Scythes qui mangeoient leurs morts. C'est la source où Strabon, Plutarque & Lucien ont puisé ce qu'ils disent des Scythes, dans les passages que j'ai rapportez. Mais (28) Strabon nous

aver-

(27) Peut-être aussi qu'il vouloit dire, que les Antropophages n'étoient pas de ces Scythes qui ont reçu dans la suite le nom de Celtes, mais des Sarmates. Il dit, Liv. IV. Ch. 20. que les Melanchlenes n'étoient pas un peuple Scythe. Il est constant qu'ils étoient Sarmates. Ailleurs Hérodote assure, Liv. IV. C. 107. que les Melanchlenes mangeoient de la chair humaine. Mon plan ne m'appelle pas à examiner, si les Sarmates ont jamais été Antropophages. Peut-être qu'on leur a fait autant de tort à cet égard qu'aux peuples Celtes. Mais au moins il est certain qu'ils étoient encore plus féroces que les Celtes.

(28) *Plerisque eorum qui de Alexandro scripserunt credere non satis est tutum. Nam & isti facile verba dant, cum ob Alexandri gloriam, tum quod expeditio procul à nobis in extremos Asiae fines facta fuit. Difficulus autem redarguuntur quæ de longè distitis narrantur.* Strabo Lib. XI. p. 508. Qui Alexandrum

CHAP. III. avertit aussi, qu'il faut se défier beaucoup de ces Historiens, sur-tout dans ce qu'ils disent des Indiens & des Scythes. Enfin, à l'égard de ce que Diodore de Sicile & le même Strabon attribuent aux Irlandois, le premier avouë qu'il n'en est informé (29) que par le bruit public; & le second avertit, qu'il rapporte la chose sans la garantir (30), parce qu'elle n'est attestée par aucun témoin digne de foi. C'est donc une question fort problématique, si les Scythes & les Celtes ont jamais été Antropophages. Je panche beaucoup pour la négative, d'autant plus que je crois entrevoir ce qui peut avoir donné le change aux Auteurs qui ont accusé les peuples Septentrionaux, de manger de la chair humaine. Il est certain que les Scythes & les Celtes immoloient à leurs Dieux une partie des prisonniers qu'ils faisoient à la guerre, & que ces barbares sacrifices étoient toujours accompagnés de réjouissances & de festins, pendant lesquels on buvoit dans les coupes dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent.

Il est constant encore, qu'il y avoit de ces peuples où l'on faisoit mourir les vieillards, comme des fardeaux inutiles à la Société; & d'autres, où la mode vouloit qu'un homme d'honneur renonçât volontairement à la vie, d'abord qu'il n'étoit plus en état de porter les armes. Si l'on ajoute à cela, que

drum in Asia demandâ sunt comitati, singuli singulis contraria sæpe tradunt. Idem Lib. XV. p. 685.

(29) *Dicunt; supra p. 236. Note (7).*

(30) *Quæ quidem ita referimus, ut fide dignos testes non habentes. Strabo IV. 200.*

que les funérailles d'un Scythe ou d'un Celte, qui duroient ordinairement plusieurs jours, étoient pour les parens & pour les amis du défunt, un tems de fête & de bonne chère, on ne fera pas surpris que l'on ait imputé à ces peuples de manger leurs morts. Je conviens au reste, que les terres voisines de la Scythie étoient désertes & abandonnées. Mais on se tromperoit beaucoup, si l'on prétendoit conclure de-là, que les Scythes étoient Antropophages. On fuyoit le voisinage des Scythes & des Celtes, parce que ces peuples, qui ne vivoient que de pillage, faisoient des courses continuelles sur leurs voisins; & ces peuples de leur côté, avoient leurs raisons pour ravager au long & au large toutes les contrées qui confinoient à leur païs. Jules-César l'a remarqué en parlant des Germains. Comme ils n'avoient ni châteaux, ni villes fortes, ils étoient obligez de prendre (31) cette précaution, pour se mettre à couvert de toute surprise de la part de leurs ennemis.

Je dois rappeler ici une autre réflexion, que j'ai eu occasion de toucher dans le Livre précédent. C'est que la manière de vivre des Sarmates, différoit à plusieurs égards de celle des Celtes. On comprend bien à la vérité, que les deux peuples étant (32) Nomades,

Les Sarmates avoient une manière de vivre différente de celle des Celtes.

(31) *Hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato.* Cæsar VI. 23. IV. 3. Pomp. Mel. L. III. Cap. 3. p. 75.

(32) *Post Tyrigetas Jazyges Sarmatæ, & qui Basilii dicuntur, & Urgi, plerique Nomades, pauci agriculturæ operam navantes.* Strabo VII. p. 306.

CHAP. III. mades, negligéant l'Agriculture, devoient vivre, comme les autres Sauvages, de la chafse, ou des racines & des fruits que la terre produit naturellement. Il est vrai d'ailleurs que les Sarmates, lorsqu'ils eurent appris à cultiver la terre, avoient ceci de commun avec les Celtes, qu'ils feroient sur-tout du millet (33), & qu'ils s'en servoient principalement pour faire de la bouillie & de la Biere. Mais au lieu que les Celtes avoient des troupeaux de toute sorte de bétail, les Sarmates (34) ne nourrissoient que des chevaux, & en tiroient la plus grande partie de leur subsistance. La chair de cheval, le lait (35) & le fromage de cavale, étoient leurs alimens les plus ordinaires. Ils ne sçavoient ce que c'étoit que de faire rôtir ou bouillir la chair. Les uns la (36) mangeoient crüe. Les autres

(33) *Sarmatarum gentes maximè pulte ex milio aluntur.* Plin. L. XVIII. Cap. II. p. 466. *Mæotæ & Sarmatæ milium comederunt primi.* Ælian. Var. Hist. L. III. Cap. 39. Voyez ci-dessus p. 215. Note (20) p. 218. Note (29).

(34) *Apud Sarmatas multos equos unusquisque nutrit. Iis utuntur non solum ad bellum, sed etiam eos mactant Diis indigetibus, & carne eorum vescuntur.* Pausan. Attic. Cap. 21. p. 50.

(35) *Scythæ Nomades è pecore, latte & caseo, maximè equino, victitant.* Strabo VII. 300. *Dum credunt (Bulgari) satis esse ad delicias equini pecoris lac potare. Quis ferat adversarium qui pernicious jumentis beneficio currit & pascitur. Quid quod & illis animalibus indicunt studiosè famis patientiam, per quæ esuriem vitare didicerunt.* Ennodius Panegy. ad Theodoric. Reg. p. 24. *Inter Opp. Cassiodori Paris 1589. In Ponto fluvius Astaces rigat campos, in quibus pastæ nigro latte equæ gentem alunt.* Plin. L. II. Cap. 103.

(36) *Nomades, & Troglodytæ, & Scythæ, & Hunnorum nova feritas, semicrudis vescuntur carnibus.* Hieronym. adv. Jovin. Lib. II. p. 53. *Illis* (Bis-

tres se contentoient, comme je l'ai remarqué de la (37) mortifier, en la tenant pendant quelques heures sous leurs cuisses, sur le dos des chevaux qu'ils montoient. Quand ils étoient pressés par la faim, (38) ils avoient tou-

CHAP. III.

(Bistonibus) *semianimum pecus, excussæque leonum Ore dapes, & lacte novo domuisse cruorem, Luxus &c.* Statius Thebaid. Lib. II. v. 83. Pline dit aussi, qu'ils mangeoient la farine crüe détrempée avec du lait & du sang. *Sarmatæ crudâ farinâ aluntur, equino lacte vel sanguine è cruris venis admixto.* Plin. Lib. XVIII. Cap. 2. p. 466.

(37) *Hunni neque igni, neque saporatis indigent cibis, sed radicibus herbarum agrestium, & semicrudâ cujusvis pecoris carne vescuntur, quam inter femora sua, & equorum terga subsertam, fotu calefaciunt brevi.* Ammian. Marcellin. L. XXXI. Cap. 3. p. 615.

(38) Voyez les passages de Pline & de Stace à la Note (36). *Profuit incensos æstus avertere, & inter Ima ferire pedis, salientem sanguine venam, Bisaltæ quo more solent, acerque Gelonus, Cum fugit in Rhodopen, atque in deserta Getarum, Ec lac concretum cum sanguine potat equino.* Virgil. Georg. L. III. v. 459. *Longaque Sarmatici solvens jejunia belli, Massagetes quo fugit equo.* Lucanus L. III. v. 282. *Fame laborans Scythia alimentum ab equo petit, hic venas præbet.* Clem. Alex. L. III. Cap. 3. p. 267. *Venit & epoto, Sarmata pastus equo.* Martial. Epigr. L. I. 3. *Massagetis nec suavis frumenti cibus est, nec vinum indigenum, sed equorum sanguine miscentes album lac, convivium apponunt.* Dionys. Perieget. v. 744. *Lactea Massagetes qui sanguine pocula miscet.* Seneca Oedip. v. 470. *Et qui cornipedes in pocula vulnerat audax Massagetes.* Claudian. in Rufin. L. I. v. 329. *Lactea Massagetæ veluti cum pocula fuscant, Sanguine puniceo.* Statius Achilleid. Lib. I. v. 307. *Adeò horrida est hæc gens (Hunnorum) ut cum famem in bello fuerit passa, venam tangat equi, & sic excludat hausto sanguine famem.* Isidor. Chron. p. 717. *Pectore vitalitur quisquam, sed ab ubere tractus, plus potat per*

CHAP. III. toujours une ressource prête pour l'appaiser. C'étoit d'ouvrir la veine du cheval sur lequel ils étoient montez, & de boire le sang qu'ils en avoient tiré. Le lait & le sang de cavale mêlez ensemble, étoient même pour ce peuple, le plus délicieux de tous les mets.

Usage que
l'on peut
faire de
cette re-
marque.

Je fais ici cette remarque, parce qu'elle fournit un caractère auquel on peut reconnoître & distinguer assez sûrement, les deux Nations qui occupoient autrefois toute l'Europe; je parle des Celtes & des Sarmates. Les peuples qui mangeoient de la chair de cheval, qui se nourrissoient de lait & de sang de cavale (39), étoient Sarmates. Il faut seulement se souvenir de ce que (40) j'ai dit ailleurs, qu'entre les peuples Celtes qui étoient autrefois voisins de Sarmates, il y en avoit plusieurs qui avoient adopté en tout, ou en partie, les coutumes, & la manière de vivre des derniers. St. Jérôme remarque, par exemple, (41) que non seulement les Sarmates, mais aussi

vulnus equum. De Thracibus Sidon. Apoll. Panegy. Anthemii vs. 37. 38. Helmoldus dit la même chose des Sarmates ou Sclaves, qui occupoient la Prusse de son tems. *Carnes jumentorum pro cibo sumunt, quorum lacte vel cruore utuntur in potu.* Helmold. Cron. Scavor. Lib. I. Cap. 1. p. 3.

(39) Les Scythes ne montoient ordinairement que des juments. *Per bella fœminis uti malunt, quoniam urinam cursu non impedito reddunt.* Plinius L. VIII. Cap. 42. p. 211. *Mas ad bella nunquam producitur apud Scythas, eò quod fœminæ levare vesicas etiam in fuga possint.* Solin. Cap. 57. fin.

(40) Voyez ci-dessus Livre I. p. 13. & 56.

(41) *Sarmatæ, Quadi, Vandali, & innumera-biles aliæ gentes equorum & vulpium carnibus delectantur.* Hieronym. advers. Jovinian. Lib. II. p. 53.

aussi les Quades & les Vandales, qui étoient des peuples Germains, faisoient beaucoup de cas de la chair de cheval. Les Quades occupoient la Moravie. Les Vandales avoient (42) demeuré quarante ans, dans un quartier de la Pannonie, où Constantin le Grand leur avoit permis de s'établir; & selon les (43) apparences, leurs anciennes demeures n'étoient pas fort éloignées de celle des Quades. Il ne faut pas être surpris qu'ils eussent pris plusieurs choses des Sarmates (44), dont

(42) *Pannoniam sibi à Constantino Principe petière, ibique per 40. annos plus minus sedibus locatis, Imperatorum decretis ut incolæ famulârunt.* Jornandes Cap. XXII. p. 641.

(43) Dion Cassius met les sources de l'Elbe dans les montagnes de la Vandalie. *Profluit Albis ex Vandalicis montibus.* Dio. Cass. Lib. LV. p. 548.

(44) Les Sarmates, voisins des Quades, étoient les Jazyges. *Celticarum nationum ad Istrum extremi sunt Quadi & Marcomanni; postea Jazyges, Sarmatarum pars; tunc Getæ immortales; tunc multi Sarmatarum.* Arrian. Exped. Alex. p. 8. *Sarmatæ & Quadi, vicinitate & similitudine morum, armaturæque concordés.* Ammian. Marcell. L. XVII. Cap. 13. p. 174. *Marcomannicum bellum Quadi, Vandali, Sarmatæ, Suevi, & omnis barbaria commoverat.* Eutrop. L. VIII. Cap. 6. p. 202. *M. Aurelius Pannonias, Marcomannis, Sarmatis, Wandalis, simul etiam Quadis extinctis, servitio liberavit.* Capitolinus in Marc. Aurel. Cap. XVII. p. 352. On voit aussi dans les lettres de Grégoire III. à Boniface Archevêque de Mayence, que les Saxons mangeoient de la chair de cheval. Epist. 122. Mascau Lib. XVI. Cap. 26. Not. 13. Selon les apparences, ils l'avoient appris des Venedes, leurs voisins. Mr. Jean-George Keyfler a publié dans ses Antiquitez Septentrionales & Celtiques, imprimées à Hanover en 1720. une Dissertation de *Interdictio Carnis equinæ usu.*

CHAP. III. dont ils étoient voisins & alliez (45).

Je trouve cependant parmi les anciens habitans de l'Espagne, un peuple qu'Horace & Silius appellent *Concanes* (46), & auquel ils attribuent aussi la coutume de saigner leurs chevaux, & de boire le sang qu'ils leur avoient tiré. J'avouë que je ne sçais d'où les *Concanes* pouvoient être venus, ni d'où ils avoient pris cet usage. Comme dans le tems de la grande migration des peuples, il passa dans les Provinces de l'Empire Romain, plusieurs troupes de Sarmates, à la suite des Vandales, des Sueves, des Goths & des Lombards, il n'est pas impossible que la même chose ne soit arrivée dans des migrations plus (47) anciennes.

(45) J'examinerai, en parlant des expéditions de Cyrus contre les Massagètes, & de Darius Hytaspes contre les Gètes, si ces peuples étoient Scythes ou Celtes. Il suffira de remarquer ici, qu'ils se nourrissoient de lait de jument. Sur les Massagètes, qui étoient un peuple de l'Asie, voyez Herodote IV. 2. & ci-dessus p. 249. Note (38) Voici ce que Nicolas de Damas avoit remarqué des Gètes que Darius alla attaquer au-delà du Danube. *Galatophagi Scythica gens. Victus eis solo equarum lacte constat, unde caseos conficiunt, atque eo tum potu, tum cibo utuntur. Illi Darium repulerunt... Eorum etiam meminit Homerus, ubi ait ἀγανῶν ἰσπημολγῶν* (Iliad. XIII. 5.) Nicol. Damasc. Serm. XXXVII. p. 118. Sidonius Apollinaris dit aussi: *Solitosque cruentum, Lat potare Getas, ac pocula tingere venis.* Sid. Ap. Panegy. Avit. vf. 83.

(46) *Et lætum equino sanguine Concanum.* Horat. Carmin. L. III. Od. 4 vf. 34. *Nec qui Massegeten monstrans feritate parentem, Cornipedis fusâ satiaris Concane venâ.* Silius Ital. L. III. vf. 360.

(47) Silius place effectivement des Sarmates en Es-

ciennes. Quelques Commentateurs d'Horace placent les Concanes, non en Espagne, mais dans la Thrace. Si cette conjecture étoit fondée, elle leveroit entièrement la difficulté. Il est constant qu'il y avoit en Thrace plusieurs peuples (48) Sarmates.

Le Lecteur ne fera peut-être pas fâché de trouver ici la manière dont les peuples Celtes faisoient leur sel. Non seulement elle se ressent beaucoup de l'ancienne simplicité, elle a d'ailleurs quelque chose de si extraordinaire, que je ne doute point du tout que les Espagnols, les Gaulois & les Germains, ne la tinssent tous du même endroit. On allumoit un grand tas de bois. (49) Quand il étoit ré-

Manière
dont les
peuples
Celts
faisoient
leur sel.

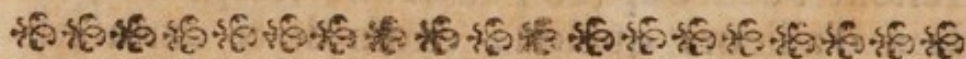
duit
Espagne. *At non Sarmaticos attollens Susana muros, Tam levibus persultat equis.* Silius Lib. III. v. 384. La Note de Cellarius porte : *Susana, urbs Hispaniæ, ceteris omnibus ignota. P. Marfus Scholiographus addit, à Sarmatis conditam.*

(48) Ci-dessus Livre I. Chap. 8. p. 64. Note (r).

(49) *In Gallia Transalpina, intus ad Rhenum, aliquot regiones accessi, ubi ... salem nec fossitium nec maritimum haberent, sed ex quibusdam lignis combustis, carbonibus salsis pro eo uterentur.* Varro Rei Rust. L. I. Cap. 7. p. 321. *Galliæ Germaniæque ardentibus lignis aquam salsam infundunt. Hispaniæ quadam sui parte è puteis hauriunt, Muriam appellant, & illi quidem etiam lignum referre arbitrantur. Quercus optima, ut quæ per se cinere sincero vim salis reddat. Alibi Corylus laudatur. Ita infuso liquore salso, carbo etiam in salem vertitur. Quicunque ligno confit sal, niger est.* Plinius XXXI. Cap. 7. p. 807. *Dicebant Hermunduri & Catti, illis sylvis salem provenire, non ut alias apud gentes, eluvie maris arescente undâ, sed super ardentem arborum struem, fusa, ex contrariis inter se elementis, igne atque aquâ, concretum.* Tacit. An. XIII. 57.

CHAP. III.

duit en charbon, on l'éteignoit avec de l'eau salée, que des rivières, ou des fontaines chargées de nitre fournissoient. Le charbon, im-
pregné de cette eau, tenoit lieu de sel. Il
faut certainement que les Scythes & les Cel-
tes fussent bien jaloux de leurs anciennes
coutumes, puisque cette manière de faire le
sel, subsistoit encore en Espagne & dans les
Gaules, du tems de Plin.



CHAPITRE QUATRIEME.

Les Celtes
étoient de
grands
dormeurs.

LEs Celtes passioient parmi les Anciens pour
de grands dormeurs. Je ne crois pas
qu'on leur fit tort. Des peuples qui n'avoient
d'autre occupation que la guerre & la chasse,
devoient avoir bien du tems de reste. Il y a
même des saisons de l'année où ils de-
voient se trouver réduits à ne faire autre
chose que manger, boire & dormir. Ta-
cite l'a remarqué en parlant des Germains.
(1) *Toutes les fois qu'ils ne vont pas à la guer-
re, ils employent une petite portion de leur tems
à la chasse, & en passent la plus grande partie
à ne rien faire, ne pensant qu'à manger & à
dormir. Ailleurs il dit, que les Germains (2)
aimoient à dormir la grasse matinée; On com-
prend facilement que cette paresse dût être
commune à tous les peuples Celtes, aussi
long-*

(1) *Quoties bella non ineunt, non multum venati-
bus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque.*
Tacit. Germ. C. 15.

(2) *Somnum plerumque in diem extrahunt.* Tacit.
Germ. C. XXII.

long-tems qu'ils ne furent point désabusez de cet étrange préjugé, qui leur faisoit regarder tout travail, tant du corps que de l'esprit, comme une chose basse & servile. Il ne faut pas s'imaginer cependant, qu'à l'exemple des peuples mous & efféminez, ils prissent leurs aises & leurs commoditez, pour mieux goûter les douceurs du sommeil. Ils couchoient (3) à terre, & tout (4) habillez, se contentant d'étendre sous eux (5) un peu de paille, ou la peau de quelque bête sauvage. Les Sarmates avoient la même coutume, qu'ils conservent encore aujourd'hui. Mais ils étoient d'une malpropreté dégoûtante (6), au lieu que les

Ils couchoient à terre, & tout habillez.

(3) *Cubile mihi terra.* Anacharsis Scythia, in Epistola ad Hannonem, apud Ciceronem Tuscul. Quæst. Lib. V. p. 3600. *Humi cubare commune est Iberis cum Gallis.* Strabo Lib. III. 164. *Plerique Galli humi cubant, usque ad hodiernum diem.* Strabo IV. 197.

(4) *Hispani sagis amiciuntur, quibus involuti super stramentis cubant.* Strabo Lib. III. p. 155. Varron dit la même chose des anciens Romains. *Præterea quoque in lecto togas antea habebant, ea enim olim fuit commune vestimentum, & diurnum & nocturnum, & muliebre & virile.* Fragment. Varronis in Edit. Popinæ p. 206.

(5) *Galli humi cubare consueverunt in ferarum pellibus.* Diod. Sic. V. 214. *Galli in pellibus cubant.* Athen. L. XIII. Cap. 8. *Gallis (in Italia) somnus in herba aut stramentis erat.* Polyb. II. p. 106. XI. p. 625. On voit dans Paul Diaire, que du tems de Grimoald Roi des Lombards, les grands Seigneurs de cette Nation couchoient à terre, sur une peau d'ours, que l'on couvroit d'un drap, & d'un oreiller. P. Diac. Hist. Long. Lib. V. Cap. I. p. 412.

(6) *Sordes Sarmatarum.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Nec alia Hunnis domestica vestis, alia forensis, sed semel obsoleti coloris tunica collo inserta,* non

CHAP. IV.

Ils aimoient la propreté.

les Celtes aimoient d'être propres & bien mis. Tous les Gaulois (7), disoit Ammien Marcellin, sont fort soigneux de ce qui regarde la propreté du corps & des habits. Vous ne trouverez dans ces contrées ni hommes, ni femmes, fussent-ils même des plus pauvres, qui ayent des habits sales & déchirez. Diodore de Sicile (8) loue aussi la propreté des Celtiberes. Tacite remarque (9), que les Germains se lavent régulièrement tous les jours, & que c'étoit la première chose qu'ils faisoient après être levez. En général il est certain que les peuples Celtes usoient fréquemment des bains, dans lesquels ils ont souvent été surpris par leurs ennemis (10). Comme ils en usoient, non seulement pour la santé & pour la propreté du corps, mais encore pour l'endurcir, ils se baignoient (11) ordinairement dans les rivières, & cela tant en hyver qu'en été. Les étrangers,

non ante deponitur, aut mutatur, quàm diuturnâ carie in pannos defluxerit, defructata. Amm. Marcell. XXXI. Cap. 3. p. 616.

(7) *Tersi pari diligentia cuncti & mundi, nec in tractibus illis, maximè apud Aquitanos, poterit aliquis videri, vel femina, licet perquam pauper, ut alibi frustis squalere pannorum.* Amm. Marcell. L. XV, Cap. 12. p. 106.

(8) Voyez ci-dessous pag. 258. Note (17).

(9) *Statim è somno lavantur.* Tacit. Germ. Cap. XXII. Les Perses avoient la même coutume. Suidas ex Appiano in ἀναλαμβάνειν, Tom. I. p. 168.

(10) Voyez-en des exemples, Plutarch. in Mario T. I. p. 416. Zosim. Lib. IV. Cap. 23. p. 397. Amm. Marcell. L. XXVII. Cap. 2. p. 476. Jordan. Cap. XX. p. 639.

(11) *Germani locis frigidissimis lavantur in fluminibus.* Cæsar IV. 1. *Promiscuè in fluminibus perlauntur.* Idem VI. 21. *Germani in fluminibus tantùm lavantur.* Herodian. Lib. VII. p. 525.

gers, & sur-tout (12) les Romains, leur apprirent ensuite à se servir des bains chauds; & ce fut l'une des choses qui contribua à énerver la (13) vigueur de leur tempérament. Aussi Bondvica (14) Reine des Bretons, qui résista si vigoureusement aux Romains du tems de Neron, disoit-elle à ses troupes, *que les Romains étoient des efféminez, qui se baignoient dans de l'eau chaude.*

Je ne sçais au reste si cette autre propriété des peuples Celtes seroit du goût de notre Siècle. La plupart de ces peuples, pour avoir le teint plus (15) luisant, se frottoient le visage avec du beurre. Par-tout où l'on brassoit de la Biere, les Dames employoient au même usage (16) la levure ou l'écume dont elle

(12) *Hispani calidâ lavari, post secundum bellum Punicum à Romanis didicere.* Justin. XLIV. 2. Voyez aussi Plutarch. Sympos. VIII. 9. T. II. p. 734. Tacit. Germ. XXII.

(13) Dion Cassius, parlant des Cimbres, dit que Marius en vint facilement à bout, parce que la bonne chère & les bains chauds les avoient entièrement amollis, depuis qu'ils étoient entrez en Italie. *Aquis calidis utebantur, cum antea frigidâ lavarentur.* Dio in Excerpt. Vales. p. 634.

(14) *Romanos nec viros appellandos, quod calidâ laventur.* Xiphil. Brev. Dion. L. LXII. p. 172. On peut remarquer ici, que les bains chauds n'étoient point en usage parmi les Lacedémoniens, qui conserverent le plus long-tems l'ancienne manière de vivre des Pelasges. *Spartani Ψυχρολύται.* Plutarch. Alcib. T. I. p. 203.

(15) *Butyro Barbari omnes unguntur.* Plin. Hist. Nat. Lib. XI. Cap. 41. p. 591. *Pæones unguntur oleo quod à lacte separatur.* Athen. Lib. X. Cap. 13.

(16) *Ex frugibus fiunt & potus. Zythum in Ægypto,*

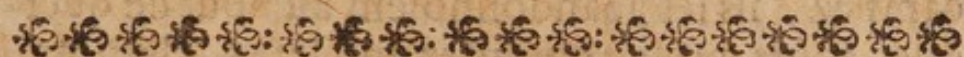
CHAP. IV. elle se décharge quand elle fermente dans le tonneau. Les Celtiberes avoient une coutume encore plus extraordinaire. (17) Se piquant beaucoup de propreté, ils ne laissoient pas d'avoir la vilaine manière de se laver tout le corps d'urine, & de s'en frotter les dents. Ils regardoient cette cure comme très-salutaire au corps. Diodore de Sicile & Catulle n'attribuent cette coutume qu'aux seuls Celtiberes. Mais Strabon remarque expressement, qu'elle étoit commune (18) aux Espagnols & aux Gaulois. Il dit aussi, qu'afin que l'urine eût plus de force, on la faisoit vieillir dans des citernes. C'est donc ici une nouvelle preuve de la parfaite conformité qu'il y avoit entre les anciens habitans des Gau-

gypto, Celia & Ceria in Hispania, Cervisia & plura genera, in Galliis aliisque Provinciis, quorum omnium spuma cutem foeminarum in facie nutrit. Plin. Lib. XXII. Cap. 25. p. 234. 235.

(17) *Peculiaris quaedam apud eos consuetudo est, & admirabilis. Nam licet puritatis & elegantiae in visu studiosi existant, unum tamen quiddam sordidum, & spurcitiae non mediocris plenum ab eis committitur: urinam enim totum corpus perluunt, adeoque dentes etiam fricant, quae corporis illis ratio curandi non frivola habetur. Diod. Sicul. Lib. V. 215. Nunc Celtiber in Celtiberia terra, Quod quisque minxit, hoc solet sibi mane, Dentem atque rufam defricare gingivam. Catull. Epigr. 96.*

(18) *Hispani urinam lavantur, in cisternis inveterata, eaque tum ipsi, tum uxores eorum, dentes terunt; quod & Cantabros, & eorum vicinos facere ajunt. Hoc & humi cubare, commune est Iberis cum Celtis. Καὶ τῆτο δὲ, καὶ τὸ χαμευνεῖν κόινον ἐστὶ τοῖς Ἰβηρσι πρὸς τοὺς Κελτοὺς. Strabo Lib. III. p. 164. Les versions Latines ont supprimé mal à propos le καὶ τῆτο δὲ.*

Gaules & de l'Espagne, jusques dans les choses les plus petites & les plus extraordinaires. CHAP. IV.



CHAPITRE CINQUIEME.

I. J'Ai déjà remarqué, que les anciens habitans de l'Europe ne bâtissoient ni villes, ni villages, & qu'ils n'avoient même point de demeure fixe. Au lieu que notre manière de vivre nous attache à nos champs, à nos vignes, à nos possessions; au lieu qu'on ruineroit un homme, si on vouloit l'arracher d'un endroit où il a pris racine; les Scythes, libres de tous ces liens, n'avoient aucune raison qui pût les déterminer à s'arrêter long tems dans une contrée, encore moins à s'y établir pour toute leur vie. Obligez de parcourir successivement les campagnes, les forêts, les prairies, pour y faire subsister leur bétail, ils trouvoient au contraire leur avantage à mener une vie ambulante, & à ne se point separer des troupeaux dont ils tiroient la plus grande partie de leur subsistance. Ainsi ils passoient (1) toute leur vie sur des chariots cou-

Les peuples Celtes n'avoient anciennement point de demeure fixe.

(1) *Scythis nullæ urbes, nulla mœnia extructa. Domos secum ferunt singuli, pro domibus plaustra habentes. Herodot. IV. 46. Nec domus illis, aut tectum, aut sedes est, armenta & pecora semper pascentibus, & per incultas solitudines errare solitis. Uxores liberosque secum in plaustris vehunt, quibus, coriis, imbrium hyemisque causâ tectis, pro domibus utuntur.*

CHAP. V. couverts, sur lesquels ils transportoient leurs
 Ils de- femmes, leurs enfans, & leur bagage d'un
 meu- pâturage à l'autre. S'ils bâtissoient quelques
 roient sur chetives cabanes dans les lieux où ils étoient
 des cha- campez, ils les abandonnoient au bout de quel-
 riots. ques jours pour remonter sur leurs chariots,
 & pour passer dans d'autres contrées. Quel-
 que grands que pûssent être ces chariots,
 une famille devoit y être fort à l'étroit, &
 y souffrir de grandes incommoditez. Une
 semblable demeure ne peut même conve-
 nir qu'à des bergers; au moins elle n'accom-
 moderoit gueres ni des artisans, ni des gens d'é-
 tude. Aussi n'en voyoit-on pas plus parmi
 les Scythes, qu'on n'en trouve aujourd'hui chez
 les Sauvages. Les peuples Nomades avoient
 pourtant un avantage; c'est qu'ils chan-
 geoient

*utuntur. Justin. II. 2. Scythæ Nomades non sunt
 aratores, in plaustriis degunt, vagantur incertis se-
 dibus, neque urbes incolunt. Arrian. Indic. p. 521.
 Galatophagi, (ce sont les Gètes,) Scythica gens,
 domos non habent, ut plerique alii Scytharum. Ni-
 col. Damasc. Ap. Stobæ: Serm. XXXVII. p.
 118. Mysi, Abii dicti, quod laribus careant, & in ve-
 hicularum degant. Strabo VII. p. 296. Scythi Euro-
 pæis caritates, & habitacula, vilesque suppellectiles
 plaustriis impositæ sunt, corticibus tectis, & cum pla-
 cuerit, sine obstaculo migrant, eadem carpenta quò
 libuerit convolventes. Ammian. Marcel. Lib. XXII.
 Cap. 8. p. 317. Utrique barbarorum istorum luxum
 odio habent; apertos testes proferunt, Rhenum
 (scil. quem bibit,) Germanus, currum Scythæ.
 Clem. Alex. Pædag. L. III. p. 267. Quin & ab
 Hyrcanis, Titanius expulit antris, Cyris in arma vi-
 ros, plaustriisque ad prælia cunctas Coraletæ traxerunt
 manus, ibi futilis illis, Et domus & crudo residens sub
 vellere conjunx, Et puer è primo torquens temone
 Catejas. Valer. Flac. Argon. L. VI. vs. 79. Scythæ,
 Quorum plaustri[vagas] ritè trahunt domos. Horat.
 Cærm. Lib. III. Od. 24. vs. 9.*

geoient d'air fort souvent, & qu'ils alloient ordinairement établir leur quartier d'hyver (2) sous un climat temperé, ou dans des contrées que leur situation mettoit à couvert des vents froids. D'ailleurs, comme tous les païs leur étoient égaux, parce que les troupeaux dont ils se nourrissoient trouvoient par-tout de l'herbe à brouter, ils n'étoient pas obligez d'exposer leur vie & leur liberté pour se maintenir dans la possession d'un païs. Au contraire, toutes les fois qu'on venoit les attaquer avec des forces supérieures, ils avoient toujours un moyen assuré pour se mettre à couvert. C'étoit de se retirer (3) dans des solitudes, où il n'étoit pas possible à une armée de les suivre, sans courir risque de périr totalement par le manque de vivres. C'est de cette manière que les (4) Getes firent échouer l'expédition de

D2-

(2) *Scenæ Nomadum testæ veste stragulâ è lana confectâ, infixæ sunt vehiculis, in quibus ii degunt. Circùm eas versantur pecora, quorum lacte, caseo & carnibus vitum suppeditant. Sequuntur autem ipsi pascua, subinde herbosa occupantes loca; hyeme in paludibus Mæotidi propinquis, æstate etiam in campis. Strabo L. VII. 308. Scythæ, cum frigus intolerandum est, supellectile in currus impositâ, in aliam regionem transeunt. Schol. Aristophan. Avib. p. 290.*

(3) *Quod maximum ab eis excogitatum id est, ut neque quisquam qui ad eos se contulerit aufugere, neque ipsi capi possint, aut ne inveniri quidem, si nolint, atque deprehendi. Siquidem nullæ sunt eis urbes, nulla mœnia extructa, domos secum ferunt singuli. Herodot. IV. 46.*

(4) *Herodot. IV. 120. Galastophagi non facile bello superantur, quod commeatus ubique ipsis præstò sit. Illi Darium domum remeare coegerunt. Nicol. Damasc. ap. Stobæ Sermo. XXXVII. p. 118.*

CHAP. V. Darius Hyftafpe, qui vint les attaquer à la tête d'une armée de fept-censimille hommes. Quoi qu'il en foit, il eft certain que tous les peuples (5) Scythes, tant (6) Celtes que (7) Sarmates, n'avoient dans le commencement point d'autre demeure que leurs chariots. C'eft de - là qu'ils avoient reçu le nom

(5) *Pro domo plauftris utuntur Scythæ & Sarmatæ.* Strabo VII. 295. *Agathyrsi & Sauromatæ, quia pro sedibus plauftra habent, Hamaxobii dicti.* Pomp. Mel. L. II. Cap. 1. p. 37. Quoi qu'en ayent dit les Hiftoriens & les Géographes, qui placent les Agathyrses, les uns le long de la Mer Baltique, Ptol. L. III. Cap. 5. p. 82. les autres autour du Palus Méotide ou en Mofcovie, Amm. Marcell. L. XXII. Cap. 8. p. 314. L. XXXI. Cap. 3. p. 619. Bruzen de la Martiniere, Diction. Geogr. T. I. 138. Il eft constant que les Agathyrses étoient des Thraces, ou des Getes, établis autour d'un fleuve qui fe jette dans le Danube. *Ex Agathyrsis fluens Maris Iftro mifcetur.* Herodot. IV. 49. *Agathyrsi, fic Græci Thracas nominant.* Steph. de Urb. *Agathyrsi ad Thracum confuetudinem accedunt.* Herodot. IV. 104. *Agathyrsi gens intra Hæmum.* Suidas T. I. p. 20. Valerius Flaccus L. II. vf. 160. dit, que les Thraces demeuroient fur des chariots.... & *plaufiro derepta nurus.*

(6) Voyez la Note précédente & la Note (1) de la page 259. & les Notes fuivantes.

(7) J'ai dit dans le Livre précédent, que les Sarmates étoient toujours à cheval; mais ils mettoient les femmes & les enfans fur des chariots. *Sarmatæ in plaufro equoque vivunt.* Tacit. Germ. XLVI. *Hunni ædificiis nullis unquam tecti, fed hæc velut ab usu communi discreta fepulcra declinant; nec enim apud eos vel arundine faftigatum reperiri tugurium potest.... Semper fugientium fimiles, cum carpentis in quibus habitant, ubi conjuges tetra illis vefimenta contexunt, & cœunt cum maritis, & pariunt, & adufque pubertatem nutriunt pueros.* Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. & 617.

nom (8) d'*Hamaxobii*, que les Grecs leur CHAP. V.
donnent ordinairement.

Les Gaulois (9) ne différoient point anciennement à cet égard des autres Celtes. Ce ne fut qu'après la fondation de la (10) Colonie de Marseille qu'ils commencèrent à cultiver les terres, & à bâtir des villes pour s'y établir. La plupart (11) des Germains étoient encore Nomades du tems des premiers Empereurs. On en trouve même dans le (12) quatrième Siè-

(8) *Ἀμαξοβίοι*, *Ἀμαξοβίται*, Gens qui demeurent sur des chariots. *Scythæ Hamaxobii*. Steph. de Urb. 235. 236. Voyez ci-dessus Note (5).

(9) Je ne dis rien des anciens habitans de l'Espagne, parce que les monumens manquent. Ce qu'on rapporte des Rois Habis & Gerion, du tems desquels ces peuples étoient encore Nomades, est fabuleux. Justin. XLIV. 4. Il y a apparence que ce furent les Phéniciens & les Carthaginois qui tirèrent ces peuples de la barbarie.

(10) Voyez le passage de Justin. ci-dessus p. 211. Note (8).

(11) Voyez le passage de Strabon à la Note (13) de la page suivante. *Germanis circa Istrum nulla domicilia, nullæ sedes, nisi quas lassitudo in diem posuit*. Senec. de Provid. Cap. IV. p. 386. *Quid induratiùs Germanis ad omnem patientiam, ut quibus, magnâ ex parte, non tegumenta corporum provisa sunt, non suffugia adversus perpetuum cæli rigorem*. Senec. de Ira Lib. I. Cap. 2. p. 399.

(12) *Alani plaustris supersidentes, quæ operimentis curvatis corticum, per solitudines conferunt, sine fine distentas. Cùmque ad graminea venerint, in orbiculatam figuram locatis sarracis, ferino ritu vescuntur, absumptisque pabulis, velut carpentis civitates impositas vehunt, . . . & habitacula sunt hæc illis perpetua. . . . Omnis ætas & sexus imbellis, circa vehicula ipsa versatur*. Amm. Marcell. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 620.

CHAP. V. Siècle , qui n'avoient encore point de demeure fixe. Il ne faut donc pas être surpris des fréquentes migrations des Nations Celtiques, que l'on voit inonder quelquefois un pais comme des essains d'abeilles. Des peuples (13) que rien n'attachoit à une contrée, & qui avoient toujours des voitures prêtes pour se transporter avec leurs familles d'un pais à l'autre ; des Nomades, qui sans se charger d'aucunes provisions, n'avoient pas à craindre que les vivres leur manquaissent en aucun endroit, ont pu passer très-facilement d'Asie (14) en Europe, & s'avancer en très-peu de tems jusqu'aux extrêmités de l'Espagne; au lieu que de semblables migrations sont presque impossibles à un peuple qui est fixé & ancré depuis long-tems dans un pais. Aussi est-il constant que les Cimbres, les Teutons, les Sueves, les Vandales, les Goths, les Alains, & tous ces autres

(13) *Commune est omnibus qui in istis partibus degunt, ut facile solum mutant, propter tenuem vium, & quod neque colunt agros, neque fructus recondunt, sed in casis habitant, structurâ in unum diem constantibus. Cibus eis à pecore plurimus, ut & Nomadibus, quorum etiam imitatione, rebus suis in currus impositis, facile cum pecore abeunt quò visum fuerit.* Strabo de Suevis Lib. VII. p. 291. *Scythæ Massagetæ admodum inopes, nec urbes habent, neque certas sedes figunt, neque metu perdendi res maximè charas occupantur; propterea non difficulter ad alia atque alia bella inducuntur.* Arrian. Expedit. Alex. L. IV. p. 278.

(14) Affurement Tacite n'y avoit pas bien pensé, lorsqu'il disoit que les Germains sont *Indigetes*, parce qu'il est difficile de comprendre, qu'aucun peuple ait pu se transporter par terre d'Asie en Europe, Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 13. p. 129.

tres peuples, qui en divers tems vinrent se jeter sur les Provinces de l'Empire, étoient encore Nomades (15) lorsqu'ils entreprirent ces expéditions. Il y a toute apparence, que les Gaulois l'étoient aussi, lorsqu'ils envahirent cette partie de l'Italie qui portoit parmi les Romains le nom de *Gallia Togata*. Strabon l'insinué dans un passage (16) que je cite en marge; & la chose est presque indubitable, s'il est vrai, comme Tite Live (17) l'assure, qu'ils passèrent en Italie sous le regne de Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire, dans le tems même où la Colonie de Marseille fut fondée. De cette remarque il en résulte une autre. C'est que les Géographes se donnent assurément une peine inutile, en voulant déterminer au juste l'ancienne demeure des Sueves, des Vandales, des Alains, & des autres Nations qui menaient une vie ambulante, sans se fixer dans aucun pays. On peut dire, par exemple, que les Vandales étoient autour de l'Elbe du tems de Dion Cassius, (18) qui fait descendre ce fleuve des montagnes de la Vandalie. On peut marquer les vastes contrées au milieu desquelles ils avoient accoutumé de se promener; les fleuves, les montagnes où ils étoient obli-

gc2

(15) On verra dans la suite de ce Chapitre, en quel sens ils étoient encore Nomades, quoiqu'ils s'appliquassent déjà à l'Agriculture.

(16) *Gallis facilius migrationes acciderunt, cum gregatim ac omnibus copiis ferrentur, imò potius cum omni familiâ migrarent.* Strabo IV. 196.

(17) Tit. Livius L. V. 34.

(18) Ci-dessus p. 251. Note (43).

M

CHAP. V. gez de borner leurs courses. Mais il faut en demeurer-là, & se souvenir que c'est tomber en contradiction, d'assigner des villes & une demeure fixe, (19) à des peuples dont le nom même avertit qu'ils n'en avoient point.

Lors même que ces peuples eurent commencé de s'appliquer à l'Agriculture, ils ne renoncèrent pas d'abord à la vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoutumés. II. Les peuples Celtes ne penserent donc point à bâtir des maisons, aussi long-tems qu'ils n'eurent d'autre occupation que de paître leurs troupeaux. Les choses durent naturellement changer de face, lorsque ces peuples commencerent de s'appliquer à l'Agriculture. Il est vrai que dans le commencement ils ne jugerent pas à propos de s'approprier les terres qu'ils cultivoient, ni même de s'arrêter dans une contrée au-delà d'un an. Jules-César l'a remarqué en parlant des Sues. (20) *Ils ne séparent point leurs champs. Personne n'en possède en propre. Il n'est même pas permis de demeurer plus d'un an dans une contrée pour la cultiver.* Il dit la même chose de tous les peuples Germains en général. (21) *Ce n'est pas la coutume des Germains, de posséder des terres en propre. Chaque année les Magistrats en assignent aux peuples & aux familles qui vivent ensemble, autant & en tel lieu qu'ils le jugent à propos. L'année suivante ils les obligent à changer de demeure, & à passer*

(19) Ci-dessus Livre I. Chap. 14. p. 141.

(20) *Privati ac separati agri apud eos nihil est, neque longius anno remanere in uno loco, incolendi causâ licet.* Cæsar IV. 1.

(21) *Neque quisquam agri modum certum, aut fines proprios habet. Sed Magistratus ac Principes, in annos singulos, gentibus, cognationibusque bonum qui unâ cõterunt, quantum eis & quo loco visum est, attribuant agri; atque anno post aliud transire rogunt.* Idem VI. 22.

passer dans d'autres lieux. Le même usage CHAP. V.
 subsistoit encore parmi les Germains, près de voient
 150 ans après, c'est-à-dire du tems de Ta- de nou-
 cite. (22) Les Germains, dit cet Historien, velles ter-
 occupent successivement des terres plus ou moins res.
 étendues, à proportion du nombre de ceux qui
 doivent les cultiver. Après que le Canton entier
 a pris possession d'une contrée, on la partage en-
 tre les particuliers, selon leur condition. L'é-
 tendue des campagnes & des terres laboura-
 bles, fait qu'on n'a gueres de difficulté sur le par-
 tage. Tous les ans ils cultivent de nouvelles
 terres, & ne laissent pas d'en avoir encore de
 reste. Cette coutume n'étoit pas particulie-
 re aux peuples de l'Allemagne. Horace l'at-
 tribuë aux Getes,

- - - (23) *Et rigidi Getæ,
 Immetata quibus jugera, liberas
 Fruges, & Cererem ferunt,
 Nec cultura placet longior annuâ.*

On voit dans Diodore de Sicile, (24) que
 les Vaccéens, qui étoient un peuple de l'Es-
 pagne, conservoient encore de son tems la cou-
 tume

(22) *Agri, pro numero cultorum, ab universis per
 vices occupantur, quos mox inter se secundum digna-
 tionem partiuntur. Facilitatem partiendi, camporum
 spatia præstant. Arva per annos mutant, & super-
 est ager &c.* Tacit. Germ. Cap. 26.

(23) Horatius Carm. L. III. Od. 24.

(24) *Vaccæi quotannis regionem dividentes, eam co-
 lunt, & fructus communes faciunt, suam cuique par-
 tem tribuentes. Agricolas, qui aliquid frumenti inter-
 vertunt, morte plectunt.* Diodor. Sicul. V. 215. Les
 Mosyniens, qui étoient un peuple Scythe établi
 dans l'Asie mineure, pratiquoient la même chose.
Proveniens ipsis frumentum æqualiter distribuunt.
 Nicol. Damasc. ap. Stobæ. Serm. CLXV. p. 470.

CHAP. V. *tume de partager leurs terres tous les ans ;*
 & qu'ils en rassembloient le provenu dans des greniers publics, où l'on distribuoit ensuite aux particuliers, la quantité de grain dont ils avoient besoin pour l'entretien de leurs familles. Enfin Strabon remarque, (25) que les Dalmates procedoient tous les huit ans à un nouveau partage de leurs terres. La chose est d'autant plus remarquable, que les peuples de l'Illyrie portoient déjà depuis plusieurs années le joug des Romains. Il paroît par ces passages, que lors même que les peuples Celtes eurent commencé de connoître les avantages qu'ils pouvoient tirer de l'Agriculture, il falut encore du tems pour leur faire quitter cette vie errante & vagabonde à laquelle ils étoient accoûtumez. Les raisons que les Germains alleguoient pour justifier à cet égard leur manière de vivre, paroissent assez specieuses. Jules-César les expose au long. Ils disoient : (26) „ Que s'ils se fixoient „ dans une contrée, à l'exemple des autres „ peuples, il seroit à craindre que la passion qu'ils avoient pour les armes, ne se „ changeât bientôt en passion pour l'Agriculture : Que comme chacun chercheroit à se „ loger d'une manière commode, propre à „ le

(25) *Proprium hoc habent Dalmatæ, quod singulis octenniis agros denuò dividunt.* Strabo VII. 315.

(26) *Ejus rei multas afferunt causas, ne assiduâ consuetudine capti, studium belli gerendi agriculturâ commutent, ne latos fines parare studeant, potentioresque humiliores possessionibus expellant, ne accuratius ad frigora atque æstus vitandos ædificent, ne qua oriatur pecuniæ cupiditas; qua ex re factiones dissensionisque nascuntur, ut animi æquitate plebem contineant, cum suas quisque opes cum potentissimis æquare videat.* Cæsar VI. 22.

„ le garantir du chaud & du froid , on ver-
 „ roit ces peuples belliqueux s'amollir, & per-
 „ dre insensiblement toute leur vigueur. Ils
 „ ajoutoient, que s'ils possédoient des terres
 „ en propre , chacun chercheroit infaillible-
 „ ment d'étendre ses bornes , & que les Grands
 „ ne manqueroient pas de dépouiller les pe-
 „ tits ; que de cette manière on ouvreroit la
 „ porte à l'amour des richesses , & par - là
 „ aux factions & aux dissensions ; au lieu que
 „ le menu peuple est plus facilement entre-
 „ tenu dans la dépendance , quand il voit
 „ qu'il égale les plus puissans en biens & en
 „ richesses ". Ces raisons n'étoient dans le
 fond que des prétextes. Il est bon à la vé-
 rité , que l'homme s'accoutume à supporter
 également le chaud & le froid. Mais il est
 encore plus utile & plus nécessaire qu'il
 s'accoutume au travail , & qu'il renonce à
 une certaine humeur féroce & brutale , qui
 le pousse , non à défendre ses biens & sa
 vie contre un injuste agresseur , mais à
 attaquer des gens dont il n'a aucun sujet de
 se plaindre , ou à envahir des biens sur les-
 quels il n'a aucun droit. C'est certainement
 une étrange délicatesse , que de ne vouloir
 posséder aucun bien en propre , de peur de
 donner lieu à des factions & à des dissen-
 sions , pendant qu'on ravit & qu'on pille
 tous les jours les biens d'autrui. Je ne vois
 pas aussi , que l'Agriculture soit incompatible
 avec la profession des armes , à moins qu'on
 ne regarde le Soldat , comme un homme
 que le métier qu'il exerce appelle à piller ,
 & à se nourrir du travail d'autrui , au lieu
 que le Laboureur est obligé de vivre du tra-
 vail de ses propres mains. Il est fâcheux de

CHAP. V. le dire : Mais la chose est pourtant constante. Les peuples Celtes annoblissoient la paresse & le brigandage. Ils méprisoient l'Agriculture, parce qu'ils aimoient beaucoup mieux vivre de pillage que du travail de leurs mains. Ils ne vouloient se fixer en aucun endroit, pour être toujours en état de piller, tantôt un pais & tantôt l'autre. Ils comprennoient d'ailleurs fort bien, que d'abord qu'ils se seroient établis dans un pais, & qu'ils auroient des champs, des maisons, des granges, il faudroit renoncer aux courses continuelles qu'ils faisoient sur leurs voisins, ou s'attendre à être pillés & ravagés à leur tour.

Aussi
long-tems
qu'ils
n'eurent
point de
demeure
fixe, ils
cachoient
leur mois-
son dans
des caver-
nes sou-
terreines.

Quoi qu'il en soit, d'abord que ces peuples commencerent à cultiver des terres, il falut se résoudre à attendre la recolte, & s'arrêter dans une contrée, au moins l'espace d'un an. Ce fut alors que quelques-uns de ces peuples bâtirent des maisons, ou plutôt des cabanes, pour s'y cantonner durant l'hyver. Mais le plus grand nombre s'ouvrirent des cavernes souterraines pour y (27) ferrer leur moisson.

Outre

(27) *Britanni spicas in horreis subterraneis reponunt.* Diod. Sic. Lib. V. p. 209. *Sabinus, cum ruri (in Gallia) haberet sub terra effossas cameras, ubi bona recondi poterant, in specus istas subterraneas descendit.* Plutarch. Amator. T. II. p. 770. *Xiphilin. Lib. LXVI. p. 752. Quidam granaria habent, sub terris speluncas, quas vocant Siros, ut in Cappadocia ac Thracia. Alii, ut in Hispania citeriore, puteos.* Varro Re. Rust. Lib. I. Cap. 57. p. 357. *Sub terra habent frumentum, in iis quos vocant Siris.* Idem. Lib. I. Cap. 63. p. 359. *Germani solent & subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hyemi, & receptaculum frugibus.* Tacit. Germ. Cap. XVI. *Utilissimè frumenta servantur in serobibus, quos Siros vocant, ut in Cappadocia & in Thracia, in Hispania & Africa,*

Outre que le (28) grain se conservoit parfaitement dans ces caves pendant plusieurs années, ils y trouvoient eux-mêmes une (29) retraite contre les rigueurs de l'hyver, & contre les incursions subites de l'ennemi. Quand ils quittoient une contrée, (30) ils couvroient si bien ces caves, de terre & de gazon, qu'il n'étoit pas possible à un ennemi de les découvrir. Tous les peuples Scythes

Africa, ante omnia ut sicco solo fiant curant; mox ut palea substernatur. Plin. L. XVIII. Cap. 30. p. 533. *Spelunca Cire dicta in Thracia.* Dio. Caf. Lib. LI. p. 463.

(28) *Possunt etiam defossa frumenta servari, sicut transmarinis quibusdam Provinciis, ubi puteorum in modum, quos appellant Siros, exhausta humus, editos à se fructus recipit.* Columella R. Rust. Lib. I. Cap. 6. p. 174. *Varro autor est, sic conditum triticum durare annis quinquaginta, milium verò centum.* Plin. ubi sup.

(29) C'est ce que marque le nom de Troglodytes, que les Grecs donnoient aux peuples, qui au lieu de bâtir des maisons, se retiroient dans des cavernes. *Scythæ interioribus habitantes, specus incolunt.* Solin. Cap. XXV. p. 234. *Peucem insulam circumcolunt Troglodytæ.* Amm. Marcel. Lib. XXII. Cap. 8. p. 317. *Germani frigorem hyemis ejusmodi locis molliunt.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Per subterranea occulta, fossasque multifidas, multi Germani latebant.* Amm. Marcel. XVII. 1. p. 156. *Dardani subter sterquiliniis, effossas speluncas inhabitabant.* Strabo VII. 316. *Ob sæva hyemis, Sarmatæ admodum assidue, demersis in humum sedibus, specus aut suffossa habitant.* Pomp. Mel. L. II. Cap. I. p. 40.

(30) *Si quando hostis advenit, aperta populatur; abdita autem & defossa ignorantur, aut eo ipso fallunt, quod quærenda sunt.* Tacit. Germ. Cap. 16. *Magno usui Getis in Thraciâ fuerunt, sequendarum auri venarum periti... conditoria frugum occulta, & latebras hominum, & receptacula secretiora monstrando.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 6. p. 630.

CHAP. V. thes avoient autrefois de ces cavernes, tant en (31) Asie qu'en Europe; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elles portoient par tout le même nom. On les appelloit *Sir*, *Cir*, comme on peut le voir dans les différentes notes qui se trouvent au bas de cette page & sur les précédentes. J'ai déjà averti dans le Livre précédent (32), que le mot de *Sir*, *Schir*, *Scheuer*, signifie en Allemand une grange.

Lorsque
les peup-
les Cel-
tes pri-
rent le
parti de

III. A la fin, lorsque les peuples Celtes eurent pris le parti de se fixer pour toujours dans un pays, ce qu'ils firent les uns plutôt, les autres plus tard, ils commencèrent aussi à bâtir des maisons solides, & à se

(31) On voit dans les notes précédentes, que les peuples de l'Europe avoient tous de ces cavernes, où ils serroient leur moisson. Voici quelques passages qui regardent les Scythes établis en Asie. *Syassus vicus Phrygiæ. In hoc vito ajunt Cimmerios, in Siris reconditas invenisse myriades tritici, indéque eos longo tempore sustentatos.* Steph. de Urb. p. 683. Vitruve décrit ces cavernes, qui de son tems servoient encore de granges aux Phrygiens. Lib. II. Cap. I. p. 19. Quinte-Curce, parlant d'un peuple qui demeueroit au-delà du mont Caucase, dans le voisinage des Bactriens, dit: *Sirrhos vocant barbari, quos ita solerter abscondunt, ut nisi qui defoderunt, invenire non possint.* Curtius L. VII. Cap. 4. p. 304. *Mardi specus in montibus fodiunt, in quos se, ac conjuges, & liberos condunt.* Idem. Lib. V. Cap. 6. p. 203. Theophylacte Simocatte, Liv. II. Ch. 7. p. 39. dit, que dans l'Arasanene les Perses avoient des habitations souterraines, que l'on découvroit en frappant sur la terre. Voyez ce que Valerius Flaccus dit des Hyrcans, ci-dessus p. 260. dans la Note. Les Cosaques & les Circasses qui demeurent lelong du Pont-Euxin, ont encore aujourd'hui de ces cavernes, qu'ils appellent *Amber*. Stralenberg. pag. 311.

(32) Voyez ci-dessus Livre I. p. 175.

se loger d'une manière plus commode qu'ils ne l'étoient sur des chariots, dans des cabanes, ou dans des cavernes. Il faut seulement faire ici deux réflexions.

La première, qui ne m'arrêtera qu'un moment, c'est que du tems de (33) Vitruve les Espagnols & les Gaulois bâtissoient encore leurs maisons de charpente & de terre grasse, & les couvroient de roseaux. Strabon (34) dit à peu près la même chose des Gaulois. Herodien (35) remarque, que les Germains n'a-

CHAP. V.

se fixer
dans un
païs, & de
se loger
dans des
maisons,
ils ne bâ-
tissent ce-
pendant
ni Ville ni
Village.

voient

(33) *Alii luteas glebas arefacientes, struebant parietes, materiâ eos jugamentantes, vitandoque imbres & æstus, tegebant arundinibus & fronde; postea, quoniam per hybernas tempestates, tecta non poterant imbres sustinere, fastigia facientes luto indulto, proclinalis tectis, stillicidia deducebant. Hæc autem ex iis, quæ suprâ scriptæ sunt originibus instituta esse, possumus sic animadvertere, quod ad hunc diem, nationibus exteris, ex his rebus ædificia constituuntur, ut in Gallia, Hispania, Lusitania, Aquitania scandalis robustis, aut stramentis. Vitruv. Lib. II. Cap. I. p. 19.*

(34) *Galli domos ex asseribus & stramentis habent, magnas, rotundas, magno imposito fastigio. Strabo IV. p. 197.*

(35) *Sunt autem urbes & ædificia apud illos maxime incendiis obnoxia. Lapide enim & lateribus deficiunt. Densas habent sylvas, quarum ligna coagmentantes & adaptantes, quædam quasi tabernacula ædificant. Herodian. L. VII. p. 523. Ne cæmentorum quidem apud illos, aut tegularum usus. Materiâ ad omnia utuntur informi, & citrà speciem aut delectationem. Tacit. Germ. Cap. 16. Tegulo arundinum domus suas Septentrionales populi operiunt, durantque ævis tecta alta. Plin. XVI. 36. p. 279. Dion Cassius Lib. XXXIX. p. III. dit, que du tems de Jules-César, les Morins & les Menapiens n'avoient point de villes, mais qu'ils demeuroient sans des huttes. *ἐν καλύβαις.**

CHAP. V.

voient de son tems, ni pierres, ni briques, mais de vastes forêts, qui leur fournissoient une grande abondance de bois, qu'ils charpentoient & qu'ils enchassoient pour en faire des maisons, qui n'étoient, à proprement parler, que des cabanes fort exposées au feu. Vitruve étoit contemporain de Jules-César & d'Auguste. Strabon écrivoit sous l'Empire de Tibere. Herodien a conduit son Histoire jusqu'à celui de Gordien le Jeune. Je fais cette remarque, pour désabuser ceux qui ont du penchant à attribuer aux anciens Gaulois quelques vieux édifices que l'on voit dans les Gaules, & qui sont constamment des Romains. La bévue est encore plus grande, si l'on prétend que ces édifices étoient des Temples consacrez à quelque Divinité, parce qu'il est constant, que les Gaulois n'ont point eu de Temples avant l'invasion des mêmes Romains.

Chaque particulier occupoit un certain terrain, & bâtissoit au milieu de sa possession.

Je serai obligé de proposer ma seconde réflexion avec un peu plus d'étendue, parce qu'elle est essentielle pour donner une juste idée du Gouvernement & de l'ancienne manière de vivre des Celtes. Ces peuples ne bâtissoient point des Villes, ni même des Villages, dont les maisons fussent contiguës. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains. (36) *Chacun s'établissoit le long d'un ruisseau, dans*

(36) *Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est. Ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in nostrum morem, connexis & coherentibus ædificiis. Suam quisque domum spatio circumdat, sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia ædificandi. Tacit. Germ. Cap. XVI.*
C'est

dans une campagne, ou dans une forêt, selon qu'il le trouvoit bon, & se logeoit avec sa famille au milieu de sa possession. C'est l'origine des Cantons, dont j'ai déjà dit un mot (37) dans le Livre précédent. On donnoit le nom de Canton à un district occupé par un certain nombre de familles, qui avoit ses Magistrats & sa Jurisdiction particuliere. Tous les (38) peuples de l'Europe étoient anciennement partagez en Cantons, & dispersés dans les campagnes, de la manière que je viens de le dire. (39) Les Espagnols,

CHAP. V.

C'est l'origine de ce qu'on appelloit un Canton.

Tous les peuples de l'Europe étoient anciennement par-

C'est peut-être ce qui a fait dire, que les Hyperboréens n'avoient point d'autre demeure que les forêts & les bois. *Sylvas lucosque habitant.* Pomp. Mel. Lib. III. Cap. 5. p. 77. *Domus iis nemora lu- cique.* Plin. Lib. IV. Cap. 12. p. 471. Solin. Cap. XXVI. p. 239. Voyez ci-dessus Livre I. Chap. I. p. 7.

(37) *Pagus*, en Allemand *Gaw*, *Aw*, Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 14. p. 138. Chap. 15. p. 167. 168. 169.

(38) Ce que je dis ici, doit s'entendre proprement des peuples qui avoient une demeure fixe. Cependant les Nomades étoient aussi partagez en Cantons. Jules-César dit par exemple, que Cent Cantons des Sueves s'étoient avancés jusques sur le bord du Rhin. *Pagos centum Suevorum ad ripam Rheni consedisse.* César I. 37. *Alani, licet dirempti spatiis longis, per pagos vagantur immensos.* Amm. Marcel. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 619. Parmi les Nomades, un Canton étoit composé d'un certain nombre de familles qui campoient toujours ensemble, & qui obéissoient à un même chef.

(39) *Plerique Hispanorum vicos habitant.* Strabo III. 163. *Celtiberi vicatim habitant.* Strabo III. 151. Strabon remarque ailleurs, que l'Espagne étoit partagée en beaucoup de petits États; ce qui fut cause que les Carthaginois, & ensuite les Romains, s'en emparèrent facilement,

CHAP. V. gnols, (40) les Gaulois, (41) les Germains, (42) les Thraces, (43) les Illyriens, les anciens habitans de (44) l'Italie, de la

parce qu'ils subjuguèrent un peuple après l'autre. Strabo III. 158.

(40) *Omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est.* Cæsar I. 12. *Allobroges vulgò per pagos habitant.* Strabo IV. 186. *Galli (in Italia) vicos habitabant sine muris.* Polyb. II. 106. *Insubres per pagos habitabant universi.* Strabo V. 213. *Ligures per pagos dissipati vivunt.* Strabo V. 218. *Oromanfaci juncti pago qui Gessoriacum vocatur.* Plin. L. IV. Cap. 17. p. 483. Quand Appien dit de Bello Civilis L. II. p. 848. que Jules-César soumit 400 Nations des Gaules, il y a toute apparence qu'il faut entendre par ces Nations des Cantons, ou tout au plus des peuples composez d'un petit nombre de Cantons. Il faut entendre de la même manière ce qui est dit des Boïens d'Italie, qu'ils étoient partagez en 112 Tribus. Plin. III. Cap. 15. p. 367.

(41) *Germanorum principes jura per pagos vicosque reddunt.* Tacit. Germ. Cap. 12. *Suevi centum pagos habere dicuntur.* Cæsar IV. 1. *Semnones centum pagis habitantur.* Tacit. Germ. Cap. 39. *In Scandinavia Hillevionum gens, quingentos incolit pagos.* Plin. IV. 13. p. 476. *Pagi & vici Cattorum.* Tacit. Ann. I. 56. *Barbarici pagi Alamannorum.* Amm. Marcel. L. XIV. Cap. 10. p. 50. *Leutienses pagi Alemanni.* Idem L. XV. Cap. 4. p. 72. *Vindelici & Rheti omnes in multas civitates divisi.* Plin. L. III. Cap. 20. p. 376. *Pannonii nullas urbes habent, agros duntaxat & villas per cognationes possident.* Appian. Illyr. p. 1205.

(42) *Thracia in Strategias quinquaginta divisa.* Plin. Lib. IV. Cap. 11. init.

(43) *Quaque per Illyricum Taulantius incola litus, Exiguos habitat, non ullo nomine muros.* Silius Ital. L. XV. v. 294.

(44) *Aborigines in montibus, sine mœnibus vicatim & passim habitabant.* Dionys. Halic. Lib. I. p. 7. *Cum Roma conderetur, Aequi, Volsci, Hernici, Aborigines,*

la (45) Sicile & de la (46) Grece. La CHAP. V.
plûpart de ces Cantons (47) étoient dans le
commencement des Etats séparés & indé-
pen-

origines, Rutuli, liberè per pagos habitabant, nulli communi subjacentes genti. Strabo V. 229. Vestini, Marfi, Peligni, Marrucini, Ferentani, Samnites, per vicos habitabant. Strabo V. 241. Samnites in montibus vicatim habitabant. Livius IX. 13.

(45) *Sicani olim vicatim habitabant, urbeculas (castella) in collibus, ut quisque naturâ munitissimus erat, propter latronum incursus, exstruentes. Non enim sub unum regis imperium redacti erant, sed unumquodque oppidum suum habebat principem. Diod. Sic. Lib. V. p. 201.*

(46) *Ætoli in vicis nullo muro cinctis, & longo intervallo distantibus, habitabant. Thucyd. L. III. Cap. 94. p. 202. Iones, Achivorum vicini, vicatim habitabant. Strabo VIII. 386. Elæi per familias regiones inhabitabant. Strabo VIII. 337. Lacedæmon non coædificata, sed antiquo Græciæ more, pagatim condita habitatur. Thucyd. Lib. I. Cap. 10. p. 6. Olim populi Græci multi & exigui erant, & ignobiles; tamen virtutem colebant, & unusquisque regem suum habebant. Strabo VIII. 322. Thucydide dit, que du tems de Cecrops & de leurs anciens Rois, les Athéniens demeuroient à la campagne par Cantons, (c'est ce que signifie dans cet endroit κατὰ πόλεις) qui avoient chacun leur Magistrat particulier. Quand ils n'avoient rien à craindre de la part d'un ennemi, ils ne s'assembloient point auprès du Roi, qui regnoit à Athènes. Chacun se gouvernoit à sa manière. Thésée changea cet ordre, abolit les Magistrats particuliers, obligeant les Athéniens à former tous un seul Conseil, & à n'avoir désormais qu'une seule assemblée. Thucyd. Lib. II. Cap. 15. p. 93. 94. Thesæus Athenienses in unum congregavit, antea dissipatos & per vicos habitantes. Scholion ad Aristophan. Nubes p. 25. Col. 2. Athenienses quondam pagatim habitantes. Livius XXXI. 30.*

(47) Voyez les notes précédentes.

CHAP. V. pendans. La nécessité de se défendre contre des ennemis communs, les obligea ensuite à se réunir, & à former une sorte de République, dont je représenterai la constitution, lorsque je parlerai de la forme de Gouvernement qui étoit reçue parmi les peuples Celtes.

Les peuples Celtes fu-
yoient le
séjour des
villes.

IV. A l'égard des Villes, il est constant que ces peuples en fujoient le séjour avec une véritable aversion.

I. Ils prétendoient qu'elles ne pouvoient servir (48) qu'à enchaîner la liberté, & à affermir la servitude. C'est effectivement par le moyen des places fortes, & des garnisons qui y étoient entretenues, que les ennemis qu'ils avoient en tête, arrêtoient leurs courses & leurs pilleries, les mettoient eux-mêmes sous le joug, ou les obligeoient au moins à abandonner les contrées où ils étoient établis. Au lieu de cela, les villes fortes ne leur étoient d'aucune utilité à eux-mêmes. Ne craignant point qu'on ruinât leurs campagnes, qu'ils abandonnoient volontairement aussi-tôt qu'ils avoient fait leur récolte, comptant pour rien la perte d'une moisson, ne connoissant pas encore le prix de l'or & des autres biens que nous avons accoutumé de mettre à couvert dans des forteresses, ils trouvoient mieux leur compte, quand ils étoient attaqués, (49) à se retirer dans des marais, & dans des contrées

(48) *Muros Coloniae, munimenta servitii, detrahatis.* C'est ce que disoient les Tenchteres aux habitans de Cologne. Tacit. Hist. IV. 64.

(49) C'est ce que firent les Menapiens, lorsque Jules-César vint les attaquer. Cæsar III. 29. IV. 38. Les Sueves prirent le même parti. Idem IV. 29. VI. 29.

trées inaccessibles, où leur bétail trouvoit de quoi subsister, pendant qu'il n'étoit pas possible à un ennemi de les y forcer. Il arrivoit aussi souvent, que les Princes qui se rendoient puissans au milieu d'une Nation, bâtissoient des villes & des châteaux, & y entretenoient des garnisons, pour sapper par ce moyen les fondemens de la liberté publique. C'est la raison pourquoi les Celtes se faisoient une Loi, de ne tenir jamais leurs assemblées dans une ville, où ils pouvoient être pris au trebuchet, mais toujours en rase campagne. Cette coutume a subsisté dans les Gaules, jusques dans le huitième siècle, & il n'y a pas long-tems qu'elle est abolie en Allemagne.

2. Les peuples Celtes étoient encore dans l'opinion, que les villes fortes ne pouvoient servir qu'à amollir le courage du Soldat. (50) *Il n'y a pas jusqu'aux bêtes féroces, disoient les Tenchteres, qui ne perdent leur force & leur courage quand on les tient enfermées.* Tous les Scythes en général soutenoient, qu'il y avoit infiniment plus de bravoure & de gloire à se battre contre un ennemi en platte campagne (51), qu'à l'attendre & à le gueter derrière une muraille. Les maximes du point d'honneur qu'ils ont transmises à leurs descendans, leur faisoient regarder les soldats qui alloient se renfermer dans une ville, à peu près comme on regarderoit aujourd'hui un homme, qui ayant reçu un défi, iroit se bat-

(50) *Etiam fera animalia, si clausa teneas, virtutis obliviscuntur.* Tacit. Histor. IV. 64.

(51) Les Lacedémoniens étoient dans la même idée. *Spartani urbem semper armis, non muris defendant.* Justin. XIV. 5.

CHAP. V. battre, couvert d'une cuirasse, contre un homme qui seroit en chemise.

3. Comme ils étoient d'ailleurs dans le préjugé, que la guerre est un jugement de Dieu, où la Providence décide toujours en faveur de la bonne cause, ils en concluient, qu'un homme qui se couvre d'un rempart, étoit non seulement un poltron & un lâche, mais encore un impie, qui se défioit de la puissance de Dieu. Ces idées étoient certainement fausses. La Providence ne fait pas des miracles tous les jours, ni sans aucune nécessité. Elle favorise ordinairement dans les guerres, non pas ceux qui ont la meilleure cause, mais ceux qui s'y conduisent avec le plus de prudence & de bravoure. Des armées à peu près égales peuvent essayer leurs forces & leur courage en platte campagne. Mais des troupes fort inférieures en nombre, font assurément très-bien de se couvrir de murailles & de remparts; & ce seroit sans contredit une temérité, & une fausse délicatesse de leur part, que de hasarder une bataille où elles succomberoient infailliblement.

Au lieu
d'en bâ-
tir, ils
ruinoient
celles qui
tom-
boient
entre
leurs
mains.

V. On ne fera pas surpris, après ce que je viens de dire, que les Celtes, au lieu de bâtir des Villes, ruinaient au contraire toutes celles qui tomboient entre leurs mains. S'ils en laissoient quelquefois subsister les maisons, pour servir de retraite aux anciens habitans, ils ne manquoient jamais de les démanteler, & d'en abattre les fortifications. C'est ce que firent les Goths, les Vandales, les Alains, les Sueves, les Allemans, les Lombards, & tous les autres peuples qui envahirent en divers tems les Provin-
ces

ces de l'Empire Romain. Comme leur inclination & leur intérêt les portoient également à ne point quitter le séjour de la campagne, auquel ils étoient accoutumés, & où chaque particulier vivoit dans une espèce d'indépendance, (52) ils ruinoient les villes fortes, pour empêcher que les peuples qu'ils

(52) *Chrotarius (Longobardorum Rex) cum exercitu, Genavam maritimam, Albingaunum, Vari-cottim, Saunam, Ubitergium & Lunam, civitates in littore maris, de Imperio auferens vastat... muros civitatibus subscriptis, usque ad fundamenta destruens, vicos has civitates nominare præcepit.* Fredegarii Chronic. Cap. LXXI. p. 761. Julien l'Apostat, dans son Epître aux Athéniens, remarque, que lorsqu'il fut envoyé dans les Gaules, il trouva les Germains, qui demeuroient tranquillement autour des villes ruinées de la Celtique. Il dit que le nombre des villes dont les murailles étoient ruinées, montoit à 45. sans compter les tours & les châteaux. *Epistol. ad Athenienses.* p. 278. *Julianus audiens, Argentoratum, Brocomagum, Tabernas, Salisomem, Nemetas & Vangionas, & Mogontiacum civitates, barbaros possidentes, territoria earum habitare, nam ipsa oppida, ut circumdata re-tiis busta declinant.* Ammian. Marcel. Lib. XVI. Cap. 2. p. 112. Cluvier German. Antiq. p. 103. remarque, que la Noblesse d'Allemagne conserve encore la coutume de demeurer à la campagne. On peut ajouter, que lorsque Henri l'Oiseleur & ses successeurs commencèrent à bâtir des villes, la Noblesse fit difficulté de s'y établir. De-là la distinction de *Bourgeois* & de *Noble*. Un Bourgeois est un homme qui demeure *in Burgo*, c'est-à-dire dans une ville. Les habitans des villes passaient tous pour roturiers. Il y avoit même des contestations continuelles entre les villes & la Noblesse, parce qu'un esclave qui avoit demeuré un an & un jour dans une ville, étoit réputé libre, au lieu que la Noblesse prétendoit être toujours en droit de revendiquer ses sujets, & de les faire rentrer dans la servitude.

CHAP. V. qu'ils avoient subjugués, ou leurs propres chefs, ne s'y fortifiassent. C'est à ce trait de politique, plutôt qu'à la fureur du soldat, qu'il faut imputer la ruine de tant de belles villes que ces peuples renversèrent de fond en comble, en Espagne, dans les Gaules & en Italie. Cette politique, bonne ou fautive, leur coûta cher dans la suite. Toutes les fois qu'ils eurent en tête un ennemi puissant & victorieux, ils se virent à la merci du vainqueur. Ainsi (53) Procope remarque, que Genferic, Roi des Vandales, ayant autrefois abattu les murs de toutes les villes d'Afrique, à la réserve de ceux de Carthage, Bélisaire trouva le pays tout ouvert, lorsqu'il y fut envoyé par Justinien, à la tête d'une bonne armée. Ce Général ayant eu le bonheur de gagner la première bataille qu'il livra aux Vandales, & ceux-ci n'ayant aucune place forte où ils pussent se retirer, furent soumis dans une seule campagne.

Les Espagnols, les Gaulois

VI. Je dois cependant remarquer ici, que les Espagnols (54), les Gaulois & les Thraces,

(53) Procop. Vandal. Lib. I. Cap. 5. p. 189.

(54) Les Carthaginois trouverent des Villes en Espagne, lorsqu'ils y passerent pour la première fois. Fragment. ex Libr. XXV. Diodor. Sicul. in Excerpt. Legat. Hoeschelii p. 169. 170. Il paroît par les Commentaires de Jules-César, qu'il y avoit de son tems plusieurs Villes fortes dans les Gaules. Cet Auteur rapporte aussi, que dans le tems de l'invasion des Cimbres, les Gaulois ne se sentant pas en état de résister à ce redoutable ennemi, prirent le parti de se retirer dans les Villes fortes. Cæsar VII. 77. Cette invasion arriva environ soixante ans avant les expéditions de Jules-César dans les Gaules. A l'égard des Thraces, des Getes, des Illyriens, des Péoniens, il est

ces, ont eu des Villes de fort bonne-heure, en comparaison des autres Celtes. On en voit bien la raison. D'abord que ces peuples se furent entièrement fixez dans un païs, & qu'ils eurent appris des Nations policées, à partager les terres, à avoir chacun sa maison, ses champs, ses vignes, ils sentirent la nécessité qu'il y avoit de couvrir & de fermer leurs Etats par de bonnes forteresses. Les Espagnols bâtirent, selon les apparences, des villes fortes, pour arrêter les conquêtes des Phéniciens, des Phocéens & des Carthaginois, qui venoient souvent débarquer sur leurs côtes, & qui y avoient établi plusieurs Colonies. Les Gaulois prirent le même parti, pour résister d'un côté aux Romains, qui les presserent vivement, lorsqu'ils eurent une fois passées les Alpes; & de l'autre, à une foule de peuples Germains qui passoient tous les jours dans les Gaules. Les Thraces & les autres peuples barbares qui demeuroient dans leur voisinage, furent aussi obligez de

CHAP. V.

& les Thraces, ont eu des Villes de bonne heure, en comparaison des autres peuples Celtes.

con-

est constant qu'ils ont eu quelques Villes, dès le tems de Philippe & d'Alexandre le Grand, Rois de Macedoine, comme nous le dirons en parlant des expéditions de ces Princes contre les peuples que je viens de nommer. Je ne parle pas au reste des Villes de la Grande-Bretagne, qui n'étoient que de grands abattis d'arbres, dont les habitans de cette Isle se couvroient en tems de guerre, contre les incursions subites d'un ennemi. *Oppidum Britanni vocant, cum sylvas impositas vallo atque fossâ muniérunt, quò incursionis hostium vitandæ causâ convenire consueverunt. Cæsar V. 21. Urbium loco Britannis sunt nemora. Arboribus enim dejectis, ubi amplum circulum sepierunt, ipsi casas ibidem sibi ponunt, ac peccri stabula condunt, non in longum tempus. Strabo IV. 200.*

Citad. V. construire des châteaux & des forteresses pour empêcher que les Grecs, qui, depuis le tems de Darius Hyftaspe, avoient fait plusieurs établissemens sur les côtes du Pont-Euxin, ne pénétraffent plus avant dans le pais.

Change-
ment re-
marqua-
ble arrivé
dans les
Gaules

VII. Il arriva au reste un changement considerable dans les Gaules sur la fin du quatrième Siècle, & au commencement du cinquième. La plûpart des villes des Gaules (55) perdirent alors leur ancien nom, & pri-

(55) Ainsi *Andomatunum Lingonum* fut appelée *Lingones* ou *Lingonum*, Langres. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 52. *Agendicum Senonum*, Sens. Cæsar VI. 44. Ptolem. L. II. Cap. 8. p. 50. Amm. Marcel. L. XVI. Cap. 3. p. 113. *Atuatuca Tungrorum*, Tongres. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 52. *Avaricum Biturigum*, Bourges. Cæsar VII. 13. Ptolem. Lib. II. Cap. 7. p. 50. *Augustomana* vel *Augustobana Tricassium*, Troyes. Ptolem. Lib. II. Cap. 8. p. 51. Amm. Marcell. Lib. XVI. Cap. 2. p. 111. *Augustoritum*, ou selon d'autres, *Limonium Pittonum*, Poitiers. Ptolem. L. II. Cap. 7. p. 49. *Autricum Carnutum*, Chartres. Ptolem. L. II. Cap. 8. p. 51. *Bratupantium*, ensuite *Cæsaromagus Bellovavorum*, Beauvais. Cæsar II. 13. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 53. *Cæsarodunum Turonum*, Tours. Ptolem. II. Cap. 8. p. 51. *Condivincum Nannetum*, Nantes. Ptolem. ibid. *Condate Rhedonum*, Rennes. Ptolem. ibid. *Durocortorum Rhemorum*, Rheims. Cæsar VI. 44. Strabo IV. 194. Amm. Marcellin. ub. supr. *Divodurum Mediomatricum*, Mets. Tacit. Hist. I. 63. Ptolem. L. II. Cap. 9. p. 53. Amm. Marcell. XVII. 1. p. 155. *Dariorigum Venetorum*, Vannes. Ptolem. L. II. C. 8. p. 51. *Juliomagus Andicavorum*, Angers. Ibidem. *Juliobona Caletum*, Calais. ibid. *Ingena Abrincatum*, Avranches. Ibidem. *Jatinum Meldorum*, Meaux. ibid. *Lutetia*, vel *Lucotecia Parisiorum*, Paris. Cæsar VI. 3. Strabo IV. 101. Ptolem. ub. supr. *Mediolanum Xantonum*, Xaintes. Pto-

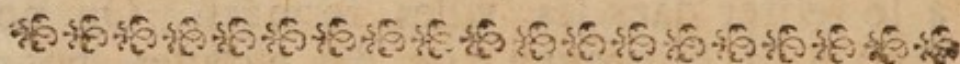
CHAP. V.
 prirent celui du peuple dans le territoire du- vers le
 quel elles étoient situées. Il me paroît très- IV. & V.
 vraisemblable, que les continuelles incursions Siècle.
 des Francs, des Vandales, & de plusieurs au-
 tres peuples barbares qui ravageoient les Gau-
 les, obligèrent alors les (56) *Citez*, c'est-à-
 dire les peuples, les hommes libres qui de-
 meuroient chacun au milieu de sa possession,
 à se retirer dans les villes fermées. On ne
 laissa à la campagne que des esclaves, pour
 faire valoir les terres. Je conjecture qu'a-
 vant ce tems-là, les villes des Gaules étoient,
 ou des forteresses qui servoient d'azile &
 de retraite en tems de guerre, ou des villa-
 ges auprès desquels se tenoit tous les ans
 l'Assemblée générale d'un Canton ou d'un
 peuple, ce qui obligeoit la Noblesse à y bâ-
 tir des maisons où elle pût se loger com-
 modément dans le tems des Etats. C'est ce
 que Strabon assure formellement de la ville
 de Vienne en Dauphiné. (57) *Les Allobroges*
 occu-

Ptolem. L. II. Cap. 7. p. 49. 50. *Noviodunum Sueffionum*, Soissons. Cæsar II. 12. Ptolem. L. II. C. 9. p. 53. *Nemetocenna*, ou selon d'autres, *Origiacum Atrebatum*, Arras. Cæsar VIII. 47. Ptolem. ub. sup. *Ratiastum Lemovicum*, Limoges. Ptolem. L. II. C. 7. p. 50. *Segodunum Rhutenorum*, Rhodes. ibid. *Samarobriwa Ambianorum*, Amiens. Cæsar V. 24. Cicero Epist. ad Famil. L. VII. Ep. II. & 16. Ptolem. L. II. C. 9. p. 53. *Vesuna Petrocoriorum*, Perigueux. Ptol. L. II. Cap. 7. p. 50.

(56) *Civitates*. C'est le nom que Jules-César donne aux peuples des Gaules. *Civitas Æduorum*, c'est le peuple, la République, l'Etat des Eduens.

(57) *Allobroges vulgò per pagos habitant. Præstantiores Viennam, quæ antea vicus erat, & simul Metropolis gentis dicebatur, urbem effecerunt.* Strabon IV. 186.

CHAP. V. occupent leur país par Cantons. La Noblesse a fait de Vienne, qui étoit autrefois un village, & en même tems la (58) Métropole de la Nation, une belle ville. Il dit à peu près la même chose de Milan. (59) Milan étoit autrefois la Métropole des Insubres, & un simple village. Elle est aujourd'hui une ville célèbre.



CHAPITRE SIXIEME.

Manière
dont les
peuples
Celts
étoient
habillez,

JE parlerai dans ce Chapitre de la manière dont les peuples Celtes s'habilloient anciennement. Il seroit difficile de satisfaire le Lecteur sur cet article, si nos Peres avoient été sujets, autant que nous le sommes aujourd'hui, au caprice des modes. Mais ils donnoient dans une extrémité toute opposée. Au lieu de chercher la nouveauté, ils étoient tellement attachez à leurs usages, qu'ils se faisoient un scrupule de toucher même aux coûtumes les plus indifférentes & les plus incommodes, quand elles étoient anciennes. Aussi long-tems qu'ils ne se mêlerent point avec des peuples étrangers, ils étoient tous habillez de la même manière. On distinguoit les peuples Celtes des Sarmates, par la seule forme des

(58) La Métropole signifie ici le lieu où se tenoient les Etats, l'Assemblée générale d'un peuple.

(59) *Insubrum fuit metropolis Mediolanum, pagus olim, nam per pagos eâ tempestate habitabant universi; nunc arbs est præclara.* Strabo V. 213.

des habits qu'ils portoient, & que je vais représenter en peu de mots. J'espère que le Lecteur ne me saura point mauvais gré, que je l'arrête un moment à ces bagatelles, & que je profite de l'occasion qu'elles me fournissent, de faire ici différentes réflexions qui ne me paroissent pas indignes de sa curiosité.

Je dois faire d'abord une remarque préliminaire. On entrevoit assez clairement, que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoissoient point l'usage des habits, ou qu'au moins les habits qu'ils portoient, laissoient la plus grande partie du corps découverte. La chose paroît à la vérité extraordinaire. D'un côté on a de la peine à comprendre, que la nudité ne fut ni honteuse, ni dangereuse parmi des peuples qui connoissoient, & qui respectoient la pudeur, la modestie, la chasteté, comme de grandes vertus. D'un autre côté, il est encore plus difficile de concevoir, que des peuples parfaitement nuds pussent résister au froid excessif qui regnoit autrefois dans toute la Celtique, comme je l'ai prouvé dans le Livre précédent (1). Cependant le fait n'en est pas moins certain, & il y a lieu d'être surpris que personne ne s'en soit encore aperçu. Je sais bien que je ne dois pas me prévaloir de plusieurs passages des Auteurs Grecs & Latins, qui disent que les (2) Gaulois, les Perses, & les autres Barbares, se battoient tout nuds, pour marquer qu'ils ne

Il est assez vraisemblable que les plus anciens habitans de l'Europe ne connoissoient point l'usage des habits.

(1) Ci-dessus Livre I. Chap. 12.

(2) *Gallorum nonnulli thoraces habent ferreos & hamatos. Alii iis quæ natura præbet, contenti, nudè pugnant.* Diodor. Sicul. L. V. p. 213.

CHAP. VI. ne portoient , ni cuirasse , ni casque , ni aucune de ces armes qui couvroient le corps comme un habit. Aulu-Gelle , par exemple , dit (3) que le Gaulois qui se battit en duel contre T. Manlius Torquatus , étoit nud , à la reserve d'un bouclier & de deux épées. Cela signifie , que l'épée , le bouclier & le poignard , étoient les seules armes du champion Gaulois. Car il paroît au reste par Tite Live , (4) qu'il portoit un habit bigarré. Ainsi Strabon remarque (5) , que les Perses , après avoir subjugué les Medes , adopterent plusieurs coutumes des vaincus ; *Au lieu , dit-il , qu'auparavant ils étoient nuds & vêtus légèrement , ils prirent des habits de femmes qui leur couvroient tout le corps.* Il veut dire que les Perses quitterent le Sague , (*Sagum*) des Scytho-Celtes , pour prendre cette longue robe , que les Medes portoient à la manière des Sarmates , dont ils étoient descendus. (6) Je conviens encore , qu'il ne faut pas tirer une preuve générale d'une coutume particuliere , à ceux des Celtes qui vouloient se distinguer par leur bravoure. J'ai déjà remarqué , qu'ils regardoient comme un poltron & un lâche , un soldat qui , au lieu de se battre contre son ennemi en platte campagne , prenoit le parti de l'attendre derrière un rempart ou une muraille. En conséquence

(3) *Nudus præter scutum & gladios duos.* A. Gellius L. IX. Cap. 13. p. 259.

(4) *Versicolori veste.* Livius VII. 10.

(5) *Cùm antea nudi essent , & levissimo vestitu uterentur , muliebre stolum , & vestem ad talos demissam sumserunt.* Strabo XI. p. 526.

(6) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 2. sur la fin.

quence de ce préjugé, ils étoient encore dans l'opinion, qu'il étoit de l'honneur d'un véritable guerrier, de courir à la bataille tout nud, armé seulement d'un bouclier pour se couvrir, & en même tems d'une épée & d'une lance pour attaquer. Personne ne pouvoit l'accuser alors, d'avoir usé d'aucun charme pour se rendre invulnérable. On les a vûs souvent se battre dans cet équipage contre des ennemis (7) qui étoient armez de pied en cap. Tant il est vrai que la valeur, quand elle n'est pas conduite par la raison, dégénere en férocité & en fureur.

Laissant donc à part ces deux preuves, dont je puis fort bien me passer, je vais en produire d'autres, qui justifieront assez mon sentiment. Il est constant que la plupart des peuples Celtes, les (8) Espagnols, par exemple, les habitans de la Grande (9) Bretagne, La plupart des peuples Celtes traçoient sur leur corps des

(7) *Gesatarum tanta fuit vanitas, tanta confidentia, ut braccis sagisque abjectis, nudi cum solis armis, primos ordines occuparent; hac ratione quàm expeditissimos se fore rati, cum senticeta alicubi essent, quæ dependentibus laciniis, & vinculis adhererent, & armorum usum impedirent.* Polyb. Lib. II. p. 116. *Nonnulli Gallorum adeò mortem contemnunt, ut nudi & accincti periculum subeant.* Diod. Sic. L. V. p. 212. *Detegebat vulnera Gallorum, quod nudi pugnant, & sunt fusa & candida corpora, ut quæ nunquam nisi in pugna nudentur.* Livius XXXVIII. 21. *Galli suprà umbilicum nudi erant.* Livius L. XXII. 46.

(8) *Silurum in Britannia colorati vultus. Iberos veteres trajecisse easque sedes occupasse fidem faciunt.* Tacit. Agricol. Cap. II. *Notis corporis quæ injustæ parvulo fuerant, nepos agnitus.* de Habide Justin. XLIV. 4.

(9) *Omnes Britanni vitro se inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horribiliore sunt in pugna*

CHAP. VI. les (10) Thraces , les (11) Illyriens ,
figures de les

pugna aspectu. Cæsar V. 14. Incertum ob decorem, an quid aliud, ultro corpora infecti. Pomp. Mel. III. Cap. 6. p. 82. Equidem & formæ gratiâ, ritûsque perpetui, in corporibus suis, aliquas exterarum gentium uti herbis quibusdam, adverto animum. Illinunt certe aliis aliæ faciem in populis Barbarorum fœminæ, maresque etiam apud Dacas & Sarmatas, corpora sua inscribunt. Simile plantagini glastum, quo Britannorum conjuges, nurusque, toto corpore oblité; quibusdam in sacris & nudæ incedunt, Æthyopum colorem imitantes. Plin. H. N. L. XXII. Cap. 1. p. 177. Per artifices plagarum figuras, jam inde à pueris variæ animalium effigies incorporantur, inscriptisque visceribus hominis, incremento pigmenti notæ crescunt. Nec quicquam magis patientiæ loco nationes feræ ducunt, quàm ut per memores cicatrices, plurimum fuci artus bibant. Solin. Cap. XXXV. p. 254. Barbara de piâs veni Bascauda Britannis. Martialis L. XIV. Ep. 99. Stigmata Britannum. Tertull. de Vel. Virg. Cap. X. p. 199. Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. . . . Ferroque notatas, Perlegit exsanguis Piâo moriente figuras. Claudian. de Bello Getic. vs. 435. Inde Caledonio velata Britannia monstro, Ferro piâa genas. Idem de Laud. Stiliconis L. II. vs. 247. Scotti propriâ linguâ nomen habent à piâo corpore, eò quòd aculeis ferreis, cum atramento, variarum figurarum stigmatate annotentur. Isidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006.

(10) *Piâi Agathyrsi. Virgil. Æneid. IV. vs. 146. J'ai prouvé ci-dessus pag. 262. Note (5) que les Agathyrses étoient un peuple de Thrace. Valerius Flaccus, parlant des habitans de l'Isle de Lemnos, qui quitterent leurs femmes pour épouser des prisonnières Thraces, dit Piâa manus, uslaque placet, sed barbara mento. Argon. Lib. II. vs. 150. Alexander Pheræus ad uxorem in cubiculum veniens, barbarum & eum quidem, ut scriptum est, compunctum notis Threjiciis, districto gladio jubebat anteire. Cicero de Offic. Lib. II. Cap. 7.*

(11) *Japodes notis compuncti sunt (κατάσικτοι) corpora, in morem reliquorum Illyriorum & Thracum.*

les (12) Daces, & (13) plusieurs autres, avoient la coutume de tracer sur leur corps, des figures de toute sorte d'animaux. On des-
finoit la figure par une infinité de petits points, que l'on gravoit dans la chair avec une aiguille, ou un fer bien pointu. Ensuite on frottoit cette espece de gravure d'une (14) couleur bleuë, qui s'imbiboit tellement dans les chairs, qu'aucun tems ne pouvoit l'effacer.

CHAP. VI.
toute sorte d'animaux.

(12) Voyez la Note (9).

(13) *Pictosque Gelonos*. Virg. Georg. II. vs. 115. Ad quæ Servius: *Stigmata habentes populi Scythiæ*. p. 105. *Membraque qui ferro gaudet pinxisse Gelonus*. Claudian. in Rufin. L. I. vs. 331. *Geloni Thraciæ, picti corporis parte*. Vibius Sequest. Catalog. Gentium p. 346. *Mossyni notis corpus omne persignant*. Pomp. Mela L. I. Cap. 19. p. 34. *Mosynæci ab infantia, dorsum & pectus stigmatibus variegant*. Diodor. Sic. XIV. p. 413. Il ne faut pas confondre cette coutume des Celtes, avec celle des Sarmates, qui en plusieurs occasions se découpoient le visage avec des rasoirs. *Apud Hunnos ab ipsis nascendi primitiis infantum ferro sulcantur altius genæ, ut pilorum vigor tempestivus emergens, corrugatis cicatricibus hebetetur*. Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. *Etiam in pignora sua primo die nata desæviunt. Nam maribus ferro genas secant, & antequam lactis nutrimenta percipiant, vulneris coguntur subire tolerantiam. Hinc imberbes senescunt, & sine venustate ephebi sunt, quia facies ferro sulcata, tempestivam pilorum gratiam per cicatrices absunit*. Jornand. de Hunnis Cap. XXIV. p. 645. *Hunni in funere Attilæ facies cavis temperant vulneribus*. Idem Cap. 49. p. 684. Les Turcs pratiquoient la même chose dans les enterremens de leurs Rois. Menander in Excerpt. Legat. p. 164.

(14) Jules-César l'appelle *Vitrum*, ci-dessus Note (9) Pline *Glastum*. ibid. C'est le Pastel qui entre dans la composition du verre. Joseph. Scalig. Epist. Lib. I. Ep. 18. & 21.

CHAP. VI.

cer. Jules-César dit (15) que les Bretons mettoient sur leur corps une couche de couleur bleuë, pour paroître plus terribles à leurs ennemis. Solin prétend (16) qu'ils se faisoient stigmatiser de la manière que j'ai rapportée, pour montrer combien ils étoient patients, & maîtres de leur douleur. Pomponius Mela soupçonne (17) que ces marques étoient parmi les barbares, des traits de beauté. Enfin les Grecs, qui devinent souvent en l'air, assurent que les Thraces (18) marquoient leurs femmes, pour les punir du meurtre qu'elles avoient commis dans la personne d'Orphée. Toutes ces raisons sont fausses, puisqu'il est certain que les hommes & les femmes ornoient également leur corps de ces figures. La vérité est, qu'elles servoient à (19) distinguer les conditions & les fa-

Ces figures ser-
voient à

(15) Voyez la Note (9).

(16) Voyez la Note (9).

(17) Voyez ci-dessus pag. 289. Note (9).

(18) *Thraces ad hunc usque diem compungunt uxores suas, ulciscendi Orphei causâ.* Plutarch. de sera Num. Vindicta. T. II. p. 557. Cette fable se trouvoit dans un Poëte Grec, nommé *Phanocles Lesbios*, dont Stobée nous a conservé le passage Serm. 185. p. 624. Voyez une autre fable sur le même sujet. Athenæ. XII. Cap. 5.

(19) *Apud Thraces, punctas notis frontes esse nobile judicatur, non esse notatas punctis, ignobile.* Herodot. V. 6. *Diegylis non paucas mulieres notis compunctas, quæ apud Thraces primariæ habentur, antequam ad supplicium ducerentur, prostituebat omnium libidini.* Excerpta ex Diod. Sicul. Lib. XXVI. apud Valesium p. 357. *Vidistine in Thracia mulieres liberas, stigmatum plenas, & tantò plura habentes stigmata, & magis varia, quantò honestiores, & ex honestioribus sunt natæ.* Dio. Chrysost. Orat. XIV. p. 233, 234. *Agathyrsi ora artusque pingunt, ut qui-*
que

familles. On ne voyoit aucune de ces figures sur le corps des esclaves. Elles étoient un embellissement affecté aux personnes libres. Les libres de basse condition, les portoient petites, éloignées les unes des autres. On reconnoissoit la Noblesse, à de grandes figures, qui couvroient non seulement le visage & les mains, mais encore les bras, les cuisses, le dos & la poitrine. On comprend bien, que des peuples, où l'on avoit accoutumé d'imprimer sur le corps même des personnes, les preuves de leur liberté, & les titres de leur noblesse, devoient être nuds. Ces marques auroient été parfaitement inutiles, si la bienséance n'avoit pas permis de les montrer. Herodien l'a remarqué. (20) *Les Bretons*

gra-

CHAP. VI.

distinguer
les condi-
tions &
les famil-
les.

Il faut par
conse-
quent que
ces peu-
ples fus-
sent nuds.

que majoribus præstant, ita magis, vel minus. Ceterum iisdem omnes notis, & sic ut ablui nequeant. Pomp. Mela Lib. II. Cap. 1. p. 40. Gelonis Agathyrsi conlimitant, interstincti colore cæruleo corpora simul & crines, & humiles quidem minutis atque raris, nobiles verò latis, fucatis, ac densioribus notis. Amm. Marcellin. L. XXXI. Cap. 3. p. 619. Nec abest gentis Pictorum nomen à corpore, quod minutis opifex acūs punctis, & expressos nativi graminis succos includit, ut has ad sui specimen cicatrices, ferat pictas artibus maculosa nobilitas. Isidor. Orig. Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. On dit qu'Epimenide le Cretois avoit le corps tout marqué de lettres & de caractères. Pezron, Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes. p. 134.

(20) *Britanni maximâ parte corporis nudi sunt. Vestis usum ignorant, sed ventrem ac cervicem ferro cingunt... Corpora notant punctis, quæ omnis generis animalium formas repræsentant; propterea vestes non induunt, ne picturam corporis tegant, Gladius nudo corpore dependet. Herodianus L. III. p. 301. J'ai rapporté page 289. Note (9) un passage de Pline, qui dit, qu'il y avoit des fêtes que les femmes de*

CHAP. VI. *gravent sur leur corps des figures de toute sorte d'animaux. C'est la raison pourquoi ils ne mettent point d'habits, afin de ne pas cacher ces figures. Aussi cette coutume se perdit-elle insensiblement, (21) lorsque celle de porter des habits commença de s'introduire parmi les peuples dont je viens de parler. Il me paroît assez vraisemblable que la Noblesse fit peindre alors sur ses boucliers & sur ses étendarts, ces figures d'animaux qu'elle portoit autrefois sur la chair, & qui servoient à distinguer les familles. Peut-être que la maison la plus ancienne & la plus illustre qu'il y eut parmi les Ostrogoths, portoit par cette raison le nom (22) d'*Amali*, c'est-à-dire de *Moutons*, parce que le Mouton étoit l'enfeigne de leur famille. C'est une conjecture que j'abandonne au Lecteur. Quoi qu'il en soit,*

la Grande-Bretagne célébroient encore de son tems toutes nuës.

(21) Elle subsistoit encore dans quelques Provinces de l'Angleterre dans le VIII. Siècle. Un Synode la condamna alors, comme une impiété Payenne, & une chose diabolique. Voici le Décret, dont les raisons sont tout-à-fait plaisantes. *An-nexuimus, ut unusquisque fidelis Christianus à Catholicis juris exemplum accipiat; & si quid ex ritu Paganorum remansit avellatur, contemnatur, abjiciatur. Deus enim formavit hominem pulcrum, in decore & specie. Pagani verò diabolico instinctu, cicatrices teterrimas superinduxerunt; dicente Prudentio, Tinxit & innocuam maculis sordentibus humum. Domino enim videtur facere injuriam, qui creaturam fœdat ac deturpat. Certe si pro Deo aliquis hanc tincturæ injuriam sustineret, magnam inde remunerationem acciperet. Sed quisquis ex superstitione gentilium id agit, non ei proficit ad salutem.* Synod. Calchutæ celebrata anno 787. Can. 19. Concil. Labb. T. VI. p. 1872. apud Mascov. Addit. T. II. p. 183.

(22) *Hamel* en Allemand est un Mouton.

soit, on trouve ici un nouveau trait de conformité, entre les anciens Celtes, & les barbares de l'Amerique, qui chargent encore aujourd'hui leur corps de toute sorte de figures (23).

CHAP. VI.

Ce n'est pas pourtant que cet usage fut commun à tous les peuples de la Celtique. Au moins on ne lit rien de semblable des Gaulois & des Germains. J'ai cependant de fortes raisons de croire, que dans les tems les plus reculez, ils étoient nuds comme les autres peuples dont j'ai fait mention. Premièrement il est constant que le Saye (*Sagum*) dont je parlerai tout-à-l'heure, & qui étoit autrefois le seul habillement des peuples Celtes, n'étoit pas, à proprement parler, un habit, mais une simple peau, sur laquelle ils couchoient, & dont ils se couvroient les épaules quand le tems étoit froid. En second lieu, il paroît par le témoignage d'un grand nombre d'Auteurs, que les Germains étoient encore à peu près nuds, lorsqu'ils commencerent d'être connus par les Romains, & même long-tems après. (24) Ils ne mettoient absolument rien sur le corps de leurs enfans, avant qu'ils fussent parvenus à l'âge de puberté, non pas même dans les plus grands froids. Les hommes faits (25) ne se couvroient

(23) Stralenberg remarque que les Tunges, qui sont un peuple de la Sibirie, ont aussi la même coutume. p. 166. 438.

(24) *Germani maximo frigore nudi agunt, antequam puberes sint.* Pomp. Mela III. 3. p. 75. *Liberi in omni domo nudi ac sordidi.* Tacit. Germ. Cap. 20.

(25) *Germani magnâ parte corporis nudâ.* Cæsar VI. 21. *Propter pellium exiguitatem magna est corporis*

CHAP. VI. vroient que d'une peau. Encore étoit-elle si petite, qu'elle laissoit la plus grande partie du corps découverte. *C'est*, dit Tacite, *la raison pour laquelle ils passent les jours entiers devant leurs foyers.* Les peuples les plus Septentrionaux de l'Allemagne n'étoient pas habillez d'une autre manière. Plutarque remarque, par exemple, (26) que les Cimbres qui étoient venus du fond du Nord, bien qu'ils eussent le corps nud, ne laissoient pas de monter au travers des neiges & des glaces, jusqu'au sommet des Alpes. Dans le fixième Siècle les Francs (27), dont les anciennes demeures s'étendoient depuis la Hollande jusqu'au Vefier, confervoient encore la coûtume d'avoir la poitrine & le dos découverts jusqu'aux hanches. Il y a donc toute apparence que les anciens Scythes n'étoient point habillez. Justin l'affure formellement. (28) *Ils ne connoissent*

poris pars aperta. Cæsar IV. 1. Germanis intesta corpora. Senec. de Provid. Cap. IV. pag. 386. Salustius apud Isidorum Lib. XIX. Cap. 23. p. 1300. Germanis magna ex parte non tegumenta corporum provisa sunt. Senec. de Ira Lib. I. Cap. XI. p. 399. Tegumen omnibus sagum, fibulâ, aut si desit, spinâ confertum. Cetera intesti, totos dies juxta focos atque ignem agunt. Tacit. Germ. Cap. 17. Germani in immensum missilia vibrant, nudi aut sagulo leves. Tacit. Germ. Cap. VI.

(26) Plutarchus in Mario T. I. p. 418.

(27) *Franci nudi pectora ac terga ad lumbos.* Agathias Lib. II. p. 40.

(28) *Scythis lancæ usus ac vestium ignotus, quanquam continuis frigoribus urantur. Pellibus tamen ferinis aut murinis utuntur.* Justin. II. 2. Comme les Doriens, dont les Lacedémoniens faisoient partie, conserverent plus long-tems les coûtumes des Scythes, ils prirent aussi des habits plus tard que les autres Grecs. *Δωπιάζειν, Partem corporis*

noissent point l'usage de la laine & des habits, quoique le froid soit continuel dans leur País. Ils se servent cependant de peaux de bêtes sauvages, ou de souris. L'Auteur semble se contredire. Comment les Scythes ne connoissoient-ils pas l'usage des habits, puisqu'ils étoient toujours habillez, soit qu'ils le fussent de laine ou de peau? Il est facile de lever la contradiction, pourvu qu'on se souviennne que Justin oppose les Scythes aux Grecs & aux Romains. Ceux-ci s'habilloient d'étoffes de laine; ils en faisoient des habits qui couvroient parfaitement tout le corps, & que l'on prenoit le matin, pour ne les quitter que le soir. Les Scythes, veut-il dire, ne pratiquent rien de semblable; ils se couvrent seulement dans les grands froids de quelques peaux. On peut expliquer aussi par ce que je viens de dire, un passage d'Élien, où cet Auteur rapporte le bon mot d'un Scythe. (29) *Un jour, dit-il, qu'il étoit tombé de la neige en abondance, un Roi Scythe ayant demandé à un homme qui demeurait nud, s'il n'avoit pas froid? Celui-ci demanda à son tour au Roi, s'il avoit froid au front? Le Roi ayant répondu que non. Ni moi non plus, repliqua le Scythe, je n'ai pas froid, car je suis tout front.* Ce conte semble supposer, que les Scythes dont il s'agit ici, étoient habillez, sans quoi la vûe d'un homme nud n'auroit eu rien d'extraordinaire. Si la chose étoit

nudare. Doriensium enim mos erat, partem aliquam corporis nudam conspiciendam præbere, quod nec zonis uterentur, & tunicas plerumque gestarent, Spartæ vero puellæ etiam nudæ conspicerentur. Suidas ex Eustathio T. I. 624.

(29) *Ælian. Var. Hist. Lib. VII. Cap. 6.*

CHAP. VI. étoit ainsi , il faudroit entendre ce passage d'Elie des Scythes modernes, puisque j'ai montré que les Daces, les Getes, les Thraces, les Agathyrses, les Illyriens, qui sont les Scythes que les Grecs ont connu, ne portoient anciennement aucun habit. Mais dans le fond, ce passage ne détruit pas ma conjecture. Je ne sçaurois me persuader qu'un homme nud eût osé paroître dans cet état devant son Roi, si la nudité avoit été honteuse parmi les Scythes, comme elle l'est parmi nous. Le Roi n'est pas surpris de voir un homme nud. Mais il l'est avec raison, de voir qu'un homme demeurât nud, dans un tems où le froid étoit excessif, & où tous les autres Scythes étoient couverts de peaux.

Les premiers habits des Celtes étoient de peau.

Je passe au tems où l'usage de porter des habits s'introduisit parmi les Celtes. Dans le commencement ils étoient habillez de peau, (30) comme tous les autres peuples Scythes, à qui leurs troupeaux fournissoient la nourriture, le vêtement, & en général toutes les choses nécessaires à la vie. Les Germains (31) & les habitans de la Grande-Bretagne

(30) *Et pecudum fulvis velantur corpora fetis.* Virgil. de Hyperboreis Georg. L. III. vs. 383. *Ad quæ Servius, Rhenonibus, & inversis pecudum ferarumque pellibus; nam ut Salustius dicit in Historiis, vestes de pellibus Rhenones vocantur.* Servius p. 140. *Magna pars Scytharum, tergis vulpium induitur, ac murium, quæ tactu mollia & impenetrabilia ventis sunt.* Seneca Epist. XC. p. 752.

(31) *Neque vestitus (Germani) præter pelles habent quicquam.* Cæsar IV. 1. *Germani gerunt ferarum pelles.* Tacit. Germ. Cap. 17. *Pelliti satellites Theodorici.*

tagne furent ceux qui conserverent le plus long-tems cette ancienne simplicité. On en voit bien la raison. L'agriculture, les lettres, les manufactures, & une infinité d'autres choses qui étoient parfaitement inconnuës aux Scythes, ont été apportées en Europe par des Orientaux, qui établirent leurs premières Colonies sur les côtes de l'Espagne, des Gaules & de l'Italie. Il a falu du tems, avant que toutes ces choses parvinssent à des peuples qui refusoient aux étrangers l'entrée de leur païs, & qui n'ont commencé d'être connus & vus, que sous les premiers Empereurs de Rome.

Aux habits de peau succederent des habits de toile, qui étoient communs chez tous les peuples Scythes (32) & Celtes, qui avoient

Ensuite
ils en eurent de
toile.

quel-

dorici. Sidon. Apoll. Lib. I. Ep. 2. Ibant pellitæ, post classica Romula turmæ, Ad nomen currente Geta. Idem Panegy. Aviti vs. 349. Britanni interiores pellibus sunt vestiti. Cæsar V. 14. Ceux des Ligures qui n'avoient pas encore été forcez dans leurs montagnes, du tems de Diodore de Sicile, portoient aussi des habits de peau. Ferarum pelles gestant. Diodor. Sic. V. 219. Les Perses étoient habillez de la même manière du tems de Cyrus. Coriacea subligacula, è corio reliquam vestem ferunt. Herodot. I. 71.

(32) *Thraces ex cannabi conficiunt vestimenta. Herodot. IV. 74. Fœminæ Germanorum lineis amittibus velantur. Tacit. Germ. Cap. 17. Fœminæ fatidicæ Cimbrorum, albo vestitu, carbasinis supparis. Strabo VII. 294. Alemanni linteati. Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. Thraces, Illyrii Gothi, Heruli, Vandali, (in exercitu Belisarii) tunicis tantum lineis, & braccis induti. Procop. Pers. Lib. II. Cap. 21. p. 138. Ac sordida macro, Linteapinguescunt tergo. Sidon. Apoll. Panegy. Aviti vs. 454. Linea vestimenta Gothorum. Eunap. Sard. in*

CHAP. VI.

Et enfin
d'étoffes
de laine.

quelque connoissance de l'Agriculture. Enfin les Espagnols, & les Gaulois, apprirent de leurs voisins à faire des draps & d'autres étoffes de laine, qui étoient estimées chez les (33) Romains, non pas à cause de leur finesse, mais parce qu'étant épaisses & serrées, elles étoient bonnes contre le froid & la pluie, qui ne pouvoient les percer. Les Sarmates (34) étoient aussi habillez de pelisses ou de toiles. Mais ils portoient, comme je l'ai dit, (35) une robe longue & flottante, qui leur descendoit jusqu'au talon, & qui étoit fort propre pour des gens à cheval. Cette robe (36) leur étoit commune avec les Medes, parce qu'ils étoient (37) anciennement le même peuple. Comme la plupart des peuples Sarmates s'habilloient de noir, ils reçurent de-là le nom de Melanchlenes, (38) qui si-

Excerpt. Legat. p. 20. *Longobardis vestimenta erant laxa, & maximè linea, qualia Anglo-Saxones habere solent.* Paul. Diac. Rer. Long. L. IV. Cap. 7. p. 398. Sur les Espagnols & les Gaulois voyez les Notes suivantes.

(33) Voyez les Notes suivantes.

(34) *Pellibus & sutis arcent male frigora braccis.* De Sauromatis, Bessis, Getis, Ovid. Trist. L. III. Eleg. 10. vs. 19. & Lib. V. Eleg. 7. vs. 48. *Hunni indumentis operiuntur linteis, vel ex pellibus silvestrium murium consarcinatis.* Amm. Marcel. L. XXXI. Cap. 3. p. 615. 616.

(35) Ci-dessus Liv. I. Chap. 2. p. 12. *Locupletissimi Germanorum veste distinguuntur, non fluitante, sicut Sarmatæ ac Parthi, sed strictâ, & singulos artus exprimente.* Tacit. Germ. Cap. XVII.

(36) *Trans Istrum audio habitare Sigynas veste Medicâ utentes.* Herodot. V. 9. C'étoient des Sarmates.

(37) Ci-dessus Liv. I. Chap. 2. sur la fin.

(38) *Melanchlenæ omnes nigra gerant vestimenta, unde*

signifie en Grec, les Robes noires.

CHAP. VI.

I. Au lieu de cette sorte d'habits, les peuples Celtes portoient premièrement le Saye (*Sagum*), que les Espagnols appelloient *Strig*, (39) selon les apparences, parce qu'ils le portoient ordinairement d'étoffes rayées, ce que les Anciens appelloient *Virgata Sagula*. Cependant ceux des (40) Celtiberes & des Lusitains étoient noirs. Dans les Gaules, on nommoit cet habillement *Sagum*, (41) un Sac.

L'habillement des peuples Celtes consistoit

1. Dans le Saye.

unde & cognomen habent. Herodot. IV. 107. Melanchlenæ à nigris vestibis sic dicti. Dio Chryl. Or. XXXVI. p. 439. Hunnis conjuges tetra vestimenta contexant. Amm. Marcel. Lib. XXXI. Cap. 3. p. 617.

(39) *Quibusdam nationibus sua cuique vestis est. . . . Hispanis Striges. Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. Strich signifie en Tudesque une Raye.*

(40) *Celtiberi ferunt saga nigra, aspera, quorum lana similis pilis caprinis. Diod. Sic. V. 215. Lusitani omnes nigro utuntur vestitu, plerumque in sagis degunt, & in eis super stramentis dormiunt. Strabo III. 155.*

(41) *In his multa peregrina, ut Sagum, Reno, Gallica. Varro de Ling. Lat. L. IV. p. 39. Edit. Popmæ. Quand Varron dit que le nom de Reno est Gaulois, il faut entendre qu'il étoit en usage parmi les peuples Germains qui étoient établis de son tems dans les Gaules, tels qu'étoient les Eburons, les Condruses &c. Cæsar II. 4. Sagum Gallicum est nomen, dictum autem sagum quadrum, eò quòd apud eos primum quadratum vel quadruplex esset. Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 24. p. 1302. Galli saga gestant striata, quæ fibulis alligant. Diod. Sicul. Lib. V. p. 213. Gesatarum saga. Polyb. cideffus p. 289. Note (7). Boji & Insubres leviora saga induti. Polyb. II. 116. Sagum Gallorum. Ibid. p. 117. Atrebatia saga. Treb. Pollio Gallieno p. 201.*

CHAP. VI. Sac. Les Belges l'appelloient plus communément (42) *Lene*, ou *Linne*, parce qu'ils le portoient de toile, ou d'étoffes faites au métier. Une partie des peuples Germains lui donnoient le nom de (43) *Reno*. Cluvier prétend, (44) que ce nom vient des peaux de Rennes, dont les habitans du Nord se couvroient anciennement. Au moins cette étymologie est-elle plus naturelle que celle (45) d'Isidore de Seville, qui dit que le mot de *Reno* vient du Rhin, parce que cet habit étoit commun à tous les peuples qui demeuroient le long de ce fleuve. Le même habit étoit connu parmi les peuples Méridionaux

(42) *Belgæ saga ferunt. Lana eorum aspera est, sed ipsam proximè pellem detonsa. Ex ea saga densa texunt, quas Lænas vocant. Strabo IV. 196. Linnæ saga quadra & mollia sunt, de quibus Plautus, Linnæ cooperta est tetrino Gallia. Isidor. Orig. L. XIX. Cap. 23. p. 1300. Linnen en Tudesque est de la Toile, une Etoffe.*

(43) Voyez la Note (41) de la page précédente, & les passages de Saluste & de Servius pag. 298. Note (30) *Germani pellibus, aut parvis Renonum tegumentis utuntur. Cæsar VI. 21. Germanis Rhenones. Isidor. Orig. ub. supra. Clausa bullatis latera Renonibus. Sidon. Apoll. L. IV. Ep. 20. Tegumen omnibus sagum, fibulâ, aut si desit, spinâ confertum. Tacit. Germ. Cap. XVII. Viri sagis velantur. Pomp. Mel. III. 3. p. 75.*

(44) Cluver. German. Antiq. p. 110.

(45) *Renones sunt velamina humerorum & pectoris usque ad umbilicum, atque intortis villis adeo hispida, ut imbres respuant, quos vulgò reptos vocant, eò quòd longitudo villorum quasi reptat, de quibus Salustius, Germani intestum Renonibus corpus tegunt. Dicit autem Renones, à Rheno Germaniæ flumine, ubi illis frequenter utuntur. Isid. Orig. ub. sup.*

naux de la Germanie, sous le nom de (46) *Mastruga*; parce qu'il étoit fait de peaux de souris. Il paroît par un passage de (47) Cicéron, que les habitans de l'Isle de Sardaigne lui donnoient le même nom. Les Perses l'appelloient (48) *Gaunacem*. Je ne sais quel nom il avoit dans la Grande-Bretagne & en Thrace. Mais au moins il est certain qu'on y en portoit, (49) comme dans tout le

(46) *Sardis Mastrugæ. Mastruga vestis Germanica ex pelliculis ferarum, de qua Cicero pro Scauro, Quem purpura regalis non commovit, Sardonium Mastruga mutavit. Mastruga autem dicta, quasi monstruosa, eò quòd qui eà induuntur, quasi in ferarum habitum transformatur. Isidor. Orig. ubi sup. Mastrucis procures vestire togatos. Prudent. contra Sym. II. vi. 698. L'étymologie d'Isidore est ridicule. Mastruga est en Tudesque un habit de peaux de souris, de Maus une Souris, & tragen porter.*

(47) Voyez la Note précédente.

(48) *Alii vocant Persida, alii Caunacem. Schol. Aristophan. Vesp. p. 253. Cannuces, ludus, & vestis genus, quam etiam Persida vocant. Suidas T. II. p. 283. Caunacarum purpurearum Menander de stratis loquens meminit. Pollux VI. i. p. 272. Gaunacum majus sagum. Varro de Ling. Lat. Edit. Popmæ L. IV. p. 39. Murium pelles institores ad Persas vebunt, quibus vestes consuuntur, & corpus optimè fovetur. Has suo sermone Caunacas appellant. Ælian. de Animal. XVII. 7. Mr. Bochart a prouvé Geogr. Sacr. Part. II. Lib. i. Cap. 42. p. 748. que le mot de Gausapa, qui se trouve dans Martial, signifie la même chose que celui de Gaunacum. Gausapa. Martial. Lib. XIV. Epigr. 28. Gausape quadratum. Epigr. 152. Lydorum & Persarum reges, antiquis temporibus gestabant amicula quadrangula. Dionys. Halic. L. III. p. 195.*

(49) *Scotti sagati. Isidor. Orig. ubi sup. Thraces circumdati variis sagulis. Herodot. VII. 75. Habebat super humeris palliolum parvum, nigrum, textile, ut moris*

CHAP. VI. le reste de la Celtique. On voit aussi dans les différens passages que j'ai citez en marge, que le Saye (*Sagum*) avoit par-tout la même forme. C'étoit une peau, ou une pièce d'étoffe quarrée, que l'on endossoit à-peu-près comme un manteau. Il couvroit les bras, les épaules & la poitrine; & on l'arrêtoit par devant avec une agrafe, afin qu'il n'échapât pas. Ce Saye étoit dans le commencement le seul habillement des peuples Scythes & Celtes. Ils ne le mettoient même que dans les grands froids. Dans la suite ils s'accoutumèrent tellement à le porter, qu'ils ne le quittoient ni jour ni nuit. Les Romains portoient anciennement ce Saye, comme les autres peuples Celtes. Ils prirent ensuite une Robe, (*Togam*) à la manière des Grecs, & on ne se servit plus du Saye que dans les expéditions militaires (50). Ce que je viens de dire, me fournit l'occasion d'expliquer deux fables que l'on a débitées sur le sujet des Scythes.

I. Herodote (51) dit, que des Grecs établis

moris est Borysthenitis. Dio Chrysost. Orat. XXXVI. p. 439. Le Scholiaste d'Aristophane Av. p. 305. remarque, que les Thraces portoient leur habit, c'est-à-dire leur Saye, sur l'épaule gauche, ou enveloppé sur le bras gauche ἐπ' ἀριστερὰ περιβαλλομένω.

(50) De-là la Formule des *Senatus-Consultes*, *Tumultum esse, justitiam edici, saga sumi*, & les façons de parler, *Sagata Civitas; Togas sagis mutare; Ad vestitum redire.*

(51) *Neuri periculum faciunt, se homines esse maleficos, quod dicuntur à Scythiis, & ab iis qui in Scythia incolunt Græcis, semel quotannis singuli, ad aliquot dies effici lupi, & rursus in pristinum habitum redire*

blis en Scythie l'avoient assuré, que les Scythes, appelez *Neures*, étoient changez une fois par an en loups, & qu'ils reprenoient après quelques jours leur forme naturelle. *Ils ne m'ont point*, dit-il, *persuadé la chose, bien qu'ils l'assurent fortement, & même avec serment.* Herodote avoit raison de n'ajouter aucune foi à cette fable. Mais il est surprenant qu'il ne se soit pas apperçû que ces Grecs se jouoient de sa credulité, en lui représentant comme une merveille, la chose du monde la plus naturelle & la plus commune. Les *Neures* étoient des Scythes, qui dans les grands froids se couvroient d'un Saye fait de peaux de loup, & qui quittoient cette fourrure d'abord que le tems étoit radouci. Voilà tout le mystère, qu'Herodote n'a pas compris, non plus que ceux qui l'ont (52) copié. Ce n'est pas la seule occasion où cet Auteur ne s'est pas apperçû qu'on cherchoit de se divertir à ses dépens. Quand les Thraces & les Scythes qu'il questionnoit, lui disoient (53) que l'on trouvoit au-delà du Danube des armées d'abeilles, qui ne permettoient pas aux voyageurs d'entrer dans le país, (54) que l'air y étoit si plein de plu-

redire; quod tamen dicentes, mihi non persuadent; nihilominus tamen illi ajunt ita esse, ac dejerant. Herodot. IV. 105.

(52) Pomp. Mela L. II. Cap. I. p. 41. Solin. Cap. XXV. p. 231.

(53) *Verum, ut Thraces ajunt, apes loca quæ sunt trans Istrum obtinent, & ob illas ulterius pergi non potest, quæ cum dicant, haud credibilia apud me dicunt &c.* Herodot. V. 10.

(54) *De pennis quibus ajunt Scythæ oppletum esse aërem, . . . opinor pennas nivem esse.* Idem IV. 31.

CHAP. VI. plumes, qu'on ne voyoit pas à deux pas de soi, il est visible que ces gens-là ne lui parloient pas sérieusement. Herodote avertit gravement son Lecteur, que ces relations lui paroissent incroyables. J'aurois une idée encore plus grande de son jugement, s'il n'en avoit pas chargé son Ouvrage.

2. On parle encore de certains Scythes, appelez *Phanefiens* (55) *Panotiens* ou *Satmales*, qui se passoient d'habits au milieu du froid le plus excessif. La nature les avoit pourvus de si grandes oreilles, qu'ils pouvoient y envelopper tout le reste du corps. C'est pour cela qu'on les appelloit *Panotiens*, Πανώτοι, c'est-à-dire des gens qui étoient tout oreilles, ou *Ενωτοιχοίτοι*, c'est-à-dire des hommes qui couchoient dans leurs oreilles. Ces prétendus Panotiens étoient encore des Scythes, qui ne portoient autre chose sur le corps qu'un Saye; qui se couvroient le jour d'une peau, dans laquelle ils s'enveloppoient pendant la nuit. Des Grecs qui les virent dans cet équipage, vêtus d'un Saye, qui leur couvroit les épaules & le derriere de la tête, comme un Capuchon, eurent la plaisante imagination que cette pelisse étoit un appendice des oreilles, & en firent des railleries quand ils furent de retour dans leur país. On voit par ces exemples, quel fond on peut faire sur les relations des Grecs qui ont parlé des peuples du Nord. Ils ont souvent écrit sur le rapport de quelques Voyageurs, qui, au lieu de rapporter na-

(55) Pomp. Mela L. III. Cap. 6. p. 83. Solin. Cap. XXX. p. 244. Plin. IV. 13. p. 474. Strabo II. 70. XV. 711. Tzetzes les appelle *Ὠτοκλίνοι* Chiliad VII. vf. 633. Bibliothèq. Germanique XXVIII. 40.

naturellement les choses qui étoient de leur connoissance, en faisoient des plaisanteries. CHAP. VI.

II. Je reviens aux Celtes. La seconde partie de leur habillement étoient les (56) *Brayes*, 2. Les Brayes. c'est-à-dire une espee de culotte à laquelle les bas feroient attachez. Les uns les portoient larges, comme les Suisses, & les autres étroites comme les Espagnols. Mais au reste elles étoient communes à tous les peuples Scythes, tant (57) Celtes que

(56) Les Gaulois les appelloient *Braxe*. *Ἀναξυρίδες*, *Φημινάλια*, *βράκια βαρβαρικά*. Hesgeh. *Ἀναξυρίδας*, *Φοιμινάλια*, *βρανία*, Suidas Tom. I. 174. Les Germains *Hofen*. Ce mot se trouve dans quelques éditions de Paul Diacre, Hist. Long. L. IV. 7. *Postea ceperunt Hofis uti*. Et dans le Moine de St. Gal: *Cum ad obsequium Domini cuncti vellent Hofas suas extrahere*. Lib. II. Les Scythes & les Perses *Sarabara*. *In Scythia, Antiphanes ait, Sarabara & tunicas induti*. Pollux L. VII. Cap. 13. p. 339. *Anaxyrides apud Scythas & Tauros Sarabara*. Pollux L. X. Cap. 40. p. 497. *Sarabara vestis Persica, secundum nonnullos, Braccæ*. Suidas Tom. III. 284.

(57) *Celtiberi ocreas κυνρίδας ἐ πιλίς contextας cruribus circumligant*, Diod. Sic. V. 215. *Tam laxa... quam veteres brachæ Britonis pauperis*. Martialis XI. 22. *Galli femoralia habent quæ Braccas vocant*. Diod. Sic. V. 213. *Belgæ braccis utuntur circumextentis*. Strabo IV. 196. *Boji braccati*. Polyb. II. 116. *Braccæ Gallorum*. Ibid. 117. *Tetricus braccis Gallicis ornatus*. Vopisc. Aurelian p. 496. *Braccati milites*. Amm. Marc. Lib. XV. Cap. 5. p. 86. Lib. XVI. p. 146. *Cæcina Gallico more braccis indutus*. Plutarch. Othon. T. I. p. 1069. *Et qui te laxis imitantur Sarmata braccis, Vangiones*. Lucan. I. 430. *Franci nudi sunt pectora ac terga usque ad lumbos; inde braccis, alii lineis, alii coriaceis crura tegunt*. Agath. Lib. II. p. 40. *Persæ femoralia circum crura gestant*. Herodot. VII. 61. *Persarum fe-*
mo-

que (58) Sarmates. Ces Brayes furent l'objet qui frappa le plus les Romains dans les peuples qui demeuroient au-delà des Alpes. Ils donnerent à cette partie des Gaules, qu'ils avoient conquise avant les expéditions de Jules-César, le nom de (59) *Gallia Braccata*. Quelque étrange & ridicule que cet habillement leur parût, il étoit

moralia coriacea. Idem I. 71. *Hos quoque qui Graja geniti creduntur ab urbe, Pro patrio cultu Persica bracca tegit*. Ovid. Trist. L. V. Eleg. 10. vs. 33. 34. *Persæ, Bactri, Parthi, & alii barbari femoralia habent*. Dio. Chrysost. Or. LXXI. p. 628. *Persicæ Braccæ*. Max. Tyr. Diff. IV. p. 54. *Persarum propria Candys, & Anaxyris*. Pollux VII. 13. p. 339. *Θύλακος* genus braccæ apud Persas. Schol. ad Aristoph. Vesp. p. 252. *Sacæ femoralibus induti*. Herodot. VII. 64. *Paphlagones pedibus gerebant caligas, more gentis ad media crura subtentas*. Idem VII. 72. *Thracæ pedibus ac tibiis induti caligæ, & pellibus hinnulorum*. Idem VII. 75. *Thracibus qui Asiam incolunt, crura panno phœnicio induta*. Idem VII. 76. *Οἱ βάρβαροι* (id est Thracæ) *σκέλη περιβέβληνται* Schol. ad Aristoph. Aves. p. 305. *Vulgus adest Scythicum, braccataque turba Getarum*. Ovid. Trist. IV. El. 6. vs. 47. *Braccæ Scytharum*. Dio. Chrys. Or. XXXVI. p. 439. *Thracæ, Illyrii, Gothi, Eruli, Vandali, (in exercitu Belisarii) braccis induti, sicut præcincti ingrediebantur*. Procop. Pers. II. 21. p. 138.

(58) Ovide dit des Sarmates, des Besses & des Getes qui demeuroient autour de la ville de Tomos : *Pellibus & fustis (laxis) arcant male frigora braccis*. Ovid. Trist. L. III. Eleg. 10. vs. 19. Lib. V. El. 7. vs. 48. Valerius Flaccus dit des Egyptiens établis dans la Colchide. *Et jam Sarmaticis permittant carbasa braccis*. Val. Flac. Argon. L. V. vs. 424. *Hunni hirsuta crura, coriis muniunt hædinis*. Amm. Marcell. L. XXXI. Cap. 3. p. 616.

(59) *Provincia Narbonensis, olim Braccata dicta*. Plin. H. N. L. III. Cap. 4. p. 308.

toit dans le fond beaucoup plus propre pour garantir du froid & de l'humidité, & en même tems beaucoup plus commode, que les longues robes des Romains & des Grecs, qu'ils étoient obligez de relever & de ceindre, toutes les fois qu'ils avoient une traite ou quelque ouvrage embarrassant à faire.

III. A la fin les peuples Celtes prirent encore une sorte d'habillement, que les Romains appelloient une Tunique, & que nous nommerions aujourd'hui un Pourpoint. C'étoit un habit à manches, qui étoit juste au corps, & qui ne descendoit que jusqu'aux hanches. Tacite remarque, (60) que de son tems il n'y avoit en Germanie que les grands Seigneurs qui portaient cette Tunique. Mais il y avoit long-tems qu'elle étoit en usage parmi les Celtes dans les pays plus méridionaux, comme dans les (61) Gaules, dans la Thra-

CHAP. VI.

3. La Tunique.

(60) Voyez le passage de Tacite ci-dessus p. 300. Note (35) Du tems de Sidonius Apollinaris, c'est-à-dire dans le cinquième Siècle, cette Tunique étoit déjà commune parmi les Germains. *Vestis alta, stricta, versicolor, vix appropinquans poplitibus exertis, manicæ sola brachiorum principia velantes.* Sid. Apoll. L. IV. Ep. 20. *Strictius assutæ vestes procera coercent, Membra virum patet hic artato tegmine poples.* Idem. Panegy. Major. v. 243. Dans le VI. Siècle les simples Soldats la portoient parmi les Goths & les Herules. *Thraces, Illyrii, Gothi, E-ruli (in exercitu Belisarii) tunicis lineis induti.* Procop. Pers. II. 21. p. 138. Il paroît cependant par un passage d'Agathias que j'ai cité p. 296. Note (27), que les Francs ne la connoissoient pas encore de son tems.

(61) *Galli tunicas habent.* Diod. Sic. V. 213. *Belgæ utuntur loco tunicarum, veste fissili manicata, usque ad pudenda & nates dimissa.* Strabo IV. 196. *Thraces nigris tunicis induti.* Plut. Paul. Æmil. T. I.

CHAP. VI. Thrace & en Perse. Les Pannoniens avoient à cet égard une mode particuliere (62). Ils coupoient l'étoffe en plusieurs bandes, que l'on cousoit ensemble pour en faire la Tunique. Cette espece de Pourpoint que l'on portoit en Pannonie, plût tellement à l'Empereur Caracalla, qu'il ne le quittoit jamais. Dion Cassius remarque, (63) que ce Prince craignant beaucoup d'être assassiné, comme il le fut effectivement, & ne pouvant se résoudre à porter une cuirasse, dont le poids l'auroit incommodé, il prit cet habit, qui ressembloit parfaitement à une (64) cuirasse, pour trom-

p. 264. *Thracæ tunicis induti. Herodot VII. 75. Persæ immortales manicatas tunicas habebant. Q. Curtius Lib. III. 3. p. 52. Cypriis. Persica. Tunica manicata. Pollux VII. 13. p. 339. Les Athéniens avoient porté autrefois de ces Tuniques. Athenienses tunicas lineas deponunt. Thucyd. Lib. I. Cap. 6. p. 3.*

(62) *Tunicas manicatas è vestimentis quibusdam in pannos, more indigenarum patrio scindunt, & consuunt, & inde nomen assumunt. Dio. XLIX. p. 413.*

(63) *Tunicas manuleatas in formam lorice ac speciem factas, induerat, ut cum absque pondere armorum, tamen esse videretur armatus, nullis peteretur insidiis. Porro hujusmodi tunicis, etiam pacis tempore utebatur. Dio. in Excerpt. Vales. p. 758. Peculiare aliquod vestimentum excogitavit, quod more barbaro discissum ac consutum erat, in modum pænulæ; eâ veste semper indutus, ex quo & Caracallus cognominatus, jussit militibus imprimis, ut eodem genere vestis se induerent. Xiphilin. ex Dione Lib. LXXVIII. p. 881. Germanorum vestes induerat, atque in eorum chlamydis quibus utuntur, argento variegatis, conspiciebatur. Herodian IV. p. 342.*

(64) Puisque Dion Cassius, contemporain & domestique des Severes, assure que cette Tunique ressembloit à une cuirasse ou à un corselet; Aurelius Victor se trompe donc, lorsqu'il dit, *quod indu-*

tromper les personnes qui pourroient avoir la pensée d'entreprendre sur sa vie. C'est de là qu'il reçut le nom de Caracalla. Il se fit remarquer & mépriser à Rome par cet habillement, non seulement parce que la mode en étoit étrangere, & qu'elle venoit des Barbares, mais aussi parce (65) qu'il n'y avoit parmi les Romains que les gens mous & efféminés qui portaient des manches à leurs habits. Les vêtemens des peuples Celtes consistoient donc 1. dans le Saye (*Sagum*) 2. dans les Brayes (*Bracca*) & 3. dans le Pourpoint (*Tunica*.) Ainsi Vopiscus, parlant du Tyran Tetricus, dit, (66) qu'il étoit habillé d'un Saye couleur de pourpre. (*Chlamyde coccinea*,) d'une Tunique jaune, (*Tunica* (67) *galbina*) & de Brayes à la manière des Gaulois (*Braccis Gallicis*). C'est-à-dire que Tetricus étoit équipé, non comme un Romain, mais comme un véritable Gaulois (68).
Cette

indumenta in talos demissa largiretur, Caracalla dictus. Aurel. Victor. Cæs. Caracal. p. 143. Mr. Mezeray a aussi mal décrit cette Tunique: C'étoit, à bien dire, une espece de pantalon, qui n'alloit pas tout-à-fait jusqu'aux genoux, & qui n'avoit point de manches. Hist. de France avant Clovis p. 28. 29. La Tunique ne descendoit que jusqu'aux hanches, & elle avoit des manches courtes.

(65) *Tunicis uti virum prolixis ultra brachia, & usque in primores manus, ac prope in digitos, Romæ atque omni in Latîo indecorum fuit.* A. Gellius VII. 12.

(66) Vopiscus Aureliano p. 496.

(67) *Gelb* signifie en Tudesque jaune. La Tunique étoit de drap d'or, comme Saumaïse l'a remarqué.

(68) Je ne dis rien de la Chaussure des Celtes, parce que je n'ai pas cru devoir m'arrêter à ces
minu-

CHAP. VI.

Cette simplicité que les Celtes affectoient dans leur habillement, aussi-bien que dans toutes leurs manières de vivre, n'empêchoit pas qu'ils ne fussent propres & bien mis, comme je l'ai remarqué dans l'un des (69) Chapitres précédens. On ne voyoit point parmi eux, comme chez les Sarmates, des habits sales & déchirez qui s'en alloient en lambeaux. La Noblesse aussi trouvoit le moyen de se distinguer du commun, & d'être magnifique à sa mode. Parmi les peuples qui étoient habillez de peaux, les grands Seigneurs (70) portoient des pelisses rares & précieuses, qu'ils faisoient moucheter, de la manière que Tacite le décrit dans le passage que je cite en marge. Les Gentilshommes Gau-

minuties. Il est constant que les anciens Scythes n'avoient ni bottes ni souliers. Anacharsis, dans sa lettre à Hanon, dit, *Calceamentum mihi solorum callum*. Cicero Tusc. Quæst. L. V. p. 3600. Je ne parle pas aussi de l'habillement des femmes Celtes, parce que les Auteurs que j'ai consultez, ne me fournissent rien de particulier sur cet article. Tacite remarque seulement, que parmi les Germains, les femmes étoient habillées de la même manière que les hommes, si ce n'est que leur Tunique n'avoit point de manches, & qu'elle laissoit une partie de la gorge découverte. *Nec alius fœminis quam viris habitus, nisi quod fœminæ sæpius lineis amittibus velantur, eosque purpurâ variant, partemque vestitus superioris, in manicas non extendunt, nudæ brachia ac lacertos, sed & proxima pars pectoris patet*. Tacit. Germ. Cap. XVII.

(69) Ci-dessus Chap. IV. p. 256.

(70) *Gerunt & ferarum pelles, proximi ripæ negliger, ultiores exquisitius, ut quibus nullus per commercia cultus. Eligunt feras, & detracta velamina spargunt maculis, pellibusque belluarum, quas exterior Oceanus, atque ignotum mare gignit*, Tacit. Germ. Cap. XVII.

Gaulois conserverent cette marque de distinction , long-tems après que le commun du peuple eut quitté les habits de peau. Ainsi Pline, parlant d'un Chevalier Romain, originaire d'Arles, (71) dit qu'il étoit *Paternâ gente pellitus*, c'est-à-dire qu'il descendoit d'une ancienne Noblesse des Gaules. Les Rois (72) & la Noblesse des Visigoths étoient encore habillez de Pelisse du tems de Sidonius Apollinaris. Eginhard remarque aussi, (73) que Charlemagne portoit ordinairement en hyver un Saye de peau de loutre ou de martre. Enfin Helmoldus, qui écrivoit sous l'empire de Frédéric Barberouffe (74), se plaint que de son tems on soupiroit en Allemagne après les Pelisses de martre , comme après la souveraine félicité ; selon les apparences ,
parce

(71) *At hercule Pompejum Paulinum , Arelatensis equitis Romani filium , paternâque gente pellitum , quod XII. pondo argenti habuisset , apud exercitum , ferocissimis gentibus oppositum scimus.* Plin. XXXIII. Cap. II. p. 69.

(72) *Stetit ante pellitos reges.* Sid. Apoll. L. VII. Ep. 9. p. 195. *In media pelliti principis aula.* Idem Panegy. Aviti vs. 219 . . . *Regesque Getarum , Respice , quis ostro contempto & vellere serum , Eximius decor est , tergis horrere ferarum.* Prosp. Aquit. de Providentia Dei p. 601. *Crinigeri sedere Patres , pellita Getarum Curia.* Claudian. de Bello Getic. vs. 499. Le Patrice Ricimer est appelé *Pellitus Geta*. Ennod. vita Epiphan.

(73) *Ex pellibus lutrinis vel murinis thorace confecto , humeros ac pectus muniebat.* Eginhard Cap. XXIII.

(74) *Prusi pellibus abundant peregrinis , quarum odor letiferum nostro orbi superbiæ venenum propinavit , & illi quidem ut stercora hæc habent , ad nostram credo damnationem , qui ad marturinam vestem anhelamus , quasi ad summam beatitudinem.* Helmold. Cron. Slav. Lib. I. Cap. 1.

CHAP. VI. parce qu'elles étoient affectées à la première Noblesse, & aux Chanoines des Cathedrales.

Lorsque les habits de toile commencerent ensuite à s'introduire, (75) les personnes accommodées & les gens de qualité se distinguèrent, en faisant broder sur leurs Sayes & sur leurs Tuniques, des bordures, des rayes, des bandes, des carreaux, chargez d'une infinité de fleurs & d'ornemens de toute sorte de couleurs, mais principalement de pourpre. En général, les (76) habits bigarrez étoient si fort à la mode parmi la plûpart des peuples Celtes, qu'on les reconnoissoit à cette mar-

(75) *Hispanorum mulieres vestibus utuntur floridis.* Strabo III. 155. *Hispani linteis prætextis purpura tunicis, candore miro fulgentibus constiterant.* Livius XXII. 46. *Galli vestibus utuntur magnificis, tunicas habent omnis generis coloribus interstinctas... saga striata gestant... laterculis, qui multis floribus referti sunt, interstincta.* Diod. Sic. V. 213. *Virgatis lucent sagulis.* Æneid. VIII. vs. 660. Ad quæ Servius: *Quæ habebant in virgarum morem deductas vias, & benè allusit ad Gallicam linguam, per quam virga purpurea dicitur. Virgatis ergo, ac si diceret purpuratis.* Servius p. 546. *Wirken* en Allemand signifie broder, brocher. *Gallus* qui cum Torquato conflixit, *versicolori veste.* Livius VII. 10. *Germanorum fœminæ lineos amictus purpurâ variant.* Tacit. Germ. Cap. XVII. *Longobardorum vestes lineæ, ornatae institis latioribus vario colore contextis.* Paul. Diac. Hist. Long. Lib. IV. 7. p. 398. *Linea vestimenta Gothorum magnifica.* Eunap. Sard. in Excerpt. Legat. p. 20.

(76) Olympiodore dit, par exemple, que du tems de Constance, fils de Constantin le Grand, on trouva en Thrace trois statues, vêtues à la manière des Barbares, d'habits de différentes couleurs. Olympiod. Excerpt. ex Photio in Histor. Byzant. T. I. p. 10. *Viridantia saga, limbis marginata puniceis.* Sidon. Ap. Lib. IV. Ep. 20. Voyez ci-dessus p. 309. Note (60).

marque. A la fin ces peuples naturellement vains & fiers, dégénérèrent entièrement de l'ancienne simplicité (77), & donnerent dans tous les excès de la magnificence & du luxe. Il est certain cependant, que les dorures & les habits riches leur sont venus d'ailleurs. Le commerce que les Phocéens & les Phéniciens faisoient sur toutes les côtes de la Méditerranée, porta d'abord le luxe dans les Provinces maritimes de l'Espagne, des Gaules & de l'Italie. Il se répandit insensiblement de-là par toute l'Europe. Du tems de Jules-César, les Germains étoient encore habillez de peaux. Du tems d'Herodien (78), ils portoient déjà des Sayes chamarrez d'argent.

Je ne dois pas oublier ici, que les loix de la bienséance ne permettoient pas aux Celtes de paroître en public sans leurs armes. Ils se rendoient (79) aux Assemblées civiles & sans leurs armes.

(77) *Hispani sumtuosissimis induuntur vestibus. Athen. II. 6. Chryxi Boji, Auro virgatæ vestes. Sil. Ital. L. IV. vs. 155. Qui honores gerunt apud Gallos, vestes tinctas atque auro variegatas usurpant. Strabo IV. 197.*

(78) *Germani chlamydes argento variegatas gestant. Herodian. Lib. IV. p. 343.*

(79) *Celtæ ferro accincti Reipublicæ negotia tractant. Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. 164. p. 470. Galli armati, ita mos gentis erat, in concilium venerunt. Livius XXI. 20. Armatum Concilium apud Gallos. Cæsar V. 56. VII. 21. Germani armati confidunt. Si displicuit sententia, fremitu aspernantur, sin placuit, frameas concutiunt. Tacit Germ. Cap. II. Histor. IV. 64. Germani nihil publicæ, neque privatæ rei, nisi armati agunt. Tacit. Germ. 13. Ad negotia, nec minùs sæpe ad convivia, procedunt armati. Tacit. Germ. 22. Adstant à tergo (Celtis) cœnantibus, qui pendentes clypeos pro armis gestant. Hastati verò ex adverso in orbem sedent, ac utrique tibum cum*

CHAP. VI.

& religieuses, avec l'épée, le bouclier & la lance, & ils traitoient dans le même équipage toutes leurs affaires publiques & particulières. Cet usage s'étendoit encore aux visites familiales, & même aux festins. Quand on se mettoit à table, les conviez gardoient leur épée, & avoient derrière eux des servans d'armes, qui tenoient le bouclier & la lance de leurs maîtres. D'abord que le repas étoit fini, chacun reprenoit son armure complete, & la gardoit dans les jeux, dans les courses, dans les danses, & dans les autres exercices dont les festins étoient ordinairement suivis. Il en étoit de même des Danses sacrées, qui faisoient parmi les Barbares une partie considérable du culte de la Divinité. Un Celte ne paroissoit donc jamais sans ses armes. Il les épousoit (80) en quelque manière. Après les avoir portées depuis l'âge viril jusqu'à la vieillesse décrépite (81), il faisoit encore qu'on les brûlât, (82) ou qu'on les enterrât avec lui. Cet attachement des

dominis capiunt. Athen. ex Posidonio, Athen. IV. Cap. 12. Dexterâ non segnis fixo dare vulnera cultro, Quem vinctum lateri, barbarus omnis habet. Ovid. Trist. L. V. Eleg. 7. vs. 19.

(80) On voit dans les Loix des Lombards, qu'il n'étoit pas permis de prendre pour gage l'épée d'un particulier. *In compositione Widrigild volumus ut ea dentur, quæ in lege continentur, excepto accipitre & spathâ, quia propter illa duo aliquoties perjurium committitur, quando majoris pretii, quàm illa sint, esse jurantur. Leg. Longob. L. I. Tit. 9. Leg. 33. p. 533. Capitular. Lib. IV. Tit. 21.*

(81) *Et tremulos regit hasta gradus, & nititur altis, Pro baculo, contis non exarmata senectus. Claudianus de Bello Get. vs. 501. Tacit. Germ. Cap. 13.*

(82) *Cæsar VI. 19. Sua cuique arma, quorumdam igni & equus adjicitur. Tacit. Germ. Cap. 27.*

des Celtes pour leurs armes alloit si loin , qu'ils préféroient de perdre la vie , plutôt que de les quitter. Ainsi Tite-Live rapporte , que (83) Caton ayant jugé à propos de désarmer tous les Espagnols qui demeuroient en deçà de l'Ebre , la peine parut si dure & si mortifiante à ces peuples , qu'il y eut une infinité de personnes qui s'ôtèrent la vie. Tacite remarque aussi (84) , qu'un Germain qui perdoit son bouclier dans une bataille , étoit déshonoré pour le reste de ses jours. Banni du commerce des hommes , il n'avoit point d'autre ressource pour finir son opprobre , que de se donner lui-même la mort qu'il n'avoit point trouvée dans le combat. Il ne faut donc pas être surpris que l'on ait accusé les Celtes d'adorer leurs armes , & d'en faire de véritables Divinitez. L'imputation est à la vérité fautive , mais ils y donnoient occasion. D'un côté , quand ils étoient appelés à prêter serment , ils juroient (85) par Dieu

(83) *Consul arma omnibus cis Iberum Hispanis ademit , quam rem adeò ægrè passî , ut multi mortem sibimet ipsis consciscerent. Ferox genus , nullam vitam rati sine armis esse. Livius Lib. XXXIV. 17. Hispanis arma sanguine ipso cariora. Justin XLIV. 2.*

(84) *Scutum reliquissè , præcipuum flagitium. Nec aut sacris adesse , aut concilium inire , ignominioso fas ; multique superstites bellorum , infamiam laqueo finierunt. Tacit. Germ. 6. La même chose avoit lieu parmi les Grecs. Voyez ce qui est dit d'Epaminondas , Cicero de Finib. L. II. Cap. 30. Epist. ad Lucej. V. 12.*

(85) *Toxaris jurat per ventum & acinacem. Lucian. Toxar p. 630. Anacharsis per acinacem & Zamolxim. Lucian. Scyth. p. 340. Saxones sacramentis , ut eorum mos erat , super arma patratîs , pactum pro universis Saxonibus firmant. Vita Dagobert. apud*

CHAP. VI. Dieu & par leur épée ; & de l'autre , on avoit accoutumé dans les armées , de planter en terre une épée ou une halebardé , autour de laquelle toute l'armée alloit faire ses dévotions , parce qu'elle étoit la marque du *Mal-lus* , c'est-à-dire du lieu où se tenoient les Assemblées religieuses & le Conseil de guerre. Quoi qu'il en soit de cette imputation , que j'examinerai plus au long en parlant de la Religion des Celtes , il est constant que la coutume de porter les armes en pleine paix , étoit commune à tous les peuples Scythes (86). C'est d'eux que les (87) Grecs & les (88) Perses la tenoient. Ils descendoient les uns &

pud Duches. T. I. Cap. 31. p. 581. *Dani pacem firmam , ritu gentis , per arma juraverunt.* Adam. Bremensis Cap. 30. On en trouve une infinité d'exemples dans les anciennes Loix des Allemands , des Ripuariens , des Saxons & des Lombards. Lindenbrog. Glossar p. 1358. & 1420.

(86) Tacite dit que les Sijons , (c'est-à-dire les Suedois ,) sont le seul peuple de la Germanie , où les particuliers n'ont pas la liberté de porter les armes , ni même de les garder dans leur maison. Ils obéissoient à des Rois absolus , qui pour se maintenir , tenoient toutes les armes enfermées sous la garde de quelques esclaves. Tacit. Germ. Cap. 44.

(87) *Ἐσίδετο φοροῦντο τε γὰρ οἱ Ἕλληνες.* Aristotel. Polit. II. 8. *Olim omnis Græcia gestabat arma. Athenienses primi deposuerunt . . . Multis etiam aliis in rebus , demonstraverit quis , priscos Græcos , eodem genere vitæ usos , quo hujus ætatis Barbari utuntur.* Thucyd. Lib. I. Cap. 6. Homère représente Télémaque , se rendant à une assemblée , armé de sa halebardé. Odyss. II. 10.

(88) *Omnes Persæ promiscuè , vel inter epulas , festosque dies , gladiis cincti cernuntur. Quem Græcorum veterum morem , abjecisse primos Athenienses , Thucydides auctor est.* Ammian. Marcellin. Lib. XXIII. Cap. 6. p. 383.

& les autres des Scythes. Quelque ancien CHAP. VI.
 que soit cet usage, quelque universel qu'il
 soit encore aujourd'hui, il faut avouer ce-
 pendant qu'il a quelque chose de féroce, &
 qu'il est incompatible avec les Loix d'une
 bonne Police. Une Société ne peut se for-
 mer & se maintenir, que par l'engagement
 où entrent les particuliers, de ne se point of-
 fenser réciproquement, & de laisser au Ma-
 gistrat le soin de prévenir & de punir les in-
 justices. Tout homme qui porte des armes
 dont il ne lui est pas permis de se servir con-
 tre ses Concitoyens; tout homme qui tire l'é-
 pée dans un lieu où il peut appeller les
 Loix & le Magistrat à son secours, viole
 cette Loi fondamentale des Etats, qui dé-
 fend aux particuliers de se rendre justice à
 eux-mêmes. Il ouvre la porte à tous les
 inconvéniens que les hommes ont voulu
 prévenir, en renonçant à l'égalité où ils
 naissent tous, pour se soumettre à des Juges
 & à des Magistrats. Il est vrai que les Scy-
 thes croyoient excuser cet abus, en disant (89)
 qu'ils n'avoient point de villes fermées; &
 qu'étant par conséquent toujours exposez aux
 surprises d'un ennemi, ils étoient obligez de
 se tenir continuellement en garde, & d'avoir
 toujours leurs armes prêtes. Mais ce n'étoit-
 là dans le fond qu'un pur prétexte. D'un
 côté, la plupart des peuples Scythes avoient
 assez pourvû à l'inconvénient, en rava-
 geant (90) au long & au large toutes les
 contrées qui confinoient à leur país. D'un

au

(89) Lucian. de Gymnos. p. 803.

(90) Ci-dessus Livre II. Chap. 3. p. 247.

CHAP. VI.

autre côté, s'ils avoient pû se résoudre à laisser leurs voisins en paix, personne n'auroit assurément pensé à attaquer des gens avec qui il n'y avoit rien à gagner. La véritable raison pour laquelle les Scythes alloient partout avec leurs armes, c'est qu'ils n'avoient point d'autre métier que la guerre. Accoutumés à vivre de pillage, ils se tenoient toujours en état de courir par-tout où il y avoit quelque butin à faire, & de forcer tout ce qui osoit leur résister. Thucydide avoue la chose sans aucun détour (91) : *Les anciens habitans de la Grece étoient des brigands. C'est l'origine de la coutume que quelques peuples conservent encore, d'aller par-tout avec leurs armes.* D'ailleurs, quoique les Scythes eussent des Rois, & des Juges qui administroient la justice dans les Cantons, ils ne se soumettoient jamais tellement à leurs Chefs, qu'ils ne se réservassent la liberté de se rendre justice à eux-mêmes, quand leur honneur ou leur intérêt le demandoit ainsi. Toutes les fois qu'un Scythe étoit tiré en cause devant le Magistrat (92), il lui étoit permis d'offrir le duel à son Antagoniste, qui de son côté ne pouvoit pas refuser de vuider la querelle à la pointe de l'épée, en présence du Magistrat, qui donnoit toujours gain de cause au victorieux.

Il faut que les Grecs & les Romains eussent bien compris, que la coutume de porter des armes dans un Etat qui n'est pas en guerre, alloit au renversement de toute poli-

(91) Thucyd. Lib. I. Cap. 5. p. 3.

(92) Voyez ci-dessous Chap. II, où cette matière est traitée plus au long.

police. C'est une des premières choses (93) qu'ils corrigerent, lorsqu'ils eurent une fois conçu le dessein d'établir un bon ordre dans leurs Etats, & d'en regler l'intérieur par de bonnes Loix. Les Grecs conserverent seulement dans leurs spectacles, les danses & les courses de gens armez, parce que ces exercices, qui étoient un divertissement pour les spectateurs, formoient encore la jeunesse aux travaux militaires. Les Romains aussi retinrent de cette ancienne coutume, premièrement la danse des Saliens, dont j'ai déjà fait mention (94), & dont j'aurai encore occasion de parler dans l'un des Chapitres suivans. En second lieu, la fête où les Citoyens Romains offroient leurs sacrifices, armez de pied en cap. Ils l'appelloient (95) *Armilustrum*, la revuë des armes. Elle venoit originaiement des peuples Celtes, qui dans l'Assemblée de Mars, faisoient la revuë des hommes & des armes, & offroient en même tems

des

(93) Voyez la page 318. Note (87) Lucien remarque, que ce n'étoit pas l'usage des Grecs de porter quelque arme, ni de ceindre l'épée en tems de paix. Il étoit même défendu, sous peine d'amende, d'en porter dans les villes, à moins d'un cas de nécessité. Lucian. de Gymnos. p. 803. On sçait aussi, que parmi les Romains personne ne portoit des armes dans la ville, à la réserve des Soldats. Marc-Antoine ayant un jour paru en public, l'épée au côté, le peuple soupçonna qu'il aspireroit à la Monarchie. On peut voir ce que Rosinus a dit sur ce sujet dans ses Antiquitez Romaines.

(94) Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(95) *Armilustrum*, *ab eo quod in armilustris armati sacra faciunt*. Varro de Ling. Lat. V. p. 49. Edit. Popmæ.

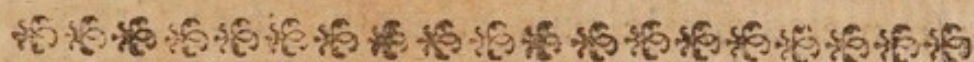
CHAP. VI. des sacrifices pour le succès de la campagne.

Lorsque les peuples Celtes commencèrent à connoître la Religion Chrétienne, les Princes & les Evêques ne négligerent rien pour abolir (96) une coûtume, aussi oppoëe au bien des Etats, qu'incompatible avec les Loix du Christianisme. Malgré cela l'usage de porter des armes a repris le dessus. On y est si accoûtumé, que l'on voit sans étonnement, (97) *qu'en pleine paix & dans une tranquillité publique, des Citoyens entrent dans les Temples, aillent voir des femmes, ou visitent leurs amis, avec des armes offensives; & qu'il n'y ait presque personne qui n'ait à son côté de quoi pouvoir d'un seul coup en tuer un autre.* C'est une nouvelle preuve, que les peuples même qui se piquent d'être polis & civiliez, plus que tous

(96) *De armis intra patriam non portandis, id est scutis, lanceis & loriceis.* Additiones Caroli M. ad Leg. Salic. de anno 803, apud Lindenbrog. p. 353. *Ut nullus ad mallum, vel ad placitum intra patriam, arma, id est scutum & lanceam portet.* Car. Mag. in Leg. Bajuvar. ap. Lindenb. p. 443. *De armis intra patriam non portandis, id est scutis, lanceis & loriceis.* Imp. Carolus, Leg. Longob. p. 585. Capitular. Lib. III. Tit. 3. p. 874. Tit. 22. p. 877. Dans les Capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, il est défendu de venir à l'Eglise avec ses armes. Lib. VII. Tit. 202. p. 1087. Voyez aussi Leg. Pipini & Lotharii Leg. Longob. Lib. II. Tit. 43. p. 643. *Laicis verò qui apud nos sunt, arma portare non præjudicamus, quia antiquus mos est, & ad nos usque pervenit.* Synod. Mogunt. Can. 17. *Ut nemo gladium in Ecclesia portet, regali tantum excepto.* Decret. Synod. Salagunst. Can. 8. apud Lindenbr. in Gloss. p. 1358. L'Empereur Frédéric II. renouvella ces défenses. Constit. Siculæ L. I. Tit. 9. p. 705.

(97) La Bruyere Discours sur Théophraste.

tous les autres, ne laissent pas d'être barbares & féroces à bien des égards. CHAP. VI.



CHAPITRE SEPTIEME.

IL me reste à dire un mot de quelques ornemens qui étoient particuliers aux peuples Celtes.

I. Il est constant qu'ils portoient tous une longue chevelure (1), & qu'on les reconnoissoit. On recon-
noissoit
les Celtes.

(1) *Ex gentibus, Celtæ ac Scythæ comam alunt.* Clem. Alex. Pædag. III. p. 267. *Lusitani crines, mulierum in modum, demittunt.* Strabo III. 155. *Gallia omnis Comata uno nomine appellata.* Plin. Lib. IV. Cap. 17. p. 482. *Promissæ comæ Gallorū.* Livius XXXVIII. 17. *Belgæ comam alunt.* Strabo IV. 196. *Et nunc tonse Ligur, quondam per colla decora, Crinibus effusis toti prælate Comatæ.* Lucan. I. 442. *Ligures multis nominibus maximè capillati.* Plin. L. III. 4. p. 417. *Capillatorum plura genera ad confinium Ligustici maris.* Plin. III. 20. p. 376. *Lygii comati.* Dio. Cass. LIV. p. 538. *Britanni capillo sunt promisso.* Cæsar V. 14. *Crinigeræ catervæ Germanorum.* Sidon. Apollin. Carm. 12. *Crinigeros Caycos.* Lucan. I. v. 463. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes directo capillo.* Vitruv. VI. 1. p. 104. *Ἐπὶ νῆες ἀνδρόκοποι.* Homer. Iliad. IV. v. 533. *Non coma, non ulla, barba refecta manu.* Ovid. de Getis Trist. L. V. Eleg. 7. v. 18. Olympiodore dit, que les trois statues dont j'ai fait mention ci-dessus page 314. Note (76) étoient vêtues d'habits de différentes couleurs, & qu'elles avoient de longs cheveux, à la façon des Barbares, c'est-à-dire des Goths. *Alani non tantopere comam alunt ac Scythæ.* Lucian. Toxari p. 637. *Scythis Bactrianisque intonsæ comæ.* Curtius IV. Cap. 9. p. 148. *Persæ criniti.* Herodot. VI. 19.

CHAP.
VII.Celts a
leurs
longs
cheveux.

soit à cette marque. C'étoit celui de tous les ornemens dont les hommes & les femmes étoient le plus (2) jaloux, & pour lequel ils se mettoient le plus en fraix. Les Grecs & les Romains portoient anciennement de longs cheveux, comme les Scythes & les Celtes. Au moins (3) Homere donne souvent aux Grecs le nom de chevelus. Juvenal donne la même (4) épithète aux anciens Consuls de la République Romaine. Dans la suite on se conforma à Rome & en Grece, à l'usage des Orientaux, qui se rasoient la tête, ou qui portoient au moins les cheveux fort courts, pour n'en être pas incommodez dans les chaleurs. Il faut en excepter pourtant les Lacedémoniens (5), qui conserverent plus longtemps que les autres Grecs, les coûumes & la manière de vivre des Scythes.

H.

(2) Tacite, parlant de la peine que les Germains infligeoient aux femmes adultères, dit : *Accisis criminibus nudatam, coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.* Tacit. Germ. Cap. 19. Les Lombards condamnoient à la même peine, les femmes qui, à l'instigation de leurs maris, usoient de violence pour déposséder quelqu'un de ses biens. *Publicus faciat eas calvare, & fustare per vicos vicinantes ipsius loci.* Leg. Long. apud Lindenbr. p. 544.

(3) Καρχηρόωντας Ἀχάϊας. Homer. Iliad. II. vs. 11.

(4) *Ipse capillato diffusum Consule potat.* Juvenal. Satyr. V. 30. *Intonsi avi.* Ovid. Fast. II. vs. 29.

(5) *Apud Lacones laudabile est comam nutrire.* Aristotel. Rhetor. Lib. I. Cap. 9. *Charilaus Rex Lacedæmoniorum, interrogatus cur comam Spartani nutrent? respondit, quia omnium ornatuum hic minimo constat sumptu.* Plutarch. Apophteg. II. 189. Voyez aussi Pezron, Antiquité de la Langue & de la Nation des Celtes, p. 156.

II. Distinguez par une longue chevelure , les peuples Celtes l'étoient encore par une autre coutume , qui n'étoit pas moins générale. Leurs cheveux étoient naturellement blonds. Au lieu de les entretenir de cette couleur , ils s'étudioient à les rendre (6) non seulement ardens , mais véritablement roux. Ils se servoient pour cela d'une espece de pomade ou de savon , qu'ils composoient avec du suif , de la cendre & de la chaux , & dont ils avoient grand soin de se frotter tous les jours les cheveux & la barbe. Il est facile de comprendre après cela , pourquoi on ne trouvoit dans toute la Celtique , (7) que des gens par-

CHAP.
VII.

Qu'ils tei-
gnoient
en rouge.

(6) *Infantes apud Galatas , à nativitate quàm plurimum sunt albis capillis ; procedente verò ætate in paternum colorem mutantur. Diodor. Sicul. L. V. p. 214. Galli capillos naturâ habent rufos , sed arte quoque nativum colorem augere student. Calcis enim lixivîâ frequenter capillos lavant , eosque à fronte ad verticem , atque inde ad cervicem , ut eò magis sint conspicui , retorquent ; Satyros igitur & Panas aspectu referunt. Hac enim culturâ ita densantur , ut ab equorum setis nihil differant. Diod. Sic. V. 212. Medicamentum quo mulieres Gallorum comam inungentes , eam , in auri morem , rutilam & fulvam efficiunt. Plut. Amat. T. II. p. 771. Sapo Galliarum inventum , rutilandis capillis. Fit ex sebo & cinere , optimus fagino , & caprino ; duobus modis spissus ac liquidus : uterque apud Germanos , majore in usu fœminis quàm viris. Plin. Lib. XVIII. Cap. 12. p. 624. Causica Teutonicos accendit spuma capillos. Martial. XIV. Epigr. 25. Videbat (Alamannos) lavantes , alios quosdam comam rutilantes ex more. Amm. Marcell. XXVII. Cap. 2. p. 476. Quod Burgundio cantat esculentus , infundens acido comam butyro. Sidon. Apoll. Carm. 12.*

(7) *Hispanus comam rutilus. Sil. Ital. L. XVI. vs. 471. Promissæ & rutilatæ comæ Gallorum. Livius XXXVIII. Cap. 17. Aurea cæsaries ollis , de Gallis*

CHAP.
VII.

faitement roux. La mode vouloit, que les hommes & les femmes teignissent leurs cheveux de la manière que je viens de le dire. Ainsi, lorsque (8) Caligula & Domitien voulurent triompher des Germains, sur lesquels ils n'avoient fait aucun prisonnier, ils prirent le parti de ramasser tout ce qu'ils trouverent de gens d'une taille avantageuse, & les obligèrent à laisser croître leurs cheveux & à les teindre en rouge. Sans cette précaution, personne ne les auroit pris pour des Germains. (9)

Fef-

Virg. *Æneid.* VIII. vs. 659. *Galli rutili.* Amm. Marcellin. Lib. XV. Cap. 12. p. 106. *Rutilæ Caledoniam habitantium comæ, magni artus, Germanicam originem adseverant.* Tacit. Agric. Cap. II. *Rutilæ comæ Germanorum.* Idem Germ. Cap. 4. *Sub Septentrionibus nutriuntur gentes, directo capillo & rufo.* Vitruv. VI. Cap. 1. p. 101. *Rutila comæ & candore corporis indicans Provinciam.* Hieronym. vita Hilarion. T. I. p. 159. *Rutili sunt Germanicæ vultus.* Calpurn. Flaccus Declam. 2. *Coma illi rubore cute concolor.* Sid. Ap. L. IV. Ep. 20. *Nec est Æthiopis inter suos insignitus color, nec rufus crinis apud Germanos.* Senec. de Ira Lib. III. Cap. 26. p. 452. *At tu transcendens Germanice facta tuc-rum, Jam puer auricomo performidate Batavo.* Sil. Ital. L. III. vs. 607. *Hæc Lybicos pars tam flavos gerit altera crines, Ut nullas, Cæsar, Rheni se dicat in arvis, Tam rutilasvidisse comas.* Lucan. X. vs. 129. *Prolixo crine rutilantia corpora Francorum.* Eumen. Panegyr. Constant. Chlorig. Cap. 16. p. 177. *Budixi natio valde glauca & rufa.* Herodot. Lib. IV. Cap. 108.

(8) Caligula procerissimum quemque Galliarum ad Germanicum triumphum legit, coegitque rutilare & submittere comam. Sueton. Calig. Cap. 47. Domitiano inerat conscientia, derisui fuisse nuper falsum è Germanis triumphum, emptis per commercia, quorum habitus & crines in captivorum speciem formarentur. Tacit. Agric. Cap. 39.

(9) Rutilium, rufum significat, cujus coloris studio etiam antiquæ mulieres fuisse. P. Festus p. 72.

Festus & (10) Valere Maxime ont remarqué, que dans les premiers tems de la République, les Dames Romaines teignoient leurs cheveux en rouge avec de la cendre. Ce n'est pas la seule fois (11) que j'aurai occasion de montrer, que les Romains ne différoient en rien des Celtes, avant que les coutumes des Grecs eussent prévalu au milieu de ce nouveau peuple, qui se forma d'un mélange des anciens habitans du pais, avec les Grecs qui avoient passé dans le Royaume de Naples. Au reste, les Romains rentrèrent encore dans le goût des cheveux roux, du tems d'Auguste & de ses successeurs. Je ne parlerai pas ici des Empereurs Caracalla & Gallien (12), qui se conformerent à cet égard à la mode des Germains. Ces Princes avoient leurs raisons, pour flatter des peuples auxquels ils avoient confié la garde de leur personne. Il étoit bien plus glorieux pour les peuples Celtes, de voir les Dames Romaines rendre hommage à leur chevelure, (13) en faisant venir à grands fraix, du

(10) *Quò formam suam concinniores efficerent, summa cum diligentia capillos cinere rutilarunt.* Valer. Max. Lib. II. Cap. I. p. 43.

(11) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 10. pag. 106-110.

(12) *Caracalla rufos capillos capiti imponebat, ad modum Germanicæ tonsuræ.* Herodian IV. p. 343. *Gallienus crinibus suis, auri scobem aspersit.* Treb. Pollio. Gallien. p. 232. *Cum suis semper flavum crinem condidit.* Idem. p. 250.

(13) *Nunc tibi captivos mittet Germania crines, Culta triumphatæ munere gentis eris, O quàm sæpe comas aliquo mirante rubebis, Et dices emtâ nunc ego merce probor, Nescio quam pro me laudat nunc iste Sisambram.* Ovid. Amor. Lib. I. Eleg. 14. vs. 45.

du fond des Gaules & de la Germanie, des tours de cheveux, ou des (14) Savonnettes pour teindre leurs propres cheveux en rouge. Tertullien (15) & St. Jérôme ont relevé cet abus, avec une sévérité qui paroîtroit outrée, s'il n'étoit constant qu'il avoit sa source dans un esprit de galanterie, & que les Courtisanes (16) avoient le plus contribué à introduire cette nouvelle mode dans la Capitale de l'Empire.

On distinguoit les peuples par la manière différente

III. Ce que je viens de remarquer, regarde les peuples Celtes en général. On les reconnoissoit tous à leur chevelure longue & rousse. On distinguoit après cela les divers peuples de la Celtique, par la manière dif-

dif-

Fœmina canitiem Germanis inficit herbis, Et melior vero quæritur arte color; Fœmina procedit densissima crinibus emtis, Proque suis alios efficit ære suos. Idem Art. Amat. Lib. III. vs. 163. Arctoa de gente comam tibi Lesbia misi, Ut scires quantum sit tua flava magis. Martial. L. V. Ep. 69. Caustica Teutonicos accendit spuma capillos, Captivis poteris cultior esse comis. Martial. XIV. Ep. 25.

(14) *Et mutat Latias spuma Batava comas. Martial. VIII. 33. Si mutare paras longævos cana capillos, Accipe Mattiacas, (quo tibi calva?) pilas. Idem XIV. 26.*

(15) Tertullien dit, que les Dames Romaines qui teignent leurs cheveux en rouge, renient leur nation & leur patrie. St. Jérôme dit, qu'elles prennent les livrées de l'enfer. *Video quasdam & capillum croco vertere. Pudet eas etiam nationis suæ, quod non Germanæ aut Gallæ sint procreatæ, ita patriam capillo transferunt. Tertullian. de cultu fœmin. Cap. 6. Ne capillum irrufes, & ei aliquid de Gehennæ ignibus auspiceris. Hieronym. Ep. VII. ad Lætam T. I. p. 36.*

(16) Juvenal dit de Messaline. *Et nigrum flavo orinem abscondente galero, Intravit calidum veteri sentone lupanar. Juvenal. Sat. VI. vs. 120.*

différente dont ils accommodoient leurs cheveux. (17) Les Thraces, par exemple, les Goths, les Saxons, les Pelasges, ne laissoient croître que les cheveux qui tombent sur les épaules, & se rasoient tout le devant de la tête. CHAP.
VII.
dont ils
accommo-
doient
leurs che-
veux.

On a remarqué qu'ils prenoient cette précaution, pour empêcher que dans la mêlée l'ennemi ne les empoignât par les cheveux. Les Sicambres, (18) les Lombards & quelques

(17) *Archemachus Eubœensis Curetas ait Chalcidem incoluisse, cumque continenter de Lelanto campo dimicaret, anterioreque eos comâ hostes apprehenderent, & prosternerent, comam alere in occipite, radere sin- ciput cepisse : inde Curetes dicti à coma : ἀπὸ τῆς κεφαλῆς.* Strabo X. p. 465. Les Curetes dont il s'agit ici, étoient les anciens habitans de l'Isle d'Eubée, c'est-à-dire les Abantes, qu'Homere appelle aussi ὀπίθεν κομόωντες. *Iliad. Catalog. L. II. v. 48.* Les Abantes étoient venus de Thrace. Strabo X. 447. C'est d'eux que l'Isle avoit reçu le nom d'Abantis. Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 9. p. 79. & 68. 70. Ils disputèrent long-tems aux nouveaux Grecs la possession de la plaine la plus fertile de l'Isle, où il y avoit aussi des eaux minerales. Ils l'appelloient en leur Langue *Lelant*. Strabo I. 58. *Lelantus campus super Chalcidem, ubi aquæ calidæ, ad morbos sanandos aptæ.* Idem X. 447. *Flumine Lelanto aquisque calidis, quæ Hellopiæ vocantur.* Plin. IV. 12. p. 188. *Land* signifie en Allemand un païs, une campagne. *Helffen*, aider, guérir. Synesius, parlant des Goths, dit : *Flavos illos, & Euboico more comatos.* Oratione de Regno p. 23. Sidonius Apollinaris dit des Saxons : ... *Crinibus ad cutem recisis, Decrescit caput, additurque vultus.* Lib. VIII. Ep. 9.

(18) *Hic tonsio occipiti senex Sicamber.* Sid. Ap. L. VIII. Ep. 9. *Longobardi se à cervice usque ad occipitium radentes nudabant, capillos à fronte usque ad os demissos habentes, quos ab utraque parte in fron-*

CHAP.
VII.

ques autres peuples de la Germanie, avoient une coutume toute opposée. Ils se rasoient le derrière de la tête, & rangeoient sur les deux jouës, les cheveux qu'ils gardoient sur le devant. C'est, selon les apparences, à cet égard, que (19) l'Empereur Caracalla imitoit la tonsure des Germains. Les (20) Francs se rasoient tout le tour de la tête, & n'avoient des cheveux que sur le sommet. Les (21) Gaulois & les Bretons laissoient leur che-

frontis discrimine dividebant. Paul. Diac. Hist. Long. L. IV. Cap. 7. p. 398. *Hic quoque monstra domat, rutili quibus arca cerebri Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix, Setarum per damna nitet.* Sidon. Ap. Panegyr. Majorian. vs. 238. Au reste les Germains, & sur-tout les Cattes, ne permettoient pas à leurs jeunes gens de se raser la tête, à la manière usitée dans leur nation, qu'ils n'eussent tué un ennemi. Souvent aussi les braves faisoient vœu de ne se point raser, qu'ils n'eussent défait l'ennemi qu'ils avoient en tête. *Et aliis Germanorum populis usurpatum, rara & privata cujusque audentia, apud Cattos in consensum vertit, ut primum adoleverint, crinem barbamque summittere, nec nisi hoste cæso exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super sanguinem & spolia revelant frontem. . . . ignavis & imbellibus manet squalor.* Tac. Germ. 31. *Civilis, barbaro voto, post cæpta adversus Romanos arma, propexum rutilatumque crinem, patratâ demùm cæde legionum deposuit.* Tacit. Hist. IV. 61. Silius attribue la même coutume aux Gaulois de l'Italie. *Occumbit Sarmens, flavam qui ponere victor, Cæsariem crinemque tibi, Gradive, volebat, Auro certantem, & rutilum sub vertice nodum.* Silius Ital. L. IV. vs. 200.

(19) Voyez ci-dessus p. 327. Note (12).

(20) Voyez un passage d'Agathias ci-dessous p. 333. Note (27).

(21) *Rhodanique comâ intonsâ juvenus.* Sil. Ital. L. XV. 671. *Britanni omni parte corporis rasâ, præ-*
ter

chevelure dans son entier, sans en rien re-
trancher. Outre cela, il y avoit des Nations
où les hommes, (22) pour paroître plus grands,
retrouffoient & nouoient leurs cheveux sur
le sommet de la tête, en un ou plusieurs
toupets, qui ressembloient à des cornes. D'au-
tres peuples avoient conservé la coutume des
anciens (23) Scythes, qui portoient leurs
che-

ter caput & labrum superius. Cæsar V. 14. Ces pa-
roles *omni parte corporis rasâ*, sont expliquées par
un passage d'Athenée : *Omnes qui ad Occidentem ha-
bitant barbari picantur, & corpora radunt.* Athen.
XII. Cap. 3. Et par le Scholiaste d'Aristophane,
*Ἀποτέθρακεν, ἀνέτιλε. Ἐλειαίνοντο δὲ καὶ ἀπετί-
λοντο οἱ Θράκες τὰ αἰδοῖα : καὶ ἀποσεσυρμένα
εἶχον αὐτὰ* p. 195.

(22) Voyez la page 325. Note (6) *Flava repexo,
Gallia crine ferox.* Claudian. de Laud. Stiliconis
L. II. v. 240. *Truces flavo vertice Galli.* Claudian.
in Rufin. II. v. 110. *Et rutilum sub vertice nodum.*
Silius supra Note (18). *Insigne gentis obliquare cri-
nem, nodoque substringere.* Sic Suevi à ceteris Germa-
nis, sic Suevorum ingenui à servis separantur. . . . *Hor-
rentem capillum retrò sequuntur, ac sæpe in ipso so-
lo vertice religant. Principes & ornatiorem habent.*
Tacit. Germ. Cap. XXXVIII. *Triplex crista jubas,
effundit crine Suevo.* Silius Lib. V. v. 134. *Cæra-
la quis stupuit Germani lumina, flavam Cæsariem &
madido torquentem cornua cirro.* Juvenal. Satyr. XIII.
v. 164. *Videmus cirros Germanorum, grana & cin-
nabara Gothorum.* Isidor. Orig. XIX. Cap. 23. p.
1300. *Crobyli barbarorum, cirri Germanorum.* Ter-
tullian. de veland. Virgin. Cap. X. *Cirroque
madente.* Sidon. Apoll. Panegy. Major. v. 226.

(23) *Parthi Scythico more horrebant capillo incom-
to.* Plutarch. in Craffo T. I. 557. *Alamannorum co-
mæ fluentes.* Amm. Marcell. L. XVI. Cap. 13. p. 144.
*Tu flexâ nitidus comâ vagaris, Hispanis ego contu-
max capillis.* Martial. X. 62. *Et nunc tonse Ligur,*
quondam

CHAP.
VII.

cheveux épars & flottans sur les épaules. D'autres encore en faisoient une ou plusieurs tresses (24) qui leur pendoient sur le dos.

IV. Enfin l'on pouvoit distinguer encore au milieu de chaque peuple, (25) les Nobles, les Roturiers & les Esclaves, par la seule manière dont ils ajustoient leurs cheveux. Les grands Seigneurs y cherchoient beaucoup de façon. Ils avoient le privilege de porter les cheveux plus longs que le reste du peuple. Ainsi le nom de (26) *Capillati* étoit affecté par-

quondam per colla decora, Effusis crinibus toti prælate Comatæ. Lucan. I. 442. Ligurum horrentes comæ. Silius L. I. Pers. 628. Saxonum diffusa scapulis cæsaries. Abbas Ursp. apud Lindenb. Gloss. P. 1384.

(24) *Silurum intorti plerumque crines, Iberos traherisse fidem faciunt. Tacit. Agric. Cap. II. Undantemque sinum nodis irrugat Iberis. Statius Thebaid. IV. vs. 266. Quid capillum ingenti diligentia comis, cum illum vel effuderis more Parthorum, vel Germanorum nodo vinxeris, vel, ut Scythæ solent, sparseris? Seneca Epist. CXXIV. Rufus crinis & coactus in nodum apud Germanos. Senec. de Ira Lib. III. Cap. 26. Quæ crine vincit, Bætici gregis velus, Rhenique nodos. Martial. V. 38. Crinibus in nodum tortis venere Sicambri. Martial. I. 3. Flavent capitibus intextis Getæ. Isidor. XIX. C. 23. P. 1300.*

(25) Voyez la page précédente Note (22).

(26) *Universis Provincialibus & Capillatis, Defensoribus & Curialibus in Suavia constitutis. Epist. Theodoric. R. XLIX. ap. Cassiodorum. Var. IV. p. 75. Crinigeri sedere patres, pellita Getarum curia. Claudian. de Bell. Get. vs. 499. Dicenæus sacerdotibus Gothorum nomen Pileatorum contradens, reliquam gentem Capillatos dicere jussit, quod nomen Gothi pro magno suscipientes, adhuc in suis cantionibus reminiscuntur. Jornand. Cap. II. C'est-à-dire, que dans les Hymnes qu'ils chantent à la louan-*

parmi les Goths à la Noblesse. Par la même raison les Francs donnoient aux Princes & aux Seigneurs de leur nation, le nom de (27) *Criniti*, *Crinigeri*, (28) *Cristati*, c'est-à-

ge de leurs Héros, ils leur donnent le nom de *Capillati*. Il y a apparence que le mot que les Latins ont traduit par *Capillati*, est celui de *Langhaar*, que plusieurs Princes ont porté en Thrace & en Illyrie. Voyez ci-dessus Liv. I. Ch. 15. p. 174.

(27) *Si quis puerum crinitum sine voluntate parentum totonderit.* Leg. Salic. p. 324. *Crinigero flaventes vertice reges* (Francorum). Claudian. de Laud. Stilicon. L. I. v. 203. *Reges Crinitos super se creaverunt, de prima, & ut ita dicam nobiliori suorum familia.* Gregor. Tur. Lib. II. p. 278. *Burgundiones Clothomere humi jacente, promissam illius laxamque comam, & ad scapulas usque demissam, protinus tunc conspicati, confestim intellexerunt, se ducem hostium occidisse. Solemne enim regibus Francorum, nunquam tonderi, sed à pueris intonsi manent. Cæsaries tota decenter eis in humeros propendit, anterior coma è fronte discriminata, in utrumque latus defleat. Neque verò quemadmodum Turcis & barbaris, impexa iis & squalida sordidaque coma, vel complicatione indecenter cirrata, sed smigmata varia ipsi sibi adhibent, diligenterque curant, idque velut insigne quoddam, eximiaque honoris prærogativa, regio generi apud eos tribuitur. Subditi enim orbiculatim tondentur, neque eis prolixior comam alere facile permittitur.* Agath. L. I. p. 11. *Gundobaldus cum natus esset in Galliis, & diligenti curâ nutritus esset, ut regum istorum mos est, crinium flagellis per terga demissis.* Gregor. Tur. VI. 24. p. 363.

(28) Le mot de *Cristati* désigne proprement une Crête, un de ces toupets dont j'ai parlé plus haut. p. 331. Note (22) Les Grecs ont rendu ce mot par celui de *Τριχοροχάροι*, qui marque un homme qui porte trois crêtes de cheveux droits & herissez, comme la soye de cochon. C'est l'origine de la fable, que les Rois des Francs avoient sur

CHAP.
VII.

à-dire de Chevelus, parce que la chevelure étoit l'une des principales marques de leur dignité, dont on les (29) dégradoit en leur coupant les cheveux, ou en leur rasant la tête. On distinguoit aussi (30) les Rois de Perse à leur chevelure.

Les Auteurs qui ont parlé des Celtes, conviennent assez généralement, que ce n'étoit pas pour avoir une belle tête, ni pour donner de l'amour, qu'ils prenoient un si grand soin de leur chevelure, mais uniquement pour donner de la terreur à leurs ennemis. Clement d'Alexandrie dit, (31) *que cette épaisse chevelure avoit quelque chose de terrible*. Il a raison en cela. Diodore de Sicile avoit re-

mar-

sur l'épine du dos, de la foye de cochon. *Dicantur Francorum reges ex genere illo descendere Cristati, quod interpretatur Trichorochati. Pilos enim habebant natos in spina dorsi, velut porci*. Paul. Diacon. Hist. Miscell. Lib. XXII. p. 302. Hotom. Franco Gal. Cap. II. Besselius ad Eginh. Cap. I.

(29) Childebert dans sa lettre à Clotaire lui dit : *Debes velociter adesse Parisiis, & habito communi consilio, pertractare oportet, quid de his fieri oporteat. Utrum incisâ cæsarie, ut reliqua plebs habeantur, an certe his interfectis, regnum germani nostri, inter nosmetipsos, æqualitate habitâ, dividatur*. Gregor. Turon. L. III. Cap. 18. p. 301. Gundobaldum Chlotarius videns, comam capitis tondere jussit. Idem VI. 24. p. 363.

(30) Μέγας δὲ βασιλεὺς οὐχὶ διὰ τοῦτον κομᾷ. Aristophan. Plut. p. 7. Κομᾷ, τούτῳ σερμύνεται τῇ περιουσίᾳ τῆς ἀρχῆς. Schol.

(31) *Gentium Celtæ & Scythæ comuntur, (κομῶσιν) sed non ornantur. (κοσμῶνται). Habet enim terribile aliquid densum capillitium barbari, & flavus color bellum minatur, cognatus enim sanguine*. Clem. Alex. Pædag. III. 267.

marqué avant lui, (32) que les Gaulois avec leurs cheveux épais & rudes ressembloient véritablement à des Satyres. Tacite aussi reconnoît (33), que les Sueves retrouffoient & nouoient leurs cheveux pour paroître plus grands & par conséquent plus redoutables aux yeux de l'ennemi. St. Clement ajoute, (34) *que ces cheveux rouges, dont la couleur approchoit de celle du sang, sembloient annoncer & porter avec soi la guerre.* On peut pardonner cette pointe à un Orateur, d'autant plus qu'il paroît par la manière dont il s'exprime, que la pensée venoit de lui. Je n'excuse pas aussi facilement les Historiens qui l'ont copiée & mise sur le compte des Celtes. (35) *Ils croyoient, dit Mr. Mezeray, que cette couleur rouge menaçoit de mettre tout à feu & à sang.* La vérité est, que les Celtes cherchoient d'avoir les cheveux épais & rudes. Le savon qu'ils employoient pour cela, avoit encore la qualité de leur donner une couleur rouffie, qui étoit estimée autrefois, autant que des cheveux parfaitement blonds ou noirs le sont aujourd'hui.

V. J'aurois presque oublié de parler de la manière dont les peuples Celtes portoient la barbe. (36) L'usage le plus commun étoit, de

(32) Ci-dessus p. 325. Note (6).

(33) *Principes & ornatiorem habent. Ea cura formæ, sed innoxia. Neque enim ut ament amenturve; in altitudinem quandam & terrorem adituri bella comiti, ut hostium oculis ornantur.* Tacit. Germ. Cap. XXXVIII.

(34) Voyez la page précédente Note (31).

(35) Mezerai Hist. de France avant Clovis. p. 29.

(36) Voyez le passage de Jules-César ci-dessus p. 330.

CHAP.
VII.

de se raser le menton & les jouës, & de garder de grandes mouftaches, qui les incommodoient beaucoup en mangeant. Il faut que la barbe fût fort respectée parmi les Celtes, puisqu'ils juroient par leur barbe comme par leur épée. C'est de cette manière que Clovis & Alaric jurèrent la paix. (37) Alaric toucha la barbe de Clovis, & les deux Princes se jurèrent une amitié éternelle.

VI. Les peuples Celtes avoient encore un autre ornement qui leur étoit particulier. (38)
Ils

p. 330. Note (21). *Barbas nonnulli (Gallorum) abradunt; quidam modicè alunt. Nobiliores tonsurâ genas quidem lævigant, mystaces verò demittunt, ut ora ipsorum obtegantur. Ideò cum edunt, cibi pilis implicantur. Cum bibunt, ceu per colum potus dimanat.* Diod. Sic. V. 212. *Vultibus undique rasis, Pro barba tenues perarantur pectine cristæ.* Sidon. Apollin. de Francis Panegy. Major. vf. 241.

(37) Aimon. Gest. Franc. Lib. I. Cap. 20.

(38) *Galli carpos & brachia pselliis ornant, & crassos ex puro auro circa collum torques gestant.* Diod. Sic. V. 211. *Galli gestant aureos circum colla torques, & circa brachia, ac manus cum brachio commissuram brachialia.* Strabo IV. 197. *Signis militaribus & maniacis, (ita vocant armillas aureas ad collum & manus gestari à Gallis solitas,) Capitolium Consul ornavit.* Polyb. L. II. p. 119. *Tum lactea colla auro innectuntur.* Virgil. Æneid. VIII. vf. 660. *Colla viri fulvo radiabant lactea torque, Auro virgatæ vestes manitæque rigeant, Ex auro.* Sil. Ital. Lib. IV. vf. 154. *Gallia crine ferox, evinctaque torque decoro.* Claudian. de Laud. Stilic. L. II. vf. 241. *Cæcina Gallico more, manicis indutus.* Plutarch. in Othon. I. p. 1069. *Præda, ex torquibus Gallorum ingens Romam perlata est.* Eutrop. L. IV. Cap. 10. p. 104. *Victor Drusus equos, pecora, torques eorum (Germanorum) ipsosque præda divisit*

Ils portoient autour du col, des Chaînes ou des Colliers d'or fort maffifs. Ils avoient auffi autour du bras & du poignet des Bracelets du même métal. Autant que je puis en juger, cet ornement fervoit à distinguer les Nobles, & particulièrement ceux qui avoient quelque commandement dans les troupes. Ainfi Polybe (39), représentant une armée de Gaulois rangez en bataille, dit que le premier rang étoit tout composé de gens ornez de Colliers & de Bracelets, c'est-à-dire de gens de qualité, qui se battoient toujours à la tête des armées. Herodote auffi parlant de Mardonius, que Xerxès laiffa en Grece pour y continuer la guerre, remarque (40), qu'il

*visit & vendidit. Florus IV. 12. Sabini armillas in finiftris brachiis gestabant, & annulos ferebant. Dionyf. Halicar. I. 105. Sabini aureas armillas magni ponderis, brachio lævo, gemmatosque magnâ specie annulos habebant. Livius I. 11. Græci à cæforum Persarum cadaveribus exuebant armillas & torques aureos. Herodot. IX. 79. Persas ajunt studiosos esse armillarum & pselliorum. Dio Chrysoft. II. 29. Les Espagnols appelloient ces Bracelets *Viriæ*, & les Gaulois *Viriolæ*. Plin. XXXIII. 3. p. 22. Les Bretons portoient auffi de ces Colliers, comme les autres Celtes, mais ils étoient de fer. *Ventrem atque cervicem ferro ornant : ornamentum ac divitiarum argumentum existimantes, perinde ut aurum ceteri barbari. Herodian. III. 301.**

(39) *In primis cohortibus Gallorum neminem cerneres maniacis armillisque aureis non adornatum. Polyb. II. 117.*

(40) *Plurimos ex una gente Persarum delegit torquatos & armillatos. Herodot. VIII. 113. Les Gardes des Rois de Perse avoient tous de ces colliers. Persæ immortales aureos torques habebant. Curtius III. Cap. 3. p. 52. Il paroît auffi par un passage de Cornelius Nepos, que le collier & les bracelets étoient parmi les Perses un ornement affecté aux grands Seigneurs. *Datames Thyum ornavit**

qu'il choïsit dans l'armée des Perses, tout ce qu'il y avoit de gens à colliers & à bracelets, c'est-à-dire l'élite de la Noblesse. C'est peut-être pour cette raison que Tite Live (41), quand il parle de quelque victoire remportée par les Romains sur les Gaulois, spécifie ordinairement le nombre des colliers & des bracelets gagnés sur l'ennemi. C'étoit une marque pour juger du nombre des Officiers & des personnes de distinction qu'il avoit perdus dans la bataille. Les Guerriers qui avoient accoutumé de sortir des rangs, & de se présenter entre les deux armées, pour faire un défi au plus brave des ennemis, (42) étoient ordinairement de ces gens à collier, qui cherchoient de signaler leur noblesse, & de se faire un nom au milieu de leurs compatriotes, par quelque action d'éclat. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Celtes étoient extrêmement jaloux de cette sorte d'ornemens. Les colliers & les bracelets (43) trouvoient place par-

torque, & armillis aureis, ceteroque regio cultu. Corn. Nep. Datame Cap. III.

(41) *P. Cornelius triumphavit de Bojis. . . aureos torques transfudit* 1470. Liv. XXXVI. 40. Voyez aussi XXIV. 42. XXXIII. 36.

(42) *T. Manlius ad Anienem, Galli, quem ab eo provocatus occiderat, torque detraxit, cognomen invenit.* Cicero de Offic. L. III. p. 4079. *Facientis corpus, uno torque spoliavit, quem respersum crude, collo circumdedit suo.* Livius VII. 10. *Gallus torque atque armillis decoratus processit.* A. Gell. L. IX. Cap. 13. p. 259. *Gallos cum auro pugnare solitos, Torquatus indicio est.* Plin. XXXIII. 1. p. 9. Eutrop. II. 2. Florus I. 13. Suidas dans un passage tiré, selon Kuster, de l'ancienne Version Grecque d'Eutrope, dit que ce Gaulois étoit un Roi des Celtes. Suid. T. III. p. 488. & Not. Küsteri.

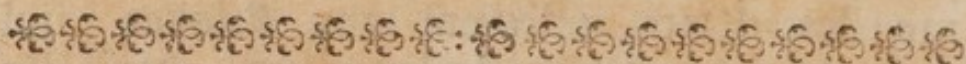
(43) *Principes gaudent præcipue finitimarum gentium*

parmi les présens que les particuliers, & même les Etats, offroient aux Princes qui étoient en réputation de bravoure. Aussi les Romains (44) en firent-ils des récompenses militaires, d'abord qu'ils eurent commencé d'employer dans leurs armées des troupes Celtes. (45)

tium donis, quæ non modò à singulis, sed publicè mittuntur, equi, magna arma, phaleræ, torquesque. Tacit. Germ. Cap. XV.

(44) *Torquati, quibus torques aureus, virtutis præmium fuit.* Veget. L. II. Cap. 7. Scaliger remarque, que les Romains appelloient ces bracelets *Calbeæ*. *Armillæ in re militari dicuntur Calbeæ.* Jos. Scalig. Epist. L. IV. Ep. 427. Ils portoient ce nom parce qu'ils étoient d'or. *Armillæ calbeæ*, ou simplement *Calbeæ*, sont des bracelets jaunes, comme *Tunica galbina* est une Tunique jaune, c'est-à-dire de drap d'or. Ci-dessus p. 311. Note (67).

(45) Comme les Bagues n'étoient pas un ornement particulier aux Celtes, je n'en fais pas mention. Je citerai seulement ici un passage de Pline sur ce sujet. *Gallia, Britannique in medio (digito) annulo dicuntur usæ. Hinc nunc solus (Romanis) excipitur, ceteri omnes onerantur, atque etiam privatim articuli minoribus aliis.* Plin. XXXIII. 1. p. 14. *Cujus sceleris nos coarguimus illum primum, qui auro dignitatem per annulos fecit, ut habeant in lacertis jam pridem & viri, quod è Dardania venit, itaque & Dardanium vocatur.* Idem XXXIII. 3. Les Dardaniens étoient un peuple de Thrace. On peut voir aussi Diod. Sic. V. 211. Tit. Liv. I. 11. XXIV. 42. Dionys. Halic. I. 105. Tac. Germ. 31.



CHAPITRE HUITIEME.

JE n'ai considéré jusqu'ici les Celtes que par rapport à l'extérieur. Ce que j'ai à dire présentement, servira à faire connoître le caractère de ces peuples, leurs inclinations, leurs vertus & leurs vices. On ne sera pas étonné de trouver ici, comme par-tout ailleurs, du bon & du mauvais, du grand & du petit. Naturellement on doit aussi pardonner quelque chose à des peuples déstituez de la plupart des connoissances qui servent à former l'esprit & la conduite de l'homme. On verra peut-être avec plus d'étonnement, que ce que l'on appelloit à juste titre ferocité, barbarie, dans ces peuples, est précisément ce qui a passé jusqu'à nous, bien que sous d'autres noms.

Les biens
des peup-
les Cel-
tes ne
consis-
toient an-
cienne-
ment ni
en mai-
sons & en
terres,

Après ce que j'ai remarqué dans les Chapitres précédens, de la manière de vivre des Scythes & des Celtes, il sera facile de juger, en quoi pouvoient consister leurs biens dans les tems les plus reculez. Des peuples (1) qui n'avoient point de demeure fixe, qui ne s'appliquoient pas à l'Agriculture, (2) ou qui ne jugeoient pas à propos de s'approprier les ter-
res

(1) Voyez ci-dessus Chap. II. p. 209. Chap. V. p. 259.

(2) *Scythia inter se nulli fines, neque enim agrum exercent, nec domus illis ulla, aut tectum, aut sedes est, armenta & pecora semper pascentibus, & per incultas solitudines errare solitis.* Justin. II. 2.

res qu'ils cultivoient, n'avoient par conséquent, ni maisons, ni champs, ni possessions.

CHAP.
VIII.

Il est certain aussi qu'ils (3) ne connoissoient pas le prix de l'or & de l'argent. Chaque particulier trouvoit au milieu de son troupeau, la nourriture, le vêtement, avec la plupart des choses dont il avoit besoin. Celles qu'il étoit obligé de chercher ailleurs étoient en si petit nombre, qu'il pouvoit se les procurer facilement par la voye de l'échange, qui étoit anciennement la seule manière de négocier. Ces peuples pouvoient se passer par conséquent des especes, qui sont aujourd'hui d'une si grande utilité pour faciliter le commerce, & pour mettre un prix commun à une infinité de choses que les hommes tirent continuellement les uns des autres. Elles étoient parfaitement inutiles dans des pays où il n'y avoit point de commerce, & où chacun menoit une vie à peu près isolée. Aussi Anacharsis répondit-il fort plaisamment à un hom-

Ni en or
& en argent.

(3) *Scythæ aurum & argentum non perinde ac reliqui mortales appetunt. Justin. II. 2. Scythæ Nomades, neque reponendi proventus suos, aut cauponandi ullam norunt artem, tantum mercibus merces permutare. Strabo VII. 300. Germanis argentum & aurum propitii an irati Dii negaverint, dubito. . . . possessione & usu haud perinde afficiuntur. . . . interiores simplicius & antiquius, permutatione mercium utuntur. Tacit. Germ. Cap. V. Silures nummum refutant, dant res & accipiunt. Solin. Cap. XXXV. p. 252. Quod Dalmatæ nullo utantur nomismate, id respectu Italorum vicinorum eis est peculiare; alioqui id cum multis aliis barbaris habent commune. Strabo VII. 315.*

CHAP.
VIII.

Le bétail
& les esclaves
étoient
leurs seules
richesses.

homme qui lui demandoit, (4) de quel usage la monnoye étoit aux Grecs, que c'étoient des jettons, dont on pouvoit se servir pour apprendre à compter. Les biens des peuples Scythes & Celtes, comme ceux des Patriarches, ne consistoient donc anciennement que dans le bétail qu'ils nourrissoient, & dans des (5) Esclaves qui avoient soin de leurs troupeaux. C'étoient-là, du tems de Tacite, (6) les seules richesses des Germains, qui conserverent le plus long-tems l'ancienne manière de vivre des Celtes. Avec cela ils étoient heureux, s'ils étoient contents. Leur contentement étoit même une vertu, s'il étoit le fruit d'une sage moderation, qui nous apprend à régler nos desirs, plutôt qu'à multiplier nos besoins. Tant qu'ils vécurent dans cette pauvreté, elle fut une espece de rempart qui les mit en sûreté contre tous leurs voisins. Personne ne pensa à les attaquer, ou au moins on se laissa bientôt de faire la guerre à des peuples avec qui il n'y avoit rien à gagner. C'est ce qu'un des sujets de Crésus représentoit sagement à ce Prin-

(4) *Anacharsis, percontante quodam, ad quam rem esset pecunia Græcis usui, respondit ad numerandum. Athen. Lib. IV. Cap. 15.*

(5) Herodot. IV. 1. 2. Je parlerai dans l'un des Livres suivans, de la condition des esclaves parmi les Celtes.

(6) *Germania pecorum fœcunda. . . . numero gaudent, eæque solæ & gratissimæ opes. Tacit. Germ. Cap. V. Hannibal disoit à ses troupes, après qu'elles eurent passé les Alpes & mis le pied en Italie: Satis adhuc in vastis Lusitaniæ, Celtiberiæque montibus, pecora confectando, nullum emolumentum tot laborum periculorumque vidistis. Tit. Liv. XXI. 43.*

Prince, qui se préparoit à faire la guerre aux Perses: (7) Que gagnerez-vous à vaincre des gens qui n'ont rien à perdre. Que de biens ne perdrez-vous pas au contraire si vous êtes battu? Mais il faut avouer après cela, que les passions pour avoir de plus petits objets parmi les Celtes, n'y étoient point inconnues. Il y a même toute apparence, qu'ils ne se contenterent dans le commencement d'un si petit nombre de biens, que parce qu'ils n'en connoissoient point d'autres. On en trouve une preuve dans Jules-César, qui comparant les Gaulois avec les Germains, (8) remarque, que les vaisseaux étrangers qui abordoient dans les Gaules, y avoient porté depuis longtemps le luxe avec l'abondance; au lieu que les Germains, qui n'étoient encore que peu connus & visités, menaient par cette raison une vie frugale & pauvre.

L'or & l'argent furent les premières choses pour lesquelles ces peuples prirent du goût, non que ces métaux eussent aucun cours dans l'intérieur de leur pays, (9) mais par-

(7) Herodot. I. 71.

(8) *Nunc in eadem inopia, egestate, patientiaque Germani permanent, eodem victu & cultu corporis utuntur. Gallis autem propinquitas, & transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usum largitur. Cæsar VI. 24.*

(9) C'est ce que Tacite dit des Germains. *Proximi, ob usum commerciorum, argentum & aurum in pretio habent. Argentum magis quam aurum sequuntur, nullâ affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilius usui est, promiscua ac vilia mercantibus. Tacit. Germ. Cap. V. Polybe dit à*

CHAP.
VIII.

parce qu'ils leur étoient utiles , pour acheter des Nations voisines , du Vin & les autres choses dont ils étoient amoureux. Dans la suite ils firent un si grand cas de ces mêmes métaux , qu'on les accusa , non sans raisons , (10) de ne rien faire sans argent , & d'être capables de tout entreprendre , pourvu qu'on fît briller à leurs yeux des especes. Par des degrez différens , ils commencerent ensuite à posséder des maisons , des terres , & à se conformer entièrement aux Nations policées , par rapport à la propriété des biens. Selon les apparences , c'est ici qu'il faut chercher la véritable origine des fiefs. On permit aux particuliers de posséder des terres , mais sous la condition expresse , qu'ils ne quitteroient point la profession des armes. C'est ce que j'aurai occasion d'examiner plus à fond , en parlant de la constitution de leurs Etats , qui étoit par tout la même.

Ils ne s'appliquoient ni à l'Agriculture ,

Je passe aux occupations des peuples Celtes. J'ai prouvé dans l'un des Chapitres précédens (11), que ces peuples n'ont commencé que fort

peu près la même chose des Gaulois qui avoient passé en Italie : *Opes singulorum erant in pecore vel auro , quod sola hæc , ad omnes fortunæ casus , facile sit circumducere , ac pro arbitrio transferre.* Polyb. L. II. p. 106.

(10) *Venale Cohortes , Hispanæ , vulgus , Libyco quas fecerat auro , Hasdrubal.* Sil. Ital. L. XIII. v. 680. *Venales animæ , Rhodani quæ gurgite gaudent.* Idem L. XV. v. 500. *Alexander (Severus) Germanis pecunias magnâ copiâ pollicitus est ; his enim rebus maximè persuadentur Germani , cum sint pecuniæ avidi , & pacem cum populo Romano semper auro cauponentur.* Herodian. Lib. V. p. 498.

(11) Ci-dessus Chap. II. p. 210, 213. & V. p. 263.

fort tard de s'appliquer à l'Agriculture ; & je ne crois pas me tromper , en assurant qu'il y a tout au plus 2500. ans , qu'on ne savoit encore dans toute l'Europe , à la reserve de la Grece , ce que c'étoit que de labourer , de semer & de planter. Après même que les Celtes eurent appris à connoître les biens & les douceurs que l'Agriculture procure au genre humain, (12) ils la regarderent long-tems comme une occupation basse & servile , qui ne convenoit pas à des guerriers. (13) Laisant aux femmes, aux

en-

(12) *Agrum colunt Ægyptii, bellum gerunt Scythæ; fortes Scythæ, timidi Ægyptii; liberi Scythæ, servi Ægyptii. Agrum colunt Assyrii, bellum gerunt Persæ; serviunt Assyrii, regnant Persæ. Antea Lydi bellum gerebant, postea agricolæ effecti; cum liberi essent, bellum gerebant, servi effecti, ad agriculturam conversi sunt. Maxim. Tyr. Diff. XIII. p. 61.*

(13) *Gallæcorum fœminæ res domesticas, agrorumque culturas administrant, ipsi armis & rapinis serviunt. Justin. L. XLIV. 3. Hæc requies ludusque viris, ea sacra voluptas, Cetera fœmineus peragit labor, addere sulco Semina, & impresso tellurem vertere aratro, Segne viris; quicquid duro sine Marte gerendum est, Callaici conjux obit irrequieta mariti. Sil. Ital. L. III. vs. 344. Communia hæc (Hispanis) cum Celticis, Thraciis, & Scythicis nationibus sunt; fortitudo viris & fœminis communis est, terram fœminæ colunt. Strabo III. p. 164. Galli pugnatores potius quàm agricolæ. Strabo IV. 178. Id Gallis cum compluribus aliis barbaris commune est, quod contrariâ nostris moribus ratione, virorum & mulierum officia habent distributa. Strabo IV. 197. Germanorum fortissimus quisque ac bellicosissimus, nihil agens, delegata domus, & Penatium & agrorum cura, fœminis, senibusque, & infirmissimo cuique ex familia ipsi hebent. Tacit. Germ. Cap. XV. Domus officia uxor & liberi exequuntur. Ibid. Cap.*

CHAP.
VIII.

enfans, aux vieillards, aux esclaves, le soin des terres, ils se réservoient eux mêmes pour la guerre, & ne vouloient vivre que de leur épée. Chose étrange, que l'homme puisse tenir à déshonneur, de cultiver une terre destinée à le nourrir, & faire consister sa gloire à piller, à vivre du travail d'autrui, & à faire véritablement le métier d'un paresseux & d'un brigand. *Vous ne leur persuaderiez pas aussi facilement*, disoit Tacite (14) en parlant des Germains, *de labourer la terre, & d'attendre la recolte, que d'aller provoquer un ennemi, & gagner des blessures. Ils regardent comme une paresse & un manque de courage, de gagner à la sueur de son visage, ce qu'on peut acquérir au prix de son sang.* Bien des gens ont trouvé de la grandeur dans ces sentimens. Pour moi, j'avoue que je n'y trouve qu'une ferocité qui étoit commune autrefois à tous les peuples de l'Europe, & que ni la raison, ni le Christianisme, n'ont encore pû corriger parfaitement dans aucun de ces peuples.

Ni aux
arts mé-
chani-
ques.

Les Celtes ne jugeoient pas plus favorablement des Arts mécaniques. Au contraire, la plupart de ces peuples revinrent peu à peu du préjugé qui leur faisoit mépriser l'Agriculture (15), & ceux qui s'y appliquoient. Mais ils regarderent toujours ce que nous appel-

XXV. *Apud Thracas otiosum esse pro honestissimo habetur, agricolam verò pro contemtissimo; è bello atque rapto vivere, pulcherrimum.* Herodot. V. 6.

(14) *Nec arare terram, aut exspectare annum tam facile persuaseris, quàm vocare hostes & vulnera mereri; pigrum quinimo & iners videtur, sudore acquirere, quod possis sanguine parare.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(15) Voyez ci-dessus Chap. V. p. 266.

pellons (16) un métier, une profession, comme des occupations viles, qui dégradoient non seulement celui qui les exerçoit, mais encore sa postérité. Ce qu'Herodote a remarqué sur cet Article, mérite d'être rapporté mot à mot. (17) *Les Scythes, les Perses, les Lydiens, & en un mot la plupart des peuples barbares, regardent comme une vile populace, les gens qui apprennent un métier, & leurs enfans. Ceux qui n'exercent aucune profession, passent pour nobles, principalement ceux qui se réservent pour la guerre. Les Grecs, & sur-tout les Lacedémoniens, ont emprunté d'eux les mêmes principes. Les Corinthiens aussi méprisent souverainement les gens de métier. Ces idées, qui ne font autre chose qu'un renversement de la raison, n'ont gueres changé (18) depuis le tems d'Herodote,*

(16) *Galli neque supelletilis ullum usum nōrunt, quippe simplex illis vivendi modus; nec quicquam aliud curæ, nisi res bellicæ & agrorum cultus, nullā aliā neque scientiā, neque arte, apud eos cognitā. Polyb. II. 106.*

(17) *Apud Scythas, Persas, Lydos, denique apud omnes ferè barbaros, habentur pro ignobilioribus civibus, illi qui artificia discunt, eorumque liberi; generosiores autem ii qui à manuariis artibus abstinent, præsertim qui cessant ob bellum. Hoc itaque cum ceteri Græci, tum præcipuè Lacedæmonii didicerunt. Corinthi quoque minimi faciunt opifices. Herodot. II. Cap. 167.*

(18) Posidonius qui, comme je l'ai remarqué ailleurs, fit ses voyages à la suite du grand Pompée, dit que les Gaulois employoient des femmes & des vieillards à tirer l'or des rivières. *Auriamenta radunt & separant mulieres ac viri invalidi, lotaque in conflatorium conjiciunt, apud maris accolæ, & alios quosdam Celtas, inquit meus Posidonius. Athænæus Lib. VI. Cap. 4. Les mêmes*

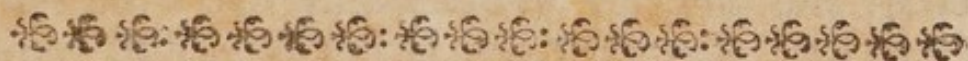
CHAP.
VIII.Ni aux
Sciences.

dote, & je doute qu'aucun tems puisse jamais les corriger. Il est vrai que les Celtes prétendoient justifier le mépris qu'ils témoignent pour les arts mécaniques, en disant qu'ils introduisoient la mollesse & le luxe dans la Société, & qu'ils multiplioient les vices, avec les agrémens & les commoditez de la vie. Mais dans le fond, ce n'étoit là qu'un prétexte, dont ils se servoient pour couvrir leur paresse naturelle, & la folle imagination, qu'un homme libre se commet & se déshonore, en faisant quelque autre métier que celui des armes. On en sera convaincu, si l'on veut considérer qu'ils témoignent le même mépris pour les Sciences & pour les Arts les plus nobles & les plus utiles. Il est vrai que le Clergé (19) cultivoit la Théologie, la Philosophie, la Médecine, outre une infinité de sciences vaines & superstitieuses, dont je parlerai en son lieu. Mais d'un côté, pour entretenir les peuples dans la dépendance, & pour être toujours consultez comme des Oracles, les Ecclésiastiques vouloient être les seuls Savans ;

préjugez subsistoient encore du tems d'Eusebe, ou au moins de Bardefanes, Auteur du troisième Siècle, duquel Eusebe avoit tiré le passage suivant : *Apud Tainos, Saracenos, in Lybia superiore, apud Mauros, & apud Nomades, qui ostium Oceani accolunt, in exteriore Germania, Scythia superiore & Scythia, & apud omnes gentes quæ ad septentrionales partes Ponti degunt, & omni Alania, Albania, & Otene, & Saunia, & aurea Chersoneso, non reperies Trapeziten, Plasten, Pittorem, Architettum, Geometram, Phonscum, Histricnem.* Euseb. Præp. Evang. L. IV. Cap. 10. p. 227.

(19) Cæsar VI. 14. Strabo IV. 197. Pomp. Mel. L. III, Cap. 2.

vans ; & de l'autre, les Celtes , qui regardoient tout travail , tant du corps que de l'esprit (20) , comme une chose servile , abandonnoient de bon cœur toutes les Sciences à leurs Druides , qu'ils confideroient non seulement comme des Savans , mais encore comme de véritables Magiciens. Les études des Nations Celtiques se réduisoient donc uniquement à apprendre par cœur certains Hymnes qui renfermoient leurs Loix , leur Religion , leur Histoire , & en général tout ce qu'on vouloit bien que le peuple fût. Comme c'est ici l'occasion de parler de ces Hymnes , qui étoient anciennement les seules Annales des peuples de l'Europe , & de fixer le tems où ces peuples ont commencé à se servir des lettres , je vais employer les deux Chapitres suivans à éclaircir ces matières , que personne n'a traitées à fond , au moins autant qu'il est de ma connoissance.



CHAPITRE NEUVIEME.

ON diroit au premier abord , que c'est un Paradoxe infoutenable , d'affurer que Toutes les études des Celtes

(20) On voit dans Procope, qu'*Amalasunthe*, mere & tutrice d'*Athalaric* Roi des Goths , lui ayant donné des Maîtres , & l'envoyant même aux leçons d'un Grammairien , les grands Seigneurs de la Nation vinrent représenter à cette Princeffe, que les études étoient opposées à la valeur. Qu'un Prince qui alloit à l'école , qui craignoit la ferule & le fouët, n'apprendroit jamais à ne pas craindre l'épée & la halebardes, Procop. Gotth. L. I. Cap. 2. p. 311.

CHAP. IX.

se rédui-
soient à
appren-
dre par
cœur des
Hymnes.

les Vers sont beaucoup plus anciens en Europe que la Prose. Tous les hommes sont en état d'écrire de la manière dont ils parlent, au lieu qu'il faut un génie particulier, & une espèce d'enthousiasme, pour faire des ouvrages de Poësie. Le bon sens dicte d'ailleurs, que la parole étant destinée à exprimer les idées & les sentimens de l'ame, l'homme doit employer dans le discours les termes les plus clairs & les plus significatifs, & que c'est une chose contraire à la raison, de s'écarter ou de la propriété des termes, ou de l'ordre des pensées, pour s'affujettir à la rime ou à la mesure d'un Vers. Il semble par cette raison, que les hommes n'ont dû commencer que fort tard à s'éloigner de la nature, qui certainement ne leur a pas appris à parler ou à écrire en Vers. Malgré cela, il suffit d'être tant soit peu versé dans l'Antiquité, pour sçavoir que ce Paradoxe est une vérité démontrée, & que (1) les Poètes sont beaucoup plus anciens que les Historiens & les Orateurs. Les Auteurs Grecs & Latins ont marqué le tems où l'on a commencé d'écrire en Prose dans les deux langues. Au lieu de cela, il n'est pas possible de fixer l'origine de la Poësie. Elle remonte au-delà des Olympiades, & même du Siège de Troye (2). Il n'est cependant pas difficile, de découvrir la raison pour laquelle la Poësie est d'une

(1) *Poetæ multò antiquiores quàm Historici, & Oratores, & cetera genera Scriptorum.* Lactantius VII. 22. *Poetæ multò priores quàm Philosophi.* Idem V. 5.

(2) *De Poematum origine magna quæstio. Ante Trojanum bellum probantur fuisse.* Plin. VII. 56.

d'une si grande antiquité. Les anciens habitans de l'Europe ne connoissoient point les lettres. Ils les ont reçues assez tard des Phéniciens, comme je le prouverai dans le Chapitre suivant. Avant ce tems-là, on confioit à la mémoire, tout ce qu'on a confié depuis au papier. Les Loix, la Religion, l'Histoire des peuples, des Princes & des Familles, tout cela ne se conservoit & ne se transmettoit à la postérité, que par la voye d'une Tradition orale. Comme la mémoire ne pouvoit qu'être extrêmement chargée par le grand nombre de choses, que des hommes qui ne savoient ni lire ni écrire étoient obligés d'apprendre par cœur, on chercha de la soulager, en renfermant tout ce qu'on lui confioit dans des Vers, que la mémoire faisoit & retient beaucoup plus facilement que la Prose.

Ces Vers dont il faut parler avec quelque détail, étoient anciennement les seules Annales des Celtes, & même de tous les peuples de l'Europe. Les Poètes qui les composoient, portoient parmi les Celtes le nom de (3) Bardes, qui désigne un Poète, un Chantre, un Musicien. La considération que l'on avoit pour les Bardes étoit si gran-

Que les Bardes composoient.

(3) *Bard* est un mot Celtique, qui signifie un Poète. Glossar. Celtic. in Collectan. Leibnitz. T. II. p. 95. Dictionnaire de Rostrenen. p. 734. *Bardus Gallicè cantor appellatur, qui virorum fortium laudes canit, à gente Bardorum, de quibus Lucanus: Plurima securi fudistis carmina Bardi. Pompej. Festus, Pauli Diaconi p. 258. Selon les apparences, le nom de Barditus, que l'on donnoit aux Hymnes que les Germains chantoient en allant au combat, (Tacit. Germ. Cap. III.) est dérivé de celui de Bard,*

CHAP. IX. grande, (4) que leur présence, & leurs exhortations, avoient souvent arrêté des armées prêtes d'en venir aux mains. C'est peut-être la raison pour laquelle on en a fait des (5) Ecclésiastiques, quoique la chose ne soit pas démontrée, & que les Ecrivains les plus exacts, distinguent toujours les (6) Bardes des Druides. D'autres au contraire, trompez par un passage d'Athenée, en font des (7) Parasites, sans considérer qu'un semblable caractère, au lieu de leur attirer de la considération, n'auroit pû que les rendre infiniment méprisables. Voici le passage d'Athenée (8)

Po.

(4) *Vatibus, non solum in rebus ad pacem spectantibus, sed & in bellis maximè parent, & Poetis qui carmina pangunt, idque non solum amici, sed & inimici. Sæpe enim in præliis, propinquis exercitibus, cum jam enses strinxissent, & lanceis in se invicem jaculati essent, in medium illi procedentes, militum animos placant, tanquam feras demulcentes.* Diod. Sic. V. 213. 214.

(5) Religion des Gaulois, Liv. I. p. 173.

(6) *Apud universos ferè (Gallos) tria sunt hominum genera, quæ in singulari habentur honore, Bardæ, Vates & Druidæ.* Strabo IV. 197.

(7) Religion des Gaulois, Liv. I. p. 12.

(8) Ποσειδάνιος δ' ὁ Απαμεύς ἐν τῇ εἰκοστῇ καὶ τρίτῃ τῶν Ἱστορίων, Κελτοὶ φησὶ περιάγονται μετ' ἐαυτῶν καὶ πολέμῳ συμβιωτὰς, ἔς καλοῦσι παρασίτους, οὗτοι δὲ ἐγκώμια αὐτῶν, καὶ πρὸς ἀλλήλους λέγουσιν ἀνθρώπους συνεσῶτας, καὶ πρὸς ἕκασον τῶν κατὰ μέρος ἐκείνων ἀκροωμένους. Τὰ δὲ ἀκούσματα αὐτῶν εἰσὶν οἱ καλούμενοι Βάρδοι. Ποιηταὶ δὲ οὗτοι τυγχάνουσι μετ' ᾧδῆς ἐπαίνους λέγοντες. Athenæ. L. VI. 12. Casaubon, dans son Commentaire sur Athenée, remarque que les Parasites sont les Soldurii, les Cliens, qui s'attachoient aux grands Seigneurs, & qui faisoient vœu de vivre & de mourir avec eux. On en parlera en son lieu,

Posidonius d'Apamée, au Livre XXIII. de son Histoire, dit que les Celtes, lors même qu'ils vont à la guerre, ont accoutumé de mener avec eux une suite de gens, qu'ils appellent Parasites. Ces gens, qui mangent à la table de leur Patron, chantent ses louanges, non seulement au peuple qui se ramasse en foule autour d'eux pour les écouter, mais encore à chaque particulier qui veut bien les entendre. Les Poèmes qu'ils recitent sont composez par les Bardes. C'est le nom qu'on donne aux Poètes qui font des Cantiques à l'honneur des Grands. Posidonius distingue clairement les (9) Bardes qui composoient les Poèmes, & qui dressoient l'air sur lequel on les chantoit, des Parasites qui les répétoient par-tout, pour fortifier le parti du Patron auquel ils étoient attachez. Ce n'est pas pourtant qu'il ne pût se trouver des Parasites parmi les Bardes. Comme ils se mêloient de louer des hommes vivans, & que les grands Seigneurs, principalement ceux qui étoient à la tête d'une Faction, avoient ordinairement à leurs gages un (10) Poète, que l'on payoit pour chanter la noblesse & la bravoure de son Héros (11), & pour déchirer en même

(9) Voyez Biblioth. German. T. XXXVII. p. 152.

(10) *Musculus quidam sequebatur barbaro cantu regem Bituitum & Allobroges, sive ipsum legatum laudans, tum à genere, tum à fortitudine & opibus laudans eos. Cujus rei causâ nobiliores legati eos circumducere solent.* Fragment. ex Appian. Celtic. apud Valesium in Amm. Marcell. Lib. XV. Cap. 9. p. 98. Not.

(11) *Sunt etiam apud Gallos Poetæ, qui carmina conficiunt, & Bardæ vocantur. Ii cum instrumentis, quæ à lyra non multum differunt, canunt; alios qui-*

CHAP. IX. même tems les Chefs des Factions opposées ; il étoit presque inévitable , que des Poètes de cet ordre ne fussent souvent réduits à faire le métier de vils adulateurs (12). De tout tems il y a eu de ces ames vénales parmi les élèves d'Apollon. Mais on feroit certainement un grand tort aux Poètes , si l'on prétendoit conclure de-là qu'ils sont tous des Parasites. Quoi qu'il en soit , les Bardes (13) sont appelez tantôt Poètes , parce

quidem laudantes , alios convitiis proscindentes. Diodor. Sic. V. 213. L'Auteur de la Religion des Gaulois n'a pas compris le sens de ce passage , ou au moins il l'a trop étendu , en faisant des Bardes de véritables Censeurs Romains. *Les louanges*, dit-il, *ne faisoient pas l'unique occupation des Bardes ; ils se méloient encore de censurer , de syndiquer les actions des particuliers ; sur-tout ils chargeoient ceux dont la conduite ne répondoit pas à leurs devoirs.* Tom. I. 173. Dire des injures , n'est pas l'office d'un Censeur.

(12) On en trouve un exemple dans Athenée. *Posidonius refert , cum Lucius epularum diem aliquando constituisset , ac præfinisset , barbarum quendam Poetam , tardius ceteris eò commeantem , illi occurrisse , ac canentem laudes ejus excellentesque virtutes celebrasse , vicem verò suam doluisse ac deflevisse , quòd seriùs adventasset ; illum , cantu delectatum , auri sacculum poposcisse , & accurrenti cantori projecisse , quo sublato , Poetam ejus rursus laudes iterantem prædicasse , currus quem ducebat , impressa terræ vestigia , aurum & beneficia procreare mortalibus.* *Hæc Posidonius Libr. XXIII. memorat.* Athen. L. IV. Cap. 13.

(13) *Οἱ Βάρδοι ὑμνῆται καὶ ποιηταί.* Strabo IV. 197. *Plurima securi fudistis carmina Bardi.* Lucan. I. vs. 449. *Βάρδοι , ᾄδοι παρὰ Γαλάταις.* Hesych. *Viguère studia laudabilium doctrinarum , inchoata per Bardos , & Euhages , & Druidas. Et Bardi quidem fortia virorum illustrium facta , heroi-*
cis

ce qu'ils faisoient des ouvrages de Poësie, CHAP. IX.
 tantôt Chantres & Musiciens; parce qu'ils re-
 citoient leurs Vers en chantant, & que la voix
 étoit ordinairement accompagnée de quelque
 instrument.

A l'égard des Ouvrages même de Poësie Sujet de
ces Poë-
mes.
 que l'on faisoit apprendre aux Celtes, il y en
 avoit dont le sujet étoit historique. (14) On
 rapportoit en abrégé l'origine des peuples,
 leurs migrations, leurs guerres, avec tout
 ce qui s'étoit passé de remarquable au milieu
 d'une Nation. Il ne faut pas être surpris par
 conséquent que l'ancienne Histoire fut mê-
 lée de tant de fables. Elle étoit entre les
 mains des Poètes, c'est tout dire. On a
 soutenu que Lucain n'étoit pas Poète (15) par-
 ce qu'au lieu de se livrer à son imagina-
 tion, non seulement pour le tour, mais
 pour le fond même des choses, il s'étoit
 attaché trop scrupuleusement à l'Histoire.
 D'autres Poèmes renfermoient les Loix &
 les

*eis composita versibus, cum dulcibus lyræ modulis
 cantitârunt.* Amm. Marcell. L. XV. Cap. 9. p.
 97. 98. Au reste, les Sarmates avoient aussi de ces
 Poètes. Priscus le Rhéteur, représentant un
 festin qu'Attila donnoit, dit qu'il entra deux Bar-
 bares qui chantoient des Hymnes, qu'ils avoient
 composez sur les victoires & sur les vertus mi-
 litaires de ce Prince. Priscus Rhet. in Excerpt.
 Legat. p. 67. *Cantus funereus in funere Attilæ.*
 Jornand. Getic. Cap. XLIX. p. 684.

(14) *Celebrant carminibus antiquis, quod unum a-
 pud illos memoriæ & annalium genus est.* Tacit.
 Germ. Cap. 2. *Quemadmodum & in priscis eorum
 carminibus, penè historico ritu recolitur.* Jornand.
 Getic. Cap. 4. p. 613. *Quod nomen (Capillatorum)
 Gothi pro magno suscipientes, adhuc in suis cantioni-
 bus reminiscuntur.* Idem Cap. II.

(15) Fabricii Bibl. Latin. p. 74.

CHAP. IX. les coutumes des peuples , ou les dogmes & les devoirs (16) de la Religion. D'autres étoient ce que nous appellerions aujourd'hui des Hymnes, des Cantiques sacrez. Ils en avoient sur toute sorte de sujets , & pour toutes les circonstances. Sur la Naissance , sur le (17) Mariage , sur la Mort , pour les Enterremens (18) , pour les Sacrifices & les solennitez religieuses , pour la Guerre , & sur la Paix. Il y avoit des Hymnes que l'on chantoit en (19) allant à la charge , & qui servoient à allumer le courage du soldat. Il y en

(16) *Quem non Bardus pater aut avus augur... Rem docuere Dei.* Prudent. Apotheos. vs. 296.

(17) *Barbaricus resonabat Hymen, Scythicisque choris, Nubebat flavo similis nova nupta marito.* Sidon. Apoll. Panegy. Major. vs. 219.

(18) *Cum Vesi gothæ regem (Theodericum) interdissima cadavera reperissent, cantibus honoratum, inimicis spectantibus abstulerunt.* Jornand. Cap. 41. p. 670. *Effedonum mos est, parentum funera cantibus prosequi.* Solin. Cap. 25. p. 234.

(19) *Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem Barditum vocant, accendunt animos, futuraeque pugnae fortunam ipso cantu augurantur. Terrent enim, trepidantve, prout sonuit acies.* Tacit. Germ. Cap. 3. Le *Barritus*, passa des Celtes aux Romains, lorsque les derniers commencerent d'employer dans leurs armées des troupes auxiliaires, tirées des Gaules, & de la Germanie. *Clamor, quem Barritum vocant, prius non debet attolli, quam acies utraque se junxerit.* Veget. III. 18. *Cornuti & Braccati Barritum civere vel maximum, qui clamor, ipso fervore certaminum, à tenui susurro exorrens, paulatimque adulescens, ritu extollitur fluctuum cantibus illis form.* Amm. Marcell. L. XVII. Cap. 13. p. 146. *Romani voce undique martia continentes, è minore solita ad majorem protolli, quam gentilitate appellant Barritum,* Idem. Lib. XXXI. Cap. 7. p. 632.

en avoit aussi que le vainqueur entonnoit en revenant du combat (20), pour remercier Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter. Les ouvriers avoient des chansons (21) qui les amusoient pendant le travail. Il se trou-

(20) Voyez ci-dessus Chap. 2. p. 229. Note (73). *Galli sanguinolenta spolia cum triumpho ducunt, Pæanem, & victoricia carmina canentes.* Diodor. Sicul. V. 212. *Thraces cum cantu, superfixa hostium capita ferentes, redierunt.* Livius XLII. 60.

(21) Les Phrygiens, les Bithyniens, les Mariandins, qui étoient tous des peuples Celtes, les appelloient *Lityerses*, c'est-à-dire des chansons d'ouvriers. *Lit*, populus, *Ouerk*, opus. *Messorum cantio LITYERSES vocatur.* Athen. XIV. 3. *LINUS & LITYERSES, fessorum & rusticorum carmina sunt.* Pollux. Lib. I. Cap. 1. parag. 33. p. 12. Les Grecs, selon leur coutume, dérivent ce mot d'un Prince nommé *Lityersus*. *Lityersus Midæ filius.* Athen. X. 3. *Lityerses, nomen cantionis.* Menander in Chalcædonio Canentem tunc *Lityersen* à prandio. *Alii verò dicunt, fuisse genus cantionis, quæ tibiâ caneretur.* *Lityerses autem erat nothus Midæ filius, Celænis habitans, qui prætereuntes domo suâ exceptos metere cogebat, & postea amputatis eorum capitibus, reliquum corpus manipulis involvebat.* Hoc ab Hercule sublato, in honorem patris *Midæ*, hymnus messorius in memoriam ejus compositus est. Suid. T. II. p. 452. *Adonimaidus & Borymus Maryandenorum rusticorum carmen, sicut Ægyptiorum Manerus est, & Lityersas Phrygum.* Sed Ægyptiis *Manerus* est agriculturæ inventor, *Musarum* discipulus, *Phrygibus* verò *Lityersas*. Hi autem eundem & *Midæ* filium fuisse tradunt. Sed ad *Ameti* certamen provocatum, flagellare concedentes. *Ameto* verò fortiore existente, illum obiisse. *Alii verò hujus occisorem Herculem esse tradunt.* Canebatur autem *Threnus* ille circa aream & messem, in *Midæ* consolationem. *Borimus* verò *Jollæ & Maryandeni* frater, *Opii* regis filius, juvenis in venatione, messis tempore, mortuus; honoratur verò lugubri inter agriculturam carmine. Pollux.

CHAP. IX. trouvoit aussi des Bardes, qui, comme plusieurs Poètes modernes, se plaisoient à dire des bagatelles & des sautez en vers. On appelloit ces vers (22) *Vallemachia*, c'est-à-dire des chansons scandaleuses, parce qu'il n'y a effectivement rien de plus scandaleux ni de plus séduisant, que de faire du crime un sujet de raillerie & de divertissement.

Cependant le sujet le plus ordinaire sur lequel les Bardes avoient accoutumé d'exercer leur verve, étoit des Odes (23) qui commençoient

Pollux. Lib. IV. Cap. 7. p. 185. C'est de cette manière que la version Latine rend les paroles de Pollux. Mais les paroles que j'ai laissées en lettres Romaines ne forment aucun sens. Il faut traduire : *Dicitur autem operarios, ut in metendo inter se contenderent, provocasse, & ab opere cessantes, flagellis cecidisse. Cum autem nimium messi incumberet, extinctus esse.* Voyez sur le mot de *Lityerses* Bochart. Geograph. Sacra Diff. de *Ænea* p. 17. Athenée dit des Tusces : *Cantum adhibent tibiæ, cum fontes flagris cædunt, pugilatu certant, & farinam subigunt.* Athen. XII. 3.

(22) *Vallemachia*, *inhonestæ cantationes, & carmina jocæque turpia.* Isidor. Glossar. p. 32. *Fallen*, en Tudesque, tomber, commettre un péché; *Machen*, faire; c'est ce que les Romains appelloient *Fescennina carmina*.

(23) *Celtæ hymnorum suorum argumentum faciunt, viros qui in prælio fortiter pugnantes occubuerunt.* *Ælian.* Var. Histor. XII. 23. *Celebrant (Germani) antiquis carminibus Tuistonem Deum, terrâ editum, & filium Mannum, originem gentis conditoresque... Herculem, primum omnium virorum fortium, ituri in prælia canunt.* Tacit. Germ. Cap. 2. *Vos quoque qui fortes animas, belloque peremptas, Laudibus in longum vates dimittitis ævum, Plurima securi fudistis carmina Bardæ.* Lucan. I. vs. 447. *Arminius canitur adhuc apud barbaras gentes.* Tacit. Annal. II.

çoient par la louange des Dieux, & finissoient par l'éloge des grands hommes qui s'étoient distinguez par leur vertu & par leur bravoure, principalement de ceux qui avoient sacrifié leur vie pour le bien de la patrie. C'est cette sorte d'Odes que l'on recitoit dans les Festins (24), & en allant (25) au combat.

II

88. *Majorum facta modulationibus citharisque canebant Ethespamaræ, Hamalæ, Fridigerni, & aliorum quorum in hac gente magna opinio est, quales vix heroas fuisse miranda jactat antiquitas.* Jornand. Cap. IV. p. 617. *Carolus Magnus barbara & antiquissima carmina, quibus veterum regum actus atque bella canebantur, scripsit, memoriæque mandavit.* Eginhard. Cap. 29.

(24) Xenophon, représentant un festin que le Roi de Thrace lui donna, dit : *Gladiator Sidalca, qui patrius illis cantus erat, cantans abiit.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. VI. p. 162. *Sitalcæ canens laudes egreditur.* Athen. Lib. I. Cap. 13. *Seuth & Seuthale* étoient des noms fort communs parmi les Rois des Thraces & des Getes. Voyez ci-dessus Liv. I. Chap. 15. p. 174. 175. Ainsi Jornandes appelle le Roi Boerebistes, qui régnoit du tems de Jules-César, *Sitalcus Boroeista.* Jornand. Cap. II. Nous verrons en son lieu, que *Sithalcus* est le serviteur du Dieu *Seuth*, ou *Zeus*, dont les Rois des Getes & des Thraces se disoient issus, & dont ils aimoient de porter le nom. *Unde nonnunquam in convivio cum esset, lætitiæ causâ, ut omnes per ordinem cantare deberent, ille, ubi adpropinquare sibi citharam cernebat, surgebat à media cœnæ.* Beda de Anglo-Saxon. IV. 24.

(25) Voyez ci-dessus p. 356. Note (18) & la Note (23) de la page précédente. *Nunc magna referto, Facta patrum laudes.* Virg. Æn. X. v. 281. Ad quæ Servius : *Traxit hoc de Salustio, qui dicit Hispanorum fuisse morem, ut in bella euntibus, facta adolescentibus parentum memorarentur à matribus.* pag. 611. *Coralli prælia nec rauco curant incendere cornu, Indigenas sed ritè duces, & prisca suorum Facta canunt, veterumque viris hortamina laudes.*

CHAP. IX. Il y avoit-là certainement quelque chose de grand & de noble. On louoit les Dieux, comme la source de tous les biens, & le modèle de toute perfection. On ne louoit les Héros, qu'autant qu'ils participoient à la gloire de la Divinité, par l'imitation de ses vertus, & par les importans services qu'ils rendoient à un Etat. De semblables Hymnes devoient être naturellement un grand aiguillon à la vertu. Il auroit été à souhaiter seulement, qu'on eût loué dans ces Odes, toutes les vertus qui rendent l'homme véritablement grand, au lieu de se borner à des vertus guerrières, qui sont souvent communes aux grands Princes, avec les usurpateurs & les tyrans.

Forme de
ces Poë-
mes.

Pour dire aussi ma pensée sur la forme des Poèmes Celtiques, il me paroît très-vraisemblable, que les vers dont ils étoient composés, finissoient par des rimes. J'avoue que je n'ai trouvé jusqu'à présent aucun ancien Auteur qui l'ait dit, ou seulement insinué. Cependant si l'on considère, que les plus anciens Poèmes des François, des Germains, des peuples du Nord, & même des Persans, sont tous écrits en rimes, on ne doutera pas que cet usage, qui distingue notre Poésie de celle des Grecs & des Latins, ne vienne originellement des Celtes. Ces rimes étoient d'une grande utilité pour aider la mémoire, la chute du premier vers avertissant toujours de celle du second. Outre cela, les Poèmes ou les Odes des Celtes étoient partagez en Stro-

des. Valer. Flacc. L. VI. vs. 89. Si quis ad pugnam oblatam procedat, majorum fortitudinem hymnis celebrant. de Gallis Diodor. Sic. V. 212.

Strophes, (26) afin que ceux qui les recitoient, eussent le tems de faire des pauses, & de reprendre haleine. C'est de-là que les Loix ont reçu parmi les Germains le nom de *Gesetze*, c'est-à-dire de Strophes; comme les Grecs les appelloient (27) *Νόμοι*, parce qu'ils avoient accoutumé de chanter les Odes où ces Loix étoient contenues. Les Celtes aussi chantoient tous leurs (28) Poèmes, & cela au son d'un instrument, qui, selon quelques Auteurs, ressembloit à une (29) Lyre, & selon d'autres, à une (30) Guitarre. La

CHAP. IX.

On les
chantoit
au son
d'un in-
strument,

Musique.

(26) Ainsi le Poète Saxon, qui, par ordre de Louis le Debonnaire, traduisit le Vieux & le Nouveau Testament en vers Tudesques, fut obligé, pour se conformer à l'usage, de partager l'ouvrage en Strophes. *Juxta morem verò illius Poematis, omne opus per vitteas distinxit, quas nos lectiones vel sententias possumus appellare.* Du Chesne T. II. p. 326.

(27) Voyez ci-dessous p. 368. Note (54).

(28) *Vidi barbaros qui trans Rhenum sunt, agrestia carmina, verbis facta, quæ avium asperè clamantium stridorem vel crocitantem referebant, canentes, & gaudentes iis carminibus.* Julianus Misop. p. 337. *Affectatur præcipuè asperitas soni, & fractum murmur, objectis ad os scutis, quo plenior & gravior vox percussu intumescat.* Tacit. Germ. Cap. 3.

(29) Voyez le passage de Diodore de Sicile pag. 353. Note (11) & celui d'Ammien Marcellin pag. 354. Note (13).

(30) Voyez les passages de Jornandes & de Bede ci-dessus p. 358. Note (23) & p. 359. Note (24) Vossius croit que c'étoit une Harpe. *De Poematum Cantu.* p. 107. Il est constant que la Musique des Grecs, & la plupart des Instrumens dont ils se servoient dans les Concerts, venoient originairement des peuples Scythes. *Harmoniam primi Phryges reperièrant.* Athen. XIV. 5. *Quinquechordium organum, à Scythis repertum est, è loris verò bovillis compactum erat, &*

plectra

CHAP. IX. Musique étoit accompagnée de différentes sortes de (31) Danses, qui étoient toutes fort animées, en sorte que les Chanteurs, par les divers mouvemens qu'ils faisoient des mains, des pieds, & de tout le corps, ressembloient véritablement à des possédez. C'est l'origine de ce qu'on appelle les pieds, la mesure, la scansion, en termes de Poësie. Enfin, comme les Danseurs étoient armez de pied en cap, ainsi que je l'ai déjà remarqué, ils avoient accoutumé de battre la mesure, en frappant de leurs épées & de leurs halebardes contre les énormes boucliers qu'ils portoient. Tout cela servoit, selon les apparences, soit à marquer la cadence, soit à animer le chant, soit à

plestra erant caprarum labia. Pollux. Onom. L. IV. Cap. 9. p. 187. Obliquam tibiam Midas invenit in Phrygia, geminas tibias Marsias, in eadem gente Lydios modulos Amphion. Dorios Thamyras Thrax, Phrygios Marsias Phryx, citharam Amphion, ut alii Orpheus, ut alii Linus. Plin. VII. 56. Qui priscæ Musicæ operam dederunt, Thraces fuisse perhibentur, Ephorus, Orpheus, Musæus, Thamyras, ob id etiam Eumolpo inde nomen inditum est... instrumentorum etiam quædam barbarum habent nomen. Strabo X. 470. 471. Voyez ci-dessous Chap. 12 sur la fin.

(31) *Misit dives Gallæcia pubem, Barbara nunc patriis ululantem carmina linguis, Nunc pedis alterno percussâ verbere terrâ, Ad numerum resonans gaudentem plaudere cetrâ. Sil. Ital. L. III. vs. 345. Ritu jam moris Iberi, Carmina pulsata fundentem barbara cetrâ. Idem X. vs. 231. Ces Danses s'étendoient même aux Hymnes sacrez que l'on chantoit en offrant des Sacrifices. Celtiberos perhibent, & qui ad Septentriones eorum sunt vicini, innominatum quendam Deum, noctu in plenilunio, ante portas, cum totis familiis, choreas ducendo, totamque noctem festam agendo venerari. Strabo III. 164. Colabrisimus Thracia saltatio, & Carica, sed & hæc armata erat. Pollux. L. IV. Cap. 14. p. 197.*

à soulager la mémoire , soit à exprimer les divers mouvemens que les Hymnes que l'on chantoit excitoient dans l'ame. CHAP. IX.

Voilà quelles étoient les (32) Annales des peuples Celtes. Un peuple de l'Espagne (33) se vançoit d'avoir de ces Poèmes qui remontoient à un tems de fix-mille ans. A ce compte les Arcadiens n'étoient pas les seuls qui dûssent se glorifier d'être plus anciens que la Lune. Il est certain que les uns & les autres en imosoient. La marotte de l'Antiquité, commune à tous les peuples, étoit surtout fort enracinée parmi les Celtes, qui s'imaginoient que la qualité d'*Indigetes*, de premiers habitans de la terre, leur donnoit un droit primitif & inaliénable sur tous les pais du monde. Mais au moins il est constant que les Celtes devoient avoir un très-grand nombre de ces Poèmes, puisque la jeunesse, dont on confioit l'éducation aux Druides, employoit (34) quelquefois jusqu'à vingt années entières à apprendre des vers. Au reste, puisque toutes les études de la jeunesse se rédui-

(32) *Germani celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ & annalium genus est, Tuestonem &c.* Tacit. Germ. Cap. 2.

(33) *Turdetani omnium Hispanorum doctissimi judicantur, utunturque Grammaticâ, & antiquitatis monumenta habent conscripta, ac poemata, & metris inclusas leges, à sex millibus, ut ajunt, annorum.* Strabo III. 139.

(34) *Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur. Itaque nonnulli annos vicos in disciplina permanant.* Cæsar VI. 14. L'Auteur de la Religion des Gaulois (Préface pag. III) dit, que ces vers se montoient à vingt-mille. Je ne fais d'où il a pris cette particularité.

CHAP. IX.

duisoient à charger leur mémoire d'une infinité de pièces de Poësie, il ne faut pas être surpris que, généralement parlant, le stile des Celtes fut obscur, enflé, concis, comme je l'ai remarqué sur la fin du Livre précédent. Ces défauts sont assez ordinaires aux Poëtes, qui ont été long-tems les seuls maîtres de tous les peuples de l'Europe, par rapport au stile.

Après ce que je viens de remarquer, il sera facile de découvrir la raison de certains usages qui étoient communs à tous les peuples Scythes & Celtes, & qui paroissent tout-à-fait étranges aux autres Nations. On rapporte, par exemple, comme la chose du monde la plus extraordinaire, que les (35) Espagnols, les (36) Gaulois, les (37) Bretons, les (38) Germains, les (39) Thraces, les

(35) *Lusitani in prælia ad numerum procedunt, & Pæanes canunt, cum hostes aggrediuntur.* Diodor. Sic. V. p. 215. *Carpesiani erumpunt è castris, more suo tripudiantes.* Livius. L. XXIII. Cap. 26.

(36) *Cantus inchoantium prælium, & ululatus, & tripudia, & quatientium scuta in patrium quendam morem, horrendus armorum crepitus.* Livius Lib. XXXVIII. 17. *Cantus, exultatio, armorum agitatio vana.* Idem VII. 10. *Gallus cantabundus.* A. Gell. L. IX. Cap. 13. p. 254. Voyez aussi Livius V. 37. XXI. 28. 42. Suidas in *ἱέρτες* Tom. II. 97.

(37) *Barbari Britanni in prælium euntes, multos clamores edunt, & cantus minaces.* Dio. L. LXII. p. 706.

(38) *Temerè subeuntes cohortes Germanorum, cantu truci, & more patrio, nudis corporibus, super humeros scuta quatientes.* Tacit. Hist. II. 22. *Ut virorum cantu, sæminarum ululatu sonuit acies.* Idem. Hist. L. IV. 18. *Sugambra cohors cantuum & armorum tumultu trux.* Idem Annal. IV. 47. Voyez aussi Hist. V. 18.

(39) *Thraces ante vallum more gentis, cum ocrminibus & tripudiis persultabant.* Tacit. Ann. IV. 47.

les (40) Illyriens , & quelques (41) Scythes d'Asie , alloient au combat , comme à un bal & à un festin. Plutarque , parlant d'une bataille que Marius gagna près d'Aix en Provence sur deux peuples Celtes , dit , (42) que les *Ambrons* ne couroient pas au combat comme feroient des furieux. Leurs cris aussi n'étoient pas confus. Ils frapportoient leurs armes avec une espee de mesure & d'harmonie. Ils avançaient en sautant & en dansant , & en faisant souvent retentir le nom d'*Ambrons*. Strabon ne sauroit comprendre , (43) que les *Cantabres* puissent pousser la folie jusqu'à chanter des Hymnes , même sur la croix , & au milieu des tourmens. Quinte-Curce rapporte quelque chose de semblable de trente jeunes Seigneurs Scythes , dont la fermeté frappa d'étonnement & d'admiration Alexandre le Grand & toute son armée. D'abord , (44) dit-il , qu'un

(40) *Illyriorum clamores & inanis armorum concussio.* Thucyd. L. IV. Cap. 126. p. 285.

(41) *Mosynæci cum cantu ad numerum ingredientiæ... inimici ejusdem gentis capita cæsorum , saltantes , ac patrio ritu carmina modulantes , ostentabant.* Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. V. p. 153.

(42) Plutarch. in Mario T. I. p. 416.

(43) *Et illud Cantabrorum desipientiæ tribuunt , quod nonnulli capti , atque in crucem acti , pæanas canebant.* Strabo L. III. p. 165. Celebratur etiam bello Punico , servi illius (Hispani) patientia , qui ultus dominum , inter tormenta risu exultavit. Justin. XLIV. 2. Livius XXI. 2. Valer. Max. III. 3.

(44) *Ex captivis Sogdianorum , triginta nobilissimi , corporum robore eximio perducti erant. Qui , ut per interpretem cognoverunt , jussu regis ipsos ad supplicium trahi , carmen lætantium more canere , tripudiisque & lasciviori corporis motu , gaudium quoddam animi ostentare cœperunt.* Q. Curt. L. VII. 10.

CHAP. IX. *interprête les eut avertis qu'on les conduisoit au supplice, ils entonnerent un Hymne, comme des gens qui auroient appris une nouvelle agréable. On les voyoit exprimer leur joye par des sauts, & par une infinité de différentes cabrioles. Il n'y a dans tout cela rien qui doive surprendre, si l'on veut se souvenir, que le soldat Celte, au lieu d'attendre que son Général le préparât au combat, s'y animoit lui-même par des Hymnes, dans lesquels il célébroit, soit les Dieux qui présidoient à la guerre, soit les anciens Braves (45) de la Nation, ou le Général (46) qui commandoit l'armée. La mode vouloit que l'on récitât ces Hymnes en chantant, & que le chant fût accompagné du cliquetis des armes, & de divers mouvemens du corps. Si l'on ajoute à cette remarque, que les Hymnes des Celtes étoient remplis d'une opinion répandue par toute l'Europe, avant que le Christianisme l'eût corrigée; c'est qu'un homme qui (47) meurt les armes à la main, ou qui périt, de quelque*
ma-

(45) *Si quis ad pugnam oblatam procedat, majorum fortitudinem hymnis concelebrant. Diod. Sic. L. V. p. 212. Barbari majorum laudes, clamoribus stridebant inconditis. Amm. Marcell. L. XXXI. p. 632.*

(46) *Ad hunc frementes verterunt bis mille equos, Galli canentes Cæsarem. Horat. Epod. 9.*

(47) *Cimbri & Celtiberi in acie exultabant, tanquam gloriose & feliciter vitam excessuri, lamentabantur in morbo, quasi turpiter & miserabiliter perituri. Valer. Max. L. II. 6.* Je développerai en son lieu cette opinion, que je ne fais qu'indiquer ici. On verra qu'elle portoit les Scythes & les Celtes à se tuer eux-mêmes, ou à se faire affommer, d'abord qu'ils étoient vieux & incapables de porter les armes.

manière que ce soit , d'une mort violente, CHAP. IX.
 passe à une vie plus heureuse , dans laquelle
 il jouira encore d'une félicité plus distinguée
 que ceux qui meurent d'une mort naturelle ;
 on comprendra non seulement , pourquoi les
 gens de guerre témoignent une si grande joye
 aux approches du combat , mais aussi pourquoi
 ceux-là même que l'on mène au supplice , y
 alloient avec allégresse & en chantant. Ils chan-
 toient des Hymnes qui remplissoient leur es-
 prit de l'idée & de l'espérance de l'Immor-
 talité ; ils se réjouissoient , comme le disent
 les jeunes Seigneurs Scythes dont j'ai parlé ,
 d'aller trouver leurs (48) braves Ancêtres. Ce
 qui doit plutôt surprendre ici , c'est que l'idée
 d'une autre vie fit plus d'impression sur des
 peuples barbares , qu'elle n'en fait ordinaire-
 ment sur des Chrétiens , qui s'attendent à
 quelque chose de meilleur (49) qu'à boire
 dans le crane de leurs ennemis.

Une autre réflexion que je ne dois pas ou-
 blier , c'est que l'on trouve ici une nouvelle
 preuve de ce que j'ai avancé , que l'Europe
 n'étoit autrefois habitée que par un seul &
 même peuple. Sans cela il seroit bien diffi-
 cile de rendre raison de la parfaite conformi-
 té que l'on remarque entre les premiers habi-
 tans de l'Europe , même dans les choses les
 plus petites & les plus extraordinaires. Ar-
 rêtons nous aux Grecs & aux Romains.

Les Grecs ne différoient autrefois des Cel-
 tes,

(48) *A tantorege, victore omnium gentium, majoribus suis redditos, honestam mortem, quam fortes viri voto quoque expeterent, carminibus sui moris, laetitiae celebrare.* Curtius ub. sup.

(49) Voyez ci-dessus p. 232. Note (82).

CHAP. IX. tes, sur aucun des articles dont j'ai parlé dans ce Chapitre. Les Poètes étoient beaucoup plus anciens (50) parmi eux que les Orateurs. On avoit des pièces de Poësie avant la guerre de Troie, au lieu que Phérécyde (51) de Sciros, qui nâquit vers la (52) XLV. Olympiade, c'est-à-dire près de 600 ans après cette guerre, est le premier Auteur qui ait entrepris d'écrire en Prose. Les plus anciens Poètes des Grecs étoient en même tems (53) Musiciens. Voilà un nouveau trait de conformité avec les Celtes. Dans les tems les plus reculez, toutes les études de la jeunesse (54) consistoient parmi les

(50) *Poemata ante Trojanum bellum probantur fuisse. Prosam orationem condere Pheresydes Syrus instituit, Cyri regis ætate. Plin. H. N. VII. 56. Sciendum, tam apud Græcos, quàm apud Latinos, longè antiquiorem curam carminum fuisse quàm Prosæ. Omnia enim prius versibus condebantur. Prosæ autem studium serò viguit. Primus apud Græcos Pheresydes Syrus solutâ oratione scripsit; apud Romanos autem Appius Cæcus adversus Pyrrhum solutam orationem primus exercuit. Isidor. Orig. Lib. I. Cap. 27. p. 851. Sciros est une Isle voisine de celle de Delos. Suidas T. III. 592.*

(51) Voyez la note précédente.

(52) *Γέγονε δὲ κατὰ τὸν τῶν λυδῶν βασιλέα ἀλυάτην. ὡς συγχρονεῖν τοῖς Ἰσοφοῖς. καὶ τετέχθαι περὶ τὴν με ὀλυμπιάδα. Suidas. ubi sup. Diodore de Sicile met depuis la prise de Troie, jusqu'à la première Olympiade 408 ans, Livre I. pag. 4. Ajoutez pour 45 Olympiades 180 ans, vous trouverez 588 ans depuis la prise de Troie jusqu'à Phérécyde.*

(53) *Τὸ παλαιὸν οἱ μάντεις καὶ μουσικὴν ἐργάζοντο. Strabo VII. 330. Suidas in Olympiis II. 681.*

(54) *Cretenses jubebant pueros liberos leges perdiscere,*

les Grecs, à charger la mémoire d'un grand nombre de Poèmes. D'abord on faisoit apprendre aux enfans les Loix de l'État, qui étoient toutes en vers & en Musique. Ensuite on leur enseignoit des Hymnes à la louange des Dieux; après quoi ils passaient à des Odes, dans lesquelles on célébroit la valeur & les autres vertus des Héros. Ces différentes pièces de Poésie se récitoient toutes en chantant. „ C'est de-là, dit Strabon, (55) „ que

scere, cum quodam concentu & melodia, ut ex Musica voluptatem caperent, & facilius eas memoriâ complecterentur, & ne, si quid contra leges admisissent, per ignorantiam se fecisse possent defendere. Secundum quod eis discendum proponebant, erant hymni in honorem Deorum. Tertium, fortium virorum encomia. Ælian V. H. II. Cap. 39. Apollo, ut ajunt, adhibita lyra, leges hominibus dedit, secundum quas viverent, mitigans simul cantu feritatem ipsis insitam, & numerorum musicorum suavitate efficiens, ut præcepta facilius admitterent; unde leges Citharædicæ dictæ sunt. Hinc verò, ut Aristoteli videtur, moduli musici secundum quos canimus, magnifico nomine Νόμοι appellati fuere. Suidas T. II. p. 630. Græcorum civitates ab ipso primordio, liberos suos in Poetica erudiebant. Strabo Lib. I. p. 15. 16. Apud Arcadas pueri ab infantia consueſcunt hymnos & pæanas canere, præscriptis numeris, quibus singuli, ut patrius mos est, gentiles Heroas & Deos celebrant. Athen. XIV. 5. Apud majores Deorum laudes, heroumque acta, musicis cantibus personabant. Idem. XIV. 8.

(55) Pro eloqui (Ὠδίζειν) olim canere (ὀδεῖν) posuere majores, unde & Rhapsodiam, & Tragediam, & Comædiam veteres dixerunt... Oratio Poetica dicebatur cum modulatione. Strabo I. p. 18. On fait que les vers d'Homere, d'Hésiode, & des autres Poètes, se chantoient parmi les Anciens. Athen. XIV. 3. fin. Athenée ajoute, qu'il y a dans Homere des vers imparfaits, parce que la Musique, & l'air sur lequel on les chantoit, le demandoit ainsi. Idem. XIV. 8.

CHAP. IX. „ que sont venus les mots Grecs de Rap-
 „ sodie, de Tragédie & de Comédie. C'est
 „ par cette raison que les Anciens se ser-
 „ voient du mot de chanter, où nous em-
 „ ployons ceux de parler ou de raconter “. L'ancienne coutume des Grecs étoit aussi (56)
 de réciter leurs Odes au son d'un instrument. Les mots de (57) pied, de mesure, de ca-
 dence, de Strophe & d'Antistrophe, c'est-à-
 dire de demi tour à gauche ou à droite, dont
 ils se servoient en parlant de Poësie, ve-
 noient originairement de ce que la Danse é-
 toit autrefois inséparable du Chant. Enfin,
 plusieurs peuples de la Grece conserverent
 pendant long-tems les différens usages (58)
 de

(56) *Musici cantus, & lyræ, & tiliarum modos edo-
 cebant.* Strabo I. p. 15. 16. *Carmina cantare ti-
 biis.* Cornel. Nep. Præfat. & Epaminond. Cap. II.
 Schol. Pindari p. 176. *Lyrici ad lyram Poemata ca-
 nebant.* Ibid. p. 5.

(57) *Rhythmus spectatur in illis qui manibus & pe-
 ribus plaudunt. Cum enim cita & tarda pedum su-
 blatio & positio, proportionem inter se habent, Rhyth-
 mus existit. Et hinc per translationem certus syllaba-
 rum modulus, quo versus constat, pedes dicti sunt.*
 Suidas in *Ῥύθμος* T. III. p. 269. ex Schol. Ari-
 stophan. & Philopono in Libr. II. Aristotelis de
 Animâ. Küster ad Suidam. Voyez aussi Athen. L.
 XIV. 3 init. *Strophe, quod à dextera in sinistram
 convertebantur. Antistrophe, cum à sinistra in dexte-
 ram se movebant. Epodè, cum consistebant in uno lo-
 co, & Odas recitabant.* Schol. Pindari p. 5.

(58) Strabon remarque, que les Cretois appre-
 noient à la jeunesse à danser & à sauter avec les
 armes, & à chanter au son des instrumens, des
 Hymnes que l'on attribuoit à Thales. Strabo X.
 480. 481. κατ' ἐνόπλιον. Aristophan. Nub. ad
 quæ Scholiastes, *Genus Rhythmi est, in quo salta-
 bant armati, arma concutientes. . . . Creticus etiam
 voca-*

de danser avec leurs armes , (59) d'aller au combat en cadence & en chantant des Hymnes , & (60) de ne célébrer aucun festin , où le chant des Hymnes & la danse en armes ne fussent une partie essentielle de la fête. On m'avouera qu'une si parfaite ressemblance entre les Celtes & les anciens Grecs , ne sauroit être regardée comme une chose purement accidentelle. Il ne sera pas nécessaire aussi , que j'entre dans de grandes discussions.

vocatur à carmine quod Curetes invenerunt ; hoc enim certā quadam mensurā saltant , arma concutientes. pag. 72. *Saltabant armati in Panathenæis pueri.* Idem Scholiast. ad Nubes p. 81. Voyez aussi Athen. XIV. 6.

(59) *Tirtæi Lacedæmone recitantur cū ad prælium eunt.* Dio. Chryf. S. XXXVI. p. 440. *Tyrtaeusque mares animos in Martia bella Versibus exauit.* Horat. Arte Poet. *Lycurgus lege latā Lacedæmonios ad tibiæ sonum in aciem prodire jussit.* Suidas in Lycurg. T. II. p. 470. *Lacedæmonii ad cantum multorum tibicinum , ad prælium ferebantur , & ad numerum æquali gradu incedentes.* Thucyd. L. V. Cap. 70. p. 332. Athen. XIV. 7. Athenée remarque , que les Lacedémoniens conservoient avec un très-grand soin leurs anciens Hymnes. Ibid. Cap. 8. Voyez aussi Schol. ad Pindari Pyth. II. p. 229.

(60) *Charondæ modi (Νόμοι, leges) Athenis inter pocula canebantur , ut auctor est Hermippus , Libro VI. de Legislatoribus.* Athen. XIV. 3. *Imperat lex (Charondæ) ut cives omnes hæc Proœmia calleant , eaque in festis post Pæanes recitent , quemcunque convivii dominus id facere jusserit.* Leg. Charondæ ap. Stobæ. Serm. 165. p. 470. *Pristi consuetudine , & lege , Deorum hymnos & laudes in conviviiis ab omnibus cantari jusserunt.* Athen. XIV. 6. Tout le Livre XIV. d'Athénée traite de cette matière. Voyez aussi le Scholiaste d'Aristophane ad Vespas. p. 255. 256.

CHAP. IX.

cussions, pour montrer ce qu'étoient les Curetes (61), les Corybantes, les Cabires, les Telchines, les Dactyles Idéens, desquels les Grecs avoient reçu tous les différens usages dont je viens de parler. On les dépeint comme des gens qui, couverts de leurs armes, de la même manière que s'ils avoient eu à se battre contre un ennemi, offroient des sacrifices aux Dieux, avec des chants, des cris, des danses, des contorsions & une musique si enragée, que tout le monde les prenoit pour des possédez. On reconnoît clairement dans cette description l'usage des Scythes & des Celtes, qui offroient leurs sacrifices en chantant des Hymnes, de la manière & dans l'équipage que l'on attribue aux Curetes. Effectivement les Scythes avoient eu des établissemens dans tous les pais où l'on

(61) *Probabile est armatam saltationem ab ita comitis & vestitis initio introductam, qui Curetes dicerentur, ansam præbuisse aliis, qui vitam in armis degerent bellicosiores, ut communi voce Curetæ & ipsi dicerentur, de iis loquor qui in Eubœa fuerunt, in Ætolia, Acarnania... Curetas appellabant juvenes qui in armis saltabant... Nonnulli Phrygios Curetas tibicines faciunt, alii terrigenas & æreis scutis armatos... Ut in summa dicam, Curetes, Corybantes, Cabyri, Idæi, Dactyli, Telchines, ab omnibus furore quodam divino correpti, & bachantes describuntur, qui armatâ saltatione, cum tumultu & strepitu, tintinnabulis, tympanis, armis, tibiâ & clamore, in sacrificiis perterreant homines, sub administratorum specie. Atque hæc sacra quodammodo communia habere pleraque censentur, cum Samothraciis, Lemniis aliisque compluribus, ideò quòd idem omnium famuli perhibentur... Phrygii Curetes tibicines. Strabo X. p. 466-472. Saltationem armatam Curetes docuere, Pyrrhichen Pyrrhus, utramque in Creta. Plin. VII. 56. Saltatio armata, quæ Curetica dicitur, vernacula erat Cretensibus. Dio. Chrys. II. 31.*

l'on place ces prétendus possédez ; en Phrygie , en Mysie , dans les Isles de Crete , d'Eubée , de Lemnos , & en général dans toute la Grece. Les Curetes , les Corybantes &c. étoient des gens qui servoient les Dieux suivant l'ancienne manière du pais. Les différentes danses qu'on leur attribue , étoient des danses sacrées , qui faisoient partie du culte de la Divinité. Comme chaque Canton , chaque peuple , avoit ses danses particulières , elles différoient encore dans un même peuple , selon la diversité des fêtes & des Cantiques , dont elles étoient pour ainsi dire l'accompagnement (62).

Ce que j'ai dit des Grecs , il faut le dire aussi des Romains , & des anciens habitans de l'Italie. Le premier Ouvrage en Prose qui ait paru à Rome (63) , fut un Discours qu'Appius , surnommé l'Aveugle , composa vers la (64) CXXV. Olympiade , pour empêcher que le Sénat & le peuple Romain n'acceptassent la paix que Pyrrhus leur offroit. Avant ce tems-là on ne connoissoit en Italie (65) que des Ouvrages de Poësie , ou une

(62) Voyez ce que Suidas a remarqué sur les différentes danses , appelées *Berecynthia* , *Cretica* , *Cnossia* &c. Suidas in *Nóτια* Tom. II. p. 641. On peut consulter aussi le X. Livre de Strabon , qui a rassemblé avec un très-grand soin tout ce que les Anciens avoient dit des Corybantes & des Curetes.

(63) Voyez ci-dessus page 368. Note (50).

(64) Polybe Lib. I. p. 6. dit , que Pyrrhus passa en Italie , l'année qui précéda la défaite des Gaulois près de Delphes. Pausanias met cette défaite en la 2 année de la 125. Olympiade Pausan. Phocic. XXIII. p. 857.

(65) Ci-dessus p. 368. Note (50).

CHAP. IX.

une tradition orale (66), qui se perpétuant de Pere en fils, conservoit le souvenir des événemens les plus remarquables. Silius, représentant quelques anciens peuples de l'Italie, dit (67) qu'ils alloient au combat en chantant les louanges du Dieu Sancus, auquel ils rapportoient l'origine de leur Nation, & de son fils Sabus, duquel les Sabins ont reçu leur nom. Virgile dit à peu près la même chose des peuples Latins, qui s'opposoient à l'établissement d'Enée & de ses Troyens en Italie.

Ibant æquati numero, regemque canebant (68). Cicéron regrette souvent dans ses écrits, la perte des anciens Cantiques dont Caton avoit parlé dans ses *Origines* (69). J'en ai dit un mot dans le Livre précédent (70). „ On

„ Y

(66) *Auruncos ita ferre senes. Æneid. VII. vs. 206. Ad quæ Servius: Historiæ hoc genus fuit, ut majores natu, anteaq̃a posteris indicarent.*

(67) *Ibant & læti pars Sancum voce canebant, Autorem gentis, pars laudes ore ferebant, Sabe tuas, qui de patrio cognomine primus, Dixisti populos magnâ ditioe Sabinos. Sil. Ital. VIII. vs. 420.*

(68) *Æneid. VII. vs. 698.* Les Commentateurs du Poëte ont remarqué, que ces mots *ibant æquati numero*, signifient qu'ils s'avançoient en cadence.

(69) Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 107.

(70) *Utinam extarent illa carmina, quæ multis sæculis ante suam ætatem in epulis esse cantitata, à singulis convivis, de clarorum virorum laudibus, in Originibus scriptum reliquit Cato. Cicero Bruto p. 455. Gravissimus autor in Originibus dixit Cato, morem hunc epularum apud majores fuisse, ut deinceps qui accubarent, canerent ad tibiam clarorum virorum laudes atque virtutes, ex quo perspicuum est, cantus tum fuisse rescriptos, vocum sonis, & carmina. Idem Tuscul. Quæst. L. IV. p. 3535. Est in Originibus, solitos esse in epulis canere convivas ad tibicinem*

„ y louoit les vertus & les exploits des Hé-
 „ ros. On les récitoit principalement dans
 „ les festins. Chaque convié prenoit à son
 „ tour la Lyre, & chantoit quelqu'un de ces
 „ Cantiques”. Voilà bien des traits de con-
 formité entre les Celtes & les anciens ha-
 bitans de l'Italie. Mais comme les différen-
 tes coùtumes dont je viens de parler s'é-
 toient perdues parmi les Romains par la
 longueur du tems, je vais en ajouter quel-
 ques autres qui subsistoient encore du tems
 des Empereurs. Tout le monde fait, (71) que
 dans la solennité du triomphe l'armée victo-
 rieuse avoit accoûtumé de chanter des
 Hymnes à l'honneur des Dieux, & en
 même tems du Général dont elle suivoit
 le char. Sextus Pompejus remarque, (72)
 que les Romains avoient des Cantiques fu-
 nèbres, que l'on chantoit dans les enterre-
 mens, au son d'un instrument. Ces Canti-
 ques, que l'on appelloit *Nenia*, étoient en vers,
 & renfermoient l'éloge du mort. Strabon
 (73) nous apprend, que les spectacles dans les-

cinem de clarorum hominum virtutibus. Idem Tusc. Quæst. Lib. I. p. 3434. In conviviiis pueri modesti ut cantarent carmina antiqua, in quibus laudes erant majorum, & assâ voce & cum tibicine. Varro Frag. p. 212.

(71) *Copiæ Romulum sequebantur, & patriis hymnis Deos celebrantes, & carminibus ex tempore compositis, suum ducem laudantes. Dionys. Halic. Lib. II. p. 102. Sequebatur Marcellum exercitus, Jovem & Imperatorem carminibus compositis atque cantilenis victorialibus concelebrans. Plutarch. in Marcello T. I. p. 302.*

(72) *Nenia est carmen, quod in funere laudandi gratiâ cantatur ad tibiam. Neniam autem inter exequias cantitabant. Sext. Pomp. p. 10.*

(73) *Peculiare quippiam Oscis & Ausonibus usu venit.*

CHAP. IX.

lesquels les Romains produisoient des baladins, qui chantoient, avec mille postures grotesques, d'anciennes chansons, venoient originellement des Osces & des Ausons, qui étoient les plus anciens habitans de l'Italie. Enfin Denis d'Halicarnasse (74) assure, que les Saliens étoient précisément parmi les Romains, ce que les Curetes étoient parmi les Grecs. J'ai déjà rapporté en substance, dans le (75) Livre précédent, ce que cet Auteur a remarqué sur le sujet des Saliens. „ C'étoient, dis-
 „ fions-nous, de jeunes gens, qui dans un
 „ certain tems de l'année couroient par la
 „ ville, armez d'une épée, d'un bouclier &
 „ d'une lance, & chantant des Hymnes à
 „ (76) l'honneur des Dieux qui président à
 „ la guerre. La cérémonie étoit accom-
 „ pagnée de sauts, de danses & de gam-
 „ bades, que ces jeunes gens faisoient avec
 „ beaucoup d'adresse & en cadence. La
 „ mesure étoit marquée, tant par la voix
 „ que par le son de la flutte, & outre cela
 „ par un certain cliquetis qu'ils faisoient,
 „ en frappant de l'épée ou de la lance
 „ contre le bouclier “. Il faut ajouter enco-
 re ici quelques remarques, qui serviront à
 mieux

nit. Nam cum Ostorum gens interierit, dialectus apud Romanos restat, ita ut carmina quedam, ac mimi, certo quodam certamine, quod instituto majorum celebratur, in scenam producantur. Strabo V. 233.

(74) *Salii, quantum ego intelligo, si Græcè nomen interpreteris, sunt Curetes. Dionys. Halic. L. II. p. 129.*

(75) *Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 107.*

(76) *Sunt quidam saltatores, & laudatores Deorum illorum, qui armorum sunt præsides. Dion. Halic. ub. sup.*

mieux confirmer ce que j'ai dit, que cet usage étoit purement Celtique. Les Saliens (77) célébroient par leurs Hymnes, Mars & Hercule, le Dieu qui présidoit à la guerre & le Héros qui s'y étoit le plus distingué. 2. Ils offroient leurs sacrifices selon l'ancienne manière, c'est-à-dire qu'ils (78) dansoient en armes autour de l'autel. 3. La fête des Saliens tomboit sur le même tems où les (79) Athéniens en célébroient une parfaitement semblable, c'est-à-dire sur le mois de Mars, où les Celtes avoient accoutumé de faire la revue de leurs troupes, & d'offrir des sacrifices pour la prospérité de la campagne qui étoit sur le point de commencer. 4. Les Saliens avoient un usage qui subsiste encore en Allemagne & dans le Nord. Le (80) Conducteur de la bande dansoit d'abord tout seul, ensuite la troupe qu'il conduisoit répétoit tous les mouvemens qu'il avoit faits. 5. Nu-

ma-
(77) *Numa Salios duodecim Marti gradivo legit, ac per urbem ire canentes carmina, cum tripudiis solemnique saltatu jussit.* Livius I. 20. *Tum Salii ad cantus, incensa altaria circum, Populeis adsunt evincti tempora ramis, Hic juvenum chorus, ille, senum, qui carmine laudes Herculeas, & facta ferunt.* Virg. *Æneid.* VIII. v. 285. Ad quæ Servius: *Salii sunt, qui tripudiantes aras circumibant. . . . saltabant, ritu veteri, armati &c.* p. 521.

(78) Voyez la Note précédente.

(79) *Eorum dies festi, qui plures erant, incidunt in Panathenæa, quæ fiebant mense Martio.* Dionys. Halic. L. II. p. 129. Voyez le passage d'Athénée ci-dessus p. 371. Note (60). *Salii à saltando, quod facere in comitio, in sacris, quotannis & solent & debent.* Varro de L. Lat. L. IV. 21. Edit. Popmæ.

(80) *Redemptruare dicitur, in Saliorum exultationibus, cum Præsul amtruavit, quod est motus edidit, & referuntur invicem ildem motus.* Sext. Pompej. p. 80.

CHAP. IX. ma - Pompilius avoit introduit (81) à Rome la fête des Saliens ; mais il n'en étoit pas le premier Auteur. Les habitans de Tusculum (82) avoient leurs Saliens avant qu'ils fussent connus à Rome. 6. Les Romains avoient plusieurs solemnitez où l'on voyoit quelque chose (83) qui approchoit de la danse des Curetes. Je conclus, qu'il est plus que vraisemblable, que des coutumes si extraordinaires n'ont été communes par toute l'Europe, que parce qu'elles avoient originairement la même source. Ce qui me surprend le plus, c'est que les anciens Perses eussent précisément les mêmes usages. Je n'ai pû découvrir jusqu'à présent d'où ce peuple étoit sorti. Plus j'apprens à le connoître, & plus je m'affermis dans la pensée, qu'il étoit du nombre de ces Scythes qui reçurent ensuite le nom de Celtes. Je prie le Lecteur de jeter les yeux sur les passages que je cite en marge (84). Je suis

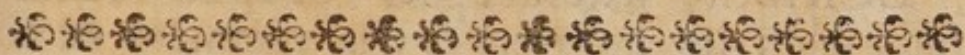
(81) Dionys. Halic. ub. sup. Voyez la Note (77) de la page précédente.

(82) *Tiburtes Salios etiam dicaverant. . . . habuerunt sanè & Tusculani Salios, ante Romanos.* Servius ub. sup.

(83) *Ista autem Curetica saltatio, patriis Romanorum moribus est recepta, ut ex Circensibus & theatralibus pompis & spectaculis conjicio.* Dionys. Halic. II. 130. *Virgines, sonum vocis pulsu pedum modulantes, incefferunt.* Livius XXVII. 37. Voyez aussi Liv. VII. 2.

(84) *Persæ disciplinarum magistris continentissimis utuntur, qui & fabulas ad utilitatem accommodatas intexunt, cum cantu, & sine cantu, Deorum ac clarorum virorum facta celebrantes.* Strabo XV. 733. *Tum verò (Romani) progressi ad murum, præter omnem spem irruebant in Persas, qui cantilenas more patrio factas pronuntiabant, regis sui virtutem celebrantes, & Romani Imperatoris irritum conatum repre-*

fuis obligé de l'y renvoyer, pour ne pas repé- CHAP. IX.
 ter toujours les mêmes choses. Il y verra,
 que tout ce que j'ai dit dans ce Chapitre des
 peuples Celtes, étoit observé de la même ma-
 nière, & sans la moindre différence parmi
 les Perses.



CHAPITRE DIXIEME.

IL est naturel d'examiner présentement d'où
 les peuples Celtes ont pris leurs lettres,
 c'est-à-dire les caractères de l'Alphabet ; en
 quel tems ils ont commencé de s'en servir,
 & de mettre par écrit leurs Loix, leur Hi-
 stoire, leur Religion, & en un mot, tout ce
 qu'ils avoient accoutumé de renfermer dans
 leurs Cantiques.

Ce que j'ai dit du mépris que ces peuples
 témoignent pour les Sciences, il faut le
 dire aussi des lettres, qui en sont pour ainsi
 dire la clef. Les anciens habitans de l'Euro-
 pe ne favoient absolument ce que c'étoit ni
 de lire ni d'écrire. Ils avoient cela de com-
 mun avec la plupart des autres Nations de
 la terre, qui ont ignoré pendant long-tems

Les peu-
 ples Cel-
 tes té-
 noient à
 déshon-
 neur de
 savoir li-
 re ou é-
 crire.

cet

*prehendentes. Zosim. L. III. Cap. 22. p. 308. Am-
 mien Marcellin rapporte le même fait en ces ter-
 mes: Romani per cuniculum urbem ingressi, obtrun-
 carunt vigiles, ex usu moris gentici justitiam felici-
 tatemque regis sui, canoris vocibus extollentes. Amm.
 Marcell. L. XXIV. Cap. 4. p. 402. Magi suo more
 carmen canentes. Curtius Lib. V. Cap. 1. p. 176.
 Quidam Persicam saltabat, cetras collidens, ob-
 strepens & obtundens, eaque omnia faciens ad-
 tibiæ numeros concinnè. Athenæ. I. Cap. 13.*

CHAP. X. cet excellent secret. Mais au lieu que les autres peuples reçurent les lettres avec empressement d'abord qu'elles leur furent apportées, on négligea & on refusa même de s'en servir en Europe, depuis qu'elles y furent parfaitement connues.

La ferocité naturelle des peuples Celtes fut, selon les apparences, la première & la principale cause du mépris &, si j'ose le dire, de l'aversion qu'ils témoignaient pour les lettres. Accoutumez à ne faire d'autre métier que celui des armes, ils tenoient à déshonneur d'apprendre à lire & à écrire. Elien nous a conservé un passage remarquable d'Androtion sur ce sujet. Il porte, (1) *que parmi les anciens Thraces il n'y en avoit aucun qui connût les lettres; & qu'en général tous les barbares établis en Europe, regardoient comme la chose du monde la plus basse & la plus honteuse de s'en servir; au lieu que l'usage en étoit commun parmi les barbares de l'Asie.* Théodoric Roi d'Italie, n'avoit pû se défaire de ce préjugé, quoiqu'il eût passé sa jeunesse, & une bonne partie de sa vie, parmi les Romains. (2) Il étoit si peu lettré, qu'il

(1) Τῶν Ἀρχαίων φασὶ Θρακῶν μηδένα ἐπιστάσθαι γράμματα, ἀλλὰ καὶ ἐνόμιζον αἰσχιστὸν εἶναι, πάντες οἱ τὴν Ἑυρώπην οἰκοῦντες Βάρβαροι, χρῆσθαι γράμμασιν, οἱ δὲ ἐν τῇ Ἀσίᾳ, ὡς λόγος, ἐχρῶντο αὐτοῖς μᾶλλον. *Ælian. V. H. VIII. 6.* Les Huns étoient dans les mêmes idées. *Ils n'ont pas le secret des lettres, & n'en font aucun cas. Procop. Goth. L. IV. Ch. 18. p. 618.*

(2) *Rex Theodericus inlitteratus erat, & sic obruto sensu, ut in decem annos regni sui, quatuor literas sub-*

qu'il favoit à peine signer les premières lettres de son nom.

Le Clergé, au lieu de combattre cet étrange préjugé, l'appuyoit de tout son pouvoir. Comme les Druides ne vouloient pas que les Sciences, dont ils étoient dépositaires, devinssent communes, ni qu'on pût les puiser ailleurs que chez eux, ils infinuoient au peuple, (3) que la mémoire se perdrait aussi-tôt que l'on commenceroit à se fier sur le papier, & que personne ne voudroit plus se donner la peine d'apprendre par cœur, ce qu'il pourroit trouver en tout tems dans un Livre. Ils disoient encore, que leurs instructions n'étant que pour les personnes initiées dans la Religion du pais, devoient être tenues fort secretes, & que c'étoit un véritable sacrilège de les mettre par écrit, parce qu'il ne seroit pas possible après cela, d'empêcher que les Livres où leur Doctrine seroit renfermée, ne tombassent tôt ou tard entre les mains des étrangers. Ainsi, tant que le Clergé Payen conserva son autorité, il trouva le moyen de persuader aux peuples, que

Subscriptionis editi sui, discere nullatenus potuisset. De qua re laminam auream jussit interrasilem fieri, quatuor literas regis habentem Teod, ut si subscribere voluisset, posita laminâ super chartam, per eam pennâ duceret, & subscriptio ejus tantum videretur. Excerpta Autoris ignoti, apud Valesium ad calcem Ammian. Marcell. p. 669.

(3) *Neque fas esse existimant ea literis mandare, . . . id mihi duabus de causis instituisse videntur; quod neque in vulgus disciplinam efferri velint; neque eos qui discunt, literis confisos, minus memoriæ studere, quod ferè plerisque accidit, ut præsidio literarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant. Cæsar VI, 14.*

CHAP. X. que la conscience & la Religion ne permettoient pas à un Laïque d'apprendre à lire ou à écrire. Le commerce des Grecs & des Romains guérit les Gaulois, au moins en partie, de ce préjugé. Nous apprenons de Jules-César & de Strabon, (4) qu'ils écrivoient des lettres, des contrats, des comptes, & qu'ils se servoient de l'écriture dans toutes les affaires publiques & particulières qui concernoient la vie civile. Mais les Druides ne voulurent jamais consentir que l'on mît par écrit l'Histoire, les Loix, encore moins la Religion des Celtes, & ils se garderent bien de leur côté de rien publier sur ces matières. Origene l'a remarqué en répondant à Celse, qui faisoit valoir l'antiquité des Druides. *Je ne sache pas*, dit-il (5), *que nous ayons aucun de leurs Ouvrages.* Il ne faut pas être surpris par conséquent, qu'il reste si peu de monumens de l'ancienne Histoire de l'Europe. Elle étoit toute renfermée dans des Cantiques, & c'étoit un crime de les écrire. Il est vrai que d'abord que la Religion Chrétienne com-
men-

(4) *Contractus Græcâ oratione scribunt.* Strabo IV. 181. *In reliquis ferè rebus, publicis privatisque rationibus, (Græcis) literis utuntur.* Cæsar VI. 14. Jos. Scaliger. Lib. I. Epist. 16. & Hotoman Franco-Gall. Cap. 2. prétendent, que le mot de *Græcis*, n'est pas de Jules-César. Effectivement on voit bien que Jules-César ne veut dire autre chose, si ce n'est que les Druides ne souffroient pas qu'on couchât par écrit leurs instructions & leur doctrine, mais qu'ils permettoient aux particuliers d'écrire des lettres, des comptes &c. Mais au reste il est constant que les Gaulois écrivoient en caractères Grecs. Voyez ci-dessous.

(5) Origen. contra Cels. Lib. I. p. 14. Edit. Spenceri Cantabrig. 1677.

mença à s'introduire parmi les peuples Celtes, ils revinrent insensiblement de ce honteux préjugé qui annoblissoit & qui sanctifioit une crasse ignorance. Ils consentirent, les uns après les autres, qu'on écrivît leurs Loix & leur Histoire. Mais on sent bien que la destruction de l'ancienne Religion, dut entraîner après soi la perte des Hymnes où elle étoit renfermée. Les partisans de l'Idolâtrie étoient bien éloignés d'enseigner ces Hymnes aux Chrétiens; & les Chrétiens de leur côté, n'épargnoient rien pour les supprimer, parce qu'on y louoit de fausses Divinités, & des Héros attachés à un culte idolâtre. Les Cantiques des Goths subsistoient encore du tems de Jornandes. D'où vient qu'ils ont péri depuis ce tems-là? Je viens d'en indiquer la raison. Les Chrétiens n'approuvoient pas qu'on les écrivît.

Bientôt même le Clergé Chrétien fit revivre les préjugés & les artifices dont les Druides s'étoient servis pour entretenir les peuples dans l'ignorance. Il n'eut même pas beaucoup de peine de persuader à la Noblesse des Gaules & de la Germanie, qu'il ne convenoit pas à un homme d'épée d'aller à l'école, & d'apprendre à lire ou à écrire. C'étoit un ancien préjugé, que ni le tems, ni la lumière de l'Evangile, n'avoient pu déraciner parfaitement. Non seulement l'érudition, mais la connoissance même des lettres & l'art d'écrire, étoient tellement concentrés dans les Cloîtres, que l'on étoit obligé d'appeler un Moine, toutes les fois qu'il falloit dresser un Testament, une Donation, un Privilege, ou quelque autre Acte public. Les témoins & les personnes mention-

nées

CHAP. X. ————— nées dans l'Aëte, faisoient au bas une croix, ou quelque marque qui leur étoit particulière, auprès de laquelle le Notaire avoit soin d'écrire, *signum Leidradi, Caroli, &c.*

L'igno- Je ne crois donc pas me tromper, en assurant
rance des que l'ignorance & le mépris des lettres est
lettres la véritable origine de la Poësie, au moins
est la vé- en Europe. Tant que les peuples ne connu-
ritable o- rent pas les lettres, ou qu'ils refuserent de
rigine de s'en servir, il falut renfermer dans des vers,
la Poësie. tout ce qu'on vouloit confier à la mémoire
des hommes, & transmettre de cette manière à la postérité. Ainsi, lorsque dans le neuvième Siècle, Louis le Débonnaire voulut donner l'Ecriture Sainte aux Saxons, il fut obligé de charger (6) un Poëte de la nation, de mettre le Vieux & le Nouveau Testament en vers Tudesques. Otfridus ayant entrepris, dans le même Siècle, de traduire en Allemand les IV. Evangiles, prit aussi le parti de les publier en vers. Une version en Prose n'auroit été d'aucun fruit. Les Saxons ne savoient pas lire, & ne se soucioient pas de l'apprendre. Au lieu qu'ils consentoient d'apprendre par cœur les Livres sacrez, pourvu qu'on les mît en vers, & qu'on leur permît de les chanter à leur manière. Je fais que des Savans du premier ordre ont cherché ailleurs l'origine de la Poësie. L'illustre Mr. Rollin prétend, qu'elle a sa source dans la contemplation, & dans l'amour de l'Etre infini (7). Il entre
même

(6) Voyez du Chesne Rer. Franc. T. II. 326.

(7) Manière d'enseigner & d'étudier les belles lettres. Amsterd. 1732. Tom. I. p. 289;

même dans un grand détail, pour montrer
 „ de quelle manière, la vûe de l'objet seul
 „ digne d'être aimé, a dû conduire naturel-
 „ lement l'homme, soit à exprimer ses idées
 „ & les sentimens par le mouvement des
 „ pieds & des mains; soit à soutenir la foi-
 „ bleſſe de ſa voix par le ſon des instru-
 „ mens; ſoit enfin à imprimer en quelque
 „ manière dans ſes paroles, le nombre, la
 „ meſure & la cadence qu'il marquoit par
 „ le geſte de ſes mains en jouant des in-
 „ ſtrumens, & par le treſſaillement de
 „ ſes pieds en danſant “. Dans le fond, cette
 conjecture eſt préférable par bien des endroits,
 à celle qui attribué l'origine de la Poëſie à
 l'Amour & au Vin. S'il faut recourir à l'en-
 thouſiaſme, il vaut infiniment mieux le ſup-
 poſer ſacré que profane. Mais quelque re-
 ſpect que j'aye pour ce grand homme, j'a-
 voue que je n'ai pû comprendre juſqu'à pré-
 ſent, comment la dévotion a pû enſeigner à
 l'homme la Poëſie, la Muſique & la Dan-
 ſe. Au moins ſuis-je bien ſûr, que ce n'é-
 toit pas l'amour de Dieu qui avoit appris
 aux Celtes à reciter leurs Hymnes, & à
 danſer autour des autels, avec des armes
 meurtrières, & teintes le plus ſouvent du
 ſang de leurs ennemis. Voyons préſente-
 ment d'où les Celtes ont pris les Lettres, &
 dans quel tems ils ont commencé de ſ'en
 ſervir.

Il eſt conſtant que les Grecs en ont eu l'u-
 ſage avant les autres peuples de l'Europe. C'eſt
 même de la Grece que les Lettres & les Scien-
 ces paſſèrent ſucceſſivement dans les autres
 Provinces de l'Occident. Les Grecs avouent
 cependant qu'ils ne ſont pas les premiers in-
 R
 venteurs

Les Grecs
 ont reçu
 leurs let-
 tres des
 Phéni-
 ciens.

CHAP. X.

venteurs de cet excellent secret, dont la gloire est due aux Phéniciens. (8) C'étoit une tradition constante en Grece, que les Tyriens, qui passerent dans le Peloponnese sous la conduite de Cadmus, (9) dans le tems que les Ioniens & les Pelasges en occupoient la plus grande partie, y introduisirent plusieurs connoissances utiles, & en particulier les lettres, que les Grecs ne connoissoient point avant ce tems-là. Comme par la suite du tems les Pelasges, c'est-à-dire les anciens habitans de la Grece, changerent quelque chose dans la forme & dans la prononciation des caractères

(8) *Phœnices invenerunt literas.* Athen. L. I. Cap. 22. *Phœnices primi, famæ si creditur, ausi, Mansuram rudibus vocem signare figuris.* Lucan. Lib. III. vs. 220. *Si famæ libet credere, hæc gens (Tyriorum) literas prima aut docuit, aut didicit.* Curtius Lib. IV. Cap. 4. fin. *Ipsa gens Phœnicum in magna gloria literarum inventionis.* Plin. V. 12.

(9) *Phœnices isti qui cum Cadmo advenerunt, cum alias multas doctrinas in Græciam introduxere, tum verò literas, quæ apud Græcos, ut mihi videtur, antea non fuerant. . . . eâ tempestate, in plerisque locis, eorum accolæ Iones erant, qui literas à Phœnicibus acceperunt.* Herodot. V. Cap. 58. *Volunt utique in Græciam intulisse è Phœnice Cadmum sedecim numero, quibus Trojano bello Palamedem adjecisse quatuor, hæc figuræ, Θ Ζ Φ Χ. Totidem post eum Simonidem Melicum Ζ Η Ψ Ω quarum omnium vis in nostris recognoscitur. Aristoteles decem & octo prisca fuisse Α Β Γ Δ Ε Ζ Ι Κ Λ Μ Ν Ο Π Σ Τ Υ Φ, & duas ab Epicharmo additas Θ Χ; quàm à Palamede mavult.* Plin. VII. 56. Isidor. Orig. Lib. I. Cap. 3. p. 820. Euripide attribué à Palamede l'invention des lettres; *Ego remedium oblivionis statuens solum, Ex consonis & vocalibus literis syllabas jungens, Autor fui hominibus ut literas scirent.* Euripid. in Palamede apud Stobæ. Serm. CCXI. p. 707.

raâctères Phéniciens, on donna à ces nouvelles lettres le nom de (10) Pelasgiques, pour les distinguer de celles qui étoient en usage en Phénicie. L'important service que Cadmus avoit rendu aux habitans du Peloponnese, n'empêcha pas qu'il n'en fut chassé par les (11) Argiens. Il se retira dans le païs des Illyriens, où il mourut, & où l'on voyoit encore son tombeau du tems de l'Historien Philarque, qui a conduit son Histoire (12) jusqu'au règne de Ptolemée Evergete, Roi d'E.

(10) *Cadmus literas è Phœnicia allatas, primus ad Græcorum enuntiationem transtulisse dicitur, suum cuique nomen attribuens, & characterem effingens. Hinc literæ vocabulo communi Phœniciæ (quod videlicet ex Phœnicia traductæ essent) denominatæ, quæ tamen Pelasgicæ deinceps sunt dictæ; quod primus translatarum usus Pelasgis innotuisset. Diod. Sic. III. 140. Primæ quidem illæ extiterunt, quibus omnes Phœnices utuntur, progressu verò temporis unâ cum sono mutaverunt & modulum pristinum. Herodot. V. 58. Voyez ci-dessous p. 390. Note (22).*

(11) *Cadmæi ejecti ab Argivis, ad Encheleas se contulerunt. Herodot. V. 61. Pausan. Bœot. IV. 719. Apud multos celebris in Illyrio locus quem Calices appellant; ubi visitur Cadmi & Harmoniæ monumentum, ut narrat Phylarchus Libro XXII. Athen. XI. 2. Cadmus in Illyriam ejectus. Schol. ad Pindar. Pyth. III. p. 242. Cadmum assumens Agave misera exhibat, patrem suum trementem; gestabat autem ipsum humeris, confectum senio, & onere premebatur honesto. Julius ap. Stobæum Serm. CXCVIII. p. 674. Apollodore dit, que Cadmus vint d'abord en Thrace, d'où il passa à Thèbes, & de-là en Illyrie. Il rapporte aussi fort au long, tout ce que la fable publioit sur le sujet de Cadmus. Apollod. L. III. p. 129. 130. 136. 143.*

(12) *Suidas in Phylarcho.*

CHAP. X. d'Egypte. S'il est vrai que Cadmus ait apporté les lettres en Grece, il faudra convenir que les Grecs négligerent pendant plusieurs Siècles de s'en servir. Selon le calcul de Monsieur des Vignoles (13), ou plutôt suivant les marbres d'Oxford qu'il cite, Cadmus vint à Thèbes l'an de la Periode Julienne 3195, cent vingt-six ans après que les Israélites furent sortis d'Egypte, & 743. ans avant les Olympiades, qui commencent l'an 3938. de la Periode Julienne. Depuis l'arrivée de Cadmus, jusqu'au tems où (14) Pherecyde de Sciros donna le premier aux Grecs un ouvrage en Prose, il y a tout au moins 950. ans. Dans cet intervalle, qui est de près de mille ans, les Grecs n'avoient eu que des Poètes qui leur composoient les Hymnes & les Odes qu'ils apprenoient par cœur, & dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent. C'est certainement un grand préjugé, que les lettres & l'écriture furent peu connues en Grece pendant ce long espace de tems. Il est vrai que les Poësies d'Homere & d'Hesiodé semblent avoir été écrites environ (15) 250. ans avant le tems de Phe-

(13) Chronologie de l'Histoire Sainte, Tom. II. p. 31.

(14) J'ai remarqué ci-dessus p. 368. Note (50) & (52), que Pherecyde naquit vers la 45. Olympiade. La dernière année de cette Olympiade est l'an de la Per. Jul. 4118. & le 923. après l'arrivée de Cadmus. Si l'on ajoute à ces 923. ans, 35. ou 40. ans que Pherecyde pouvoit avoir lorsqu'il publia ses Ouvrages, on trouvera un intervalle de 958. à 963. ans.

(15) Herodote commença d'écrire son Histoire l'an de Rome 310, Plin. H. N. XII. 4. c'est-à-dire

Pherecyde. Mais 1. ces Poètes sont encore postérieurs à Cadmus de 675. ans. 2. Homere (16) étoit de ces Grecs Eoliens qui demeuroient en Asie, où la connoissance des lettres étoit beaucoup plus ancienne qu'en Europe. Hesiodé (17) à la vérité étoit né à Aferes en Béotie. Mais son Pere étoit sorti de Cumes, ville de l'Eolide en Asie. 3. Il est certain que la manière d'écrire des Grecs avoit encore quelque chose de grossier & d'informe du tems de Pherecyde. On a remarqué, par exemple, que Solon, qui donna des Loix (18) aux Athéniens dans le cours de

re l'an de la Per. Jul. 4270. Des Vignoles Cron. T. II. p. 769. Cét Historien dit, qu'Homere & Hesiodé ont vécu tout au plus 400. ans avant lui. Herodot. II. 5. A ce compte ces deux Poètes auront fleuri vers l'an 3870. de la Per. Jul. soixante-huit ans avant les Olympiades. Suidas n'est pas éloigné de ce compte. Il dit qu'Homere est antérieur aux Olympiades de 57. ans. L'Auteur de la vie d'Homere, attribuée à Herodote Chap. XXXVIII. fait ce Poète plus ancien de 258. ans. Il dit, que depuis la naissance du Poète jusqu'à l'expédition de Xerxès, il y a 622. ans. Xerxès passa en Europe l'an premier de la LXXV. Olympiade. Diodor. Sic. Lib. XI. p. 242. Qui est l'an de la P. J. 4234. Petav. Rat. Temp. Tom. I. p. 117. 118. Des Vignol. T. II. p. 769. Selon ce calcul Homere seroit né l'an de la P. J. 3612. ce qui ne se peut, parce que les Grecs n'allèrent s'établir en Asie, où Homere étoit né, qu'en l'an 3660. de la Periode Julienne. Au reste, les Historiens ne sont pas d'accord sur le tems où Homere a vécu. A. Gell. XVII. 21. Solin. Cap. 53. Calvis. p. 42. Ludovic. Vives ad Augustinum de Civ. Dei L. III. Cap. 2. p. 138.

(16) Herodot. Vita Homeri Cap. I. & XXXVII.

(17) Hesiodi Opera & Dies Lib. II. vs. 251.

(18) Plutarch. in Solone. Des Vignol. T. II. p. 830.

CHAP. X.

Ils les ont
reçues
beaucoup
plus tard
que le
commun
des Au-
teurs ne le
prétend.

de la XLVI. Olympiade, les fit graver (19) sur des planches. J'avoue que par toutes ces raisons j'ai du penchant à croire, que les lettres étoient beaucoup plus nouvelles en Grèce que le commun des Auteurs ne le prétend. Il me paroît incroyable que les Grecs n'aient commencé à avoir des Historiens & des Ouvrages en Prose, qu'environ mille ans après avoir connu les lettres. Peut-être que les Ioniens, qui reçurent les lettres des Phéniciens, ne sont pas, comme Hérodote le prétend, ceux du Peloponnese, mais ceux qui étoient établis en Asie, où ils avoient passé, selon le Pere (20) Petau, 130. ans après la prise de Troye, c'est-à-dire l'an de la Période Julienne 3660. Ainsi quand Suidas dit, après un ancien Auteur, (21) que les Lydiens & les Ioniens ont reçu les lettres d'un nommé Phénix, ou d'un Phénicien, fils d'Agénor, il est assez vraisemblable, qu'il s'agit-là des Ioniens qui étoient voisins des Lydiens. On peut dire la même chose d'un passage de Plin, qui assure (21) que tous les

peu-

(19) *Solonis leges, ligneis axibus inscriptæ.* Suidas in Solone T. III. p. 345. *Κόρβις ἢ σάνις ἐνθα ἦσαν οἱ νόμοι γεγραμμένοι.* Schol. ad Aristophan. Nubes p. 64.

(20) Petav. Rat. Temp. T. I. p. 53. Doctrina Temp. Lib. XIII.

(21) *Φοινικῆα γράμματα.* *Λυδοὶ καὶ Ἴωνες τὰ γράμματα ἀπὸ Φοίνικος τῷ Αἰγύπτου εὐρόντος ἔλαβον.* Suid. T. III. p. 639.

(22) *Gentium consensus tacitus, primus omnium conspiravit, ut Ionum literis uterentur.* Plin. VII. 57. Hotoman Franco-Gall. Chap. II. retranche de ce passage le mot d'*Ionum* pour l'accommoder à ses idées.

peuples s'étoient accordez à se servir des lettres des Ioniens , c'est-à-dire que tous les peuples de l'Europe avoient pris leurs lettres des Ioniens de l'Asie. Peut-être aussi que l'on a confondu l'ancien Cadmus , avec un autre du même nom , mais postérieur de plusieurs Siècles. Je parle de Cadmus de Milet dans l'Asie Mineure , qui passe pour avoir vécu peu de tems (23) après Orphée. On voit dans Suidas (24) , que quelques Auteurs attribuoient à ce Cadmus l'invention des Lettres. D'autres , qui ont été suivis par (25) Plin & par Solin , lui attribuoient le premier ouvrage Historique que l'on eut donné aux Grecs en Prose. Ce fut peut-être ce Cadmus qui apprit à ses compatriotes à con-

idées. Au reste, il n'est point du tout entré dans le sens de Plin. Les Ioniens ont reçu leurs lettres des Phéniciens ; mais au lieu que ceux-ci écrivent de la droite à la gauche, les Ioniens écrivirent de la gauche à la droite, & renversèrent par conséquent la forme des lettres Phéniciennes. *C'est en cela*, dit Plin, *qu'ils ont été suivis par tous les autres peuples*, c'est-à-dire de l'Europe. Cette remarque peut servir aussi à éclaircir les passages citez ci-dessus p. 187. Note (10). Voyez Scaliger Thes. Temp. p. 110.

(23) Voyez la Note suivante.

(24) *Cadmus Milesius literarum inventor. Cadmus, Pandionis filius, Milesius Historicus, qui primus, secundum nonnullos, Historiam scripsit, Prosâ oratione, Orpheo paululum recentior.* Suidas in Cadmo.

(25) *Miletus non fraudanda cive Cadmo, qui primus Prosam orationem condere instituit.* Plin. V. 29. *Historiam instituit Cadmus Milesius.* Idem VII. 56. *Miletos Ionice caput. Cadmi olim domus, sed ejus qui primus invenit Prosæ orationis disciplinam.* Solin. Cap. LIII.

CHAP. X. Connoître les lettres. Au moins est il constant qu'il fit en Asie, ce que Pherecyde fit long-tems après en Grece; il écrivit le premier en Prose. De-là on peut conclure assez naturellement, que les Ioniens ne connoissoient pas encore les lettres lorsqu'ils passèrent en Asie. D'ailleurs, puisque Cadmus de Milet étoit un Grec établi dans l'Ionie Asiatique, il est clair qu'il ne peut avoir vécu qu'après la migration des Ioniens, qui, comme je l'ai déjà dit, ne passèrent en Asie (26) que l'an 3660 de la Période Julienne. Il ne pouvoit être par conséquent contemporain d'Orphée, qui vivoit du tems des Argonautes, une génération ou deux avant la prise de Troye, arrivée l'an (27) 3530 de la même Période. Je ne m'arrêterai pas davantage à ces discussions Chronologiques. Quoi qu'il en puisse être du tems où les Grecs ont commencé à connoître les lettres, & à s'en servir, il demeure toujours constant, qu'ils les ont reçues des Phéniciens. Quand leurs propres Auteurs ne l'avoueroient pas, il suffiroit de jeter les yeux sur les noms qu'ils donnent aux lettres de (28) l'Alphabet, sur l'ordre où ils les placent, & sur (29) l'ancienne forme de
de

(26) Ci-dessus p. 390. Note (20).

(27) Petav. Rat. Temp. I. 47. De Vignoles T. II. 820.

(28) Comme les Hébreux disent Aleph, Beth, Gimel, Daleth &c. les Grecs disent Alpha, Beta, Gamma, Delta &c. Voyez J. Scalig. Thesaur. Temp. p. 110. Bochart. Geogr. Sacr. L. II. Cap. 20. p. 488.

(29) Pline dit, que la forme des anciennes lettres des Grecs approchoit beaucoup des caractères
res

de leurs caractères, pour s'en convaincre pleinement. CHAP. X.

Des Grecs passons aux Latins. C'étoit une tradition constante parmi les Romains, (30) que les anciens habitans de l'Italie avoient reçu leurs lettres des Pelasges, c'est-à-dire des (31) Grecs, qui étoient venus s'établir en divers tems dans le Royaume de Naples. Je ne vois pas que l'on puisse douter raisonnablement de la vérité de cette tradition. J'ai montré dans le Livre précédent (32), que les Romains avoient enrichi leur Langue d'une infinité de mots tirez de la Grecque, & adopté d'ailleurs différentes coutumes des Grecs, qui occupoient une partie considérable de l'Italie inférieure. Il est assez vraisemblable, que c'est de-là aussi qu'ils tenoient leurs lettres & l'art d'écrire. Ou plutôt il y a plus ici qu'une simple vraisemblance, puisque Plin. assure, & prouve par une Inscription qui subsistoit de son tems (33), que les anciens caractères Grecs ne différoient point des Romains. Il s'agit seulement de savoir, si les Latins ont connu les lettres d'aussi bonne-heure qu'ils le prétendent. Les Latins ont reçu leurs lettres des Grecs.

Mais long-tems après la fondation de Rome,

res Romains. *Veteres Græcas fuisse easdem penè, quæ nunc sunt Latinæ, indicio erit Delphica tabula, quæ est hodie in Palatio &c.* Plin. H. N. L. VII. 58. Les caractères Romains ont beaucoup plus de rapport avec l'Hébreu, que les caractères modernes des Grecs.

(30) *In Latium eas attulerunt Pelasgi.* Plin. VII. 56.

(31) Ci-dessus L. I. Ch. 10. p. 79.

(32) Ci-dessus L. I. Ch. 10. p. 105.

(33) Voyez ci-dessus Note (29).

CHAP. X.

dent. Tite Live rapporte (34) qu'Evandre, qui mena une Colonie de Peloponnesiens en Italie, se rendit célèbre parmi les Latins, en leur apprenant le secret des lettres, qui jusqu'alors avoit été inconnu à ces peuples grossiers & barbares. Denis d'Halicarnasse, qui dit la même chose, ajoute (35), que l'usage des lettres étoit encore nouveau parmi les Grecs, lorsqu'ils le porterent en Italie. Il faisoit bien qu'il fût nouveau, s'il est vrai (36) que la mere d'Evandre, qui passoit pour une Prophetesse, se vanta d'avoir inventé cet admirable secret. Mais si tout ce qu'on dit d'Evandre n'est pas une pure fable, j'ai au moins de fortes raisons de croire que les lettres passerent beaucoup plus tard en Italie.

1. Selon Denis d'Halicarnasse (37), Evandre vint s'établir dans le pais Latin environ soixante ans avant la guerre de Troye. Cependant il paroît assez par ce que j'ai remarqué dans l'Article précédent, que c'est une chose fort problématique, si les Grecs con-

nois-

(34) *Evander profugus ex Peloponneso, . . . venerabilis vir, miraculo literarum, rei novæ inter rudēs artium homines, venerabilior divinitate credita Carmentæ matris, quam fatiloquam, ante Sibyllæ in Italiam adventum, miratæ hæ gentes fuerant.* Livius I. 7.

(35) *Arcades etiam dicuntur Græcarum literarum usum in Italiam primi transfulisse, qui recens ipsis apparuerat, & quem nuper didicerant.* Dionys. Halic. I. p. 26.

(36) *Latinis (litteras) tradidit Carmentis Nympha, sic dicta quia carmina canebat, proprie Nicostrata vocata.* Ibid. Orig. L. III. Cap. 8. p. 820. 821. ex Servio ad Æneid. VIII. vs. 336.

(37) Dionys. Halicarn. Lib. I. p. 24. 25. Lib. II. p. 77. Ci-dessus Liv. I. Chap. 10. p. 97.

noissoient déjà les lettres dans ce tems-là. 2. Il est visible que les Romains n'ont commencé à s'en servir que plusieurs Siècles après le tems d'Evandre. On sait, par exemple, (38) que les Romains avoient accoutumé de planter tous les ans un clou dans le Capitole, & de marquer de cette manière le nombre des années qui s'étoient écoulées depuis la fondation de leur ville. La cérémonie s'en fit encore l'an de Rome 391. sous le Consulat de (39) *Cne: Genucius*, & de *L. Æmilius Mamercus II.* Je ne prétens pas que dans ce tems-là les Romains ne connussent pas encore les lettres. Mais on m'avouera, que ceux qui introduisirent les premiers une manière de compter si grossière, soit à Rome, soit dans les autres villes de l'Italie (40), où la même chose se pratiquoit, ne savoient certainement ni lire ni écrire. Cependant la fondation de Rome est postérieure de 500 ans (41) au tems où Evandre passa en Italie

(38) *Clavus annalis appellatur, qui figebatur in parietibus sacrarum ædium, per annos singulos, ut per eos numerus colligeretur annorum.* Sext. Pomp. L. III. Rolin. Ant. R. Lib. IV. p. 666.

(39) *Cn. Genucio, L. Æmilio Mamerto II. Coss. Senatus Dictatorem clavi figendi causâ dici jussit.... Lex vetusta est, priscis literis verbisque scripta, ut qui Prætor maximus sit, Idibus Septembribus clavum pangat... Eum clavum, quia raræ per ea tempora literæ erant, notam numeri annorum fuisse ferunt... Volsiniis quoque clavos, indices numeri annorum, fixos in templo Nortie Etruscæ Deæ comparere, diligens talium monumentorum auctor Cincius affirmat.* Livius Lib. VII. 3.

(40) Voyez la Note précédente.

(41) La ville de Troye fut prise l'an de la P. J. 3530 ou 3531, Evandre vint en Italie 60 ans avant

CHAP. X.

lie avec les Arcadiens. 3. Si l'on veut se souvenir encore de ce que j'ai rapporté plus haut (42), qu'Appius, surnommé l'Aveugle, fut le premier des Romains qui écrivit en Prose; & que la (43) mémoire des anciens Cantiques des peuples Latins, n'étoit pas entièrement perdue du tems de Caton le Censeur; on en tirera une forte présomption, que la connoissance des lettres étoit beaucoup plus moderne en Italie, que le commun des Auteurs ne le prétendent.

Les Gaulois ont

(44) A l'égard des Gaulois, il est constant qu'ils

avant la guerre de Troye, & par conséquent 70. ans avant la prise de la ville, dont le siège dura 10 ans. Son arrivée en Italie tombe par conséquent sur l'an de la P. J. 3460. De-là jusqu'à la fondation de Rome, que les Chronologistes mettent à l'an de la P. J. 3960 ou 3961, il y a 500 ans. Petav. Rat. Temp. Tom. I. p. 8. Des Vignoles T. II. p. 863.

(42) Voyez ci-dessus p. 368. Note (50) & p. 373.

(43) Voyez ci-dessus Livre I. Chap. 2. p. 107. Livre II. Ch. 9. p. 374.

(44) Je ne m'arrête pas à refuter les visions & les inexactitudes de l'Auteur de la Religion des Gaulois. Il dit que les Gaulois, qu'il fait sortir de Phénicie, avoient apporté avec eux leurs lettres d'Asie en Europe; & cependant il assure aussi, qu'ils se servoient des caractères Grecs. Ce dernier fait lui paroît incontestable. Livre I. p. 39. Il a raison. Mais la preuve sur laquelle il se fonde est bien foible. C'est une Inscription Latine en caractères Grecs, trouvée à Rome sur le tombeau du Martir Gordien, Messager des Gaulois, & rapportée premièrement par l'Auteur du Livre intitulé *Roma subterranea* Livre III. 22. & ensuite par Dom Mabillon. Mais 1. L'Inscription en elle-même me paroît fort suspecte. L'Heta, η, y est employée pour un Iota, ι, c'est-à-dire pour un

qu'ils ont reçu leurs lettres des Grecs, qui avoient une célèbre Colonie à Marseille. Il y a un passage dans (45) Strabon, qui semble insinuer, que les Gaulois adopterent non seulement les caractères, mais la langue même des Grecs. Cependant, pour ne pas prendre le change, il est bon de remarquer, que Strabon ne parle dans cet endroit que des Provinces voisines de Marseille. La jeunesse que l'on envoyoit étudier dans cette Colonie, en rapportoit, avec le goût de l'éloquence, la connoissance de la langue Grecque. Dans toutes les autres Provinces on parloit le (46) Gaulois, qui étoit un Dialecte de la langue Celtique. Ainsi Jules-César, qui entendoit également le Grec & le Latin, fut obligé de se servir d'un (47) Interprête, dans la conférence qu'il eut avec un Seigneur Eduen, nommé Divitiac. Dans une

CHAP. X.

reçu leurs
lettres des
Grecs.

un i. voyelle & consone. L'Ypsilon *v*, pour un Omicron Ypsilon *ov*. Προ φηδε ηυγυλατυς *pro fide jugulatus*. Cette manière d'écrire & de prononcer est fort moderne. 2. Quand même le monument seroit ancien, j'avoue que je ne sens pas la force de la preuve que l'on prétend en tirer. S'ensuit-il que les anciens Gaulois se servoient des caractères Grecs, parce que dans le second ou dans le troisième siècle du Christianisme, on a fait à Rome une Inscription Latine en caractères Grecs?

(45) Ωσε τὰ συμβόλαια ἑλληνιστὶ γραφεῖν. Strabo IV. 181.

(46) St. Jérôme nous a conservé un passage de Varron, qui portoit, que l'on parloit à Marseille trois sortes de langues, le Grec, le Latin & le Gaulois. Tom. IX. p. 135. Les Gaulois avoient donc leur langue particulière.

(47) Cæsar I. 19.

CHAP. X. autre occasion (48), où il s'agissoit de faire tenir à Quintus Ciceron une lettre que l'ennemi ne pût déchiffrer, supposé qu'elle vînt à être interceptée, il prit le parti de l'écrire en Grec; précaution fort inutile, si le Grec avoit été la langue commune des Gaules. Mais quoique les Gaulois eussent leur langue particulière, ils écrivoient cependant tous en caractères Grecs. Ainsi Jules-César dit, (49) qu'après la défaite des Helvétiques, on trouva parmi le butin, un rôle de leurs troupes écrit en caractères Grecs. Tacite aussi, parlant de quelques Inscriptions trouvées sur les frontières de la Germanie & de la Rhetie, remarque, (50) qu'elles étoient en caractères Grecs. On doit expliquer de la même manière un passage de Jules-César que j'ai cité plus haut (51). Quand il dit que les Druides ne vouloient pas qu'on couchât par écrit leurs instructions, mais qu'ils ne laissoient pas dans les autres affaires, & en matière de comptes, de se servir des lettres Grecques, il veut dire qu'ils écrivoient en caractères Grecs (52).
Pour

(48) Cæsar V. 48.

(49) *In castris Helvetiorum tabulae repertae sunt Græcis literis confectae.* Idem I. 29.

(50) *Tumulos quosdam Græcis literis inscriptos, in confinio Germaniæ, Ræticiæque adhuc extare.* Tacit. Germ. Cap. 3.

(51) Ci-dessus p. 381 Note (3) & p. 382. Note (4).

(52) Scaliger *Epistol. Lib. I.* 16. est d'un autre sentiment. Il prétend que les Druides, & en général tous les Gaulois, quoiqu'ils eussent leur langue particulière, n'écrivoient cependant qu'en langue & en caractères Grecs. Mais il ne propose son sentiment que comme une conjecture qu'il n'oseroit garantir. *Habui hæc quæ dicerem, vel potius non dicerem, nihil planè habeo quod vero affir-*

Pour finir par les Germains, il faut nécessairement user ici de quelque distinction. Les peuples qui avoient été soumis par les Romains, comme les Bataves, les Noriciens, les Pannoniens, apprirent bientôt à connoître les lettres, & même les Sciences que l'on cultivoit à Rome, par le moyen des différentes Colonies que les Romains établirent le long du Rhin & du Danube. La Pannonie, par exemple, fut soumise par Auguste; & du tems de Tibere (53) l'écriture y étoit déjà commune. Je dis la même chose des peuples qui étoient voisins & alliez des Romains. D'abord que les Goths eurent été reçus au nombre des alliez du peuple Romain, ce qui arriva (54) du tems de Constantin le Grand, on leur envoya un Evêque (55) nommé Ulphilas, qui leur prêcha le Christianisme, leur apprit à connoître les lettres, & traduisit même l'Ecriture Sainte en leur langue. Ce ne fut cependant qu'environ

CHAP. X.

Les Germains les ont reçues, les uns des Latins & les autres des Grecs.

affirmare possim. Hotoman Franco-Gall. Cap. II. n'a pas laissé de suivre le sentiment de Scaliger. Il soutient que cette façon de parler, *uti literis Græcis*, signifie constamment dans les Auteurs Latins, écrire en Langue, & non pas simplement en caractères Grecs. Les différens passages que je cite dans ce Chapitre, fournissent assez d'exemples du contraire.

(53) *In omnibus Pannoniis, non disciplinæ tantum, sed linguæ quoque notitia Romanæ, plerisque etiam literarum usus.* Vellej. Paterc. L. II. Cap. 110.

(54) Jornand. Cap. 21. p. 640. *Γέρδοι Φοιδεράτοι.* Epit. Nov. Græc. II. Sirmond. ad Apollin p. 18.

(55) *Ulphilas Episcopus in Gothia... propriarum literarum inventor exitit, & in linguam eorum Scripturas vertit.* Philostorg. II. 5. Socrat. IV. 27. Sozom. VI. 36. Mascou I. 318.

CHAP. X. viron cent ans après, (56) que les Loix des Visigoths furent redigées par écrit; ce qui prouve qu'il falut du tems pour désabuser le peuple de la prévention où il étoit, que ce seroit un Sacrilege de confier au papier, les Loix par lesquelles il étoit gouverné. On peut appliquer la même remarque aux Francs, aux Lombards, aux Vandales, & aux autres peuples Germains qui vinrent s'établir dans les Provinces de l'Empire. Naturellement, ils durent connoître les lettres aussi tôt qu'ils eurent passé dans des pais où elles étoient en usage. Il s'écoula cependant un tems considerable avant qu'ils commençassent de s'en servir, ou au moins d'en faire un usage public. L'Empereur Justinien, par exemple, assigna des terres aux Lombards en Pannonie, vers le milieu du sixième Siècle, & il se passa encore (57) un Siècle entier, avant que ce peuple consentît que les Loix fussent écrites. A l'égard des Nations qui demeuroient dans le cœur de la Germanie, & qui n'entretenoient aucun commerce avec des peuples policez, il est certain que les lettres leur étoient parfaitement inconnues. Tacite l'affure formellement (58): *Les hommes & les femmes*

(56) *Sub Eurico Gothi legum instituta scriptis habere cœperunt; antea tantum moribus & consuetudine tenebantur.* Isidor. Chron. p. 719.

(57) *Rotharis Rex Longobardorum, Leges quas sola memoria & usus retinebant, scriptorum serie composuit, codicemque ipsum editum appellari præcepit.* Paul. Diacon. Hist. Long. L. IV. Cap. 15. p. 405. Les Lombards sortirent de la Pannonie en 568 après y avoir demeuré 42 ans. Idem Lib. II. Cap. 6. p. 368.

(58) *Literarum secreta viri pariter ac fœminæ ignorant.* Tacit. Germ. Cap. 19.

femmes ignorent également le secret de l'Ecriture. CHAP. X.
 Eginhard, dans sa Vie de Charlemagne (59),
 remarque, qu'il y avoit sous la domination de
 ce Prince, des peuples dont les Loix n'a-
 voient pas encore été redigées par écrit. Il
 s'agit, selon les apparences, des Westphaliens,
 que cet Empereur avoit subjugué après u-
 ne longue & sanglante guerre. Il est assez na-
 turel de rapporter à ces mêmes peuples, ce
 qu'Eginhard ajoute immédiatement après,
 que (60) Charlemagne mit par écrit cer-
 tains Cantiques barbares, & fort antiques,
 qui renfermoient les exploits & les guerres
 des anciens Rois. J'ai aussi eu occasion d'a-
 vertir plus haut (61), que sous le règne de
 Louis le Debonnaire, son fils & son succes-
 seur, les Saxons méprisoient les lettres, & ne
 vouloient apprendre que des Cantiques. Aussi
 ne fut-ce que dans le XII. ou XIII. Siècle (62)
 que leurs Loix furent redigées par écrit.
 Tout cela prouve assez clairement, que les
 lettres sont fort nouvelles en Allemagne, &
 que c'est sans aucun fondement, que les Mo-
 dernes donnent aux (63) *Runes* une antiquité
 qu'elles n'ont certainement point. Autant
 que je puis le savoir, *Venantius Fortunatus*,
 qui écrivoit vers le commencement du VI.
 Siè-

(59) *Omnium nationum quæ sub ejus dominatu e-
 rant, jura, quæ scripta non erant, describere ac li-
 teris mandari fecit.* Eginh. Cap. 29.

(60) Ci-dessus p. 358. Note (23).

(61) Ci-dessus p. 384.

(62) Schottelius de Antiq. Germ. Juribus pag.
 284.

(63) C'est le nom que les Germains & les peu-
 ples du Nord donnoient autrefois à leurs lettres.
Runa, ab incidendo, dit Mr. Celsius, dans la lettre
 dont il est fait mention page 402. Note (66).

CHAP. X. Siècle , est le premier Auteur qui ait fait mention de ces Runes. Mais il les donne aux Francs, dont la manière d'écrire avoit encore quelque chose de grossier & d'informe, comme celle des Goths, bien que les uns & les autres eussent reçu leurs lettres des Grecs & des Latins. On voit dans le même *Venantius Fortunatus* (64), quelle étoit la manière d'écrire des barbares dont il parle. Ils peignoient, ou plutôt ils gravoient leurs Runes sur des planches de Frêne. Le mot de (65) *Buchstab*, qui désigne en Allemand une lettre, infinue aussi, que les anciens Germains gravoient leurs lettres sur le Fau, ou sur l'écorce de cet arbre. Mais au reste, ce que l'on appelle le caractère Runique, n'est autre chose que le caractère ordinaire (66) des autres peuples de l'Europe, quoiqu'un peu défiguré. Sans entrer dans de plus grandes discussions sur le tems où chaque peuple de

(64) *Barbara fraxineis pingatur Runa tabellis. Venant. Fortun. L. VII. Carm. 18.*

(65) *Buche*, un Fau, un Charme. *Stab*, un Bâton, une Barre, parce que les caractères se gravoient tous en lignes droites.

(66) C'est ce que Mr. Celsius, Professeur en Astronomie à Upsal, a démontré dans une Lettre qu'il a écrite à Mr. des Vignoles sur cette matière, le 8 Janvier 1733. Il fait voir que le caractère Runique n'est autre chose que le caractère Romain, avec cette différence, que les peuples du Nord, ayant d'abord gravé leurs lettres sur le bois & sur la pierre, trouverent qu'il étoit plus facile & plus commode de tracer toutes les lettres en lignes droites. C'est ce qui donne aux *Runes*, une forme un peu différente de nos lettres. La Dissertation de Mr. Celsius mériteroit bien de voir le jour, si ce Savant veut consentir qu'elle soit imprimée.

de l'Allemagne a commencé à connoître les lettres, il suffira de remarquer ici, qu'ils semblent les avoir reçues des Grecs, plutôt que des Latins. Il est vrai qu'ils placent les lettres de l'Alphabet dans le même ordre que les Latins. Il est vrai encore qu'ils ont la lettre C, que les Grecs ne connoissoient point. Mais ils ont certainement pris des Grecs, le Ca, K, l'Ypsilon, Y, & le Ve, W, qu'ils prononcent précisément de la même manière que les Grecs l'Omicron Ypsilon, ου, dans les mots de Ουεσπασιάνος, Ουαλεντινιάνος. Outre cela ils prononcent certains mots étrangers à la manière des Grecs, & non des Latins. Ils disent, par exemple, *Kaiser*, Κάϊσαρ, & non *Cesar*. Enfin ils ont dans leur langue divers mots, qu'ils tiennent manifestement de l'Eglise Grecque, comme *Kirche*, Κυριακή, une Eglise; *Pfaffe*, Πάππας, un Prêtre; *Litaney*, Λιτανεία, Litanie; *Spende*, Σπονδή, une distribution de denrées que l'on fait aux pauvres, & plusieurs autres. Je soupçonne que ce furent des Missionnaires Grecs qui leur apprirent à connoître les lettres, en leur annonçant la Religion Chrétienne. Ils conserverent les caractères des Grecs, aussi long-tems que leurs Eglises en suivirent le Rit, & qu'elles demeurèrent soumises aux Patriarches d'Orient; & ce n'est que depuis qu'ils ont été soumis à l'Eglise Latine, qu'ils ont commencé de se servir des caractères Romains.

Je dois avertir au reste, que tout ce que j'ai dit dans ce Chapitre & dans le précédent, de l'indifférence & du mépris que les Celtes témoignent pour les lettres & pour les Sciences, ne doit pas être pris
dans

CHAP. X. dans un sens si général, qu'il ne faille y apporter quelque restriction. Strabon, par exemple, remarque, (67) qu'il y avoit un peuple de l'Espagne qui faisoit beaucoup de cas de l'érudition. J'ai cité plus haut un passage du même Auteur qui porte, (68) que les Gaulois, voisins de Marseille, y alloient étudier dans leur jeunesse, & en rapportoient, avec le goût de l'éloquence, la connoissance de la langue Grecque. Dans un autre endroit il donne cette louange aux Gaulois, (69) qu'ils sont fort dociles, & que depuis quelque tems ils avoient commencé de s'appliquer aux lettres & aux Sciences. On se tromperoit cependant, si l'on entendoit ce passage de tous les peuples des Gaules, sans aucune exception. Il ne s'agit que des Provinces où les Romains avoient des Colonies. On y prit du goût pour les Sciences & pour les Arts que les Romains cultivoient, & on adopta insensiblement leur Langue, leurs Coûtumes & leur Religion. Mais l'ignorance & la barbarie se maintinrent long-tems dans les contrées où le vainqueur n'avoit pas jugé à propos de faire des établissemens, & où les Druides conserverent leur autorité. Caton le Censeur avoit remarqué, près de deux Siècles avant le tems de Strabon (70), que

(67) Ci-dessus p. 363. Note (33).

(68) Ci-dessus p. 397.

(69) *Galli sibi facile persuaderi sinunt, ut utiliora amplectantur, adeò ut disciplinam & literas etiam recipiant.* Strabo IV. 195.

(70) *Pleraque Gallia, duas res industriosissimè persecuta, rem militarem, & argutè loqui.* Cato Orig. L. II. apud Charif. Lib. II. & Bochart. Geogr. Sac. P. II. Lib. I. Cap. 42. p. 737. Il est bon de re-

que la plupart des Gaulois s'appliquoient avec beaucoup de soin, premièrement aux exercices militaires, & en second lieu à l'art oratoire. Effectivement cet art ne pouvoit qu'être d'une grande utilité dans ces Assemblées où chaque Chef de parti haranguoit à son tour devant des peuples libres & souverains. Un Orateur habile & véhément emportoit ordinairement tous les suffrages.

C'est ce qu'un Général Romain, nommé Cerealis, leur disoit du tems de Vespasien. (71) *On ne vous gagne que par des paroles, parce que vous jugez des biens & des maux, non par la nature même des choses, mais par les discours de quelques séditeux.* Aussi la Rhétorique fut-elle l'art dont les Gaulois firent le plus grand cas. Les Empereurs s'accommoderent en cela au goût de la Nation. Ils établirent des Academies & des prix d'éloquence en divers endroits des Gaules. La seule Academie (72) d'Autun, avoit du tems de Tibere quarante-mille étudiants. Il paroît par Suétone (73) & par Ausone (74), qu'il y avoit de

remarquer, que ce passage doit s'entendre principalement des Gaulois de l'Italie, qui étoient les seuls qui fussent bien connus du tems de Cæton.

(71) *Apud vos verba plurimum valent; bonaque ac mala, non sua naturâ, sed vocibus seditiosorum æstimantur.* Tacit. Hist. IV. 73.

(72) Idem Ann. III. 43.

(73) *Caligula edidit Lugduni certamen Græcæ Latineque facundiæ.* Sueton. Calig. Cap. XX. Les Harangues se prononçoient devant l'Autel dressé à l'honneur d'Auguste : *Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.* Juvenal. Satyr. I. v. 44.

(74) Voyez Ausonii Professores,

apprentissage que celui des armes. Les hommes faits alloient tous à la guerre, & ils y alloient aussi long-tems qu'ils étoient en état de servir. Ces peuples auroient été véritablement à plaindre, s'ils avoient été réduits, malgré eux, à prendre tous le parti des armes. Il est fâcheux & désespérant, d'avoir continuellement à défendre, ou ses biens, ou sa liberté, ou sa vie, contre un injuste agresseur. Mais ce n'étoit point cela. Personne ne les attaquoit, parce qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Mais ils faisoient eux-mêmes des courses continuelles sur leurs voisins, parce que la guerre étoit pour ainsi dire leur (2) gagne-pain. Tout ce que les Scythes & les Celtes ne tiroient pas de leurs troupeaux, il falloit qu'ils le gagnassent à la pointe de l'épée. L'éducation qu'ils recevoient, les conduisoit-là. Les Peres & les Meres n'élevoient leurs enfans qu'aux exercices militaires, & n'avoient point d'autre soin, que de les accoutumer de bonne-heure aux travaux & aux fatigues de la guerre. Quand un jeune-homme étoit parvenu à l'âge de 18. ou 20. ans, on l'émancipoit, en lui donnant un bouclier, une épée & une lance. Il falloit après cela qu'il subsistât par lui-même, & qu'il vécût ou de la chasse, ou de ce qu'il pouvoit piller sur les peuples voisins.

lyb. II. p. 106. *Vita omnis in venationibus & studiis rei militaris consistit : ab parvulis duritiei ac labori student.* De Germanis Cæsar VI. 21. *Germanis quid armorum cupidius, quibus innascuntur, innutriunturque, quorum unica illis cura, in alia negligentibus.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. II. p. 399.

(2) *Celtæ ob cibum & potum bellum gerunt.* Athenæ VI. 174.

CHAP. XI. fins. Les Magistrats aussi ne vouloient pas, que les peuples qui leur étoient soumis exerçassent d'autre métier que celui des armes. (3) La grandeur & la force de la Noblesse consistoit principalement dans le grand nombre de clients qu'un homme de qualité avoit à sa dévotion; & ce n'étoit que (4) par le moyen de la guerre, qu'un grand Seigneur pouvoit entretenir cette foule de clients qui s'attachoient à sa personne. C'est pour cela que, du tems de Jules-César, les Chefs des Germains (5) ne souffroient pas que les peuples qu'ils commandoient s'arrêtassent plus d'un an dans une contrée, ni qu'ils bâtissent d'une manière propre à se garantir de la chaleur & du froid. On permettoit à la vérité aux particuliers de s'appliquer à l'agriculture. Mais après qu'ils avoient employé une année à cultiver la terre, ils étoient obligez de faire la (6) campagne l'année suivante. Le but de toutes ces précautions étoit, comme Jules-César le remarque, (7) d'empêcher que la passion que les Germains avoient pour la guerre, ne se changeât insensiblement en passion pour l'a-

(3) *Hæc dignitas, hæ vires, magno semper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello præsidium.* Tacit. Germ. Cap. XIII.

(4) *Magnum comitatum nonnisi vi belloque tueare. . . . materia munificentiae, per bella & raptus.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(5) Ci-dessus Ch. V. p. 266. 268.

(6) *Ex quibus (pagis) quotannis singula millia armatorum bellandi causâ suis ex finibus educunt, reliqui, qui domi remanserint, se atque illos alunt; hi rursus invicem anno post in armis sunt, illi domi remanent.* Cæsar IV. I.

(7) Ci-dessus pag. 268.

l'agriculture. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que le peuple même, au lieu de se dégoûter d'un métier aussi pénible & aussi dangereux que la guerre, n'en vouloit point d'autre (8). Je ne doute pas qu'il ne faille en attribuer la cause, au moins en partie, ou à la ferocité des Celtes, qui se plaisoient au sang & au carnage, ou à leur paresse excessive : ennemis de la peine & du travail, rien ne leur paroissoit plus facile & plus (9) commode que de piller la moisson d'autrui, fût-ce même aux dépens de leur sang. Cela étoit bientôt fait; au lieu que c'étoit pour eux la chose du monde la plus pénible & la plus désagréable, de labourer la terre & d'attendre la récolte. Mais ce qui contribuoit le plus à leur inspirer cette forte passion pour la guerre, c'est qu'on avoit trouvé le moyen d'y attacher la gloire, la justice, & en quelque manière le salut.

I. La gloire (10) d'un peuple consistoit à Ils y attachoient la gloire.

(8) Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 345. *Artem bellicam solam hodieque barbari putant esse servandam, cetera aut in hac arte consistere, aut per hanc assequi se posse confidunt.* Veget. L. III. Cap. 10. *Apud Gallos, ad militandum omnis ætas aptissima, & pari pectoris robore senex ad procinctum ducitur, nec eorum aliquando quisquam, ut in Italia, munus Martium pertimescens, pollicem sibi præcidit.* Ammian. Marcell. L. XV. Cap. 12. p. 106.

(9) Ci-dessus Chap. VIII. p. 346.

(10) *Publicè maximam putant esse laudem (Suevi) quàm latissimè à finibus suis vacare agros, hac re significari, magnum numerum civitatum, vim suam sustinere non potuisse.* Cæsar IV. 3. *Civitatis (Germanorum) maxima laus est, quàm latissimis*
S *circum*

CHAP. XI. ravager les contrées voisines des siennes, & à avoir tout autour de soi une grande étendue de pais desert & inculte. C'étoit une preuve que la terreur de son nom étoit si grande, qu'aucun autre peuple n'osoit lui résister, ni demeurer dans son voisinage. La gloire aussi du particulier consistoit à vivre, non pas de son industrie & de son travail; c'eût été se plonger dans la roture & dans la crasse; mais de ce qu'il pouvoit ravir & piller dans les Etats voisins (11). De semblables larcins ne passaient pas pour infames. Au contraire, c'étoit par-là que la jeunesse s'ouvroit un chemin à la véritable grandeur; elle apprenoit à vivre de son épée. Aussi voit-on l'un de ces anciens Pelâges de l'Isle de Crete se vanter, (12) „ que „ son

circùm se vastatis finibus solitudines habere; hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, nec quenuquam prope se audere consistere, nec quenuquam propè se audere consistere. Idem VI. 23. Germani bella cum finitimis gerunt, ut circa ipsos quæ jacent vasta sint. Pomp. Mel. III. 3. p. 75.

(11) *Iberi putabant nihil pulchrius esse latrocinio. Plutarch. Mario T. I. 408. Vis raptaque pascunt, Hispanos. Silius L. III. v. 389. Apud Germanos, latrocinia nullam habent infamiam quæ extra fines cujusque civitatis fiunt, atque ea juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ causâ fieri prædicant. Cæsar VI. 23. Ne latrocinii quidem eos pudet. De Germanis Pomp. Mel. III. 3. p. 75. Innumera circa gentes fera bella minantur, Quæ sibi non rapto vivere turpe putant. Ovid. Trist. L. V. Eleg. 10. v. 15.*

(12) *Sunt mihi pro magnis divitiis, hasta, ensis, & pulchrum scutum, munimentum corporis. Cum hoc aro, cum hoc meto, cum hoc suave vinum quod præbet vitis, pedibus tero. Cum hoc supplices me Dominum*

„ son épée, sa lance & son bouclier, lui te-
 „ noient lieu des plus grandes richesses.
 „ Avec ces armes je laboure, je moisson-
 „ ne, je foule le vin au pressoir. Elles m'atti-
 „ rent mille démonstrations de respect, de la
 „ part du Public. Chacun m'appelle son Sei-
 „ gneur. Que tout homme qui n'ose me-
 „ surer son épée à la mienne, se prosterne à
 „ mes pieds, m'appelle son Souverain, &
 „ publie par-tout que je suis un grand Do-
 „ minateur“. Quand on trouve sa gloire
 dans le larcin & dans le pillage, il faut, par
 une conséquence nécessaire, qu'on se fasse
 aussi un honneur de battre & de tuer ceux
 qui se mettent en devoir de défendre les
 biens qu'on veut leur ravir. Effectivement
 les peuples Celtes s'accordoient à regarder
 la guerre comme la seule profession vérita-
 blement noble, jusques-là qu'un Roi de
 Thrace disoit, (13) *que quand il ne faisoit pas*
la guerre, il ne voyoit point en quoi il étoit
préférable au moindre de ses palfreniers. La
véritable gloire ne se moissonnoit que dans
un champ de bataille (14), au milieu du sang
 &

*minum publicè vocant. Hastam qui non audet com-
 parare, nec ensen, nec pulchrum scutum, corporis te-
 gumentum, flexis ille genibus me adoret, Dominumque
 salutet, & magnum esse regem vociferetur. Hybrias
 Cretenfis apud Athen. L. XV. Cap. 14.*

(13) *Teres Sitalcæ pater dicebat, cum in otio es-
 set, & à militia vacaret, se nihilo meliorem
 suis equisonibus sibi videri. Plutarch. Apopht. II.
 174.*

(14) Voyez ci-dessus Chap. II. p. 228. Note (71)
*Nec quicquam est quod elatiùs jacent, quàm homine
 occiso. De Alanis Amm. Marc. L. XXXI. Cap. 3.
 p. 620.*

CHAP. XI. & du carnage. Le soldat arrivoit à un degré de noblesse plus ou moins distingué, à proportion du nombre des ennemis qu'il avoit tuez. Les Cantiques dont j'ai parlé plus haut, les honneurs, les distinctions, le butin, (15) les présens, tout cela n'étoit que pour les braves qui se distinguoient par leur valeur. S'ils périssoient à la guerre, ils avoient la consolation de mourir au lit d'honneur (16), & de laisser après eux une foule d'admirateurs. Chacun célébroit à l'envi, la gloire & le bonheur qu'ils avoient eu de mourir les armes à la main. Au contraire, un Celte (17) qui revenoit de la bataille sans avoir tué un seul homme de l'armée ennemie, n'avoit aucune part au butin, & devenoit encore, au milieu de toute sa Nation, un objet de mépris & de risée. Ceux qui se laissoient battre, ou qui perdoient (18) leur bouclier dans la mêlée, passoient pour des infames. On les bannissoit non seulement des festins, mais encore des assemblées civiles & religieuses. On

(15) *Scythæ . . . capite allato, sit prædæ particeps, alioquin expers.* Herodot. IV. 64.

(16) *Celtiberis . . . pugna cecidisse decus.* Silius III. vl. 341. *Judicatur ibi beatus qui in prælio profuderit animam, senescentes enim, & fortuitis mortibus mundo digressos, ut degeneres & ignavos, convitiis atrocibus insectantur.* Amm. Marcell. ub. sup.

(17) *Mærebant cæde sine ulla, (Insolitum sibi,) bella geri, siccasque cruoris, Intertela sui Mavortis hebescere dextras.* Sil. Ital. de Celtis L. VIII. vl. 18.

(18) *Scutum reliquisse præcipuum (apud Germanos) flagitium, nec aut sacris adesse, aut concilium inire ignominioso fas, multique superstites bellorum, infamiam laqueo finièrent.* Tacit. Germ. Cap. VI.

On les (19) condamnoit à faire l'ouvrage des femmes. C'est en consequence de ces principes, que les Bataves (20) tenoient à grand honneur que les Romains, après les avoir subjugués, au lieu de les charger de tailles & d'impôts, les eussent réservés pour la guerre, comme on feroit des épées & des halebardes. La carrière de la gloire leur demeurait ouverte, au lieu qu'on la fermoit aux peuples que l'on défarmoit. On sent bien que ces idées étoient fausses, mais au moins elles ne l'étoient qu'en partie. Je conviens qu'il falloit avoir une bien petite idée de l'homme, pour s'imaginer que sa grandeur, sa perfection, sa gloire, consistent uniquement dans une adresse, & dans une force extérieure, qui le met en état d'assujettir & de détruire ses semblables. Je conviens encore, que c'est un renversement de la raison d'annoblir le massacre & le brigandage. Mais on m'avouera aussi, qu'un soldat qui, dans une guerre juste, expose courageusement sa vie pour le bien de l'État; qu'un Général qui, par des actions de prudence & de valeur, sauve toute sa Nation de l'oppression & de la

(19) *Daci cùm, Orole rege, adversus Bastarnas malè pugnassent, ad ultionem segnitiae, capturi summum, capita loco pedum ponere jussu regis cogebantur; ministeriaque uxoribus, quæ ipsis antea fieri solebant, facere. Neque hæc ante mutata sunt, quam ignominiam bello acceptam, virtute delerent. Justin, XXXII. 3.*

(20) *Manet honos & antiquæ societatis insigne; nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit; exempti oneribus & collationibus, & tantum in usum præliorum sepositi, velut tela, atque arma, bellis reservantur. Tacit. Germ. Cap. XXIX.*

CHAP. XI. la ruine dont elle étoit menacée , est véritablement digne de louanges & de distinctions.

La Justice.

II. Il est bien plus difficile de comprendre, comment les Scythes & les Celtes on pû se persuader, que la guerre étoit encore un acte de justice, & que la force donne à l'Homme un droit réel & absolu sur ceux qui sont plus foibles que lui. Quand nous disons, que la raison & la justice sont toujours du côté du plus fort; nous entendons par-là, que celui qui a la force en main, ne manque presque jamais d'en abuser, pour violer la foi des traitez, ou les principes de la justice & de l'équité naturelles. Que malgré cela, il trouve toujours le moyen de se faire illusion à soi-même & aux autres, & de couvrir du manteau de la raison & de la justice, les prétentions les plus injustes, & les violences les plus manifestes. Les Celtes disoient aussi, que la force faisoit leur droit; mais ils prenoient cette maxime dans un tout autre sens. Ils soutenoient, que l'intention même de la Divinité étoit, que le plus fort dépouillât le plus foible, & que celui-ci abandonnât de bonne-grace, les biens qu'il n'étoit pas en état de défendre. Nos Jurisconsultes disent, que la parfaite égalité où les Hommes naissent tous, doit en mettre aussi dans le devoir, comme dans un commerce entre pareils. Les Celtes au contraire croyoient être en droit de se prévaloir de l'inégalité des Hommes, pour autoriser une Jurisprudence toute opposée. Il sera bon de les entendre eux-mêmes, & de leur laisser le soin de développer leurs principes. L'an de Rome 363. ou

364. les (21) Gaulois Senons, se trouvant trop à l'étroit dans leurs habitations, vinrent assiéger la ville de *Clusium*, qui étoit fort à leur bienséance. Les assiégés ayant demandé du secours aux Romains, le Sénat jugea à propos d'envoyer sur les lieux trois Ambassadeurs, qui exposèrent leur commission dans l'Assemblée des Gaulois. Cette commission se réduisoit en substance, à requérir les Senons, qu'ils cessassent de molester les habitans de *Clusium*, desquels ils n'avoient aucun sujet de se plaindre; sans quoi la République se verroit contrainte, bien qu'à regret, de les soutenir de tout son pouvoir. Les Gaulois répondirent d'abord aux Ambassadeurs, de la manière du monde la plus polie : „ Quoique nous ne connoissions „ point les Romains, nous ne laissons pas „ cependant d'avoir une grande idée de „ leur valeur, puisque les habitans de „ *Clusium* ont imploré leur assistance dans „ la perplexité où ils se trouvent. Vos „ Maîtres ayant préféré de nous envoyer „ une Ambassade, au lieu de faire marcher „ des troupes pour soutenir leurs alliez, „ nous ne refusons pas la paix que vous „ venez nous offrir, pourvû que les assiégés, qui ont plus de terres qu'ils ne „ peuvent en cultiver, veuillent en ceder „ une partie aux Gaulois, qui en manquent. „ Nous ne pouvons faire la paix qu'à ces „ conditions, & nous attendons une réponse positive avant votre départ. Si les „ gens de *Clusium* n'agrément pas ces conditions, nous sommes prêts de leur donner ba- „ taille

(21) T. Livius Lib. V. Cap. 35. & seq.

CHAP. XI.

„ taille en votre présence , afin que vous
 „ puissiez apprendre à vos compatriotes ,
 „ combien les Gaulois sont supérieurs à tous
 „ les autres peuples , par rapport à la va-
 „ leur “. Les Ambassadeurs faisant semblant
 de ne pas sentir toute l'énergie de cette ré-
 ponse , revinrent à la charge , & représen-
 tèrent , que c'étoit une haute injustice de de-
 mander leurs terres à des gens qui les pos-
 sèdoient légitimement , & de les menacer de
 la guerre , s'ils refusoient de les céder. Là-
 dessus les Gaulois déclarèrent sans aucun dé-
 tour , (22) *qu'ils portoient leur droit à la poin-*
te de leur épée, & que tout appartenoit aux
bons guerriers. „ Vous-mêmes , disoient-ils
 „ aux Ambassadeurs , (23) vous avez bien
 „ déclaré la guerre aux Albaniens , aux
 „ Fidenates, &c. pour vous emparer de leurs ter-
 „ res. En cela cependant vous n'avez rien fait
 „ d'étrange ni d'injuste. Vous avez suivi la
 „ plus ancienne de toutes les Loix , qui
 „ donne au plus fort les biens du plus foi-
 „ ble. Cette Loi commence par la Divinité ,
 „ & s'étend jusqu'aux bêtes brutes. La na-
 „ ture les a faites d'une telle manière , que
 „ les fortes veulent avoir plus que les foi-
 „ bles , & les soumettre. Cessez donc de plain-
 „ dre les Clusiens assiégés , de peur que vous
 „ ne voyiez à votre tour les Gaulois se
 „ montrer doux & compâtissans , envers
 „ ceux que vous avez opprimés “. L'argu-
 ment que l'on appelle *ad hominem* , est excel-
 lent & sans réplique. Les Romains , sans ap-
 prou-

(22) *Se in armis jus ferre, & omnia fortium viro-
 rum esse.* Livius ub. sup.

(23) Plutarch. Camill. T. I. p. 136.

prouver le principe des Gaulois, ne laissoient pas de le suivre. C'est aux Jurisconsultes à montrer, que le principe en lui-même est faux & insoutenable, & qu'il confond les choses du monde les plus opposées, la justice & la violence. Quoi qu'il en soit, les Celtes ont fait valoir ces maximes en mille occasions. Ainsi, lorsque les Romains, assiégés dans le Capitole, (24) eurent fait avec les Gaulois dont je viens de parler un accord, en vertu duquel les assiégeans promettoient de se retirer, moyennant une somme de mille livres d'or; le Général Gaulois fit apporter de faux poids, & le Tribun Romain ayant demandé, en les rebutant, ce que cela signifioit? L'insolent Brennus mit encore son épée & son baidrier dans la balance, en disant, *Que voulez-vous que cela signifie, si ce n'est malheur au vaincu?* Tout de même, avant la bataille que Marius gagna contre les Cimbres en Italie, on voit un Chef de ces (25) barbares s'approcher du camp des Romains, & faire à Marius un défi, par lequel il le sommoit de fixer un jour & un lieu pour la bataille, dans laquelle on décideroit, à qui devoit appartenir le pais où les deux armées étoient campées. On voit-là l'idée des Celtes, qui regardoient une bataille, comme un jugement de Dieu, (26) dans le-

(24) Livius V. 48. Plutarch. Camill. T. I. p. 142.

(25) *Bojorix Cimbrorum Rex ad castra adequitans, provocavit Marium, ut definito die & loco procederet, & dimicaret de regione.* Plutarch. Mario T. I. p. 419.

(26) *Virtutem proprium hominis bonum. Deos*
S 5 for-

CHAP. XI. lequel la Providence fait connoître le plus fort, & par conséquent le plus digne de commander. Arioviste raisonnoit aussi sur les principes que je viens de rapporter, lorsqu'il disoit à Jules-César, (27) que selon le droit de la guerre, le vainqueur dispose des vaincus à sa fantaisie. Le Droit de la Guerre, c'est ici la Loi du plus fort.

Ce que les Celtes disoient de la guerre, ils l'appliquoient aussi au Duel. C'étoit un jugement de Dieu qui décidoit les querelles des particuliers, de la même manière que les contestations qui naissent entre des peuples & des Etats sont décidées dans une bataille. Cette sorte de Jurisprudence leur paroissoit la plus claire, la plus courte & la plus sûre. Aussi ne pouvoient-ils souffrir qu'on voulût les forcer à en recevoir d'autre. C'étoit l'outrage du monde le plus sensible, d'assujettir aux procédures du barreau, un Homme d'honneur, qui (28) croyoit avoir une voye bien plus courte & plus glorieuse pour sortir promptement d'affaire. Il y avoit cependant quelque chose de fâcheux pour ces

Fortioribus adesse. Civilis apud Tacit. Hist. IV. Cap. 17.

(27) *Fus esse belli, ut qui vicissent, iis quos vicissent, quemadmodum vellent, imperarent.* Cæsar I. 36.

(28) *Cum verbis (eos) disceptare Scipio vellet, ac sedare iras, negatum id ambo dicere communibus cognatis, nec alium Deorum hominumve quam Martem se judicem habituros esse.* Liv. XXVIII. 21. C'est ce que disoient à Scipion deux Princes Espagnols, qui étant l'un fils & l'autre neveu d'un Roi qui venoit de mourir, disputoient entre eux sur la succession. Voyez ci-dessous p. 435. Note (73).

ces braves qui ne vouloient rien tenir que de leur épée. En vertu de leurs propres principes, ils étoient obligez de convenir, que celui qui avoit une meilleure épée que la leur, & qui sçavoit s'en mieux servir, avoit par cela même un droit plus fondé sur tous les biens qu'ils possédoient. Aussi vit-on les mêmes Gaulois qui disoient que la force faisoit leur droit (29), se retrancher sur les accords, quand les affaires eurent pris un tour favorable aux Romains. A force de battre les Celtes, & de les traiter comme ils avoient traité les autres, on leur apprit à connoître & à respecter les Loix de la justice, de l'équité & de l'humanité.

III. Enfin il est certain, que les Celtes attache-
choient encore à la profession des armes la
félicité à venir. J'en ai déjà touché (30)
quelque chose, & j'aurai occasion de traiter
la matière plus à fond, lorsque j'examinerai
ce qu'ils pensoient sur une autre vie, & sur
les moyens d'y parvenir. Il suffira de remar-
quer ici, (31) qu'ils fouhaitoient tous de mou-
rir à la guerre, parce qu'ils étoient dans l'i-
dée, qu'un homme qui mourroit d'une mort
naturelle, étoit exclus du bonheur à venir,
ou qu'au moins il n'arrivoit pas au même
degré de gloire & de félicité, qu'un autre
qui perdoit la vie sur un champ de bataille.
C'est pour cette raison que les Irlandoises,
quand

(29) Livius V. 49.

(30) Voyez ci-dessus pag. 232. Note (82) pag. 366. Note (47) pag. 412. Note (16).

(31) *Cimbri læti perire in bello, in morbo cum lamentis.* Paul, Diac. Hist. Misc. L. V. p. 58.

CHAP. XI.

quand elles étoient accouchées d'un fils, prioient Dieu (32) qu'il fît la grace à cet enfant de mourir à la guerre & les armes à la main.

Ces principes avoient une influence générale sur la manière de vivre des peuples Celtes.

Ils étoient toujours en guerre

Comme les divers Principes dont je viens de parler, étoient communs à tous les peuples Scythes & Celtes, il est facile de comprendre ce qui devoit en résulter. Il n'est pas étonnant, par exemple, qu'ils ne respirassent que la guerre, qu'ils ne la refusassent jamais, qu'ils y allassent tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & qu'ils trouvassent autant de charmes dans les dangers & dans les combats, que les peuples policez trouvent de douceurs dans la paix. Il ne faut pas être surpris aussi, que la plupart de ces peuples véussent de pillage. Guerriers & brigands par inclination, ils le devenoient en quelque manière par nécessité. Quand on ne connoît ni art, ni profession, quand on tient à déshonneur de vivre de son travail, & qu'on n'a appris d'autre métier que celui des armes, on ne peut que manquer d'une infinité de choses pendant la paix. Il faut se résoudre à mourir de faim, ou prendre le parti de piller & de tuer. C'étoit-là anciennement le noble & le seul métier (33) des Es-

(32) *Puerpera si quando marem edidit, gentilibus votis optat, non aliter quàm in bello & inter arma mortem appetat.* Solin. Cap. XXV. p. 252.

(33) Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 345. Note (13) *Hispani bellum quàm otium malunt.* Justin. XLIV. 2. *Aut impacatos à tergo horrebis Iberos.* Virgil. Georg. Lib. III. vs. 408. *Ad quæ Servius: Ferè enim Hispani omnes acerrimi abactores sunt.* Servius Daniel p. 141. *Gentes triginta tractum inter*

Espagnols, (34) des Gaulois, (35) des CHAP. XI.
Bretons, (36) des Germains, (37) des Illy- avec quel-
riens, (38) des Thraces, (39) des Ligures, qu'un de
& leurs voi-
fins.

inter Artabros & Tagum inhabitant, quibus cum pecore, auro, argento, aliisque rebus differtissima regio sit . . . prædis tamen & latrociniiis incubant. Strabo III. 154. . . . *Venatibus ævum Transigitur, vel more patrum vis raptaque pascunt.* Silius de Suanetibus Lib. III. vf. 389.

(34) Voyez ci-dessus Chap. II. p. 211. Note (8) Chap. VIII. p. 345. Note (13).

(35) *Britanni gens pugnae & cædis amans.* Herodian. L. III. p. 301.

(36) Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 345. Note (13) *Septentrionales populi ad bella promptissimi.* Veget. Lib. I. Cap. 2. *Sicambri in bello latrociniiisque nati.* Cæsar VI. 35. *Cæde gaudentes Sicambri.* Horat. Carmin. Lib. IV. Od. 14. fin. *Germani raptu venatuque viventes.* Isidor. Orig. IX. 2. pag. 1006. *Cupidissimi latrociniorum Cimbri.* Diodor. Sic. V. 214. Plutarque dit, que le nom même de Cimbre signifie un Brigand. Plut. Mario T. I. p. 411. *Barbari (qui trans Istrum sunt) incurfibus & populationibus victum sibi parant.* Herodian. I. p. 32. *Venedi, quicquid inter Peucinos, Fennosque, sylvarum & montium est, latrociniiis pererrant.* Tacit. Germ. Cap. XLVI. *Catti latrocinia exercent.* Tacit. Ann. XII. 27. *Pannonii ad cædes promptissimi.* Dio. XLIX. 413.

(37) *Illyrii in pugnam & cædes promptissimi.* Herodian. II. 171. *Illyrii & Thraces raptu vivere assueti.* Curtius III. 10. p. 73.

(38) *Ad Æmum sedes habent, & infra istos, ad Pontum usque, Coralli, Bessi, Medorum nonnulli, & Dentheletæ. Hæ gentes omnes majorem in modum latrociniiis deditæ sunt.* Strabo VII. 318. *Daci quoties concretus gelu Danubius junxerat ripas, montibus decurrere solebant, & vicina depopulari.* Florus IV. 12.

(39) *Ligures. . . . magis latrocinia quàm bella faciebant.* Florus II. 3. *Ligures latrones.* Nigidius apud Servium ad Æneid. XI. 715. *Rhæti, Venones,*

CHAP. XI. & en général de tous les peuples de (40) l'Europe. Ils menaient tous une vie de brigands, avec cette différence, qu'au lieu qu'aujourd'hui un brigand pille & tue souvent ses propres compatriotes, & le fait toujours de sa propre autorité, les Celtes pilloient les peuples qui leur étoient voisins, & faisoient ce beau métier de l'aveu de leurs Magistrats.

Le grand but de l'assemblée que les peuples Celtes tenoient au commencement de chaque printems, étoit de résoudre où l'on porteroit la guerre pendant cette année.

Au (41) commencement de chaque printemps, on tenoit dans chaque Etat une assemblée générale, où tout homme libre, & capable de porter les armes, étoit obligé de se rendre. Ils y venoient, comme je l'ai dit (42) plus haut, armez de pied en cap, & tout prêts d'entrer en campagne. Là on délibéroit, de quel côté il étoit à propos de porter la guerre dans le cours de l'année. On rappelloit les divers sujets que l'Etat avoit de se plaindre de ses voisins. On insistoit sur l'occasion favorable qui se présentoit de se venger. Celui qui parloit avec le plus de ferocité, entraînoit ordinairement tous les suffrages. Au défaut de bonnes raisons, on cherchoit, comme le Loup de la Fable,

nes, Lepontii, Tridentini, Stoni, & aliæ complures exiguæ gentes, quæ superioribus temporibus Italiam tenuere, latrociniiis deditæ. Strabo IV. 204. Dio LIV. 536.

(40) *Scythæ bella cædesque amant.* Pomp. Mel. II. 1. p. 41. *Scytharum bellicosissima gens, & raptu vivere assueta.* Curtius IV. 6. p. 116. *Tauri ex raptu & bello vivunt.* Herodot. IV. 103.

(41) Je parlerai plus au long de ces Assemblées, lorsque j'examinerai la forme de Gouvernement qui étoit établie parmi les peuples Celtes.

(42) Ci-dessus Chap. VI. p. 315, 316.

b'c, (43) des prétextes pour attaquer avec quelque sorte de bienfiance les peuples qui étoient à portée. Tantôt (44) il falloit abattre une Nation trop puissante, ou en dépouiller une autre qui s'étoit engraisée du butin qu'elle avoit fait sur ses ennemis. (45) Tantôt il falloit courir au secours d'un peuple injustement opprimé, & soutenir des voisins bien intentionnez. Tantôt on proposoit (46) de donner des troupes auxiliaires, à un Etat qui offroit de les entretenir, ou d'en fournir à son tour dans un cas semblable. En un mot, le resultat de l'assemblée étoit toujours une déclaration de guerre. Ainsi, quoique les Gaulois fussent déjà policez, au moins en partie, du tems de Jules-César, cet Auteur assure cependant (47), qu'avant son arrivée dans les Gaules, il ne se passoit presque point d'année, où les peuples du pais ne fussent engagez dans quel-

(43) *Germani bella cum finitimis gerunt, causas eorum ex libidine accersunt.* Pomp. Mela III. 3. p. 75.

(44) *Apud nos bella perpetua. Vel enim alios invadimus, vel cedimus invadentibus, vel concurrentes pro pascuis, vel prædâ, depugnâmus.* Lucian. de Scythia in Toxari p. 624.

(45) *Galli semper indignationem suscipientes pro vicinis injuriâ se affectos putantibus.* Strabo IV. 195.

(46) *Alemannos sequebantur armatorum millia triginta quinque, ex variis nationibus, partim mercede, partim pacto vicissitudinis reddendæ quæsitâ.* Amm. Marcell. XVI. 13. p. 143.

(47) *Alterum genus est equitum; ii cum est usus, atque aliquod bellum incidit, (quod ante Cæsaris adventum, ferè quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent) omnes in bello versantur.* Cæsar VI. 15.

CHAP. XI.

quelque guerre offensive ou défensive. Le même Auteur remarque, que (48) les Sueves faisoient la guerre tous les ans, mais qu'ils laissoient dans le païs une partie de leur monde pour cultiver les terres. Plutarque dit la même chose de tous les autres peuples Germains (49). Ils avoient accoutumé de sortir tous les ans de leurs contrées pour quelque expedition. En général, l'Histoire des peuples Celtes, c'est l'Histoire de leurs guerres, de leurs batailles, de leurs conquêtes. Ils ne faisoient autre chose que la guerre, ou au moins ils ne vouloient pas qu'on transmît autre chose à la postérité, que le souvenir de leurs exploits militaires.

Au défaut d'une guerre générale, on autorisoit dans l'Assemblée des guerres particulières.

On sent bien cependant, que lorsque les peuples ne pouvoient s'engager dans une guerre sans courir à leur propre ruine, l'assemblée générale étoit obligée de préférer la paix. Il étoit permis alors aux jeunes gens qui avoient de la naissance & de la bravoure, de s'ériger en Chefs de parti, & de déclarer qu'ils étoient dans l'intention de venger telle ou telle injure qu'ils avoient reçue, dans leur personne ou dans leur famille, de la part de quelque voisin. D'autres disoient, qu'ils avoient résolu de passer, avec leurs clients, au service d'une Puissance étrangère, & de chercher dans les païs où la guerre étoit allumée, les

(48) *Suevi centum pagos habere dicuntur; ex quibus quotannis, singula millia armatorum, bellandi causâ, suis ex finibus educunt.* Cæsar IV. 1. Les Sueves de Jules-César, sont les peuples qui reçurent depuis le nom de Cattes, & que l'on appelle aujourd'hui Hessois.

(49) Plutarch. Mario T. I. p. 411.

les occasions de se distinguer, qu'ils ne trouvoient pas dans leur patrie. D'abord on voyoit accourir une foule de braves, qui prêtoient volontairement ferment à ce nouveau Général. L'assemblée, bien loin de condamner ces levées de bouclier, donnoit mille louanges à ceux qui s'enrôloient de cette manière. *Quand un Scythe, dit Lucien, (50) a reçu quelque outrage, & qu'il ne se sent pas en état de se venger par lui-même de son ennemi, il immole un bœuf, qu'il fait cuire & couper par morceaux. Ensuite on étend par terre le cuir du bœuf, sur lequel le plaignant s'assied, tenant ses mains derrière le dos, à la manière des prisonniers qui sont enchaînez par les deux coudes. C'est la plus humble & la plus forte supplication dont un Scythe puisse user. Là-dessus les amis du suppliant, & tous les autres qui jugent à propos de s'enrôler, s'approchent, prennent un morceau de la chair du bœuf, mettent leur pied droit sur le cuir où le suppliant est assis, & lui promettent chacun selon ses*

(50) *Ubi quis ab alio læsus est, cupitque ulcisci, neque par esse pugnae videtur, tum bove immolato, carnes frustulatim concisas igni torret, ipse verò humi corium extendens, ei insidet, in tergum reductis manibus, more eorum qui à cubitis vincti sunt. Hæc nobis est maxima supplicatio; adjacentibus bovis carnibus accedunt domestici, & à reliquis qui volunt, & unusquisque portionem sumit, & dextro pede super corio posito, pollicetur pro viribus, alius quinque equites, proprio sumtu alendos & salariandos; alius decem, alius plures; alius pedites armatos, quotquot possit ducere, pauperrimus verò semetipsum. Colligitur autem aliquando in corio magna multitudo, & hujusmodi exercitus firmissimâ fide cohæret, & inexpugnabilis est inimicis, tanquam juramento astrictus. Lucian. Toxar. p. 634.*

CHAP. XI.

*ses facultez, cinq, dix ou plus de Cavaliers, qu'ils s'engagent d'entretenir à leurs propres dépens. D'autres lui promettent de la même manière un certain nombre de Fantassins armés. Le plus pauvre s'enrôle lui-même. On engage quelquefois sur ce cuir une armée de gens affidés & invincibles à l'ennemi, chacun des enrôlez étant lié par un serment d'autant plus inviolable, qu'il est volontaire. Ce que Lucien dit des Scythes en général, s'accorde avec ce que Jules-César & Tacite rapportent en particulier des Germains. Le premier remarque, (51) „ que quand quelqu'un des „ Chefs avoit résolu d'entreprendre une expedition, il le declaroit dans l'Assemblée „ générale, afin que ceux qui vouloient le „ suivre s'enrôlassent. Ceux qui approuvoient l'expédition, & qui agréoient le Général, se levoient, & lui promettoient leur „ assistance. Ils recevoient là-dessus de grands „ applaudissemens de la part de toute l'Assemblée. Si parmi les enrôlez il s'en trouvoit „ quelqu'un qui ne suivît pas son Général, on le regardoit, comme un déserteur „ & un traître, & personne ne se fioit plus „ à lui en quoi que ce fût “. Tacite dit à peu près la même chose. (52) „ Quand un
peu-*

(51) *Ubi quis ex Principibus in concilio dixit se ducem fore, qui sequi velint, profiteantur. Consurgunt ii, qui & causam & hominem probant, suumque auxilium pollicentur, atque ab multitudine collaudantur; qui ex iis secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur, omniumque rerum iis postea fides abrogatur. Cæsar VI. 23.*

(52) *Si civitas in qua orti sunt, longâ pace & otio torpeat, plerique nobilium adolescentium, petunt ultrâ*

„ peuple languit dans la paix & dans l'oi-
 „ siveté la plupart des jeunes Seigneurs
 „ vont trouver, de leur propre mouvement,
 „ les Nations qui sont engagées dans quel-
 „ que guerre, soit parce que c'est au mi-
 „ lieu des périls qu'ils trouvent les occasions
 „ de se distinguer, & d'acquiescer de la ré-
 „ putation, soit parce qu'ils ont besoin de la
 „ guerre pour entretenir le grand nombre
 „ de clients qu'ils ont à leur suite“. On
 voyoit quelque chose de semblable parmi
 les Espagnols, au rapport de Diodore de
 Sicile. (53) Les jeunes gens, principalement
 ceux qui avoient de la force & du coura-
 ge, se retiroient dans les montagnes, où
 ils formoient des corps d'armée qui rava-
 geoient toute l'Espagne.

Indépendamment des Assemblées, qui Les Celtes
 étoient ordinairement suivies de quelque ex- fournif-
 pedition générale ou particulière, les Celtes soient des
 étoient toujours au service des peuples qui troupes à
 avoient besoin de leur bras & de leur épée. tous ceux
 Prodiges de leur vie, ils offroient un sang qui leur
 vénal à tous ceux qui étoient en état de en deman-
 doient.
 l'a-

*ultrò eas nationes, quæ tum bellum aliquod ge-
 runt, quia & ingrata genti quies, & facilius
 inter ancipitia clarescunt, magnumque comitatum
 nonnisi vi belloque tueare. Tacit. Germ. Cap.
 XIV.*

(53) *Peculiare quippiam Iberis, & maximè Lusita-
 nis, in usu est. Nam qui floridâ inter illos ætate,
 rei familiaris inopiâ maximè premuntur, robore ta-
 men corporis & fiducia præstant; fortitudinis & ar-
 morum viatico instructi, in aspretis montium congre-
 gantur, validisque collectis agminibus, Iberiam incur-
 santes, prædando divitias corrādunt; & hoc perpetuo
 magno periculorum contemptu facit. &c. Diod. Sic.
 L. V. p. 215.*

CHAP. XI. l'acheter. Il leur étoit parfaitement indifférent que la guerre fût juste ou injuste, pourvu qu'elle leur fournît les moyens de subsister, & d'acquiescer de la gloire. Ainsi les Cimbres (54) demandoient aux Romains, qu'on leur assignât quelques terres qui pussent leur tenir lieu de gages. Ils consentoient après cela, qu'on se servît de leurs mains & de leurs armes comme on le jugeroit à propos. Arioviste (55) offroit aussi à Jules-César, de finir toutes les guerres dont il voudroit le charger, sans qu'il fût obligé de se donner pour cela aucune peine, ni de s'exposer au moindre danger. Cette marote, ou plutôt cette manie, d'aller servir dans les guerres étrangères, étoit commune à tous les peuples Scythes & Celtes. (56) Ils fournissoient des trou-

(54) *Ut Martius populus aliquid sibi terræ daret, quasi stipendium; ceterum ut vellet manibus atque armis suis uteretur.* Flor. III. 3.

(55) *Quæcunque bella geri vellet, sine ullo ejus labore & periculo confecturum.* Cæsar I. 44.

(56) . . . *Venale cohortes, Hispanæ vulgus, Lybico quas fecerat auro Hasdrubal.* Silius Lib. XIII. vs. 680. *Venales animæ Rhodani quæ gurgite gaudent.* Idem. L. XV. vs. 500. *Gallorum mercede conductorum quatuor millia Ptolemæo militabant.* Pausan. Attic. Lib. I. Cap. 7. p. 18. *Germani nullis adversus Romanos auxilia denegabant.* Cæsar VIII. 45. Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 344. Note (10) *Thraces mercede conducti Atheniensibus.* Thucyd. IV. Cap. 129. p. 287. Pausan. Attic. Cap. XXIII. p. 53. *Alcibiades Thraces in exercitu habebat, cum Selymbriam cepit.* Plutarch. Alcibiad. T. I. p. 208. *Agathocles expeditionem in Carthaginienses suscipiens, in exercitu habebat Samnitas, Tyrrhenos, Celtas ter mille.* Diod. Sicul. L. XX. p. 738. *Cari genus, usque eò quondam armorum pugnaeque amans, ut aliena etiam bella mercede agerent.* Pomp. Mela. L. I.

troupes à tous ceux qui leur en demandoient, quelquefois même (57) aux deux partis, & contre (58) leurs propres compatriotes. La Noblesse prenoit ce parti par honneur, & le simple soldat, pour avoir du pain. Aussi ne se faisoit il presque point de guerre considerable en Europe, où l'on n'employât des troupes Celtiques. Elles rendirent, par exemple, de bons services à Alexandre le Grand dans ses expéditions. Dans la première campagne qu'il fit après être monté sur le trône, ce Prince (59) ayant éprouvé la valeur des Thraces, des Illyriens, des Triballes, des Getes, & des autres peuples barbares qui confinoient à la Macedoine, se desista d'abord de la guerre qu'il avoit entreprise contre eux; & préférant de les avoir pour amis, il trouva le moyen de les attirer (60) à son service

par

I. Cap. 16. p. 26. *Cares primi mortalium mercede militârunt.* Suidas *Ἐν κατὰ τὸ κύνδιον.* Tom. I. p. 748. Les Cariens étoient un peuple Scythe forti de Thrace.

(57) *Tempore belli Cassiani, Rascypolis & Rascus fratres, ex regio Thracum genere, unius ditionis principes, sententiis de societate variabant. Rascus Antonium, Rascypolis Cassium fovebat, singuli tribus millibus equitum.* Appianus Bell. Civ. L. IV. p. 1023. & seq.

(58) *Marcus Aurelius emit Germanorum auxilia contra Germanos.* Jul. Capitolin. M. Aurel. Cap. 21. p. 369.

(59) Arrian. Expedit. Alexandri p. 3. & seq.

(60) *In exercitu habebat Odrysas, Triballos, & Illyrios, quinque (al. septem) mille, sagittarios & Agrianos mille, Thraces velites, & Pæones nongentos.* Diod. Sic. XVII. p. 570. *Ex barbaris, Thraces, Pæones, Illyrios, & Agrianos, fortissimos totius Europæ & bellicosissimos ducebat.* Arrian, ub. sup. II, 96. Curtius III. 9. IV. 9. 13. 15.

CHAP. XI. par ses liberalitez. Les Carthaginois aussi soutinrent (61) principalement leur première guerre contre les Romains, par le moyen des troupes Celtes qu'ils avoient prises à leur folde, mais qui mirent ensuite cette puissante République à deux doigts de sa perte, par les demandes excessives (62) qu'elles formerent, & par le soulèvement qu'elles excitèrent à la fin de la guerre. Cela n'empêcha pas, que dans les guerres suivantes la même République n'employât un grand nombre de troupes étrangères, qu'elle faisoit lever parmi les peuples Celtes, comme en Espagne, dans les Gaules, & dans la Ligurie. Ainsi lorsqu'Annibal, (63) après avoir passé les Alpes, fit le denombrement de son armée, elle se trouva composée de 6000 Chevaux, & de 20000 hommes d'Infanterie, parmi lesquels il y avoit 8000 Espagnols. Il l'augmenta ensuite considérablement (64) d'un grand nombre de Gaulois & de Liguriens, qu'il enrôla les uns par force, les autres par argent, & d'autres enfin en leur donnant de bonnes paroles. C'est avec ces troupes qu'il fit trembler

(61) *Militabant in Sicilia cum Carthaginiensibus, Iberi, Celtæ, Baleares... Ligures.* Fragmentum ex Libro XXIV. Diodor. Sic. apud Hoefchel. in Excerpt. Legat. p. 169. *Carthaginienses mercenario milite ex transmarinis regionibus conducto, magnam Ligurum, ac Gallorum, & majorem etiam Hispanorum numerum, in Siciliam mittunt.* Polyb. I. 16. Orof. IV. 9. p. 194. Paul. Diac. Hist. Miscell. II. p. 24.

(62) Excerpta ex. Diod. Sic. Lib. XXIV. apud Hoefchel. ub. sup.

(63) Polyb. Lib. III. p. 209.

(64) Appian. Rer. Punic. p. 546. Eutrop. L. III. Cap. 4. p. 63.

bler l'Italie pendant plusieurs années, & qu'il auroit détruit la République Romaine, s'il avoit sù profiter de ses victoires. On fait aussi, que depuis le tems de Jules-César (65), les Romains s'accoutumèrent insensiblement à employer dans leurs armées un grand nombre de troupes auxiliaires, que les peuples Celtes leur fournissoient; & j'aurai peut-être occasion de montrer un jour, que ces troupes étrangères, après avoir soutenu l'Empire pendant quelque tems, furent enfin l'une des principales causes de sa décadence & de sa ruine totale.

Quand un Etat étoit en pleine paix, & que le soldat ne trouvoit à s'employer, ni au dedans ni au dehors, on voyoit ces peuples féroces (66) se déchirer & se détruire réciproquement par des guerres civiles, qui leur ont toujours fait plus de mal que les ennemis de dehors. On conviendra que la chose étoit inévitable, si l'on veut se rappeler une réflexion que Jules-César faisoit à l'occasion des Gaulois, mais qui doit être étendue à tous les peuples Celtes, comme je le montrerai en parlant de la forme de leur Gouvernement. On voit, dit-il (67), non seulement les

Quand le soldat Celte n'étoit pas employé au dehors, les peuples se déchiroient au dedans par des guerres civiles.

peu-

(65) *Antonius bello contra Parthos, habebat Hispanorum, Gallorumque inter equitatum Romanum recensitorum decem millia.* Plutarch. Anton. I. p. 932.

(66) *Hispani bellum quàm otium malunt; si extraneus deest, domi hostem quærunt.* Justin. XLIV. 2. *Germani vacui externo metu, gentis adsuetudine, & tum æmulatione gloriæ, arma in se verterant.* Tacit. Ann. II. 44. *De Gallis, Boji & Scordisci, de Illyriis Autariatæ, Ardiæi, Dardani, de Thracibus Triballi, primum à se invicem attriti.* Strabo VII. 315.

(67) *In Gallia non solum in omnibus civitatibus, atque*

CHAP. XI.

peuples, les Cantons, les quartiers, mais encore la plupart des maisons, partagées entre différentes factions, qui ont à leur tête des Chefs revêtus d'une espèce d'autorité souveraine sur leurs clients. Toutes les affaires du parti leur sont rapportées, & ne se dirigent que par leur conseil. Comme chaque parti vouloit avoir le dessus, & s'emparer des affaires, on ne voyoit par-tout que querelles & contestations, qui dégénéroient facilement en guerre ouverte. Si les factions se réunissoient quelquefois, pour mieux résister à un ennemi commun, elles ne manquoient jamais de revivre d'abord que l'Etat étoit en paix. Tacite avoit donc bien raison de souhaiter, que les Germains fussent toujours possesseurs de cet esprit (68). S'ils ne nous aiment point, qu'ils continuent au moins de se haïr réciproquement. La fortune ne sauroit nous rendre un service plus important, que de semer la discorde entre nos ennemis. Polybe remarque encore (69), que
quand

atque pagis, partibusque, sed penè etiam in singulis domibus factiones sunt; earumque factionum sunt principes, qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur, quorum ad arbitrium, judiciumque, summa omnium rerum consiliorumque redeat. Cæsar VI. II. Voyez aussi Tacit. Ann. I. 55.

(68) *Maneat quæso duretque gentibus, si non amor nostri, at certè odium sui; quando urgentibus Imperii fati, nihil jam præstare majus fortuna potest, quàm hostium discordiam. Tacit. Germ. Cap. 33.*

(69) *Galli impressione factâ, magnam quidem prædam avertere, finibusque Romanorum sine periculo excefferunt; verùm in patriam ubi rediissent, mutuâ cupiditate rerum captarum ad seditionem impulsî, & prædæ, & exercitus sui bonam partem amiserunt. Consuetum est hoc Gallis, quoties vicina rapuerunt; præ-*

quand les Gaulois revenoient d'une expedition, le seul partage du butin donnoit lieu à des contestations & à des batailles, qui faisoient périr quelquefois la fleur de l'armée victorieuse. On en vit un exemple dans les barbares qui envahirent l'Espagne & les Gaules, du tems de l'Empereur Honorius. Ne pouvant s'accorder sur le partage des terres qu'ils avoient conquises, il falut vuider la querelle à la pointe de l'épée, & en venir jusqu'à se détruire réciproquement. Ils avouoient eux-mêmes, que leurs divisions faisoient la sureté de leurs ennemis; mais pour tout cela ils n'en devenoient pas plus sages. (70) Vallia, Roi des Visigoths, avoit promis à l'Empereur Honorius, de lui soumettre tous les peuples étrangers qui s'étoient établis en Espagne. Les Rois des Alains, des Vandales & des Sueves, informez de ce Traité, écrivirent à l'Empereur en ces termes: *Vivez en paix avec nous: acceptez les otages que nous vous offrons tous pour votre sureté. Laissez-nous battre entre nous,*

præsertim propter immodicas cibi & vini ingurgitationes. Polyb. L. II. p. 107.

(70) *Wallia Romanæ securitati periculum suum obtulit, ut adversum ceteras gentes, quæ per Hispanias consedissent, sibi pugnaret, & Romanis vinceret; quamvis & ceteri Alanorum, Vandalorum, Suevorumque reges, eodem nobiscum placito depacti forent, mandantes Imperatori Honorio: Tu cum omnibus pacem habe, omniumque obsides accipe; nos nobiscum configimus, nobis perimus, tibi vincimus. Immortalis verò quæstus erit Reipublicæ tuæ, si utrique pereamus. Orosius L. VII. Cap. 43. p. 514. Paul. Diac. Hist. Misc. Lib. XIV. p. 181.*

CHAP. XI. nous, puisque la perte sera toute pour nous, au lieu que vous remporterez vous-même tout le fruit des victoires que nous remporterons les uns sur les autres. Le plus grand bien qui puisse arriver à l'Empire, c'est que nous perissions tous dans cette guerre. Voilà certainement la ferocité, l'acharnement & l'esprit de parti, portez à un point au-delà duquel on ne peut rien imaginer.

Les particuliers vuidoient ordinairement leurs différens à la pointe de l'épée.

Outre les factions qui déchiroient les Etats, la situation des particuliers étoit en quelque manière un état de guerre continuel. Ce n'est pas qu'un Celte eût à craindre, ni surprise, ni trahison de la part de ses compatriotes. Les Loix de l'honneur établies dans toute la Celtique, ne permettoient pas à un honnête homme d'en attaquer un autre, ni de le tuer, sans l'avoir premièrement averti de se mettre en défense. Agir autrement, c'étoit une bassesse, une lâcheté, & même une abomination, parmi des peuples qui détestoient la trahison, non pas à la vérité par un principe de conscience, mais parce qu'ils faisoient consister la gloire d'un homme d'épée, à tout emporter de vive force. Ce n'est pas d'ailleurs que les Celtes n'eussent de bonnes Loix, & des Magistrats revêtus d'une autorité suffisante pour décider les différens qui pouvoient naître entre les particuliers. Mais il y avoit un Loi suprême, que le Magistrat même étoit obligé de respecter. C'est qu'un Scythe ou un Celte ne devoit jamais refuser un défi qui lui étoit fait.

Le Magistrat étoit obligé d'y consentir.

I. Quand un particulier étoit tiré en cause, fût-ce même devant le Roi, pour des affaires d'injures ou d'intérêt, l'accusé étoit en

en droit de décliner la Jurisdiction civile, & d'offrir de se purger par les armes, de l'accusation qu'on lui intentoit. Si la question de Droit ou de Fait dont il s'agissoit, n'étoit pas parfaitement claire; si l'accusé nioit la dette que l'on exigeoit, ou le crime qui lui étoit imputé; s'il ne pouvoit pas être convaincu par la déposition de plusieurs témoins dignes de foi, les parties étoient d'abord mises hors de cour & de procès, & renvoyées à vider leur querelle par le (71) Duel. Les témoins même étoient obligés de se battre quand ils ne s'accordoient pas dans leurs dépositions. Une semblable décision qui se faisoit par les armes, passoit pour bien plus sûre que celle du Magistrat. C'étoit la décision de la Providence, le jugement même de Dieu. Ainsi les Scythes (72) montroient aux étrangers qui passoient dans leur païs, les têtes de leurs amis, qui leur ayant intenté un procès, ou fait un défi, avoient succombé dans le combat. Ainsi les Germains (73),
pour

(71) *Nec metuunt leges, sed cedit viribus æquum, Vittaque pugnaci jura sub ense jacent.* Ovid. Trist. Lib. V. El. 7. vs. 47. *Adde quod injustum rigido jus dicitur ense.* Ibid. Eleg. X. vs. 43. *Libido cuncta armis agendi.* Tacit. Ann. XIII. 57. Voyez p. 443. Note (90).

(72) *Idem agunt de familiaribus, si inter eos extiterint discordiæ, & apud regem victoriâ sint potiti. Hæc capita hospitibus qui ad eos veniunt, viri alicujus existimationis, exhibent, referuntque, illos cum essent domestici, & ad pugnam laceffissent, ab ipsis esse superatos, id firenuitatis loco ponentes.* Herodot. VI. 65.

(73) *Gratias agere Varo, quod solita armis discerni, jure terminarentur.* Vellej. Paterc. L. II. Cap. 118.

CHAP. XI. pour mieux endormir Varus, lui disoient en le caressant, qu'il avoit trouvé le moyen de terminer par les voyes de la justice, des différens qui, avant son arrivée, ne se vuidoient qu'à la pointe de l'épée.

On se bat-
toit en
duel pour
les Char-
ges.

Pour les
Dignitez
Ecclésiastiques.

2. Tout de même, quand il se présentoit pour une charge plusieurs concurrens d'un mérite à peu près égal, il falloit que le combat en champ clos, fît connoître (74) celui qui étoit le plus digne d'en être revêtu.

3. Il n'y avoit pas jusqu'aux dignitez Ecclésiastiques qui ne se donnassent quelquefois de cette manière. Jules-César le remarque expressement (75). Tous les Druides obéissent à un seul Chef, qui exerce sur eux une autorité souveraine. Quand il vient à mourir, & que parmi les Druides il s'en trouve quelqu'un qui ait un mérite supérieur, il lui succède. S'il se présente plusieurs concurrens d'un mérite égal, le successeur est élu par les suffrages des Druides. Quelquefois aussi la place se dispute par les armes. Ce barbare usage s'étoit conservé dans un ancien Temple qui étoit au voisinage de Rome (76). Le Sacrificateur du Tem-

(74) *Corbis & Orsica patrueles fratres, de principatu civitatis, quam Ibem vocabant, ambigentes, ferro se certaturos professi sunt. Livius XXVIII. 21.*

(75) *Druidibus unus præest, qui summam inter eos habet auctoritatem: hoc mortuo, si quis ex reliquis excellit dignitate, succedit; at si sunt plures pares, suffragio Druidum adlegitur, nonnunquam etiam de principatu armis contendunt. Cæsar VI. 13.*

(76) *Haud longè ab Aretia, in Dianæ templo, post mutatum ritum sacrificiorum, fuit arbor quædam, de qua infringi ramum non licebat. Dabatur autem fugitivis potestas, ut si quis inde potuisset ramum auferre, monomachiâ cum fugitivo templi sacerdote, dimicaret. Nam fugitivus illic erat sacerdos, ad pristina*

Temple étoit un esclave fugitif, qui ne conservoit cette dignité, qu'aussi long-tems qu'il avoit le bonheur de tuer les autres fugitifs qui se présentoient pour la lui disputer. Le premier qui étoit assez heureux pour tuer le Sacrificateur, lui succédoit sans autre formalité. Suetone remarque (77), que l'Empereur Caligula, las de voir dans ce poste un Prêtre qui s'y maintenoit depuis plusieurs années, aposta un breteur, qui lui arracha sa charge avec la vie. Il y a toute apparence que les Romains, lorsqu'ils quitterent la Religion des anciens habitans de l'Italie pour adopter celle des Grecs, abandonnerent à leurs esclaves un Pontificat que l'on ne pouvoit acquérir & conserver qu'à des conditions si fâcheuses. Le passage de Servius, que je cite en marge, l'insinue assez clairement. Mais ce n'est pas ici de lieu d'examiner cette question, qui regarde, à proprement parler, la Religion des Celtes.

4. Il y a infiniment plus que tout ce que je viens de dire. C'étoit une chose com- Et sou-
mu. vent de
de cœur,

tinae imaginem fugæ. C'est-à-dire, en mémoire de la fuite d'Oreste & d'Iphigénie, que l'on disoit avoir abordé ensemble en Italie, & fondé ce Temple. Servius (Danielis) p. 422. ad Æneid. VI. vf. 136. *Ecce suburbanæ templum nemorale Dianæ, Partaque per gladios regna nocente manu.* Ovidius Art. Amat. Lib. I. vf. 259. *Barbaricus & Scythicus mos apud id templum obtinet. Perfuga enim sacerdos ibi constituitur, qui sacerdotem priorem suâ manu trucidaverit, strictoque semper gladio paratus, ad insultus propulsandos circumspicit.* Strabo V. 239.

(77) *Caligula nemorensi regi, quod multos jam annos potiretur sacerdotio, validiorem subornavit adversarium.* Sueton. Calig. Cap. 35.

CHAP. XI.
pour faire
parade
de sa bravoure.

mune parmi les Celtes, de faire des défis à ses meilleurs amis, & cela de gayeté de cœur, dans la seule vûe de favoir qui seroit le plus brave. La chose arrivoit très-frequeument dans les compagnies, dans les festins & dans les spectacles, lorsque la conversation, le vin, ou le concours d'une grande foule de peuple, avoient échauffé ces esprits féroces. Celui à qui on faisoit l'appel, ne pouvoit le refuser, sans se couvrir d'infamie pour le reste de ses jours. Tite-Live, parlant des obseques que Scipion l'Africain fit à son Pere & à son Oncle, qui avoient péri tous deux dans les guerres d'Espagne, remarque, qu'il se rendit à Carthagene un grand nombre de personnes de distinction, pour honorer la fête par des Duels. (78) „ Ils se bat-
„ tirent tous, non pas comme des gladiateurs,
„ par force, ou pour de l'argent, mais volontairement & gratuitement. Quelques-uns
„ avoient été envoyez par les Rois du païs,
„ pour donner des preuves de la valeur de leur Nation. D'autres declarerent, qu'ils
„ venoient se battre pour faire honneur à Scipion. D'autres étoient des gens qui
„ vouloient faire parade de leur bravoure,
„ ou qui n'osoient refuser l'appel qu'on leur
„ avoit fait. Il y en avoit aussi, qui étant
„ en-

(78) *Voluntaria omnis, & gratuita opera pugnantium fuit. Nam alii missi ab regulis sunt, ad specimen insitæ genti virtutis ostendendum. Alii ipsi professi, se pugnatueros in gratiam Ducis. Alios æmulatio & certamen, ut provocarent, provocatique haud abnuerent, traxit; quidam, quas disceptando controversias finire nequierant, aut noluerant, pacto inter se, ut victorem res sequeretur, ferro decreverunt. Neque obscuri generis homines, sed clari illustresque.*
Liv. XXVIII, 21.

„ engagez dans des procès qu'ils n'avoient
 „ pû, ou qu'ils n'avoient pas voulu terminer
 „ par les voyes de la justice, consentirent de
 „ se battre, après être convenus, que le bien
 „ pour lequel ils étoient en différend, tom-
 „ beroit en partage au vainqueur “. On
 trouve dans le même Auteur un autre exem-
 ple bien mémorable, qui regarde aussi le su-
 jet que nous traitons. (79) Annibal avoit
 dans son armée des prisonniers Gaulois. Il
 leur fit proposer de se battre les uns contre
 les autres, promettant non seulement la liber-
 té, mais encore des armes & un cheval, à
 chacun des combattans qui tueroit son cham-
 pion. Ils acceptèrent tous la condition, &
 se battirent avec une allegresse & une bra-
 voure qui leur attira l'admiration de toute
 l'armée Punique.

Je laisse à mes Lecteurs le soin d'appli-
 quer tout ce que je viens de dire, à notre pro-
 pre Siècle. Ils auront souvent occasion de
 reconnoître, sans qu'il soit nécessaire d'en
 avertir, que les peuples de l'Europe conser-
 vent

(79) *Annibal, rebus prius quàm verbis adhortan-
 dos milites ratus, circumdato ad spectaculum exercitu,
 captivos montanos victos in medio statuit, armisque
 Gallicis ante eorum pedes projectis, interrogare in-
 terpretem jussit, ecquis, si vinculis levaretur, arma-
 que & equum victor acciperet, decertare ferro vellet?
 Cum ad unum omnes ferrum pugnamque poscerent, &
 dejecta in id sors esset, se quisque eum optabat, quem
 fortuna in id certamen legeret. Ut cujusque sors ex-
 ciderat, alacer, inter gratulantes gaudio exultans,
 cum sui moris tripudiis arma raptim capiebat; ubi ve-
 rò dimicarent, is habitus animorum, non inter ejus-
 dem modò conditionis homines erat, sed etiam inter
 spectantes vulgo, ut non vincentium magis, quàm bene
 morientium fortuna laudaretur. Livius XXI. 42.*

CHAP. XI. vent encore bien des restes de l'ancienne barbarie, & qu'à certains égards, ils ont même encheri sur la ferocité de leurs Ancêtres. Il me suffit de l'avoir représentée au naturel. J'ai été obligé de le faire avec quelque étendue, non seulement parce que le sujet le demandoit ainsi, mais aussi, parce que sans cela il seroit bien difficile de comprendre, comment les Scythes & les Celtes pouvoient prendre tant de plaisir à la guerre, à laquelle un homme sage & raisonnable ne se résoudra jamais qu'à la dernière extrémité, & dans la seule vûë d'avoir la paix. Assurement Quinte-Curce (80) & Florus n'ont pas outré les choses, lorsqu'ils ont dit, le premier, que les Scythes sont un peuple qui est toujours en armes; & le second, qu'il régnoit une si grande barbarie au-delà du Danube, que le nom même de la paix n'y étoit point connu. Si les Germains connoissoient la paix, il est constant au moins qu'ils ne l'aimoient pas, (81) & qu'elle leur étoit insupportable. Tacite remarque, (82) qu'il n'y avoit que la seule fête du Dieu Herthus, où la paix & le repos leur fussent connus. Alors toutes les armes étoient enfermées; soit qu'ils prissent cette précaution pour prévenir les querelles & les meurtres, qui sans cela auroient été presque inévitables, dans une solem.

(80) *Scythæ gens semper armata.* Curtius VII. 8. p. 326. *Tanta barbaries est, ut pacem non intelligent.* Flor. IV. 12.

(81) *Ingrata genti quies.* Tacit. sup. p. 426. Note (52).

(82) *Non bella ineunt, non arma sumunt, clausum omne ferrum. Pax & quies tunc tantum nota, tunc tantum amata.* Tacit. Germ. Cap. 40.

lemnité où les Nations entières passoient les jours & les nuits à boire; soit qu'ils trouvaissent dans leur Religion même quelque raison particuliere pour ne pas fouiller cette fête par l'effusion du sang humain. C'est ce que j'aurai occasion d'examiner en son lieu.

La manière de vivre que je viens de représenter, quelque étrange qu'elle nous paroisse aujourd'hui, avoit tant d'attraits pour les peuples Celtes, qu'ils renonçoient volontairement à la vie, aussi-tôt qu'un âge avancé les mettoit hors d'état de porter les armes. Les infirmités de la vieillesse paroissant insupportables à ces esprits féroces, qui ne se croyoient nez que pour la guerre, ils se tuoient eux-mêmes, ou se faisoient affommer par leurs plus proches parens, pour décharger la terre & la Société d'un fardeau inutile, & pour se délivrer eux-mêmes d'une vie qui leur étoit à charge. Il y avoit de la gloire à sortir du monde par cette porte. Cette barbare coutume (83) s'est conservée plus long-tems en Allemagne & dans le Nord. Mais on verra dans l'un des Livres suivans, qu'elle étoit commune autrefois à tous les peuples de l'Europe. En attendant on peut voir les passages (84) qui

Les braves se tuoient eux-mêmes, quand ils n'étoient plus propres pour la guerre.

(83) *Apud Erulos, nec senibus, nec ægrotis fas erat vitam producere, & si quem senium occupasset, vel morbus, rogare is cogebatur propinquos, ut quamprimum ex hominum numero eum tollerent.* Procop. Goth. Lib. II. Cap. 14. p. 419.

(84) *Thraces concordant omnes ad interitum voluntarium.* Solin. Cap. XV. p. 214. *Prodiga gens animæ, & properare facillima mortem, Namque ubi transcendit florentes viribus annos, Impatiens ævi*

CHAP. XI. font citez en marge , & ce que j'en ai dit dans le (85) Livre précédent.

Les anciens habitans de la Grece & de l'Italie , n'avoient aussi point d'autre profession que celle des armes.

Après tout ce que je viens de dire , il ne fera pas necessaire que je m'arrête long-tems à montrer , d'où les Grecs & les Romains avoient pris leur ancienne manière de vivre. 1. Thucydide remarque au commencement de son Histoire , „ que les premiers
 „ habitans de la Grece étoient des (86) brigands,
 „ qui ne vivoient que de guerre & de pillage. Ceux qui demeuroient le long des
 „ côtes , & sur-tout les Cariens , équipotent
 „ des vaisseaux pour écumer les mers. Les
 „ autres attaquoient les Citez qui n'avoient
 „ point de murailles , & les peuples qui étoient établis par Cantons. La chose ne
 „ passoit point pour honteuse ; au contraire ,
 „ ils en faisoient gloire. De-là est venu la
 „ coûtume que quelques peuples ont long-
 „ tems conservée , d'aller par-tout avec leurs
 „ armes. Cet usage étoit commun autrefois
 „ à tous les Grecs. Les Athéniens furent
 „ les

spernit novisse senectam , Et fati modus in dextra est.
 Silius de Hispanis Lib. I. vf. 225. *Mirus amor populo , cum pigra incanuit ætas , Imbelles jam dudum annos prævertere saxo , Nec vitam sine Marte pati , quippe omnis in armis Lucis causa sita , & damnatum vivere paci.* Idem de Cantabris Lib. III. vf. 328. *Consummatamque senectam , non ferro finire pudet.* Sidon. Apoll. de Thracibus Panegyri. Anthem. vf. 43. Valerius Flaccus dit la même chose des Jazyges , qui étoient un peuple Sarmate. Lib. VI. vf. 122.

(85) Ci-dessus Liv. I. Chap. i. p. 8. Chap. X. p. 110. Note (x).

(86) *Olim enim Græci... sese ad latrocinia converterunt.* Thucyd. Lib. I. Cap. 5. Voyez aussi ce que Stobée remarque après Platon , des anciens Cretois. Sermo 167. p. 573.

„ les premiers qui l'abolirent. (87) On pour-
 „ roit montrer, s'il étoit nécessaire, qu'à plu-
 „ sieurs autres égards les anciens Grecs a-
 „ voient précisément la même manière de
 „ vivre que les barbares retiennent encore
 „ aujourd'hui “ ; c'est-à-dire que les Pelas-
 ges vivoient précisément comme les Thra-
 ces, voisins de la Grece. La chose n'est pas
 surprenante ; c'étoit le même peuple. 2. (88) A
 Rome comme à Sparte, on ne connoissoit
 dans le commencement point d'autre pro-
 fession que celle des armes. Comme les La-
 cedémoniens tenoient cette manière de vivre
 des Pelasges, les Romains l'avoient reçue
 des anciens habitans de l'Italie, qui vivoient de
 brigandage, comme j'en ai montré dans le (89)
 Livre précédent. *Quand les Umbres, (90) di-*
soit Nicolas de Damas, ont quelque différend
entre eux, ils courent aux armes, & se battent,
comme on pourroit le faire dans une guerre de-
clarée. Ils sont dans l'opinion, que la raison &
la justice sont toujours du côté de celui qui tue
son adversaire. 3. Les Perses encore (91)

n'in-

(87) *Multis etiam aliis in rebus demonstraverit*
quis, priscos Græcos eodem vitæ genere usos, quo
hujus ætatis barbari utuntur. Thucyd. ub. sup.
 Cap. 6.

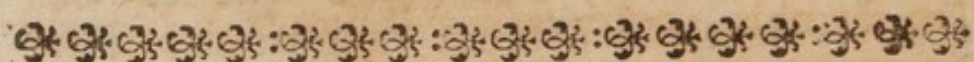
(88) *Artem bellicam quondam, relictis doctrinis omni-*
bus, Lacedæmonii, & post coluere Romani. Hanc so-
lam hodieque barbari putant esse servandam; cetera,
aut in hac arte consistere, aut per hanc assequi se pos-
se confidunt. Veget. III. 10.

(89) Ci-dessus Liv. I. Ch. 10. p. 97.

(90) *Umbrici, cum controversias invicem habent,*
arma sumunt, & tanquam aperto Marte congrediun-
tur; & putantur justiora dicere, qui adversarium oc-
cidunt. Nicol. Damasc. ap. Stobæum L. LIII. p.
 220.

(91) *Liberos suos, à quinto anno incipientes, usque*

CHAP. XI. n'instruisoient leurs enfans, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt, qu'à ces trois choses; monter à cheval, tirer de l'arc & dire la vérité. C'est l'éducation que les Scythes donnoient à leur jeunesse.



CHAPITRE DOUZIEME.

JE parlerai dans ce Chapitre des Exercices, des Spectacles, & des différentes sortes de Recréations, qui étoient le plus en usage parmi les Celtes. Mais je n'en ferai mention qu'autant que la chose sera nécessaire pour mieux connoître le caractère de ces peuples, qui paroissent par-tout les mêmes. La joye, la table, le jeu, ne les adoucissoient jamais tellement, qu'on ne remarquât des traces de leur ferocité jusques dans leurs divertissemens.

Leurs
Exercices
étoient
tous mili-
taires.

Ils a-
voient

Ce que j'ai dit dans les Chapitres précédens de leur manière de vivre, & de la profession qu'ils suivoient tous, nous met en état de juger de la nature & du but de leurs exercices. C'étoient ce que l'on appelle des exercices militaires, destinez à faire de bons soldats. Leur premier soin (1) étoit d'endurcir

ad vicesimum, tribus tantum instituunt; equitare, arcu sagittas excutere, vera loqui. Herodot. I. 136.

(1) *Vita omnis Germanorum in venationibus, ac studiis rei militaris consistit, à parvulis duritiei ac labori student.* Cæsar VI. 21. *Germani corpora ad consuetudinem laborum exercent, maximo frigore nudi agunt, antequam puberes sint.* Pomp. Mela. III. 3. p. 75. *Quid induratiùs Germanis, ad omnem patientiam!* Seneca de Ira Lib. I. Cap. II.

durcir le corps, & de l'accoutûmer de bonne-heure à souffrir la faim, le froid & la fatigue. Jules-César (2) remarque, que de son tems les Gaulois étoient toujours battus par les Germains, parce que les premiers avoient donné dans le luxe & dans la moleſſe, au lieu que les ſeconds conſervoient toujours la manière de vivre dure & frugale des peuples Celtes. Ainſi Arioviſte, dans une conférence qu'il eut avec Jules-César, lui diſoit (3), que les Romains auroient à faire à des troupes aguerries, qui depuis quatorze ans, couchoient à la belle étoile. Les Celtes s'étudioient auſſi à rendre leur corps agile & léger. Ils s'exerçoient continuellement à la courſe, & l'on (4) diſtinguoit à cet exercice les Germains des Sarmates, qui étoient toujours à cheval, & perdoient en quelque manière l'usage des jambes. Je ne doute pas que les larges ceintures de cuir que l'on portoit autrefois dans toute la Celtique, n'euffent été inventées pour ſoutenir les reins, & pour empêcher qu'un homme qui faiſoit de longues traites ne fût mis ſi-tôt hors d'haleine. 1. Eraſiſtrate prétendoit (5), que les Scythes ſe lioient de

pour but
d'endur-
cir le
corps.

De le ren-
dre léger.

(2) Cæſar VI. 24.

(3) *Intellecturum Cæſarem, quid invicti Germani, exercitatiſſimi in armis, qui intra quatuordecim annos teſtum non ſubiſſent, virtute poſſent.* Cæſar. I. 36.

(4) *Germani pedum uſu ac pernicitate gaudent, quæ omnia diverſa Sarmatis ſunt, in plauſtro, equoque viventibus.* Tacit. Germ. Cap. 46. *Vincitur illic, Curſu Herulus, Chunus jaculis, Francuſque natatu.* Sidon. Apoll. Panegyr. Aviti vi. 235.

(5) *Scythas dicit Eraſiſtratus, cum ſit uſus ut famem longius tolerant, faſciis ventrem ſtriſtiſſimè circumligare. Ex ventris compreſſione, eſuritionem poſſe*

CHAP.
XII.

de ces ceintures , pour mieux soutenir une longue diete. *En se serrant fortement , ils chassoient la faim.* 2. Selon (6) Theopompus , les Illyriens employoient ces ceintures à un usage tout opposé. *Ils s'en servoient pour mieux boire , & afin que le vin passât plus promptement.* 3. Ephorus soutenoit , que (7) les Celtes , c'est-à-dire les Gaulois , portoient ces ceintures , pour ne pas prendre trop d'embonpoint. *Comme elles étoient toutes d'une certaine mesure , les jeunes gens qui ne pouvoient plus tenir dans leur ceinture , étoient condamnés à une amende.* 4. (8) Nicolas de Damas disoit la même chose des Espagnols. On voit-là des Auteurs qui dévinent , ou qui se divertissent à donner des raisons ridicules , d'un usage dont le but étoit naturel & visible , comme je viens de le dire. Il faut au reste , que le plaisir de la promenade fût inconnu aux Espagnols , comme il l'est encore aujourd'hui aux Turcs. Au moins (9) Strabon

se depelli creditum est. A. Gellius L. XVI. Cap. 3. P. 421.

(6) *Illyrii latis cingulis bibentes , alvum adstringunt , principio quidem modicè , cum largius biberint , arctius cingulum attrahentes.* Athen. X. Cap. 12.

(7) *Ephorus ait , Celtas exercere se ne obesi fiant , neve prominentem ventrem habeant , & si quis adolescens , cingulo præscriptam mensuram excedat , eum multari.* Strabo IV. 199.

(8) *Habent Iberi zonam certæ mensuræ , quæ si ventrem comprehendere non possit , pro dedecore id habetur.* Nicol. Dam. apud Stobæ. Serm. XXXVII. P. 123.

(9) *Vettones , quo tempore primùm in Romanorum castra venerunt , cum viderent aliquos centuriones , huc & illuc in viis euntes , & redeuntes , deambulandi gratiâ , opinantes homines illos insanire , duces se illis*

bon remarque, que quelques Espagnols étant entrez pour la première fois dans un camp Romain, & y ayant apperçû des Centurions qui alloient & venoient en se promenant par les rues du camp, crurent qu'ils avoient perdu l'esprit, & les ramenerent dans leurs tentes, comme on feroit un fou qui s'est échapé.

Les Celtes avoient un autre exercice, qui étoit certainement très-utile à des soldats. Comme ils se lavoient & se (10) baignoient tous les jours, tant en hyver qu'en été, dans des eaux courantes, on les accoutumoit aussi, dès la tendre jeunesse, à passer à la nage (11) les fleuves les plus larges & les plus rapides. Aussi voyoit-on leurs troupes passer les fleuves par bataillons & par escadrons. La Cavalerie Batave étoit sur-tout en grande réputation à cet égard. Les Ca-

On les exerçoit à passer à la nage les fleuves les plus larges & les plus rapides.

va-

illis ad tabernaculum præbuerunt; putabant enim, aut in tabernaculo quietè sedendum, aut pugnandum. Strabo III. 164.

(10) Voyez ci-dessus Chap. IV. p. 256. *Sævâ hyeme nandi non patientia tantum illis, (Germanis) studium etiam est. Pomp. Mel. III. 3. p. 75. Germani ad nandum exercitati, ut qui tantum fluminibus lavantur. Herodian. VII. 2. p. 525.*

(11) *Germani maxima præ ceteris flumina transmeare in regionibus genuinis, à prima pueritia sunt instituti. Amm. Marc. Lib. XXV. Cap. 6. p. 432. Læti milites Brenni, natandi periti, Sperchium noctu transnatant, scutis pro ratibus usi. Pausan. Phocic. XX. p. 846. Hostibus mos est eadem illa nunc rigentia gelu flumina (Rhenum & Danubium) aut campis superflua, nunc liquida, ac deferentia, lustrare navigiis, nandoque superare. Plin. Sec. Paneg. Traj. Cap. 82. p. 737. Tacit. Hist. V. 14. 18. Tibi vincitur Francus natatu. Sid. Apoll. Paneg. Avit. VI.*

CHAP.
XII.

valiers (12) traversoient à la nage le Rhin & le Danube, sans rompre leurs rangs, tenant leurs armes d'une main, & de l'autre la bride de leurs chevaux. Dans le fond la chose ne devoit pas être fort difficile. Les énormes boucliers que les soldats Celtes portoient, étant faits, ou de planches, ou d'osier, ou de cuir de bœuf préparé, soutenoient & portoient en quelque manière le nageur, pendant que la lance, qui étoit aussi de bois, lui tenoit lieu de rame & de gouvernail.

Après cela on apprenoit aux Celtes à monter à cheval, à manier les armes, à tirer au but, à s'escrimer, à faire les évolutions militaires; & ces exercices qui formoient le Soldat, étoient encore un spectacle (13) & un divertissement que l'on donnoit au Public dans les festins, dans les obseques, dans les af-

vf. 235. *Cetratis citerioris Hispaniæ proclive erat transnare flumen, quod consuetudo eorum omnium, ut sine utribus ad exercitum non eant. Cæsar. B. C. I. 48. Ad grandiloquentiam feruntur exerceri Persæ, item æstum juxta atque frigus ferre, imbresque, & torrentium transitus, armis ac veste intactis ab aqua. Eustath. in Dionys. Perieg.*

(12) *Patrius nandi usus, quo simul seque, & arma, & equos regunt. Tacit. Agric. Cap. 18. Erat & domi delectus eques, præcipuo nandi studio, arma equosque retinens, integris turmis Rhenum perrumpere. Tacit. Histor. IV. 12. II. 17. 35. Ann. I. 56. II. 8. II. Dio Cass. Lib. LX. p. 677. 678. Xiphilin. Excerpt. Dion. Lib. LXIX. p. 792.*

(13) *Lusitani certamina gymnica armata & equestria edunt, pugno, cursu, velitatione, & instructo cohortatim prælio. Strabo III. 155. Gothi exercere sese telis, ac præliis præludere, maximè diligunt, ludorum certamina usu quotidiano gerunt. Isidor. Cron. p. 730. Nec minùs alio in genere sunt, ludi Velitis Gal-*

assemblées générales, & dans les autres solemnitez. C'est, selon les apparences, la véritable origine des Tournois. Comme je ferai obligé de revenir à ces derniers exercices, en parlant des armes dont les peuples Celtes se servoient, & de leur manière de faire la guerre, il ne fera pas nécessaire que je m'y arrête ici.

Après les exercices militaires, il n'y en avoit point dont les Celtes fissent plus de cas que la Chasse, ou plutôt elle faisoit leur unique occupation en tems de paix. Jules-César dit, (14) *que les Germains sont de grands chasseurs, que toute leur vie est partagée entre la chasse & la guerre.* Tacite dit, (15) *que toutes les fois qu'ils ne vont pas à la guerre, ils emploient une petite portion de leur tems à la chasse, & en passent la plus grande partie dans l'inaction, ne pensant qu'à manger & à dormir.* Les Commentateurs prétendent que Jules-César est ici directement opposé à Tacite. J'avoue que je ne vois pas la contradiction, & que ces deux Auteurs me paroissent parfaitement d'accord. Le premier remarque, que la chasse & la guerre étoient les seules occupations des peuples Germains. Le second avoue aussi, qu'en tems de paix ils n'avoient point d'autre occupation que la chasse. Mais il ajoute, qu'ils n'y employoient que très-peu de tems, en

La Chasse étoit aussi l'un de leurs exercices favoris.

Galli, Germani Petauristæ. Varron. Fragment. p. 213. Edit. Popmæ.

(14) *Germani multum sunt in venationibus.* Cæsar IV. 1. *Vita omnis in venationibus, ac studiis rei militaris consistit.* Idem VI. 21.

(15) *Quotiens bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque.* Tacit. G. Cap. 15.

CHAP.
XII.

en comparaison de celui qu'ils passaient dans une honteuse oisiveté. Il seroit à souhaiter que l'on ne trouvât jamais dans les anciens Auteurs, des nœuds plus difficiles à résoudre que celui-là, qui n'a pas laissé d'arrêter un Lipse, un Colerus (16) & d'autres. Quoi qu'il en soit, la passion pour la chasse (17) étoit commune à tous les peuples Celtes. Ils la regardoient, après la guerre, comme le plus noble & le plus utile de tous les exercices. Outre qu'elle amusoit des gens qui ne pouvoient occuper leur esprit, & qui auroient employé encore plus mal leur tems s'ils avoient été privez de cette récréation, elle sert encore à endurcir le corps, à augmenter ses forces, à lui donner de l'adresse & de l'agilité. Elle contribue d'ailleurs à l'entretien de la vie, & délivre le genre humain d'une infinité de bêtes féroces & nuisibles, tant à l'homme qu'aux fruits de la terre, & aux animaux privez & domestiques. Mais les Celtes aimoient sur-tout la chasse, parce que cet exercice meurtrier étoit pour eux une image & un apprentissage de la guerre. Les jeunes gens commençoient par faire la guerre aux bêtes, pour la faire ensuite aux hommes, aussi long-tems qu'ils étoient en état de porter les armes. De-là vient que ces peuples se plaisoient principalement aux chasses dangereuses, comme à celle de l'Elan (18) & du Bœuf sauvage.

Je

(16) Vide Lipsium, Colerum & alios ad h. l. Taciti.

(17) *Venatibus ævum transigitur.* Silius de Susannetibus L. III. vs. 389. *Germanicæ gentes, raptu venatuque viventes.* Isidor. Orig. L. IX. Cap. 2. p. 1006. Voyez les Notes suivantes.

(18) L'Elan, Bisons. Le Bœuf sauvage, *Urus*.

Je ne crois pas me tromper, en assurant que l'Elan est le même animal que les Grecs appelloient *Βίσων*, *Βίσων* (19), & les Latins *Bifons*. Il ressemble, comme ils le disent, en partie au cerf, & en partie au bœuf. Au cerf, pour la grandeur & les cornes; au bœuf, pour la grosseur & la force. Les Allemans l'appellent encore aujourd'hui *Wisen* (20). J'ai dit dans la Bibliothèque Germanique (21) qu'il n'a point de cornes. C'est une méprise. Je devois dire, que le mâle en a, & non la femelle, quoi qu'en ait écrit Jules-César. Le Bifons a d'ailleurs deux cornes, au lieu que cet Auteur ne lui en donne qu'une seule (22), qu'il représente d'une manière qui fait voir, qu'il n'a peint cet animal que d'imagination, ou sur des relations infidèles. Pour prendre le Bifons, on menageoit, dans le bas d'un (23) yallon, une fosse que l'on environnoit de for-
tes

CHAP.
XII.

Ils s'exer-
coient
sur-tout à
la chasse
de l'Elan.

(19) *Germania gignit insignia boum ferorum genera, jubatos Bifontes, excellentique vi & velocitate Uros. Plin. H. N. VIII. 15. p. 157. In hoc tractu sanè, & in omni septentrionali plaga, Bifontes frequentissimi, qui boves feris similes, setosi colla, jubbis horridi, ultra tauros pernecitate, capti assuescere manu nequeunt. Sunt & Uri, quos imperitum vulgus vocat Bubalos, cum Bubali, pene ad cervinam faciem, in Africa procreentur. Solin. Cap. 32. p. 247. Tibi villosi terga Bifontes, Latisque feri cornibus Uri.*

(20) Autrefois Wisant. *Wisant Bubalus. Glossar. Lindenbrog. p. 1365.*

(21) *Biblioth. Germ. Tom. XXVIII. p. 42.*

(22) *Est bos cervi figurâ, cujus à media fronte, inter aures, unum cornu existit, altius magisque directum, his quæ nobis nota sunt. Ab ejus supremo, sicut palmæ, rami quàm latè diffunduntur. Eadem est fœminæ marisque natura, eadem forma, magnitudoque cornuum. Cæsar VI. 26.*

(23) *Pausan. Phocic. XIII. p. 828.*

CHAP.
XII.

tes palissades. On étendoit en même tems sur la pente du vallon, tout autour de la fosse, des cuirs de bœuf frais, ou mouillez. Ensuite les chasseurs, qui étoient tous à cheval, pouffoient l'Elan, qui ne pouvant assurer ses pas sur les cuirs mouillez, glissoit & tomboit dans la fosse, où on le laissoit pendant quatre à cinq jours pour l'affamer. Après cela on l'attachoit, & on l'appriivoisoit, de manière (24) qu'on pouvoit l'atteler à un chariot. On chassoit autrefois cet animal, non seulement dans la Germanie (25), mais encore dans les montagnes de (26) l'Italie, de la Pannonie & de la (27) Pœonie, & sur le mont (28) Vosge. Mais on ne le trouve plus aujourd'hui qu'en Lithuanie, & dans les Provinces plus septentrionales de l'Europe.

Et de l'Urus.

A l'égard de l'*Urus*, les Anciens & les Modernes conviennent assez généralement que c'est le Bœuf sauvage; & c'est le nom que les Allemans donnent encore aujourd'hui à cet (29) animal. On le trouvoit autrefois sur les monts (30) Pirenées, dans les Alpes, & dans

(24) *Turpes effeda quod trahant Bisontes.* Martial. Lib. I. Epigr. 105.

(25) Voyez la Note (19) de la page précédente.

(26) Paul. Diac. Hist. Long. L. II. Cap. 7. p. 369.

(27) Βίσωνις, *Pæonicus Taurus.* Pausan. Phocic. ub. sup.

(28) Gregor. Tur. L. X. Cap. 10. p. 442.

(29) *Auerocks*, par contraction *Ur-os*, un Bœuf sauvage, un bœuf de forêts, comme *Auer-hahn*, un Coq de bruyere. Servius (Danielis) p. 115. dit *Uri*, ἀπὸ τῶν ὄρων, à montibus. Il avoit tiré cette étymologie des Grecs, qui vouloient que tous les mots étrangers fussent derivez de leur langue.

(30) *Sylvestres Uri.* Virgil. Georg. II. vs. 374. Ad quæ

dans toutes les grandes forêts de l'Europe ; au lieu qu'on ne le voit plus aujourd'hui qu'en Prusse , & dans le Nord , où il commence même de devenir rare. Jules César dit (31) *que c'est une espece de bœuf ; qu'il en a la couleur & la figure.* Cela est vrai. Il est , dit-il , *un peu plus petit que l'Elephant.* Il se seroit exprimé d'une manière plus juste , s'il avoit dit qu'il étoit un peu plus grand que le taureau ordinaire. Car il y a encore bien loin de l'Urus à l'Elephant. (32) *Comme ces animaux , qui avoient une force & une agilité merveilleuse , n'épargnoient ni les hommes ni les bêtes qui se présentoient devant eux , on exerçoit & on endurcissoit les jeunes gens à cette chasse. Ceux qui en tuoient le plus , & qui en (33) produisoient les cornes , pour faire voir qu'ils n'en imposoient pas , recevoient de grandes louanges. On prenoit l'Urus à-peu-près de la même*

ma-

quæ Servius : Id est boves agrestes , qui in Pyrenæo monte nascuntur. pag. 115. Habent etiam Alpes boves sylvestres. Strabo IV. 207. Boves perferi multi sunt in Dardania , Media & Thracia. Varro R. R. L. II. 1. p. 365. Pæonios tauros spectavi , birto corpore , cum omni parte , tum præcipuè pectoribus & mentis. Pausan. Bœot. XXI. 750. Uri agrestes boves sunt in Germania. Isidor. Orig. XII. 1. p. 1113. Theudibert , Roi des Francs , périt à la chasse de l'Urus. Agath. I. 15. Voyez ci-dessus p. 451. Note (19).

(31) *Magnitudine paulò infra elephantos. Cæsar VI. 28.*

(32) Cæsar ibid.

(33) J'ai remarqué ci-dessus Chap. II. p. 226. que l'on faisoit de ces cornes , des coupes où l'on buvoit dans les festins. On en conserve une dans le cabinet du Roi de Prusse.

manière que le Bisons , c'est-à-dire dans des fosses (34).

Mon dessein n'est pas d'entrer ici dans un grand détail par rapport à la manière de chasser des peuples Celtes. Selon les apparences, le sujet intéresseroit peu la plupart de mes Lecteurs , & j'aurois certainement à me reprocher, de m'être étendu sur une matière qui n'est pas de ma compétence. Il suffira d'indiquer en deux mots, ce que j'ai trouvé sur ce sujet de plus remarquable dans les Anciens.

1. Selon Pline , il ne devoit y avoir que peu de chasse dans la Scythie en général , & dans la Germanie en particulier (35). Il dit que les animaux n'y trouvoient pas de quoi subsister. Je doute que la remarque fut juste , quelques restrictions qu'on pût y apporter. Naturellement le gibier & les bêtes féroces devoient se multiplier beaucoup dans de vastes forêts , dans des campagnes incultes & désertes , & dans des prairies qu'on leur abandonnoit entièrement. D'ailleurs, quand on se rappelle ce que j'ai dit, que (36) les Scythes & les Celtes tiroient de la chasse une partie de leur subsistance ; quand on réfléchit sur le grand commerce qu'ils faisoient avec les Nations voisines de cuirs & de peaux , & sur la quantité qu'ils en consommoient eux-mêmes pour leurs habits , pour leurs boucliers , &

(34) *Hos studiosè foveis captos interficiunt.* Cæsar ub. sup.

(35) *Paucissima animalia Scythia gignit, inopiâ fructicum, pauca contermina illi Germania.* Plin. VIII, 15. p. 153.

(36) Voyez ci-dessus Chap. 2.

& pour couvrir leurs chariots ; on conviendra , qu'il falloit de toute nécessité que le pais nourrit un grand nombre de bêtes privées & sauvages. Aussi est-il constant, qu'outre les animaux qui abondent encore aujourd'hui dans les contrées dont Pline parloit , comme le cerf, le sanglier, le chevreuil, le renard, le lievre, on y voyoit autrefois (37) des troupeaux entiers de chevaux & d'ânes sauvages , qui présentement sont à-peu-près détruits dans toute l'Europe , comme les loups en Angleterre (38).

2. Les

(37) *Septentrio fert & equorum greges ferorum, sicut asinorum.* Plin. VIII. 15. *Habent etiam Alpes equos sylvestres.* Strabo IV. 207. *Scythæ & Sarmatæ venationes habent, in paludibus cervorum, & aprorum, in campis onagrorum & caprearum.* Strabo VII. 312.

(38) Je ne parle point ici de l'*Alce*, du *Bonassus*, & de plusieurs autres animaux, qui selon les Anciens, se trouvoient autrefois dans la Celtique, parce qu'il est constant qu'ils n'ont jamais existé. Jules-César, qui copie ici quelque Grec, dit que l'*Alce* n'avoit ni jointures, ni articulations dans les jambes, & ne pouvoit prendre de repos qu'en s'appuyant contre un arbre. Cæsar VI. 27. Pline (VIII. 15.) & Solin (Chap. 32-33) parlent de l'*Alce*, sans faire mention de cette merveille, qu'ils attribuent à un autre animal, appelé *Achlis*, ou *Machlis*. Pausanias Bœot. XXI. 750. Eliac. I. C. 12. p. 404. parle aussi de l'*Alce*, mais il ne dit pas un mot du prodige en question. Voici ce que Pline dit, après Aristote, du Bonassus. *Tradunt in Pæonia feram quæ Bonassus vocatur, equinâ jubâ, ceterâ tauro similem, cornibus ita in se flexis, ut non sint utilia pugnæ, quapropter fugâ sibi auxiliari, reddentem in ea finem, interdum & trium jugerum longitudine, cujus contactus sequentes ut ignis aliquis amburat.* Plin. ubi sup. Aristot. Hist. Anim. Lib. IX, Cap. 45, p. 584. De mir. Audit, p. 702. Solin

CHAP.
XII.

2. Les anciens Auteurs mettent assez généralement la flèche au nombre des armes dont les Celtes se servoient à la chasse. La chose mérite d'être remarquée, parce qu'il est constant, qu'à la réserve des peuples qui étoient voisins des Sarmates, les autres ne connoissoient gueres l'usage de l'arc & de la flèche. Strabon dit à la vérité (39), que quelques peuples des Gaules avoient des arcs & des frondes. Mais il ajoute dans le même endroit, que les Gaulois dardoient les oiseaux avec une sorte de trait qui se lançoit de la main. Il y a par conséquent toute apparence, que la flèche dont les Chasseurs se servoient, doit se prendre ici, dans un sens général, pour un dard, un javelot. C'est de cette manière qu'il faut expliquer ce que dit (40) Grégoire de Tours, après Sulpice Alexan-

Solin (Ch. 32.) dit encore, que l'on trouvoit dans la forêt Hercynie, des oiseaux dont les plumes jettoient une si grande lumière pendant la nuit, que les Voyageurs s'en servoient pour trouver le chemin dans les ténèbres les plus épaisses. Artemidore avoit parlé de deux corbeaux encore plus merveilleux, que l'on voyoit dans une ville maritime des Gaules. Les gens du pais leur remettoient la décision de leurs procès. *Eò accedere quibus aliquid controversiæ est, & in sublimi loco positâ tabulâ, utrumque pro se liba conjicere. Corvos advolantes, altera vorare, altera dissipare. Obtinere autem causam suam, eum cujus liba disjiciuntur.* Apud Strab. IV. 198. Ce sont des fables, mais que plusieurs Auteurs graves n'ont pas laissé de copier.

(39) *Nonnulli arcibus & fundis utuntur. Habent & lignum pili formâ, quod non amento, sed è manu torquent, longius etiam atque sagitta, quo maximè utuntur in avium venatione.* Strabo IV. 196.

(40) Ci-dessous p. 459. Note (50).

alexandre, que les Francs jetterent sur les Romains une grande quantité de flèches ; car il paroît par Agathias (41), que les Francs n'avoient ni arcs, ni flèches. Outre ces dards, les chasseurs avoient encore une espece de pieu. On l'appelloit en Gaulois (42) *Sparus*, & les Allemans lui donnent encore aujourd'hui le nom de *Speer*.

3. Les Celtes avoient accoutumé, comme les barbares de l'Amerique, d'empoisonner les traits dont ils se servoient à la chasse, en les trempant dans le suc d'une herbe qui s'appelloit (43) *Lineum* en langue Gauloise. Plin & (44) Aulu-Gelle semblent dire que cette herbe étoit l'Ellebore. L'Auteur de la Religion des Gaulois a plus de penchant à

(41) Agath. II. 40.

(42) *Rumex genus teli simile Spari Gallici, cujus meminit Lucilius. Pomp. Fest. p. 79. Sparos, lanceæ tela sunt, non bellica... Varro Meleagris, aut ille cervum qui volabile currens, Sparo secutus, tragulare trajicit. Non. Marcell. Cap. 18. p. 798. Varron, suivant sa coutume, donnoit à ce mot une étymologie Latine. Sparus est rusticum telum, in modum pedis recurvum. Varro ait, telum, missile, à piscibus ductâ similitudine, qui Spari vocantur. Alii Sparus à spargendo dici putant. Servius ad Æneid. XI. v. 682. p. 679. Quelques peuples d'Espagne s'en servoient à la guerre. Rindacus his ductor, telum Sparus. Silius de Vettonibus L. III. v. 388.*

(43) *Lineum (v. Limeum) herba appellatur à Gallis, quâ sagittas in venatu tingunt, medicamento quod venenum cervarium vocant. Plin. XXVII. II. p. 534.*

(44) *Galli sagittas in venatu ellebore tingunt, circumcisoque vulnere, teneriorem sentiri carnem affirmant. Plin. XXV. 5. p. 394. Præterea scriptum legimus, Gallos in venatu tingere ellebore sagittas, quod his itæ, exanimatæque feræ, teneriores ad epulas fiant.*

CHAP.
XII.

à croire que (45) c'étoit la Jusquiame. Strabon avoit lû quelque part, (46) que ce poison se tiroit d'un arbre qui ressembloit au figuier, & dont le fruit avoit à peu près la forme du chapiteau d'une colonne de l'ordre Corinthien. Je laisse aux Botanistes, qui connoissent la figure & la vertu des plantes, d'éclaircir cette matière, qui est au dessus de ma sphère. Ce qu'il y a de constant (47), c'est que les traits empoisonnez de la manière que je viens de le dire, faisoient mourir les bêtes, que que légèrement qu'elles en eussent été blessées; mais la chair n'en étoit pas moins bonne à manger; au contraire elle en devenoit plus tendre. Cependant (48) on coupoit & on jettoit la chair que la flèche

a-

fiant, sed propter ellebori contagium, vulnera ex sagittis facta, circumcidere latius dicuntur. A. Gell. XVII. 15. p. 466.

(45) Rel. des Gaulois Livre II. p. 384.

(46) *Creditum est id quoque, in Belgico arborem nasci ficus similem, quæ fructum edat, formâ capituli columnæ Corinthiaci, qui fructus incisus, succum immittat, jaculis inunctus, qui sit lethalis.* Strabo IV. 198.

(47) *Dicunt apud Celtas venenum esse, Toxicum ab illis dictum; quod ajunt tantâ celeritate carnes corrumpere, ut venatores Celtæ, cum cervum aut aliam feram percusserint, accurrant, & statim exsecent carnem vulneratam, ne promeante veneno animal putrescat... Verum inventum est huic Antipharmacum, cortex quercina, aut, ut alii volunt, folium quod νο. πάριον ab ipsis appellatur, inde nimirum quod observationibus compertum sit, corvum ex gustato veneno malè affectum, herbam eam adiiisse, moxque ut glutinisset doloribus liberatum.* Aristot. de Mir. Aud. T. I. 706.

(48) Voyez la Note précédente, & ci-dessus Note (44).

avoit touchée. Le même poison étoit mortel aux hommes qui étoient bleffez de ces traits envenimez. De-là vient que les (49) anciennes Loix des Francs & des Bava-rois leur défendoient de s'en servir contre leurs compatriotes. Il faut que la même défense n'eût pas lieu par rapport aux ennemis. Au moins on voit dans Grégoire de Tours (50), que les Francs tirèrent un jour sur les Romains, des flèches teintes du suc de certaines herbes, qui faisoient périr tous ceux qui en étoient bleffez, lors même que la playe n'étoit pas mortelle par elle-même. Ces exemples étoient pourtant fort rares en Occident; au lieu que les Sarmates, & en général tous les Scythes Orientaux de l'Europe, se servoient ordinairement à la guerre, de flèches trempées dans un poison encore plus subtil & plus dangereux. Il entroit dans sa composition, des (51) vipères & du sang

(49) *Si quis alterum sagittâ toxicatâ percutere voluerit. Leg. Salic. p. 322. Si quis cum toxicata sagitta alicui sanguinem fuderit. Leg. Bajuvar. p. 411.*

(50) *Franci effudere sagittas inlitas herbarum venenis, ut summæ cuti, neque lethalibus inflicta locis vulnera, haud dubiæ mortes sequerentur. Gregor. Tur. II. 278.*

(51) *Ajunt Scythicum venenum, cui sagittas immergunt, è vipera componi. Servant enim, ut apparet, Scythæ viperas viviparas, quas acceptas dies aliquot tabificant. Ubi verò totum sat videtur computruisse, humanum sanguinem in scatulam effundunt, & obturatum in fimeto defodiunt. Hoc omne ubi rursùm computruit, quod sanguinis supernè subsedit aquosum, miscent cum viperina sanie, & sic lethale efficiunt. Aristot. de Mir. Audit T. I. p. 712. Scythæ, toxico quo sagittas obliunt, dicuntur humanum sanguinem admiscere. Ælian.*

CHAP.
XII.

sang humain, comme on peut le voir dans les passages que je cite en marge.

4. Les Celtes avoient des chiens de chasse extrêmement légers. Il faut, dit Arrien (52), que Xenophon ne les connût point, puisqu'il pose en fait, que naturellement un chien ne sauroit forcer un lièvre, & que la chose n'arrive jamais que par hazard. On les appelloit en langue Celtique (53) *Vetragi*, ou *Vertragi*, ou *Veltragi*.

II

de Animal. IX. 15. Le passage d'Elie est corrompu; on peut le rétablir par celui d'Aristote. *Nam volueri ferro tinctile virus inest.* Ovid. Trist. III. 10. vs. 64. *Aspicias & mitti, sub adunco toxica ferro, Et telum caussas mortis habere duas.* Idem Epist. ex Ponto L. IV. Ep. 7. vs. 11. *Sintne litæ tenues serpentis felle sagittæ.* Ibid. L. IV. Ep. 9. vs. 83. *Dacus & armiferis Geticæ telluris in oris, Spicula quæ patrio gaudens acuisse veneno, Fundit apud ripas, inopina binominis Istri.* Silius Lib. I. vs. 324. *Scythæ sagittas tingunt viperinâ sanie & humano sanguine, irremedicabile id scelus mortem illicò adfert, levi tactu.* Plin. XI. 53. p. 608. *Scythæ sagittas veneno tingunt.* Lucian. Nigrin. p. 26.

(52) *Nullum genus canum Celticos velocitate æquat. Illi Xenophonti, Grylli filio, qui de venatione scripsit, incogniti, cum dicat, quotquot lepores à canibus capiuntur, præter corporis naturam, aut casu fortuito id fieri.* Arrian. de Venat. p. 191. Xenoph. p. 573. Edit. Græc. Stephan. 1581. Ovide en parle aussi comme d'une chose extraordinaire. *Ut canis in vacuo leporem cum Gallicus arvo Vidit; & hic prædam pedibus petit, ille salutem.* Ovid. Metamorph. I. vs. 533. *Generosi canes, Celtici, Iberici, Cares.* Pollux L. V. Cap. 5. p. 234.

(53) *Celtici canes velocissimi, vocantur eorum linguâ Vetragi* Ουετρυγοι (la version porte *Vertragi*,) à celeritate, pulcherrimi specie, visu, oculis, formâ, pilo, colore, maculosi. Arrian. ub. sup. p. 194. *Si quis canem Seusium furaverit, aut Veltrem*

Il y avoit aussi une sorte de Bassets, que les Gaulois appelloient (54) *Segusii*. J'aurois du penchant à croire, qu'ils portoient ce nom, parce qu'on les tiroit du païs des *Segusiens*, qui demeuroient autour de Lyon. Je n'oserois cependant garantir cette étymologie, parce que je vois que le nom de (55) *Segusii*, leur étoit donné dans toute la Germanie. Peut-être qu'il est dérivé du mot de *Suchen*, chercher, parce qu'ils entroient dans les tanieres pour chercher les blereaux & les renards. Strabon remarque, que les Gaulois (56) tiroient de la Grande Bretagne des Dogues, qui étoient non seulement excellens pour la chasse, mais qui leur rendoient encore service à la guerre. On a dit la même chose des chiens des Cimbres (57) & des Péoniens. Il ne faut donc pas être surpris

porcariam, sive Veltrum leporarium, qui & argutarius dicitur. Leg. Salic. p. 317. *Canis Seufius... Veltrum leporalem.* Leg. Aleman. LXXXII. p. 384. 385. *Seuces canes... Veltrices canes.* Leg. Bajuvar. p. 435. 436. Voyez du Cange Gloss. au mot de *Canis*. Col. 746. *Vertrager*, signifie endurant, bon à la fatigue. *Fel-trager*, un Chien velu, un Barbet. D'autres disent que c'est *Feld-jager*, un Chien de chasse, de *Feld* une Campagne, & *jagen*, chasser. Le mot de Chien de *Vautrait* a été corrompu de celui de *Veltraus*. Voyez Diction. de Furetiere : *Vautrait*.

(54) *Canes Segusii, specie turpi ac brutâ, ad investigandum apti, hirsuti & aspectu turpes.* Arrian. ub. sup. 192.

(55) Voyez ci-dessus la Note (53) & la Note (58) de la page suivante.

(56) *Britanni canes habent, ad venationem naturali præstantes facultate. Galli, cum his tum suis canibus in bello utuntur.* Strabo IV. 199.

(57) *Canes defendere, Cimbris cæsis, domus eorum plaustis impositas.* Plin. VIII. Cap. 41. p. 202.

pris que des peuples, qui étoient en même tems grands chasseurs & grands guerriers, infligeassent une double amende à celui qui voloit un chien; l'une payable au Fisc, & l'autre au maître du chien. Le voleur pouvoit cependant se racheter de l'amende, en subissant une peine aussi risible en elle-même, qu'elle étoit (58) honteuse dans l'idée de ces peuples. Nous verrons souvent revenir ces peines infamantes, qui étoient fort communes dans toute la Celtique, & particulièrement parmi les Germains.

5. Les Celtes faisoient la plupart de leurs chasses à cheval. Arrien, dans son Traité de la Chasse, parlant des (59) Mysiens, des Getes, des Illyriens & des (60) Scythes, remarque que leurs chevaux, quoique petits, maigres & laids, étoient infiniment plus légers, & duroient plus long-tems à la course & à la fatigue, que les grands & beaux chevaux que l'on tiroit de son tems de Sicile, de Thessalie & du Peloponnese; de sorte qu'un Scythe n'étoit pas obligé de changer de cheval pour (61) forcer un cerf.

6. On *Dicunt & magnetas*, nutrire canes bellorum armigeros (*ὀπασπιστὰς*). Tales erant etiam, Pæonum canes venatici. Pollux V. 6. p. 236.

(58) Si quis canem Veltraum, aut Segutium, vel petrunculum, præsumserit involare, jubemus, ut convictus coram omni populo, posteriora ipsius osculetur, aut quinque solidos illi cujus canem involavit, cogatur exsolvere, & multæ nomine solidos duos. Leg. Burgund. p. 304.

(59) Arrian. de Venat. p. 206. & seqq.

(60) Ub. sup. 213. Les Scythes sont ici les habitans de la petite Scythie, qui étoit l'une des Provinces de la Thrace. Voyez ci-dessus Liv. I. Ch. 2. p. 17. Note (é).

(61) Usque adeò laborem sustinet, donec cervus deficiat. Arrian. ub. sup. p. 213.

6. On voit dans le même Traité (62), que quelques peuples Celtes avoient une fête qui ressembloit assez à celle que nous appelons aujourd'hui *la Saint-Hubert*; & il n'est pas sans apparence, que ce Saint a pris ici la place d'une Divinité Payenne. „ Les Chasseurs, dit Arrien, célèbrent tous les ans une fête à l'honneur de Diane. Il y en a qui offrent à cette Déesse une bourse pleine d'argent qu'ils ont amassé durant le cours de l'année. Ils y mettent, pour chaque Lièvre qu'ils ont pris, deux oboles. Une dragme pour chaque Renard, & quatre dragmes pour un Chevreuil. Au bout de l'année, quand le jour de la naissance de Diane est arrivé, ils ouvrent la bourse, & achètent de l'argent qu'ils ont amassé quelque victime; comme une Brebis, une Chevre ou un Veau, si la somme est assez considérable. Après avoir fait leurs dévotions, & offert les prémices de la victime, ils font bonne chère, tant les Chasseurs que les Chiens, qui sont couronnés ce jour-là, pour montrer que c'est à leur occasion que la fête se célèbre.

Entre les recreations des peuples Celtes, les Festins tenoient toujours la première place; ou plutôt toutes leurs autres recreations n'étoient que la suite & l'accompagnement de celle-là. Il n'y avoit point d'Assemblée d'un peuple, ou d'un canton, point de Fête civile ou religieuse, point de Jour de Naissance, de Mariage, ou d'Obseques qui fût dûment solennisé, point d'Amitié ni d'Alliance qui

Les Festins étoient la grande recreation des peuples Celtes.

(62) Arrian. p. 222.

CHAP.
XII.

qui fût bien cimentée, si le Festin n'avoit été de la partie. Tacite disoit (63), que les Germains étoient peut-être celui de tous les peuples où l'on se plaçoit le plus à manger ensemble, & à regaler les étrangers. Les Gaulois étoient dans le même goût, ou plutôt c'étoit le goût commun des Scythes & des Celtes. Un grand Seigneur qui vouloit gagner l'affection des peuples, s'acquérir un grand nombre de cliens, ne pouvoit mieux y réussir qu'en regalant les peuples entiers. Aussi Posidonius rapportoit (64) que *Luernius*, pere de ce *Bituitus* que *Fabius Maximus* défit, avoit fait faire un enclos qui contenoit douze stades en quarré, dans lequel on servoit, pendant plusieurs jours, des viandes apprêtées & des liqueurs exquisés, à tous ceux qui se présentoient. Philarque parloit d'un autre grand Seigneur Gaulois, nommé (65) *Ariamnes*, qui fit dresser sur les grands chemins des loges, dont chacune pouvoit contenir quatre-cens personnes. Il y regala pendant une année entière, tous ceux qui se présentoient. Outre les gens qui s'y rendoient exprès des villages & des villes voisines, on ne laissoit passer aucun étranger sans l'inviter de prendre part à cette fête. Comme la grandeur & la force de la Noblesse consistoient dans le nombre des cliens qui s'attachoient à un grand Seigneur, les Nobles qui vouloient se rendre Chefs de parti, tenoient ordinairement table ouverte. Il y avoit une sorte de cliens affi-

dez,

(63) *Convitiis & hospitiiis, non alia gens effusius indulget.* Tacit. Germ. Cap. XXI.

(64) *Athenæus* IV. 12.

(65) *Idem* ub. sup.

déz, qui se devoient aux Princes & aux Généraux, pour partager avec eux leur bonne & leur mauvaise fortune, & même pour vivre & pour mourir avec eux. Ceux-là, que l'on appelloit *Soldurii*, tant en Espagne que dans les Gaules & en Germanie, n'avoient point d'autre table que celle de leur Patron. (66) *Leurs appointemens*, disoit Tacite, *consistent dans des Festins, où tout est à la vérité mal ordonné, mais où il régné cependant une grande profusion.* Herodote, parlant des Scythes en général, remarque (67) que chaque Chef de Province donnoit tous les ans un festin, auquel assistoient tous les braves qui avoient tué un ou plusieurs ennemis à la guerre. On voit bien pourquoi ces festins révenoient tous les ans dans un tems marqué. C'étoit, comme je le conjecture, le tems de l'Assemblée générale, pendant laquelle les Grands n'épargnoient ni soin ni dépense pour gagner les suffrages du peuple, auquel ils rendoient compte de leur administration, & de la faveur duquel dépendoient leur crédit & les dignitez dont ils étoient revêtus. On careffoit sur-tout les braves, parce que la considération où ils étoient, les rendoit en quelque manière maîtres de toutes les délibérations. Outre les

Fest-

(66) *Epulae, & quanquam incompti, largi tamen apparatus pro stipendio cedunt.* Tacit. Germ. Cap. XIV.

(67) *Semel quotannis unusquisque Provinciae Praefectus in sua Provincia craterem vini temperat, de quo Scythae omnes hostium homicidae bibunt; at non gustant qui nihil praecleari operis ediderint, sed sine honore seorsum sedent, quae res apud eos maxime est ignominiae.* Herodot. IV. 66.

CHAP.
XII.

Festins (68) que l'on donnoit aussi long-tems que l'Assemblée générale subsistoit, & dans les autres solemnitez, les Loix de l'honnêteté & de l'hospitalité vouloient encore, qu'un Celte donnât à manger à tous ceux qui venoient le visiter, sans en excepter même les personnes les plus inconnues (69). *La première chose*, dit Diodore de Sicile, *que fait un Gaulois quand il rencontre un étranger, c'est de l'inviter à manger.* Si l'ami ou l'étranger que l'on invitoit, n'avoit pas le tems de s'arrêter, il falloit au moins le prier de boire un coup pour se rafraîchir. Les Dames même n'étoient pas dispensées de cette honnêteté. On voit, par exemple, dans Grégoire de Tours (70), qu'un Franc étant venu faire des reproches à Frédegonde sur la mort de Prétextat, cette Princesse le pria à dîner. Comme il refusa d'accepter l'invitation, elle le sollicita de boire au moins un coup, & de ne lui pas faire l'affront de sortir à jeûn de son Palais. C'étoit un piège qu'elle lui tendoit; car il fut empoisonné dans le breuvage qu'on lui présenta.

Tous les peuples Scythes & Celtes observoient

(68) Théophylacte Simocatta, parlant d'une Assemblée des Gepides, remarque que ce n'étoit que festins, & que l'on y passoit les nuits à boire. *Συμπόσιον καθίσαντες, πανύγυριν ἐώραζον ἐπιχώριον.* Theoph. Sim. L. VIII. Cap. 3. p. 200.

(69) *Ad convivium peregrinos etiam invitant, iisque finitis, tum demum qui sint, quid venerint, sciscitantur.* Diod. Sic. V. 212. Voyez ci-dessous Chap. XVI.

(70) Gregor. Tur. L. VIII. Cap. 31. p. 406. Voyez d'autres exemples; Paul. Diac. Hist. Long. Lib. I. Cap. 13. p. 360. Lib. III. Cap. 14. p. 389. Cap. XVIII. p. 392.

voient à-peu-près le même ordre & les mêmes cérémonies dans leurs festins. Il ne me paroît pas indigne de la curiosité du Lecteur, de le prouver par quelques exemples. Athénée décrivant, d'après Posidonius qui avoit voyagé dans les Gaules, les festins des Celtes, c'est-à-dire des Gaulois, dit en substance (71), „ Qu'ils mangeoient sur des tables „ basses. Qu'ils consumoient très-peu de „ pain, mais beaucoup de chair bouillie, grillée ou rôtie. Ils mangeoient assez mal-proprement, prenant les morceaux des deux mains, les déchirant avec les dents, & coupant ce qu'ils ne pouvoient dépecer, avec un petit couteau qu'ils portoient toujours à la ceinture. Quand la Compagnie étoit nombreuse, les conviez s'asseyoient en rond. On mettoit à la place d'honneur, qui étoit au milieu, le Coryphée de la fête, c'est-à-dire celui des conviez qui étoit le plus distingué, ou par sa bravoure, ou par sa naissance, ou par ses richesses. Il avoit à son côté l'hôte de la maison. Les autres étoient placez des deux côtez, chacun selon sa qualité. Les conviez avoient derrière eux des servans d'armes, qui tenoient leurs boucliers. Les gardes étoient assis en rond vis-à-vis, & tous ces domestiques étoient regalez comme les maîtres “. Philarque ajoutoit (72), *que parmi les Gaulois on servoit le pain tout brisé*, c'est-à-dire du pain fait d'une manière qu'on pouvoit le rompre en plusieurs pièces égales, pour chacun des

COR.

(71) Athenæ. IV. 12.

(72) Idem, IV. 33.

CHAP.
XII.

conviez, & que personne ne pouvoit se servir d'un plat, que le Roi, c'est celui que Posidonius appelle le Coryphée de la fête, n'y eût touché premièrement. Selon Diodore de Sicile (73), „ Les Gaulois mangeoient assis à terre. On „ étendoit sous eux, des peaux de loup ou „ de chien. Ils étoient servis à table par leurs „ enfans, ou par de jeunes gens, tant garçons „ que filles. Près de la table il y avoit des „ foyers & des brasiers, couverts de chaudie- „ res, & de broches garnies de quartiers „ de viande tout entiers. On présentoit les „ meilleures portions au plus brave“. Quoi- „ que les Thraces fussent bien éloignés des Gau- „ lois, ils ne laissoient pas d'avoir à cet égard les mêmes coutumes. Xenophon, parlant d'un festin que Seuthes Roi de Thrace lui donna, lorsqu'il revenoit d'Asie avec ses Grecs, remarque (74) „ qu'on servit les viandes sur „ des tables à trois pieds. Elles étoient au „ nombre de vingt, selon le nombre des „ conviez. Chaque table étoit chargée de „ viandes & de pain levé. On les servoit „ plusieurs fois. Les conviez étoient assis en „ rond. Le Roi rompoit le pain, & le don- „ noit aux conviez. Il faisoit la même cho- „ se des viandes, ne gardant que ce qu'il „ vouloit manger“. Anaxandride, décrivant les nœts d'Iphicrates Athenien, avec la fille de Cotis, autre Roi de Thrace, disoit (75), „ que le marché fut couvert de tapis; qu'un „ grand nombre de mal peignez y mangeoient „ du

(73) Diodor. Sic. L. V. p. 212.

(74) Xenophon Exped. Cyr. L. VII. p. 177. Athen. IV. 12.

(75) Athen. IV. 3.

du beurre. On y voyoit des chaudières, CHAP.
grandes comme des citernes. Cotis présen. XII.
toit du bouillon aux conviez dans une é-
cuelle d'or.

On voit dans ces différentes descriptions,
1. Que les Celtes mangeoient assis devant des
tables (76), & que chacun avoit sa table à
part. 2. Quoiqu'ils eussent soin de placer
chacun, suivant le rang que son âge, sa nais-
sance & ses charges lui donnoient, cependant
la place d'honneur étoit ordinairement pour le
plus brave. 3. Celui qui avoit la place d'hon-
neur, jouissoit d'une autre prérogative. On
servoit devant lui tout le pain & toutes les
viandes, qu'il envoyoit (77) aux autres con-
vies, après s'être réservé le meilleur morceau.
Les Celtes, disoit encore Posidonius (78), a-
voient anciennement cette coutume, que quand on
avoit servi les viandes, le plus brave prenoit le
meilleur morceau. S'il y avoit quelqu'un dans la
compagnie qui le lui disputât, il falloit tirer l'é-
pée, & se battre jusqu'à la mort. On n'aura
pas de la peine de croire après cela, ce que
Pomponius Mela rapporte, que l'on n'enten-
doit dans les festins des Scythes (79) que des

ro.

(76) Voyez ci-dessus Chap. II. p. 223. 224.

(77) C'est ce que Strabon appelloit porter les
plats de l'un à l'autre: *Lusitani priora in sedendo
loca ætati dignitatique deferunt, cœna circumgesta-
tur.* Strabo III. 155.

(78) *Priscis temporibus mos apud Celtas fuit, ut
appositis pecudum artubus, femur sumeret strenuissi-
mus, & si quis alius id sibi vindicaret, ad alterutrius
interitum usque gladiis dimicarent.* Athen. IV. 13.

(79) *Inter epulas, quot quisque interfecerit, refer-
re, lætissima & frequentissima mentio.* Pomp. Mela
II. 1. p. 41.

CHAP.
XII.

rodomontades, chacun parlant de ses actions héroïques, & du nombre des ennemis qui avoient péri sous sa main meurtrière. Cela n'empêchoit pas cependant qu'on n'y traitât aussi les affaires les plus sérieuses. Tout ce qui devoit être proposé dans l'Assemblée générale, étoit premièrement entamé dans les Festins. Tacite l'a remarqué en parlant des Germains (80). *Le plus souvent ils délibèrent à table des choses les plus importantes, comme de réconcilier des ennemis, de faire des mariages, de choisir des Princes, de faire la paix ou la guerre; comme s'ils estimoient, qu'il n'y a point de tems où l'homme ait l'esprit plus ouvert pour dire librement sa pensée, & où il soit plus échauffé pour les grandes entreprises. Ce peuple, qui n'est ni fin ni rusé, est encore plus disposé à s'ouvrir, & à découvrir ses pensées les plus secrètes, par la liberté du lieu. Ainsi, dans ces occasions, chacun découvre ses pensées sans le moindre déguisement. Le lendemain on examine ce qui avoit été proposé la veille. L'un & l'autre de ces tems est propre aux affaires qu'on y traite. Ils délibèrent dans un tems où ils ne sauroient ni feindre ni déguiser. Ils déterminent & prennent leur résolution, lorsqu'ils sont de sang*

(80) *Sed & de reconciliandis invicem inimicis, & jungendis affinitatibus, & adsciscendis principibus, de pace denique & bello, plerumque in conviviis consultant: tamquam nullo magis tempore, aut ad simplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incalcescat. Gens non astuta, nec callida, aperit adhuc secreta pectoris licentiâ loci. Ergo detecta & nuda omnium mens, posterâ die retractatur; & salva utriusque temporis ratio est. Deliberant dum fingere nesciunt, constituunt dum errare non possunt. Tacit. Germ. Cap. XXII. Voyez un exemple, Tacit. Hist. IV. 14.*

sang froid, & par conséquent moins en danger de se tromper. Ce qu'il y a ici de remarquable, c'est qu'Herodote dit la même chose, & presque en autant de termes, des Perses; avec cette seule différence, qu'il ne mêle point dans sa narration les belles & solides réflexions que le grand génie de l'Historien Romain lui suggéroit. Voici les paroles d'Herodote. (81) *Les Perses ont la coutume de délibérer des choses les plus sérieuses, lorsqu'ils commencent d'avoir une pointe de vin. Quand la chose qu'ils ont ainsi examinée, le verre à la main, plaît & passe, le maître de la maison où ils ont consulté, leur propose la même affaire le lendemain pendant qu'ils sont à jeun. Si alors la proposition est encore agréée, on l'exécute, si-non on la laisse tomber. Quand ils ont délibéré d'une chose étant à jeun, ils l'examinent encore à table. Je ne saurois me persuader que Tacite ait copié Herodote sans en avertir; & j'aime mieux croire, que c'est la parfaite conformité qu'il y avoit à cet égard entre les Germains & les Perses, qui a produit celle que l'on remarque entre les deux passages que je viens de rapporter.*

J'ai

(81) *Poti de rebus maximè seriis consultare consueverunt. Nam si quando ipsis consultandum videretur, tum postera die jejunant, proponitque is, qui ædibus illis in quibus fortè consultatur, præest: & si placuerit, atque jejunaverint, utuntur ipso; sin minus comprobetur, abrogant; & de quibus jejuni deliberaverint, de eisdem poti pronunciant. Herodot. I. 133. Persæ de rebus maximis in vino consultant, eaque decreta firmiora censent, quàm ea quæ sobrii faciunt. Strabo L. XV. p. 734. Bessus, Diispatriis sacrificio ritè factò, sicut illis gentibus mos est, cum amicis ducibusque copiarum, inter epulas de bello consultabat. Curtius Lib. VII. Cap. 4.*

CHAP.
XII.

J'ai montré au commencement de ce Livre, que les peuples Celtes buvoient ordinairement dans des cruches de terre ou de bois (82), & que dans les Festins on présente encore à boire dans des cornes de bœuf sauvage, ou dans des cranes humains. Les guerriers jouissoient ici d'une autre distinction. „ Au lieu, dit Herodote (83), qu'un „ Scythe qui n'avoit tué aucun ennemi, ne „ pouvoit être placé à la table d'honneur, „ ceux qui en avoient tué plusieurs, avoient „ aussi le privilege de boire plus souvent „ que les autres“. Le Roi ou le Coryphée de la fête, qui étoit ordinairement le plus brave (84), buvoit le premier, & portoit toutes les santez à droite & à gauche. Il demandoit à l'échançon, comme il le jugeoit à propos, un crane, une corne, ou quelque une des cruches qui étoient sur le buffet. Après qu'on lui avoit présenté le vase plein de vin ou de biere, il se levoit, saluoit son voisin, en l'appellant par son nom, & buvoit la coupe, ou toute entiere, ou en partie. Après l'avoir fait remplir par un domestique, il la remettoit à celui qu'il avoit salué. Celui-ci en usoit de même à l'égard de son plus proche voisin, ou de celui qui le suivoit en dignité (85). Quand la coupe avoit fait

(82) Voyez ci-dessous p. 225. Note (59) & page 225-234.

(83) Voyez le passage d'Herodote ci-dessus pag. 231. Note (81). *Binisque poculis, qui plurimos retulére. . . . interlocantur.* Pomp. Mel. II. I. p. 41.

(84) *Cotym calices prægustasse, ante compotores inebriatum fuisse.* Athen. IV. 3.

(85) *Celtæ sorbillant paulatim ex eodem poculo,*
1109

fait le tour de la table, & passé du premier jusqu'au dernier, on la remettoit sur le buffet pour en reprendre une autre. Ainsi les conviez ne pouvoient boire, que quand la cruche qui faisoit le tour de la table parvenoit jusqu'à eux. Mais ils ne pouvoient aussi la refuser quand elle leur étoit présentée. Il y avoit cependant des fantez, que l'on ne portoit, comme je l'ai remarqué, qu'aux guerriers les plus distinguez. On voit ici, pour le dire en passant, l'origine d'une cérémonie qui étoit commune à tous les peuples Scythes & Celtes. C'étoit de boire à la santé des conviez. L'institution & le but en étoient très-naturels. Comme ceux qui assistoient à un Festin, buvoient l'un après l'autre dans la même coupe, & qu'on leur servoit à tous la même boisson, celui qui buvoit le premier, disoit à son voisin, en le saluant: (86) *Je bois à vous, ou je bois avant vous*, *προπίνω σοι*, *Propino tibi*, & je souhaite que ce bruvage vous fasse

non plus cyathos, frequentius pitissantes. Pocula ad dextram sinistramque puer circumfert. Athen. IV. 13.

(86) Xenophon Libro VII. expeditionis, cum exponit celebratum convivium apud Thracen Seuthen, ad hunc modum scribit, mutuo se quidem primo salutârunt, deinde, ut mos est, vini cornua protenderunt. Athen. XI. 7. Illyrii cœnant ac bibunt sedentes, ductis in eos conventus uxoribus, quibus indecorum non est, cuius eorum qui adsunt præbibere. Athen. X. 12. Dromichætes cornu maximum mero implevit, & Lysimachum patrem appellans, interrogavit &c. Excerpta ex Diodor. Siculo Lib. XXI. p. 258. Pocula vino plena circumferre Lydorum inventum est, in dextram proferre calices quâ propinant, suoque nomine eum provocare cui præbibere velis. Critias apud Athenæ. L. X. Cap. 9. Thracia propinatio. Pollux VI. 3. p. 276.

CHAP.
XII.

fasse autant de bien qu'à moi-même. C'étoit un avis qu'il n'y avoit, ni poison, ni malefice dans la coupe. De-là vient que c'étoit un affront de présenter à boire à quelqu'un, sans avoir goûté premièrement le vin ou la biere qu'on lui offroit. La plupart de ces usages subsistent encore aujourd'hui en Allemagne & dans le Nord. Ils étoient établis autrefois parmi les Romains, & même en Grece, comme dans toute la Celtique. Varron (87), par exemple, parlant d'un Festin public que l'on faisoit tous les ans à Rome, dit que, pour ne pas perdre les anciennes coutumes, on y buvoit à la ronde dans des coupes. Critias, (88) cité par Athenée, disoit la même chose des Lacedémoniens. *Ils ont accoutumé dans leurs Festins, de boire tous dans la même coupe.* Plutarque a prétendu (89), que cette cérémonie de se saluer réciproquement en buvant, tiroit son origine des Perses. Il auroit parlé plus exactement, s'il avoit dit qu'elle étoit commune à tous les peuples qui descendoient des Scythes. Je dis la même chose de ceux qui croient que cette coutume vient originairement des (90) Lydiens. Au reste, les Thraces avoient à cet égard deux usages particuliers. Xenophon les rapporte dans la description du Festin dont j'ai

(87) *Pateris etiam nunc in publico convivio, antiquitatis retinendæ causâ, cum magistri sunt, potio circumfertur.* Varro de L. L. IV. 21.

(88) *Spartæ mos est, ratumque institutum, eundem calicem vino gravem ebibere.* Critias apud Athenæ. X. 9.

(89) *Persicus mos est, consalutare inter pocula.* Plutarch. Sympos. VII. Cap. 9. p. 714.

(90) Voyez la Note (86) de la page précédente.

j'ai déjà fait mention (91). Il dit, 1.,, que
 „ lorsque l'échanfon avoit présenté à quel-
 „ qu'un des conviez une corne pleine de
 „ vin, celui-ci s'adressoit au Roi, & lui di-
 „ soit, *προπίνας σοι*, je bois à votre santé,
 „ & je vous donne un cheval sur lequel
 „ vous atteindrez tous ceux que vous pour-
 „ suivrez; dans la retraite aussi vous n'aurez
 „ pas à craindre de tomber entre les mains
 „ d'aucun ennemi. D'autres lui offrirent de
 „ la même manière, des esclaves, des habits,
 „ des phioles, des tapis “. On voit-là un
 usage dont je parlerai en son lieu, & qui
 étoit commun à tous les peuples Celtes (92).
 C'étoit d'offrir à leurs Princes des présens
 & des contributions volontaires, qui faisoient
 la plus grande partie de leur revenu. 2. Xeno-
 phon ajoute (93), qu'ayant bû lui-même à la
 santé de Seuthes, ce Prince se leva, but après
 lui, & jetta le reste du vin sur l'habit
 de celui des conviez qui étoit assis le plus
 près de lui. J'ignore quel étoit le but de
 cet usage (94), qui passoit pour une politesse
 parmi les Thraces.

Après que l'on avoit desservi, les conviez
 continuoient toujours de boire, & toujours
 dans

(91) Xenoph. Exped. Cyr. Min. L. VII. p. 177.
 Athen. IV. 12.

(92) *Mos est civitatibus, ultrò ac viritim conferre
 Principibus, vel armentorum, vel frugum, quod pro
 honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit.* Ta-
 cit. Germ. 15.

(93) *Invitatus Seuthes surgit, ac cum Xenophonte
 bibit, deinde in ejus vestem qui proximus assidebas
 cornu effudit.* Athen. IV. 12.

(94) *Thraces in vestes, effuso vino, honestum & for-
 tunatum vitæ genus sibi delectum putant.* Athen. X.
 p. 322.

dans de plus grands gobelets. La fête ne finissoit ordinairement que le lendemain ; & afin qu'elle fût bien accomplie, il ne falloit pas qu'il restât une goutte de vin ou de biere dans la maison, ni qu'aucun des conviez se retirât qu'on ne l'emportât à quatre. Strabon, par exemple, après avoir remarqué que la boisson ordinaire (95) des Lusitains, c'est-à-dire des Portugais, étoit la biere, & qu'ils avoient peu de vin, ajoute, que tout ce qu'ils en recueilloient dans une vendange, étoit d'abord consumé dans un seul Festin. Athenée, dans un passage que j'ai déjà cité (96), dit que les Gaulois buvoient à la vérité peu à la fois, mais qu'ils y revenoient souvent. Nous apprenons aussi de Tacite (97), que ce n'étoit pas une chose honteuse parmi les Germains, de passer le jour & la nuit à boire. Bien loin de là, l'usage vouloit qu'un hôte retînt ses conviez jusqu'au lendemain. Elien dit à-peu-près (98) la même chose des Perses ; & nous verrons bientôt, en parlant du penchant que les peuples Scythes & Celtes avoient à l'ivrognerie, que ces abus s'étendoient aussi loin que les bornes de la Celtique. Les Romains même,

(95) *Lusitani zytho utuntur, vini parùm habent, & quod provenit statim consumunt in convivio cum cognatis.* Strabo III. 155.

(96) Ci-dessus p. 472. Note (85).

(97) *Diem noctemque continuare potando, nulli probrum.* Tacit. Germ. Cap. 22. *Hortarius Rex, Reges omnes, & Regales, & Regulos, ad convivium corrogatos, retinuit, epulis adusque vigiliam tertiam, gentili more, extentis.* Amm. Marcell. L. XVIII. Cap. 2. p. 189.

(98) *Persæ cibo saturati, vino & propinationibus indulgent, potum tanquam adversarium aggredientes.* Elian. V. H. Lib. XII. Cap. 1.

même, qui dans la suite se rendirent si recommandables par leur sobriété, ont été longtemps Celtes à cet égard. Varron l'insinuoit dans un passage dont Nonius Marcellus nous a conservé un petit fragment; encore les mots en sont-ils transposés (99). On y entrevoit cependant, que les plus anciens Romains faisoient apporter dans leurs Festins, premièrement des outres, ensuite des tonnelets, & enfin des bariques pleines de vin.

Il étoit naturellement impossible, que des esprits fiers & féroces, échauffés encore par les fumées du vin & par des conversations qui ne respiroient que la guerre, ne prissent souvent querelle dans la boisson, & qu'ils n'en vinsent des contestations & des injures aux voyes de fait. Diodore de Sicile l'a remarqué en parlant des Gaulois. (100) *Il est assez ordinaire, que la conversation venant à s'échauffer pendant le repas, ils se font des défis pour se battre en duel, ces peuples ne tenant aucun compte de la vie.* Tacite dit la même chose des Germains. (101) *Il leur arrive assez souvent, comme la chose est inévitable, de prendre*
que-

(99) *Varro de vita Populi Romani antiquissimi in conviviiis, utres vini primò, postea tinas ponebant. Idem mori longi cum operculo ad cupas, tertio amphoras.* Non. Marcell. Cap. XV. p. 791. Tine en Allemand est un Baquet, Cupe un Tonneau, une grosse Barique.

(100) *Inter ipsas quoque epulas, causâ ex jurgio quomodocunque arrepta, insurgere, & ex provocatione, nihil vitæ jacturam æstimantes, inter se digladiari solent.* Diodor. Sic. V. 212. Voyez un passage de Polybe ci-dessus p. 432. Note (69).

(101) *Crebræ ut inter vinolentos rixæ, raro conviciis, sæpius cæde & vulneribus transiguntur.* Tacit. Germ. 22.

CHAP.
XII.

querelle dans la boisson. Ces querelles se terminent rarement à des injures ; on en vient le plus souvent aux coups, aux blessures & aux meurtres. On a aussi reproché de tout tems aux Thraces (102), de ne célébrer aucun Festin où il n'y eût du sang répandu.

Cependant, lorsque les choses se passaient tranquillement, le Festin étoit suivi du chant de quelqu'un de ces Cantiques dont j'ai parlé au long dans l'un des (103) Chapitres précédens. J'ai remarqué que ces Hymnes se chantoient au son d'un ou de plusieurs instrumens ; que le chant étoit accompagné d'une danse fort animée ; que les Danseurs avoient chacun son armure complète, & qu'ils battoient la mesure en frappant de l'épée & de la lance contre leurs boucliers. Il suffira d'ajouter ici, que les Celtes prenoient ce divertissement, non seulement dans les Festins (104), mais

(102) *Natis in usum lætitiæ scyphis, pugnare Thracum est.* Horat. Carm. L. I. Od. 27. *At Ogygii si quando afflārit Jacchi Sævus odor, tum saxa manu, tunc pocula pulchrum Spargere, & immerito sociorum sanguine fuso, Instaurare diem, festasque reponere mensas.* Statius Thebaid. II. v. 85. *Odryse ita fundere humanum sanguinem assueti, ut cum hostium copia non daretur, ipsi inter epulas, post cibi satietatem & potūs, suis, velut alienis corporibus, imprimerent ferrum.* Amm. Marcell. XXVII. 4. pag. 483.

(103) Voyez ci-dessus Chap. IX. pag. 358. 374.

(104) *Lusitani inter potandum ad tibiam saltant, & ad tubam choreas ducunt; interdum exilientes, & poplitibus flexis, rectum corpus demittentes. In Bæstania id etiam mulieres faciunt, una alteram manu tenentes.* Strabo III. 155. *Lusitani, pacis tempore, saltationis genus quoddam levissimæ, in qua magnâ crurum agilitate opus est, exercent.* Diodor. Sicul. L.

mais encore dans toutes leurs autres ré'ouiffances. Les Germains, dit Tacite (105), prennent un plaisir fingulier à voir leurs jeunes gens se jeter, en fautant & en dansant, au milieu des épées & des halebardes. C'est leur feul fpectacle, que l'on voit revenir dans toutes les af-femblées.

Quand le chant & la danfe avoient duré quelque tems, les Danfeurs donnoient une nouvelle fcene à la Compagnie (106). Ils commençoient à s'efcrimer les uns contre les au-

V. p. 215. *Post hæc (in convivio Seuthis) ingrediuntur Mufici cum tibiis, & tubis omoboinis, fignum bellicum Thracibus dare foliti, certis numeris tubæ magadis fonum imitantes. Athen. IV. 12.*

(105) *Genus fpectaculorum unum, atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum eft, inter gladios fe atque infestas frameas saltu jaciunt. Tacit. G. 24.*

(106) *Thraces ad tibiam armati saltabant, atque altè quidem è terra fe fuma cum agilitate extollebant, gladios tenentes, quibus ita alter alterum verberabat, ut planè omnes hominem percuffum exiftimarent. Sed ea erat ars ludendi quædam. Paphlagonες verò clamorem tollebant. Sed ex gladiatoribus illis, qui arma jacenti detraberet, deinde Sitalca, (qui patrius illis cantus fuit) cantans abiret. Item qui alium jam mortuum efferret, cum & ille nulla ex parte, non mortuus videretur. Xenoph. Exped. Cyr. Min. VI. 162. Oplopœam venustus Xenophon in Cyri expeditione, apud Seuthem Thracem in convivio exhibitam, fic repræfentat. Poftquam, inquit, Diis libatum eft, Pæanaque cecinerunt, surrexere primi Thraces, & ad tibiam armati saltaverunt, leviter in altum fubfilièntes, gladiosque vibrantes. Tandem alter alterum ferit, ut hominem percuffum omnes crederent. Ille verò artificiofâ fimulatione cecidit, cunctis acclamantibus. Mox qui fâuciâffe videbatur, jacentem armis fpoliat, & Sitalca canens egreditur. Ac reliqui Thraces ftratum efferunt, quamvis nullo effet malo affe-ctus. Athen. I. 13.*

CHAP.
XII.

autres ; & afin que le jeu fût une image parfaite de la guerre , il falloit que quelqu'un fût semblant d'y perdre la vie. Le vainqueur dépouilloit le vaincu , de la même manière qu'il auroit pû le faire dans une bataille. Il célébroit par un Hymne , la victoire qu'il venoit de remporter ; après quoi les Acteurs se retiroient , emportant avec eux le mort. On voit par-là , que les Cantiques que les Celtes chantoient dans leurs Festins , étoient les mêmes qu'ils entonnoient avant le combat & après la victoire. Posidonius avoit remarqué (107) , que ces combats que l'on voyoit dans les Festins des Gaulois , étoient ordinairement un jeu & une farce , mais qu'ils ne laissoient pas de devenir quelquefois très-sérieux , parce qu'il arrivoit souvent aux Acteurs de se piquer , de s'emporter , & d'en venir aux blessures & au meurtre , quand ils n'étoient pas separez par les spectateurs. Quelquefois on introduisoit aussi dans la salle du Festin des Gladiateurs , qui étoient payez pour donner à la compagnie le barbare spectacle de se battre & de se tuer en sa présence. La même chose se pratiquoit dans les (108) assem-

(107) *Posidonius scribit Lib. XXIII. Historiarum , Celtas nonnunquam super cœnam gladiatorio certamine congređi. Armati enim sese invicem ad umbratilem pugnam provocant , summasque tantum manus , ac gladiatorum cuspides conserunt , mutuò parcentes. Nonnunquam adusque vulnera res procedit , ac tum irritati , nisi qui adsunt eos dirimant ac inbibeant , ad mortem usque præliantur. Athen. IV. 13.*

(108) *In urbe Curæmbe vidi pompam juvenum elegantium ac strenuorum , hi nimirum viritim , mercede læti , ad monomachiam tertio die depugnaturi erant. Cum certamen haberetur , productio juvene quodam prægran-*

semblées des Peuples, des Cantons, & surtout dans les Obseques. C'est de-là, selon les apparences, que les anciens habitans de l'Italie avoient pris leurs combats de Gladiateurs. A l'exemple des Celtes, ils donnoient ce divertissement au peuple dans les Spectacles publics, & aux particuliers dans les Festins. Nicolas de Damas (109) avoit même remarqué, qu'ils tenoient cet usage des Tusces, qui étoient un peuple Celte, comme je l'ai prouvé dans le (110) Livre précédent. On a vû plus haut, que les Conviez aussi (111) se faisoient quelquefois des défis, dans la seule vûë de faire montre de leur adresse & de leur valeur. Je n'ai par conséquent aucune peine à croire ce que l'on raconte, que les Géans, c'est-à-dire les Thraces, habitans de la ville de Pallene (112),

01-

grandi, præco dixit, si quisquam velit cum hoc duello depugnare, præmium pugnae accipiet Drachmarum decem millia. Lucian. Toxari p. 640.

(109) *E Campanis quidam super conviviiis, singulari certamine digladiantur. Nicolaus Damascenus Libro CX. Historiarum, Romanos narrat post coenam gladiatorum paria committere, scribens; Gladiatorum spectacula non solum publicis ludis & theatris, populi que frequentia & celebritatibus edunt Romani, à Thuscis invento more, sed etiam inter epulas. Itaque nonnullos ex amicis & necessariis, & aliis de causis ad coenam invitant, & hac potissimum, ut gladiatorum paria duo vel tria dimicantia conspiciant, tum scilicet eos advocantes, cum ebrii sunt, coenæque ferculis exsatiati; si quis jugulatur plaudentes, & ejus cæde læti. Athen. IV. 13.*

(110) Ci-dessus Livre I. Chap. 10. p. 94. 101.

(111) Ci-dessus Livre II. Chap. 11. p. 438.

(112) *Gigantes interfecit Hercules, qui ei bellum,*
X *tan-*

CHAP.
XII.

offrirent à Hercule le Duel, en reconnoissance de l'honneur qu'il leur avoit fait de passer chez eux. Les Thraces, comme tous les autres peuples Celtes, se piquoient d'exercer l'hospitalité, & de bien recevoir les étrangers. Mais par cela même, ils croyoient qu'il étoit de l'honnêteté, de demander à un étranger qui étoit en reputation de bravoure, s'il vouloit rompre une lance, & montrer ce qu'il savoit faire. Un homme qui tuoit son champion de cette manière, au lieu d'être puni, n'en étoit que plus estimé & plus caressé.

Tous les autres divertissemens des Celtes se ressentoient de la ferocité de ces peuples, qui regardoient la mort d'un homme comme un jeu, & un spectacle amusant. La fête n'étoit point entiere, si quelqu'un n'y périssoit, ou ne couroit au moins risque de la vie. Seleucus, par exemple, avoit remarqué, (113)
„ que quelques-uns des Thraces jouoient
„ dans

tanquàm hospitale domum, quòd ad eos navigasset, obtulerant. Πόλεμον αὐτῶ ξένια τῷ καταπλὺ παρσχόντας. Stephanus de Urb. in Pallene p. 620. Amycus, Roi des Bebryces, offroit le duel à tous les étrangers qui passaient chez lui. *Amycus Bebrycum Rex, advenas hospites colluctari cum eo coge-
bat, & hoc modo interimebat.* Apollodor. Lib. I. P. 45.

(113) *Seleucus, ex Thracibus quosdam in conviviis scribit suspendium ludere. Tereti laqueo altiori cuidam loco adaptato, subiectoque ad perpendiculum saxo volubili, si quis ascendisset. Illos ergo sortiri, & cui fors evenisset, falcem eum manu tenentem insistere lapidi, ac collo restim innectere; alium tum accedentem, saxum pellere, quo fugiente, nisi mox falce laqueum abscindat, qui pendet strangulatur & perit, aliis ridentibus, qui mortem ejus pro joco habent.* Athen. IV. 14.

„ dans leurs Festins un certain jeu, que l'on CHAP.
 „ appelloit le jeu du Pendu. On attachoit XII.
 „ dans un lieu élevé une corde, sous laquel-
 „ le on mettoit perpendiculairement un
 „ caillou rond & uni. Après que l'on avoit
 „ choisi par le sort celui qui devoit être
 „ l'Acteur, on le faisoit monter sur le cail-
 „ lou, armé d'une faux. Il étoit obligé de
 „ se mettre lui-même la corde au cou, pen-
 „ dant qu'un autre ôtoit adroitement la pier-
 „ re. Si celui qui demeuroit suspendu, n'a-
 „ voit pas le bonheur & l'adresse de cou-
 „ per à l'instant la corde avec la faux qu'il
 „ tenoit des deux mains, il étoit étranglé, &
 „ périssoit au milieu des risées de tous les
 „ spectateurs, qui se moquoient de lui com-
 „ me d'un mal-adroit.

Cette fureur étoit poussée si loin, que l'on voyoit quelquefois dans les Théâtres (114), des Celtes faire une collecte parmi les Spectateurs, pour leur donner le plaisir de se tuer en leur présence. On donnoit à ces furieux de l'or, de l'argent, des cruches de vin, qu'ils recevoient en promettant avec serment de ne pas tromper l'attente de l'assemblée. Après avoir distribué tous ces présens à leurs meilleurs amis, ils se couchoient tranquillement sur leur bouclier, & se laissoient couper la gorge, sans faire la moindre grimace.

Je

(114) *Aurum alii argentumve in theatro accipiant, aut amphorarum vini certum quendam numerum, & ubi jurejurando polliciti sunt, irritam non fore donationem, muneraque accepta intimis amicis dispertiti sunt, supinos se distendunt, & in scutis jacent, adstante qui gladio jugulum fodiat & exscindat. Athen. IV. 13.*

CHAP.
XII.

Je n'ajouterai sur cet Article qu'une seule remarque que Tacite me fournit. *Les Germains*, (115) dit-il, *aiment beaucoup, ce qui vous étonnera peut-être, les Dex, ou les jeux de hazard. Ils jouent ce jeu, même sans avoir bû, & au milieu des occupations les plus sérieuses. Ils sont si apres & si téméraires, soit dans le gain, soit dans la perte, qu'après avoir perdu tous leurs autres biens, ils hazardent sur le dernier coup de Dé, leur personne & leur liberté. Celui qui perd, entre volontairement en servitude. Fût-il même plus jeune & plus robuste que le gagnant, il se laisse cependant lier & vendre, tant ils sont opiniâtres à soutenir une méchante action. Mais ils appellent cela tenir sa parole. Ceux qui gagnent, ont accoutumé de vendre les esclaves de cette sorte à des marchands étrangers, pour se délivrer eux-mêmes de la honte & de la confusion que leur donne une semblable victoire. Tacite avoit bien raison de s'étonner, que les Germains portassent si loin la passion du jeu. Ils regardoient la liberté comme le plus précieux de tous les biens, jusques-là qu'ils la préféroient à la vie. Malgré cela, ils la hazardoient sur un coup de Dé. C'étoit le comble de la folie & de la fureur.*

Les peuples Scy-

thier, jusqu'où les peuples Scythes & Celtes avoient

(115) *Aleam, quod mirere, sobrii inter seria exercent, tantâ lucrandi perdendive temeritate, ut cum omnia defecerunt, extremo ac novissimo jactu, de libertate & de corpore contendunt. Victus voluntariam servitutem adit. Quamvis junior, quamvis robustior, adligari se ac venire patitur; ea est in re prava pervicacia, ipsi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut se quoque pudore victoriæ exsolvant. Tacit, Germ, Cap. 24.*

avoient poussé leurs connoissances par rapport à la Musique, qui étoit aussi une de leurs grandes récréations. Je ne le ferai cependant qu'en deux mots, pour ne pas m'écarter de la loi que je me suis prescrite, de ne parler que fort succinctement des choses qui ne sont pas de ma sphère. Il semble au premier abord que la Musique fût inconnue aux Scythes, ou qu'au moins ils n'en fissent aucun cas. Atheas (116) Roi des Scythes, qui vivoit du tems de Philippe Roi de Macédoine, ayant appris qu'il y avoit parmi les prisonniers qu'il avoit fait sur les Grecs, un excellent Joueur de flutte, le fit venir pour jouer en sa présence. Comme toute la compagnie admiroit l'habileté du Musicien, le Roi protesta, qu'il aimoit mieux entendre le hennissement de son cheval. Anacharsis aussi (117), sur la demande qu'on lui faisoit, s'il y avoit des Joueurs ou des Joueuses de flutte en Scythie, répondit sans hésiter, qu'on n'y voyoit pas seulement des vignes. Il sembloit insinuer, qu'il n'y avoit que des gens dont la raison étoit étouffée par les fumées du vin, qui pussent prendre plaisir au son des instrumens.

CHAP.
XII.
—
thes &
Celts
culti-
voient la
Musique.

I. Il faut cependant que ces peuples ne mé-

(116) *Atheas Scytharum Rex, tibicinem præstantissimum cum cepisset, jussit super cœnam canere. Ceteris verò mirantibus, juravit se majore voluptate audire hinnitum equi.* Plutarch. de Fortit. Alex. T. II. 334. Apophteg. T. II. 174.

(117) *Anacharsin Ardalus interrogavit, an apud Scythas tibicinæ essent? qui ex tempore respondit, ne quidem vites apud Scythas esse.* Plutarch. Conviv. Sapient. II. p. 148.

CHAP.
XII.

méprisassent que la Musique molle & efféminée des Grecs. Car au reste il est constant qu'ils avoient des (118) Lyres, des (119) Guitarres, des (120) Flutes, des (121) Trompettes, & d'autres sortes d'instrumens.

II. Les Hymnes (122) qu'ils chantoient dans les Assemblées civiles & religieuses, dans les Festins, dans les Obseques, ou en allant au Combat, étoient ordinairement accompagnez d'un ou de plusieurs instrumens.

III. Les Bardes, qui faisoient ces Hymnes (123), étoient Poètes & Musiciens; ils composoient les paroles, & l'air sur lequel on les chantoit. De-là vient qu'ils ne marchaient jamais sans leur Guitarre, parce qu'on les invitoit souvent à chanter dans les compagnies, & même dans les places publiques, & que la coutume vouloit, qu'ils ne récitassent aucun Cantique, que la voix ne fût soutenue & accompagnée du son de quelque instrument. Théopompus, par exemple, avoit remarqué, que quand les Getes envoyaient quelque Ambassade aux peuples avec lesquels ils étoient en guerre (124), les Ambassadeurs entroient dans

(118) Voyez ci-dessus Chap. IX. p. 353. Note (11) p. 354. Note (13).

(119) Ci-dessus p. 358. Note (23). p. 361. Note (30) ci-dessous Note (124).

(120) Ci-dessus p. 361. Note (30) page 479. Note (106). *Dardani, quanquam essent oppido agrestes, ... musicæ tamen operam dederunt, semperque usi sunt musicis fistulis, & instrumentis quæ fidibus intenduntur.* Strabo VII. 316.

(121) Ci-dessus p. 478. Note (104).

(122) Ci-dessus p. 360-363.

(123) Ci-dessus Chap. IX. p. 351. Note (3) p. 354. Note (13).

(124) *Theopompus Libro XLVI. Historiarum, tradit*

dans l'armée ennemie , en jouant de leurs Guitarres. On voit bien ce que c'étoit. Ils chantoient à leur manière des Hymnes , sur les douceurs de la paix qu'ils venoient offrir ou demander.

IV. Je ne doute pas aussi, que les peuples Celtes n'eussent des Airs & des Concerts qui n'étoient point accompagnés de la voix. Athénée (125) dit, que toutes les fois que les Rois de Thrace étoient à table, on les divertissoit par le son de quelque instrument. Il dit (126) ailleurs, que quand un Thrace, ou un Phrygien, se levoit dans un Festin pour porter une santé, on jouoit un Air à boire, pendant qu'il avaloit sa bière. La Musique étant si commune parmi les Celtes, & ces peuples chantant, comme je l'ai montré (127), leurs Loix, leur Histoire, & en général tout ce qu'ils sçavoient, il est naturel de présumer, qu'un exercice continuel devoit les rendre habiles dans cet Art.

V. Ce qu'il y a de constant, c'est que toute la Musique des Grecs venoit des peuples

dit Getarum legatos citharas pulsantes advenire. Athen. XIV. p. 467. Getarum leges sunt... citharâ pulsare legatos, cum ad hostem mittuntur. Stephan. de Urb. p. 271. Jornandes rapporte aussi, que Philippe Roi de Macedoine, assiégant une ville de Moésie, nommée Udisitana, les Prêtres Goths firent lever le siège, en venant au devant des Macédoniens avec des Guitarres & des habits blancs. Jornand. Cap. X. p. 624.

(125) *Musicum instrumentum, quod cœnæ adhibent Thraciæ reges. Athen. XIV. p. 474.*

(126) *Velut Thrax quidam, aut Phryx, ad tibiam prono corpore bibens, brytum exugebat. Archilochus apud Athen. Lib. X. Cap. 13.*

(127) Ci-dessus pag. 361.

CHAP.
XII.

ples Scythes ou Celtes. 1. Les Musiciens qui leur avoient enseigné cet Art, comme Orphée, Musée, Thamis, Eumolpus, (128) étoient tous sortis de Thrace. 2. La plupart (129) des instrumens dont les Grecs se servoient, venoient de Scythie; il y en avoit même qui retenoient les anciens noms qu'ils avoient porté parmi les Scythes. 3. Enfin les trois différentes sortes d'Harmonies (130), c'est-à-dire de clefs ou de games qui étoient en usage en Grece, avoient été prises des Phrygiens, des Lydiens (deux (131) peuples

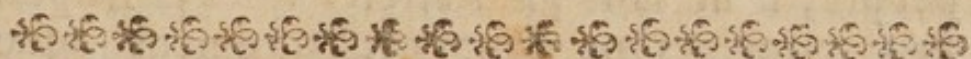
(128) Ci-dessus 361. Note (30).

(129) Voyez le passage de Strabon ci-dessus p. 361. Note (30). *Magadæ inventionem Cantharus Thracibus tribuit. Pollux. L. IV. Cap. 9. p. 189. Fertur Phryges tibiam lugubrem invenisse, quâ ab ipsis acceptâ Cares utuntur. Idem IV. 10. Scythæ maximè Antropophagi, Melanchlæni, Arimaspi, a-quilarum vulturumque ossa, tibiæ in morem inflant, sed arundinea syrinx Gallis maximè competit, & Oceanici insulanis. Idem IV. 10. p. 191.*

(130) Voyez ci-dessus p. 361. Note (30). *Tres igitur, ut initio diximus, sunt Harmoniarum differentiae, Phrygia, Lydia, & Barbara. Græcis innotuerunt ex quo Lydi ac Phryges, in Peloponnesum cum Pelope descenderunt. Athen. XIV. 5. Harmoniæ tres, Dorica, Phrygia, Lydia. Schol. Demetrii Triclin. ad Pindar. Olymp. I. p. 133. Harmoniæ sunt, Dorica, Ionica, & Æolica, quæ primæ sunt; & Phrygia, & Lydia, & Locrensis Philoxeni inventum. Pollux. Lib. IV. Cap. 9. p. 188. Harmonia Tibicinum est Dorica, Phrygia, Lydia Ionica, & continua Lydia, quam Anthippus invenit. Pollux. IV. 10. p. 191. Selon les apparences, les Harmonies que Pollux appelle Ionique & Eolique, sont celles que ces peuples Grecs, établis en Asie, avoient prises des Phrygiens & des Lydiens leurs voisins.*

(131) Je le prouverai en parlant des migrations des

ples Thraces qui avoient passé d'Europe en Asie) & des Barbares, c'est-à-dire des Doriens, qui étoient aussi des Thraces ou des Pelasges, comme je l'ai prouvé dans le Livre (132) précédent. *L'Auteur de l'Harmonie Dorique*, dit Pline (133), *est Thamyras, Musicien venu de Thrace*. Si l'on ajoute ici ce que j'ai remarqué (134) ailleurs, tant sur ce qui faisoit le sujet des anciens Hymnes des Grecs, que sur la manière dont ils les chantoient, on ne doutera pas qu'ils ne tinsent à cet égard plusieurs choses des Scythes; ou plutôt on sera convaincu, que les anciens habitans de la Grece étoient de véritables Scythes, qui perfectionnerent ensuite leur Musique, & les autres Arts, par les lumières que leur donnerent les Phéniciens, les Egyptiens & d'autres peuples polices qui établirent des Colonies dans leur pais.



CHAPITRE TREIZIEME.

Après tout ce que j'ai dit dans les Chapitres précédens de la manière de vivre des Celtes, de leurs occupations & de leurs recreations, il sera facile de se faire une idée du caractère de ces peuples, & en même

Caractère
des peuples Celtes.

des peuples Celtes. Voyez en attendant le premier Livre de cet Ouvrage Chapitre II. page 20. 21.

(132) Ci-dessus Livre I. Chap. 9. p. 73.

(133) Ci-dessus p. 361. Note (30).

(134) Ci-dessus p. 369.

CHAP.
XIII.

me tems des vertus & des vices qui devoient naturellement en resulter. Si les hommes se faisoient un devoir de répondre à leur destination, & de régler toutes leurs démarches sur les lumieres de la droite raison, qui fait véritablement la gloire de l'homme, & dont les principes sont surs & invariables, on remarqueroit une parfaite uniformité dans leurs sentimens & dans leur conduite. Au lieu de cela, la plupart des hommes se livrent sans réflexion à la pente de leur tempérament (1), & à des inclinations qui sont différentes, & quelquefois opposées, selon la diversité, ou du climat, ou de la constitution du corps, ou de l'éducation qu'ils reçoivent, ou du genre de vie qu'ils embrassent, ou de mille divers intérêts qui les partagent. Il arrive de-là, que pour connoître le caractère, les vertus & les vices d'un peuple, il ne faut pas s'arrêter à ses principes. Les principes ne sont ordinairement que pour la spéculation; il n'y a que le plus petit nombre qui les suive. Il faut tacher de connoître son tempérament, ses inclinations, ses intérêts, & en un mot, ses passions, qui ont une influence générale & presque invincible sur les mœurs & sur la conduite de l'homme. Je dois donc commencer par dire un mot de la complexion naturelle des peuples Scythes & Celtes, qui fut à-peu-près la même dans
 tou.

(1) *Anima, cum ad corpus venerit, non naturâ suâ utitur, sed ex ejus qualitate mutatur. Inde Afros versipelles, Græcos leves, Gallos pigrioris videmus ingenii, quod natura climatum facit; sicut Ptolemæus deprehendit, qui dicit, translatus ad aliud clima hominem, naturam ex parte mutare. Servius ad Æneid. VI. v. 724. p. 455.*

toutes les Provinces de l'Europe, aussi longtemps qu'ils ne se mêlerent point avec des Nations étrangères.

CHAP.
XIII.

Les anciens Auteurs nous disent assez généralement, que les Celtes étoient tous d'un naturel vif & bouillant (2), ce qu'ils attribuent, tant à l'abondance du sang, qu'à la vigueur extraordinaire de leur tempérament. Au lieu de moderer & de menager cette vivacité naturelle, qui peut être d'un grand secours

Ils étoient d'un tempérament vif & bouillant.

(2) *Septentrionales populi largo sanguine redundantes. Veget. I. 2. Galli violentiam partim à corporibus habent, quæ sunt procera, partim à multitudine. Strabo IV. 195. Vitruve a représenté d'une manière toute extraordinaire le tempérament des peuples Septentrionaux, c'est-à-dire des Gaulois, des Germains & des Bretons. Ils avoient une grande abondance de sang : mais cela n'empêchoit pas qu'ils ne se ressentissent aussi de la rigueur du climat. L'abondance du sang les rendoit courageux, intrépides. La rigueur du climat les rendoit pesans, stupides, étourdis. Sub Septentrionibus nutriuntur gentes immanibus corporibus, candidis coloribus, directo capillo & rufo, oculis cæcis, sanguine multo, quoniam ab humoris plenitate, cœlique refrigerationibus sunt conformati.... Itaque corpora quæ nascuntur sub Septentrione, à feбри timidiora & imbecilla, sanguinis autem abundantia ferro resistunt sine timore... Septentrionales autem gentes, infusæ crassitudine cœli, propter obstantiam aeris, humore refrigeratæ, stupentes habent mentes... Qui verò refrigeratis nascuntur regionibus, ad armorum vehementiam paratiores sunt, magnisque viribus ruunt sine timore ; sed tarditate animi sine considerantia irruentes, sine solertia, suis consiliis refringuntur. Vitruv. VI. I. p. 104. 105. Ces idées ne sont point Philosophiques. Ce n'étoit point la pesanteur, la stupidité des peuples du Nord, mais la trop grande vivacité de leur tempérament, qui les rendoit inconsiderez, étourdis, &c.*

cours à l'homme quand il fait la soumettre à la raison; il semble que les Celtes prissent à tâche de l'augmenter, & de s'y abandonner sans aucune réflexion. L'éducation, par exemple, qu'ils donnoient à leurs enfans, tendoit naturellement à les rendre violens & indomptables. Au lieu de les occuper, & de les entretenir dans la dépendance, ils avoient pour principe, qu'il ne falloit les gêner ni les contraindre en rien. Ils disoient que, comme les arbres des forêts, qui n'ont été ni taillez, ni cultivez, devenoient les plus hauts & les plus forts, aussi le véritable moyen de voir réussir les jeunes gens, c'étoit de les abandonner à leurs propres inclinations, de leur laisser prendre le pli que la nature même leur donnoit, & (3) de ne les obliger jamais à faire quelque chose contre leur volonté. D'ailleurs, comme la profession des armes, à laquelle ces peuples se devoient tous, les appelloit à augmenter, autant qu'il étoit possible, les forces du corps, aussi leur manière de faire la guerre, qui vouloit que le Soldat emportât tout de vive force, leur faisoit regarder la témérité & la fureur, comme le caractère le plus essentiel de la véritable bravoure. Les loix encore de l'honneur, qui vouloient qu'un homme de cœur ne dépendît que de son bras & de son épée, qu'il se rendît toujours justice à lui-même, & qu'il lavât dans le sang de ses ennemis, tous les outrages qu'il recevoit; tout cela devoit contribuer naturellement à augmenter l'impétuosité des peuples Celtes.

La

(3) *Germani à pueris nullo officio nec disciplinâ assuescunt, nihil omnino contra voluntatem faciunt.* Cæsar IV, 1.

La fougue de leur tempérament (4) n'é- tant donc modérée, ni par l'éducation, ni par la dépendance, ni par aucune sorte de contrainte; étant au contraire flattée & nourrie par toute leur manière de vivre, il resu- ltoit de ce caractère quelques bonnes qualitez, mais incomparablement plus de vices. Ils n'étoient naturellement ni pesans (5) ni cachez, ni soupçonneux, ni défi-ans, ni trompeurs, ni timides. La lenteur, le mensonge, la dissimu- lation, les ruses, les fraudes, les trahisons, les longues rancunes, & sur-tout la bassesse & la lâcheté, ne sont pas des défauts qu'on pût leur reprocher, ou qui fussent au moins fort communs parmi eux. Au contraire ils avoient, Ils a- généralement parlant, un esprit vif & ouvert, voient qui comprenoit facilement (6) les choses. Ils l'esprit étoient ouvert.

(4) *Liberas videbis gentes quæ iracundissimæ sunt, ut Germanos & Scythas, quod evenit, quia fortiora so- lidaque naturæ ingenia, antequam disciplinā mollian- tur, prona in iram sunt.* Seneca de Ira Lib. II. Cap. 15. p. 417. Cap. 16. p. 418.

(5) *Britannis mores simplices, à versutia, & impro- bitate nostræ tempestatis hominum longè remoti.* Diod. Sicul. V. 309. *Galli homines aperti, minimè que in- sidiosi, qui per virtutem, non per dolum dimicare con- sueverunt.* Cæsar Bello Afric. Cap. 73. *Germani gens non astuta, nec callida.* Tacit. Germ. Cap. 22. C'est parce que les Celtes, au lieu d'être cachez & soupçonneux, étoient ouverts & francs avec tout le monde, qu'on les accusoit d'être épais & pesans. Car au reste on leur attribue un esprit vif & pénétrant. *Illyrii pingui ingenio, non facile sentiunt, si astutè aut subdolè dicas & agas.* Herodian. II. 171. *Galli pigrioris ingenii.* Servius suprà p. 490. Note (1) Voyez le passage de Vitruve ci-dessus p. 491. No- te (2).

(6) *Galli ingenio acuto præditi, & ad disciplinas non inepto.* Diodor. Sic. V. 213. *Cattis multum,*

CHAP.
XIII.Le cœur
bon.

étoient prompts, hardis, adroits, inventifs, industrieux, & excellens pour un coup de main, parce qu'ils avoient bientôt assemblé leur Conseil. Ils avoient aussi le cœur grand & naturellement bon (7), ce qui les rendoit courageux & intrépides dans les dangers, dociles quand on favoit les prendre & les flatter, francs & sinceres dans le commerce, (8) hospitaliers envers les étrangers, doux & compâtissans envers les supplians.

Ils
étoient

Mais comme les hommes qui ont un tempérament vif & bouillant, sont ordinairement inquiets, légers, teméraires, étourdis, curieux, credules, fiers, emportez, les Celtes aussi avoient tous ces défauts, & les avoient même au souverain degré. Leur légereté étoit (9) si grande,

ut inter Germanos, rationis ac solertiæ. Tacit. Germ. Cap. 30. Gothi populi naturâ pernices, ingenio alacres, conscientia viribus freti, robore corporis validi, manu prompti. Isidor. Cron. p. 730.

(7) *Universa natio, quam nunc Gallicam & Galaticam vocant, martialis est, & animi plena, & prompta ad pugnam. Ceterum simplex, & non maligna.... Idem facile sibi persuaderi sinunt, ut utiliora amplectantur, adeo ut disciplinam & literas etiam recipiant. Strabo IV. 195.*

(8) *Germani hospitibus boni, mites supplicibus. Pomp. Mela III. 3. p. 75. Voyez ci-dessous Chap. 16.*

(9) *Inquietus animus Hispanis. Justin. XLIV. 2. Galli, mobilitate & levitate animi novis imperiis studebant. Cæsar II. 1. Galli sunt in consiliis capiendis mobiles, & novis plerumque rebus student. Idem. IV. 5. Galli gens inquietissima. Vopisc. Saturnin. p. 717. Galli, quibus insitum est esse leves. Treb. Pollio. Gallien. duo. p. 193. Galli novarum rerum semper sunt cupidi. Idem in Triginta Tyr. p. 259. Quin etiam ingenio fluxi sed prima feroces, Vaniloquum Celtæ genus, ac mutabile mentis. Silius Ital. L. VIII. v. 16. Septentrionales populi inconsultiores. Veget. I. 2.*

de, qu'ils se déterminoient souvent dans les affaires de la plus grande importance, sur de simples (10) bruits. Ayant une adresse & une pénétration naturelle, ils s'en servoient rarement pour examiner une affaire à fond. Comme leur vivacité les faisoit donner tête baissée dans le premier projet qui se présentoit, elle ne permettoit pas aussi qu'ils s'en accommodassent long-tems. Il leur falloit du changement, & ce n'est qu'en cela qu'ils se mon-
troient constants.

CHAP.
XIII.

aussi lé-
gers.

Ils portoient la (11) curiosité à un tel excès, qu'ils couroient après les Voyageurs, & les contraignoient de s'arrêter, afin d'en tirer des nouvelles. Dans les villes, la populace entouroit les Marchands, & les obligeoit à déclarer de quel país ils venoient, & ce qu'on y disoit de nouveau. Comme ces nouvelles, que
les

Curieux.

(10) Voyez la Note suivante.

(11) *Est autem hoc Gallicæ consuetudinis, ut & viatores, etiam invitos, consistere cogant, & quod quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, & mercatores in oppidis vulgus circumfistat, quibus ex regionibus veniant, quasve res cognoverint, pronuntiare cogant; & his rumoribus atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt; quorum eos è vestigio pœnitere necesse est, cum incertis rumoribus serviant, & plerique eorum ad voluntatem ficta respondeant. Cæsar IV. 5. Quæ civitates (Gallorum) commodiùs suam Rempubicam administrare existimantur, habent legibus sancitum, si quis quid de Republica à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad Magistratum deferat, neve cum quo alio communicet, quòd sæpe homines temerarios atque imperitos falsis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de summis rebus consilium capere cognitum est. Magistratus quæ visa sunt occultant, quæque ex usu esse judicaverint, multitudini produnt. De Republica, nisi per concilium, loqui non conceditur. Cæsar VI. 20.*

CHAP.
XIII.

les Voyageurs & les Marchands forgeoient souvent à plaisir, caufoient quelquefois de grands mouvemens dans les Etats, & donnoient lieu à mille résolutions précipitées, les Etats bien réglez des Gaules avoient une Loi, qui défendoit aux particuliers de répandre des nouvelles dans le Public. Il falloit les porter au Magistrat, qui les supprimoit ou les rendoit publiques, comme il le jugeoit à propos. Il n'étoit même pas permis de s'entretenir d'affaires d'Etat hors de l'assemblée générale.

Piers.

La fierté (12) des Celtes étoit auffi des plus outrées. Ils étoient dans l'opinion, qu'il n'y avoit aucun peuple de l'univers qui pût leur être comparé, au moins du côté de la valeur, qui étoit, à proprement parler, la seule vertu dont ils se piquassent. Cette folle presumption les rendoit vanteurs, fanfarons, querelleux, insultans, téméraires. Quelque ennemi qu'ils eussent en tête, ils le méprisoient. Se reposant sur leur force & sur leur courage, ils regardoient comme une bassesse & une lâcheté, qu'un bon Soldat appellât à son secours

la

(12) *Scythæ sunt suprâ modum fastuosi & superbi.* Suidas in *Αγερωχία* Tom. I. 25. *Simplicitati Gallorum & ferociæ, multum adest stoliditatis, & jactantia, & ornatûs studii.* Strabo IV. 197. *Proprias virtutes jactant (Galli) inimicos convitiis proscindunt, & deprimunt, .. quod ipsos attinet, grandiloqui, alios verò semper deprimentes.* Diodor. Sic. V. 212. 213. *Celtæ magna de seipsis sentiunt.* Arrian. Exped. Alex. p. 11. *Bastarnæ superbi & splendidi minis, quibus adversum hostem utuntur.* Plutarch. Paul. Æmil. T. I. 260. 261. *Cimbri omnes alios populos contemtu habentes.* Diodor. Sic. V. 214. *Cimbri gens stolidi viribus, insolens successu.* Quintil. Declam. III. Cap. 4. p. 63. Voyez aussi ce que Plutarque dit des Cimbres & des Teutons, Plut. Mario T. I. p. 413. 418.

la prudence & la conduite , qu'il eût recours à des stratagèmes pour vaincre un ennemi.

CHAP.
XIII.

Quand la fortune favorisoit cette fierté naturelle des Celtes , ils devenoient insupportables par leurs bravades & par leur insolence. On les accusoit de chercher querelle à tout le monde (13). Mais ces peuples, si arrogans dans la prospérité, (14) se montroient lâches, timides, & tout-à-fait abattus dans l'adversité. Dans le fond la chose étoit inévitable. Des gens qui ne savent pas se modérer dans la bonne fortune , parce qu'ils sont assez aveugles pour se persuader qu'elle ne sauroit leur tourner le dos , ne pensent gueres à prendre des précautions , ni à se ménager des ressources contre des accidens & des malheurs auxquels ils ne s'attendent point, & ainsi il est impossible qu'ils n'en soient déconcertez.

Insupportables dans la prospérité.

Abattus dans l'adversité.

Enfin la colere , avec tous les excès qu'elle entraîne après soi , étoit pour ainsi dire le caractère essentiel & distinctif des Celtes. D'abord qu'on leur résistoit , ou qu'on les

Et outre cela coleres & emportez.

cho-

(13) *Galli avidi jurgiorum, & sublatius insolescentes.* Amm. Marc. L. XV. Cap. 12. p. 106. *Vulgi sermonibus tritum est, omnes Celtas contentiosos esse.* Strab. IV. 199.

(14) *Galli, ob hanc levitatem, & intolerabiles sunt ubi vincunt, & ubi vincuntur planè consternati.* Strabo IV. 196. *Nam ut ad bella suscipienda Gallorum alacer & promptus est animus, sic mollis, ac minimè resistens ad calamitates perferendas eorum mens est.* Cæsar III. 19. *Germani, inter secunda, non divini, non humani juris memores, adversis pavid.* Tacit. Ann. II. 14. *Ut rebus secundis avidi, ita adversis incauti.* Idem Ann. I. 68. *Nativo more sunt barbari humiles in adversis, disparesque in secundis.* Amm. Marc. L. XVI. Cap. 13. p. 151.

CHAP.
XIII.

choquoit le moins du monde, ils en venoient aux injures (15), aux coups, & quelquefois au meurtre. Les peuples entiers couroient aux armes (16), lorsqu'ils se croyoient outragés par quelque ennemi du dedans ou du dehors; & quand ces esprits, naturellement violens & ferores, entroient une fois en fureur, ils étoient capables d'exercer les cruautés les plus inouïes contre les malheureux qui leur tomboient sous la main. Mais le plus souvent la colere & l'emportement leur faisoient encore plus de mal qu'à leurs ennemis (17). Livrez à une passion aveugle, & à une fureur brutale & inconsidérée, qui n'écoutoit aucun conseil, ils ne pouvoient qu'échouer dans toutes les entreprises qui demandoient un esprit raffiné, & devenir le jouet des ennemis qui leur opposoient de la conduite & de la fermeté.

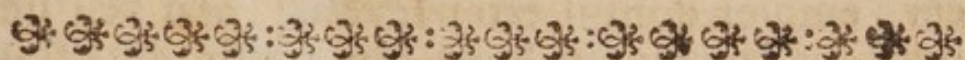
Voilà quel étoit le caractère dominant & général des peuples Celtes. Tout cela cependant ne doit s'entendre que du plus grand nombre. Quand on parle du caractère d'un peuple, il est toujours sous-entendu qu'il faut excepter, non seulement ceux qui corrigent par la réflexion, les défauts du tempérament commun à certaines Nations, mais encore ceux qui ont reçu de la nature un tempérament & des inclinations opposées à celles de la foule. Il faut entrer présentement dans quel-

(15) Voyez ci-dessus pag. 493. Note (4). *Galli iræ impotens gens. Livius V. 37. Pannonii ad iram & cædes promptissimi. Dio Cass. L. XLIX. p. 413.*

(16) *Galli facile coeunt ob simplicitatem & libertatem, semper indignationem suscipientes pro vicinis, injuriâ se affectos putantibus. Strabo IV. 195.*

(17) Voyez ci-dessous Chap. 15.

quelque détail, & parler, tant des vertus que des vices les plus communs parmi les peuples Celtes.



CHAPITRE QUATORZIEME.

Tous les peuples Scythes (1) & Celtes avoient anciennement le même amour pour la Liberté, bien qu'elle se soit maintenue plus long-tems dans le Nord, que dans les Provinces Méridionales de l'Europe. Je ferai voir, en parlant de la forme de leur Gouvernement, qu'ils avoient une juste idée de la Liberté, & on leur feroit tort, si on s'imaginait qu'ils la faisoient consister dans l'indépendance. Une Société civile ne peut se former & se maintenir, si on ne pose pour fondement, la dépendance & la subordination. Aussi les Nations Celtiques avoient-elles des Juges, des Princes, des Rois, comme tous les autres peuples de l'Univers. Mais les Celtes étoient dans l'idée, qu'un peuple libre doit avoir le droit de choisir lui-même ses Magistrats, & de leur prescrire les Loix par lesquelles il veut être gouverné. Ainsi leurs Princes n'étoient pas revêtus d'une autorité souveraine & illimitée. Le particulier dépendoit du Magistrat, & le Magistrat de l'Assemblée générale qui l'avoit établi, & qui se reservoit toujours le droit de

Les vertus communes à tous les peuples Celtes étoient l'amour de la Liberté.

Idée qu'ils avoient de la Liberté.

(1) *Libertas Germanum Scythicumque bonum.* Lucan. L. VII. vs. 435. *Regno Arfacis acrior Germanorum libertas.* Tacit. Germ. Cap. 37. *Germani libertatem amant, & impatientes jugi sunt.* Julian. apud Cyrillum contra Julian. p. 138.

CHAP.
XIV.

de lui demander compte de sa conduite, de reformer & d'annuller ses jugemens, & de le destituer lui-même, lorsqu'il abusoit de son autorité, ou qu'il se montroit incapable d'exercer l'emploi dont il étoit revêtu. Au lieu de regarder la volonté & le bon plaisir du Prince, comme une Loi vivante que tous les membres de l'Etat devoient respecter, les Celtes lui refusoient le droit de donner jusqu'à la moindre Loi. Ils prétendoient que le Magistrat n'est établi que pour faire observer les Loix de l'Etat, & pour punir ceux qui les violent. Ils ne permettoient pas non plus aux Princes & aux Rois, d'imposer aucun tribut à leurs sujets. D'un côté, les Princes n'avoient pas besoin de ces contributions, parce que le particulier étoit obligé de s'entretenir lui-même à la guerre. D'un autre côté, quoique le peuple ne fût chargé d'aucune taxe, les revenus des Chefs d'un Etat ne laissoient pas d'être suffisans pour les mettre en état de soutenir leur dignité. Outre les biens de patrimoine, ils jouissoient 1. d'une portion considerable du butin qu'on faisoit sur l'ennemi. 2. On leur assignoit aussi une certaine partie des amendes, qui devoient aller fort loin, parce que la peine de la plupart des crimes étoit rachetable, & que le criminel payoit toujours une double amende, l'une au Fisc, l'autre à la partie lésée, ou à ses parens. 3. Enfin les particuliers avoient encore accoutumé d'offrir à leurs Princes des présens, & des contributions volontaires, chacun selon ses facultez & sa bonne intention (2).

Telle

(2) Je prouverai tout ce que j'avance, ici, dans l'un

Telle étoit l'idée que les peuples Celtes avoient de la Liberté. Regardant cette Liberté (3) comme l'appanage naturel de l'homme, & même des animaux, l'estimant comme le plus précieux de tous les biens, ils n'épargnoient rien pour l'assurer tant au dedans qu'au dehors.

1. Les Germains, par exemple, (4) ne faisoient aucun cas, ni des esclaves, ni des affranchis, ni de leurs descendans, & ne les admettoient jamais aux charges publiques, parce qu'ils étoient dans l'idée, qu'un homme qui avoit servi, ne pouvoit communiquer à sa postérité que des sentimens bas & rampans.

2. Les mêmes peuples ne souffroient pas qu'on leur imposât la moindre taxe. Ils étoient si jaloux de cette immunité, (5) qu'entre les raisons dont Tacite se sert, pour prouver que les Gothins & les Oses n'étoient pas des peuples Germains, il allègue celle-ci, qu'ils payoient des tributs.

3. Les Factions qui partageoient tous les Etats Celtiques, suites naturelles de la Liberté,

CHAP.
XIV.

Ils pre-
noient de
sages pré-
cautions
pour l'as-
surer au
dedans.

l'un des Livres suivans, lorsque je parlerai de la forme de Gouvernement qui étoit établie parmi les peuples Celtes.

(3) *Libertatem naturâ, multis etiam animalibus datam.* Civilis apud Tacit. Hist. IV. 17.

(4) *Liberti non multum super servos sunt, raro aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis duntaxat iis gentibus quæ regnantur. Ibi enim & super ingenuos, & super nobiles ascendunt. Apud ceteros impares libertini, libertatis argumentum sunt.* Tacit. Germ. Cap. 25.

(5) *Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos, & quod tributa patiuntur.* Tacit. Germ. Cap. 43.

CHAP.
XIV.

contribuoient beaucoup à l'affermir, un parti tenant toujours l'autre en échec & en balance.

4. On ne permettoit pas aussi que les grands Seigneurs prissent trop d'autorité, ni qu'ils devinssent trop puissans dans un Etat. C'étoit la raison, comme j'ai eu occasion de le (6) remarquer, pour laquelle les Germains ne vouloient pas qu'on partageât les terres, ni qu'on bâtît des forteresses dans leur pays. Ils craignoient que les Grands ne dépoussassent les petits, & que les Princes à qui l'on pourroit confier la garde des villes fortes, ne s'en servissent pour enchaîner la Liberté des peuples. D'abord qu'on croyoit entrevoir qu'un Prince cherchoit de se rendre indépendant, & qu'il aspirait à la domination absolue, il étoit abandonné de la plupart de ses cliens, & livré à la fureur de la faction opposée, qui l'avoit bientôt accablé. La plupart des Rois de l'Espagne & des Gaules périssoient de cette manière, & les importans services que le célèbre Arminius avoit rendus à sa patrie, ne furent pas capables de le sauver (7), lorsqu'il se fût rendu suspect d'affecter la Royauté.

5. Les Scythes (8) en général se déclaroient

(6) Ci-dessus Chap. V. p. 268-273.

(7) *Ceterum Arminius, abscedentibus Romanis, & pulso Maroboduo, regnum adfectans, libertatem popularium adversam habuit, petitusque armis, cum variâ fortunâ certaret, dolo propinquorum cecidit.* Tacit. Ann. II. 88.

(8) *Nihil parare quod amittere timeant.* Justin. II. 3. *Nihil habent Scythæ cujus causâ servitutem sustinere velint.* Ephorus ap. Strabon VII. 203. *Pari olim inopiâ ac libertate Osi & Aravisci.* Tacit. Germ.

roient contre la propriété des biens. Regardant la pauvreté comme l'un des meilleurs appuis de la Liberté, ils croyoient qu'un peuple, d'abord qu'il aimoit les richesses, étoit capable de vendre sa Liberté.

6. Enfin il est constant que les Assemblées générales où toutes les affaires de l'Etat se décidoient à la pluralité des voix, étoient le plus ferme rempart de la Liberté des Nations Celtiques. Tant que ces Assemblées subsisterent, il ne fut pas possible aux grands Seigneurs de mettre les peuples sous le joug.

Prenant toutes ces précautions, pour empêcher qu'on ne donnât au dedans quelque atteinte à leur Liberté, les Celtes ne la défendoient pas avec moins de vigueur quand elle étoit attaquée au dehors. La domination des Carthaginois, des Romains, & des autres Nations qui entreprirent en divers tems de les assujettir, leur paroissoit une véritable tyrannie. D'abord que ces nouveaux maîtres avoient conquis un pais, ils renversoient les Loix les plus fondamentales du Gouvernement des peuples Celtes; interdisant les Assemblées générales, changeant les Magistrats, désarmant les particuliers, leur imposant des tributs, & les assujettissant à une forme de Jurisprudence qui leur étoit insupportable. Aussi les Espagnols firent-ils, pendant plusieurs siècles, des efforts incroyables pour maintenir leur Liberté, ou pour la recouvrer. S'il ne fallut à Jules - César que neuf à dix ans pour soumettre les Gaulois, ce n'est pas qu'ils fû-

Ils la défendoient avec vigueur contre les ennemis dedehors.

Germ. 28. *Est apud Sijones & opibus honos, eoque unus imperitat, nullis exceptionibus, nec precario jure parendi.* Idem Cap. 44.

CHAP.
XIV.

sent moins jaloux de leur Liberté mais parce qu'une infinité de circonstances différentes, qu'il faut chercher dans l'Histoire des Gaules, se réunirent pour les accabler. Ils furent attaqués, par exemple, dans un tems où la République Romaine étoit parvenue au plus haut faîte de sa grandeur. Elle n'avoit point d'autre guerre à soutenir, & se vit par conséquent en état de leur opposer l'élite de ses troupes. Ils eurent d'ailleurs à se défendre contre un Général vigilant, expérimenté, qui faisant dépendre l'exécution des vastes projets qu'il rouloit dans son esprit, de la conquête des Gaules, ne se laissa rebuter par aucun obstacle. Enfin il est certain que les Gaulois se conduisirent dans cette guerre comme de véritables furieux. Strabon l'a remarqué (9). *Les Romains soumirent beaucoup plus facilement les peuples des Gaules que ceux de l'Espagne. Les Gaulois, tombant tous à la fois sur les Romains, avec des armées fort nombreuses à la vérité, mais encore plus mal conduites, ne firent qu'augmenter le nombre des vaincus. Au lieu que les Espagnols firent traîner la guerre, en la partageant, & en disputant le terrain pied à pied. La réflexion de Strabon est juste. Mais cet Auteur semble n'être pas d'accord avec lui-même, puisqu'il dit ailleurs (10), que l'Es-*
pagne

(9) *Romani Gallos multò faciliùs quàm Hispanos subegerunt. Galli enim confertim, numerosis agminibus, confertim victi fuere. Hispani bellum traxerunt, & in partes exiguas certamina discerpserunt, diversis temporibus & locis, latrocinii in morem belligerantes.* Strabo IV. 196.

(10) *Romani per partes Hispanorum, modò hanc, modò aliam ditionem bello impetentes... tandem omnes in suam redegerunt potestatem.* Strabo III. 158.

gne étoit partagée en beaucoup de petits Etats ; CHAP. XIV.
 ce qui fut cause que les Carthaginois, & ensuite
 les Romains, la soumirent plus facilement, parce
 qu'ils subjuguèrent un peuple après l'autre. Il
 est aisé cependant de lever la contradiction.
 L'union des Gaulois leur auroit été salutai-
 re, s'ils avoient eu plus de conduite, & s'ils
 n'avoient pas été assez imprudens, pour s'i-
 maginer qu'ils pourroient accabler les Ro-
 mains par le seul nombre de leurs armées.
 Les Espagnols aussi, qui avoient infiniment
 plus de conduite que les Gaulois, auroient
 été invincibles, s'ils avoient été capables de
 se réunir contre des ennemis qui en vouloient
 à leur commune liberté.

On peut assurer que les peuples Celtes pré- Ils la pré-
 féroient la liberté à la vie même, non seu- féroient à
 lement parce qu'ils exposoient courageuse- la vie.
 ment leur vie pour résister aux ennemis qui
 vouloient les mettre sous le joug ; mais en-
 core parce qu'ils avoient tous pour principe,
 qu'il falloit préférer ce qu'ils appelloient une
 mort glorieuse, à un honteux esclavage. Ar-
 minius le disoit à ses Germains (11). *Que nous*
reste-t-il, si-non de maintenir notre liberté, ou
de mourir avant la servitude ? Effectivement il
 y avoit long-tems que ce principe étoit reçu
 & suivi dans toute la Celtique.

1. Quand une ville assiégée ne pouvoit Et se
 plus se défendre, les assiégez, au lieu de ca- tuoient
 pituler, & d'user de supplications auprès de eux-mê-
 l'ennemi, prenoient le parti (12) d'égorger leurs mes pour
 fem- éviter la
 servitude.

(11) *Nec aliud sibi reliquum quàm tenere liberta-*
tem, aut mori ante servitium. Tacit. Ann. II.
 15.

(12) *Isfri in cædem conjugum & liberorum versi,*
palàm in muris trucidatos præcipitant Rex fer-

CHAP.
XIV.

femmes & leurs enfans , & de se tuer ensuite eux-mêmes , pour ne pas tomber dans la servitude. Les habitans de Sagunte (13) , qui par leur constance & par leur fidélité donnèrent une si grande admiration aux Romains , ne firent rien dans cette occasion que les peuples Celtes ne pratiquassent constamment , toutes les fois qu'ils se trouvoient réduits à choisir entre la mort & la perte de leur liberté.

2. Quand une armée étoit obligée de se retirer avec précipitation , & qu'elle manquoit de voitures pour emporter ceux qui n'étoient pas en état de suivre à pied (14) , on tuoit sans façon les malades & les bleffez , qui , bien loin de se plaindre d'un traitement si rigoureux , demandoient avec empressement qu'on leur ôtât la vie , plutôt que de les abandonner à la merci de l'ennemi. Ainsi le célèbre (15) Brennus, se sentant bleffé dan-
gereu-

ro trajecit pectus , ne vivus caperetur. Livius XLI. II. Quintus Martius Consul Gallorum gentem , sub radice Alpium sitam , bello aggressus est , qui , cum se Romanis copiis circumseptos viderent , belloque impares fore intelligerent , occisis conjugibus ac liberis , in flammis sese projecerunt. Oros. L. V. Cap. 14. p. 272. Japydes domos suas incenderunt , seipsos cum uxoribus & liberis interfecerunt , ita ut nihil ab illis ad Cæsarem accesserit. Dio Cass. Lib. XLIX. p. 403. Aneroestus Gallorum Rex , in quendam locum fugâ se recepit , ubi mox sibi & necessariis suis manus intulit. Polyb. II. 118.

(13) Livius XXI. 14. Silius L. II. vs. 611.

(14) *Autariatæ milites per viam ægros in vivis non relinquunt. Nicol. Damasc. ap. Stobæum Serm. CLXXI. p. 585. Persæ , interfecit qui fugientes comitari non poterant , devios montes petiverunt. Curtius L. V. 6.*

(15) *Brennus verò tribus vulneribus confectus , cum moritur.*

gereusement , & voyant qu'il ne pouvoit sortir avec honneur de l'expédition qu'il avoit entreprise contre la Grece , parce qu'une partie de son armée avoit été ruinée par l'ennemi , & l'autre par la faim , par le froid & par la débauche du Soldat , assemble les troupes qui lui restoient , & leur conseille de brûler leurs chariots , de le tuer lui-même avec tous les blessez , & de se retirer ensuite avec toute la diligence possible. Son avis fut ponctuellement exécuté. Cichorius (16) auquel il avoit remis le commandement de l'armée , fit tuer vingt-mille malades , & Brennus lui-même n'auroit pas été épargné , s'il n'avoit jugé qu'il lui seroit plus glorieux de mourir de sa propre main (17). Justin (18) rapporte une autre action bien remarquable des mêmes Gaulois. Comme ils étoient sur le point de donner bataille à Antigonus , & que les Auspices , au lieu de leur être favora-

bles,

morti proximus jaceret , convocato populo Galatas allocutus est , suavitque ut seipsum cum omnibus sauciis interficerent , & curribus combustis , expediti in patriam redirent , & Cichorium regem constituerent. Fragment. Diod. Sic. ex Lib. XXII. in Excerpt. Legat. Hoefchel. p. 158.

(16) Cichorius. . *saucios , cum iis qui vel frigore adusti , vel fame confecti ægrotabant , interfecit numero viginti millium.* Diodor. Sic. ub. sup. *Galli ex suis , qui propter vulnera aut debilitatem sequi non poterant , occiderunt.* Pausan. Phocic. Cap. XXIII. p. 855.

(17) *Ἀκρατον πολὺν ἐμφορησάμενος ἑαυτὸν ἀπέσφαξε.* Mero largius hausto seipsum jugulavit. Diod. Sic. ub. sup. *Pugione vitam finivit.* Justin. XXIV. 8. *Ajunt Brennum ultrò vitæ renuntiâsse mero largius hausto.* Paus. Phoc. XXIII. p. 856.

(18) Justin. XXVI. 2.

CHAP.
XIV.]

bles, présageoient une défaite totale de leur armée, ils tuerent leurs femmes & leurs enfans, & allèrent ensuite chercher dans le combat, la mort que les Auspices leur avoient annoncée. On voit aussi dans Paul Diacre (19), que Grimoald, qui fut depuis Roi des Lombards, faillit d'être tué dans une retraite par son propre frère, qui disoit, qu'il valoit mieux que ce jeune garçon pérît par l'épée, que de subir le joug de la servitude.

3. Quand les soldats Celtes avoient le malheur de tomber entre les mains de l'ennemi, & que le vainqueur prétendoit les traiter, non seulement en prisonniers, mais encore en esclaves, les mettant en prison, les liant de chaînes, & les condamnant au travail; cette double captivité leur paroissoit si dure & si insupportable (20), qu'il n'y avoit rien de plus ordinaire que de voir les prisonniers Scythes & Celtes se détruire eux-mêmes par toute sorte de moyens. Ainsi Spar-

(19) *E quibus unus Grimoaldum puerulum, fratrem suum, quod existimaret eum propter parvitatem super equum currentem se retinere non posse, perimere voluit, dicens, melius eundem gladio perire quam captivitatis jugum sustinere.* Paul. Diac. Hist. Long. L. IV. Cap. 12. p. 402.

(20) *Qui verò (Gallorum) præoccupantibus Romanis, peragendæ tunc mortis suæ copiam non habuerant, captique fuerant, alii ferro, alii suspendio, alii abnegato cibo sese consumserunt.* Oros. L. V. Cap. 14. p. 272. *Sed & qui vivi ex Fapydibus capti fuerant, voluntariâ morte perierunt.* Dio L. XLIX. p. 403. *Augustus legatos Germanorum comprehendens, illos per urbes quasdam disposuit, quod illi molestissimè ferentes, seipsos interfecerunt.* Idem L. LV. p. 551. & seq.

Spargapises, fils de la Reine Tomyris (21), que Cyrus avoit fait prisonnier par un stratagème, étant revenu de son yvresse, & se voyant chargé de chaînes, demanda avec instance qu'on le déliât pour un moment, & l'ayant obtenu, il se tua sur le champ. Les Gallo-Grecs (22), dit Florus, que l'on avoit enchaînez, donnerent aux Romains le spectacle du monde le plus extraordinaire. On les voyoit mordre leurs chaînes, se présenter la gorge l'un à l'autre, & se rendre le service de s'étrangler réciproquement.

Enfin, ce qu'il y a ici de plus surprenant, c'est que les femmes Celtes, au lieu de plier sous le joug & d'adoucir l'humeur feroce & indomptable de leurs maris, se montroient encore plus ardentes à défendre la liberté. Elles étoient les premières à encourager les hommes, non seulement par des prières & par des exhortations, mais encore par leur propre exemple, à perdre plutôt la vie que la liberté. Tacite dit (23) que les Germains craignent la servitude, non seulement pour eux, mais sur-tout pour leurs femmes, auxquelles l'esclavage paroît encore plus insupportable.

Les femmes des Celtes témoignent le même attachement pour la liberté.

(21) *Filius Reginae Tomyridis Spargapises, ubi, à vino relaxatus, didicit se in malo esse, exoravit à Cyro ut vinculis solveretur, statimque cum solutus est, ac manuum compos effectus, seipsum interemit.* Herodot. I. 213.

(22) *Alligati Gallogræci miraculo quodam fuere, cum catenas morsibus & ore tentassent, cum offocandas invicem fauces præbuisent.* Flor. II. 11. *Thracæ in ipsa captivitate rabiem ostendere, quippe cum catenas morsibus tentarent, feritatem suam ipsi puniebant.* Flor. IV. 12.

(23) Voyez ci-dessous Note (26).

CHAP.
XIV.

portable qu'aux maris. Dion Cassius remarque aussi (24), que les femmes des Dalmates s'obstinoient à défendre la liberté, même contre le sentiment de leurs maris, & qu'elles étoient disposées à souffrir tout, plutôt que la servitude.

Quand les armées étoient sur le point d'en venir à une bataille (25), on voyoit les femmes se mêler parmi les troupes, conjurer, les mains jointes & avec larmes, leurs maris & leurs enfans, de combattre vaillamment, & de ne pas souffrir qu'elles tombassent dans une honteuse servitude.

Quand une armée commençoit à plier (26), elles couroient, comme des furieuses, au devant des fuyards, & les contraignoient, à force de prières, de reproches, de menaces & de coups, à retourner au combat, pour y chercher la mort ou la victoire. On sçait ce que les femmes des Perses firent dans une semblable occasion (27). Leur armée ayant été pouf-

(24) *Mulieres Dalmatarum, libertatis, etiam contra virorum sententiam cupidae, & quidvis potius quam servitutem pati paratae.* Dio. LVI. p. 581.

(25) *Mulieres (Germanorum) in praelium proficiscentes milites, passis manibus, flentes implorabant, ne se in servitutem Romanis traderent.* Cæsar. I. 51. Voyez aussi Tacit. Ann. IV. 51. XIV. 29.

(26) *Memoriâ proditum est, quasdam acies, inclinatâs jam & labantes, à feminis restitutas, constantiâ precum, & objectu pectorum, & monstratâ cominus captivitate, quam longè impotentiùs feminarum suarum nomine Germani timent.* Tacit. Germ. Cap. 8. Voyez aussi le Chapitre 7. & Histor. IV. 18. *Triballorum mulieres ipsos in fugam versos sistunt, convitiis proscindentes.* Nicol. Dam. apud Stob. Serm. CLXXI. p. 585.

(27) Plutarch. de Virt. Mul. T. II. 246. Justin. I.

poussée par celle des Medes , & lâchant insensiblement le pied, les soldats qui fuyoient trouverent sur leurs pas, les uns leurs femmes, les autres leurs meres, qui les prierent de retourner à la bataille. Comme ils balançoient, elles se découvrirent en leur criant; *Où courez-vous, lâches? Voulez-vous rentrer d'où vous êtes sortis?* Ce reproche fit une telle impression sur les Perses, qu'ils retournerent sur le champ à la bataille, & la gagnerent.

Il est facile de se représenter après cela, ce qui devoit arriver quand une armée étoit battue à platte couture, & les affaires entièrement désespérées. Je vais rapporter quelques exemples, qui montreront à quelles extrémités les femmes des Celtes étoient capables de porter les choses pour se préserver de la servitude. „ Les Ambrons, dit Plutarque (28), „ ayant été battus par Marius près d'Aix en „ Provence, furent poursuivis jusqu'à leurs „ chariots. L'armée victorieuse trouva dans „ cet endroit les femmes des Ambrons qui „ s'étoient pourvûes d'épées & de haches, & „ qui jettoient des cris effroyables. Elles re- „ sistoient également aux fuyards & à ceux „ qui les poursuivoient. Aux uns, comme à „ des traîtres; aux autres, comme à des en- „ nemis. Elles se mêloient parmi les com- „ battans, arrachoient avec leurs mains nuës „ les

I. 6. Oros. L. I. Cap. 20. p. 52. Suidas in *Θη-
τικόν πλῆθος*. T. II. 197. Teles rapportoit, qu'une
femme Lacedémonienne fit la même chose en
voyant fuir ses fils. Apud Stob. Sermon. CCLIV. p.
846.

(28) Plut. Mario T. I. 417.

CHAP.
XIV.

„ les boucliers des Romains, empoignoient
 „ leurs épées, & conservant leur colere jus-
 „ qu'à la mort, elles se laissoient percer &
 „ hacher en pièces, sans lâcher prise“. Les
 Teutons furent défaits trois ou quatre jours
 après les Ambrons. Il semble que leurs fem-
 mes fussent moins emportées & moins fu-
 rieuses; mais elles témoignèrent le même a-
 mour pour la liberté. Voyant toute leur ar-
 mée détruite, dissipée ou prisonniere, elles
 envoyerent demander (29) trois choses à
 Marius. 1. La liberté, c'est-à-dire qu'on ne
 les

(29) *Teutonorum conjuges Marium victorem orarunt, ut ab eo Virginibus Vestalibus dono mitterentur, affirmantes, æquæ se atque illas virilis concubitûs expertes futuras. Eâque re non impetratâ, laqueis sibi nocte proximâ spiritum eripuerunt. Valer. Max. L. VI. Cap. I. fine. Trecentæ matronæ Teuthonum, cum aliis se viris, captivitatis conditione, tradendas esse didicissent, Consulem deprecatae sunt, ut templo Cereris ac Veneris in servitium traderentur. Quod cum non impetrarent, submovente eas liçtore, parvulis cæsis liberis, manè mortuæ sunt repertæ, suffocatis laqueo faucibus, & mutuis complexibus se tenentes. Hieron. Ep. XI. ad Gerontium Opp. T. I. p. 58. Mulieres eorum constantiore animo, quàm si vicissent, consuluerunt Consulem, ut si inviolatâ castitate virginibus sacris ac Diis serviendum esset, vitam ipsi sibi reservarent. Itaque cum petita non impetrassent, parvulis suis ad saxa illisis, cunctæ sese ferro ac suspendio peremerunt. Oros. V. 16. p. 281. Nam cum missâ ad Marium legatione, libertatem & sacerdotium non impetrassent (nec fas erat) suffocatis elisisque passim infantibus suis, aut mutuis concidere vulneribus, aut vinculo è crinibus suis facto, ab arboribus, jugisque plaustrorum pependerunt. Flor. III. 3. Florus attribue cette Ambassade aux femmes des Cimbres. Mais il y a apparence qu'il se trompe en cela, comme en bien d'autres choses; cet Auteur n'étant rien moins qu'exact dans ses narrations, J'aurai souvent occasion d'en avertir.*

les réduisit point à la condition des esclaves. 2. Qu'on leur promît de ne pas attenter à leur chasteté. 3. Qu'on les employât à servir les Vestales. Ces demandes leur ayant été refusées, elles écrasèrent leurs enfans contre des pierres, & on les trouva toutes le lendemain, ou pendues, ou mortes dans leur sang. Les femmes des Cimbres, qui furent exterminées l'année suivante, surpassèrent en ferocité celles des Ambrons & des Teutons. „ Les Romains (30), dit encore Plutarque, „ ayant poursuivi les Cimbres jusqu'à leur „ camp, y virent un effroyable spectacle. „ Les femmes barbares, vêtues de noir, se „ tenoient debout sur leurs chariots, & „ tuoient les fuyards, sans épargner ni Ma- „ ri, ni Frere, ni Pere. Elles étrangloient „ leurs enfans, les jettoient sous les rouës „ des chariots, & sous les pieds des che- „ vaux, après quoi elles se coupoient elles- „ mêmes la gorge. On dit qu'on en trouva „ une pendue à l'échelle d'un chariot, qui „ avoit un enfant pendu à chaque pied. On „ ajoute, que les hommes aussi, ne trouvant „ pas assez d'arbres pour se pendre, s'atta- „ choient par le cou aux cornes ou aux „ jar-

(30) Plutarch. Mario T. I. 419. Orose dit à-peu- près la même chose. *Cimbrorum fœminæ, aliæ concursu mutuo jugulatæ, aliæ apprehensis invicem faucibus strangulatæ, aliæ funibus per equorum crura consertis, ipsisque continuò equis extimulatis, postquàm suas iisdem funibus quibus eorum crura nexuerant, indidere cervices, protractæ atque exanimatæ sunt. Aliæ laqueo de subiectis plaustrorum temonibus pependerit. Inventa etiam est quæ duos filios, trajectis per colla eorum laqueis, ad suos pedes vinxerit, & cum seipsam suspendio morituram dimississet, setum traxerit occidendos, Orof. V. 16. p. 283.*

CHAP.
XIV.

„ jarrets de leurs bœufs, & piquoient ensui-
 „ te ces animaux avec un aiguillon, pour se
 „ faire entraîner & écraser “. Il arriva quel-
 que chose de semblable du tems d'Auguste. (31)
 Les Meres, dit Orose, écrasoient leurs enfans
 contre terre, & les jettoient au visage des
 ennemis.

Ce n'étoit pas seulement dans le désespoir
 que la perte d'une bataille est capable de
 causer, que les femmes des Germains se
 montroient si furieuses. Elles étoient les mê-
 mes de sang froid, & lorsqu'on leur laissoit le
 tems de réfléchir mûrement sur le parti qu'el-
 les avoient à prendre. Ce que Dion Cassius
 rapportoit de quelques femmes Cattes & Al-
 lemandes, qui étoient prisonnières parmi les
 Romains du tems de l'Empereur Caracalla,
 est trop remarquable pour être passé sous si-
 lence. (32) „ Comme elles ne vouloient pas
 „ souffrir qu'on les traitât en esclaves, ce
 „ Prince leur fit proposer de choisir entre ces
 „ deux partis, ou d'être vendues, ou d'être
 „ mal-

(31) (Germanorum) ex eo considerari virtus ac-
 feritas potest, quod mulieres quoque eorum, si quando
 præventu Romanorum inter plaustra sua concludeban-
 tur, deficientibus telis, vel qualibet re qua velut telo
 uti furor posset, parvos filios collisos humi, in ho-
 stium ora jaciebant, in singulis filiorum necibus bis
 parricidæ. Oros. VI. 21. p. 391. Quæ fuerit Alpi-
 narum gentium feritas, facile vel mulieres ostendere,
 quæ, deficientibus telis, infantes ipsos afflitos humo,
 in ora militum adversa miserunt. Florus IV. 12.

(32) Chattorum & Alambannorum uxores, & si
 quæ aliæ captæ fuerant, nihil servile pati sustinuerunt.
 Sed interrogante Antonino, utrum eligerent, venundari
 aut occidi, hoc elegerunt. Post hæc sub corona ven-
 ditæ, omnes seipsas, nonnullæ etiam liberos interfe-
 cerunt. Dio in Excerpt, Vales. L. LXXVII. p.
 750. & Xiphil. p. 876.

„ massacrées. Elles préférèrent toutes la
 „ mort ; & l'Empereur n'ayant pas laissé de
 „ les faire vendre publiquement, elles s'ôte-
 „ rent toutes la vie. Il y en eut même qui
 „ tuerent premièrement leurs enfans.

Il ne faut pas s'imaginer aussi, qu'il n'y eût que les femmes des Germains qui fussent capables d'en venir à de si grandes extrémités. Les Germains étoient à la vérité les plus féroces des Celtes. Mais cela n'empêche pas qu'on ne trouve de semblables exemples chez les (33) Espagnols, les (34) Gaulois, les (35) Dalmates & les (36) Illyriens. Strabon remarque même (37), qu'ils étoient communs parmi tous les peuples Celtes & Thraces.

Il n'y avoit pas jusqu'aux enfans qui ne suivissent fidèlement dans ces occasions l'exemple & les leçons de leurs Meres. Orose, après avoir parlé de ces Gaulois (38) qui se brûlerent avec leurs femmes & leurs enfans
 pour

(33) Voyez ci-dessous Note (39).

(34) Plutarque rapporte, que Jules-César ayant battu les Helvètes, trouva encore beaucoup de difficulté près des chariots & du camp ennemi. Non seulement les hommes, mais les femmes & les jeunes garçons, se défendirent jusqu'à la mort, & se laisserent tailler en pièces. Plut. Cæs. T. I. 716.

(35) *Mulieres Dalmatarum, arreptis liberis, aliæ in ignem se conjecerunt, aliæ in flumen præcipites se dederunt.* Dio LVI. p. 581.

(36) *Plurimæ Illyriorum mulieres seipsas, filiosque interemerunt, quædam natos vivos deferentes iniecera igni.* Appian. Illyr. p. 1205.

(37) Voyez ci-dessous Note (39).

(38) Voyez ci-dessus p. 505. (12). *Nullusque omnino vel parvulus superstit, qui servitutis conditionem vitæ amore toleraret.* Orof. V. 14. p. 272.

CHAP.
XIV.

pour ne pas tomber entre les mains des Romains, ajoute, *que de toute la Nation il ne resta pas un seul enfant que l'amour de la vie fût capable de retenir dans la servitude.* On voit aussi dans Strabon (39) „ qu'un jeune garçon „ Espagnol, voyant toute sa famille dans les „ fers, & ayant trouvé par hasard une épée, „ s'en servit pour exécuter l'ordre que son „ Pere lui avoit donné de les tirer de la servitude. Il tua son Pere, sa Mere, & tous „ ses freres. Une femme rendit le même „ service à d'autres prisonniers.

Il est donc constant que les peuples Celtes préféroient véritablement la liberté à la vie. Mais cet amour qu'ils témoignaient pour la liberté étoit-il une vertu ? C'est une question qu'il ne sera pas difficile de décider. La liberté est un bien, entant qu'elle délivre l'homme d'une dépendance qui lui impose souvent la nécessité de faire ou de souffrir des choses contraires à la raison & à ses véritables intérêts. Mais quand un homme libre se permet à lui-même des choses mauvaises & injustes, sa liberté dégénere en licence, & devient le plus grand de tous les maux, tant pour lui-même, que pour ceux qui sont obligés de vivre avec lui. C'est ce que l'on voyoit ordinairement parmi les peuples Celtes. Toujours ennemis de la servitude, ils l'é-

(39) *Bello Cantabrico matres liberos suos necârunt, ne in hostium manus pervenirent, & puer parentes, fratresque captos omnes interfecit, ferrum nactus, mandante patre. Itemque mulier quædam, una secum captos. Quidam ad ebrios vocatus, seipsum in rogum injecit. Hæc illis communia sunt cum Celtis, Thracibus & Scythis, sicut & fortitudo, non virorum modo, sed mulierum.* Strabo III. 164.

I'étoient bien souvent de cette dépendance raisonnable qui est absolument nécessaire pour soutenir un Etat & pour le rendre florissant. Ils choisissoient eux-mêmes leurs Princes & leurs Magistrats. Mais ces Maîtres ne jouissoient ordinairement que d'une autorité précaire ; le peuple qui se plaisoit au changement de maître (40) & de domination , les déposant aussi facilement qu'il les avoit établis. Les peuples ne se laissoient point asservir. Ils décidoient souverainement de tout ce qui intéressoit le bien de l'Etat. Mais ils étoient incapables de bien conduire les affaires , parce que les Factions entre lesquelles ils étoient partagez , préféroient leur intérêt particulier au bien public , & que dans chaque Faction , l'avis le plus violent l'emportoit ordinairement sur le plus sage. Les Celtes ne portoient aucune charge. Mais le métier qu'ils faisoient tous , exposoit continuellement , non seulement leurs biens , mais encore leur liberté & leur vie ; chaque Etat étant presque toujours en guerre avec quelqu'un des Etats voisins. Ils avoient de bonnes Loix. Mais le privilege que les particuliers se réservoient , de mettre à côté la Loi toutes les fois qu'ils le jugeoient à propos , pour décider leurs différens à la pointe de l'épée ; ce privilege étoit dans le fond une véritable oppression , & le plus dangereux écueil de la liberté , parce qu'il soumettoit tout au plus fort.

Au

(40) *Germanos non juberi , non regi , sed cuncta ex libidine agere.* Tutor. ap. Tacit. Hist. IV. 76. *Galli mobilitate & levitate animi , semper novis rebus studebant.* Cæsar II. 1. IV. 5. VI. 20.

CHAP.
XIV.

Au lieu de cela, sous une domination étrangère la vie des (41) Celtes étoit dans une pleine sûreté. En payant le tribut qui leur étoit imposé, ils jouissoient tranquillement du fruit de leurs terres & de leurs autres biens. Ce n'est d'ailleurs que depuis qu'ils ont été soumis par des étrangers, que les Sciences & les Arts les plus utiles ont commencé à fleurir parmi eux. Ainsi, à tout prendre, cette servitude qui leur paroissoit si redoutable, étoit un bien pour eux. Pline a fait sur ce sujet une belle remarque. Il dit (42) que la Fortune punit la plupart des peuples de la Germanie, par cela même qu'elle empêche qu'ils ne soient soumis à la domination des Romains. Il a raison. Les Espagnols, les Gaulois, les Bretons, les Germains, ont été plus heureux sous l'empire des Romains, que lorsqu'ils étoient leurs propres maîtres, & qu'on les voyoit toujours en armes pour se détruire les uns les autres. Si, malgré cela, ils ne pouvoient s'accoutumer à la domination des étrangers, c'est uniquement (43) parce qu'ils aimoient la liberté, comme les bêtes féroces, que rien ne peut dompter. Incapables de fléchir sous au-

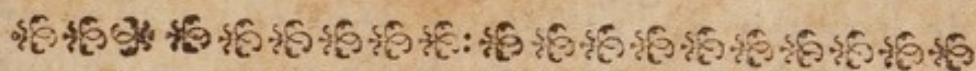
cun

(41) *Nostrâ ætate omnes Galli pacati serviunt, & secundùm leges Romanorum, qui eos subegerunt, serviunt.* Strabo IV. 195.

(42) *Et hæ gentes, si vincantur hodie à populo Romano, servire se dicunt. Ita est profectò, multis fortuna parcit in pœnam.* Plin. XVI. 1. pag. 224. 225.

(43) *Omnes istæ feritate liberæ gentes, leonum luporumque ritu, ut servire non possunt, nec ita imperare.* Senec. de Ira L. II. Cap. 15. p. 418. *Ferocia Germanorum servituti non apta.* Eumen. Panegyri Constantini Cap. XII. p. 210.

un joug, ils l'étoient encore plus de se gouverner eux-mêmes d'une manière sage & raisonnable.



CHAPITRE QUINZIEME.

LA valeur étoit (1) auffi une vertu commune à tous les peuples Celtes. C'étoit même celle de toutes les vertus dont ils faisoient le plus de cas. J'ai montré (2) que tout les conduisoit-là. 1. L'Education qu'ils recevoient. N'apprenant point d'autre métier que celui des armes, le feul objet de leur émulation étoit, de se distinguer dans les guerres & dans les combats. 2. Les loix de l'Honneur. Tous les égards, toutes les distinctions étoient

La valeur étoit la grande vertu des peuples Celtes.

(1) *Septentrionales populi ad bella promptissimi.* Veget. Lib. I. Cap. 2. *Universa natio, quam nunc Galaticam vocant, martialis est, & animi plena, & prompta ad pugnam.* Strabo IV. 195. *Galli omnes naturâ sunt pugnaces.* Ibid. p. 196. *Celtæ & Germani audaces.* Julian. apud Cyrill. L. IV. p. 116. *Germani incredibili virtute, atque exercitatione in armis.* Cæsar I. 39. *Germani moribus feroces quoad animum audacissimi.* Appian. Celtic. p. 1192. *Germanis quid animosus.* Senec. de Ira Lib. II. Cap. 11. p. 399. *Pannonii fortissimi omnium quos novimus reputantur.* Dio Cass. L. XLIX. p. 413. *Pannonia viro fortis.* Solin. Cap. XXXIV. p. 250. *Getæ Thracum fortissimi.* Herodot. IV. 93. *Gothi gens fortis & potentissima, corporum mole ardua, genere terribilis.* Isid. Orig. IX. 2. p. 104. *Gothi populi naturâ pernices, ingenio alacres, conscientie viribus freti, robore corporis validi... manu prompti, duri vulneribus, juxta quod ait Poeta de ipsis, Mortem contemnunt laudato vulnere Getæ.* Isid. Chron. p. 730.

(2) Ci-dessus Chap. XI. p. 406. & suiv.

CHAP.
XV.

toient pour les braves ; au lieu qu'il n'y avoit rien qui rendît un Scythe ou un Celte plus infame que la poltronerie. 3. Le motif de l'Intérêt. Le grand moyen de faire fortune , de recevoir des présens de tous côtez , d'avoir une double portion du butin que l'on faisoit sur l'ennemi , de gagner des procès , qui se décidoient le plus souvent par la voye des armes , c'étoit d'avoir du courage. 4. La Religion enfin leur faisoit regarder la valeur comme un devoir sacré. Méprisant (3) la mort , par l'espérance qu'ils avoient de revivre , ils s'imaginoient que la bravoure étoit le seul chemin qui conduisoit à l'immortalité , & que le degré de valeur auquel chacun arrivoit ici bas , seroit la mesure de la gloire & de la félicité dont il jouiroit dans une autre vie.

Ils s'y engageoient par des vœux solennels.

Par toutes ces raisons ils croyoient devoir s'engager à la valeur par des vœux solennels. Ils prêtoient ferment , les uns , (4) de ne se raser ni la tête ni la barbe , ou de ne point (5) quitter des anneaux de fer , qui étoient parmi eux des marques de servitude ; les autres , (6) de

(3) *Germani mortem contemnunt , quia sperant se revicturos.* App. Celt. p. 1192. *Germani magnitudine corporum , & contemptu mortis ceteris validiores.* Hegesipp. Lib. II. in Biblioth. Patr. Tom. VI. p. 448. *Getæ cum se non mori , sed aliò migrare existiment , multò sunt paratiores ad subeunda pericula , quippe qui migrationes præstolentur , & expectent.* Julian. Cæsares de Trajano p. 327.

(4) *Occumbit Sarmens flavam qui ponere victor Cæsariem crinemque , tibi Gradive , fovebat.* Sil. Ital. IV. vs. 201. Voyez d'autres exemples Tacit. Germ. 31. Histor. IV. 61. Gregor. Tur. L. V. Cap. 15. p. 337. Fredegar. p. 736.

(5) Tacit. Germ. 31.

(6) Florus II. 4.

de ne point quitter leur baudrier, (7) de n'entrer sous aucun toit, & de ne revoir ni pere, ni mere, ni femme ni enfans, qu'ils n'eussent triomphé de leurs ennemis. Tous, sans exception, avoient accoutumé (8), quand ils étoient sur le point de livrer bataille, de faire serment qu'ils se comporteroient en gens de cœur.

Il ne faut pas être surpris après cela, que les Scythes & les Celtes fussent, généralement parlant, de bons soldats. Ils avoient pour (9) devise, qu'il falloit vaincre ou mourir; & quoiqu'on les accusât assez généralement d'être fanfarons à l'excès, & de témoigner un trop grand mépris pour les ennemis qu'ils avoient à combattre, il faut avouer pourtant, que les peuples les plus belliqueux ne leur ont jamais contesté, ni le courage, ni l'intrépidité.

Vaincre
ou mourir étoit
leur devise.

Quand les Romains apprirent à les connoître pour la première fois, (10) ils jugerent que ces peuples étoient nez pour la ruine des villes, Les Romains ont rendu justice à

(7) Cæf. VII. 66.

(8) *Aut conjurato descendens Dacus ab Istro.* Virg. Georg. II. 497. *Barbari, postquam inter eos ex more juratum est.* Amm. Marc. L. XXXI. Cap. 7. pag. 632. *Geticus... tyrannus patrio veniens juratus ab Istro.* Prudentius contra Symmach. II. vs. 696. Voyez un semblable serment des Samnites, Livius L. X. 38.

(9) *Umbri turpissimum ducunt amissæ victoriæ superesse, sed ita statuunt, aut vincendum aut moriendum esse.* Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. XLVIII. p. 168. *Hispanorum animi ad mortem parati.* Justin. XLIV. 2.

(10) *Gens Senonum aded omni genere terribilis fuit, ut planè nata ad hominum interitum, urbiumque stragem videretur.* Flor. I. 13. *Gallorum nomen semper Romanos terruit.* Just. XXXVIII. 4.

CHAP.
XV.leur va-
leur.

les, & pour la destruction du genre humain. Deux choses montrent sur-tout, combien la terreur du nom Gaulois étoit grande au milieu de cette puissante République. La première, c'est que pendant des (11) siècles entiers on s'étoit tenu sur la défensive avec les Gaulois, quoiqu'ils fussent les plus proches voisins des Romains, du côté du Nord. La seconde, (12) c'est que la Loi qui dispensoit les Sacrificateurs & les Vieillards d'aller à la guerre, en exceptoit la guerre avec les Gaulois, où tous les Citoyens étoient obligez de prendre les armes. Effectivement, dit Saluste (13), la valeur du peuple Romain a subjugué facilement les autres parties de l'univers; mais toutes les fois que nous nous sommes battus avec les Gaulois, depuis les tems les plus anciens jusqu'à notre siècle, il ne s'agissoit pas simplement de la gloire de notre Nation, mais de la conservation & de son salut. Ciceron
fait

(11) *Bellum Gallicum antea tantummodò repulsum. Semper illas nationes, nostri Imperatores, refutandas potius bello quàm laceffendas putavere... restitimus semper laceffiti.* Cicero de Princ. Conf. p. 1778.

(12) Ce sont les paroles d'Appien, de Bello Civ. L. II. p. 848. *Tantus terror Gallorum erat, ut lege esset cautum, vacationem belli Sacerdotibus præterquam Gallico tumultu esse.* Plutarch. Camill. Tom. I. 151. 152. *Gallos quàm maximè videntur Romani timere, quod urbem aliquando ceperint. Ex illo enim tempore legem tulerunt, à militia immunes fore Sacerdotes, nisi bellum Gallicum ingruat.* Plut. in Marcello, T. I. p. 299. *Senatus decrevit, vacationes ne valerent.* Cicero Epist. ad Attic. Lib. I. Ep. 14.

(13) *Ad nostram usque memoriam Romani sic habuere, alia omnia virtuti suæ prona esse, cum Gallis non pro glòria, sed pro salute certare.* Salust. Bel. Jugurth. Cap. ult.

fait une remarque toute semblable. (14) Dans la guerre, dit-il, que nous avons eue à soutenir contre les Celtiberes & contre les Cimbres, il n'étoit pas question lequel des deux peuples commanderoit à l'autre, mais lequel éviteroit d'être totalement exterminé. Julien l'Apostat reconnoît aussi, (15) que les Celtes, (c'est à dire les Gaulois & les Germains) passoient autrefois pour des peuples invincibles, & que c'étoit une chose (16) presque incroyable qu'on eût vû un soldat Celte tourner le dos à l'ennemi.

CHAP.
XV.

Les Grecs en avoient jugé de même avant les Romains. La crainte des Gaulois, disoit aussi les Polybe (17), a causé de terribles inquiétudes aux Grecs, non seulement du tems de nos Peres, mais encore dans notre propre siècle. Justin, parlant des Gaulois qui ravagerent la Grece, & qui passerent ensuite dans l'Asie Mineure, (18) assure que la terreur de leur nom étoit si grande, que les Rois même qu'ils n'attaquoient pas, achetoient la paix, en leur donnant de grandes sommes d'argent. Dans le Livre suivant il ajoute, (19) que leur

(14) *Cum Celtiberis, cum Cimbris, bellum, ut cum inimicis, gerebatur, uter esset, non uter imperaret.* Cic. Offic. L. I. p. 3984.

(15) Julian. Orat. I. p. 34.

(16) Ibidem. p. 36.

(17) *Porro metus Gallorum, non solum majorum temporibus, sed nostrâ etiam memoriâ, Græcos sæpius sollicitos anxiosque habuit.* Polyb. II. 123.

(18) *Tantusque terror Gallici nominis erat, ut etiam reges non laceSSI, ultro pacem ingenti pecuniâ mercarentur.* Justin. XXIV. 4.

(19) *Denique neque reges Orientis sine mercenario Gallorum exercitu ulla bella gesserunt, neque pulsi*

leur nom étoit si redouté en Orient, qu'il ne s'y faisoit aucune guerre, où les Rois ne prissent à leur solde des troupes Gauloises. Les Rois depoffedez n'avoient recours qu'à eux; comme s'ils n'avoient pû soutenir ou recouvrer leur Majesté que par la valeur des Gaulois.

Si l'on me demandoit après cela ce que je pense de cette valeur que personne ne contestoit aux peuples Celtes; j'avouerois que je n'en juge pas plus favorablement que de l'attachement qu'ils témoignent pour la liberté. Je ne dirai pas ici que leur courage avoit quelque chose d'insensé & de contraire à la nature, qui pousse chaque Individu à se conserver. Plusieurs Auteurs graves ont assuré (20), „ que

regno, ad alios quàm ad Gallos confugerunt. Tantis terror Gallici nominis, & armorum invidia felicitas erat, ut aliter neque majestatem suam tutari, neque amissam recuperare se posse, sine Gallica virtute arbitrantur. Justin. XXV. 2. Tite Live dit la même chose: *Tantum terroris omnibus quæ cis Taurum incolunt gentibus injecerunt, ut quas adissent, quasque non adissent, pariter ultimæ propinquis imperio parent. . . Syriæ quoque ad postremum reges stipendium dare non abnuerent.* Livius XXXVIII. 16.

(20) Galli neque motum terræ, neque fluctus metuunt. Aristot. Eudem L. III. Cap. 1. & Nicomach. L. III. Cap. 10. *Celtæ Oceani accolæ pro dedecore habent, si quis muro aut domo ruente aufugerit. Cum inundatio maris externi accidit, armis induti, fluctibus obviam procedunt, subsistuntque donec mergantur, ne fugientes videantur mortem timere.* Nicol. Damasc. ap. Stobæum Serm. XLVIII. p. 168. 178. *Omnium hominum ad subeunda pericula promptissimos esse Celtas audio. Adeò verò ducunt ignominiosum fugere, ut è corruentibus & incidentibus ædibus, sæpè non effugiant, sed ne ardentibus quidem, ita ut incendio ignique circumveniantur. Multi etiam inundans mare*

que les Celtes Septentrionaux, & voisins de la Mer Océane, tenoient à déshonneur de fuir quand une maison venoit à s'écrouler, ou que le feu s'y mettoit. On disoit encore, que quand il survenoit une inondation de la Mer, ils couroient tout armez au devant des flots, frapportoient sur les ondes, comme s'ils avoient pû les blesser, & se laissoient submerger, de peur qu'on ne pût les accuser de craindre la mort, s'ils avoient pris la fuite. Strabon (21) se moque avec raison de ces Fables, qu'Aristote, Elien & Nicolas de Damas, n'auroient pas dû copier sur la foi d'un Ephorus, qui, selon le même Strabon, étoit le premier qui les eût rapportées. Quoique les Celtes Septentrionaux & voisins de la Mer (22) fussent plus belliqueux que les autres, il est constant qu'ils n'ont jamais porté à ce point la bravoure & le mépris de la vie; & dans le fond on peut être véritablement courageux, sans prodiguer sa vie d'une manière aussi extravagante.

Les raisons que j'ai de ne pas juger favorablement de la valeur des peuples Celtes, sont:
Pre-

mare sustinent. Sunt etiam qui armis sumtis in fluctus irruunt, & eorum impetum excipiunt, nudos gladios & hastas vibrantes, perinde ac si vel terrere, vel vulnerare possent. Ælian. V. H. XII. 23.

(21) *Non rectè etiam is, qui arma adversus inundationem cepisse Cimbros ait, neque id quod Celtæ ad vacuitatem metûs sese adsuefacientes, patiantur domus suas aquis obrui, rursûmque ædificent, pluresque eorum aquis quàm bello pereant, quod Ephorus tradidit... Hæc Posidonius jure reprehendit in scriptoribus. Strabo VII. 293.*

(22) *Galli, quò magis ad Boream & Oceanum vergunt, eò sunt bellicosiores. Strabo IV. 196. Cæsar I. I, VI. 24. Julian. Orat. I. p. 34.*

CHAP.
XV.

Premièrement, que la plupart des guerres qu'ils faisoient étoient injustes. Je l'ai déjà prouvé, ainsi il ne sera pas nécessaire de répéter ici ce que j'ai dit sur cet Article. Personne ne disputera le nom de Brave, à un homme qui expose courageusement sa vie, pour sauver un peuple injustement attaqué, de la ruine & de l'oppression dont il est menacé. Mais qu'on honore d'un si glorieux titre un brigand, qui fait la guerre pour tuer & pour piller, un mercenaire que l'on paye pour répandre le sang humain, & pour accabler la bonne cause; c'est en vérité abuser étrangement des termes, confondre la violence & l'oppression avec une défense légitime de soi-même, & annoblir même le massacre & le brigandage.

En second lieu, la valeur des (23) peuples
Celts

(23) *Perdita Celtarum audacia.. non dicam in ple-
risque, sed prorsus in omnibus actionibus suis, ira at-
que impetu non consilio, reguntur. Polyb. II. 122.
Galli irritati confertim coeunt ad pugnam, & palam,
nulla cum circumspectione, quod sit ut facile circumve-
niantur, si quis calliditate bellicâ adversus eos uti ve-
lit; facile enim, quando & ubi volet, & quacunque cau-
sâ objectâ, eos laceffitos ad prælium conserendum eli-
cuerit, nullâ, præter vim & audaciam, re instructos.
Strabo IV. 195. Quid enim aliud est quod barba-
ros, tantò robustiores corporibus, tantò patientiores
laborum, comminuit, nisi ira infestissima sibi? Quid
Cimbrorum, Teutonorumque tot millia superfusa Al-
pibus ita sustulit, ut tantæ cladis notitiam ad suos,
non nuntius, sed fama pertulerit, nisi quod erat illis
ira pro virtute. Seneca de Ira Lib. I. Cap. II. p.
398. Germanis quid animosius, quid ad incursum a-
crius, quid induratus ad omnem patientiam?... Hos
tamen Hispani, Galli, & Asiæ Syriæque molles bel-
lo viri, antequam legio visatur, cædunt, ob nullam
aliam rem opportunos, quàm ob iracundiam. Agedum
illis corporibus, illis animis, delicias, luxum, opes i-
gno-*

Celtes n'étoit ordinairement qu'une colere aveugle, teméraire & brutale, qui n'écoutoit aucun conseil. D'abord (24) qu'ils voyoient l'ennemi, ils tomboient sur lui avec une rapidité qui approchoit de celle du feu. Rien n'égalait l'ardeur, le courage, l'impétuosité, l'allegresse, avec laquelle ils alloient au combat. Mais ils y alloient sans ordre, sans précaution, sans avoir examiné si le tems & l'occasion étoient favorables, s'il étoit possible de forcer l'ennemi dans son poste, & si leur valeur pourroit les tirer du danger auquel ils s'exposaient. De-là naissent ordinairement deux inconvéniens. Le premier, c'est qu'ils (25) périssent le plus souvent sans aucun fruit. Il est vrai qu'ils faisoient dans un premier choc, des efforts incroyables de valeur, qu'ils mouroient comme des gens de cœur, qui ne (26) s'effrayent d'aucun danger, qui ne se laissent point abattre à la vûe d'une mort présente & in-

évi-

gnorantibus, da rationem, da disciplinam, ut nihil amplius dicam, necesse erit nobis certè mores Romanos repetere. Ibid. p. 399.

(24) C'est ce que Plutarque disoit des Cimbres. Plut. Mario T. I. 412. Ammien Marcellin dit la même chose des Allemans : *Violentiâ irâque incompositi, in modum exarsere flammæ. Amm. Marcell. XVI. 13. p. 146.*

(25) *Hi sunt barbari, quos rabies & immodicus furor ad perniciem rerum suarum coegit occurrere. Amm. Marc. XVI. 13. p. 144.*

(26) *Barbari suapte naturâ periculorum despicientes. Herodian. de Germanis Lib. I. p. 32. Devota morti pectora. Non paventes funera Galliæ. Horat. Carm. L. IV. Od. 14. Si fortè premantur, Seu numero, seu sorte loci, mors obruit illos, Non timor, invicti perstant, animoque supersunt, Jam propè post animam. Sidon. Apoll. Panegy. Majorian. v. 250.*

CHAP.
XV.

évitable. Mais la plupart aussi (27) se faisoient tuer comme des bêtes féroces, qui courent au pieu pour l'enfoncer davantage. L'autre inconvénient étoit, que ce feu avec lequel ils commençoient l'action, se ralentissoit insensiblement, & s'éteignoit bientôt tout-à-fait. Ils auroient été invincibles, (28) si la vigueur avec laquelle ils alloient aux coups s'étoit soutenue jusqu'à la fin. Mais comme ils épuisoient leurs forces dès le premier choc (29), ils

(27) *Galli furore, & animi impetu, oppressâ ratione, ritu ferarum in hostes ruebant, neque verò, aut securibus aut gladiis divisos, dementia ista dum spiritum agebant dereliquit; neque qui sagittis aut jaculis transfixi erant, quamdiu vita remanebat, ab ira remittebant. Nonnulli etiam è vulneribus hastas, quibus verberati fuerant, evellentes, in Græcos conjiciebant, vel cominùs iis utebantur. Pausan. Phoc. XXI. p. 848. Hic barbaris (Germanis) fortè ruentibus in bella exitus est, cùm mobiles animos species injuriæ perculit; aguntur statim, & quâ dolor traxit, ruinæ modo regionibus incidunt, incompositi, interriti, incauti, pericula appetentes sua, gaudent feriri, & instare ferro, & tela corpore urgere, & per suum vulnus exire. Senec. de Ira Lib. III. Cap. 3. p. 434.*

(28) *Gallorum genus omne in fervore animorum, & primo impetu atrocissimum. Polyb. II. 120. On a dit la même chose des Parthes. Intolerandi forent, si quantus his impetus est, vis tanta & perseverantia esset. Justin. XLI. 2.*

(29) *Si primum impetum, quem fervido ingenio, & cæcâ ira (Galli) effundunt, sustinueris, fluunt sudore & lassitudine membra, labant arma; mollia corpora, molles ubi ira consedit animos, sol, pulvis, sitis, ut ferrum non admoveas, prosternunt. Liv. XXXVIII. 17. In certamen Galli plus terroris quàm virium ferunt. Idem V. 44. Omnis Gallorum in impetu vis, parva languescit mora. Idem VII. 12. Impetus (Germanorum) vehementissimus & præceps est in initio, sed facillè frangitur, & brevi tantùm temporis spatio viget... Acriores primo incursu, quam perse-*

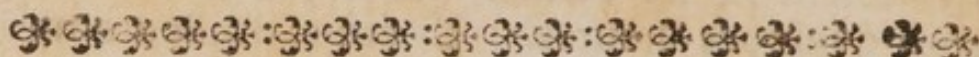
ils étoient sur les dents d'abord que l'action d'uroit quelques heures. Il étoit d'ailleurs impossible que le soldat ne perdît tout courage, quand il voyoit que son impétuosité, au lieu de le conduire à la victoire, ne servoit qu'à le mettre plus à découvert, à le précipiter dans le danger, & à faciliter sa défaite. Aussi les Romains (30) avoient-ils pour maxime de se tenir sur la défensive, dans le commencement des batailles qu'ils livroient aux Celtes. On leur laissoit jeter leur premier feu, & après cela on les menoit battant, comme des troupeaux de moutons. J'avoue par toutes ces raisons, que je ne saurois regarder comme une vertu, un courage qui n'étoit pas conduit par la raison, & que l'on employoit rarement à défendre une bonne cause. On a eu raison de dire, (31) que les Celtes appelloient valeur, ce qui n'étoit dans le fond qu'une fureur, & quelquefois une rage de bêtes féroces.

CHA-

verantiores erant. Dio Cass. XXXVIII. 89. 91. *Corpus, ut ad brevem impetum validum, sic nulla vulnerum patientia.* Tacit. Ann. II. 14. *Magna corpora & tantum ad impetum valida, laboris atque operum non eadem patientia.* Tacit. Germ. Cap. 4. Voyez ci-dessus Chap. I. p. 207.

(30) *Gallos primo impetu feroces esse, quos sustineri satis sit.* Livius X. 28.

(31) *Invisita rabies, & impetus, quem pro virtute barbari habent.* Florus de Cimbris III. 3. *Ceterum Germani laborum in præliis non admodum tolerantes fuisse videntur, & bella non tam ratione gessisse, quam impetu, sicut feræ; propterea etiam à scientia & tolerantia Romanorum superati sunt.* Appian. Celt. p. 1192. *Theudibertus furorem, temeritatemque, fortitudinem esse existimabat.* Agath. I. 15.



CHAPITRE SEIZIEME.

De l'Hospitalité
des peuples Celtes.

SI le respect que je dois à la vérité, ne m'a pas permis de donner de grands éloges à la valeur des peuples Celtes, & à l'amour qu'ils témoignent pour la liberté, je leur rendrai plus de justice par rapport à l'Hospitalité, qu'ils exerçoient tous de la manière du monde la plus louable. Cruels & barbares envers leurs ennemis, venant facilement aux contestations & aux coups avec leurs meilleurs amis, ils dépouilloient toute leur ferocité (1) à l'égard des étrangers & des voyageurs qui passaient dans leur pays, ou des fugitifs qui venoient y chercher une retraite.

I. Par-tout on se faisoit une Loi de les recevoir. Mais c'étoit un devoir, dont chacun s'acquittoit avec une véritable allegresse. On logoit l'étranger. On lui donnoit à manger; & ce n'étoit qu'après ces démonstrations d'amitié, qu'on lui demandoit de quel pays, de quelle condition il étoit, & quelles étoient les affaires qui l'avoient amené. *Les Gaulois*, dit Diodore de Sicile (2), *invitent les étrangers*

(1) *Germani tantum hospitibus boni mitesque supplicibus.* Pomp. Mela Lib. III. Cap. 3. p. 75. *Gothi ad urbem Bosporum, mortalium omnium erga hospites humanissimi.* Procop. de Ædif. L. III. Cap. 7. p. 63.

(2) *Ad convivium hospites etiam invitant, iisque finitis, tum demum qui sint, quid venerint, seiscitantur.* Diodor. Sic. V. 212.

gers à leurs festins, & après le repas ils leurs demandent, qui ils sont, & en quoi on peut leur rendre service.

CHAP.
XVI.

II. Non seulement les Celtes regardoient comme un crime de refuser leur maison & leur table à qui que ce fût, ils n'attendoient pas que les étrangers vîssent leur demander le couvert. D'abord qu'ils appercevoient un Voyageur, ils couroient au devant de lui, & le pressoient de venir loger chez eux. Il y avoit une espece de jalousie & de contention entre les particuliers, à qui l'emmeneroit. Celui que l'étranger choisissoit pour son Hôte, emportoit avec lui l'admiration de ses Concitoyens, qui regardoient cette préférence comme une grace que le Ciel n'accorde qu'à ceux qu'il chérit le plus. De peur qu'on ne m'accuse de prêter ces beaux sentimens à des barbares, je vais rapporter les propres paroles du même Diodore de Sicile. Parlant des Celtiberes, qui étoient l'un des peuples les plus ferores de l'Espagne; il remarque, (3)
„ que bien qu'ils se montraient cruels envers
„ les malfaiteurs, & envers leurs ennemis, ils
„ ne laissoient pas d'être doux & humains à
„ l'égard des étrangers qui passaient dans
„ leur pais. Chacun, dit-il, les invite à venir
loger chez lui. Il y a de la contention entre
eux à qui le recevra. Ils louent ceux que les é-
tran-

(3) *Quod ad mores, alioquin erga maleficos & hostes crudeles sunt, sed erga hospites mites & humani. Peregrinis enim omnibus, undecunque etiam venerint, hospitium ultro offerunt, & hospitalitatis inter se officii certant. Quos advenæ comitantur, eos laudant, & Diis caros esse arbitrantur.* Diodor. Sic. V. 215.

trangers préfèrent, & les croient bien aimez de Dieu.

III. Les Voyageurs ne payoient nulle part leur dépense. On les recevoit sans aucun intérêt, dans la seule vue de se faire des amis (4), & d'exercer un devoir de l'humanité. „ Si le Germain, disoit Tacite (5), de-
„ mande quelquefois un présent à un étranger
„ qui se retire, celui-ci a accoutumé de l'ac-
„ corder. Mais il peut demander aussi avec
„ la même liberté.

IV. Quand l'Hôte n'étoit plus en état de nourrir son étranger, au lieu de le renvoyer, il lui menageoit un autre hospice. *Il n'y a point de nation, ce sont encore les paroles de Tacite (6), où on se plaise plus à manger ensemble, & à recevoir les étrangers, que les Germains. Ils regardent comme un crime de refuser l'entrée de leur maison à qui que ce soit. Chacun apprête à manger à ses hôtes, à proportion*

(4) *Thyni naufragos humaniter excipiunt, & amicitia sibi devinciunt, sed & ex peregrinis qui spontè accedunt, eximie honorant, qui verò inviti ad eos delati fuerint, puniuntur.* Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. V. p. 40. CXXXVI. p. 400. Les Thyniens étoient un peuple Scythe, qui avoit passé de Thrace en Asie. Strabo VIII. 295. Le nom de *Bi-thyniens*, marque que ce peuple étoit voisin des Thyniens.

(5) Voyez la Note suivante.

(6) *Convitiis, & hospitibus, non alia gens effusius indulget. Quemcunque mortalium arcere lecto nefas habetur; pro fortuna quisque apparatis epulis excipit. Cum defecere, qui modò hospes fuerat, monstrator hospitii, & comes, proximam domum non invitati ad-eunt. Nec interest, pari humanitate accipiuntur. Notum, ignotumque, quantum ad jus hospitii, nemo discernit. Abeunti, si quid poposceris, concedere moris, & poscendi invicem eadem facilitas.* Tacit. Germ. Cap. 21.

tion de ses moyens. Quand les provisions viennent à manquer, celui qui jusqu'alors avoit été l'Hôte, montre à l'autre un hospice, & l'y accompagne. Ils vont ensemble, sans être invitez, dans l'une des maisons voisines. Il n'importe même où ils aillent. Par-tout ils sont reçus avec la même humanité. On ne met aussi point de différence entre les personnes connues & inconnues, par rapport aux droits de l'Hospitalité.

V. Quand un Celte étoit convaincu d'avoir refusé le couvert à un étranger, il étoit non-seulement regardé avec exécration par les Concitoyens, mais encore condamné à une amende pécuniaire par le Magistrat. Peut-on lire sans admiration cette Loi des Bourguignons (7) : *Quiconque aura refusé sa maison ou son feu à un étranger, payera trois écus d'amende. Si un homme, qui voyage pour ses affaires particulières, vient demander le couvert à un Bourguignon, & que l'on puisse prouver que celui-ci ait montré à l'étranger la maison d'un Romain, le Bourguignon payera au Romain trois écus, & une pareille somme au Fisc ?* On voit-là que les Bourguignons, au lieu de regarder l'Hospitalité comme une charge, la regardoient au contraire comme une gloire qu'il ne falloit pas se laisser enlever. La même Loi porte, que le Metayer, ou le Censier, qui aura refusé d'exercer l'Hospitalité, sera fustigé; que les

(7) *Quicumque hospiti venienti tectum aut focum negaverit, trium solidorum inlacione mulctetur. Si in causa privata iter agens, ad Burgundionis domum venerit, & hospitium petierit, & ille domum Romani ostenderit, & hoc potuerit adprobari, inferat illi, cujus domum ostenderit, solidos tres, & multa nomine solidos tres. Leg. Burgund. p. 282.*

les Ambassadeurs étrangers pourront prendre dans tous les endroits où ils coucheront, certaines provisions, & que la dépense sera bonifiée par la communauté. Cela s'accorde avec ce que pratiquoient les Mossyniens, peuple Celte, qui demouroit dans l'Asie Mineure du côté de (8) Trebifonde. Cultivant la terre en commun (9), ils en partageoient le provenu par égales portions, après avoir pris premièrement sur le tout une portion que l'on reservoit pour les étrangers qui pouvoient passer dans le país. Les Lucains, qui descendoient d'un des plus anciens peuples de l'Italie, c'est-à-dire des (10) Samnites, avoient aussi une Loi qui ressembloit assez à celle des Bourguignons. Elle (11) condamnoit à une amende celui qui refusoit sa porte à un étranger.

VI. Non contents de recevoir les étrangers de la manière du monde la plus humaine, les Celtes regardoient encore ces mêmes étrangers, comme des personnes sacrées, qu'un honnête homme devoit conduire, protéger, & défendre contre toute sorte de violences, fut-ce même au péril de sa propre vie. On voit dans

(8) Pomp. Mel. L. I. Cap. 19. p. 34.

(9) *Proveniens ipsis frumentum æqualiter distribuunt, partem aliquam communiter, pro hospitibus advenientibus seponentes.* Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470.

(10) *Lucani à Samnitibus orti, duce Lucio.* Plin. H. N. III. 5.

(11) *Lucanorum quædam lex sic habet: Si sub occasum solis venerit peregrinus, & voluerit sub tectum alicujus divertere, & is hominem non susceperit, mulietur ille, & pœnas luat inhospitalitatis.* Ælian. V. H. IV. 1.

dans Jules-César, (12) „ que les Germains re-
 „ gardoient comme un crime, de faire quel-
 „ que outrage aux étrangers. Quand il en
 „ venoit chez eux, pour quelque cause que
 „ ce fût, ils empêchoient qu'on ne les insultât, & les regardoient comme des personnes sacrées. Toutes les maisons leur étoient ouvertes, & par tout on leur donnoit à manger“. Aristote dit (13) que les Gaulois conduisoient les voyageurs & les gardoient à l'œil, parce qu'on punissoit ceux sur le territoire desquels l'étranger avoit souffert quelque injure ou quelque dommage. Nicolas de Damas avoit aussi remarqué (14) que les Celtes en général punissoient beaucoup plus sévèrement le meurtre d'un étranger que celui d'un Citoyen. Il en coûtoit la vie pour le premier de ces crimes, au lieu que celui qui avoit commis le second, en étoit quitte pour un bannissement.

Il ne fera pas hors de propos de rapporter ici un exemple, qui montrera combien les droits de l'Hospitalité étoient sacrés parmi les
 Ger-

(12) *Hospites violare fas non putant; qui quaque de causa ad eos venerunt, ab injuria prohibent, sanctosque habent; iis omnium domus patent, victus communicatur.* Cæsar VI. 23.

(13) *Ex Italia dicunt usque ad Celticam, & Celto-Lygios, & Iberos, viam esse Herculeam, dictam, per quam si Græcus, aut indigena iter faciat, observatur ab incolis, ne ullâ injuriâ afficiatur; multam enim pendunt illi, apud quos viator damnum passus est.* Aristot. de Mir. Aud. T. I. p. 706.

(14) *Graviorem pœnam apud Celtas luit, qui peregrinum, quàm qui civem interemerit; ille enim morte mulcatur, hic exilio.* Nicol. Damasc. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470.

CHAP.
XVI.

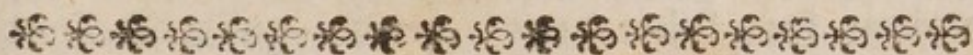
Germain , jusques dans le VI. Siècle. Selon les (15) Constitutions des Lombards , la dignité Royale devoit passer après la mort du Roi Vaces , à un Prince nommé Ildisfus , ou Ildigisal. Ce Prince ayant été exclus du Trône , par des intrigues qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici , se retira chez les Gepides. Audouin Roi des Lombards , qui auroit voulu se tirer cette épine du pied , fit redemander Ildigisal aux Gepides ses voisins. La demande fut fortement appuyée par des Ambassadeurs , que l'Empereur Justinien avoit envoyez pour la même fin. Torisin Roi des Gepides , qui venoit de faire tout nouvellement la paix avec les Romains & les Lombards , assembla là-dessus les Notables de son Royaume , pour leur exposer la demande qu'on lui faisoit , & le danger qu'il y avoit de la refuser. Le résultat unanime de l'Assemblée fût , qu'il vaudroit mieux que les Gepides périssent totalement , avec leurs femmes & leurs enfans , plutôt que de commettre un semblable sacrilège. Voilà un sentiment d'autant plus beau , qu'il fut soutenu , & que la Noblesse Gepide se montra inflexible sur cet Article.

Quoique les Sarmates fussent encore plus ferores & plus cruels que les Celtes , ils ne laissoient pas de s'humaniser de la même manière avec les étrangers , & de faire le même cas de l'Hospitalité. Helmoldus , qui écrivoit dans le XI. Siècle une Cronique des *Slaves* , c'est-à-dire des Sarmates , qui demeuroient de son

(15) Procop. Gotth. Lib. III. Cap. 35. p. 549.
Lib. IV. Cap. 27. p. 645.

son tems au-delà de l'Elbe (16), avoue qu'il étoit extrêmement rare qu'un Esclavon refusât le couvert à un étranger. Quand la chose arrivoit, il étoit permis de mettre le feu à la maison de celui qui avoit été assez lâche pour rebuter l'étranger, & chacun s'empressoit de venger l'outrage qu'il avoit fait à l'Hospitalité.

CHAP.
XVI.



CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

ON a encore loué dans les peuples Celtes, quelques autres vertus, comme la Frugalité, la Justice, l'Union & la Fidélité. J'ai déjà eu occasion de parler de leur Frugalité (1). Généralement parlant ils mangeoient peu, & se nourrissoient des viandes les plus communes, sans rechercher ni la variété, ni la délicatesse des mets. Il est vrai que cette manière de vivre simple & frugale, sembloit être une nécessité plutôt qu'une vertu dans la plupart des peuples Celtes. Les uns (2) vivoient dans une heureuse igno-

Les autres vertus des Celtes étoient, la Frugalité.

(16) *Si quis verò Slavorum, quod rarissimum est, peregrinum hospitio removisse deprehensus fuerit, hujus domum, vel facultates, incendio consumere licitum est, atque in id omnium pariter vota conspirant, illum inglorium, illum vilem, & ab omnibus exhibandum dicentes, qui hospiti panem negare non timuisset.* Helmold. Cron. Slav. Cap. 82. p. 181.

(1) Ci-dessus Chap. II. p. 208-216. & 225. Voyez aussi Chap. I. p. 199. Note (9).

(2) *Germani delicias, luxum, opes ignorant.* Senec. de Ira Lib. I. Cap. 11. p. 399.

gnorance de tout ce qui peut flatter la sensualité de l'homme. Les autres étant paresseux à l'excès, incapables de travailler pour avoir du pain, étoient bien éloignés de se donner la moindre peine, pour se procurer un superflu dont l'homme peut se passer. D'autres s'accoûtoient à la disette (3) par l'ingratitude du terroir qu'ils cultivoient. Ainsi du tems de Jules-César (4) les Germains vivoient fort sobrement, parce qu'ils étoient pauvres; au lieu que l'abondance & les délicatesses que les vaisseaux étrangers apportent aux Gaulois, les avoient jettés dans le luxe & dans la débauche. On ne peut pas douter cependant, qu'il n'y eût des peuples qui n'estimassent la sobriété pour elle-même, & qui ne la recherchaient avec un véritable choix. Tels étoient, par exemple (5), les Belges, les Nerviens, les Sues-
ves,

(3) *Frigora, atque inedia, cælo, solove adsueverunt.* Tacit. G. Cap. IV.

(4) *In eadem inopia, egestate, patientiaque Germani permanent. Gallis autem propinquitæ & transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usum largitur.* Cæsar. VI. 24. Polybe avoit déjà accusé les Gaulois établis en Italie, de se gorger de viandes & de vin. *Gallorum immodicæ cibi & vini ingurgitationes.* Polyb. II. 107. Ci-dessus p. 432. Note (69).

(5) *Minimèque ad Belgas mercatores sæpè committunt, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important.* Cæsar I. 1. *Nullum aditum esse ad Nervios mercatoribus, nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quod his rebus relanguescere animos, eorumque remitti virtutem existimarent.* Cæsar II. 15. *Mercatoribus est ad Suesvos aditus, magis eò, ut quæ bello ceperint, quibus vendant habeant, quàm quod ullam rem ad se importari desiderent.* Idem IV. 2.

ves, qui ne souffroient pas que l'on apportât dans leur païs, ni vin, ni aucune des choses qui peuvent amollir les esprits & affoiblir le courage. Renoncez aux voluptez, disoient les Tencteres aux habitans de Colongne (6), dont les Romains se servent encore plus utilement que des armes, pour affoiblir leurs sujets. On voit même que les Germains & les Scythes en général, étoient accoutumés aux abstinences & au jeûne. Appien remarque, par exemple (7), que dans un manque de vivres & de fourage les Germains se nourrissoient d'herbes, & leurs chevaux d'écorces d'arbrisseaux. Pline nous apprendra quelles étoient ces herbes (8). L'herbe appelée Scythique est fort estimée par les Scythes, parce qu'elle les garantit de la faim & de la soif aussi long-tems qu'ils la tiennent dans la bouche. Ils employent aussi à cet usage, l'herbe appelée Hippace, c'est-à-dire de l'herbe de cheval, parce qu'elle produit le même effet sur les chevaux. On prétend qu'avec le secours de ces deux sortes d'herbes, les Scythes peuvent résister à la faim & à la soif jusqu'à douze jours entiers. Aussi un Roi des Scythes écrivoit-il à Philippe de Macédoine (9). Vous commandez à des Macédo-

niens.

(6) *Abruptis voluptatibus, quibus Romani plus adversus subjectos quam armis valent.* Tacit. Hist. IV. 64.

(7) Appian. Celt. p. 1192.

(8) *Herbæ Scythicæ magna commendatio, quod in ore eam habentes, famem sitimque non sentiunt. Idem præstat apud eos Hippace dicta, quod in equis quoque eundem effectum habeat. Traduntque, his duabus herbis, Scythas etiam in duodenos dies durare in fame sitique.* Plin. L. XXV. Cap. 8. p. 403.

(9) *Atheas Philippo sic scripsit: Tu Macedonibus impera,*

CHAP.
XVII.L'amour
de la Ju-
stice.

niens, exercez à la guerre, & moi à des Scythes, qui sont instruits à combattre encore contre la faim & la soif. On prétend que les (10) Sarmates étoient de plus grands jeûneurs encore, & qu'ils ne prenoient leur repas que de trois en trois jours.

Plusieurs Auteurs représentent encore les Scythes & les Celtes, comme les plus justes & les plus équitables de tous les hommes. Justin, par exemple, dit (11), *Que les Scythes sans avoir des Loix, ne laissent pas d'avoir une Justice naturelle. Ils ne sont pas passionnez, comme les autres hommes, pour l'or & pour l'argent. Ils vivent de lait & de miel, & ne s'habillent que de peaux de souris, ou de bêtes sauvages. Des mœurs si réglées les rendent justes, & pré-*
vien-

pera, bellandi peritis, ego Scythis, qui etiam adversus famem sitimque pugnare norunt. Plutarch. Apophth. T. II. p. 174.

(10) *Longaque Sarmatici solvens jejunia belli. Lucan. III. v. 282. Item esse compertum ac creditum, Sauromatas, qui ultra Borysthenem longè colunt, cibum capere semper diebus tertiis, medio abstinere. A. Gell. L. IX. Cap. 4. p. 246. Nicolas de Damas semble dire tout le contraire. Σαυρομάται διὰ τριῶν ἡμερῶν σιτίζονται εἰς πλήρωσιν. Sauromatæ per tres dies cibantur ad saturitatem. Nicol. Dam. ap. Stob. Serm. CLXV. p. 470. Selon les apparences Stobée a mal extrait le passage de Nicolas de Damas, qui avoit tiré ce qu'il dit des Sarmates, du même Auteur qu'Aulu-Gelle.*

(11) *Justitia gentis ingeniis culta, non legibus... Aurum atque argentum non perinde ac reliqui mortales appetunt... Hæc continentia, illis morum quoque justitiam edidit, nihil alienum concupiscentibus, quippe ibidem divitiarum cupido est, ubi & usus. Justin. II. 2. On a dit à-peu-près la même chose des Hyperboréens. Pomp. Mel. L. III. Cap. 5. p. 77. Solin. Cap. 26.*

viennent en eux tout désir des biens d'autrui; les richesses n'étant gueres désirées que par ceux à qui elles peuvent être de quelque usage. Nicolas de Damas rend le même témoignage aux Scythes Galactophages, c'est à-dire aux Gètes. (12) Ce sont, dit-il, les plus justes de tous les hommes. On ne voit parmi eux, ni haine, ni envie, parce que tous les biens y sont communs. Le même Auteur avoit remarqué (13) que les Celtes ne fermoient jamais les portes de leurs maisons. Agathias aussi, entre plusieurs bonnes choses qu'il avoit remarquées dans les Francs (14), admiroit sur-tout la Justice qu'ils observoient entre eux.

J'avouerai cependant que tout cela ne me donne pas une grande idée de la Justice des peuples Scythes & Celtes. On sent bien à la vérité, qu'aussi long tems qu'ils ne partagerent point leurs terres, & qu'ils les cultivèrent en commun, les haines, les contestations & les injustices, qui naissent du mien & du tien, ne devoient pas être connues parmi eux. Vivant ensemble dans une espece d'égalité, le grand n'ayant gueres plus que le petit, personne

(12) *Galactophagi justissimi, quia communia habent tum bona, tum uxores...* Apud eos, ut ferunt, neminem deprehendere est invidia, aut odio, aut metu laborantem, propter vitæ communionem & justitiam. Nicol. Damasc. ap. Stob. S. XXXVII. p. 118. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner, si les femmes étoient effectivement communes parmi les Gètes, & si cette communauté étoit un moyen pour retrancher la haine & l'envie de la Société. On en parlera dans l'un des Livres suivans.

(13) *Celtæ januas ædium nunquam claudunt.* Agathias Lib. I. p. 13.

(14) Ibidem.

CHAP.
XVII.

sonne ne devoit penser à envahir les biens de ses Concitoyens. D'ailleurs, comme toutes leurs richesses ne consistoient qu'en bétail, & que de semblables larcins, qu'il est difficile de cacher, étoient punis avec la dernière sévérité, il n'est pas surprenant (15) que le vol fût extrêmement rare parmi eux. Mais s'ils n'avoient pas beaucoup d'occasions de pêcher contre la bonne-foi, s'ils observoient les uns à l'égard des autres, quelques Loix de la Justice, il est constant qu'ils n'en gardoient aucune par rapport à leurs voisins. Leur Justice ressembloit assez à celle des brigands, qui étant étroitement unis entre eux, pillent & tuent tout ce qui n'est pas de leur bande; & quoique les Scythes ne s'emparaient pas des terres de leurs ennemis, parce qu'ils ne pouvoient en tirer aucun usage; (16) quoiqu'ils ne fissent la guerre que par amour pour la gloire, l'injustice n'en étoit pas moins criante; parce qu'il n'est pas plus permis de tuer un homme par honneur que par intérêt. Je ne fais même si l'on peut dire, que ces peuples observoient plus scrupuleusement la Justice au dedans qu'au dehors. Autant que je peux en juger, il me semble que la Loi du Duel dont j'ai parlé plus haut, & qui dans toutes les affaires d'honneur & d'intérêt, donnoit toujours droit & gain de cause au plus fort, n'étoit autre chose qu'un ren-

ver-

(15) *Nullum scelus apud Scythas furto gravius. Quippe sine tecti munimento, pecora & armenta habentibus, quid salvum esse posset, si furari liceret? Justin. II. 2.*

(16) *Nihil viatores præter gloriam concupiscunt. Justin. II. 3.*

versement total des Loix de la Justice & de l'équité. CHAP.
XVII.

On a remarqué encore, que les Scythes & les Celtes vivoient entre eux dans une étroite union, & qu'il n'y avoit rien de plus admirable que l'affection & les égards qu'ils se témoignoiient réciproquement. On dit, par exemple (17), que la discorde étoit inconnue parmi les Hyperboréens; que les Scythes (18) Galactophages donnoient aux Vieillards le nom de Peres. Ceux-ci appelloient les jeunes gens leurs enfans; & les hommes d'un âge égal avoient accoutumé de se donner entre eux le nom de Freres. Il faut qu'il en fût de même parmi les Germains, puisque l'on voit les (19) Cimbres demander à Marius des terres pour eux & pour leurs freres les Teutons. En Espagne aussi on avoit un si grand respect pour les personnes âgées, (20) qu'il n'étoit pas permis à un Jeune-homme de déposer contre un Vieillard. Sur la fin du sixième Siècle Agathias admiroit encore (21), non seulement la bonne justice que l'on rendoit parmi les Francs, mais aussi la concorde où ils vivoient. La preuve qu'il en donne est très remarquable. Partagez entre plusieurs Rois, qui ne pouvoient s'accorder, & qui vouloient décider leurs différens par la voye des armes; les trou-

(17) Plin. IV. 12. p. 471.

(18) *Inter se seniores Patres appellant, juniores filios, æquales fratres.* Nicol. Dam. apud Stobæum. Serm. XXXVII. p. 118.

(19) Plut. Mario T. I. p. 419.

(20) *Apud Tartesios juniore contra seniore testimonium dicere fas non est.* Nic. Dam. ap. Stob. S. CLXV. p. 470.

(21) Agath. ub. sup.

CHAP.
XVII.

troupes, au lieu de servir le ressentiment de leurs Chefs, les exhorterent au contraire de ne point reduire le soldat à la dure nécessité de se souiller du sang de ses Compatriotes, mais de chercher entre eux des moyens de pacification, & d'empêcher que la Nation entière ne fût détruite pour des querelles particulières & personnelles.

Mais outre que cette bonne harmonie des Francs ne dura pas long-tems, ce que l'on dit de la parfaite union où vivoient les peuples Celtes, demande encore bien d'autres restrictions. Comme chaque peuple étoit ordinairement en guerre avec tous ses voisins, la concorde s'étendoit rarement au-delà des bornes d'un Etat, hors duquel il étoit permis de piller & de tuer. Outre cela, l'harmonie ne pouvoit être parfaite dans des Etats partagez entre deux ou plusieurs Factions opposées. Il n'y avoit donc que les Factions, dont les membres fussent étroitement & parfaitement unis. Là tout étoit, conduit par les conseils d'un Chef, qui étoit pour ainsi dire l'ame du parti. Il y avoit même des Cliens, appelez *Soldurii* qui se lioient tellement à leur Chef, jusqu'à faire vœu de vivre & de mourir avec lui. Comme les familles entières s'attachoient (22) ordinairement à une Faction, l'esprit de parti contribuoit à les réunir autant que les liens de la nature. Aussi étoit-ce une (23) abomination parmi les Germains, de
tuer

(22) Je dis *ordinairement*, parce qu'il y avoit des exceptions, comme on le verra lorsque nous parlerons de la forme de Gouvernement que les peuples Celtes suivoient.

(23) *Apud Germanos quenquam ex agnatis necare*
fla.

tuer aucun de ses parens. Chacun étoit obligé d'épouser les querelles de sa famille, & de se prêter à tous ses intérêts. Quand il s'agissoit d'une réconciliation, la famille entière qui avoit été offensée par le meurtre de quelqu'un de ses membres, ou de quelque autre manière, recevoit la satisfaction & le dédommagement, comme si elle n'avoit été qu'un seul homme. Voilà ce que c'étoit que la concorde des peuples Celtes. Comme l'intérêt & l'esprit de parti contribuoient à les réunir, encore plus que la raison, la justice & l'affection naturelle, on sent bien que leur union étoit souvent un mal; parce qu'un homme à qui il n'est pas permis de se départir des intérêts de sa famille & de la Faction qu'elle a embrassée, est souvent réduit à défendre un mauvais parti. Quoi qu'il en soit, le Lecteur ne fera pas fâché de lire ici la belle instruction qu'un Prince Scythe donnoit à sa famille. Quoique très-connuë, elle mérite d'être rapportée, par cela même qu'elle vient d'un Scythe. (24) „ Le Roi Scilurus, qui a-
 „ voit quatre-vingt fils, se voyant près de sa
 „ fin, les fit appeller, & leur ayant présenté
 „ un faisceau de dards qui étoient attachez
 „ ensemble, il leur ordonna de les rompre.
 „ Comme ils ne purent en venir à bout, il
 „ tira les dards l'un après l'autre du faisceau,
 „ &

flagitium habetur. Tacit. Germ. 19. Suscipere tam inimicitias, seu patris seu propinqui, quàm amicitias, necesse est, nec implacabiles durant; luitur enim etiam homicidium, certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus, utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimiciæ juxta libertatem. Idem Germ. Cap. 21.

(24) Plutarch. de Garrulit. Tom. II. p. 511.

CHAP.
XVII.

„ & les rompit facilement de cette manière “. Il vouloit leur insinuer par-là , qu'ils seroient invincibles aussi long-tems qu'ils demeureroient unis , au lieu qu'ils seroient la foiblesse même d'abord que la division se glisseroit parmi eux.

La Sincérité & la Fidélité.

Les Celtes se piquoient encore d'être sinceres & gens de parole. On le voit dans une faillie de deux Princes Frisons , que Tacite rapporte. Comme on leur faisoit voir ce qu'il y avoit de plus remarquable à Rome , & qu'on les eût menez à un Spectacle que l'Empereur Neron donnoit dans le Théâtre de Pompée , ils demanderent à leurs conducteurs : Qui étoient des gens habillez à l'étrangere , qu'ils voyoient assis parmi les Sénateurs ? Lorsqu'ils eurent appris que les Romains faisoient cet honneur aux Ambassadeurs des peuples qui se distinguoient par leur bravoure & par leur attachement pour la République , ils allerent se placer sans hésiter au milieu des Senateurs en disant (25) , *que personne ne surpassoit les Germains , ni pour la bravoure , ni pour la fidélité.* Effectivement la plupart des Empereurs Romains confioient la garde de leur personne à des soldats Celtes , comme s'ils ne pouvoient en choisir de plus braves ni de plus affidez. L'Empereur Auguste , par exemple , eut (26) une Garde d'Espagnols jusqu'à la

(25) *Nullos mortalium armis , aut fide ante Germanos esse.* Tacit. Ann. XIII. 54. Selon Suetone la chose se passa sous l'Empire de Claude. Sueton. Claud. Cap. 25.

(26) *Dimissâ Calagurritanorum manu , quam usque ad devictum Antonium ; item Germanorum , quam usque ad Varianam cladem , inter armigeros circa se habuerunt.*

bataille d'Actium. Il les congédia alors, pour prendre des Germains, qu'il retint dans son service jusqu'à la défaite de Varus. Les Empereurs, qui succéderent à Auguste, suivirent son exemple. (27) Tibère, (28) Caligula, (29) Neron & plusieurs autres, eurent une Garde de Germains; & ce fut pour recruter sa (30) Garde Batave que Caligula entreprit une expédition en Germanie. Dion Cassius remarque (31), que les Empereurs avoient encore de son tems une Garde de Cavalerie Batave, qui étoit en grande réputation. Le même Historien dit ailleurs, (32) que Caracalla se fioit beaucoup plus aux Scythes & aux Germains qu'il avoit près de sa personne, qu'aux soldats Romains. Ce n'étoit pas

seu-

buerat. Sueton. Aug. Cap. 49. Quia complures Galli ac Germani Romæ obversabantur, alii peregrinantes, alii inter Prætorianos militantes, timuit ne quid novi molirentur. Hos quidem in quasdam insulas misit, illos inermes urbe exire jussit. Dio. LVI. 585.

(27) *Robora Germanorum, qui tum custodes Imperatori (Tiberio) aderant. Tacit. Ann. I. 24.*

(28) *Germani corporis custodes. Sueton. Calig. Cap. LVIII.*

(29) *Nero abduxit à matre, militum, & Germanorum stationem. Sueton. Neron. Cap. XXXIV. Tacit. Ann. XIII. 18. Hilarus Neron. Cæs. Corp. Custos, Natione Frisæo. Inscript. apud Cluver. G. A. p. 561.*

(30) *Admonitus de supplendo numero Batavorum, quos circa se habebat, expeditionis Germanicæ impetum cepit. Sueton. Calig. Cap. XLIII.*

(31) *Dio Cass. Lib. LV. p. 564. 565.*

(32) *Scythas & Germanos... armaverat, & circum se habebat, tanquam magis illis quam militibus fidens. Fragment. Dion. Cass. ex Lib. LXXVIII. p. 891. Caracalla Germanos corporis custodes constituit. Herodian. L. IV. p. 342. Excerpt. ex Joh. Antioch. ap. Vales. p. 824. Suidas in Antonino.*

seulement à Rome que l'on avoit cette idée de la fidélité des troupes Celtes. Avant le tems d'Auguste (33), Juba Roi de Mauritanie, avoit déjà une Garde de Cavalerie Espagnole & Gauloise. On voit aussi dans Joseph (34), qu'Herode le Grand avoit des Compagnies de Gardes Thraces, Germaines & Gauloises. Les derniers (35) avoient servi en la même qualité la Reine Cléopâtre. Auguste les donna à Herode après la mort de cette Princesse.

On ne peut pas disconvenir que les Celtes ne fussent en général sincères, fidèles & religieux observateurs de leur parole. Les hommes d'un caractère vif & ouvert, sont naturellement ennemis du mensonge & de la duplicité. Un soldat aussi qui se fie sur ses forces & sur sa valeur, qui a d'ailleurs été nourri & élevé dans le principe, qu'il doit terminer par la voye des armes toutes les affaires qu'on lui suscite, regarde ordinairement la fraude, l'artifice & la trahison comme des bassesses & des lâchetés indignes d'un homme de cœur. Tacite avoit raison de dire, que les Germains portoient à cet égard les choses à l'excès (36). Ce que l'on appelle la parole, la foi d'un honnête homme, ne l'obligea jamais

(33) *Juba duo millia Hispanorum & Gallorum equitum, suæ custodiæ causâ circum se habere consueverat.* Cæsar B. Civ. L. II. Cap. 40.

(34) Guerre des Juifs Liv. I. Ch. 21. p. 209. Mr. d'Andilly a mis *Allemands*, au lieu de *Germains*, pour ne s'être pas souvenu que le nom d'Allemands n'étoit pas encore connu du tems de Joseph.

(35) Idem. L. I. C. 15. p. 146.

(36) *Ea est in re prava pertinacia, ipsi fidem vocant.* Tacit. G. Cap. XXIV.

mais (37) à se laisser lier & vendre, parce que dans la fureur du jeu il a été capable de risquer sa liberté sur un coup de dé; encore moins à (38) se tuer lui-même, parce qu'il a promis de donner ce spectacle à une vile populace assemblée dans un Théâtre. Il faut avouer encore, que les troupes Celtes ont donné en différentes occasions, des preuves de leur attachement & de leur fidélité aux Princes qu'elles servoient. On admira, par exemple à Rome (39), l'action d'un soldat Germain de l'armée de Vitellius. Comme il vit cet Empereur entre les mains des troupes ennemies qui lui faisoient souffrir mille indignitez, il courut à lui, & lui dit: *Je m'en vais vous aider de la seule manière qui soit encore en mon pouvoir.* En prononçant ces paroles, il porta un coup d'épée à Vitellius, & se tua lui-même à ses pieds. Ce que des Cohortes de Germains avoient fait quelques mois auparavant en faveur de Galba, n'est pas moins remarquable. Cet Empereur avoit cassé (40) & renvoyé sans aucun émolument, la Garde des Germains, parce qu'il la croyoit affectonnée à l'un de ses concurrens. Il ne laissa pas cependant de traiter fort humainement quelques autres Cohortes de Germains,

(37) Ci-dessus p. 484.

(38) Ci-dessus p. 483.

(39) Xiphil. ex Dionis L. LXV. p. 743. Tacite raconte la chose d'une manière un peu différente. Histor. III. 85.

(40) *Germanorum cohortem, à Cæsaribus olim ad custodiam corporis institutam, multisque experimentis fidelissimam, dissolvit, ac sine ullo commodo remisit in patriam, quasi On. Dolabellæ, juxta cujus hortus tenebat, pruniorem.* Suet. Galb. Cap. 12.

CHAP.
XVII.

maines , que Neron (41) avoit envoyées en Orient , pour servir dans l'expédition qu'il méditoit contre les Parthes. Comme elles revinrent à Rome , extrêmement fatiguées du trajet , Galba en prit un très-grand soin. En cela il n'obligea pas des ingrats. (42) D'abord que ces Cohortes furent informées que la vie de l'Empereur étoit en danger , elles volèrent à son secours , & elles l'auroient sauvé , si elles ne s'étoient égarées dans les ruës de la ville.

Ces preuves & ces exemples , que l'on produit de la fidélité des Celtes , ne forment pourtant pas une démonstration. Outre que la fidélité n'est gueres estimable , quand elle n'est qu'une vertu de tempérament. Sans alléguer encore , qu'un homme qui ne se fait aucun scrupule de commettre des injustices & des violences ouvertes , ne doit pas s'applaudir de ce qu'il est incapable de faire une trahison ; j'ai d'ailleurs montré que les Celtes étoient des mercenaires , qui pour de l'argent fournissoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient. Par cela même , ils se voyoient souvent engagez à servir des tyrans & des usurpateurs , aussi-bien que des Princes légitimes ; & je ne crois pas que la fidélité doive être regardée comme une vertu , quand elle se prête à des ministères injustes. Il me semble d'ailleurs , que des soldats

(41) Tacit. Hist. I. 31.

(42) *Mirum . . omnes qui accerserentur sprevisse nuntium , exceptâ Germanorum vexillatione. Hi , ob recens meritum , quod se ægros & invalidos magnopere fovisset , in auxilium advolavère , sed seriùs , itinere devio , per ignorantiam locorum retardati.* Sueton. Galba Cap. 20.

dat qui s'engagent pour de l'argent au service d'un Prince étranger, doivent être tout disposés à se vendre au plus offrant. Par conséquent, si des gardes Celtes ont servi avec un attachement inviolable un (43) Caligula, un (44) Neron, un (45) Caracalla, & d'autres Princes de ce caractère, une semblable fidélité ne mérite certainement pas de grands éloges. Faut-il s'étonner, que des gardes qui tenoient tout de la libéralité des Empereurs, & dont la fortune dépendoit uniquement de la conservation de ces Princes, ayent été fidèles à leurs propres intérêts (46)?

Au reste on a vû parmi les Celtes, comme par-tout ailleurs, des exemples de trahison & de perfidie. La trahison (47) d'Arminius Prince

(43) *Accurrerunt mox Germani, corporis custodes, ac nonnullos ex percussoribus, quosdam etiam Senatores innoxios, interemerunt.* Sueton. Calig. Cap. 58.

(44) *Germani quibus fidebat Princeps quasi externis.* Tacit. Ann. XV. 58.

(45) *Tribunus qui illum vulneraverat, ab uno Scytharum vel Celtarum, quos Caracalla secum habebat, jaculo transfixus est.* Xiphil. ex Dion. L. LXXVIII. p. 882. 883. Fragment. Dion. ibid. p. 891.

(46) Il est constant que les Suisses tiennent des anciens Celtes la coutume qu'ils ont encore aujourd'hui, de fournir des troupes auxiliaires à plusieurs Princes de l'Europe. On feroit cependant tort aux Suisses, si on les confondoit à cet égard avec les Celtes. Ceux-ci fournissoient des troupes à tous ceux qui leur en demandoient, sans examiner si la guerre étoit juste ou injuste. Au lieu de cela les Suisses ont avec plusieurs Princes de l'Europe des Alliances, en vertu desquelles un Etat est obligé de secourir & de défendre l'autre, quand il est injustement attaqué. Il n'y a - là rien que de naturel & de légitime.

(47) Dio Cass. L. LVI. p. 583. Vellej. Paterc. L. II. Cap. 118.

CHAP.
XVII.

ce des Cherusques, celle de (48) Civilis, qui s'érigea en Chef des Bataves, furent conduites avec un artifice détestable. Je dis la même chose de celle de (49) Sacrovir, grand Seigneur Gaulois, qui se revolta contre les Romains du tems de Tibere. Tacite parle (50) d'un Prince Catte, nommé Adgansterius, qui offrit aux Romains d'empoisonner Arminius, pourvu qu'on voulût lui envoyer le poison. La fidélité des troupes auxiliaires, que l'on tiroit de la Celtique, n'étoit pas aussi à toute épreuve. Après la mort de Jules-César, Antoine avoit cédé à Auguste, un corps de Cavalerie Celte. (51) Dans un choc qu'il y eut entre les armées de ces Triumvirs, cette Cavalerie tourna casaque, se jeta sur les troupes d'Auguste, & lui tua beaucoup de monde. Au contraire dans la bataille (52) d'Actium deux-mille Cavaliers Gaulois se détachèrent de l'armée d'Antoine, & vinrent se ranger sous les enseignes d'Auguste, qui obtint la victoire par leur moyen. On a même accusé de perfidie tous les peuples Celtes en général. Asdrubal, Général des Carthaginois (53), la reprochoit aux Espagnols, pour l'avoir

(48) Tacit. Histor. IV. 16. 21. 32. 60.

(49) Tacit. Ann. III. 41. & seqq.

(50) Tacit. Ann. II. 88.

(51) Dio Cass. L. XLVI. p. 315.

(52) Il s'agit de la bataille qui se donnoit sur terre, pendant que les flottes combattoient sur mer. *Ad hunc frementes verterunt bis mille equos, Gallianentes Casarem.* Horatius Epod. IX. 17. *Transferunt ad Augustum ab Antonio, duo millia equitum, per quos est victoriam consecutus.* Horatius, *Ad hunc frementes, &c.* Servius Danielis ad Æneid. VI. vf. 612. p. 448.

(53) *Asdrubal peritus omnis barbaricæ, & præcipue*

l'avoir cent & cent fois éprouvée. Polybe disoit (54), qu'il n'y avoit rien de plus ordinaire aux Gaulois, que de violer la foi des Traitez. Jules-César (55) aussi accusoit les Tencteres & les Usipetes, qui étoient des peuples Germains, d'avoir commis une infigne perfidie, en attaquant sa Cavalerie pendant une suspension d'armes qu'ils avoient eux-mêmes demandée. Il est vrai qu'il y avoit ici quelque chose à dire, & que le fait n'étoit pas clair, puisque (56) Caton opina en plein Sénat, que Jules-César devoit être livré aux barbares, afin qu'on ne pût pas reprocher aux Romains, d'avoir approuvé & autorisé la perfidie d'un de leurs Généraux. Du tems d'Auguste les Germains violerent très-souvent les accords qu'on avoit fait avec eux, & (57) Strabon remarque, que toutes les fois qu'on se fia à leur parole, on s'en trouva très-mal. *Ces gens-là*, dit Vellejus Paterculus (58) *ne sont nez que pour mentir*. Dans les Siècles suivans on reprocha le même défaut aux (59) Daces,

puè omnium earum gentium, in quibus per tot annos militabat, perfidiæ. Livius XXV. 33.

(54) *Gallica in fœderibus inconstantia.* Polyb. II. 120.

(55) Cæsar IV. 12.

(56) Sueton. Jul. Cæsar Cap. 24. Plut. Cæsar T. I. p. 718. Cato. Min. T. I. p. 784. Dio Cass. L. XXXIX. p. 113.

(57) *Sicambri deficiunt, fide & obsidibus proditis. Adversus hos plurimum utilitatis est in incredulitate; quibus fides habita est, illi maxima damna intulere.* Strabo VII. 291.

(58) *Natum mendacio genus.* Vellej. Pat. L. II. Cap. 118.

(59) Xiphilin, ex Dion. L. LXVIII. p. 774.

ces , aux (60) Herules , aux (61) Goths ,
aux (62) Allemans , aux (63) Saxons , mais
sur-tout aux (64) Francs , de qui l'on disoit ,
qu'ils faisoient du mensonge & du parjure un
jeu

(60) Procope dit , que les Herules sont , générale-
ment parlant , perfides & yvrognes. Proc. Vand. L.
II. Cap. 4. p. 244.

(61) *Gothorum gens perfida*. Salvian de Prid. L.
VII. p. 116. in Biblioth. Patr. Tom. V. Paris 1624.
Fædisfraga gens , Gothi. Sid. Apoll. L. VI. Ep. 6.
Il faudroit effectivement que les Goths eussent été
bien perfides , s'il étoit vrai qu'avant que de passer le
Danube , du tems de Valens , ils eussent juré de
tendre toute sorte de pièges aux Romains , & de
les attaquer par toute sorte de fraudes & de ma-
chinations. Eunap. Sard. in Exc. Leg. p. 21.

(62) *Juthungi jusjurandum , & cetera quantumvis
firma fidei vincula , pro nihilo ducunt*. Dexippus in
Excerpt. Legat. p. 6. Les Juthunges étoient un
peuple Allemand. *Juthungi Alamannorum pars*.
Amm. Marc. L. XVII. Cap. 6. p. 166.

(63) *Saxones , sicut ferè omnes Germaniam incolen-
tes nationes , naturâ feroces , neque divina , neque hu-
mana jura polluere vel transgredi , inhonestum arbi-
trantur*. Eginhard. Vit. Car. M. Cap. 7. *Saxonum
perfidia*. Ibidem.

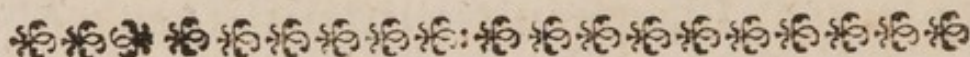
(64) *Francorum semper infida mobilitas*. Eumen.
Panegy. Constantini Cap. XI. p. 209. *Francis fa-
miliare est , ridendo fidem frangere*. Vopiscus Pro-
culo p. 762. *Totius gentis Francorum , lubrica fides*,
Panegy. incerti Authoris Maximiano & Constan-
tino dictus. Cap. IV. p. 192. *Franci omnium gentium
infidissima*. Procop. Goth. L. II. Cap. 25. p. 447.
*Si pejeret Francus , quid novi faceret , qui perjurium
ipsum sermonis genus putat esse , non criminis ?* Salvian.
de Provid. L. IV. p. 82. *Franci mendaces*. Idem.
Lib. VII. p. 116. *Provincia missos , Expellat citius ,
fallax quam Francia Reges*. Claudian. de Laud. Sti-
licon. Lib. I. vs. 237. On voit dans Procope , que
les Goths se plaignoient autant que les Romains
des fraudes & de la perfidie des Francs. Procop.
Lib. II. Cap. 22. p. 440. Cap. 25. p. 447.

jeu & un divertissement. Les (65) Thraces & les (66) Ligures n'avoient pas été en meilleure réputation. Voilà donc à-peu-près tous les peuples Celtes représentez comme des gens qui faisoient profession de mentir & de tromper. Je ne doute pas qu'ils ne répondissent, que les Romains avoient été les premiers à leur donner l'exemple de toutes ces obliquittez. Peut-être aussi qu'ils ne se croyoient pas liés à des promesses & à des sermens extorquez par des usurpateurs, qui venoient opprimer injustement leur liberté. Peut-être encore, que l'on a quelquefois imputé aux Nations entières, les vices des particuliers, & sur-tout des Princes, qui alors, comme aujourd'hui, étoient accusez de ne respecter les Traitez qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Mais la vérité est, que le mensonge, la perfidie & la trahison, ne sont pas ordinairement des vices de tempérament. Un peuple qui est en état de triompher de ses ennemis par la force des armes, n'employe gueres contre eux la fraude & la tromperie. Mais le foible est rarement à l'abri de la tentation de recourir à ces voyes obliques pour se tirer de l'oppression. Je crois qu'il en étoit de même des Celtes. J'aurai occasion de parler ailleurs de la Chasteté de ces peuples, & de l'attachement qu'ils avoient pour leur Religion. Il ne me reste plus que de dire un mot des vices qui étoient les plus communs parmi eux.

CHA-

(65) *Thraces fœdera nesciunt*. Suidas T. II. 203. Strabo IX. 401.

(66) *Ligures insidiosi, fallaces, mendaces*. Servius ex Nigidio & Catone ad *Æneid.* XI. vs. 715. p. 680.



CHAPITRE DIX-HUITIEME.

Les Vices
capitaux
des Cel-
tes é-
toient
La Fero-
cité.

ON a reproché à tous les peuples Celtes trois vices capitaux : la Ferocité, la Paresse & l'Yvrognerie.

I. J'ai déjà produit assez de preuves de leur ferocité (1). Leur manière de vivre étoit opposée, je ne dis pas aux Loix de la civilité & de la politesse, qui sont souvent arbitraires, mais encore aux Loix les plus essentielles de la raison, de la justice & de l'humanité.

I. Cette ferocité paroissoit, par exemple, dans

(1) *Celtiberi quondam omnium maximè ferocissimi. Strabo III. 151. Galli Senones, gens naturâ ferox, moribus incondita. Florus I. 13. Belgæ à cultu atque humanitate Provinciæ longissimè absunt. Cæsar I. 1. Germani moribus feroces. Appian. Celt. p. 1192. Germani Gallos feritate superant. Strabo VII. 290. Germani immanes sunt animis atque corporibus, & ad insitam feritatem vastè utraque exercent, bellando animos, corpora ad consuetudinem laborum. Pomp. Mel. Lib. III. Cap. 3. p. 75. Germanicæ gentes dictæ, quod sint immania corpora, immanesque nationes, sævissimis duratæ frigoribus, quæ mores ex ipso cæli rigore traxerunt, ferocis animi, & semper indomiti. Isidor. Orig. Lib. IX. Cap. 2. p. 1005. Alii Francos à feritate morum nuncupatos existimant; sunt enim illis mores inconditi, naturalisque ferocitas animorum. Ibid. Cimbri, gens indomita feritate, insolens successu, nec minùs animorum immanitate. Quintil. Declam. III. Cap. 4. p. 63. Cimbros, immensa millia ferorum atque immitium populorum. Justin. XXXVIII. 4. Getæ admodum feri. Pomp. Mela L. II. Cap. 2. p. 43. Mysi feri, truces, ipsorum etiam barbari barbarorum. Flor. IV. 12.*

dans le mépris qu'ils témoignent pour la vie. Ils le pouffoient à un point, qui marquoit clairement qu'ils n'en connoissoient pas le véritable prix (2). Il y a assurément des biens qui méritent que l'homme expose courageusement sa vie pour les conserver. Mais n'étoit-ce pas une brutalité dans les Celtes, de sacrifier leur vie au plus petit intérêt temporel, aux maximes d'un faux honneur, qui ne pouvoit souffrir ni contradiction, ni outrage, ni un simple démenti; de la donner pour une somme d'argent, pour quelques cruches de vin, & en un mot, de compter pour rien, soit de la perdre eux-mêmes, soit de l'ôter aux autres.

2. Leur naturel feroce paroïssoit encore dans la profession qu'ils embrassoient tous. Il faut tenir quelque chose des bêtes sauvages, qui se plaisent à nuire & à déchirer, pour s'imaginer que l'homme n'a été placé sur la terre que pour s'y nourrir de sang & de rapine.

3. Il paroïssoit dans le penchant qu'ils avoient à décider par les armes toute sorte de questions de Droit & de Fait. N'étoit-ce pas une fureur, de faire battre des Champions, pour savoir s'il (3) falloit quitter un pays ou y demeurer, si les enfans du frere défunt devoient jouir du droit de (4) Re-pré-

(2) *Non nobis mortis contemptus facilius, quàm perisue barbaris, causam vitæ non habentibus.* Quintil. Declam. III. Cap. 14. p. 71. *Francus, pro vitæ sui vilitate, vitam contemnit.* Panegy. Constantin. dictus inter Pan. Vet. Cap. 24. p. 248.

(3) Voyez ce qu'Herodote rapporte des Cimériens Lib. IV. Cap. 11.

(4) L'Empereur Othon I. fit décider cette ques-
tion

présentation , ou en être exclus ; si un homme étoit coupable ou innocent d'un crime dont il étoit accusé.

4. Leur ferocité paroissoit encore dans les cruautés inouïes qu'ils exerçoient envers leurs ennemis. Non contents de tuer (5) tous les mâles , & même les femmes enceintes , quand leurs Devins assuroient qu'elles portoient des garçons , ils trouvoient encore leur plaisir à faire périr ces malheureux par tous les supplices que la barbarie la plus effroyable peut inventer.

5. Si toutes ces preuves ne suffisoient pas , on en trouvera de nouvelles dans la Religion

tion par le Duel , lorsqu'on lui eut fait entendre que le Droit Romain , & les Loix des Saxons , se trouvoient à cet égard en opposition.

(5) *Galli in Callienses dira, & omnium, quæ unquam ad aures nostras pervenerint, atrocissima edidere facinora, & quæ omnino ausos unquam homines fuisse, veri neutiquam simile videri possit. Quicquid marium fuit, ad internecionem exciderunt, senes & parvulos ad ipsa matrum ubera trucidarunt. Pausan. Phocic. XXII. p. 851. Rhæti, quicquid masculi sexus inter captivos non modò jam rerum extaret in natura, verùm etiam in mulierum uteris adhuc, per divinationes quasdam deprehenderent, interfecerunt. Dio LIV. p. 536. De horum latronum in Italos sævitia hoc memoratur, eos pago aut urbe potitos, non modò puberes omnes mares necare, sed ne infantulis quidem masculis parcere, imò ne hîc quidem subsistere, sed gravidas etiam mulieres occidere, quas eorum vates dicunt virilem foetum utero ferre. Strabo IV. 206. Nihil interim per omne id tempus residuum crudelitatis fuit in captivos sævientibus. Litare Diis sanguinem humanum, bibere in ossibus capitum, & cujusquemodi ludibrio fœdare mortem, tam igni quàm fumo, partusque gravidarum extorquere tormentis. De Thracibus Florus III. 4. Germani crucifigunt Romanos. Dio Cass. Lib. LIV. p. 535. & seq.*

gion des peuples Celtes. Là j'aurai occasion de parler des barbares sacrifices qu'ils offroient à leurs Dieux; des cruelles épreuves auxquelles ils assujettissoient les personnes soupçonnées de quelque crime; & de mille autres superstitions, qui justifieront ce que disoit Diodore de Sicile (6); *Que la ferocité des Gaulois se remarquoit sur-tout dans leur Religion, & qu'il n'y avoit rien de plus impie que les victimes qu'ils présentoient à la Divinité, ni de plus barbare que la manière de les offrir.* Il faut donc passer condamnation sur cet article. Les Celtes étoient à cet égard des Cannibales, de véritables Sauvages, & j'aurai occasion de montrer en son lieu, qu'ils (7) l'ont été assez long-tems après avoir reçu le Christianisme.

II. La Paresse est un autre vice dont on ne peut en aucune manière disculper les peuples Celtes (8). Ennemis de tout ce qui occupoit ou le corps ou l'esprit, le travail leur paroissoit la chose du monde la plus insupportable. C'est la raison pour laquelle ils redoutoient la servitude, comme le plus dur & le plus tâcheux de tous les états. Les Grecs & les Romains assujettissoient leurs esclaves au travail, auquel le Celte ne pouvoit s'accoutumer.

La Paresse.

(6) *Consequenter pro insita genti ferocia, circa victimas irrationabiliter & impie agunt.* Diod. Sic. V. 214.

(7) *Barbari enim isti (Franci) Christiani effecti, multos priscae superstitionis ritus observant, humanas hostias, & alia nefanda immolantes, & divinationibus dediti.* Procop. Goth. L. II. Cap. 25. p. 448.

(8) Voyez ci-dessus Chap. VIII. p. 344. & suiv. Chap. XI. p. 409.

CHAP.
XVIII.

mer. Il semble à la vérité, que cette paresse des peuples Scythes & Celtes venoit moins d'une indolence naturelle, que du défaut d'éducation, & des fausses idées qu'on leur inspiroit sur la destination de l'homme, & sur ce qui fait sa véritable gloire. Ils s'imaginoient, comme je l'ai montré, que l'homme est né pour la guerre, & qu'il s'avilit en exerçant quelque autre profession que celle des armes. J'ai déjà cité un passage de Tacite, qui dit (9); *Que toutes les fois que les Germains ne vont pas à la guerre, ils emploient une petite portion de leur tems à la chasse, & en passent la plus grande partie dans l'inaction, ne pensant qu'à manger & à dormir.* Il ajoute: *Que les plus forts & les plus belliqueux ne font rien du tout, & qu'ils abandonnent le soin de la maison, du menage & des terres, aux femmes, aux vieillards, & aux plus foibles de leurs domestiques.* Mais un préjugé si étrange auroit-il trouvé tant d'accès dans l'esprit des Celtes, auroit-il été si commun & si enraciné, s'il n'avoit flatté les inclinations de ces peuples, & le penchant qu'ils avoient à la paresse? Non contents de passer leur vie dans une honteuse oisiveté, ils avoient trouvé le moyen de transformer leur vice favori en vertu, & d'annoblir la paresse & le pillage. Jamais les idées qu'ils avoient sur cet article ne se présentent à l'esprit d'un homme raisonnable, qu'elles ne le revoltent. Que le Soldat s'annoblisse par sa bravoure, comme le Prince s'élève en procurant le bien de ses sujets, comme le Savant se distingue par des découvertes belles & intéressantes; personne ne lui disputera une noblesse & une gloire si lé-

gi-

(9) Tacit. Germa. Cap. 15. 22. 23.

gitimement acquises. Mais de prétendre que l'homme ne puisse s'annoblir que dans la seule profession des armes ; de vouloir que dans un tems de paix, où l'Etat n'a pas besoin du bras des guerriers, le soldat conserve sa noblesse, pourvu qu'il passe sa vie dans une parfaite oisiveté ; & qu'il se dégrade au contraire, en exerçant quelque autre profession ; c'est dégrader en vérité la raison même, avec les Sciences & les Arts les plus nécessaires & les plus utiles. Cependant ces principes subsistent à-peu-près dans toute l'Europe. Encore aujourd'hui la Noblesse ne connoît point de métier que celui de la guerre, & croiroit se déshonorer si elle en faisoit d'autre. C'est une idée véritablement Celte. Il arrive de-là, que dans le tems d'une longue paix on trouve bien des Nobles qui seroient fort embarrassés de produire d'autres preuves de leur Noblesse, que celle de ne savoir ni lire, ni écrire, de ne connoître aucun Art, ni mécanique, ni libéral, & de ne s'être occupés de père en fils, qu'à manger, à boire & à dormir. Il faut pourtant avouer, que ce que l'on appelloit oisiveté, fainéantise, dans les peuples Celtes, étoit préférable par toute sorte d'endroits, à ce qu'ils regardoient eux-mêmes comme la seule occupation véritablement noble. Jules-César dit (10), que les Germains permettoient à leur jeunesse de faire des courses, & de piller dans les Etats voisins, sous prétexte qu'il falloit exercer les jeux.

(10) *Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt ; atque ea juventutis exercendæ, ac desidiis minuendæ causâ fieri prædicant.*
Cæsar VI. 23.

CHAP.
XVIII.L'Yvro-
gnerie.

jeunes gens, & empêcher qu'ils ne tombassent dans la paresse. Il valoit certainement mille fois mieux, que les jeunes & les vieux passassent toute leur vie dans l'oïfiveté, s'ils ne pouvoient en sortir qu'à ce prix.

III. Il ne me reste plus que de dire un mot du troisième vice que l'on a reproché aux peuples Celtes, c'est d'avoir tous un penchant excessif à la boisson. J'en ai déjà touché quelque chose (11) en parlant du plaisir qu'ils trouvoient à manger ensemble, & des excès qui se commettoient dans leurs festins. Il ne me sera pas difficile d'en produire de nouvelles preuves. Les Scythes en général (12) passoient pour de grands yvrognes, jusques-là que les Grecs, quand ils vouloient représenter une debauchée (13), disoient qu'on y avoit bû à la Scythe. C'étoit parmi les Scythes que (14) Cléomene, Roi de Lacedémone, avoit appris à boire, & à boire le vin pur. Ce que l'on disoit en commun des peuples Scythes, doit être appliqué particulièrement à ceux qui ont été distinguez par le nom de Celtes. Je ne fais par quelle raison la plupart des Auteurs modernes ont chargé les seuls Germains du vice de l'yvrognerie. Il est

(11) Voyez ci-dessus Chap. XII. p. 463-476.

(12) *Scythæ meracius bibunt.* Ælian. Var. Hist. L. II. Cap. 41. *Immodicè omnis Scythica natio vino se ingurgitat, & citò eo repletur.* Dio Cass. L. LI. p. 461-463. *Scythica potatio.* Pollux L. VI. Cap. 3. p. 276. *Massagetæ ebrietati dediti.* Procop. Vandal. I. Cap. 12. p. 207.

(13) *Lacedæmonii cùm meracius bibere volunt ἐπιπονηρότερον dicunt.* Herod. VI. 84. Athen. X. 319. 320.

(14) Herodot. Athen. ub. sup. Ælian. V. H. ub. sup.

est vrai, comme Tacite l'a remarqué (15), que les Germains ne pouvoient supporter, ni la soif, ni la chaleur, qu'ils ne tenoient pas pour une chose honteuse de passer (16) le jour & la nuit à boire. Cet Historien qui leur rend justice à bien des égards, après avoir loué leur frugalité, avoue qu'ils ne sont pas aussi sobres par rapport à la boisson : *Si vous flattez*, dit-il (17), *le penchant qu'ils ont à l'ivrognerie, & que vous leur donniez à boire autant qu'ils en demandent, vous en viendrez plus facilement à bout par le vin que par les armes.* L'Empereur Julien aussi a dit (18), que les peuples de l'Allemagne ne se marioient que pour avoir des enfans, & qu'ils bûvoient du vin, non pas autant qu'il leur en falloit, mais autant qu'ils pouvoient, c'est-à-dire jusqu'à n'en pouvoir plus. Enfin Procope, parlant des Herules, les (19) taxe d'être tous yvrognes.

Mais il y avoit bien long-tems qu'on en avoit

(15) *Minimè sitim æstumque tolerare.* Tacit. Germ. Cap. IV.

(16) *Diem noctemque continuare potando nulli probrum.* Tacit. Germ. Cap. XXII.

(17) J'ai suivi la version d'Ablancourt. Le sens que Gronovius donne aux paroles de Tacite est peut-être préférable. *Vous trouverez qu'ils sont moins redoutables à la guerre qu'à table, qu'il est plus difficile de leur tenir tête, le verre que l'épée à la main.* *Adversus sitim non eadem temperantia.* Si indulseris ebrietati, suggerendo quantum concupiscunt, haud minus facile vino, quam armis vincuntur. Tacit. Germ. Cap. XXIII.

(18) *Veni ad populos animosos & bellicosos, qui Venerem Gameliam, & Bacchum lætitiæ datorem, conjugii prolisque gratiâ, & vini quantum cuique liceat, potandi causâ tantum norunt.* Julian. Misopog. p. 352.

(19) Ci-dessus p. 554. Note (60).

CHAP.
XVIII.

Voit dit autant de tous les autres peuples Céltes. Je trouve, par exemple, dans Platon (20), que les Lydiens, les Perses, les Carthaginois, les Gaulois, les Espagnols & les Thraces, étoient fort adonnez à la boisson. Il ajoute; Que les Scythes & les Thraces, & même leurs femmes buvoient le vin pur, & qu'ils faisoient consister leur gloire & leur félicité dans cette manière de vivre. Effectivement, les Gaulois étoient encore si passionnez pour le vin du tems de Diodore de Sicile (21), qu'ils étoient capables de donner un homme, c'est-à-dire un esclave, pour une cruche ou pour un barril de vin. Aussi les Marchands avoient-ils grand soin de leur en apporter, tant par mer que par terre. On prétend même que ce fut la douceur du vin qui attira en Italie une partie de cette Nation.

Tite-

(20) *Inebriantur verò Lydi, Persæ, Carthaginien-
ses, Galli, Thraces, & ejusmodi nationes... Scythæ
quidem & Thraces, meri potionibus omninò dediti, eo-
rumque fœminæ, & universi promiscuè, in vestes e-
tiam effuso vino, honestum & fortunatum vitæ genus
sibi delectum putant. Plato de Leg. L. I. p. 777. E-
dit. Græc. Lat. Francfort 1602. Athenæus L. X.
p. 319. 322. Ebrietate maximè utuntur Scythæ, Cel-
tæ, Iberi, Thraces, quæ universæ sunt bellicosæ gen-
tes; pulcrum ac beatum vitæ studium exercere se pu-
tant. Clem. Alex. Pæd. L. II. p. 186.*

(21) *Præter modum vino capiuntur. Importatum à
mercatoribus merum ingurgitant, & cupiditate ad lar-
giorem potationem & ebrietatem proveci, aut somni
gravedine, aut insanie vertigine corripiuntur. Pro-
pterea multi ex Italia negotiatores, pro familiari sibi
avaritia, temulentiam Gallorum in quæstum suum ver-
tunt. Hi enim per fluvios navigationi aptos, navigiis,
& per campestria plaustis, vinum ad eos devehunt,
& inæstimabile inde pretium reportant. Pro cado e-
nim vini puerum recipiunt, potu ministrum permutan-
tes. Diod. Sic. V. 211.*

Tite-Live (22) & Plutarque avoient trouvé dans des Auteurs plus anciens, que les Gaulois établis entre les Alpes & les monts Pyrenées, ayant goûté pour la première fois du vin qu'on leur avoit apporté d'Italie, furent tellement charmez de cette boisson, qu'ils plièrent sur le champ armes & bagages, pour passer dans le bon país où on recueilloit du vin. Le fait est, selon les apparences, faux, parce qu'il est fort incertain que l'on recueillît déjà du vin vers le Nord de l'Italie, dans le tems où l'on prétend que les Gaulois y avoient passé, c'est-à-dire deux-cens ans (23) avant la prise de Rome. Mais il est assez vraisemblable, que les Historiens qui firent cette remarque, jugerent du caractère des anciens Gaulois, par celui de leurs descendans qui demeuroient en Italie. Je ne dois pas oublier ici ce que l'on a publié sur le compte du célèbre Brennus, dont j'ai eu occasion de parler dans l'un des Chapitres précédens. On disoit, qu'ayant résolu de mourir de sa belle main, il crut ne pouvoir choisir une mort plus douce, que de se tuer lui-même à force de boire.

Effec-

(22) *Eam gentem traditur famā, dulcedine frugum, maximèque vini novā tum voluptate captam, Alpes transisse. Livius V. 33. Galatæ, inter Pyrenæos montes & Alpes positi, vino, quod tunc primum ex Italia importatum, gustato, sic admirasse eum potum, & novā voluptate ad eam insaniam redacti dicuntur, ut armis arreptis, & parentes suos secum ducentes, ad Alpes ferrentur, quæsitum eam terram quæ talem ferret fructum, aliam terram sterilem & asperam ducentes. Plut. Camillo T. I. p. 136.*

(23) *Ducentis annis antequam Clusium oppugnerent, urbemque Romam caperent, in Italiam Galli transcederunt. Livius V. 33.*

Effectivement quelques-uns des passages que j'ai citez (24), peuvent souffrir cette interprétation.

Comme les Thraces & les Illyriens étoient voisins de la Grece, ils étoient aussi ceux de tous les peuples Celtes que les Grecs connoissoient le mieux. On peut ajouter foi par conséquent à ce que leurs Auteurs assurent, (25) que les Thraces & les Illyriens étoient de terribles bûveurs. Aussi avoit-on remarqué, comme la chole du monde la plus extraordinaire, (26) qu'Alcibiade, quand il se trouvoit parmi les Thraces, les surpassât à cet égard, & qu'il bût encore mieux que ces barbares. Les Grecs font encore mention de deux Rois des Illyriens (27), l'un nommé Agron, qui se tua à force de boire, & l'autre (28) Gentius, qui étoit yvre jour & nuit, d'où resulterent
une

(24) Ci-dessus p. 507. Note (17).

(25) Voyez ci-dessus pag. 223. 446. 475, 476. *De Thracibus d. vulgatus & omnium auribus tritus rumor est, plurimum eos bibendo posse. ὡς ἐστὶ πλεῖν δεινότεροι. Neque verò Illyrii carent hoc tempore tali culpâ, qui hoc etiam dedecus adjecerunt, quòd in convivio peregrinis & hospitibus permittitur, ut unusquisque mulieribus propinet, si libeat, etiamsi fœminæ eos nullâ cognatione attingant. Ælian. III. 15. Bibaces sunt omnes Thraces, quapropter Callimachus dixit, Oderat ille Thracum more, bianti ore, affatim vinum bibere, exiguo pocula contentus. Athen. X. Cap. 12. Ne multi Damalis meri Bassum Threiciâ vincat amyside. Horat. Carm. I. Od. 36. Ceterum Illyrii coeunt, ad temulentiam usque potaturi, intemperanter cibo ac potu se ingurgitantes. Athen. ub. sup.*

(26) Cornel. Nep. Alcib. Cap. II. Athen. XII. 9. Plut. Sympos. VII. quæst. 7. p. 710.

(27) Athen. X. 11. Ælian. V. H. II. 41. Polyb. II. 93.

(28) Athen. Ælian. ibid.

une infinité d'excès qu'il commit pendant le cours de son règne.

CHAP.
XVIII.

Enfin les Perses étoient Celtes à cet égard, comme à tous les autres (29). On le voit dans un passage d'Elie, que j'ai déjà cité. Il porte (30), qu'après le repas les Perses continuent toujours de boire, & lutent avec le vin, comme avec une espece de champion, qui terrasse son adversaire, ou qui est lui-même renversé. Il faut même qu'ils se fissent un honneur de savoir bien boire, puisque (31) Cyrus, que l'on appelle le jeune, pour engager les Lacedémoniens à le soutenir contre son frere, leur fit représenter, que non seulement il avoit plus de cœur qu'Artaxerxès, mais qu'il buvoit aussi plus de vin, & qu'il le portoit beaucoup mieux.

Je ne sais quelles pouvoient être les raisons par lesquelles les peuples Scythes & Celtes tâchoient de justifier, ou au moins d'excuser, le penchant qu'ils avoient à la boisson. Je m'imaginais qu'ils disoient, que le vin enflammoit le courage du Soldat, & lui déroboit la vue du danger. Mais j'ose bien assurer, qu'il n'y avoit point de vice qui pût leur être plus pernicieux dans la profession qu'ils exerçoient, que l'ivrognerie. Je ne parle pas ici du tort que ce vice fait à l'ame, qu'il abrutit, & au corps, qu'il ruine. Je mets à part (32) le mé-

pris

(29) *Vinum largius illis apponitur.* Herodot. I. 133.

(30) Ci-dessus page 476. Note (98).

(31) Plutarch. Apopht. II. 173.

(32) Appien rapporte, que Jules-César ayant pris d'assaut la ville de Gomphes en Thessalie, & l'ayant donnée en pillage à ses troupes, les Germains se gorgèrent de viandes & de vin, & furent la risée de toute l'armée par leur ivrognerie. Appian. Bell. Civ. II. 767.

CHAP.
XVIII.

pris & les railleries qu'il attiroit aux Celtes ; les querelles , les contestations & les meurtres auxquels il donnoit occasion. Il faut avouer d'ailleurs , que la boisson étoit toujours le plus redoutable ennemi des troupes Celtes.

1. D'abord qu'une armée entroit dans un païs où il y avoit du vin , (33) les soldats se débandaient , & se jettoient de tous côez dans les villages & dans les métairies , pour vuider tous les tonneaux qu'ils y trouvoient. Quand les habitans , au lieu de cacher leurs provisions , prenoient le parti de les exposer dans les ruës & dans les grands chemins , ils étoient sûrs de prendre l'ennemi à cet appas. On affommoit les Celtes autour des barriques avant qu'ils fussent éveillés. On a remarqué que les Gaulois (34) qui prirent Rome , ceux (35) qui ravagerent la Grece environ cent ans après , périrent pour la plupart de cette manière. Les Cimbres furent aussi amollis par le vin & par la crapule (36). Comme ils étoient déjà depuis quelques mois en Italie , la débauche les avoit à demi vaincus , lorsque Marius vint les combattre. On peut voir aussi dans Zosime (37) , de quelle manière les Goths , qui s'étoient repandus dans la Thrace , furent surpris dans l'ivresse & dans les bains.

2. Pour

(33) Justin. L. XXIV. Cap. 7. & 8.

(34) *Galli qui Romam ceperant , præ ingluvie & ebrietate tardi & graves.* Appian. Celtic. p. 1220. Plut. Camill. Tom. I. p. 141. *Vagi per agros palantur , cibo , vinoque raptim hausto , repleti.* Camill. ap. Livium V. 44.

(35) Justinus ub. sup.

(36) *Vino & crapulâ madebant.* Excerpta ex Dion. ap. Vales. p. 634. *Poculis , sibus & lavacris emoliti.* Oros. V. 16. p. 281.

(37) Zosim. L. IV. Cap. 23. p. 397. Cap. 25. p. 403.

2. Pour être plus furieux (38), le soldat Celte avoit accoutumé de s'enivrer avant que d'aller à la bataille. Mais on comprend bien, qu'une semblable fureur ne pouvoit servir qu'à donner plus d'avantage à l'ennemi, contre des gens qui ne savoient ce qu'ils faisoient.

3. Enfin lorsque les Celtes avoient battu l'armée qu'ils avoient en tête, & pris le camp ennemi, ils ne manquoient jamais de se gorger des provisions qu'ils y trouvoient. Quand le vaincu avoit assez de présence d'esprit pour se remettre, & assez de courage pour rentrer dans son camp, ou la nuit même, ou seulement le lendemain, il étoit assuré de surprendre le vainqueur dans l'ivresse & dans le sommeil. Ainsi Cyrus le Grand (39) quitta & reprit son camp dans l'espace de vingt-quatre heures. On trouve un exemple semblable dans Tite-Live (40). Les Istres s'étoient emparez par surprise du camp des Romains. Ceux-ci s'étant reconnus, y revinrent le même jour, & le reprirent sans coup férir. Les Istres étoient tous ensevelis dans un profond sommeil, & les Romains retrouvèrent tout dans le même état où ils l'avoient laissé, à la réserve pourtant du vin & des provisions, qui étoient la seule chose à laquelle on eût touché.

En

(38) C'est ce que Pausanias disoit des Thraces. Boeot. XXX. p. 768.

(39) *Cum ventum ad Cyri castra esset, ignarus rei militaris adolescens, veluti ad epulas non ad praelium venisset, omissis hostibus, insuetos barbaros vino se onerare potitur, priusque Scythæ ebrietate quàm bello vincuntur.* Justin. I. 8.

(40) *Istorum pauci, qui modicè vinosi erant, memores fuerunt fugæ, aliis somno mors continuata, integraque sua omnia Romani, præter quàm quod vini sibi que absumentum fuerat, receperunt.* Livius XLI. 4.

CHAP.
XVIII.

En voilà assez pour montrer, non seulement que les peuples Celtes avoient tous le même penchant à l'ivrognerie, mais encore que la boisson en faisoit périr par-tout un nombre infiniment plus considérable que la guerre (41). Je renvoye à la note plusieurs autres exemples qui prouvent la même chose.

On voit dans les Constitutions (42) que Charle-

(41) *Celtæ in Sicilia inebriati, clamore & confusione omnia implent, quo tempore Cæcilius Consul in eos irruens, splendidâ victoriâ potitus est.* Diodor. Sic. in Excerpt. Legat. apud Hoefschelium L. XXIV. p. 166. & seq. *Post prælium cum Hasdrubale, Romani castra hostium repente diripuerunt, multosque Celtarum in toris stramineis præ temulentia jacentes, in modum victimarum jugularunt.* Polyb. XI. p. 625. Voyez les Marses surpris dans la boisson. Tacit. Ann. I. 50. Les Cattes. Ann. XII. 27. Les Gepides surpris par les Romains, dans une fête où ils avoient passé le jour & la nuit à boire. Theophyl. Simocatt. L. VIII. Cap. 3. p. 200. Crassus enyvre les Ambassadeurs des Bastarnes, & découvre de cette manière tous leurs secrets. Dio L. LI. p. 461-463.

(42) *Ut nullus ebrius causam suam possit conquirere in Mallo, nec testimonium dicere, nec placitum Comes habeat, nisi jejunos. Ut nemini liceat, alium cogere ad bibendum amplius, nisi quantum sufficiat.* Addit. Karoli Mag. ad Leg. Salic. de an 803. p. 352. *Et omnino nullus, nisi jejunos, ad juramentum vel ad testimonium admittatur.* Ibid. p. 353. *Ut Judices jejuni causas audiant & discernant.* Capit. Kar. Mag. ad Leg. Long. II. p. 651. *Ut nullus ebrius suam causam in Mallo possit conquirere, nec testimonium dicere, nec Comes placitum habeat, nisi jejunos.* Cap. Kar. Mag. ad Leg. Long. II. p. 652. *Ut Judices jejuni causas audiant & discernant &c.* Capit. Karol. M. Lib. I. p. 839. *Ut nemini liceat alium cogere ad bibendum, nisi quantum ei sufficit.* Capit. Kar. M. & Ludov. L. I. Cap. 143. p. 853. *Ut nullus ebrius suam causam in Mallo possit conquirere, nec testimonium*

lemagne ajouta aux Loix des Francs, des Lombards, & des autres peuples qui étoient soumis à sa domination, un règlement qui défend aux Comtes & aux Juges de tenir leur Lit de Justice qu'ils ne soient à jeûn. Un autre ordonne, qu'aucun particulier ne pourra être reçu à plaider sa cause, & à déposer en Justice, s'il n'est aussi à jeûn. Un troisième défend de faire boire quelqu'un plus qu'il ne voudroit. Un quatrième porte, que quand les armées seront en campagne, il sera défendu aux soldats d'inviter leurs camarades, ou quelque autre personne que ce soit, à boire, & que celui que l'on trouvera yvre, sera excommunié, & condamné à boire de l'eau jusqu'à ce qu'il ait reconnu sa faute. Je rapporte ces Loix, parce qu'elles peuvent nous donner une idée des excès qui en furent l'occasion, & des divers abus qui se commettoient encore dans les Tribunaux, dans les Compagnies, & sur-tout dans les Armées, quelques siècles après que les Francs & les Lombards eurent embrassé le Christianisme.

Je trouve au reste, que (43) les Scythes & les

nium dicere, nec placitum Comes habeat, nisi jejunus. Capit. Kar. M. & Ludov. L. III. Tit. 38. p. 879. Ut in hoste nemo parem suum, vel quemlibet alterum hominem, bibere roget. Et quicumque ebrius inventus fuerit, ita excommunicetur, ut in bibendo solâ aquâ utatur, quousque se malè fecisse cognoscat. Ibid. Tit. 72. p. 884.

(43) Herodote dit, qu'ils employoient à cet usage le fruit d'un arbre. Solin & Pomponius Mela prétendent que c'étoit une graine. Selon Maxime de Tyr, c'étoit une herbe odoriférante; & selon Plutarque, une herbe aquatique, qui ressembloit à l'O.

CHAP.
XVIII.

les Thraces, qui n'avoient point de vin, u-
soient d'une récréation qui ressembloit assez
à la fumée du Tabac. Les hommes & les
femmes s'asseyoient autour d'un grand feu,
où l'on jettoit certaines herbes odoriferantes.
La vapeur de ces herbes, qu'ils humoient à
longs traits, les enyvroit. Mais c'étoit une y-
vresse douce, qui, au lieu de les rendre fu-
rieux, leur donnoit de la gayeté, en sorte qu'ils
ne faisoient que rire, chanter & danser. On
peut expliquer par-là le mot de *Καπνοβάται*,
que

*l'Origan. Massagetæ dicuntur habere arbores, fru-
ctum quendam ferentes, qui coniectus in ignem, quem
circumquaque circumfident, odore suo eos perinde ine-
briat, ac vinum Græcos, & eò vehementius, quò plus
ejus fructus fuerit injectum, donec ad tripudiandum
& cantandum insurgant. Herodot. I. 202. Vini usus
quibusdam Thracibus ignotus est. Tamen ubi super i-
gnes, quos circumfident, quædam semina ingesta sunt,
similis ebrietati hilaritas ex nidore contingit. Pomp.
Mela. II. 2. p. 43. Uterque sexus epulantes, focos
ambiunt, herbarum quas habent semine ignibus super-
jecto, cujus nidore perculsi, pro lætitia habent imitari
ebrietatem sensibus sauciatis. Solin. Cap. XV. p. 215.
Apud quosdam barbarorum, ebrietatem dicunt fieri le-
nem, & per vaporem, quibusdam suffitum facientibus.
Postea gaudent, & surgunt ridentes, omniaque faciunt
quæ benè poti facere solent, sed absque ulla mutua læ-
sione. Dio. Chrysost. S. XXXII. p. 378. Est & unum
quoddam, nisi fallor, Scytharum genus, aquam quidem
bibunt, quotiescunque autem voluptatis causâ inebriari
volunt, pyram struunt maximam, in qua herbas u-
runt odoríferas. Hanc pyram in orbem circumfident,
& implent se odore, ut alii potu. Odore inebriati, sal-
tant, canunt, tripudiant. Maxim. Tyr. XI. 139.
Nascitur in Hebro herba similis Origano, cujus extre-
mitates decerpentes Thraces, igni admovent, postquam ce-
reali alimento satiati sunt, & exhalationem aut suffi-
tum qui hinc oritur, crebris respirationibus haurien-
tes inebriantur, & in profundum somnum conjiciun-
tur. Plutarch. de Fluv. T. II. p. 1151.*

que Posidonius avoit employé en parlant des Myfiens. Je fais cette remarque, parce que Casaubon a dit dans son Commentaire sur Strabon, qu'il n'entendoit pas ce mot, & qu'il étoit tenté de lui en substituer un autre, comme Denis Godefroi l'avoit déjà fait. Le sens du passage de Posidonius, que Strabon nous a conservé, est cependant clair. Il porte (44); *Que quelques Myfiens s'abstiennent, par un principe de Pieté, de manger de la chair d'aucun animal; qu'ils passent leur vie dans l'otiosité, & ne se nourrissent que de miel & de fromage. On les appelloit pour cette raison des Devots, & des Avaleurs de fumée.* Ces Myfiens étoient une espece de Moines, qui ne mangeoient ni chair ni poisson, & qui ne buvoient point de vin. Mais ils usoient quelquefois de la récréation de s'enyvrer à la fumée, de la manière que je viens de représenter. C'est ce que désigne le nom de *Καπνοβάται*, *Fumi Scansores*.

Je parlerai dans le Livre suivant de la Religion des peuples Celtes. C'est le morceau le plus curieux, mais aussi le plus inconnu de leur Histoire. Si je suis obligé de m'écarter sur cet article de tout ce que les Modernes en ont écrit, je ne le ferai que sur de bons garans. J'espère de montrer, que les peuples de l'Europe avoient tous la même
Reli-

(44) *Posidonius ait, Mysos pietatis ergo, cum animalibus, tum ea propter pecudibus etiam abstinere; vitam degere otiosam, melle & caseo nutritos, ideòque eos vocari religiosos & fumi scansores. Θεοσεβείς καὶ καπνοβάταις.* Strabo VII. 296. vide Casaub. Comment. ad hunc locum.

CHAP.
XVIII.

Religion , avant que les Orientaux , & sur-
tout les Phéniciens & les Egyptiens , y eûs-
sent apporté des idées & un culte , qui ne
s'établirent pas sans contradiction.

Fin du Second Livre.









